Gc
976.3
V74d
1764897

REYNOLDS HISTORICAL
GENEALOGY COLLECTION

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 02282 3683

B^ON MARC DE VILLIERS DU TERRAGE

LES DERNIÈRES ANNÉES

DE LA

LOUISIANE FRANÇAISE

Le Chevalier de Kerlérec
D'Abbadie — Aubry
Laussat

LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE
E. GUILMOTO, Éditeur
Successeur de J. MAISONNEUVE
6, Rue de Mézières et 26, Rue Madame, PARIS

80261

1764897

LES DERNIÈRES ANNÉES

DE LA

LOUISIANE FRANÇAISE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

UN SECRÉTAIRE DE LOUIS XIV, TOUSSAINT ROSE

Quantin. Paris, 1891.

JOURNAL ET SOUVENIRS DE E. DE VILLIERS DU TERRAGE

(Expédition d'Égypte, 1798-1801). — Plon. Paris, 1899.

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/lesdernieresanne00vill

B^ON MARC DE VILLIERS DU TERRAGE

LES DERNIÈRES ANNÉES

DE LA

LOUISIANE FRANÇAISE

Le Chevalier de Kerlérec

D'Abbadie — Aubry

Laussat

64 ILLUSTRATIONS, 4 CARTES

LIBRAIRIE ORIENTALE & AMÉRICAINE

E. GUILMOTO, Éditeur

Successeur de J. MAISONNEUVE

6. Rue de Mézières et 26. Rue Madame. PARIS

F
876
.945

Villiers du Terrage, Marc, *baron* de, 1867-

... Les dernières années de la Louisiane française: le chevalier de Kerléree, d'Abbadie-Aubry, Laussat. 64 illustrations. 4 cartes. Paris, E. Guilmoto [1903.

2 p. l., v, [1], 468 p. illus. (incl. ports., maps) 25½cm.

"Sources": 1 leaf following p. v.

1. Louisiana—Hist.

SHELF CARD

Library of Congress F373.V75 4—11122

——— Copy 2. [s27f1]

Tous droits réservés

296681

AVANT-PROPOS

Parmi les vicissitudes qu'éprouva la Louisiane pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'ensemble de faits qui caractérise le plus étrangement son histoire est certainement le nombre considérable de changements de dominations qu'elle eut à subir. Un créole français, âgé de cinquante ans en 1804, après être devenu espagnol, puis s'être retrouvé pour quelques jours français, finalement se voyait américain ; s'il avait habité sur la rive gauche du Mississipi, entre temps, il aurait vécu quelques années sous le drapeau de l'Angleterre. La Louisiane pourtant, si l'on excepte la Mobile, ne fut jamais conquise par les armes : quelques traits de plume, de temps à autre, décidaient en Europe du sort de sa population et de ses immenses territoires.

Aucune puissance d'ailleurs ne se souciait alors de cette belle colonie : Choiseul, mal informé, n'en avait cure : « L'union avec l'Espagne, disait-il, est plus utile que la Louisiane et beaucoup de possessions américaines » ; l'Angleterre, en 1762, lui préféra les Florides ; l'Espagne, *forcée* de l'accepter, laissa passer six années avant de se donner la peine d'aller occuper la Nouvelle-Orléans. Les Anglais, par suite il est vrai de la révolte des sauvages, mirent deux années après le Traité de Paris, avant de s'établir aux Illinois ; enfin les Français, pendant le Consulat, ne prirent possession de la Louisiane, qui leur était cédée depuis trois ans, qu'au moment où ils ne la possédaient plus.

On comprendra que souvent dans ces conditions les colons ne savaient plus à quelle nationalité ils pouvaient bien appartenir, d'autant que les traités de cession n'étaient jamais annoncés officiellement que longtemps après qu'ils étaient signés et connus. Cette incertitude, sur un point pourtant si essentiel, fut une des causes de la révolte des habitants de la Nouvelle-Orléans contre le pseudo-gouverneur espagnol

Ulloa, soulèvement imprudent dont le résultat malheureux fut de faire couler pour la première fois le sang français en Louisiane.

Pendant la guerre de sept ans, les Anglais, malgré leurs victoires au Canada et en Florides, n'osèrent même pas attaquer la Louisiane. Elle dut cet heureux résultat aux habiles dispositions de son gouverneur le chevalier de Kerlérec.

L'histoire a oublié son nom puisqu'il faut, en temps de guerre, pour passer à la postérité, avoir vaincu ou... s'être fait battre. Pourtant Kerlérec a fait mieux que plus d'un conquérant, il a su empêcher les Anglais d'envahir une contrée quatre fois grande comme la France, dont la garnison ne dépassait pas mille hommes et dont les meilleurs soldats, anciens déserteurs, n'avaient pour mettre dans leurs fusils que de la poudre espagnole le plus souvent moisie.

Abandonné par la France, avec des magasins presque toujours vides, il sut néanmoins prendre un tel ascendant sur les sauvages, sa politique à leur égard fut toujours si habile et si loyale, ses mesures étaient si bien concertées que même après son départ et la conclusion de la paix, malgré les efforts de d'Abbadie, de Neyon, de Saint-Ange, les Anglais mirent près de trois ans pour arriver à occuper les Illinois qu'un traité leur avait abandonnés pacifiquement.

Si Aubry, commandant des troupes envoyées au secours de Niagara, ne s'était pas laissé surprendre, cette place n'aurait pas été forcée de capituler, le sort de la campagne de 1759 au Canada restait pour le moins indécis et, l'année suivante, l'entrée en ligne de la puissante nation des Chérakis, que Kerlérec venait enfin d'attirer dans notre alliance et de soulever contre la Grande-Bretagne, pouvait changer la fortune de la guerre. En une saison, les Anglais ne parvinrent pas à soumettre les Chérakis abandonnés à eux-mêmes, que serait-il arrivé si ces derniers avaient été bien approvisionnés et soutenus par les Français?

Kerlérec fut une belle figure de marin breton, un peu rude parfois, mais sachant vouloir et se faire obéir. Sa devise aurait pu être : *Après Dieu, maître à son bord;* car du Roi il ne pouvait être question, souvent la colonie restait plus d'un an sans dépêche de France et, en 1763, les promotions d'officiers demandées en 1752 n'étaient point encore arrivées !

Comme tous ses prédécesseurs, comme les autres gouverneurs de colonies de cette époque, Kerlérec eut de terribles démêlés avec le pouvoir civil représenté alors à la Nouvelle-Orléans par l'intendant M. de Rochemore. Ce dernier eut certainement tort, car en temps de guerre c'est au général à commander.

Quant, à la légère, tous les deux s'accusent réciproquement de concussion, lorsqu'ils se jettent mutuellement à la tête leur « ménagerie » et leur « basse-cour », quand les deux chefs de la colonie arrivent à se reprocher la chandelle qu'ils brûlent, ce spectacle est profondément triste. Les épithètes plus que soldatesques dont se sert le gouverneur pour qualifier l'ordonnateur sont, il faut le reconnaître, grandement déplacées, mais que dire aussi de ce dernier qui toujours accuse anonymement avec des : *On dit... il apparaît... le peuple croit...*

Que peut-on penser de ce fonctionnaire ultra-civil qui, devant le blocus des ennemis, déclare qu'il y a *trop* de troupes (1,000 hommes) et pas assez de milice, trouve qu'au lieu de soldats on devrait plutôt envoyer des commissaires, des lieutenants de police et des scribes et enfin opine qu'il sera toujours temps de s'occuper des fortifications de la Nouvelle-Orléans quand les ennemis arriveront... et qu'on aura reçu des ordres de Paris !

Rochemore était un homme d'intelligence médiocre, à l'esprit étroit, dont toute l'activité se concentrait à étayer l'importance de ses fonctions et à montrer qu'on ne pouvait rien faire sans son consentement. « Même si ma procédure se trouvait mauvaise, elle était irrévocable », dit-il à propos de la saisie d'un navire, qui faillit amener une véritable sédition ; cette phrase peint son caractère.

En plus des entraves qu'il apporta à la bonne marche des affaires, on doit aussi lui reprocher une insigne faiblesse pour ses partisans, dont il ne voulait pas voir les tripotages et son extrême indulgence pour tous ceux qui venaient grossir son parti. Sa femme, plus active, fut plus coupable : jalouse de Mme de Kerlérec, elle chercha à rendre la vie intenable au gouverneur pour le décider à partir et pouvoir faire nommer à sa place son beau-frère, Gaston de Rochemore. Elle voulait une cour particulière, seulement son hostilité à Kerlérec ne lui permit de réunir autour d'elle que les mécontents.

Composée de quelques braves gens sans doute, simplement aigris par la ruine de leur commerce, ou l'absence des promotions auxquelles ils avaient droit et qui n'arrivaient jamais, et d'un certain nombre de brouillons assez inoffensifs, cette coterie était malheureusement menée par une demi-douzaine d'officiers ou de fonctionnaires peu dignes des places qu'ils occupaient. Spéculateurs en farine, entrepreneurs des travaux du Roi, agioteurs sur le papier-monnaie, leur intérêt particulier passait avant tout : pour effectuer une prise fructueuse, ou vendre hors de prix le peu de grains qu'ils possédaient, ils auraient affamé la Louisiane. Il est triste d'avoir à constater que Belle-Isle, le major de la Nouvelle-Orléans, donna un malheureux exemple en désobéissant,

en temps de guerre, à des ordres formels et écrits du gouverneur. On peut juger par là quelle indiscipline régnait dans la colonie.

Kerlérec emprisonna plusieurs des meneurs et en expulsa une dizaine de la colonie; il agit certainement comme il était forcé de le faire dans les circonstances critiques où il se trouvait, seulement il déchaîna contre lui de terribles haines: Rochemore, dont il avait obtenu le rappel, les officiers qu'il avait renvoyés, l'accablèrent à leur arrivée en France de dénonciations calomnieuses. Alors commença à Paris cette extraordinaire *Affaire de la Louisiane*, information extra-judiciaire que cinq conseillers du Châtelet parvinrent à faire traîner plus de quatre ans pour l'embrouiller et dont la partialité peut seule égaler l'injustice. Dupont, ce parlementaire si bienveillant quelques années auparavant pour le trop célèbre intendant du Canada Bigot, montre tout ce que les gens de robe pouvaient avoir alors de fiel et de jalousie contre les gouverneurs militaires.

Le parti pris inimaginable et l'exagération évidente de son Rapport furent d'ailleurs sans doute un bien pour Kerlérec, le Ministre ne voulut même pas le lire et ordonna d'en faire pour lui un court résumé. Plus heureux que l'infortuné Lally-Tollendal, l'ancien gouverneur de la Louisiane s'en tira avec simplement quelques mois d'exil à trente lieues de Paris. Cette condamnation, uniquement de forme, n'en était pas moins une profonde injustice.

Praslin, au lieu de déclarer que « bien que le zèle et la probité de M. de Kerlérec soient sans reproches, son gouvernement a été tyrannique », aurait mieux fait de se souvenir de cette note, probablement de la main de Choiseul, qui commente une Feuille au Roi sur les affaires de la Louisiane. « *Le gouverneur a bien fait, la misère des peuples est au-dessus de toutes les règles.* »

Avec quelques gouverneurs aussi énergiques que Kerlérec, la France aurait sans doute perdu moins de colonies.

Dans l'histoire de la Louisiane il y a un autre personnage qui a été souvent trop sévèrement jugé et même calomnié; il s'agit d'Aubry, le dernier commandant français de la colonie.

Aubry était un très brave officier mais un assez médiocre chef: droit de caractère, il était inapte aux habiletés diplomatiques et peu fait pour déjouer les intrigues. Ne fut-il pas presque le dernier à apprendre la révolution de la Nouvelle-Orléans!

De simple commandant de deux cents soldats, de major d'une place sans territoire, le hasard le fit gouverneur d'une ville sans nationalité, en proie à toutes les cabales. La France se désintéressait d'une colonie

ne lui appartenant plus, l'Espagne, qui ne l'avait acceptée que de peur de voir les Anglais s'y établir, ne faisait rien pour en prendre possession ; de plus habiles qu'Aubry eussent été également fort embarrassés.

En but à la malveillance de ceux qui lui reprochaient de ne pas se mettre à la tête de la révolution, mais qui le voulaient néanmoins pour chef, trahi par l'ordonnateur Foucault, il chercha toujours et avant tout à rester loyal à sa consigne et voulut qu'on ne pût pas accuser le gouvernement de la France de complicité ou de duplicité dans le soulèvement.

Quand le général espagnol O'Reilly, avec des forces imposantes, vint occuper la Nouvelle-Orléans et punir l'insulte faite au drapeau espagnol, Aubry crut certainement bien faire en désignant les coupables pour éviter aux innocents des poursuites et empêcher d'inutiles représailles contre la population paisible.

O'Reilly du reste arrivait avec des instructions aussi formelles qu'implacables et tous les malheureux qui tombèrent sous les balles espagnoles étaient déjà soigneusement et longuement dénoncés dans les rapports du haineux Ulloa. Aubry ne pouvait sans doute pas faire changer grand'chose aux ordres du Roi d'Espagne, seulement il aurait dû toujours essayer de sauver ses infortunés compatriotes même s'il les jugeait coupables. On peut lui reprocher de la pusillanimité, voire même quelque égoïsme, on ne doit pas le taxer de « cruauté. »

Six déportations, autant de condamnations à mort, c'était beaucoup trop pour une révolution quelque peu puérile d'enfants terribles sans éducation politique, à qui avant et depuis Kerlérec, on avait sans cesse tout permis. O'Reilly fit à la colonie une saignée cruelle et sans doute inutile, mais, malheureusement, il faut bien constater que ce fut seulement à partir de ce triste jour que disparut de la colonie ce fâcheux esprit de cabale et d'intrigue qui depuis plus de soixante ans déjà désolait la Louisiane.

Espérons que des dissensions ou des rivalités analogues ne nuiront plus à l'avenir au développement, voire même à la conservation, de notre empire colonial. Puisse cet affligeant tableau, histoire commune, hélas ! de toutes nos possessions lointaines, servir de leçon à nos compatriotes fixés dans les pays nouveaux.

30 Novembre 1903.

SOURCES

La seule histoire de la Louisiane écrite jusqu'à présent en français est celle de Gayarré. Publiée à la Nouvelle-Orléans en 1851, elle s'arrête en 1770; plus tard elle a été traduite en anglais et continuée jusqu'à nos jours. Cet ouvrage assez bien étudié, passe pourtant presque complètement sous silence le gouvernement de Kerlérec. Avant Gayarré, un créole de la Nouvelle-Orléans, le juge Martin, avait composé la première histoire de la Louisiane qui mérite ce nom.

Sans vouloir rédiger une fastidieuse bibliographie, citons parmi les auteurs où l'on peut trouver d'utiles renseignements sur notre ancienne colonie :

Hennepin, Le Mascrier, Le Page du Pratz, Dumont, Bossu, Champigny, Baudry des Lozieres, Boismare, Margry, et pour la période de la seconde occupation française, Collot, Barbé Marbois, Laussat, Perrin du Lac, Robin, Bartram, Berquin-Duvallon, etc.

Il ne faut pas omettre les écrivains de langue anglaise, Pittman, Stoddard, Brown, Monette, Jeffrys, Winsor, Parkman, etc.

Les sources manuscrites sont nombreuses :

Bibliothèque Nationale (Papiers de Margry).

Archives Nationales (Anciennes archives du Ministère de la Marine).

Archives du dépôt des Cartes de la Marine (Cartes et plans).

Archives du Ministère des Colonies (Correspondances des gouverneurs de la Louisiane et Ordres du Roi).

Archives du Ministère de la Guerre (Recueils Amérique).

Archives du Ministère des Affaires étrangères (Correspondances diplomatiques; Espagne).

Archives du département de Seine-et-Oise (Papiers de la famille Le Breton, etc.).

Archives du département du Finistère (Correspondance de Kerlérec et de sa famille).

Bibliothèque de l'Arsenal (Archives de la Bastille).

Papiers de la famille de Kerlérec (États de services, etc.).

LES DERNIÈRES ANNÉES

DE

LA LOUISIANE FRANÇAISE

CHAPITRE I

Découverte du Mississipi (1539). — Explorations de Joliet et de La Salle. — D'Iberville fonde la colonie de Biloxi (1699). — Le privilège de Crozat. — La Mothe-Cadillac. — Law. — La Compagnie des Indes Occidentales. — Bienville. — Fondation de la Nouvelle-Orléans (1718). — Guerres des Natchez des Chikachas et des Chaktas. — Le marquis de Vaudreuil.

Avant de raconter l'histoire du gouvernement de Kerlérec et ce qu'il advint par la suite de la Louisiane sous la domination espagnole, il est nécessaire de retracer en quelques lignes la découverte et les origines de cette belle colonie française.

La côte orientale de la Floride fut explorée par Ponce de Léon en 1512. Pendant les vingt années qui suivirent, Ortubia, Vasquez de Aillon, Narvaez et Vasquez Coronado reconnurent différents points de la côte nord du golfe du Mexique, notamment Pensacola; mais l'honneur d'avoir atteint le premier la vallée méridionale du Mississipi revient sans conteste à Fernand de Soto, gouverneur de Saint Jacques de Cuba et ancien compagnon de Pizarre.

Parti d'Espagne avec onze navires, Soto atteignit la Floride au mois de mai 1539, près de la baie de Spiritu Santo, et y débarqua avec un millier de soldats et quatre cents cavaliers.

Pendant trois années, il explora la Floride et les contrées qui devaient plus tard s'appeler la Louisiane. Suivant d'abord la côte jusqu'à l'embouchure de l'Alabama, où les Indiens lui livrèrent de nombreux combats, il continua sa route vers le nord-ouest, atteignit

le Mississipi (1) et le traversa près de l'endroit où s'élève maintenant la ville de Memphis. Soto parcourut ensuite la vallée de l'Arkansas, franchit la rivière Rouge, puis se dirigea vers l'ouest; mais il dut bientôt, devant le mécontentement de ses troupes, prendre le parti de revenir sur ses pas. Après trois ans de courses stériles à travers les forêts, les montagnes et les marais de ces contrées sauvages, Soto mourut de fatigue et de découragement sur les bords du grand fleuve américain, sans avoir trouvé les mines, les trésors et les pays fertiles qu'il était venu conquérir.

Sous la conduite de Muscoso de Alveredo, ses compagnons cherchèrent à gagner par terre le Mexique, mais toutes leurs tentatives échouèrent; de retour sur les bords de la rivière Rouge, ils prirent finalement le parti de construire des navires et réussirent non sans peine à atteindre la mer. Quand ils arrivèrent au port de Panuco, sur la côte du Mexique, leur nombre se trouvait réduit au chiffre de trois cents.

La fin malheureuse de cette expédition et la certitude qu'il n'y avait point de mines d'or dans ces régions dissuadèrent les Espagnols de renouveler aucune exploration de ces contrées.

Pendant cent trente-trois ans, chose à peine croyable, personne ne tenta la découverte de ces immenses territoires (2). Ce ne fut qu'au mois de juin 1673 que des Européens, deux Français cette fois, revirent le Mississipi. Leurs noms ne doivent pas être oubliés : l'un était le Père Marquette, moine Récollet, l'autre un négociant du nom de Joliet. Partis du lac Supérieur, ils arrivèrent par la baie des Puants et la rivière aux Renards dans la vallée du Wisconsin et descendirent le cours du Mississipi jusqu'à son confluent avec l'Arkansas.

Sur le conseil des Metchigomias et des Arkansas, qui leur conseillèrent de ne point s'aventurer parmi les tribus guerrières de l'embouchure du fleuve et sachant, qu'à l'endroit où ils se trouvaient, ils n'étaient plus d'ailleurs qu'à dix jours de la mer, Marquette et son compagnon revinrent par la rivière des Illinois et le lac Michigan à la mission de la baie des Puants où ils arrivèrent au mois d'octobre.

Dès qu'on connut à Québec, par le récit de Joliet, les résultats de ce voyage, Cavelier de la Salle (3) résolut de se signaler par l'annexion à la France de ces vastes territoires. Possesseur du monopole du trafic des fourrures sur les grands lacs, La Salle comprit qu'il serait plus avan-

1. Souvent aussi appelé, autrefois, Meschasebé ou Michasepi. Mississipi, dans la langue des Indiens, aurait signifié, d'après les uns, la Rivière-aux-Poissons, d'après les autres, la Grande-Rivière, le Vieux-au-Loin ou le Père des Eaux.

2. Nicollet, pourtant, en 1639, après avoir descendu le Wisconsin, aperçut le Mississipi, mais sa découverte passa inaperçue. Il pensait du reste que ce fleuve se jetait « dans la mer qui répond au nord du Nouveau-Mexique », c'est-à-dire dans le Pacifique.

3. Robert Cavelier de la Salle était né à Rouen en 1643 : « Il avait, dit Joutel, un de ses compagnons d'exploration, l'esprit et le talent pour faire réussir ses entreprises : la fermeté et le courage... Malheureusement ces belles parties étaient balancées par des manières trop hautaines qui le rendaient bien souvent insupportable et par la dureté

tageux de faire passer ses lourdes marchandises par le Mississipi plutôt que de continuer à les amener au Canada.

Fortement appuyé par Frontenac, gouverneur du Canada, il se rendit en France où, grâce à l'appui du prince de Conti, il obtint assez facilement l'argent, les hommes et les approvisionnements nécessaires à son entreprise. Avec un nouveau compagnon, le chevalier de Tonti (1), il quitta la France, au mois de juillet 1678, pour retourner en Amérique.

Dès son arrivée à Québec, La Salle prépara son expédition ; mais, en homme prudent, il commença par établir une ligne de postes de ravitaillement, depuis Niagara jusqu'à la baie des Puants. Il se rendit alors sur la rivière des Illinois pour y bâtir un fort ; mais le manque de vivres et la nouvelle qu'un navire, qu'il avait envoyé porter ses pelleteries et ramener des secours, s'était perdu corps et biens sur les lacs, le força bientôt à revenir à Niagara, laissant Tonti et quelques hommes à la garde du nouveau comptoir. Avec quatre compagnons, La Salle accomplit ce voyage de plus de mille kilomètres en soixante-cinq jours seulement, malgré les difficultés de la route, le froid et les attaques continuelles des sauvages.

Passant ensuite à Montréal, le malheureux explorateur apprit que le navire qui lui apportait des marchandises de France venait de sombrer dans le Saint-Laurent. Sans se décourager pourtant, il parvint à réunir quelques ressources et repartit, en août 1680, pour la rivière des Illinois. En arrivant au poste qu'il avait fondé l'année précédente, La Salle eut la douloureuse surprise de le trouver abandonné, ce qui fit qu'on baptisa le fort du nom de Crèvecœur.

Sans provisions, sans cesse attaqué par les sauvages, Tonti, surmontant les plus grandes fatigues et les plus grands dangers, s'était replié sur Michilimakinac, tandis que le Père Hennepin, avec deux compagnons, avait essayé de remonter le Mississipi (mars 1680). Faits bientôt prisonniers par les Sioux, ces derniers avaient été emmenés en esclavage vers les sources du grand fleuve où, au milieu de l'automne, le traitant Du Lhut les rencontra et put heureusement les délivrer. Ce fut pendant ce voyage forcé que le Père Hennepin découvrit le Saut Saint Antoine.

La Salle, ignorant du sort de ses compagnons, fut d'autant plus inquiet que tout le pays se trouvait complètement ravagé par les Iroquois ; il se vit forcé de retourner hiverner au fort des Miamis où,

envers ceux qui lui étaient soumis, qui lui attira enfin une haine implacable et qui fut la cause de sa mort ».

En 1669 il avait déjà été faire la reconnaissance de l'Ohio. Cinq ans plus tard il passa en France, obtint des lettres de noblesse pour ses services et le don comme seigneurie du Fort Frontenac, à charge de le rebâtir en pierre.

1. Henri de Tonti, gentilhomme italien, « plein d'esprit et de résolution », était entré en 1668 au service de la France. Amputé pendant les campagnes d'Italie, il porta toute sa vie une main en argent : ce fut l'un des plus vaillants pionniers de la vallée du Mississipi ; son influence sur les Indiens était énorme. D'après ses notes, une relation de voyage fut publiée de son vivant, mais il la désavoua.

pendant l'hiver, il sut habilement rendre courage aux tribus restées fidèles aux Français. Au printemps, il se rendit à Michilimakinac et bientôt après à Montréal pour chercher des secours et s'entendre avec ses créanciers.

De nouveau, au mois d'août, La Salle quitta le fort Frontenac et rejoignit, le 3 novembre, Tonti au sud du lac Michigan. La troupe qui allait descendre le Mississipi comptait vingt-trois Français et dix-huit Indiens. L'état-major de La Salle comprenait Tonti, le P. Zénobe, Boisrondet, d'Autray, le notaire La Méterie et le chirurgien Michel.

Après avoir descendu en traîneau le cours gelé de l'Illinois, l'expédition arriva sur les bords du Mississipi le 6 février et s'embarqua le 13, aussitôt après la débâcle. Le 14 mars 1682, La Salle parvenait aux Arkansas, y plantait une croix et prenait possession de toutes ces régions au nom du Roi de France. Le procès-verbal de cette cérémonie fut soigneusement rédigé par le notaire La Méterie, « commis pour exercer la dite fonction pendant le voyage entrepris pour faire la découverte de la *Louisiane*, par M. de La Salle, gouverneur pour le Roi du fort Frontenac. »

Ainsi se trouva baptisé du nom de Louis XIV le beau pays de la Louisiane.

La Salle atteignit le 9 avril, sans encombre, le golfe du Mexique, puis revint aux Illinois où il construisit le fort Saint Louis dont il laissa la garde à Tonti. A son retour au Canada, le vaillant pionnier trouva sa fortune encore une fois dans un état désespéré : le gouverneur Frontenac avait été remplacé par La Barre, le fort Frontenac venait d'être saisi, le monopole de La Salle confisqué et sa relation de voyage était traitée d'imposture.

L'explorateur dut se rendre à Paris où, heureusement, il put rétablir ses affaires : les confiscations furent levées et La Salle vanta si bien la richesse en forêts et en pelleteries des pays qu'il venait de découvrir que Louis XIV lui accorda quatre navires pour se rendre directement par mer à l'embouchure du Mississipi ; mais Beaujeu, qui commandait l'escadre, passa devant les bouches sans les reconnaître et débarqua l'expédition dans la baie de Saint Bernard ou de Saint Louis (janvier 1685).

Un des navires du convoi avait été pris par les Espagnols, un autre s'échoua probablement par malveillance pour La Salle, enfin Beaujeu, qui détestait La Salle, refusa de débarquer l'artillerie et l'expédition fut laissée presque sans ressources. Le plus fâcheux fut que La Salle ne s'était nullement préoccupé de la capacité ou de la moralité des compagnons qu'il avait emmenés. De terribles dissentiments s'élevèrent immédiatement parmi les nouveaux colons, tandis que La Salle en était réduit à poser lui-même la charpente des bâtiments à construire, faute de menuisiers !

Pendant deux ans, La Salle chercha vainement à retrouver les rives du Mississipi ; finalement, il fut assassiné, le 19 mars 1687, par quel-

ques-uns de ses compagnons révoltés (1). Les meurtriers bientôt se prirent entre eux de querelle. Plusieurs s'entretuèrent, et les survivants passèrent chez les sauvages; en 1689, les Espagnols s'emparèrent de l'un de ces derniers, Jean Larchevêque, et l'envoyèrent comme galérien au Mexique.

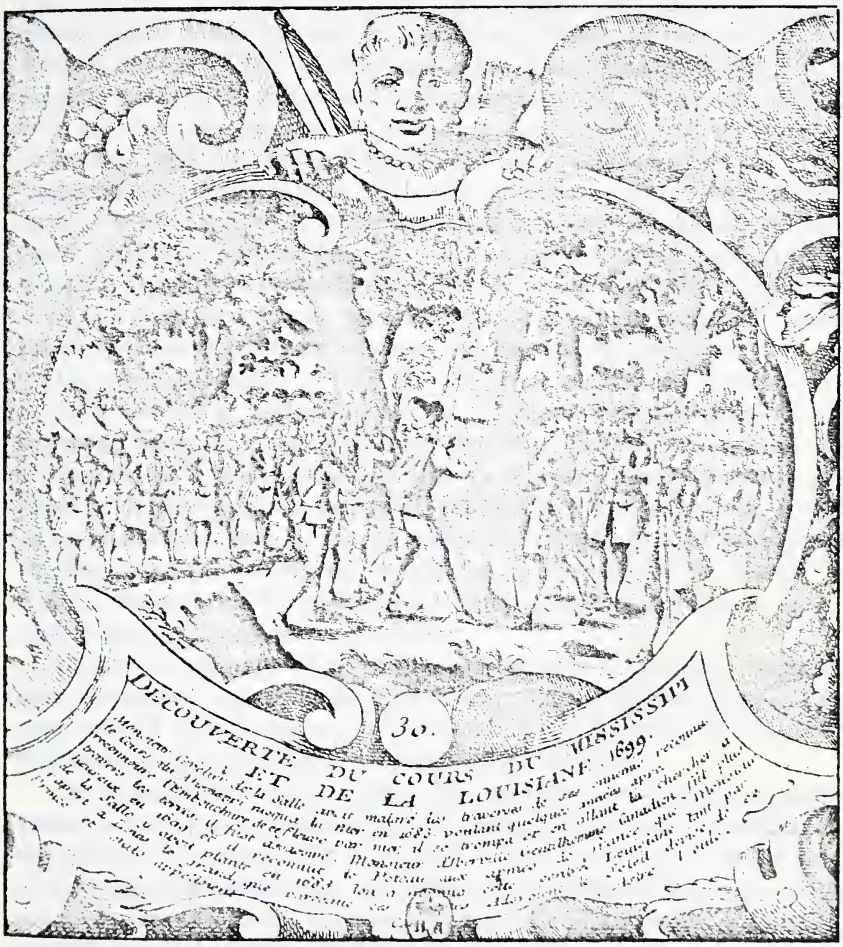

L'abbé de La Salle, frère de l'explorateur, avec quelques hommes restés fidèles, parvint au confluent de l'Arkansas, où Tonti, l'année précédente, avait établi un fortin (2) et put regagner le fort Saint Louis des Illinois, puis Québec (1681).

1. Près de l'endroit où se trouve maintenant, sur le rio Brazos, la ville de Washington (Texas).

2. A deux reprises Tonti, cherchant vainement à rejoindre son ancien chef, parcourut dans tous les sens la vallée inférieure du Mississipi; finalement il revint s'installer sur la rivière des Illinois.

Durant plusieurs années, aucune nouvelle expédition ne fut entreprise et la petite garnison que La Salle avait laissée au fort Saint Bernard, sous le commandement du Père Zénobe, fut bientôt massacrée par les Indiens.

Après la paix de Ryswick seulement, un officier de la marine française, Pierre Le Moyne d'Iberville, qui s'était tout particulièrement distingué en Amérique par de nombreux succès remportés sur les Anglais, obtint du Roi le commandement d'une expédition destinée à prendre possession des bouches du Mississipi (1). Il partit avec le Père Anastase, un des anciens compagnons de La Salle, et atteignit, le 25 janvier 1699, l'île Sainte Rose de Pensacola. Comme ce port se trouvait occupé par les Espagnols, d'Iberville continua sa route vers l'ouest et mouilla à l'île Dauphine, le 31 janvier. Il reconnut peu après l'île aux Chats, puis les îles de la Chandeleur et, au commencement de mars 1699, atteignit l'embouchure du Mississipi (2), l'explora, découvrit le lac Pontchartrain et revint à la côte fonder le fort de Biloxi (12 avril 1699), ainsi appelé du nom d'une tribu sauvage qui habitait les alentours.

Un mois plus tard, d'Iberville retourna en France chercher du renfort, laissant le gouvernement de la colonie à ses deux frères, Le Moyne de Sauvolle et Le Moyne de Bienville. Ce dernier, au mois de septembre de la même année, rencontra, pendant une exploration des bouches du Mississipi, le capitaine anglais Bess qui, lui aussi, venait pour les occuper, mais le nouvel arrivé se retira devant les assurances de Bienville, qui lui affirma qu'elles se trouvaient plus à l'ouest. Le fort La Boulaye fut immédiatement fondé pour empêcher toute nouvelle tentative d'occupation étrangère.

Bientôt de retour à Biloxi, d'Iberville apporta à son frère Sauvolle une nomination en règle de gouverneur, laissa quelques provisions, puis repartit pour la France en recommandant à Bienville de continuer l'occupation et l'exploration progressives du Mississipi.

Ce fut à partir de cette époque, que Le Sueur, Juchereau de Saint-Denis, le Père Pinet, Charleville, tous animés d'une noble émulation de découvertes, commencèrent à explorer le pays des Natchez, les Illinois, l'Arkansas et le Minnesota. Le Sueur (3) remonta le Missouri et alla même fonder jusque sur les bords de la rivière Saint Pierre (Minnesota) un fort dont l'occupation ne fut du reste pas longtemps maintenue par crainte des Sioux (4).

1. La flottille était composée de deux navires de trente canons et d'un de cinquante.

2. D'Iberville hésitait encore à reconnaître, dans les marécages du delta, les bouches du Mississipi, quand un Indien lui remit une lettre que Tonti avait laissée là quatorze ans auparavant à l'adresse de La Salle.

3. Le géographe de l'Isle, avec les renseignements de Le Sueur, put établir une carte du cours du Mississipi qui est déjà remarquablement exacte.

En 1719, Diron releva encore très soigneusement tout le cours du fleuve.

4. Le Sueur revint en France en 1702. Il mourut quelques années plus tard en retournant à la Louisiane.

A l'embouchure du Mississipi, le fort de la Balise fut commencé; enfin on parvint à mettre la nouvelle colonie en communication régulière avec les établissements des Illinois : les Pères Davion et Montigny furent les deux premiers visiteurs qui arrivèrent à Biloxi en descendant le fleuve.

Sauvolle mourut le 22 août 1701 ; Bienville prit le commandement jusqu'au retour de son frère d'Iberville, qui eut lieu au mois de décembre de la même année. Entre temps, on ne tarda pas à s'apercevoir que l'emplacement de Biloxi, entouré de sables incultes, était mal choisi et les nouveaux colons se transportèrent pour la plupart à l'île du Massacre que l'on rebaptisa île Dauphine.

De nouveau, en mars 1702, d'Iberville quitta la colonie. Il espérait être bientôt de retour, mais il resta longtemps malade en France et mourut au mois de juillet 1706 (1), sans avoir revu la Louisiane, alors qu'il commandait à la Havane une escadre envoyée pour ravager les colonies anglaises.

La France se trouvant de nouveau en guerre avec l'Europe, les ministres ne pensèrent plus au nouvel établissement et laissèrent Bienville se débattre contre le manque d'approvisionnements, les menaces des Indiens et les factions qu'entretenaient contre lui l'ordonnateur La Salle et le curé La Vente.

L'infortuné gouverneur n'avait à sa disposition qu'une cinquantaine de soldats. Avec l'aide de Tonti, il parvint néanmoins, après une première tentative infructueuse, à brûler le camp des Alibamous qui s'étaient soulevés à l'instigation de traitants anglais.

Si la colonie en peu de temps avait acquis un grand développement territorial, la population au contraire diminuait. Un navire amena bien quelques soldats, des colons, voire même des jeunes filles à marier, mais ce renfort si attendu devint un fléau pour la colonie, car il introduisit une terrible épidémie de fièvre jaune dont moururent Tonti et beaucoup d'habitants (1704).

Le commerce n'existait toujours pas (le premier navire marchand qui aborda dans la colonie n'arriva qu'en 1707) ; aucun défrichement n'ayant été entrepris, tous les vivres venaient de Saint-Domingue, aussi suffisait-il qu'un bateau vînt à manquer pour qu'éclatât immédiatement une disette effroyable. La population de la colonie était de 279 Européens et de 60 Canadiens « presqu'autant Indiens que Français ». Le dénombrement du bétail fournit, à cette époque, les chiffres suivants : 4 taureaux, 8 bœufs, 50 vaches, 40 veaux, 1,400 cochons et 2,000 poules.

1. Il était né à Québec le 10 juillet 1661. Son père, Charles Le Moyne de Longueuil et de Chateauguê, établi au Canada, eut quatorze enfants, dont la plupart sons les noms de Longueuil, d'Iberville, de Sérigny de Bienville s'illustrèrent en Amérique. Noyan, qui commandait l'*Apollon* dans la première expédition de d'Iberville, et dont le petit-fils périt sous les balles espagnoles en 1769 à la Nouvelle-Orléans, avait épousé une de ses filles.

La mort d'Iberville donna encore plus d'audace au parti de l'ordonnateur, et la situation était devenue tout à fait intenable dans la colonie, quand le Ministre prit le parti de rappeler Bienville et La Salle et d'envoyer pour les remplacer Muys et Diron d'Artaguette.

Le nouveau gouverneur mourut à la Havane. Seul, l'ordonnateur d'Artaguette atteignit son poste (février 1708). Chargé de faire un rapport sur ce qui s'était passé dans la colonie durant les dernières années, il s'honora grandement en concluant à la complète innocence de Bienville et aux torts de son prédécesseur La Salle.

LE MOYNE D'IBERVILLE —?
(Gravé par Laguillermie)
Bienville

Diron d'Artaguette (1) administra la colonie durant cinq ans, pendant lesquels il ne reçut presque aucun secours de la Métropole. La misère augmenta et devint telle à l'île Dauphine que tous ceux qui le purent revinrent en France ou prirent le chemin des Illinois. La désertion aussi faisait rage : huit ans plus tard, quand les Français prirent Pensacola, dans ce seul poste on ne trouva pas moins de trente-six soldats déserteurs ! D'Artaguette parvint toutefois à repousser une attaque par mer des Anglais et fonda sur l'Ohio un premier poste pour surveiller les agissements menaçants des traitants de la Caroline.

1. D'Artaguette fut nommé en 1717 un des directeurs de la Compagnie d'Occident ; il était alors receveur général des finances à Auch.

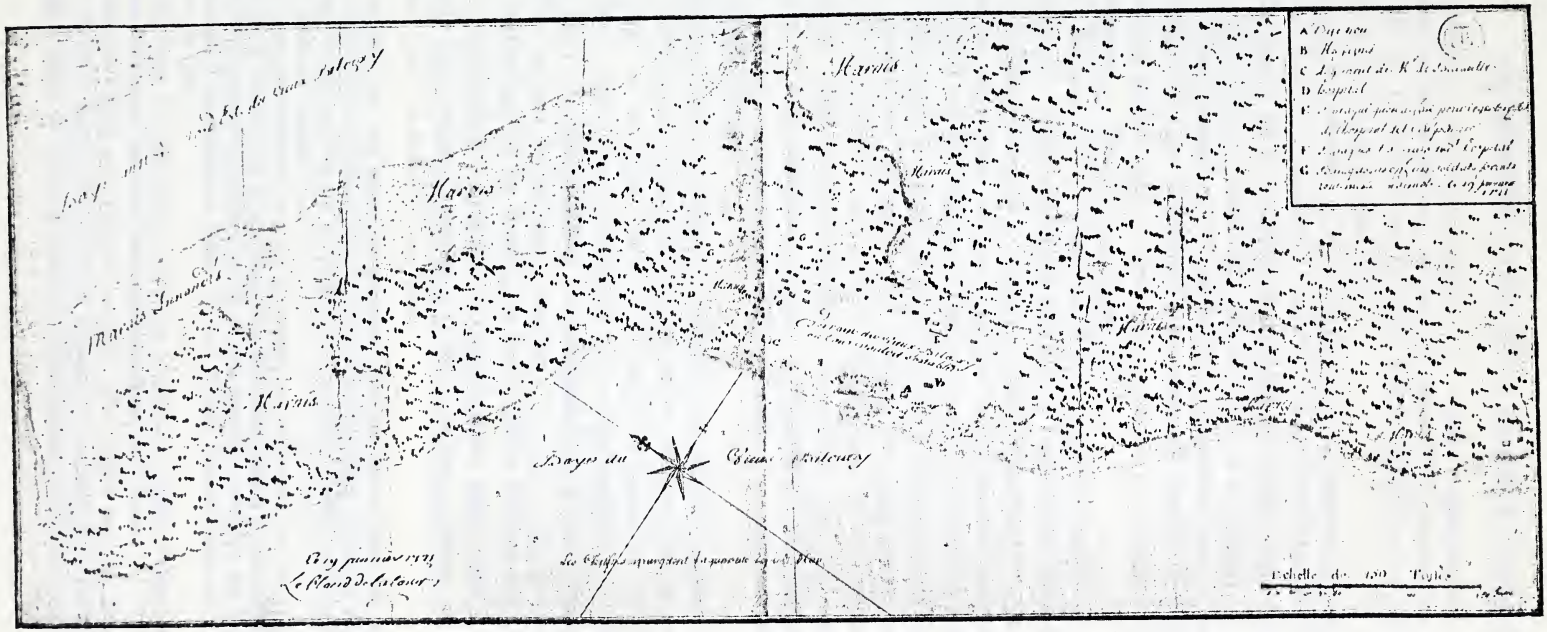

PLAN DU VIEUX BILOXI

(Le Blond de la Tour, 1721).

Antoine de La Mothe-Cadillac (1), ancien commandant de Michilimakinak, puis du Détroit au Canada, avait été nommé au commandement de la Louisiane dès l'année 1712, mais il ne se rendit dans la colonie qu'au mois de mai 1713.

En juin arrivèrent au Nouveau Biloxi (2) les agents de Crozat (3), grand financier auquel d'importants services pécuniaires, rendus au Roi pendant la guerre de la succession d'Espagne, avaient valu l'année précédente le privilège exclusif du commerce de la Louisiane. « Ce privilège fut fort préjudiciable à la colonie ; un commerce sans concurrence fit renchérir toutes les marchandises venant de France, tandis que diminuaient les profits que les habitants auraient pu faire sur leurs propres exportations. » (Roux de la Rochelle.)

Les navires des colonies françaises furent empêchés de venir faire le commerce. Après un début fructueux, l'entreprise périclita vite, les mines sur lesquelles on comptait se trouvèrent rares et peu riches, et bientôt la plupart des fourrures prirent le chemin des comptoirs anglais et espagnols, où les chasseurs trouvaient à s'en défaire à meilleur prix.

Cadillac, dont le principal objectif était de trouver des mines, mécontenta bientôt les Indiens : les Natchez se soulevèrent, tuèrent deux Français et pillèrent une barque canadienne. Avec quelques soldats, seulement, Bienville, revenu dans la colonie, par son ascendant, sa douceur et son habileté, parvint à réprimer l'insurrection, mais il jugea prudent de construire le fort Rosalie (4) pour contenir la tribu des Natchez (1717).

Pendant que les traitants anglais cherchaient toujours à pénétrer dans l'ouest, les Espagnols également se rapprochaient peu à peu du Mississipi en avançant vers l'est ; ainsi la colonie se trouva menacée des deux côtés. Pour empêcher les empiètements de l'Espagne, et aussi pour chercher à placer les marchandises des comptoirs de Crozat, Cadillac envoya Saint-Denis explorer le pays des Cenis. Le caractère aventureux de ce dernier et une passion romanesque pour la fille d'un commandant espagnol le conduisirent deux fois à Mexico, la seconde fois comme prisonnier (1718), et son activité ne fut d'aucun rapport pour la nouvelle colonie.

1. Cadillac eut, au Canada, de nombreux démêlés, d'abord avec les Jésuites, ensuite avec la Compagnie du Canada, dont il trouvait les privilèges excessifs. Il n'avait pas en cela tout à fait tort, car on vit bientôt les fourrures prendre le chemin du Mississipi ou des comptoirs anglais.

« Il se dit gentilhomme et avoir été capitaine d'infanterie. Il a de l'esprit. Il est fixé depuis peu à l'Acadie, où il a épousé une paysanne dont il a des enfants et qui lui a donné une mauvaise habitation où il espère pouvoir subsister par son industrie. » (Mémoire de M. de Meuneval, 1689.) Né vers 1659, il mourut lieutenant du Roi à Castel-Sarrazin en 1730.

2. Désertant l'île Dauphine, un grand nombre de colons avaient été s'établir au Nouveau Biloxi, situé près de l'ancien établissement de ce nom.

3. Antoine Crozat, né à Toulouse en 1655, mort à Paris en 1738, grand trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit. On lui doit la construction du canal de Picardie.

4. Ainsi appelé du nom de la comtesse de Pontchartrain, femme du chancelier de France.

A la même époque, La Harpe, après avoir vainement tenté de s'établir dans la baie de Saint Bernard, alla fonder le fort Saint Louis, chez les Natchinotchez (1717), pour surveiller le nouveau poste espagnol des Adayes. L'année suivante, Boisbriant partit avec deux cents hommes pour remonter le Mississipi ; pris par les glaces, il dut hiverner aux Arkansas (1), au printemps il fonda le fort de Kaskakias. En même temps Cadillac faisait construire le fort Toulouse, chez les Alibamous.

Malheureusement de fâcheux dissentiments provoqués par la rivalité et la jalousie s'étaient élevés entre le gouverneur et Bienville (2), aussi Crozat, qui soutenait ce dernier, obtint le rappel de Cadillac en octobre 1716.

Le commandement de la colonie resta entre les mains de Bienville pendant six mois, jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur L'Épinay et du commis ordonnateur Hubert (mars 1717).

Cependant les affaires commerciales de Crozat périclitaient de plus en plus. Les Espagnols prohibaient complètement l'entrée des marchandises provenant de la Louisiane, et la colonie était trop pauvre pour pouvoir les acheter. Les dépenses excédant de beaucoup les recettes, le 23 août 1717 il prit le parti de faire l'abandon au Roi de son privilège.

Cette opération, dit Crozat, dans un Mémoire daté des premiers jours de janvier, lui avait coûté 1,254,000 livres, plus les intérêts : « L'établissement d'une colonie, ajoutait-il, est pour ainsi dire un monde à bâtir, et ce n'est qu'à force de temps et de patience et avec des avances immenses que l'on peut arriver à réussir. »

Le 13 janvier, le Conseil de la Marine proclamait la nécessité de conserver la Louisiane, tout en faisant remarquer qu'il ne convenait pas au Roi de s'en charger, « à cause des détails du commerce où Sa « Majesté ne peut entrer ». Il concluait à sa concession à une Compagnie « assez forte pour soutenir l'entreprise, celle-ci étant trop consi- « dérable pour un seul particulier ».

Pendant les cinq années qu'avait duré le privilège la population de la Louisiane ne s'était accrue que de deux cent cinquante âmes.

La retraite de Crozat se trouva coïncider avec le développement incroyable de la banque de Law. Cet aventureux financier pensait que c'étaient seulement les capitaux qui avaient manqué en Louisiane ; aussi, comme il se faisait fort d'en avoir toujours à volonté, vit-il une magnifique spéculation à faire avec les terres et les richesses de la vallée du Mississipi.

1. A cette époque des Canadiens arrivèrent par terre à la Mobile et prétendirent n'avoir mis qu'un mois pour venir des Illinois ; le chemin qu'ils avaient suivi ne fut pourtant pas étudié.

2. Cadillac en aurait, dit-on, voulu beaucoup à Bienville de n'avoir pas voulu épouser sa fille.

Law (1) fonda la Compagnie d'Occident ou du Mississipi et obtint, malgré le Parlement, pour une période de vingt-cinq ans le monopole du commerce et des concessions en Louisiane.

Au mois de mai 1719, par suite d'une fusion avec la Compagnie des Indes, la Compagnie prit le titre de Banque des Indes Occidentales. La nouvelle société recevait de grands avantages pour l'exportation et l'importation de ses marchandises, par contre elle s'engageait à établir sur son territoire six mille blancs et trois mille nègres.

Les premiers navires arrivèrent en février 1718 avec Boisbriant, qui apportait à Bienville, au nom de la nouvelle Compagnie, une nomi-

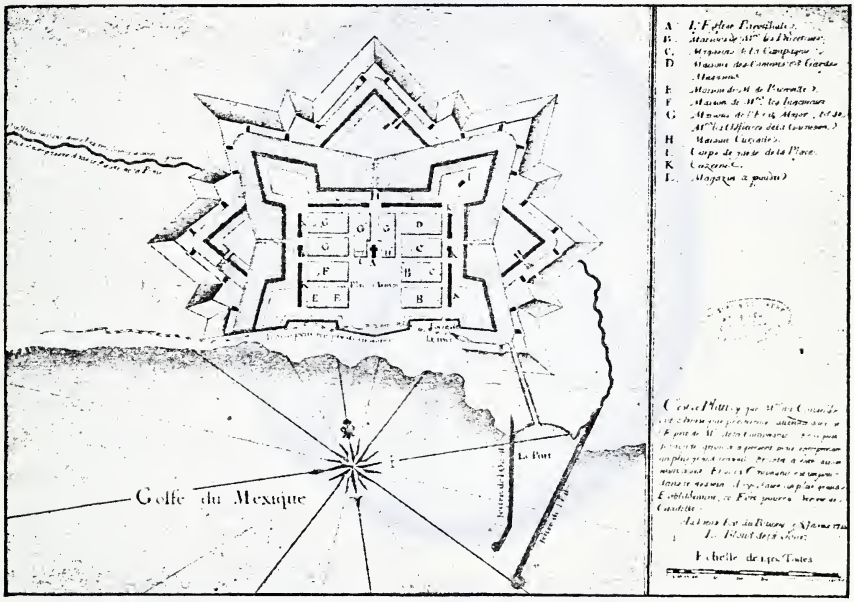

PLAN DU NOUVEAU BILOXI (1721)

(Archives des Cartes du Ministère de la Guerre).

nation de gouverneur. Bientôt débarquèrent les premiers colons ; le port de l'île Dauphine étant venu à s'ensabler, on avait tenté près de Biloxi un nouvel établissement qui devint fatal à beaucoup d'émigrants. Il fallut alors chercher un autre centre de colonisation ; l'emplacement de la Nouvelle-Orléans l'emporta grâce à la ténacité de Bienville, qui eut à lutter contre Hubert et les autres membres du Conseil qui opinaient, les uns pour la baie Saint Bernard, les autres pour le pays des Natchez. Les premiers travaux du nouvel établissement furent entrepris pendant

1. Law naquit à Edimbourg en 1671. Condamné à mort pour avoir tué en duel son adversaire, il se sauva d'Angleterre et parcourut toute l'Europe. C'est en étudiant l'organisation des banques d'Amsterdam qu'il eut l'idée de son *système*.

l'été de 1718, mais l'année suivante, il n'y avait encore que quatre maisons construites.

De nombreux colons, principalement des Allemands, arrivèrent à cette époque en Louisiane et cinq cents nègres y furent transportés. Malgré le peu de terres fertiles prêtes à être cultivées de suite, et bien que nombre de marchandises de première nécessité vinssent souvent à manquer, les affaires de la colonie et de la Compagnie se développèrent rapidement, Bienville étant parvenu à faire entendre que ce seraient les progrès de l'agriculture, et non la recherche de mines hypothétiques, qui conduiraient ces contrées à la richesse.

LAW
(Gravé par Quenedey).

Law s'était fait accorder une concession au-dessous du Détour aux Anglais et une autre plus vaste le long de la rivière des Arkansas, mais les colons qui devaient la peupler sous la direction d'Elias Stultheus attendaient encore à Biloxi, le 5 mai 1721, des moyens de transport!

Bientôt les navires devinrent plus rares, la Compagnie avait trop de soucis à Paris pour s'occuper encore de ses possessions d'Amérique. Depuis le 4 décembre 1718, la Banque générale avait été érigée en Banque royale et Law était parvenu aux fonctions de contrôleur des finances; l'agiotage sur les actions de la Compagnie était devenu inimaginable : émises à cinq cents livres, elles en valurent vingt mille! Des

fortunes énormes se faisaient ou se perdaient en quelques heures rue Quincampoix, où les prêts d'argent en étaient arrivés à se faire pour une heure !

Les actions de la Compagnie furent censé valoir dix milliards et la valeur des billets en circulation était environ cinq fois plus grande que la fortune monétaire de toute la France. La Compagnie créa six cent mille actions ; quant au montant des billets émis, on ne le connaît pas exactement, mais il dépassa certainement un milliard. Dès que les gens avisés se mirent à réaliser leurs bénéfices, les caisses se vidèrent, le doute se mit dans les esprits, les demandes de remboursement affluèrent et les guichets de la banque durent se fermer.

Law essaya en vain les mesures les plus absolues et les plus draconiennes, rien n'y fit, car la confiance ne se décrète pas. Il eut beau (1719-1720) interdire les paiements en espèces, défendre même la possession de tout métal précieux, ce qui fit passer beaucoup d'or à l'étranger, assimiler les billets aux actions de la Compagnie, ces mesures extrêmes ne firent qu'augmenter la panique ; l'émeute gronda dans Paris, le Régent eut peur, les édits contre les métaux précieux furent annulés (Décembre 1720) et l'État lui-même se mit bientôt à ne plus accepter les billets.

Un arrêt qui réduisait leur valeur de moitié dut être également rapporté, mais le fait qu'il avait été pris fit tomber leur cours des neuf dixièmes. C'était l'effondrement du *Système*, la banqueroute, la ruine de beaucoup. Law fut heureux de pouvoir se sauver de Paris sain et sauf.

Il faut dire à son honneur qu'il quitta la France aussi pauvre qu'il y était entré et qu'on lui doit nombre de sages réformes dans l'Administration des finances. Il mourut à Venise en 1729, à l'âge de cinquante-huit ans. C'était un joueur et non un administrateur, il fut plus aveugle que coupable.

Son système, qui comprenait beaucoup de vues exactes et originales, reposait malheureusement sur une erreur fondamentale. Toute circulation monétaire pour lui équivalait à une production de capital. En créant un numéraire commode, facile à transporter, dont la production sans cesse possible devait empêcher toute tentative d'accaparement, toujours à craindre à cette époque, il croyait pouvoir anéantir l'usure et par suite développer l'industrie en supprimant la misère sociale.

« La nation entière, écrivait-il, devait devenir un corps de négociants dont la Banque était la caisse et dans lequel, par conséquent, se réunissaient tous les avantages du commerce d'argent et des marchandises. » Autre part, à ceux qui lui disaient qu'il pouvait arriver un jour qu'un souverain vînt à confisquer les sommes énormes qui allaient constituer le capital de la Banque, il répondait : « Le prince ne sera pas si fou que de se ruiner lui-même en discréditant ses billets. »

Law pensait éteindre les dettes de l'État en lui prêtant pour 1,600 millions de ses billets qui, d'après son calcul, devaient revenir à la Compagnie sous forme de souscriptions à ses actions. Mais comme la garantie de ces actions, c'est-à-dire les terres de la Louisiane, n'avait aucune valeur intrinsèque, la confiance était leur seule garantie; or, en matière financière, de sérieuses garanties peuvent seules donner le crédit.

Il est vrai qu'il pensait que les peuples en arriveraient à ne plus vouloir de métal toujours encombrant dont, d'après lui, la valeur était aussi conventionnelle que celle de ses billets. Là fut l'erreur capitale de Law, car la possibilité de se faire rembourser quand on le voudrait en métal précieux, dont la production est toujours lente, était la seule chose qui pouvait donner une valeur durable à sa monnaie de convention. C'est l'explication même du crédit des billets des grandes banques modernes après la banqueroute des assignats, et, si la catastrophe ne fut pas immédiate, c'est qu'il était facile à cette époque de présenter la Louisiane comme un véritable Eldorado, car fort peu de personnes en étaient revenues. Ceux qui auraient pu parler préféraient se taire pour éviter le sort de Cadillac qui, pour avoir laissé échapper quelques paroles peu flatteuses sur la richesse du Mississipi, alla coucher le lendemain à la Bastille (1).

On faisait courir à Paris les bruits les plus insensés sur les richesses de la Louisiane : un jour, on annonçait gravement la découverte d'une immense roche d'émeraude qu'on ne savait comment faire pour transporter; une autre fois, que douze mille Indiennes étaient déjà occupées à recueillir des cocons de vers à soie! Enfin, on promettait solennellement aux actionnaires, en présence du Régent, un dividende de 40 pour cent.

Pendant que régnait à Paris ce vent de folles spéculations, la guerre avait été déclarée à l'Espagne. Dès que cet événement fut connu en Louisiane, Bienville, Hubert, Le Gac (1) et Villardeau, directeurs de la Compagnie, décidèrent de s'emparer de la ville de Pensacola.

Cet établissement fut pris par surprise le 17 mai 1719. Les Français, manquant de vivres, renvoyèrent la garnison à la Havane, mais les Espagnols retirent les transports français et s'en servirent pour aller reprendre leur ancienne possession (6 août). Ils allaient même également s'emparer de la Mobile et de l'île Dauphine, quand une escadre française, commandée par M. de Champmeslin, arrivée à l'improviste, les mit en fuite, puis s'empara à nouveau de Pensacola.

1. Le dossier de Cadillac est un de ceux qui ont le plus souffert du pillage de la Bastille. Il ne reste plus aux Archives de l'Arsenal que quelques morceaux d'une pièce toute maculée de boue. On peut pourtant y lire qu'Antoine Cadillac et son fils furent enfermés du 27 septembre 1717 au 4 février 1718 comme « suspects de discours inconsidérés contre le gouvernement de l'État et des Colonies. »

2. Le Gac organisa la culture du tabac aux Natchez.

Une petite expédition espagnole, partie de Santa-Fé, tenta un coup de main sur la région des Illinois, mais fut massacrée en route par les sauvages.

En 1722, après la paix, la France rendit Pensacola aux Espagnols, la Compagnie profita de cette circonstance pour tenter encore une fois l'ouverture de débouchés commerciaux avec le Mexique par la voie de terre, mais les comptoirs espagnols demeurèrent fermés aux marchandises françaises.

Du 25 août 1718 au 17 mars 1719, aucun navire n'aborda dans la colonie, la famine régna et, à la Mobile, on dut manger les graines conservées comme semences. A partir du printemps de 1719, pendant dix-huit mois, de nombreux navires arrivèrent de France et la colonie n'eut plus à souffrir que de ses propres colons; des soldats ivres incendièrent Biloxi et une partie de l'établissement de l'île Dauphine.

En 1818, Brirassac de Beaumont trouve que « les habitants sont accoutumés à une indépendance demi-sauvage, toujours prêts à enfreindre les lois et les usages les plus solidement établis, reconnus et respectés sous l'imprescriptible sanction des siècles ».

Quand la nouvelle du désastre de Law arriva en Amérique, ce fut dans la colonie une consternation générale et les nouveaux colons allemands quittèrent leurs établissements pour se rembarquer; Bienville eut beaucoup de peine à les retenir et finalement les installa à vingt lieues au nord de la Nouvelle-Orléans, en un point qui prit le nom de village des Allemands. Très laborieux, ils se mirent à défricher la terre et bientôt devinrent pour la colonie les grands fournisseurs de céréales, de fruits et de légumes.

Ferrand, Faget et Machinet, les trois directeurs de la Compagnie des Indes nommés à la place de Law, s'étaient empressés de donner à Bienville des pouvoirs presque absolus pour ne pas conserver la lourde responsabilité de la direction d'une entreprise si lointaine; malheureusement, l'ordonnateur de la colonie, l'ennemi implacable du gouverneur, le haineux Hubert fut maintenu et la colonie continua à être en proie à des dissensions intestines.

La prospérité générale n'augmentait guère, un terrible ouragan avait détruit les récoltes, le prix des marchandises avait triplé; la piastre du Mexique, seule monnaie sonnante en circulation, valait 8 livres 10 sols au lieu de 5, et le lait coûtait 40 sols le pot!

Le siège du Gouvernement se transporta en 1722 à la Nouvelle-Orléans; la ville alors comptait 203 habitants. La misère qui y régnait était si tristement célèbre dans la colonie, qu'une compagnie tout entière, venant de Biloxi, déserta en forçant le capitaine du navire à faire voile pour Charlestown.

Le Code noir fut mis en vigueur en 1724; la même année, le 16 janvier, Bienville fut rappelé en France pour justifier sa conduite

contre les nombreuses accusations qu'Hubert (1) avait portées contre lui. Bien à tort, Bienville était accusé d'être vendu aux Espagnols, d'avoir dilapidé les finances de la colonie à son profit, enfin d'être cause par son incapacité de la ruine du pays « le plus riche du monde ». Il se justifia aisément, toutefois les haines qu'il s'était attirées firent qu'il ne fut pas renvoyé en Louisiane et tous ses parents même en furent rappelés.

La Harpe, du Tisné, La Noue explorèrent durant cette période les bassins supérieurs du Missouri et du Mississipi et le Père Charlevoix, après avoir inutilement cherché une route vers les mers du nord-ouest,

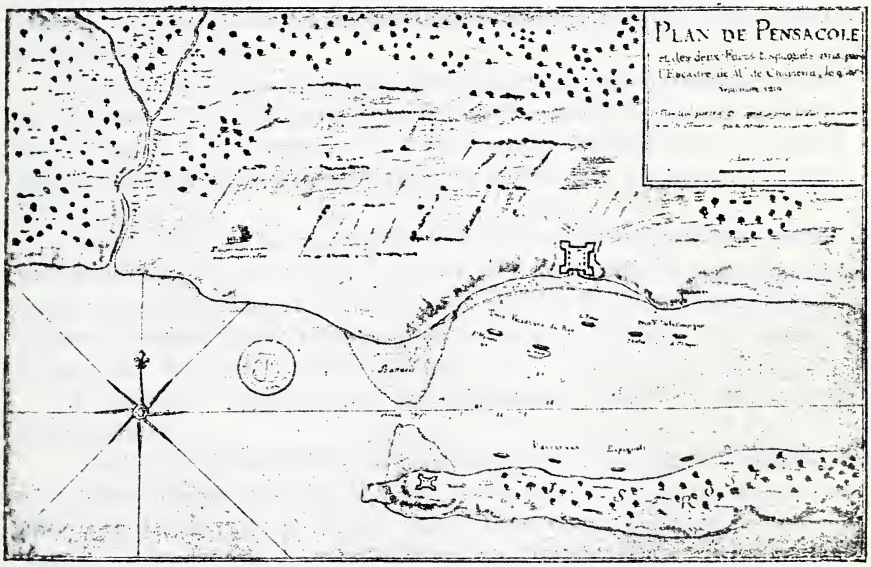

PLAN DE LA RADE DE PENSACOLA (1719)

(Dépôt des Cartes de la Marine).

descendait le Mississipi et arrivait à la Nouvelle-Orléans en janvier 1722, où il compta une centaine d'habitations.

En 1723, Bourgmont fonda différents postes sur le Missouri, le Kansas et jusque dans le pays des Padoukas, mais le fort d'Orléans, construit sur le haut Missouri, fut, en 1725, détruit par les Indiens et aucun Français ne put échapper au massacre.

1. Hubert avait déjà autrefois dénoncé L'Epinay pendant le peu de temps qu'il était resté à la tête de la colonie, notamment « parce que, disait-il, il veut juger seul et souverainement le civil et le criminel. » Hubert fut un homme néfaste pour la Louisiane et il donna un fâcheux exemple de mésintelligence systématique avec le gouverneur, que malheureusement presque tous ses successeurs suivirent.

Périer fut nommé gouverneur en août 1726 (1). Depuis le départ de Bienville c'était son cousin Boibriant (2) qui se trouvait à la tête de la colonie. La situation n'était guère enviable, un désordre incroyable régnait dans la colonie; la misère aidant, bon nombre de colons, se souvenant de leurs anciennes professions en France, redevinrent incendiaires et voleurs de grands chemins.

Drouot de Valdeterre, commandant de l'île Dauphine en 1726, se plaint que ses administrés ne respectent plus rien depuis qu'ils sont gouvernés au nom de la Compagnie. « Les plus grands crimes, dit-il, restent impunis faute de police; quant aux troupes, elles sont aussi indisciplinées que mal équipées; il arrive même que faute de subsistances, les commandants de poste sont forcés d'envoyer leurs soldats vivre chez les Indiens ! »

Aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure de la promulgation d'une loi qui punissait de la peine capitale les blessures faites aux animaux domestiques, à une époque où à la Nouvelle-Orléans on se trouvait toujours sous le coup d'une révolte des nègres qui plusieurs fois avait failli éclater.

L'année 1727 fut marquée pour la Nouvelle-Orléans par deux événements heureux; l'arrivée des Ursulines qui fondèrent un hôpital et des écoles de jeunes filles et la venue des *filles à la cassette*, jeunes personnes à marier ainsi nommées parce qu'elles avaient reçu du Roi, comme dot, une petite malle d'effets.

Le Mascrier raconte ainsi les précautions que l'on prit à leur débarquement.

« Dès que ces demoiselles furent débarquées, on les logea toutes dans une même maison avec une sentinelle à la porte. Il était permis de les aller voir le jour et de choisir entre elles celles qui convenaient le mieux, mais, dès que la nuit était venue, l'entrée de leur maison était défendue à toute sorte de personnes. Elles ne tardèrent guère à être pourvues et mariées, et l'on peut dire que cette cargaison ne suffisait pas pour le nombre de prétendants qui se présentèrent, puisque celle qui resta la dernière fut sur le point d'exciter une dispute fort sérieuse entre deux garçons qui voulaient se battre à qui l'aurait, quoique cette Hélène ne fut rien moins que belle et eut plutôt l'air d'un soldat aux gardes que d'une fille. La querelle parvint même jusqu'aux oreilles du commandant qui, pour les accorder, les fit tirer au sort... » Une seule était venu de son plein gré et on l'appelait « la demoiselle de bonne volonté. »

En 1719 un certain nombre de colons des deux sexes avaient déjà

1. Périer commandait le poste du lac Pépin sur le Haut Mississipi. J. Winsor dit que sa réputation était diabolique dans la Nouvelle-Angleterre pour les hardis coups de main qu'il avait exécutés sur les frontières.

2. « M. de Boisbriant, dit en 1625 le capucin Raphaël, est un bon canadien accoutumé à la vie libre des sauvages, ennemi des affaires et si mou qu'il n'oserait jamais de son autorité s'il n'y était forcé en quelque sorte par d'autres. »

été envoyés dans la colonie. Buvat, dans son *Journal de la Régence*, nous dit : « On fit partir trente charrettes de demoiselles qui avaient toutes la tête ornée de fontanges de rubans jonquilles et un pareil nombre de garçons qui avaient des cocardes de couleur pareilles à leurs chapeaux, et qui allaient à pied. Les donzelles en traversant Paris chantaient comme des gens sans soucis ».

Parmi les diverses peuplades sauvages des bords du Mississipi, les deux nations des Natchez et des Chikachas, s'étaient toujours montrées les plus remuantes et les moins pacifiques. En 1729, la maladresse et la brutalité du commandant, un nommé Chopart ou Chépart occasionna un mécontentement général parmi les Natchez et les nations environnantes ; les sauvages alors décidèrent une attaque générale de tous les postes français.

Bien que prévenu, dit-on, par une femme indienne, Chépart dans sa fatuité et son aveuglement négligea de se tenir sur ses gardes, ce qui permit aux Natchez de surprendre les Français et d'en massacrer plus de deux cent cinquante. Une dizaine d'hommes seulement parvinrent à s'échapper. Les Indiens emmenèrent les femmes en esclavage et ne laissèrent la vie qu'aux nègres, dont beaucoup étaient du complot, et à deux soldats dont ils pensaient avoir besoin.

Pour attaquer le fort Rosalie, le chef des Natchez, *le Grand Soleil* n'avait point attendu, ainsi qu'il en était convenu, ses alliés les Chikachas. Cette hâte et la perte de leur part du butin qu'ils espéraient mécontenta vivement cette nation et l'empêcha de se joindre après coup aux Natchez. Cette division fut des plus heureuses pour la colonie, car elle entraîna également la neutralité des Chaktas dont la fidélité pour la France semblait en cette circonstance devoir être plus que douteuse. Il devenait dès lors assez facile de réduire la seule nation des Natchez, tandis que les troupes dont on disposait à cette époque en Louisiane eussent été tout à fait insuffisantes pour repousser un soulèvement général.

Peu de temps après, les Yazous surprirent également et massacrèrent la garnison du fort Saint Claude dont le commandant du Coder avait été tué au fort Rosalie.

Les Natchez, voulant profiter de leurs premiers succès, passèrent le fleuve et tentèrent de surprendre Juchereau de Saint-Denis, commandant du fort des Natchinotchez, mais heureusement ce dernier fut prévenu à temps par les nations sauvages voisines qui l'adoraient et ce fut au contraire lui qui surprit les envahisseurs et, avec quarante hommes seulement, parvint à leur tuer près de cent guerriers.

Le Sueur, de son côté, avec l'aide de quelques Chaktas, défit également un fort parti de Natchez et parvint à reprendre quelques prisonnières françaises, mais ce ne fût qu'après l'arrivée de France de Loubois que les Français purent venir mettre le siège devant le village fortifié où s'étaient réfugiés les Natchez. Le siège dura plus d'un

mois. A la fin les sauvages rendirent leurs prisonniers mais parvinrent à s'échapper pendant la nuit. Alors pendant six mois se continua une guerre incessante d'escarmouches et d'embuscades dont eurent beaucoup à souffrir nos sincères alliés les Tonicas et où se commirent les pires atrocités.

Enfin, Périer avec son frère Périer de Salverte (1) à la tête de forces suffisantes envoyées de France remontèrent la rivière Rouge et vinrent investir au mois de janvier 1731 le dernier repaire des Natchez. Le village fut emporté et beaucoup d'Indiens faits prisonniers furent vendus comme esclaves à Saint-Domingue. Un certain nombre parvinrent à se sauver et allèrent demander asile aux Chikachas qui avaient failli être leurs alliés. Kerlérec, qui devait plus tard être gouverneur de la Louisiane, faisait partie des troupes de débarquement de Périer de Salverte.

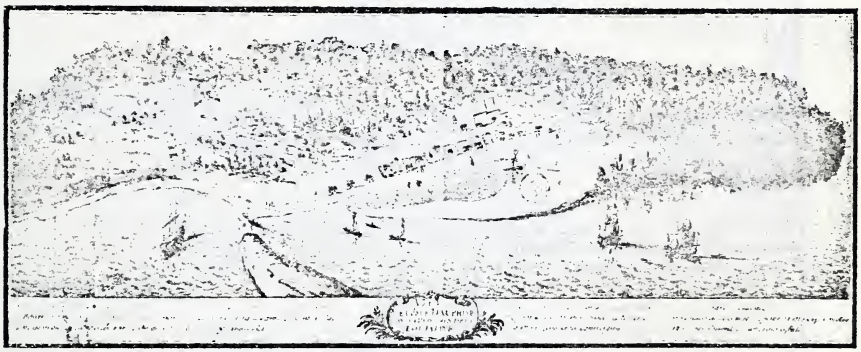

L'ILE DAUPHINE
(Dépôt des Cartes de la Marine).

Le massacre du fort Rosalie montra la faiblesse de la Nouvelle-Orléans : Périer qui, dès son arrivée, avait fait travailler activement à la digue de protection contre le fleuve, entreprit aussitôt la construction d'une enceinte.

La nouvelle en France du désastre du fort Rosalie, les dépenses qu'occasionnèrent les expéditions contre les Natchez décidèrent la Compagnie des Indes Orientales à se retirer de la Louisiane. Le 22 janvier 1731, la Compagnie renonça à son privilège qu'elle avait du reste presque abandonné en fait durant les dernières années.

Le Gouvernement royal ne tarda pas à rappeler Périer et à réorganiser le Conseil de la colonie (1732). Bienville, de nouveau nommé gouverneur, arriva à la Nouvelle-Orléans en 1733. Tous ses soins

1. Habile et heureux marin. Ses états de services comptent vingt-sept campagnes au service de l'État.

durent bientôt se porter sur la politique à suivre avec les sauvages, car la présence des derniers Natchez chez les Chikachas nous avait rendu encore plus hostile cette nation toujours en rapports constants avec les traitants anglais.

La guerre fut résolue et Bienville entreprit de longues négociations pour amener les Chaktas à se joindre à nous. Son plan était de marcher contre les Chikachas en remontant la rivière de Tombigby, tandis que d'Artaguette, avec les garnisons de l'Illinois, viendrait attaquer les sauvages par le nord-ouest ; les deux troupes devaient faire leur jonction le 10 mai 1736.

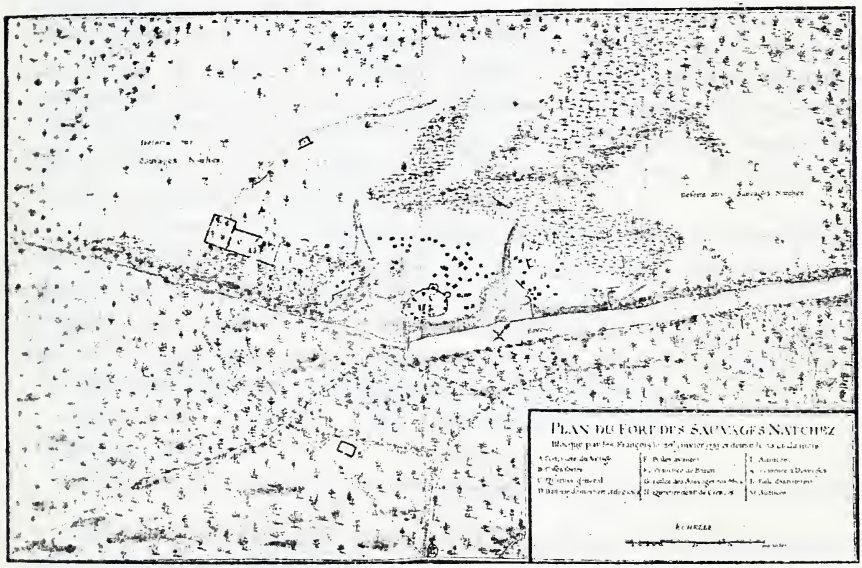

FORT DES NATCHEZ

(Cabinet des Estampes).

Malheureusement Bienville fut retardé de trois semaines tandis que d'Artaguette accélérait au contraire sa marche. Une misérable rivalité régnait entre les deux hommes : d'Artaguette, frère de l'ancien gouverneur, voulait avoir l'honneur de prendre le fort ; il attaqua prématurément, ses alliés sauvages s'enfuirent, lui-même fut pris tandis que ses troupes se retiraient en désordre, abandonnant aux Indiens un riche convoi de munitions de guerre. Les Chikachas firent périr dans d'horribles tortures l'imprudent capitaine. Le 26 mai, à son tour, Bienville entreprit l'attaque du fort. Commandés par des Anglais, les sauvages attendirent que les assaillants fussent au pied des palissades et en deux décharges mirent hors de combat quatre-vingts hommes ;

tous nos alliés se sauvèrent naturellement et les Français durent battre en retraite.

Bienville ne pouvait rester sur un échec si sanglant et aussi retentissant, il le comprit et se mit de suite à préparer une nouvelle expédition. Mais comme les troupes lui manquaient, il dut en demander en France et attendre leur arrivée qui n'eut lieu qu'en 1739, les négociations avec les sauvages, pour trouver parmi eux des alliés, furent interminables, enfin il eut le grand tort de préparer trop minutieusement et surtout trop longuement la campagne.

Il avait commencé par construire le fort de l'Assomption sur la rivière à Margot pour servir de bases aux opérations futures et il y emmagasina une grande quantité de provisions. Mais dès le début de l'expédition les Indiens désertèrent, les chevaux qui devaient transporter le convoi de l'armée moururent et enfin on s'aperçut que les vivres accumulés avaient été presque entièrement consommés par les troupes rassemblées depuis des mois à l'Assomption, car aux forces de la Louisiane étaient venus se joindre Céleron avec un corps de troupe du Canada et toutes les garnisons des Illinois.

Le 4 janvier 1740, Fontaine Meine, un des officiers de l'expédition écrit : « ... Nos troupes continuent toujours à mourir et nos compagnies de cinquante qu'elles étaient, sont réduites à vingt-cinq ; de nos bombardiers, qui étaient dix, il ne reste plus que trois... (1). » Il ajoute qu'on ne peut agir sur les sauvages qu'avec du vin et qu'alors ce ne sont que querelles entre Canadiens et Indiens ivres.

Dès le 20 novembre 1739, les sauvages impatientés voulaient retourner chez eux.

Fontaine fait le dénombrement suivant des troupes de l'expédition :

600 sauvages (Iroquois, Missouris, Chaouanons, Abénakas, Chétimachas, Chaktas et Chéraquis) ;
200 nègres pour conduire les chariots ;
200 Canadiens commandés par Longueuil ;
100 soldats des Illinois sous les ordres de Le Blanc ;
400 soldats de la colonie.
50 nègres libres ;
300 soldats de la marine commandés par M. de Noailles ;
60 domestiques.

Le commandement des troupes appartenait à M. de Noailles, envoyé de France tout exprès pour diriger la campagne, cette nomination fut un grand crève-cœur pour Bienville et par suite la cause de bien des mésintelligences qui retardèrent encore et entravèrent l'organisation de l'expédition.

Ces forces imposantes se trouvaient immobilisées et la difficulté de

1. Correspondance manuscrite conservée à la Bibliothèque de l'Institut.

trouver un chemin pour l'armée (1) allait probablement faire abandonner les hostilités, quand les Chikachas, pris de peur à la suite d'un hardi coup de main de Céleron, vinrent demander la paix ; Bienville jugea prudent de la leur accorder et conclut avec eux un traité au mois d'avril 1740. La paix du reste ne fut guère que nominale : en retournant au Canada, les Iroquois pillèrent les Chikachas et les Chaktas bientôt recommencèrent la lutte avec leurs voisins.

Cette guerre, qui se termina somme toute fort peu glorieusement, avait coûté près de deux millions de livres et son résultat équivoque ébranla fort le crédit de Bienville près de la cour de France. En 1742 il fut rappelé, mais comme il devait attendre l'arrivée de son successeur le marquis de Vaudreuil, il conserva ses fonctions jusqu'au 10 mai 1743.

Bienville (2), souvent appelé le père de la Louisiane, a rendu à cette colonie d'immenses services pendant les trente-cinq ans qu'il y passa à divers titres. Très habile et très honnête on ne peut guère lui reprocher que d'avoir souvent pris mal à propos ombrage de tous ceux que les événements mettaient trop en relief.

Il faut dire aussi que dans son dernier gouvernement il fut puissamment aidé par l'ordonnateur La Chaise qui en 1724 avait remplacé du Saussoy et fut avec d'Artaguette le seul ordonnateur s'occupant des affaires de la colonie au lieu de ne penser qu'à lutter d'influence avec le gouverneur.

La Louisiane comptait en 1742 environ 4,000 blancs et 2,000 nègres.

En 1734 avait eu lieu, malgré Bienville, une émission de deux cent mille livres de monnaie de carte (3). Créés dans le but de faciliter les transactions commerciales, ces billets devaient être dans la suite une source incessante d'abus et de difficultés pour la colonie.

Vaudreuil resta dix ans à la tête de la Louisiane. C'était un homme honnête et juste qui fit prospérer la contrée (4) autant qu'il était en son pouvoir. Malheureusement un ouragan terrible ravagea en 1746 le bassin du Mississipi et la misère devint cette année-là d'autant plus grande que la monnaie de carte, par suite d'une nouvelle émission intempestive, avait en 1745 perdu beaucoup de sa valeur ; pour la changer contre de l'argent il fallait en donner le triple.

Pas plus que ses prédécesseurs, Vaudreuil ne put s'entendre avec ses ordonnateurs, l'histoire administrative de son gouvernement n'est

1. Les Ingénieurs de la colonie avaient pourtant étudié plusieurs routes, ainsi que le montrent les croquis conservés au Dépôt des Cartes de la Marine.

2. Né à Montréal en 1680, mort à Paris le 7 mars 1765. A son retour en France il obtint une pension de 1.800 livres.

3. La Compagnie des Indes Occidentales avait déjà émis en 1723 une monnaie similaire.

4. Il eut pourtant deux grands torts : émettre trop de papier-monnaie et trop encourager la recherche de mines aux dépens de l'agriculture. Il abusa également du principe de la traite exclusive.

remplie que de discussions stériles et de reproches injustes que portent contre lui successivement, Le Normand, Salmon et Michel de la Rouvillière qui jusqu'à sa mort (octobre 1752) fut un des plus acharnés (1).

Si nous nous étendons quelque peu sur ces dissentiments, c'est pour être à même de montrer plus tard à propos des conflits entre Kerlérec et Rochemore que c'était un système absolu pour les ordonnateurs de toujours chercher à contrecarrer l'action des gouverneurs.

La guerre faillit éclater avec les Chaktas. Un chef indien appelé le *Soulier Rouge* avait su prendre sur cette tribu un ascendant énorme qu'il mit tout entier au service des Anglais ; il lui était d'autant plus

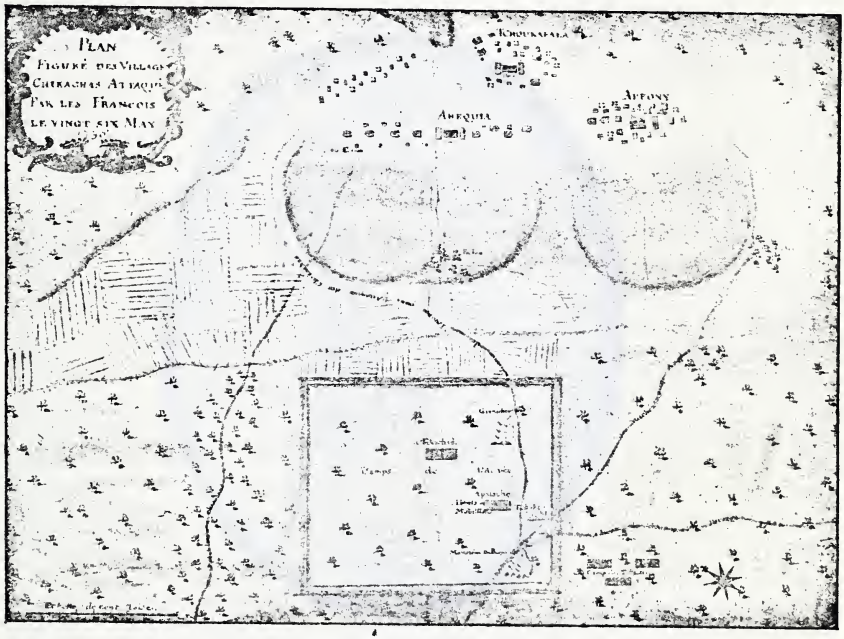

VILLAGE DES CHIKACHAS
(Cabinet des Estampes).

facile de tourner son peuple contre nous que les magasins de la colonie étaient vides et que Vaudreuil n'avait pu faire les présents d'usage. Le gouverneur tenta de le faire enlever par neuf officiers déguisés, mais la ruse échoua et ce fut au contraire à grand'peine que les faux traitants purent se sauver. La situation allait devenir critique quand quelques Chaktas restés fidèles à la cause de la France tuèrent leur chef.

« En 1746, dit Kerlérec, le successeur de Vaudreuil (Mémoire inédit sur les nations sauvages, 1758), les Anglais déterminèrent un fameux partisan de la

1. Michel, ordonnateur de 1748 à 1752, eut aussi une grave altercation avec d'Erneville, qui provoqua un blâme officiel que Kerlérec était chargé de lui signifier.

nation chaktas nommé Imatahatchito, si connu sous le nom de *Soulier Rouge* (1) à faire assommer trois Français, dont un officier, qui étaient dans la nation chaktas. Ce fameux boulevard des Anglais ne profita pas longtemps de sa trahison et nous sommes venus à bout de lui faire casser la tête par sa propre nation le 8 juin 1747.

Il est bien vrai que cette malheureuse affaire mit la colonie à deux doigts de sa perte; Imatahatchito étant accrédité dans toute sa nation, à qui il procurait des marchandises de traite tant qu'il en voulait par le moyen des Anglais qui le comblaient de présents pour pouvoir, avec son secours, ravager nos habitations de la Mobile et de la Nouvelle-Orléans et se rendre enfin maître de ce continent. Après la mort de ce fameux *Soulier Rouge*, ceux de son parti, excités par l'Anglais,

LE MOYNE DE BIENVILLE
(Gravé par Laguillermie).

furent au commencement d'octobre 1747 frapper sur une de nos habitations à quinze lieues de la Mobile et y tuèrent deux hommes, deux femmes et deux enfants; un autre parti fut dans le même temps aux Natchez et y tua un soldat.

Le 15 avril 1748, un troisième parti de révoltés vint frapper aux Allemands, environ à dix lieues de la Nouvelle-Orléans, tua un chef de famille, leva la chevelure à sa femme et fit sa fille et un de ses nègres prisonniers. On envoya un officier à la poursuite de ces gens là avec quarante-cinq hommes, tant soldats que volontaires qui se trouvèrent les plus près, mais ils ne purent en tirer vengeance quoique supérieurs en nombre, ce qui prouve, ce que l'on n'a déjà que

1. Pendant l'expédition de Bienville contre les Chikachas, *Soulier Rouge* s'était déclaré notre allié.

trop expérimenté, qu'il n'y a pas encore dans le pays assez d'hommes propres à aller dans les bois y combattre les sauvages.

Le parti que l'on fut obligé de prendre dans cette fâcheuse circonstance fut d'aller à la Mobile faire les présents à ceux des villages chaktas qui nous étaient attachés et qui gémissaient de bonne foi sur le sort de leurs frères qui suivaient ainsi aveuglément le parti de l'Anglais.

... Les présents que l'on fit comme à l'ordinaire, joints aux sages précautions que l'on prit de bien munir le fort de Tombekbé et d'ordonner qu'on n'y fournit aucun secours à ceux qui nous étaient opposés, eurent tout l'effet que l'on s'était proposé.

Les Chaktas bien intentionnés, satisfaits de ce qu'on leur donnait leur présent, déclarèrent une guerre ouverte à ceux de leurs compatriotes qui nous étaient opposés et, quoique soutenus par les Anglais leurs alliés et par les Chikachas, ils perdirent beaucoup de monde dans les différentes escarmouches qui se firent de part et d'autre — mais comme ces hostilités affaiblissaient la nation... chacun fit ses réflexions et, tous ensemble commençant à se lasser d'une guerre intestine qui leur paraissait d'autant plus cruelle que ceux qui tenaient pour nous en tuant les Chaktas, qui nous étaient opposés, se trouvaient dans le cas de détruire leurs plus proches parents, cette nation étant composée de différentes tribus qui toutes se trouvent dispersées dans tous les villages des Chaktas.

Une assemblée générale réunit les principaux de la nation... Ils proposèrent que ceux qui avaient servi les Français et leur avaient été fidèles en seraient secourus dans leur besoin et auraient part à leurs présents, mais que pour les villages de l'ouest, qui avaient tenu le parti du *Soulier Rouge*, ils tiendraient pour l'Anglais et en seraient également secourus... Ils auraient eu par là l'Anglais et le Français en même temps chez eux et, quand l'un aurait été dépourvu de marchandises, ils auraient eu recours à l'autre. Comme le plus grand nombre des Chaktas étaient pour nous, et que l'Anglais n'aurait eu qu'une douzaine de villages, ils ne se persuadaient pas que l'on put rejeter un tel accommodement, mais comme les villages qui voulaient l'Anglais sont près de la Nouvelle-Orléans et qu'ils auraient eu avec les Chikachas, nos plus cruels ennemis, le chemin libre, on fit entendre qu'il fallait absolument qu'ils fussent tout Anglais ou tout Français... Cette alternative les embarrassa beaucoup et on se retira de part et d'autre et les bien intentionnés, pour ne pas perdre leurs présents et l'amitié des Français, recommencèrent comme de plus belle à faire la guerre aux partisans des Anglais.

Il y eut plus de six cents hommes des plus braves et des plus accrédités de la nation de tués de part et d'autre; on fit périr tous ceux qui avaient insulté et frappé sur les habitations françaises, on tua plusieurs Anglais qui étaient venus dans les villages chaktas de la partie ouest apporter des secours aux révoltés et on frappa plus vivement que jamais sur les Chikachas qui conduisaient les traiteurs anglais. Cette guerre des plus sanglantes a duré près de quatre ans avant qu'on ait pu amener les Chaktas à résipiscence et la paix ne fut conclue qu'en novembre 1750, mais elle a été si bien cimentée que depuis ce temps cette nation nous a donné beaucoup de satisfaction à ces deux ou trois années près (1) que manquant de tout, elle a encore été au moment de frapper sur le Français et de recevoir l'Anglais. »

1. 1756-1758.

L'intérêt capital pour la Louisiane d'être en paix avec les Chaktas et les Chikachas était, outre la grande importance de les avoir comme tampons entre nous et les Anglais, la nécessité de maintenir libre la navigation sur le Mississipi car, dès que la mer était fermée, la Nouvelle-Orléans était forcée de faire venir son blé des Illinois et ses munitions du Canada.

L'année 1751 vit encore arriver dans la colonie soixante jeunes filles qui toutes trouvèrent promptement à se marier.

La découverte d'un nombre considérable de faux billets de carte avait encore déprécié leur valeur et porté un coup funeste au commerce de la Louisiane : cependant, durant le gouvernement de Vaudreuil, la colonie avait en somme prospéré : les fortifications du fort de la Balise s'achevaient, des troupes régulières étaient arrivées, enfin la Nouvelle-Orléans comptait déjà plus de quinze cents habitants. Mais les dépenses aussi avaient considérablement augmenté, le budget de la colonie pour 1752 ne s'élevait pas à moins de 920,000 livres et naturellement les recettes étaient bien loin de compenser ce chiffre.

Un des derniers actes de Vaudreuil fut de demander l'érection de la majorité du pays des Illinois en lieutenance du Roy. Il proposa comme major Macarty et comme aide-major M. de Neyon, commandant d'une compagnie détachée dans cette région « homme bien capable de remplir cette fonction et qui désire remplir ce poste ». Le choix était excellent, et ces deux hommes jouèrent dans la suite un rôle important dans l'histoire de la Louisiane.

En 1752 Vaudreuil fut nommé gouverneur du Canada et Kerlérec quitta la France pour venir le remplacer.

Vaudreuil, homme aimable et doux, n'a laissé en Louisiane que de bons souvenirs et entre tous les noms des gouverneurs français le sien est certainement encore maintenant le plus vénéré. Sa femme, qui adorait les fêtes, sut bien vite policer la société de la Nouvelle-Orléans et parvint à se constituer une petite cour fort élégante qui faisait venir de France des carrosses.

« Pierre de Rigaud de Vaudreuil (*Armorial de France de d'Hozier*), connu d'abord sous le nom de Cabanial et appelé depuis le marquis de Vaudreuil, est né à Québec le 22 novembre 1698... Garde de la Marine puis lieutenant en 1709, capitaine en 1715, major général des troupes en 1726, lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis en 1729, gouverneur des Trois-Rivières au Canada en 1732, gouverneur de la Louisiane en 1742, capitaine des vaisseaux du Roi en 1746, gouverneur de la Nouvelle-France en 1755, commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1757, grand-croix du même ordre en 1758. »

Au Canada on peut reprocher à Vaudreuil un certain manque de fermeté vis-à-vis de l'intendant Bigot et quelque mauvais vouloir apporté par rivalité à seconder Montcalm. S'il ne se montra jamais grand général, il demeura toujours un honnête homme et un brave soldat.

A son retour en France, appelé plutôt comme témoin que comme accusé (il ne resta que quelques semaines à la Bastille) dans la procédure « dont l'objet était de discuter l'administration des finances et l'emploi des deniers du Roi au Canada », il en sortit à son avantage et le 8 mai 1764 le Roi lui accorda une pension de six mille livres. Vaudreuil mourut à Paris au mois d'août 1778.

CHAPITRE II

LE CHEVALIER DE KERLÉREC

Les premières campagnes de Kerlérec. — Le combat de la « Parfaite ». — Bataille de l'Escadre de M. de l'Etenduère.

Louis Billouart de Kerlérec vit le jour à Quimper, au mois de juin 1704.

Voici son acte de baptême, tel qu'il se trouve inscrit sur les registres de la paroisse Saint-Ronan (1). « Ce jour, vingt-sept juin mil sept cent quatre, a été baptisé Louis fils d'écuyer Guillaume Billoart, sieur de Quervaségan, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France (2), et de dame Louise de Lansullyen son épouse et ont été parein et mareine écuyer Jean-Baptiste Billoart et damoiselle Marguerite Billoart et la cérémonie a été faite par moy, soussigné recteur de la paroisse de la rue Obscure ces jour et an.

« En présence des soussignés : Jean-Baptiste Billoart, Marguerite Billoart, Marie-Joseph Billouart, Guillaume Billoart, Louis Piriou, acolite, et P. Prigent, recteur de Saint-Ronan. »

Deux jours après, le 29 juin, sa mère mourait et était inhumée dans l'église cathédrale de Quimper.

La famille Billouart ou Billoart, dont les différents membres ont

1. Cette paroisse n'avait pour église qu'une chapelle de la cathédrale et était desservie par un vicaire du chœur portant le titre de recteur.

2. Pour rétablir sa noblesse contestée, Guillaume Billouart avait acheté, en 1701, cette charge de secrétaire du Roi, près le Parlement de Bretagne, pour le prix de 27,800 livres. Il la revendit en 1723 et obtint du Roi, la même année, des lettres d'honneur. Il avait occupé auparavant, de 1679 à 1693, les fonctions de sénéchal des Réguaires de Quimper (tribunal de police dépendant de l'évêque de Cornouailles), puis celle de conseiller au Présidial de Quimper (1693-1703).

Guillaume Billouart se maria trois fois et eut quinze enfants : la mère de Louis de Kerlerec, sa deuxième femme, lui en donna onze. Son curieux Mémorial a été publié en 1890 par M. de Rosmorduc, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*.

porté successivement ou simultanément les titres de seigneurs de Kervaségan, de Penanrun, de Kerlérec, des Salles, de Trémillec, de Kereven, de Penanprat et de Kerbernez, ne semble pas de très ancienne origine. Elle ne fut point admise à la réformation de 1670 ; peut-être, si l'on en croit le Mémorial de Guillaume Billoart, parce que son oncle Roland, à la suite d'un procès en partage de succession, avait brûlé, pour nuire à ses parents, tous les papiers de la famille qu'il possédait à titre d'aîné. Les Billouart, en tout cas, figurent dans les montres de 1481 et de 1562 pour les paroisses de Peumarch et de Plomeur, évêché de Cornouailles, mais ils ne furent maintenus dans leur noblesse, par lettres patentes et arrêts du Conseil, qu'en l'année 1774. Leurs armoiries étaient : d'or à la croix alésée d'azur, surmontée de deux molettes de même (1696), *aliàs* de gueules (1779).

Tout ce que l'on sait sur la jeunesse de Louis de Kerlérec, c'est qu'il commença à naviguer dès l'âge de quatorze ans. « Il a fait, disent ses états de service, avant d'entrer dans la Marine, en 1718, 1719 et 1720, trois campagnes en qualité de volontaire sur les vaisseaux du Roy, avec des officiers, ses parents ; la troisième fut pour la Martinique, Saint-Domingue et la Louisiane, sur la *Victoire*, commandée par M. de la Jaille. »

A son retour en France, reçu garde de la Marine à Rochefort le 25 mars 1721, il s'embarque sur le *Dromadaire*, mais bientôt change d'idées et, à la fin de la même année obtient du Conseil de la Marine la permission de commander la frégate la *Flore* pour le compte de négociants qui envoyaient ce navire faire du commerce à Saint-Domingue en passant par la Guinée et la Martinique.

L'année suivante il traverse encore l'Atlantique, cette fois sur le *Portefaix* commandé par M. de Joyeuse, qui visite successivement Cayenne et la Martinique. A vingt ans Kerlérec était déjà passé trois fois en Amérique !

Le 9 décembre 1726, il est attaché au port de Brest et sert dans la compagnie de M. de Nogent. Peu de temps après, il tombe malade la veille du jour où il devait partir pour Cadix sur l'*Aimable*. Dès son rétablissement on lui donne à remplir au port de Brest les fonctions de garçon major (1) pendant un an et demi. Le 16 mars 1728, il passe dans la compagnie du Pavillon avec un excellent certificat de son ancien capitaine où il est dit que : « Kerlérec s'applique avec beaucoup de succès dans tout ce qui concerne le service, auquel il est très propre pour faire utilement les fonctions d'enseigne de vaisseau ayant de la théorie et beaucoup de pratique. »

On le retrouve en 1729 sur l'*Amazone*, commandée par M. de Bôve, inspecteur de la Marine, qui croise autour de Malte contre les pirates tripolitains, puis l'année suivante sur la *Somme*, sous le commandement

1. Jal (Glossaire nautique) pense que ce titre équivalait à celui d'aide-major.

de M. Périer de Salverte, frère du gouverneur de la Louisiane, « en qualité d'officier des troupes de débarquement destinées pour réduire la nation des Natchez, sauvages de la Louisiane qui avaient massacré et égorgé tout le poste français de ce nom. »

« Nous brûlâmes, dit Kerlérec, le fort de ces Indiens et fîmes 484 prisonniers tant guerriers que femmes et enfants après cinq jours et demi de tranchées ouvertes. Cette expédition se passa à environ deux cents lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. dans le cœur de l'hiver. par beaucoup de pluies et de neige ayant par conséquent beaucoup souffert et c'est depuis ce temps que je suis tourmenté d'un rhumatisme d'entraille dont je ne guérirai jamais sans doute (1). »

De retour à Brest, en 1731, il fut nommé enseigne de vaisseau et des compagnies de la Marine; avancement qu'il réclamait en vain depuis plus de deux ans. Le printemps suivant le ramène dans la Méditerranée avec la *Gloire* qui va croiser « contre les forbans et les interlopes ».

Pour les années suivantes, voici la copie de ses états de services :

1733 et 1734. Passé un an de garnison à Calais, faisant fonction d'aide-major de troupes.

1734. Sur l'*Avenir*, commandé par M. de Colombe, escadre de la rade de Brest.

1735. Sur le *Triton*, commandé par M. de Colombe.

1737. Sur l'*Astrée*, commandé par M. d'Estournel, en croisière sur les Saltins.

Le 1er mars 1738, il épousa dans la chapelle du château du Bot, Marie-Josèphe-Charlotte du Bot, baptisée le 10 septembre 1716 « fille de messire Jacques-Joseph du Bot (2), écuyer et chef de nom et d'armes et de dame Jeanne-Gabrielle de La Rivière, seigneur et dame du Bot et autres lieux ».

1739. Sur l'*Élisabeth*, commandée par M. le marquis de Nesmond, escadre de M. le marquis d'Antin, pour Stockolm et passer par le nord de l'Écosse et de l'Irlande.

1740. Sur la *Parfaite*, commandée par M. le commandant d'Estournel, escadre de M. le marquis d'Antin, pour l'Amérique, avant laquelle nous partîmes sous les ordres de M. de Nesmond; et, aux approches de la Martinique, nous fûmes généralement démâtés de tous nos mâts et au moment de perdition par un ouragan sans exemple.

Nous fûmes obligés de caréner et de remâter à la Martinique et M. de Kerlérec fut chargé de se transporter dans les plus hautes montagnes pour conduire la coupe et les proportions de la mâture. Cette mission dans un climat aussi mauvais et aussi chaud lui valut la maladie de sciam (3), dont il fut à toute extrémité.

1. État des services de M. de Kerlérec datés de 1765.

2. La famille du Bot, d'ancienne extraction, comptait huit générations en 1669; elle a donné trois pages du Roi et de nombreux officiers de Marine. Ses armes étaient : d'argent à la fasce (*alias* à deux fasces) de gueules.

Le château du Bot subsiste encore dans la paroisse de Quimerch, canton du Faou (Finistère).

3. Fièvre jaune.

Dans la même campagne, revenant du petit Goarce à la Caye Saint Louis, aux ordres de M. d'Antin, étant sous ceux de M. le chevalier d'Épinaye, nous fûmes attaqués de nuit, sous le cap Tiburon de la côte de Saint-Domingue, par six vaisseaux anglais détachés de l'armée du chevalier Hogle, dont trois de 70 canons et trois de 60. Nous nous battîmes pendant quatre heures en deux reprises et avec bien de l'inégalité de force, puisque nous n'avions que l'*Ardent* de 64 canons, le *Mercure* de 50, le *Brillant* de 46 et la *Parfaite* de 44.

Cette action fut vive et M. de Kerlérec y fut grièvement blessé aux reins, ce dont il se ressent dans les mauvais temps.

On n'a pas oublié tout l'honneur qui résulte de cette action pour le pavillon français ; les Anglais, démâtés en partie, après nous avoir fait des excuses sur ce qu'ils nous avaient pris pour des Espagnols, furent obligés de céder le champ de bataille sur la demande qu'en fit M. le chevalier d'Épinaye qui y resta en panne jusqu'à ce que les Anglais fussent hors de vue.

De retour au petit Goarce, après avoir été à la Caye Saint Louis, M. de Kerlérec fut encore chargé d'aller dans les montagnes, choisir et faire exploiter un mât de beaupré qui avait été emporté dans le combat, mission très dure et bien critique dans de pareils climats et qui lui occasionna une nouvelle maladie dont il a été presque toujours à l'article de la mort jusqu'à son retour en France.

1741. Il a été fait lieutenant de vaisseau et capitaine de compagnie. La même année, embarqué sur le *Superbe,* commandé par M. le comte de Roquefeuil, escadre de six mois en rade, pendant lesquels il a commandé la gabarre *Bretonne.*

1742. Sur le *Superbe*, escadre et campagne de la Manche pour déclarer la guerre (1), puis sous les ordres de M. de Rochambeau, il servit sur le même vaisseau en qualité d'aide-major de l'escadre établie en croisière depuis l'île d'Ouessant jusqu'à celle de Belleisle, pour protéger la rentrée des vaisseaux de l'Inde.

1744. Sur le *Superbe*, commandé par M. de Rochambeau, puis par le commandeur d'Estournel, commandant l'escadre destinée à croiser dans le golfe, depuis le cap Saint-Vincent jusqu'au détroit, à la rencontre des vaisseaux des Indes.

1745. Sur le *Mars,* en qualité de major de l'escadre, commandée par M. Périer de Salverte, pour aller au secours de Louisbourg (2), qui se trouva pris avant notre arrivée.

1746. Premier lieutenant de détail sur le *Neptune*, commandé par M. de Villeneuve-Frémont, escadre de convoi d'une flotte de deux cent soixante voiles, commandée par M. de Conflans.

A vue du môle Saint Nicolas, côte de Saint-Domingue, M. de Conflans, commandant le *Terrible* de 74 canons avec le *Neptune* de 68, combattit l'escadre anglaise de l'amiral Michel, composée d'un vaisseau de 80 canons, de deux de 70 et de deux autres de 66. Nous battîmes les ennemis qui furent obligés de prendre chasse ; nous restâmes hors d'état de les poursuivre, étant désemparés de nos manœuvres au point de n'en pouvoir faire courir aucune, ayant d'ailleurs une flotte très considérable à convoyer et à conserver.

1. Guerre de la succession d'Autriche qui entraîna, en 1743, une rupture avec l'Angleterre.

2. Louisbourg, capitale de l'île Royale ou cap Breton. Elle venait d'être prise, après une vigoureuse défense de cinquante jours, par une expédition de quatre mille hommes armés par les négociants de la Nouvelle-Angleterre.

A la fin de la même campagne, sous le premier méridien et à peu de distance du cap Finistère, nous prîmes le vaisseau anglais le *Severn* de 70 canons et manquâmes l'*Aigle* de 60 qui prit chasse et marchait mieux que nous. Nous ravageâmes et dispersâmes la riche flotte que les deux vaisseaux de

Mme DE KERLÉREC

(Collection du Vte de Villiers du Terrage).

guerre convoyaient, venant d'Antigoa, dont nous prîmes quelques bâtiments, tout le reste, au nombre de trente-sept ou de quarante, fut pris par les corsaires de Bayonne et par ceux de Nantes.

La même année Kerlérec reçut la croix de Saint-Louis.

1747. Sur le *Neptune*, commandé par M. le chevalier de Fromentière, en

qualité de premier lieutenant de détail, escadre de M. de l'Étenduère, pour convoyer en Amérique une flotte de trois cent soixante voiles.

Ce fut pendant cette campagne qu'eut lieu le mémorable combat connu généralement sous le nom de bataille de M. de l'Étenduère (1).

La flotte française ne se composait que de sept vaisseaux de ligne et du *Sévern* de 66 canons, tandis que celle des Anglais, commandée par l'amiral Hawke, comptait quinze vaisseaux de ligne, dont deux de 80 canons et six de 70, deux frégates et deux brûlots.

A la suite de cette bataille, dont on verra plus loin les détails, Kerlérec fut « considérablement blessé à la cheville du pied droit, et si fortement qu'on fut à la veille de le lui couper; il resta sourd aussi pendant près de deux mois et de manière à ne rien entendre du tout. »

Cet état fut sans doute cause que le rapport qu'il envoya trois semaines après de sa prison de Spithead au département de la Marine laissé énormément à désirer sous le rapport de la clarté et de la rédaction; malgré un grand respect pour les textes originaux, il nous a fallu pour le rendre compréhensible en retoucher quelque peu la forme.

Pour raconter le combat du 25 octobre 1747, nous y puiserons beaucoup tout en y ajoutant d'autres détails, donnés par les contemporains.

La flotte française, qui escortait un nombreux convoi de navires marchands, avait quitté La Rochelle le 17 octobre; aucun incident ne vint marquer les premiers jours de la traversée. Ce ne fut que le 25 à l'aube que les vigies signalèrent en même temps à l'avant et à l'arrière, un grand nombre de bâtiments : les premiers étaient des navires qui pendant la nuit avaient mal interprété les signaux de l'Amiral et furent bientôt ralliés.

« ... Après être resté quelque temps en panne, écrit Kerlérec, les vaisseaux, dont on avait eu connaissance le matin, approchèrent et nous en comptâmes dix-neuf. Nous crûmes pendant quelque temps que ce pouvait être un fragment de notre flotte qui, ayant négligé de faire de la voile pendant la nuit, pouvait se trouver en arrière, mais, comme ils nous chassaient à toute voile, nous fûmes bientôt en état de les reconnaître pour ce qu'ils étaient. »

Le *Neptune*, navire d'arrière-garde, venait du reste de signaler une flotte anglaise au commandant de l'escadre qui donna de suite l'ordre à ses navires de se mettre en bataille sur une seule ligne; il se plaça lui-même au centre puis fit le signal à la flotte « de forcer de voiles et de prendre son parti, ce qu'elle a fait tranquillement gouvernant au sud-ouest prenant de l'ouest. »

L'avis de Kerlérec était que la ligne aurait été bien plus défensive si chacun avait serré de plus près son chef de file, toutefois il faut reconnaître qu'il fallait bien, au moins au début de l'action, laisser aux navires de commerce la place de passer sous le vent.

1. Il se déroula par 47° 27' de latitude nord et 6° 20' de longitude est, méridien de l'île de Fer, soit à environ 530 kilomètres de Brest, ouest quelques degrés nord.

Le *Neptune* se trouvait fort exposé par sa position, ce fut lui qui le premier reçut tous les feux.

1764897

« A une lieue et demie, dit Kerlérec, la flotte ennemie nous chassait sur un front, mais, en nous rapprochant davantage, elle s'est formée insensiblement sur une ligne dont le premier vaisseau nous a dépassé sans tirer, mais quand il se trouva à la hauteur du *Severn*, il engagea le combat avec ce dernier tandis que le second de la ligne ennemie, qui se trouvait par notre travers, à petite portée de pistolet et sous le vent, nous envoya ses volées de canons et ses bordées de mousqueterie, répétées jusqu'à ce qu'il nous eût dépassé. Nous lui rendîmes feu pour feu pour le moins, mais nous fûmes fort désemparés, comme lui d'ailleurs. Ainsi en ont usé douze autres vaisseaux successivement dont nous avons essuyé les premiers feux avec toute la vivacité que peuvent fournir des vaisseaux frais et qui ont toutes leurs batteries chargées.

Par la violence de ce feu continuel et sans interruption, puisque dès que le bâtiment qui se trouvait à notre travers commençait à nous dépasser, celui qui le suivait recommençait dès notre hanche, nous eûmes toutes nos voiles criblées, toutes nos manœuvres coupées et hors d'état d'en faire courir une seule. A ce dégréement succéda celui de nos mâts, à commencer par l'artimon, le beaupré tout ras et le mât de misaine. Il ne nous resta plus que le grand mât tout percé de coups de canons et grandement incliné qui fut à son tour abattu par trois vaisseaux qui ne nous quittèrent plus. »

M. de Longueval, capitaine en second, avait été tué par la première bordée, le commandant, M. de Fromentière, fut, à trois heures de l'après-midi, mis hors de combat par un boulet qui lui enleva une jambe et on dut le transporter dans la cale. Kerlérec prit alors le commandement du navire. « La mort du commandant, dit Richer dans ses *Fastes de la Marine*, aurait peut-être jeté la consternation dans l'équipage, si M. de Kerlérec qui était lieutenant en pied et avait remplacé M. de Longueval capitaine en second, ne se fût trouvé le premier officier du *Neptune*. Il en prit aussitôt le commandement et s'adressant à ce qui restait d'officiers, s'écria : — « Mettez-moi par votre valeur dans le cas de travailler pour mon compte puisque le malheur de notre brave capitaine me donne le commandement du *Neptune*; je vous prie, ainsi que tous les vaillants hommes qui nous restent de m'aider à nous signaler, forçons les Anglais à se retirer. » — Les officiers, les soldats et les matelots crièrent d'une voix unanime : Vive le Roy! Aussitôt M. de Kerlérec fit tirer les batteries et continua le combat contre les trois vaisseaux qui s'étaient attachés au *Neptune*. »

La lutte n'était pas aisée, car le grand mât avec tout son gréement venait de s'abattre en long sur le navire et engageait une partie de la seconde batterie et tout le gaillard d'avant. Un lieutenant, M. de Lorgeril, malgré d'inimaginables efforts ne put arriver à dégager que quelques canons. Kerlérec aussitôt envoya les canonniers servir une autre batterie. Les Anglais, du reste, furent plus tard obligés pour se débarrasser du mât de le scier par tronçons.)

Pour comble de malheur, le feu prit aux voiles qui étaient encore

attachées aux mâts tombés et gagna la poupe près de laquelle se trouvait la Sainte-Barbe. L'équipage parvint à l'éteindre, mais cette opération coûta la vie aux lieutenants d'Argentré et de Conflans qui s'étaient trop découverts.

Ce fut à ce moment que le neveu du nouveau commandant, Guillaume Billouart des Salles, garde de la Marine, âgé de vingt-trois ans, eut le bras emporté. « Les chirurgiens s'étant hâtés de le panser, il leur échappa et, tout sanglant, sans habit, s'élança sur le pont voulant encore sacrifier à la nation le bras qui lui restait, mais il tomba mort aux pieds de Kerlérec » (1).

« Le vaisseau, poursuit Kerlérec, quoique criblé pouvait encore compter sur ses batteries qui étaient servies avec activité, à proportion du reste des hommes. Le sieur de Lorgeril qui en commandait une, la fit servir pendant tout le combat avec une vivacité qu'on ne peut exprimer et le sieur de La Mauvignière, aide-major, qui se portait partout en qualité de son état, s'est comporté pendant toute l'action avec toute l'attention et le sang-froid inséparable de la valeur même.

Environ deux heures après, le maître calfat et son second vinrent me rendre compte que nous avions beaucoup de coups de canons à la flottaison, près de huit pieds d'eau dans la cale, deux de nos pompes crevées par les boulets et que nous étions sur le point de couler bas.

Je crus devoir réfléchir sérieusement sur une situation si décidée, pour ne pas noyer un reste de braves gens auxquels il ne restait pas la moindre des ressources, étant abandonné et sous le feu de trois vaisseaux qui nous écrasaient deux par le travers, tandis que le troisième nous prenait par enfilade.

Cette réflexion faite, j'ordonnais au sieur de La Mauvignière de voir par lui-même l'eau que nous faisions, ne devant pas m'en rapporter au rapport de gens de cette espèce. Il m'en rendit compte conformément à ce que m'avaient avancé les calfats, je pris donc le parti de me rendre, mais comme nous n'avions plus de pavillons en ayant eu quatre d'emportés, je montai sur les batayoles (2) et je criai de la voix que nous étions rendus pendant que je faisais retirer un drap de lit que j'avais fait placer sur le côté du vaisseau, en signe équivalent à la reddition. En même temps, j'ordonnais à M. de Janvry d'envoyer les canons qui se trouvaient chargés dans leurs batteries et de laisser ensuite tomber les mantelets. C'étaient les seuls signaux que nous puissions faire pour convenir de notre défaite. Le sieur de Janvry fut aussi très recommandable par toutes les preuves de valeur qu'il a données pendant tout le combat.

Ayant été dans différents postes, toujours occupé de mon devoir, il m'a été impossible, aveuglé par la fumée continuelle du canon et de la mousqueterie de faire grande attention au sort des autres vaisseaux rendus, mais, comme il m'est revenu depuis que le commandant nous avait fait des signaux pour serrer la ligne, bien que ce fait ne me regarde en aucune façon, puis ce que j'étais en ce temps à la première batterie que je commandais, je crois devoir justifier la mémoire de feu M. de Fromentière.

Les vents étaient variables de l'est-sud-est au sud-est seulement et nous

1. Richer, ouvrage cité.

2. Pièces de bois carrées, hautes de trois pieds, disposées à plomb en dedans des bacalas, que l'on clouait sur la couverture de la poupe du navire.

faisaient valoir la route l'ouest quelques degrés nord. Si bien que la flamme hollandaise qui devait être, s'il m'en souvient bien, à la vergue de misaine pour notre signal, ne pouvait que prolonger le vaisseau et se faire voir difficilement, sans compter que la fumée et les trois vaisseaux placés entre le commandant et nous devaient aussi nous la cacher. Si la frégate le *Cartier* avait eu ordre de se tenir au vent de l'escadre pour répéter les signaux du commandant, on n'eut pas été dans le cas d'aucune méprise pour l'exécution de ses ordres. J'ajouterai que je ne pris le commandement du *Neptune* que quand quatre de nos vaisseaux s'étaient déjà rendus, quoique nous eussions été les premiers à combattre.

Nous avons eu au moins cent soixante hommes de tués raides et cent quatre-vingts de blessés et hors de combat, du nombre des uns et des autres étaient, à l'exception de notre premier maître, nos principaux officiers mariniers et l'élite

COMBAT DE L'ESCADRE DE M. DE L'ÉTENDUÈRE
(Musée de Versailles).

de notre équipage. Le combat commencé à dix heures du matin ne s'est terminé qu'après six heures du soir, sans un seul instant de relâche. »

Le *Fonnant*, sur lequel était embarqué M. de l'Étenduère, se trouvait également dans une position très critique, quand M. de Vaudreuil, qui commandait l'*Intrépide* et était placé en tête de la ligne, passa par une manœuvre habile à travers la flotte ennemie et vint se ranger près du navire amiral. En se soutenant, les deux navires purent repousser toutes les attaques des Anglais, rentrer à Brest et préserver le convoi (1). La belle défense du *Neptune* qui immobilisait encore à

1. « Trop maltraité pour continuer la poursuite, Hawke détacha en toute hâte un sloop de guerre aux Indes Occidentales pour annoncer l'arrivée du convoi; cette mesure amena la capture d'une partie des navires français. » MAHAN.

six heures du soir trois des navires anglais les moins éprouvés ne fût sans doute pas indifférente à ce résultat (1). M. Troude, dans ses *Batailles navales* de la France, observe que « la flotte française défendit son convoi, comme on défend à terre une position quand on veut sauver un corps d'armée ou assurer un mouvement : elle se fit écraser. »

L'état-major du *Neptune* comptait dix-sept officiers : dix moururent pendant l'action, cinq autres furent blessés, dont trois, MM. de Blois, de la Mauvinière et de Coursolas, ne survécurent que peu de temps. Le *Neptune* perdit ainsi dans ce combat, les quatre cinquièmes de ses officiers, proportion énorme, surtout si l'on remarque que le *Tonnant* n'eut que vingt-quatre hommes tués pendant toute l'action. Kerlérec fut blessé au pied au moment de la reddition, ce qui lui permit de dire : « MM. de Janvry, de Chalmazel et de Villers furent les seuls heureux. »

Les trois vaisseaux anglais qui s'étaient attachés au *Neptune* se nommaient le *Yarmouth*, le *Glocester* (2) et la *Défiance*. Ce fut sur ce dernier navire commandé par M. de Bentley, que fut transporté, avec Kerlérec M. de Fromentière qui mourut le lendemain matin.

Pendant sa captivité à Spithead, Kerlérec n'eut à se plaindre ni de la conduite de l'amiral Hawke, ni de celle des Anglais qui le traitèrent avec beaucoup d'égards. A son retour en France, on lui donna, en 1750, le commandement de la *Favorite* de 40 canons, destiné à croiser autour de Saint-Domingue pour surveiller « les interlopes et les forbans ». Pendant cette campagne, qui dura quinze mois, Kerlérec fut atteint d'une grave maladie, dont il ne fut complètement rétabli que vers la fin de 1751. L'année suivante, le Roi, en récompense de ses services, lui donna le gouvernement de la Louisiane.

1. L'amirauté anglaise accusa 150 tués et 558 blessés.

2. Richer dit le *Lion* et ajoute que c'était ce navire qui prenait le *Neptune* d'enfilade.

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE KERLÉREC

(1753-1754)

Arrivée de Kerlérec à la Nouvelle-Orléans. — Conférence avec les Chaktas à la Mobile. — Dissensions dans la colonie. — Le pays des Illinois et la vallée de l'Ohio. — Mort de Jumonville. — Capitulation de G. Washington. — Deuxième voyage du gouverneur à la Mobile.

La nomination de Kerlérec au poste de gouverneur de la Louisiane fut résolue au mois de février 1752. Appelé par le Ministre de la Marine Rouillé (1) pour recevoir ses dernières instructions, il séjourna à Paris jusqu'à la fin d'avril, puis retourna à Brest, attendre le moment de son départ. C'est de cette période que datent les premières lettres de sa volumineuse correspondance conservée actuellement aux Archives du Ministère des Colonies.

Kerlérec s'occupa tout d'abord de recruter de bons ouvriers de métiers et entreprit de décider quelques particuliers à s'intéresser dans des entreprises commerciales avec la Louisiane. Il recommande notamment au Ministre « le sieur de Kerbiquet, un fort honnête homme, entendu et bon marin, ayant beaucoup servi sur les vaisseaux de la Compagnie, qui, sans privilège exclusif, demande à introduire des nègres dans la colonie. »

Une autre fois, il signale que MM. Hocquart, trésorier général de l'artillerie et des Salles projettent un établissement à la Louisiane : « Ces Messieurs, écrit-il, m'ont fort sollicité d'y prendre un intérêt... Ils viennent même de m'écrire que mon refus ou mon acceptation feront

1. Rouillé, comte de Jouy (1689-1761), successivement conseiller au Parlement, directeur de la librairie, commissaire à la Compagnie des Indes (1744).

Il remplaça Maurepas à la Marine le 26 avril 1749 et tenta la réorganisation de notre puissance maritime. Ministre des Affaires étrangères en 1754, il mourut grand maître de Postes, fonction qu'il occupait depuis 1757.

manquer ou réussir le projet, mais je n'accepterai jamais sans votre avis et votre consentement. » Billouart des Salles, dont il est ici question, était un neveu de Kerlérec, qu'il emmenait avec lui comme « chargé de l'artillerie de la colonie ».

Le 6 novembre le nouveau gouverneur accuse réception de l'envoi de ses pouvoirs dans des termes qui montrent bien qu'il désirait plutôt la conciliation avec les ordonnateurs que les mesures extrêmes qu'il fut plus tard forcé de prendre vis-à-vis de M. de Rochemore.

« ... Je sais, dit-il, Monseigneur, qu'indépendamment de mes fonctions particulières, il en est qui me sont communes avec l'ordonnateur, tout comme il en a aussi qui sont absolument séparées des miennes. Cette distinction, Monseigneur, me sera dans tous les temps fort recommandable et d'autant plus qu'elle doit faire le but de la bonne administration dans la colonie. Je vous promets, Monseigneur, de ne pas outrepasser les bornes décidées que je me prescris moi-même à cet égard et c'est par là que je compte affermir le bon ordre et la règle aussi convenable que nécessaire dans toutes les parties du bon service. Je conçois bien aisément qu'au défaut de bonne harmonie entre nous, la colonie serait sans doute exposée à des mouvements qui ne peuvent concourir qu'à son détriment.

... Par les correspondances que vous m'avez fait la grâce de me communiquer, il est vrai que j'ai vu des altercations répétées... au reste je me flatte et j'espère que M. Michel concourra de son côté au même but par tous les moyens possibles.

Je ne manquerai pas de prévenir M. de Vaudreuil que le Roy désire qu'il fasse quelque séjour avec moi à la Louisiane pour que j'en puisse prendre tous les éclaircissements qui me sont nécessaires sur les principaux objets du gouvernement et particulièrement sur celui des sauvages... Je prendrai comme vous me l'avez ordonné, à mon arrivée, le commandement sans attendre le départ de M. de Vaudreuil et je lui notifierai que le Roy veut bien s'en rapporter à ce que nous réglerons ensemble sur le séjour qu'il aura à y faire... »

Dès le 14 mai, Kerlérec commence à se plaindre de l'insuffisance de ses appointements de gouverneur qui n'étaient en effet que de douze mille livres :

« ... Dans les premiers entretiens dont vous m'avez honoré à ce sujet, écrit-il au Ministre, j'eus l'honneur de vous représenter que la finance de cet emploi était bien modique..., je n'insistai point et ne vous en ai plus parlé, mais aujourd'hui, Monseigneur, qu'il est question de constater mon sort et le sort d'un officier honoré de votre protection, ne puis-je pas vous représenter, sans vous déplaire, qu'au moyen des appointements ordinaires, je ne puis joindre les deux bouts de l'année sans cesser de vivre d'une façon à gagner les cœurs et la confiance d'une nombreuse garnison, augmentée de vingt-quatre compagnies? Ne puis-je pas, Monseigneur, vous dire combien j'ai été pénétré d'entendre dire ce matin, dans une conversation générale tenue par M. de la Morlière à qui, par plusieurs lettres reçues de différents officiers de cette colonie, on mandait qu'ils étaient dans la plus grande misère et que la vie y était d'une chèreté étonnante et réduits enfin à vivre chacun dans leur chambre, et sans avoir à peine le mot de nécessaire ? Considérez donc, Monseigneur, mon état de gouverneur dans cette circonstance et combien il m'en coûterait de ne pas les aider...

Je ne dois pas vous laisser ignorer que je ne puis envisager qu'avec beaucoup

de désagréments le moment de partir avec des dettes puisque la mise dehors de mes préparatifs excèdera au moins de douze mille livres la somme que Sa Majesté a bien voulu m'accorder et puis-je me flatter d'y satisfaire sans quelques petites épargnes annuelles?...

Quand on se sépare de la sorte de sa patrie ce doit être au moins dans la vue d'un sort plus heureux et qui n'entraîne pas de regrets.... Vous me direz peut-être que les finances du Roy sont dérangées, mais je puis aussi vous répondre qu'elles le sont malheureusement aussi pour moi... »

Le bâtiment sur lequel devait passer Kerlerec, ainsi que sa femme et sa belle-sœur, Mlle du Bot s'appelait le *Chariot-Royal* et était commandé par M. du Bot de Brunolo, beau-frère du nouveau gouverneur.

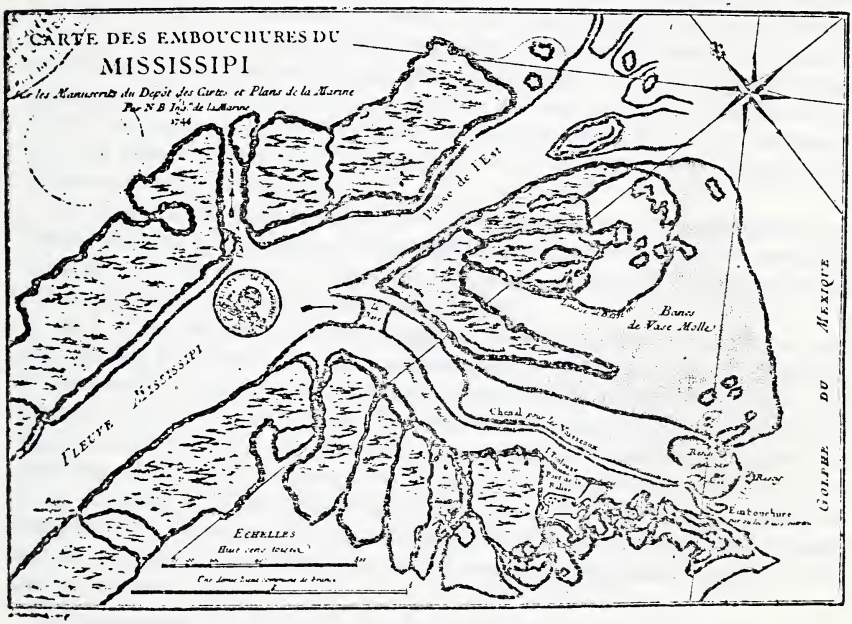

EMBOUCHURES DU MISSISSIPI

Le navire arrivé à Brest le 24 octobre ne mit à la voile que le 17 novembre. Le 24 janvier 1753, après soixante-huit jours de traversée, le *Chariot-Royal* se trouva en vue de la Balise (1).

« Nous sommes restés, écrit Kerlérec, jusqu'au 27 du même mois à l'ouverture de la Balise sans pouvoir donner dans la passe faute d'eau, mais, les vents du large ayant été de bon rapport, nous l'avons franchie en peu d'instants sans le moindre échec et même sans en avoir senti le fond. Le *Chariot-Royal* fort allégé tirait 13 pieds 14 pouces et la passe en fournissait au moins 14 1/2.... Un navire venant de Saint-Domingue nous ayant signalé la présence le long de la côte de l'*Union* de la Rochelle et d'un brigantin, on tira le canon pendant la nuit pour les empêcher de se perdre par la brume.

1. Établissement situé à l'embouchure du Mississipi comme poste de défense et de pilotage.

Les vents ayant continué du sud-est nous montâmes jusqu'à trois lieues en dedans de la passe où le calme nous obligea de mouiller, je détachai alors le grand canot que m'avait envoyé M. de Vaudreuil avec un officier pour lui porter les dépêches de la Cour.

Kerlérec préféra rester sur le navire pour étudier le fleuve et se rendre compte par lui-même de l'emplacement des nouvelles concessions dont il apportait les titres.

« Ayant cependant été obligé, continue-t-il, de mouiller le 3 février après avoir doublé les forts du Détour à l'Anglais et ne me trouvant qu'à trois lieues de la ville je crus ne pouvoir me dispenser de m'y rendre le même soir à 5 heures.

Je trouvais en mettant pied à terre, MM. de Vaudreuil et Dauberville accompagnés des différents Etats de la colonie qui s'étaient rendus au bord du fleuve pour nous recevoir, j'essuyai leurs reproches d'avoir tant différé à m'y rendre, avec la satisfaction que me donna le plaisir de répondre à M. de Vaudreuil que je savais que l'on ne devait pas être pressé de changer de gouverneur. J'ose me flatter, Monseigneur, d'être assez connu de vous pour qu'il ne soit pas nécessaire de vous faire un détail plus circonstancié de la façon dont j'ai répondu aux politesses des uns et des autres.

Le 8 du même mois, j'exigeai de M. de Vaudreuil de faire assembler les troupes pour qu'il fit lui-même reconnaître les officiers compris dans le remplacement chacun relativement à son état; nous nous rendîmes à cette occasion un combat de politesse et j'eu le plaisir de le vaincre...

Le 9, ayant été fixé pour ma réception, les troupes furent assemblées à cet effet; je m'y rendis avec le cortège ordinaire, accompagné de MM. de Vaudreuil et Dauberville, j'observai dans toutes les occurrences de donner la droite à ce premier. Après avoir passé devant les troupes, nous nous rendîmes à la porte de l'église où je trouvai le clergé qui m'y reçut avec les formalités ordinaires. Le supérieur curé primitif m'adressa un discours aussi flatteur que bien arrangé et je lui répondis (1). Cette cérémonie achevée, nous fûmes au Conseil pour faire enregistrer mes provisions; le sieur Raguet faisant fonction de procureur général par la vacance du sieur Fleuriau, me fit aussi un compliment auquel je crus devoir répondre ainsi :

« Jaloux comme je dois l'être, Messieurs, de justifier le choix que le Roy a bien voulu faire de moi pour gouverner cette colonie, je vous assure aujourd'hui avec grand plaisir que je ne prétends parvenir à cette même justification qu'en conciliant avec le bien de son service le désir que j'ai de rendre aux différents Etats qui la composent, particulièrement au vôtre, Messieurs, tous les bons offices qui dépendront de moi.

« La douceur, la sincérité et la fermeté dans tous les cas seront toujours la base de toutes mes démarches. Je me flatte que de pareils sentiments me mériteront de votre part, Messieurs, l'attachement et toute la confiance que je désire et que je vous demande.

« Je sens, comme je le dois, toute la position critique dans laquelle je me trouve en succédant à un gouverneur aussi sage que vertueux, aussi zélé pour le

1. Cette harangue commence ainsi : « Comme il est certain, mon très révérend Père, que le règne de Dieu est le plus solide principe du gouvernement des Etats, vous devez attendre une application toute particulière de mon zèle, de mon respect pour la religion et de mon exactitude pour le service et le maintien de cet objet si important... »

service du Roy qu'animé du bien de ses peuples. Je ne puis donc espérer d'adoucir les regrets que vous avez de vous en séparer qu'en marchant exactement sur ses traces. C'est même dans cet esprit que Sa Majesté décida qu'il fit avec moi quelque séjour dans cette colonie pour me communiquer par ses lumières les principes d'une administration aussi sage que la sienne et dont elle est on ne peut pas plus satisfaite, d'ailleurs lié comme je le dois ou comme je désire l'être avec M. l'Ordonnateur général de la colonie, animé à son exemple d'une scrupuleuse et inviolable exactitude pour tous mes devoirs personnels, secondé dans tous les cas par vous, Messieurs, je me flatte de remplir ma carrière d'une façon à mériter de plus en plus les bontés du Roy, l'amitié et la confiance de M. l'Ordonnateur, de pareils sentiments de votre part et de celle de la colonie. »

Le 12 et le 13 ont été employés à rendre aux différents Etats de la colonie les politesses qu'ils m'avaient fait en corps.

Le 15, j'ai descendu le fleuve avec MM. de Vaudreuil, Dauberville, de Vergès, ingénieur en chef et des Salles, chargé de l'artillerie pour faire la visite des deux forts du Détour-à-l'Anglais, en examiner les forces et les fortifications qui m'ont paru en bon état, excepté l'artillerie qui est en grande partie fort défectueuse et en trop petite quantité... Mon intention était aussi de voir par moi-même la situation des nouveaux habitants auxquels j'avais fait donner l'ordre de se rendre aux dits forts à jour nommé pour écouter leurs plaintes, les consoler et les encourager. La plus grande partie s'y était rendu, j'y ai passé un jour entier à entendre des représentations de toutes espèces, tant sur l'impossibilité de tirer jamais parti de leur terrain et sur le refus de secours ordonnés et convenus que leur avait fait M. Michel, que sur le manquement absolu et décidé de vivres où ils étaient, ayant pour la plupart été inondés. Leur désespoir et leurs différentes plaintes m'engagèrent à vérifier par moi-même leur état et en conséquence je me transportai sur plusieurs de ces espèces d'établissements où je fus convaincu avec amertume de la justice de leurs pressantes représentations et, persuadé des intentions de la Cour, pour les consoler et ranimer leur courage, je leur promis, de concert et sur l'avis de MM. de Vaudreuil et d'Auberville, de les aider incessamment, ce que ces Messieurs trouvèrent comme moi indispensable; mais, pour y procéder avec une plus grande connaissance de cause, j'ordonnai au sieur de Vilmont, capitaine commandant les forts et au garde-magasin de prendre une note, la plus exacte des plus souffrants et en même temps des plus méritants pour leur faire quelques gratifications en vivres proportionnées à leurs pressants besoins.

A mon retour de cette expédition, je trouvai ici sept chefs considérés de la nation des Chaktas et des villages de la partie de l'ouest, du nombre desquels était un des chefs qui nous avait été ci-devant des plus contraire; ils m'ont apporté neuf chevelures de Chikachas que j'ai payées au taux et à la manière accoutumée. Après deux jours de harangues aussi longues que mauvaises, je leur ai expressément défendu de prendre pour habitude de venir à la Nouvelle-Orléans en les assurant que je ne manquerai point de me rendre tous les ans à la Mobile, au temps marqué et désigné à l'avance, où je rendrais à chacun la justice qui lui est due.

Je travaille continuellement avec M. de Vaudreuil qui sera en état de partir sur le *Chariot-Royal*, le 15 du mois prochain, il serait même parti plus tôt sans le temps qu'il donne aux instructions dont j'ai besoin et qui est pris sur celui qui lui est nécessaire pour faire ses affaires...

Le commerce, Monseigneur, fait par les commissionnaires de la Nouvelle-

Orléans est devenu bien suspect aux négociants de France et de Saint-Domingue. Je puis même vous dire, par toutes les informations que j'en prends et tout ce qui m'en est revenu, qu'ils sont très infidèles, mais je vous proteste que j'y mettrai bon ordre; feu M. Michel par le peu d'attention qu'il a porté sur cette partie est la seule cause de la mauvaise foi qui peut régner ici dans les commerçants... »

Vaudreuil n'était pas encore parti que Kerlérec se trouvait déjà aux prises avec mille difficultés.

MARQUIS DE VAUDREUIL

C'est d'abord la maison du gouvernement qui est prête à s'écrouler : « Pendant trois semaines, écrit-il, que j'y ai logé avec Mme de Kerlérec, nous avons passé plusieurs nuits sur pied pendant les coups de vent, pour être plus prêts à prendre notre parti sur le moindre avertissement. Je me suis logé dans la maison qu'occupait feu M. Michel, elle était à peine suffisante pour un ménage de garçon et par conséquent trop resserrée pour le mien... »

Les casernes sont à démolir, l'hôpital également est insuffisant, « il faudrait le doubler et construire une salle de dix lits pour les officiers

que l'on a vu périr de misère chez eux, dans le cas de maladie, dépourvus de tout secours; ce qu'il est aisé de croire, quand on réfléchit sur la médiocrité des appointements des subalternes, dans un pays où en même temps que tout est très cher, on ne trouve pas les trois quarts du temps en hiver, et quasi jamais l'été, un morceau de bœuf pour faire un bouillon. » Les magasins du Roi sont vides, Kerlérec voudrait remédier à ce déplorable état de chose, mais l'ordonnateur d'Auberville cherche à établir que l'état des marchandises de traite le regarde seul.

Le curé aussi empiète sur les prérogatives du gouverneur : Kerlérec en réfère au Ministre à propos d'un *Te Deum* de réjouissance célébré le 30 avril, à l'occasion de la nouvelle de la convalescence du Dauphin. « Quoique M. de Vaudreuil m'ait assuré avoir toujours pratiqué la cérémonie d'allumer le feu sans le curé officiant, je l'y ai admis pour

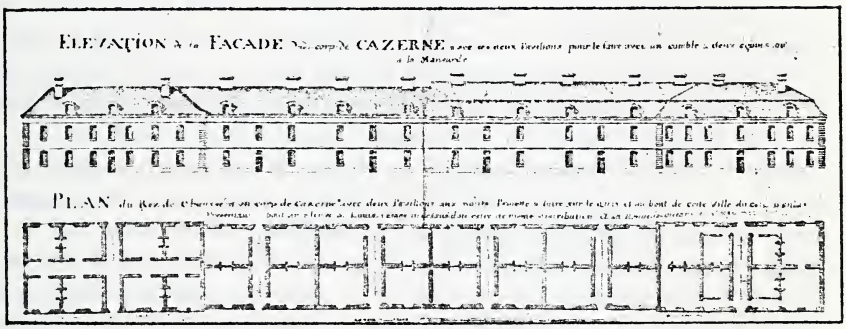

CASERNES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
(Plan de Boutin, 1732).

cette fois, en vertu du règlement de 1734 qui, par l'article 7, dit qu'il sera présenté une torche au prêtre officiant pour allumer le feu, bien que M. de Vaudreuil m'ait assuré que cela se passait seulement ainsi pour celui de Saint-Jean et que c'est ainsi qu'on en use au Canada pour telles cérémonies militaires, où l'évêque n'est pas seulement admis. J'ai cédé en cette occasion aux sollicitudes pressantes du Père Georges et j'attendrai votre décision pour l'avenir. »

Ce jour-là eut lieu chez le nouveau gouverneur une grande fête où se réunirent cent treize dames et deux cents cavaliers : deux fontaines de vin coulèrent toute la soirée, l'une pour les soldats, l'autre pour les habitants de la ville. « J'ai cru devoir, dit Kerlérec, en user ainsi pour la dignité du sujet et pour rapprocher bien des familles éloignées depuis longtemps les unes des autres, et je vous apprends même avec plaisir que dans cette fête, j'ai contribué à plus d'une réconciliation... »

Pour donner une idée de ce que pouvait être une fête à cette époque

à la Nouvelle-Orléans, nous transcrivons un récit anonyme publié récemment (1).

« M. de Kerlérec régala deux cents personnes à un souper magnifique, où l'on voyait des tables couvertes d'une infinité de mets (et ornées de tout ce qui se trouve capable de hausser les magnificences d'un repas), rangées entre les colonnes de deux galeries, qui furent ornées de feuillages entrelacés de roses et autres fleurs en façon de guirlandes, ou de vignes qui rampaient autour des échelons, dans un goût exquis.

« Plus de cent dames richement habillées, dont l'assemblée aurait fait l'honneur à des villes les plus policées et les plus opulentes de l'Europe, ajouta encore un nouveau lustre à ce repas.

« Après avoir bu à la santé du Roi et de Monseigneur le Dauphin et de plusieurs autres, à la décharge des canons sur la place, vers les onze heures du soir, l'assemblée se rendit au feu d'artifice, la marquise de Vaudreuil et Mme de Kerlérec l'allumèrent par les deux bouts en même temps, par le moyen de deux pigeons qui y portèrent le feu à plus de cent pas, après que deux lézards ou salamandres en eurent fait sortir plus de mille serpenteaux et autres artifices préparés à ce dessein.

« L'artifice une fois allumé continua par des fusées volantes, pots à feu, caisses d'artifices et soleils et autres artifices divers, l'espace d'une heure, à la grande satisfaction de tous les assistants.

« Ces exemples et plusieurs autres que je pourrais citer, font bien voir que le bon goût, la politesse et l'opulence règnent bien mieux dans la colonie, que dans les villes de l'intérieur du royaume tant soit peu éloignées de Paris, les colonies sont proprement les rejetons de Paris et tout s'y rapporte à l'imitation de la capitale. »

D'après le même auteur, tous les habitants aisés possédaient une chaise à deux chevaux ; il y avait même dans la ville des berlines et des carrosses à quatre chevaux. La première voiture était venue à la Nouvelle-Orléans de la Havane en 1730, la seconde avait été apportée par Bienville, en 1733.

M. et Mme de Vaudreuil quittèrent la Nouvelle-Orléans le 8 mai, le *Chariot-Royal* ne sortit pas aussi facilement du Mississipi qu'il y était entré, et resta faute d'eau à la Balise, du 11 mai au 19 juin ! Son commandant M. de Brunolo mourut le 1er juillet d'un accès de fièvre jaune, dans le voisinage des Bermudes.

Les bouches du fleuve étaient, comme on le voit, à certaines époques absolument infranchissables pour les navires de quelque tonnage, Kerlérec écrit dépêches sur dépêches à ce sujet.

« Le commerce souffre à la Balise des retards considérables par le défaut d'une voiture (2) bien conditionnée et bien armée de nègres pour le pilote pratique qui

1. *Athénée Louisianais*. 1er janvier 1900.

2. Ce qu'on appelait voiture en Louisiane était une grande barque à fond plat et avant carré qui servait à naviguer sur le Mississipi.

y réside. Cette voiture, tant bonne que mauvaise, au contraire, n'est menée que par des soldats incapables, volontaires et coquins, qui depuis longtemps sont dans l'usage de mettre tous les vaisseaux marchands à contribution indiscrète de vivres et de boissons, indépendamment d'une piastre qu'ils se font chacun payer par voyage. Il est bien aisé alors de juger de leur facilité à former des prétextes sur l'entrée ou la sortie desdits bâtiments, afin de multiplier lesdits voyages pour la rétribution qu'ils en tirent.

Si on relève lesdits soldats, on ne peut que leur en substituer d'autres qui ne valent pas mieux et qui travaillent sur les mêmes errements et qui, en outre, n'étant point fait au maniement de l'aviron, retardent le service, comme cela est arrivé fréquemment. Le pilote pratique a même été souvent au moment de périr par le peu de capacité de ces sortes de gens et leur insubordination en pareille circonstance.

Le navire *Sainte-Anne* vient de se trouver obligé de rester en dedans de la passe pendant trente jours par défaut de pilotage, occasionné sans doute par la cupidité de ces soldats qui ont par là de plus fréquentes occasions de boire. »

Le 20 septembre il revient sur la même question et ajoute :

« ... L'inutilité du poste actuel de la Balise est décidément reconnue... Il est de toute nécessité que le poste destiné à défendre en partie l'entrée du fleuve et à servir de dépôt pour les secours de la navigation, soit flottant, pour pouvoir suivre les caprices du fleuve. Il faudrait donc un gros navire, avec une batterie de huit au premier pont, une de douze au second et une autre de dix-huit à l'arrière, comme canons de retraite. L'équipage devrait se composer de vingt-cinq bons marins français ou de quinze avec dix jeunes nègres de la Côte d'Or... Il faudrait l'envoyer de suite, pendant que nous sommes en paix, sinon tout serait intercepté... en attendant, j'ai établi une chaloupe armée de huit matelots à la Balise...

Le fleuve roule avec lui une prodigieuse quantité de bois et de terres détrempées qui, arrêtés par les coups de vent et marées, se déposent à ses embouchures, élèvent les terres qui les environnent, forment des bancs et des îles au large qui, par la succession des temps, se joignent au continent et éloignent ou changent les passes. De vingt-cinq passes ou embouchures, il n'y en a jamais qu'une de navigable pour les grands vaisseaux, encore les fonds varient-ils tous les jours et l'embouchure du fleuve a tellement changé depuis vingt ans qu'elle n'est plus reconnaissable. L'île de la Balise, qui était à une lieue au large, est aujourd'hui à une lieue et demie en arrière, jointe au continent et éloignée des vaisseaux qui arrivent du large d'une bonne heure et demie, et encore ce trajet est-il souvent impraticable par les mauvais temps, pour des chaloupes et encore plus pour des pirogues, qui sont les voitures ordinaires de ce poste. La poudrière de la Balise est noyée de deux pieds par les marées : quand on l'a construite, elle se trouvait cinq pieds au-dessus des plus fortes. »

Au commencement de l'année, quelques familles lorraines étaient arrivées par la *Concorde* et avaient été établies dans le voisinage de la Côte des Allemands ; au mois de juillet, Kerlérec leur accorda un secours de quatre cents livres par ménage et en même temps fait d'eux le plus grand éloge.

« ... Au mois de février, nous avons vu ces nouveaux colons travail-

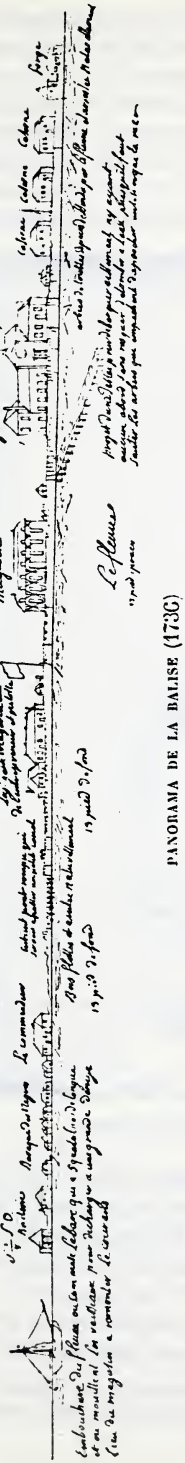

PANORAMA DE LA BALISE (1736)

lant avec courage et ambition à se loger et à préparer leurs terres pour les semences et nous avons journellement la satisfaction de les voir fournir des secours de volailles, œufs et légumes à la ville, au moyen de quoi ils se procurent facilement les petits secours dont ils peuvent avoir besoin. Ce sont ces sortes de familles qui conviendraient pour former de bons habitants : accoutumés dans leur pays au travail de la terre, à la fatigue et à une vie dure, ils s'adonneraient volontiers aux peines et aux soins qu'exigent ici les travaux de la terre, assurés d'ailleurs que le revenu leur appartiendrait en entier, n'étant point chargés d'impôts comme en Europe... Pour pousser la culture du tabac avantageusement, il faudrait leur avancer à chacun un nègre et une négresse, qu'ils seraient bientôt en état de payer par le moyen du tabac. »

Sous le gouvernement de Vaudreuil, les Chaktas avaient ramené au poste de la Mobile sept déserteurs, dont trois Français et quatre Suisses, sous condition expresse qu'ils ne seraient pas inquiétés. Leur grâce avait été demandée en France, mais, aucune réponse n'étant arrivée, depuis de longs mois les sept hommes se trouvaient toujours en prison ; au mois d'avril, les sauvages commencèrent à s'impatienter, réclamant avec insistance leur mise en liberté. Devant la menace de ne plus jamais arrêter à l'avenir de déserteur, Kerlérec se rendit à la Mobile (où il constate qu'il ne sait comment se loger), et réunit le 11 juin 1753, un conseil de guerre extraordinaire, pour ordonner la libération immédiate des prisonniers. Quelques jours après les Yazous vinrent lui remettre un pavillon anglais qu'ils conservaient depuis plusieurs années.

Pendant son séjour à la Mobile, Kerlérec tint une grande conférence avec les chefs chaktas.

« Cette nation, dit-il, qui ne compte pas moins de cinquante et un villages, est dans de bonnes dispositions à l'égard des Français, elle tient sa parole, mais réclame en échange qu'on tienne la sienne ; beaucoup de ménagement et d'adresse sont avec elle nécessaires.

Ce sont des hommes réfléchis et qui ont plus de justesse et de précision qu'on ne pense dans leurs raison-

nements. Quand nous ne leur avons pas donné toutes les marchandises promises, ils disent que c'est nous qui avons tous les torts, puisque nous sommes les premiers Européens qu'ils ont connus et qui les aient assujettis aux différents besoins dont aujourd'hui ils ne peuvent plus se passer ; ils ajoutent que nous ne sommes pas plus attentifs, ni même au moins autant que l'Anglais, à leur procurer abondamment tout ce qui leur est devenu nécessaire pour la traite, ajoutant encore que si nous avons un article pour la traite, nous manquons de plusieurs autres qu'ils trouveraient chez les Anglais et conformes à leur goût (ce que nous

ROSE DURAND DE BEAUVAL, MARQUISE DE VAUDREUIL (1)

n'avons jamais étudié comme eux avec la même attention) et qu'au surplus leur cœur était à nous, mais que leur nécessité les obligeait à traiter avec une nation à laquelle ils renonceraient pour toujours, s'ils pouvaient trouver chez nous les mêmes ressources qu'elle leur procure...

Voilà, Monseigneur, où nous en sommes aujourd'hui avec les Chaktas, nation très puissante, qui se soutient bien pour le nombre, qui s'aguerrit de plus en plus, et de laquelle nous aurons besoin encore longtemps. Il est donc indis-

1. Le portrait de la marquise de Vaudreuil appartient à Mme la comtesse Bruneel, née Clermont-Tonnerre, arrière-petite-fille de Vaudreuil.

pensablement nécessaire de prendre au vis-à-vis d'elle un parti décidé, qui serait selon moi de lui couper toute communication avec l'Anglais ; et c'est à quoi je crois pouvoir répondre que nous parviendrons très facilement, si les marchandises de traite qu'ils demandent nous passent assez abondamment pour les satisfaire ; et si, en même temps, les fournisseurs observent, par vos ordres, de se conformer à certains échantillons dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans mes précédentes lettres et que M. de Vaudreuil vous a adressés depuis longtemps.

Ce dernier parti est d'autant plus nécessaire à prendre que, si on veut mûrement réfléchir sur le passé, on verra bien aisément que les guerres dont cette colonie a été affligée en différents temps, n'ont été suscitées que par l'intrigue et les menées secrètes des Anglais, dont on n'a jamais assez éclairé la conduite ; on n'a trouvé dans ces derniers temps d'obstacle à la paix, telle qu'on la voulait faire, que de la part des chefs qui tenaient pour eux et qui ont eu bien de la peine à s'en détacher : peut-être même qu'une partie de ceux qui nous tendent aujourd'hui la main ont encore le cœur anglais.

Partons donc de ce principe, Monseigneur, et par comparaison des millions de dépense qu'ont occasionné ces mêmes guerres, il nous sera très facile de concevoir que depuis trente ans, il eût été plus sage et plus profitable pour la France, d'avoir ici des magasins de traite bien amplement fournis, qui au surplus ne deviennent jamais onéreux pour le Roy, puisque Sa Majesté est exactement remboursée des avances qu'elle fait et qu'elle ferait concernant cet objet.

D'ailleurs, combien n'est-il pas essentiel de prévenir le temps de guerre, où les magasins seraient vides et les vaisseaux sujets à être interceptés par l'ennemi, auquel cas je suis moralement persuadé que sous trois ans, les Anglais se seraient emparés de toutes les nations et la perte totale de la colonie ne pourrait manquer d'en résulter.

... Les sauvages ne pouvant pas prononcer mon nom, l'R n'étant point admis dans leur langage, m'ont appelé Youlaktimataha, ce qui veut dire, le plus grand de la première race... »

Ailleurs, Kerlérec fait encore remarquer que « nos rapports avec la nation Chaktas, seront longtemps la clef de cette colonie et sera l'arbitre de son accroissement ou de son état languissant. »

En même temps, il renouvela une alliance avec les chefs Arkansas « qui n'ont de sauvage que le nom et la couleur », afin qu'ils défendent les convois français le long du fleuve, contre les Chérakis, les Chikachas et les Chaouanons. Pour le prix de deux cents livres pesant de peaux de chevreuils, il obtient des Chikachas la mise en liberté de deux Français et d'une jeune fille de douze ans « qui a du reste été traitée avec plus de décence qu'on n'en aurait observée dans notre nation. »

Ensuite, les préoccupations du nouveau gouverneur se portèrent sur l'utilité d'établir des rapports avec les Canécis et leurs voisins, par le poste des Natchinotchez et il insiste sur la nécessité d'empêcher les Espagnols d'avancer vers le Mississipi. Son rapport sur ce sujet, donne de très curieux détails sur tous les établissements espagnols et les peuplades de la région du Texas, il est malheureusement beaucoup trop long pour pouvoir être publié ici.

L'accord, continuait toujours à ne pas régner dans la colonie.

« M. Dauberville, écrit Kerlérec, prétend que je n'ai aucun droit sur les bâtiments qui sont en dedans des fortifications, comme logements d'officiers, poudrières, corps de garde et autres bâtiments à l'usage des postes, mais seulement sur les pieux qui en font l'enceinte. Ma surprise a été grande, car je ne pensais pas qu'il fallut un gouverneur pour inspecter des pieux! »

L'indiscipline est effrayante parmi les troupes, dont presque tous les soldats sont d'anciens déserteurs graciés en France. Un sergent est pendu pour avoir tué un caporal qui ne voulait pas se sauver avec lui, et il ne se passe guère de mois, sans qu'il y ait au moins une exécution capitale. Le mauvais exemple du reste vient souvent des officiers, notamment de M. de Membrede, dont Kerlérec réclame sans cesse le rappel, et du chevalier de Sabran, « qui heureusement se décide à demander à aller à Saint-Domingue, j'ai lieu de compter, ajoute le gouverneur, que le climat de cette colonie nous en débarrassera. »

Cet état de choses était assez naturel, si l'on réfléchit que tous les mauvais sujets de France, dont leurs familles voulaient se débarrasser, étaient envoyés sans un sou, comme cadets à l'aiguillette (1), dans les colonies, où ils ne tardaient pas à se faire réformer; or les officiers qui n'avaient pour subsister que leur pension de retraite, ne pouvaient vivre que de la charité.

« Le chevalier de Longueval, muni d'un ordre de service de cadet à l'aiguillette, qui vient d'arriver, a une femme enceinte de quatre mois, ils manquent de tout et même du nécessaire le plus indispensable, et pour ne rien vous cacher sur leur compte, ils sont à la charité; sa place lui donne douze livres dix sols par mois, vous pouvez donc juger; pourtant il a été blessé deux fois, a enlevé un drapeau aux ennemis et m'assure avoir l'honneur d'appartenir à Mme d'Argenson et à MM. d'Harcourt et de la Rochefoucault. Plusieurs caporaux de cette garnison, qui ont servi dans son ancien régiment et quelques-uns dans la compagnie dont il était lieutenant, sont aujourd'hui dans le cas de le poser en faction et de lui donner la consigne. »

Le gouverneur, tout le premier, continue du reste à se plaindre de l'état de ses finances, il écrit de nouveau au mois de septembre 1754. « Je suis, Monseigneur, plus pressé que jamais sur les arrangements qu'il vous plaira de faire, concernant les finances de mon état ». Il ajoute en même temps qu'il ne reçoit aucune réponse à ses dépêches et que l'effectif des troupes se trouve réduit de 1,850 hommes à 1,270.

Tout en demandant des soldats, il insiste sans cesse, tout particulièrement, pour qu'on envoie au moins trois cents Suisses, « car l'on craint trop les autres troupes. »

1. Les cadets à l'aiguillette ou cadets gentilshommes étaient de jeunes volontaires servant sans paye, sans être enrôlés, portant l'enseigne de la compagnie et restant toujours libres de renoncer au service. Ils faisaient le service des soldats sauf les corvées et passaient par tous les grades de sous-officiers.

Kerlérec envoie un long rapport sur les raisons qui l'ont fait relever de son commandement M. de Pontalba, commandant de la Pointe-Coupée. Il n'a rien à lui reprocher, dit-il, mais a dû le changer, parce que tous les habitants, ligués contre lui, l'accusaient de malversation et prétendaient que les gouverneurs le couvraient, moyennant une annuité de douze mille livres ! Ce fait en dit long sur l'état des esprits dans la colonie. On accusait bien Kerlérec d'avoir acheté et monopolisé une cargaison venant de la Rochelle, alors qu'il n'avait fait cette opération que par ordre du Ministre, pour n'avoir pas à racheter de seconde main toute une pacotille nécessaire au gouverneur de Saint-Domingue.

Le chevalier d'Orgon écrit par contre, en mai 1753 : « M. de Kerlérec se fait aimer et respecter ici de tous les ordres, par son accueil noble et gracieux, sa justice, sa fermeté, son amour de l'ordre et son zèle pour le bien public. » D'Auberville lui-même, entre deux chicanes, se laisse aller à dire : « M. de Kerlérec a gagné les cœurs des États qui composent la colonie, par la façon gracieuse avec laquelle il a débuté vis-à-vis d'eux... pour moi, j'ai été bien charmé du choix que Sa Majesté a faite, ayant été fort lié avec lui à Brest, où nous avons servi ensemble près de quinze ans ».

Kerlérec ne lui en voulait du reste pas outre mesure de ses réclamations incessantes, puisqu'il écrit une fois « que ses politesses sont aussi exactes que soutenues » et appuie sa demande de nomination comme commissaire général, fonction qu'il ne remplissait que par intérim, en ajoutant il est vrai, « on devrait la lui promettre, mais ne la lui donner que plus tard, comme récompense. » Le 20 juin 1754, le gouverneur reconnaît à d'Auberville « de plus en plus (quant au travail), les talents propres à remplir cette place ».

La curieuse lettre suivante, montre combien Kerlérec s'occupait du moral de ses officiers.

18 décembre 1754.

MONSEIGNEUR,

J'ay eu l'honneur de vous informer qu'à mon arrivée icy, j'avois trouvé un pharaon établi et que, par des ménagements particuliers, je l'avois laissé subsister jusqu'à la fin du carnaval.

Je l'ay interdit depuis cette époque, et eu égard au dérangement arrivé alors parmi quelques officiers et négocians, j'ay porté mon attention jusqu'à défendre tout autre jeu de hazard, mais je vous préviens aujourd'huy, Monseigneur, que ma vigilance a déplu généralement, même aux personnes que je ne me serois jamais avisé de soupçonner avoir un interest personnel à tolérer ces sortes de jeux, je vous préviens aussi avec peine que mes soins à ce sujet n'ont contribué qu'à multiplier dans la ville des tripots où l'on joue tous les jours un jeu outré, et où il se passe des abus très contraires à la bonne police.

J'ay fait tout au monde jusqu'à présent pour éventer et découvrir ces sortes d'assemblées, mais comme je suis le seul à les condamner et que les acteurs ne jouent jamais deux jours dans le même endroit, il ne m'a pas été possible d'y parvenir. C'est pour obvier à de tels abus, Monseigneur, que j'ay crû pouvoir

prendre sur moy de permettre à l'hôtel du gouvernement, un pharaon qui sera donné, par des officiers sages et prudens, depuis les Roys jusqu'au dernier jour du Carnaval.

Cette démarche de ma part m'a paru d'autant plus nécessaire, que je viens d'être informé qu'un négociant avoit perdu ces jours passés, onze mille livres dans une nuit sans que j'aye pu scavoir chez qui. D'ailleurs, je pense que les armateurs de France, qui correspondent avec cette colonie, me scauront gré de cet arrangement forcé, s'ils n'ont pas oublié que le sieur Girodeau de La Rochelle perdit en 1753 trente mille livres, ainsi que bien d'autres des sommes moins fortes dans les tripots dont je viens de parler.

Plusieurs officiers n'ont pas laissé aussi de s'y déranger ce qui n'arrivera pas chez moy, puis qu'il n'y sera question que d'un fonds de jeu qui pourra amuser. Enfin, Monseigneur, j'ay cru pouvoir en pareil cas prendre sur moy (en vous rendant compte) de me préter à un petit mal dans la vue d'en éviter de plus grands en bien des genres et de rompre toute assemblée clandestine qui ne peut produire que beaucoup de désordre, même parmi l'artisan qui n'ayant en pareil cas, nul accès chez moy ne perdra pas dans une nuit, le fruit de ses travaux de la semaine et ne laissera pas sa famille sans pain... »

Le départ pour la France de M. de Membrede et celui du Père Jean-François pour la Mobile, ramènent quelque calme. « Ce misérable conseil de discorde me paraît très dissipé », écrit Kerlérec le 28 mai 1754.

Le 29 novembre de la même année arrive le *Caméléon* avec le premier courrier arrivé depuis le *Chariot-Royal*. Dans ses dépêches, le Ministre demandait avant tout « l'économie la plus étroite ». Kerlérec répond assez justement que si l'argent a été gaspillé dans les constructions, les gouverneurs n'y peuvent rien, n'ayant aucun contrôle effectif sur les ordonnateurs.

On avait, il est vrai, bien fait des folies : la prison et les latrines des casernes étaient paraît-il de splendides constructions et « le corps de garde, qui coûtera 250.000 livres, sera le plus beau de l'Europe (*sic*). »

Par contre, les forts des Natchez et de Tombekbé, tombaient en ruines, « seul le fort des Arkansas a pu être reconstruit en 1752, les travaux en sont même payés, mais les fonds n'en sont pas encore ordonnancés ». Quant au poste des Illinois, qui était en construction, l'ingénieur de Vergès, après une visite des lieux, en ramena le devis de 270 à 230.000 livres.

Voici le projet des dépenses de la Louisiane pour l'année 1754 :

Appointements des officiers majors et autres entretenus. .	Fr.	94.020	»
Gratifications.		10.040	»
Solde et entretien des troupes françaises et suisses		260.169	»
Appointements des officiers réformés.		3.600	»
Gages d'officiers maritimes, matelots et ouvriers entretenus .		39.536	»
Présents aux sauvages		62.000	»
Divers dépenses		179.000	»
Fortifications, artillerie et bâtiments civils		334.759	»
TOTAL.	Fr.	983.124	»

Pour faire face à toutes ces dépenses, d'Auberville demanda à émettre pour cinq cent mille livres de papier-monnaie.

Au mois de juin de cette même année, Kerlérec maria sa belle-sœur, Mlle du Bot, avec Neyon de Villiers, major du pays des Illinois.

La région ainsi nommée correspond assez bien à l'Etat qui porte maintenant ce nom. Largement arrosée par le Mississipi, le Ouabache et la rivière des Illinois, cette contrée renfermait de magnifiques forêts et de gras pâturages. C'était de plus la terre promise pour les trappeurs : le daim, l'élan, le bison, le chat sauvage, l'opossum y abondaient. La Salle construisit un fort dans ce pays dès 1680. Au commencement du XVIIIe siècle les Jésuites établirent des missions à Kaskakias et à Cahokias, et c'est à eux que cette colonie dut son premier développement.

Vers 1760 on comptait quatre-vingts habitations à Kaskakias et cinquante à Cahokias. La population comprenait quatre éléments : les colons agriculteurs, gens fort tranquilles mais insouciants et paresseux, les traiteurs de fourrures, race remuante d'aventuriers d'une moralité assez douteuse, les esclaves nègres, peu nombreux et bien traités, enfin les Indiens, appelés communément Illinois, qui se composaient des Kaskakias, des Cahokias, des Péorias, des Metchigomias et des Tamaronas.

Les guerres, les vices apportés par les Européens et surtout l'alcool avaient réduit ces tribus autrefois puissantes à une incapacité absolue. Ils étaient devenus les parasites des créoles avec lesquels, du reste, ils faisaient bon ménage.

Dans le courant de l'année 1753, Macarty, commandant des Illinois, informa Kerlérec que Du Quesne lui annonçait qu'une petite *armadille* devait se rendre, vers la fin de septembre, à la Rivière à la Roche pour pacifier les Ouyatanons. Il constate également avec peine que les sauvages sont toujours en guerre, qu'il n'arrive pas à réconcilier les Renards et leurs voisins, que la récolte a été très mauvaise par suite de pluies persistantes et qu'il a beaucoup de mal à ravitailler le poste des Ouyatanons. « Aussi les sauvages se plaignent de la mauvaise qualité des vivres et menacent d'aller en chercher chez les Anglais. »

En 1754 la récolte aux Illinois fut heureusement meilleure, et la construction du fort de Chartres presque entièrement achevée. (L'ordre, envoyé de Paris, de suspendre les travaux, étant arrivé trop tard.) Seulement Macarty se plaint du manque d'ouvriers qui empêche toute exploitation des mines de plomb et de cuivre qui l'environnent et insiste sur la nécessité d'une amnistie pour les déserteurs, afin que ces derniers puissent revenir des possessions anglaises. Il annonce aussi que les Français ont établi un fort sur le lac Érié et un autre sur la rivière aux Bœufs.

A propos des opérations que Du Quesne voulait entreprendre en

1753 contre certaines tribus sauvages dans le haut bassin du Ouabache, une dépêche très intéressante de Kerlérec raconte ainsi la tentative infructueuse d'un convoi de vivres parti des Illinois pour rejoindre les troupes du Canada.

23 juin 1754.

« M. de Makarty, commandant aux Illinois, me rend compte que conformément aux ordres de M. de Duquesne gouverneur et Bigot intendant du Canada, de faire un aprovisionnement de vivres de toute espèce pour la subsistance du détachement de trois mille hommes qui devoient partir du Canada dans le printems de 1753 pour venir se fortifier sur la Belle Rivière où ils ont fait partir ce dit approvisionnement le 1er de septembre de la même année sans aucun délai sous la conduite d'un fort détachement, lequel a été composé de cent hommes de troupes, commandé par le sieur Demazilière, capitaine, de Portneuf et Laperlière, lieutenants, Boulanger, Desroches et Verderinne, enseignes.

Les instructions du sieur Demazilières étoient de marcher jusques à ce qu'il trouva l'armée commandée par M. Marin, auquel il avoit ordre de livrer les vivres; ne l'ayant point trouvé, il s'est comporté comme il suit :

Ayant entré dans le Ouabache et gagné l'entrée de la Belle Riviere, il l'a remontée pendant quatre-vingt-dix lieues, mais ne pouvant la monter plus haut faute d'eau et arresté par une cascade ou chute d'environ quinze pieds, il prit le party d'envoyer par terre le sieur Portneuf et quelques soldats avec ordre de suivre la rivière pour découvrir s'il étoit possible la dite armée. Le sieur Portneuf se perdit pendant trois ou quatre jours dans les profondeurs par l'ignorance de son guide mais, ayant rejoint la rivière, il fit encore trois jours de marche qui le conduisirent au village des Chaouanons où il vit plusieurs traiteurs anglais et plusieurs de nos soldats déserteurs dont quelques-uns y ont pris femme.

La veille de son arrivée au dit village étoient arrivés deux sauvages Loups Ouanniers qui rendirent compte aux Chaouanons de la position du détachement de Canada ; ils leur dirent aussy qu'une partie s'étoit établie et retranchée sur la presque île du lac Érié, une autre à la rivière aux Bœufs et que le reste, commandé par le sieur Seaut, étoit retourné en Canada.

Les Chaouanons n'ayant jamais frappé sur les Français que lorsqu'ils se sont trouvés confondus dans des partis de leurs ennemis, ce chef et quelques considérés du village firent dire au sieur de Portneuf qu'ils luy conseilloient de partir tout de suitte luy ajoutant que leurs jeunes gens commencoient a perdre l'esprit et qu'ils avoient envie de le tuer, ce qui obligea le sieur de Portneuf de se retirer dans la nuit mesme.

Le sieur Demazilieres, auquel on n'avoit donné que deux mois de vivres suivant les ordres de M. Duquesne, n'apprenant aucunes nouvelles du sieur de Portneuf n'y de l'armée et venant de perdre dix hommes par désertion, menacé d'ailleurs de n'en pas conserver un, prit le party de faire un entourage de pieux debout et fit une cache de tous les vivres qu'il couvrit avec des prélarts ; après quoy il reprit la route des Illinois où il se rendit le 19 de novembre dernier et le sieur Portneuf quelques jours après.

Le rapport de ces deux sauvages que l'on appelle Loups Ouanniers, dont j'ay parlé cy-dessus, fut confirmé par une lettre du sieur Péant dattée du 16 octobre et reçue le 4 de décembre par laquelle il marque à M. de Makarty qu'ils sont arrestés faute d'eau et qu'ils avoient usés les dessous de leurs pirogues à force

de les traisner sur le sable, il luy ajoute aussy qu'ils ont fait un portage de six lieues de tous les ustensiles nécessaires pour leur expédition.

Je reviens, Monseigneur, à cette cache de vivres que je trouve bien aventurée et j'estime que M. de Makarty devoit donner ordre au sieur de Mazilière de rapporter les dits vivres au cas qu'il n'eut eu aucunes nouvelles de l'armadille de Canada, ou qu'il n'eut pu luy faire passer un courier pour luy désigner cette cache, et sy le sieur Demazilière avoit été plus sûr de son monde, il n'auroit pas été excusable de n'y avoir pas laissé un bon détachement commandé par deux ou trois officiers, après toutefois les avoir installés cabannés et fortifiés.

Cette dépense ne laissera pas que de couter beaucoup et je crains fort qu'elle ne devienne en pure perte pour le Roy, soit par les pluyes, ou la découverte qu'en peuvent faire quelque party sauvage ou même les bestes féroçes.

Je ne puis en même temps excuser la négligence du sieur Marin qui, sachant les ordres donnés à l'avance à M. de Makarty par MM. Duquesne et Bigot pour faire partir le dit convoy le 1er de septembre, n'a pas donné le moindre avis a ce commandant des Illinois de l'impossibilité ou il se trouvoit de profiter de cet approvisionnement. Rien ne le justifie selon moy de n'avoir pas depesché avis sur avis pour prévenir de sa position puisque le défaut d'eau qui la empesché de poursuivre sa route rendoit les prairies et les chemins praticables pour tous exprès qu'il auroit du dépescher tous les quinze jours pour instruire de sa marche et de sa situation et de toute l'impossibilité où il se trouvoit de recevoir les vivres préparés, voilà des fautes selon moy peu pardonnables très préjudiciables aux intérests du Roy qui ont épuisés les Illinois et facilité la désertion de la part des soldats qui ont été déposer cette cache...

Je viens cependant d'apprendre, par voie indirecte toute fois, que le sieur Portneuf, renvoyé par M. de Makarty pour visiter la ditte cache l'a trouvée en bon état mais cela mérite confirmation et, quand il en seroit ainsy, je ne doute pas qu'on y trouve bien des avaries.

Je pense en général que les objets concertés entre le gouvernement du Canada et celuy-cy seront toujours sujets a toutes sortes d'échecs par la distance immense qui nous sépare (1) et les obstacles imprévus pour les communications, ce qui est d'autant plus aisé à concevoir qu'avec beaucoup de régularité on ne peut guère correspondre qu'une fois l'an, encore ne faut il avoir ny objections ny difficultés invincibles à représenter à celuy qui ordonne qui, n'ayant pu les prévoir, compte que tout s'exécute et s'opère conséquemment à ses intentions.

Je viens d'etre informé que le sieur Rousselet, lieutenant détaché aux Illinois allant de ce poste à celuy de Vincennes, ayant eu connoissance à six lieux avant d'entrer dans le Ouabache d'une petite pirogue qui étoit à la coste et cachée par beaucoup de branchages, voulut savoir ce qui étoit, et ayant fait débarquer trois hommes pour en faire la découverte, il luy rapportèrent qu'ils avoient trouvé des pistes d'hommes toutes fraiches, le sieur Rousselet oubliant sans doute qu'il avoit une mission à remplir, jugea cependant à propos de mettre pied à terre et d'entrer dans le bois luy cinquième malgré qu'il ignora les forces qu'il trouverait: à peine fut-il que le patron de la voiture et ceux qui y étoient restés entendirent une décharge au moins de quinze coups de fusil, ce patron s'élargit tout aussitôt en se tenant sur ses avirons le long de la rive et tout prest

1. A propos des mesures à prendre pour se concilier les Chérakis, Kerlérec fait remarquer « qu'il faut plus d'un an pour avoir une réponse à une lettre envoyée à Québec ».

à recevoir ceux qui viendroient sy rembarquer, mais ayant attendu longtems et n'entendant plus tirer il mit en dérive. Six jours après, ayant perdu sa voiture sur un embaras, il gagna le poste des Arcks par terre dont il est parvenu ycy, et le compte que je vous rends de cet évennement n'est que le précis de ses dépositions, je compte scavoir incessament par les Alibamous le sort du sieur Rousselet et des quatre autres hommes qu'il avoit avec luy. »

L'arrivée des Français venant du Canada dans le haut bassin de l'Ohio ne fut pas sans amener quelques inconvénients pour la colonie de la Louisiane. D'abord, la défense de rien exporter comme vivres des Illinois, pour tout garder à la disposition des troupes du Canada, força la Nouvelle-Orléans à faire venir sa farine de Saint-Domingue pour en réexpédier une partie à grands frais aux postes des Arkansas, des Natchez et de la Pointe-Coupée. Ensuite la restriction du commerce des Illinois avec les pays environnant le lac Érié et l'Ohio, par suite du privilège de traites exclusives données par Du Quesne à des habitants du Canada, ruina l'importance de cet établissement à tel point que plusieurs familles établies depuis longtemps l'abandonnèrent. Enfin, la présence de nombreux coureurs canadiens, la plupart vagabonds et gens sans aveu qui, sous prétexte de chasse, passaient leur temps à faire une traite sans contrôle et à dévaliser les sauvages, quand ils se trouvaient en force, ruinait le commerce régulier et rendait très difficile le maintien de notre amitié avec les nations indiennes.

Ces mesures prohibitives, bien que rigoureuses, avaient pourtant leur raison d'être : à plusieurs reprises, les Chaouanons (notamment en 1753) avaient coupé les communications rattachant le fort Duquesne au Canada, enfin la guerre avec l'Angleterre devenait de plus en plus inévitable.

Le 20 décembre 1754, dans une de ses dépêches, Kerlérec annonce à la fois l'assassinat de Jumonville et la capitulation de Georges Washington. Cette lettre est intéressante, puisqu'elle montre comment on jugeait à la Nouvelle-Orléans cette échauffourée qui, si elle ne l'occasionna pas, accéléra du moins certainement la rupture avec la Grande-Bretagne. La voici :

20 décembre 1754.

Monseigneur,

J'ay eu l'honneur de vous adresser avec ma dépêche n° 57 les dépositions du nommé Jean-Baptiste Moutard revenant de la Caroline après avoir été un an prisonnier chez les Chérakis.

Vous aurés vu par ces dépositions que les Anglais levoient un fort détachement pour s'opposer aux entreprises de celuy de Canada, le déposant ne se trompoit que sur le nombre qu'il portoit à quinze cents hommes qui, selon ce qui m'en est revenu par différents avis, n'excédoit pas celuy de cinq à six cents hommes au plus qui mesme étoient encore bien réduits par la maladie en arrivant au rendezvous.

Comme il se pouroit faire que les comptes que vous aura rendu M. Duquesne sur cette affaire ne parviennent pas jusqu'à vous par quelque événement

imprévu, je prends le party de vous adresser la copie d'une lettre écrite par le colonel Jones au gouverneur de Pensylvanye, et traduite mot pour mot de la *Gazette de la Caroline* ainsy que la capitulation qu'a accordé le sieur de Villiers, capitaine commandant le détachement français au colonnel Washington, commandant des troupes anglaises.

Quoy que cette relation assez mal dite ne fasse pas mention d'un officier français qui, au titre de parlementaire et chargé de sommer les Anglais de se retirer et de recevoir leur réponse, a été assommé par ordre du commandant anglais, on m'a assuré que ce fait n'en étoit pas moins vray, et il me semble que le sieur de Villiers, puisqu'il se trouvoit supérieur en force, auroit dû demander une ample satisfaction pour un tel assassinat commis contre tous les droits de la guerre. Au reste, Monseigneur, je ne scais cette affaire que très imparfaitement par quelques donneurs d'avis que j'ay sur les limites de la Caroline; s'il m'en revient quelque chose de plus positif je ne manqueray pas de vous en rendre compte.

Je dois vous informer aussy quil y a environ six mois que je chargeay les sieurs La Croix et Blancpain de pénétrer dans la nombreuse nation des Attakapades; ils ont assez bien réussy dans cette mission: ce premier, qui est de retour depuis deux mois avoit amené avec luy quatre chefs de cette nation pour me voir et écouter ma parole, lesquels n'ont pas voulu risquer par mer le voyage de la Mobile où j'étois, ny m'attendre ycy sy longtemps; ils s'en sont retournés avec promesse de revenir ce printems.

Le sieur Blancpain, qui est resté dans cette nation, a pris sur son compte de s'établir du costé de la baye Saint Bernard et le bruit se répand que les Espagnols du poste Saint Xavier l'ont arresté et conduit à Mexique; cette nouvelle mérite confirmation.

Je dois cependant vous observer, Monseigneur, que suivant la légende de la nouvelle carte du sieur Bellin, imprimée en 1749, la baye Saint Bernard est clairement désignée dans le territoire français et, sy cette violence de la part des Espagnols se confirme, l'arrangement des limites entre ces deux couronnes devient un ouvrage inutile ou bien les sujets sont bien repréhensibles quand ils se portent sy légèrement dans les cas de les enfreindre.

Que cet évènement soit fondé ou non je me flatte que vous voudrés bien me donner quelques instructions nouvelles concernant les possessions et annexes de cette province tant du costé des Espagnols que de celuy des Anglais. Sans quoi il naîtra tous les jours des différents qui peuvent devenir de conséquence, et en ce cas je ne doute pas que les ministres des Roys d'Espagne et d'Angleterre ne donnent de leur costé des ordres respectifs pour que leurs sujets se contiennent également dans les bornes qui leur seront prescrites.

Je crois pouvoir faire ycy mention de la demande que j'ay desja eu l'honneur de vous faire d'un Cartel pour nos déserteurs avec l'Espagne pour les parties des Natchinochez et des Adaÿes ainsy qu'il existe avec le préside de Pensacola sans cela le poste des Natchinochez devient de jour en jour impratiquable par la grande facilité que nos soldats ont d'en déserter malgré toute l'attention que l'on a de choisir ceux que l'on y destine tant pour garnisons que pour porter la subsistance dudit poste et en voila au moins plus de vingt-cinq de désertés depuis un an. Cet article de ma lettre demande attention et je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien y répondre, j'en ay écrit au capitaine général du Mexique mais je n'en ay eu aucune réponse. »

Pour comprendre comment l'agression contre Jumonville avait pu se produire en temps de paix, il convient de rechercher quelles étaient alors les relations entre Français et Anglais sur les confins de la Virginie et quelles furent les causes de cette première campagne.

CARTE DE LA RÉGION DU FORT DUQUESNE

(Par le baron M. de Villiers).

Depuis 1748 la France se trouvait en paix avec l'Angleterre et pourtant en Amérique les hostilités déguisées entre les deux nations étaient toujours incessantes ; la possession du bassin supérieur de l'Ohio en était cause, chacune prétendant que cette vallée dépendait de ce que l'on appellerait maintenant sa sphère d'influence.

La Compagnie anglaise de l'Ohio était fort entreprenante, la garnison française de Détroit fut bientôt forcée, *pour se donner de l'air*, de détruire le poste anglais de Pickawillany (1752) puis construisit les forts de la Rivière aux Bœufs et de Machault. Ce dernier établissement, qui menaçait directement les Anglais, leur déplut et le gouverneur de la Virginie Dinwiddie envoya son adjudant major, qui n'était autre que Georges Washington, porter une protestation à Legardeur de Saint-Pierre, commandant du fort (1753). Comme cette démarche n'eut aucun résultat, l'année suivante un corps virginien de cent cinquante hommes, sous la conduite du même émissaire, s'avança à la rencontre des Français.

Bientôt les Anglais rencontrèrent une troupe de trente soldats commandée par Coulon de Jumonville, qui lui-même se trouvait à la recherche des Anglais pour leur porter une sommation « de se retirer paisiblement » signée de Contrecœur qui, peu de temps auparavant, avait déjà forcé le capitaine Trent à abandonner un fort bâti non loin de la rivière aux Bœufs.

Voici les principaux passages de ce document qui montre péremptoirement que Jumonville ne partait pas en guerre contre les Anglais :

« ... S'il arrivait contre toute attente que le sieur de Jumonville eut connaissance de quelques mouvements de la part de l'Anglais sur les terres du domaine du Roy, il s'y transportera et leur remettra la sommation dont nous le chargeons.

« Lui ordonnons que dans ce cas il eut à nous dépêcher, avant de faire sa sommation, deux bonnes jambes pour nous informer de ce qu'il aura appris, du jour où il compte faire sa sommation, et, sitôt qu'elle sera faite, de faire toute la diligence possible pour nous en apporter la réponse.

« Si le sieur de Jumonville entendait dire que les Anglais sont de l'autre côté de la grande montagne, il ne passera pas la hauteur des terres, ne voulant en rien les troubler et voulant maintenir l'union qui règne entre les deux couronnes..... 23 mai 1754. »

Guidés par des Indiens, les Virginiens tombèrent de grand matin, le 28 mai, sur le camp de Jumonville : Les Français surpris crièrent : Aux armes ! (Washington dans son journal leur en fait un reproche et semble dire que c'est pour cette raison qu'il commanda le feu.)

Neuf Français furent tués dont Jumonville, les autres se rendirent sans combat. Y eut-il deux décharges et Jumonville tomba-t-il seulement à la seconde, après avoir crié qu'il était parlementaire ? Sont-ce les sauvages qui empêchèrent le massacre des autres Français, comme plusieurs survivants l'affirmèrent ? On ne le saura probablement jamais ; en tout cas ces accusations sont trop graves et les dépositions pas assez précises pour qu'on puisse les accepter sans réserves. Ce qui est certain, c'est que les Anglo-Américains surprirent les Français et

ouvrirent le feu sans sommation comme si la guerre avait été déclarée entre les deux pays.

Le succès de Washington fut de courte durée ; apprenant bientôt que des troupes françaises marchaient contre lui il battit en retraite, malgré les renforts qu'il avait reçus, et alla se retrancher au fort Necessity « situé assez avantageusement dans une prairie dont le bois était à une portée de fusil ».

Ce fut là que Coulon de Villiers (1), frère de Jumonville, ayant sous ses ordres Mercier, cinq cents soldats et onze guides, vint le cerner le 28 juin. Après plusieurs jours de combat où, d'après la *Gazette de Londres*, les Français eurent dix-sept hommes hors de combat et les Anglais cent cinquante, Washington se vit forcé de capituler le 3 juillet 1754.

Villiers lui accorda les honneurs de la guerre en échange de la promesse de la libération des soldats français faits prisonniers précédemment. Cette clause, on ne peut plus équitable, ne fut du reste pas ratifiée par le gouverneur de la Virginie, Dinwiddie (2).

Voici le texte de la capitulation :

Ce 3 juillet, à 8 heures du soir.

Comme notre intention n'a jamais été de troubler la paix et la bonne harmonie qui régnaient entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'assassin (*sic*) qui a été fait sur un de nos officiers porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du Roy mon maître.

A ces considérations nous voulons bien accorder grâce à tous les Anglais qui sont dans le fort aux conditions ci-après :

Article premier. — Nous accordons au commandant anglais de se retirer avec toute sa garnison pour s'en retourner paisiblement dans son pays et lui promettons d'empêcher qu'il lui soit fait aucune insulte par nos Français, et de maintenir, autant qu'il sera en notre pouvoir, tous les sauvages qui sont avec nous.

Art. II. — Il lui sera permis de sortir et d'emporter tout ce qui lui appartiendra à l'exception de l'artillerie que nous nous réservons.

Art. III. — Que nous leur accordons les honneurs de la guerre, qu'ils sortiront tambours battant avec une petite pièce de canon, voulant bien par là leur prouver que nous les traitons en amis.

Art. IV. — Que sitôt les articles signés ils amèneront le pavillon français.

Art. V. — Que demain à la pointe du jour un détachement français ira faire défiler la garnison et prendre possession du dit fort.

1. Plusieurs historiens ont confondu (Coulon) de Villiers, officier des troupes du Canada avec (Neyon) de Villiers, capitaine aux Illinois. La cause de cette erreur réside en ce que Coulon de Villiers partit des Illinois en 1757 pour son deuxième coup de main contre les Anglais (voir page 85).

2. Cette mauvaise foi incompréhensible ne peut s'expliquer que par l'intérêt qu'avait Dinwiddie à laisser en otage au fort Duquesne le capitaine anglais Stobb qui se montra par la suite le plus merveilleux des espions.

Art. VI. — Que comme les Anglais n'ont presque plus de chevaux ni bœufs, ils seront libres de mettre leurs effets en cache, pour les venir chercher lorsqu'ils auront rejoint des chevaux, ils pourront à cette fin laisser des gardeurs en tel nombre qu'ils voudront, aux conditions qu'ils donneront parole d'honneur de ne plus travailler à aucun établissement dans ce lieu-ci, ni en deça de la hauteur des terres.

Art. VII. — Que comme les Anglais ont en leur pouvoir un officier, deux cadets et généralement les prisonniers qu'ils nous ont faits dans l'assassinat du sieur Jumonville, et qu'ils promettent de les envoyer avec sauvegarde jusqu'au fort Duquesne, situé sur la Belle-Rivière et que, pour sûreté de cet article ainsi que de ce traité, M. Jacob Vanubrune et Robert Stobb, tous deux capitaines, nous seront remis en otage jusqu'à l'arrivée de nos Français et Canadiens ci-dessus mentionnés.

Nous nous obligeons de notre côté à donner escorte pour ramener en sûreté les deux officiers qui nous promettent nos Français dans deux mois et demi pour le plus tard.

Fait double sur un des postes de notre blocus, les jour et an que dessus (1).

James Mackaye, G. Washington, Coulon Villiers.

La question de savoir qui avait tort ou raison dans cette malheureuse affaire a fait répandre des flots d'encre, il semble pourtant qu'elle ne soit pas très difficile à élucider.

Jumonville allait reconnaître les positions des Anglais. Il était chargé de les empêcher d'avancer et au besoin de les sommer de se retirer s'il les rencontrait sur le territoire réclamé par la France. Ses instructions étaient presque pareilles à celles dont était porteur Washington l'année précédente. Qu'aurait-on pensé si Saint-Pierre avait reçu ce dernier à coups de fusils ? Ce qui n'empêche pas un auteur anglais d'écrire : « Pareille bravade méritait à Jumonville pareille catastrophe ! »

Le fait d'avoir renvoyé quelques jours auparavant la moitié de ses troupes prouve que Jumonville ne comptait en aucun cas recourir à la force. De plus, les papiers trouvés sur son cadavre, et dont les Anglo-Américains cherchèrent à tirer parti pour se disculper, ne prouvent rien, sinon que les Français prétendaient à la possession de toute la haute vallée de l'Ohio, revendication qu'on pouvait contester, mais qui pouvait encore mieux se défendre.

Dans son journal, Washington reproche aux Français de s'être avancés « en se cachant des journées entières » et laisse entendre que ce fait lui donnait le droit de suspecter leurs intentions (2).

1. Plusieurs auteurs américains ont nié toute valeur à ce document, *parce que Washington n'entendait le français*; il avait pourtant dans sa troupe un Allemand du nom de Bralm qui lui servit d'interprète.

2. Trouvant difficile de justifier complètement Washington, Bancroft s'en prend à Jumonville qu'il qualifie de « champion of feudalism and despotism » on ne sait trop pourquoi, à moins que ce ne soit pour mettre dans le *bloc* de la révolution américaine ce fâcheux événement qui, heureusement pour elle, n'en fait point partie.

Outre que cette observation n'est pas exacte puisque les Virginiens ne connaissaient rien de l'expédition de Jumonville quand ils ouvrirent le feu, il était assez naturel pour les Français de prendre quelques précautions, d'ailleurs fort insuffisantes, comme le prouvèrent les événements, dans un pays infesté d'indigènes hostiles et de colons anglais plus que malveillants (Washington oublie qu'il eut soin lui aussi de s'avancer par des chemins détournés).

Les historiens de langue anglaise glissent généralement sur cet épisode, mais, quand ils en parlent, ils insistent beaucoup sur les prétendus projets « agressifs » de Jumonville. Comment ne remarquent-ils pas qu'ils ne pouvaient être plus offensifs que ceux de Washington qui emmenait avec lui dix-huit canons pour... repousser une expédition dont on ne connaissait pas l'existence! (Washington dans son journal reconnait d'ailleurs que ce furent les prisonniers français qui le mirent au courant du but que poursuivait Jumonville.)

Les Virginiens étaient partis pour pousser jusqu'à l'Ohio, le succès de mauvais aloi qu'ils remportèrent et qu'ils ne furent pas longtemps à regretter, les empêcha d'avancer. La mort de Jumonville épargna probablement une attaque redoutable au fort Duquesne.

Quoiqu'il en soit, le fait de prendre les devants contre une attaque que l'on présume seulement est peut-être un acte stratégiquement habile, mais en temps de paix c'est toujours une agression déloyale. Washington a eu certainement tous les torts parce qu'il a attaqué le premier. Que dirait-on de celui qui tuerait comme un chien un passant de rencontre parce qu'il pense que celui-ci désire l'attaquer?

Les Anglo-Américains étaient cinq contre un ; ils pouvaient facilement s'emparer de gens endormis sans les massacrer. Cet exploit du reste ressemble plus à une embuscade de sauvages qu'à un combat entre Européens; le fait qu'il y eut *neuf* morts et *un* seul blessé montre que les Français furent tués à bout portant. D'ailleurs Washington reconnait que sa troupe « avança à la façon des Indiens » et qu'il laissa scalper les cadavres.

Quelle différence avec la conduite de Villiers après la capitulation du fort Necessity dont la preuve se trouve dans la lettre suivante. (Archives du Ministère des Affaires étrangères.)

« Nous envisageâmes, dit-il, que cette capitulation ne pouvait être plus avantageuse pour la nation, n'étant pas naturel de faire des prisonniers en temps de paix... le nombre de leurs morts et de leurs blessés m'excita à la pitié, malgré le ressentiment que j'avais de la façon dont ils avaient fait périr mon frère.

« Nos sauvages qui avaient en tout adhéré à mes volontés prétendirent au pillage, je m'y opposais, mais les Anglais encore pétris d'effroi prirent la fuite et laissèrent jusqu'à leur pavillon et un de leurs drapeaux; un de mes sauvages prit dix Anglais qu'il m'amena et que je renvoyai par un autre... »

Washington est une assez grande figure pour que ses historiens n'aient pas besoin d'escamoter une faute dont sa jeunesse et son impétuosité ont été les principales causes.

La nouvelle du coup de main de Washington, surtout lorsqu'on eut appris l'échec final, ne fut du reste pas reçue en Angleterre d'une façon bien favorable ainsi que le démontre la curieuse pièce suivante (traduite de l'anglais) qui se trouve aux Archives des Affaires étrangères :

« 25 mai 1756. Il s'en faut de beaucoup que l'on ait une connaissance exacte du caractère du colonel Washington que l'on prise si haut et dont on fait un si grand état; ce n'est en vérité autre chose qu'un marchand indien âgé d'environ vingt-cinq ans, qui n'a jamais servi et qui ne sait ni exercer ni commander une troupe... »

Le poète Thomas composa en 1758 une épopée en quatre chants qu'il intitula « Jumonville ». — L'auteur, dans la préface, commence par déclarer qu'il ne tiendra pas compte de la relation historique parce qu'il faut notamment qu'au dénouement d'un poème épique tous les prisonniers soient immolés ou enchaînés aux murailles ! « La poésie, dit-il, suit la nature pour règle et non les ménagements de la politique. »

Transcrivons quatre vers à titre de curiosité pour montrer comment alors on pouvait décrire une bombe en style *noble :*

Dans le creux des cylindres avec art entassé,
Par le soldat poudreux le salpètre est pressé
Et les globes de feu entourés de bitume
Attendent le moment que le soufre s'allume.

Dès le 18 juillet cette situation de guerre non déclarée inquiétait déjà Kerléree.

« Les Anglais, écrit-il, soutiennent les Chikachas, veulent établir un poste chez eux et pouvoir ainsi empêcher l'arrivée du détachement et de l'armadille du Canada. Il peut se faire aussi qu'ils ont quelques projets d'établissement pour quelques autres parties de leurs possessions ; quoiqu'il en soit il me paraît bien fort que toutes les gazettes et nouvelles que reçoivent les Anglais ne parlent que d'une guerre prochaine et dont ils attendent la déclaration d'un moment à l'autre pendant que nous n'en avons pas ici le moindre soupçon, au surplus il se peut que ces nouvelles soient sans fondement, mais l'expérience de la dernière guerre, dont on ne reçut ici la déclaration qu'un an après, peut me faire craindre pareil accident. Il y a trop peu de canons, pas de canonniers et pour raison d'économie nous avons reçu ordre de ne rien prendre sur nous en fait de fortifications nouvelles. »

Voici l'état des troupes au 10 décembre 1754 :

Nouvelle-Orléans	405	
Arkansas (garnison supplémentaire)	50	
Bayou Saint-Jean	8	
Invalides	10	
Mobile	141	
Tombekbé	36	
Alibamous	33	
Illinois	285	
Natchinochez	45	
Natchez	50	
Arkansas	50	
Pointe-Coupée	40	
Tonikas	10	
Détour-à-l'Anglais	69	
Allemands	23	
Balise	21	
	1,276	au lieu de 1,850.
Il y avait en plus	178	Suisses au lieu de 192.

A la fin de septembre Kerlérec se rendit à la Mobile pour la distribution annuelle des présents aux sauvages. Ces derniers lui décernèrent à son arrivée le nouveau nom de Tchakta Youlakty Mataha tehito anke ackoukema, surnom que Kerlérec traduit ainsi : Le Roi des Chaktas, le plus grand de la race des Youlakta et le très bon père.

« Ce baptême, dit-il, s'est fait à leur façon ordinaire : ayant amené jusqu'à leurs femmes et leurs enfants pour rendre la fête plus complète selon eux, mais plus ennuyeuse pour moi, en retardant mes opérations et plus à charge pour les vivres du Roi.

Les chefs à médaille (1) à la tête de tout ce monde sont venus en chantant et en dansant eux-mêmes le calumet jusqu'à ma porte, d'où ils m'ont enlevé et porté dans le hangar destiné à écouter leurs harangues et à faire leurs présents, où, après les figures et contorsions dont ils sont capables, ils m'ont dit les choses les plus obligeantes m'adoptant pour leur père et me priant d'accepter les noms ci-dessus... Toutes leurs harangues et mes réponses furent appréciées d'acclamations générales ou plutôt de hurlements d'hommes et de femmes et autres figures dont le détail vous serait aussi ennuyeux qu'inutile.

Huit jours consécutifs ont été employés à cette fête sans qu'il m'ait été possible d'en soustraire un seul, j'ai dû y paraître sensible et montrer beaucoup de confiance dans leurs promesses; mais au demeurant je les connais assez pour les juger fourbes, menteurs et très intéressés, aussi suis-je également sur mes gardes sans cependant le leur faire connaître. »

« J'ai essuyé, dit ailleurs Kerlérec, en allant à la Mobile, la traversée la plus

1. Chefs à qui on avait remis une médaille d'argent comme récompense et signe de commandement.

longue et la plus désagréable; le séjour que j'y ai fait ne m'a pas été moins pénible, ce qui est aisé de concevoir quand on connaît toute l'importunité des sauvages et surtout au nombre de plus de deux mille comme ils se sont trouvés ensemble, qui tour à tour voulant haranguer leur père, ne m'ont pas laissé un demi-quart d'heure de vuide, depuis le petit jour jusqu'après minuit que j'avais encore bien de la peine à les renvoyer. »

La paix était loin de régner cette année là entre les diverses tribus et une guerre générale était même à craindre. Un chef chaktas du village d'Iteachakko avait tué deux Talapouches qu'il avait pris, disait-il, pour des Chikachas ; le lieutenant Massé, commandant du fort des Alibamous, parvint pourtant à réconcilier les deux peuplades; les chevelures furent rendues et tout semblait terminé; quand les Abékas, poussés par des émissaires anglais, vinrent reprocher aux Talapouches leur lâcheté et leur offrir contre les Chaktas l'aide des Kaouitas et des Alibamous; les Chaktas, très effrayés de cette coalition, résolurent immédiatement de faire la paix avec les Chikachas, les alliés des Anglais.

Quand Kerlérec arriva à la Mobile, il s'agissait de rompre à tout prix cette alliance ; les Abékas seuls n'étant guère à craindre s'ils n'étaient pas suivis par les autres nations. Sur la menace de ne plus jamais recevoir de présents des Français, les Alibamous se décidèrent à faire la paix; quant à l'Empereur des Kaouitas, malade depuis six mois, il se laissa docilement convaincre qu'il souffrait d'un poison lent que lui avait donné un Anglais et empêcha ses guerriers de partir en guerre.

Ainsi les Chaktas ne furent point forcés de faire la paix avec les Chikachas et restèrent nos alliés ; on a vu plus haut à plusieurs reprises que Kerlérec considérait leur amitié comme le salut de la colonie, cela ne l'empêchait pas de ne guère les estimer. « De tous les hommes rouges, dit-il, les Chaktas sont les plus mendiants, les plus fourbes et les plus menteurs, et joignez à ces défauts celui d'être très ivrognes. » Tous ces palabres fatiguèrent tant Kerlérec qu'il tomba malade et eut grand'peine à se remettre.

On paya cette année-là quarante chevelures de Chikachas. Cette tribu, depuis la guerre des Natchez, était toujours en hostilité avec nous. Dès qu'elle eut fait la paix avec les Chérakis et les Chaouanons, elle devint plus entreprenante et un de ses partis vint harceler le fort des Natchez. Le 30 juillet, quelques Chérakis parvinrent même à enlever pendant la nuit quatre femmes Ossogoulas et un vieux Tonicas.

« ... M. Dorgon envoya aussitôt M. de la Morlière, lieutenant, avec un sergent, un cadet et douze fusiliers et cinq sauvages pour poursuivre l'ennemi dont un des partis fut joint à une lieue du fort; mais ce n'était pas celui qui avait fait les esclaves dont je viens de parler. L'affaire fut engagée par le sieur de la Morlière beaucoup trop tôt et

malgré le conseil du chef Ossogoulas, qui lui avait recommandé de se tenir à soixante pas derrière lui et ses autres camarades découvreurs et de ne pas se présenter avec son monde que lorsqu'il ferait sa petite décharge, mais le sieur de la Morlière, beaucoup plus brave qu'expérimenté et impatienté sans doute de la lenteur et des figures que font les sauvages en pareil cas, n'attendit pas le signal convenu pour se présenter avec sa troupe. Les ennemis, cachés dans les roseaux, les choisirent et firent sur eux leur décharge; le sieur de la Morlière fut tué le premier de plusieurs coups de fusil. Les sauvages de notre parti, voyant leurs mesures rompues, décampèrent chacun de leur côté, les soldats tinrent quelque temps, notamment le sieur Boisdors, sergent, qui succomba sous le nombre, couvert de blessures, après la résistance la plus opiniâtre et ayant consommé toutes ses munitions, et vendit le reste de sa vie à coups de couteau.

« Nous avons perdu dans cette affaire un officier, un sergent, un soldat et deux autres blessés. On assure qu'il y a eu aussi quelques ennemis de tués, mais ces derniers étant restés maîtres du champ de bataille ont retiré leurs morts. Cette affaire s'étant passée à une lieue du fort, on fut quelques jours après sur les lieux pour en revoir, mais on y trouva que les cadavres des nôtres. »

Au premier moment, on pensa avoir eu affaire avec un parti Arkansas et, de crainte d'une révolte générale de cette nation, Kerlérec envoya en hâte M. d'Erneville avec soixante hommes pour soutenir M. de Reggio aux Arks. Pendant ce temps, d'Orgon se hâtait de venger son lieutenant; avec vingt-cinq soldats et vingt Ossogoulas, il se mit à la poursuite des assaillants, tua leur chef et plus de la moitié de leur troupe.

« Les Chikachas, écrit Kerlérec, par eux-mêmes ne seraient pas en état de faire de pareilles incursions, et encore moins de les multiplier, s'ils n'étaient pas grandement secondés et secourus par les Chérakis et les Chaouanons avec lesquels nous n'avons point de guerre ouverte et déclarée, ce n'est donc qu'au titre d'auxiliaire et en partie ayant pris femme chez les Chikachas qu'ils frappent sous les noms de ces derniers suscités par les Anglais qui les accablent de présents et qui, en marchandises de traite, leur fournissent tout ce qu'ils peuvent désirer avec une attention particulière pour satisfaire leur goût dans le genre des marchandises... Les sauvages qui nous sont hostiles sont bien toujours persuadés de la candeur des Français, mais ils ne peuvent résister aux investigations des Anglais qui ne leur parlent jamais que les mains pleines de choses qui les flattent. »

En prévision d'hostilités nouvelles avec les sauvages, Kerlérec décida « de remplacer la lourde bayonnette, arme très inutile dans les bois au vis-à-vis des sauvages qui n'approchent jamais assez près pour que l'on puisse s'en servir, par une petite hache casse-tête qui coûte beaucoup moins cher et est d'un maniement bien plus facile avec

les sauvages. C'est une arme de bonne défense et très utile au soldat, soit pour couper les piquets de son cabanage, son bois à feu, soit pour se frayer un chemin dans bien des circonstances, ou pour faire une voiture dans d'autres cas pressés, soit enfin pour saper les pieux d'un retranchement qu'ils voudraient forcer... Cette réforme, ajoute le gouverneur, n'a du reste pas été du goût de M. l'Ordonnateur qui, pour la première fois, m'a forcé d'ordonner. »

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT DE KERLÉREC

II

(1755-1757)

Déclaration de la guerre avec l'Angleterre. — Détresse de la Colonie. — Intrigues anglaises chez les Kaouitas. — Découragement de Kerlérec. — La question des présents aux sauvages. — Prise du fort Granville.

Au mois de juin 1755, Kerlérec reçut une dépêche, datée du 17 février, lui annonçant la possibilité d'une rupture avec l'Angleterre et lui recommandant de se tenir sur ses gardes. Le Ministre, en même temps, lui demandait de l'informer des mesures qu'il comptait prendre pour mettre en état de défense la colonie.

Le gouverneur répondit par la proposition de construire des redoutes de chaque côté du fleuve, au-dessous du Détour-à-l'Anglais et des épaulements près du fort Saint Léon. En même temps, il demandait à établir un corps de garde sur le lac Pontchartrain.

« Comme il ne faut pas tenir compte des forts de la Balise, dit-il, je ferai établir un fortin à l'île aux Chats avec deux voitures dont l'une servirait à venir porter à la Nouvelle-Orléans l'annonce de l'arrivée de l'ennemi... J'ai aussi des ordres tout prêts pour faire descendre une partie des sauvages de chaque nation du fleuve... Les troupes, non seulement ne comptent plus que 1,229 Français et 164 Suisses, mais encore elles n'ont guère été recrutées depuis plusieurs années qu'en soldats dont les gouverneurs de Saint-Domingue et de la Martinique voulaient se débarrasser. On ne pourrait de même faire aucun fond sur la milice; dans toute la colonie, il n'y a pas trois cents bons soldats. »

Qu'aurait dit Kerlérec, s'il avait connu quelle sorte de renfort le

lieutenant de police Berryer, le même que la protection de Mme de Pompadour allait mettre à la tête du Ministère de la Marine, avait voulu lui envoyer! Dans le courant de 1755, Berryer fit ramasser un jour à Paris tous les vagabonds et surtout les enfants que l'on rencontrait errants dans les rues pour les envoyer en Louisiane. Cette mesure exécutée maladroitement excita une grande rumeur parmi le peuple et mit en circulation le bruit absurde que les enfants que l'on enlevait ainsi étaient secrètement égorgés pour faire un bain de sang au Dauphin malade! La foule s'ameuta, un exempt fut massacré et Berryer dut se sauver de l'hôtel de la police.

« En cas de guerre, écrit Kerlérec, je me verrai absolument forcé d'appeler les sauvages, mais ce moyen ne me tente que médiocrement, bien que les Anglais payent aux Chérakis une prime par chevelure de Français... » Il nous apprend également que les approvisionnements militaires font d'autant plus défaut dans ces circonstances critiques que quatre mille livres de poudre ont été perdues dans un naufrage, sur un navire pourri que, malgré lui, l'ordonnateur avait décidé d'envoyer à la Mobile. D'Auberville d'ailleurs ne voulait jamais en faire qu'à sa tête et empêchait des Salles, le neveu de Kerlérec, pourtant chargé de l'artillerie, de se rendre compte de l'état des munitions en magasin et refusait même de lui communiquer les ét ts tenus dans les postes par les gardes-magasins!

Le 15 octobre, le gouverneur reçoit l'ordre de prévenir les capitaines marchands des dangers qu'ils courent. Le mois suivant arriva à la Nouvelle-Orléans le *Pagador* de Pensacola, pour annoncer que les caboteurs français ne seraient plus reçus dorénavant dans les ports espagnols, par suite des difficultés que leur présence soulevait sans cesse entre les deux gouvernements. A la veille d'une guerre avec l'Angleterre, cette rupture commerciale pouvait avoir des conséquences désastreuses pour le ravitaillement de la colonie. Kerlérec le comprit et fit tout au monde pour la prévenir; il entama de nouvelles négociations qui aboutirent heureusement à une entente où il fut décidé que, dorénavant, ce serait le gouverneur lui-même qui enverrait chercher des vivres, quand il en aurait besoin, et qu'il serait alors responsable du prix qu'il aurait offert.

A cette époque, M. de Lantagnac revint à la Nouvelle-Orléans après neuf ans de captivité chez les Chérakis et les Anglais; ces derniers lui ayant à la fin permis de faire le commerce chez les Alibamous, il en avait profité pour gagner les établissements français.

Dès le 8 octobre, Kerlérec semble tout à fait découragé: « un grand nombre de sujets de cette colonie, dans tous les États qui la composent, écrit-il, uniquement occupés de leurs intérêts particuliers, n'envisagent mes soins et ma vigilance pour ceux du Roy que comme des démarches indiscrètes et déplacées de ma part; à quoi je puis ajouter que ceux qui devraient entrer le plus naturellement dans mes vues d'économies,

travaillent sourdement, en la caractérisant de faux zèle, à fomenter de pareilles idées. »

Le lendemain, Kerlérec envoie sa première dépêche chiffrée où il annonce que les plate-formes des quatre batteries du Détour-à-l'Anglais sont très avancées et réclame de toute urgence l'envoi de quarante-trois pièces de canon et de sept cents hommes.

La déclaration de guerre ne ramena aucune union dans la colonie, ni même dans le corps des officiers qui continuèrent à se disputer et à donner le plus mauvais exemple. Un mois plus tard, le gouverneur écrit au Ministre que beaucoup d'officiers se promènent « en robe de chambre et en calotte, sans culotte ». Les médecins de l'hôpital vivent en mauvaise intelligence avec les chirurgiens et les chirurgiens se plaignent des religieuses. Les Capucins reprochent aux Jésuites de baptiser les nègres dans leur chapelle et d'accaparer les fonctions de chapelains de l'hôpital. (Les Jésuites répondirent qu'ils n'occupaient l'hôpital que parce qu'il ne restait plus que deux Capucins dans la colonie). Enfin l'arrivée du Père Beaudouin, institué vicaire général de la Nouvelle-Orléans par l'évêque de Québec, augmenta encore la confusion, d'autant que par un motif qui ne peut être que la prétention de ne dépendre de personne, il se refusa à montrer ses lettres d'intronisation. Au mois d'avril 1755, le Père George de Fouquemont, ex-provincial des Capucins de Champagne et supérieur à la Nouvelle-Orléans, se décida à faire le voyage de France, pour tâcher d'obtenir justice. Quelques négociants se rangent aussi parmi les mécontents, parce que Kerlérec et d'Auberville laissent vendre à un navire anglais sa cargaison de farine à un moment où régnait une grande disette.

Le chiffre des dépenses prévues pour l'année 1756 est fixé à 829,598 livres 7 deniers ; dans ce chiffre entrent pour 60,000 livres de présents aux sauvages.

En mars 1756, un navire anglais apporte quelques nouvelles. « Il vient d'entrer dans ce port une prise d'un petit bâtiment anglais parti de la Jamaïque à la fin de décembre. Le capitaine, que je viens d'interroger, rapporte qu'à son départ tout était en combustion dans ce gouvernement et qu'on y est dans la crainte d'une incursion de la part des Français. Les lettres dont il était chargé pour la Cour d'Angleterre de la part de M. Moore, qui en est aujourd'hui gouverneur, et qui m'ont été remises en original confirment que la division y fomente de façon à y exécuter une guerre civile, le tout à l'occasion des nouveaux subsides qu'on a voulu imposer pour l'entretien et l'augmentation des fortifications. Ce gouverneur rend compte qu'il a été obligé d'interdire tout l'ancien conseil et d'en établir un nouveau. »

Au printemps, Kerlérec se rendit, comme d'habitude, à la Mobile pour apaiser les querelles entre sauvages et faire les présents habituels. En partant, il laissa le commandement à M. de Belle-Isle, major de place.

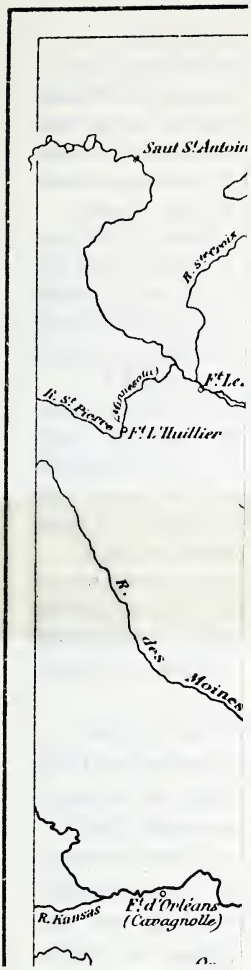
Saut St Antoin
R. St Croix
Ft Le
R. St Pierre
(Minnesota)
Ft L'Huillier
R.
des
Moines
R. Kansas
Ft d'Orléans
(Cavagnolle)

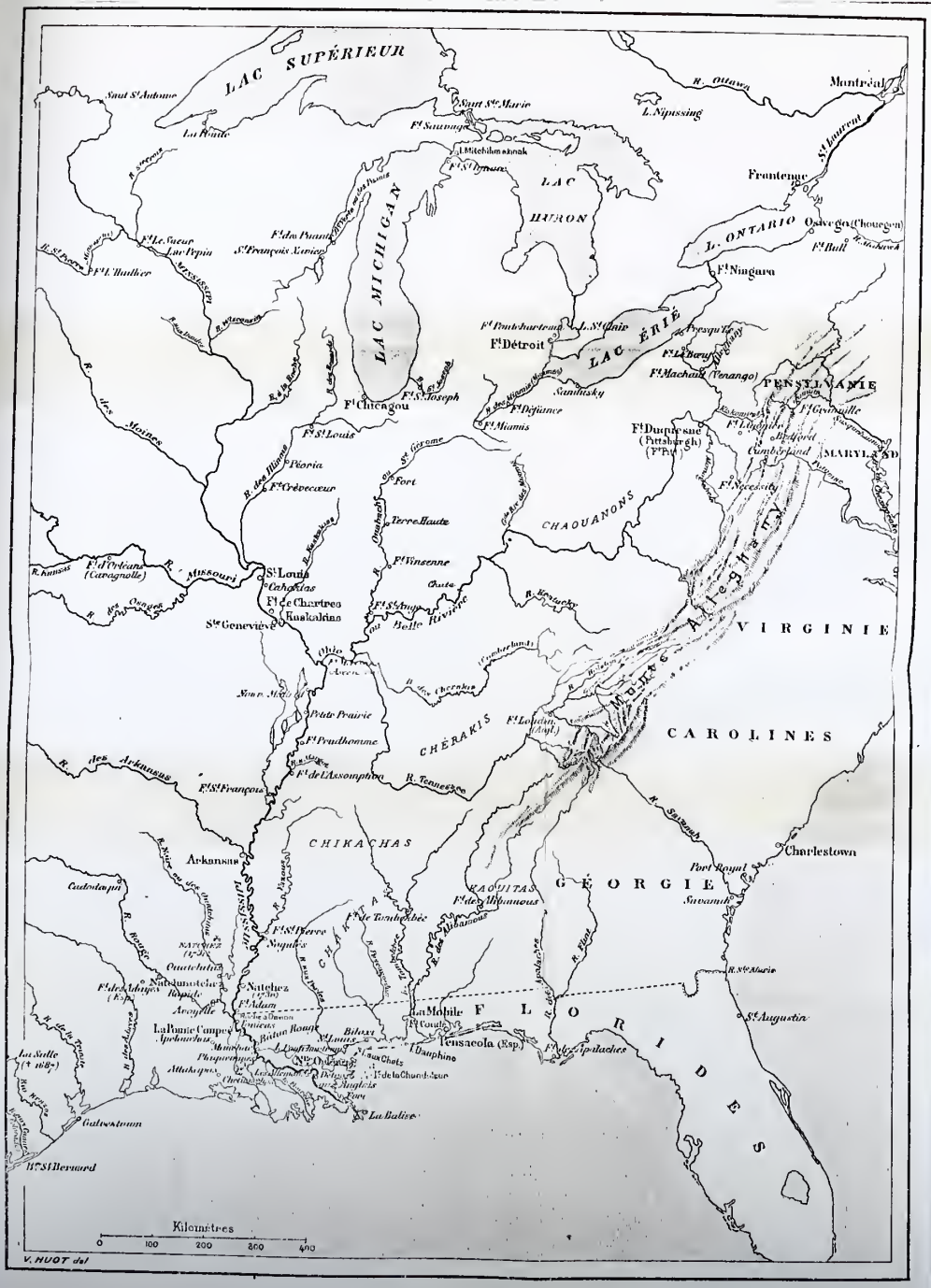

LA VALLÉE DU MISSISIPI AU XVIIIe SIÈCLE

(Par le Bon M. de Villiers).

P. 72-73

« ... Je compte partir, écrit-il le 1er avril, sous huit jours pour aller à la Mobile y faire les présents des Chaktas et régler ceux des Alibamous; je serai forcé d'y faire venir quelques chefs et considérés de ces derniers, tant pour être instruit de tout ce qui se passe dans les provinces voisines de la Nouvelle-Angleterre que pour les raccommoder encore une fois avec les Chaktas, sur lesquels un de leurs jeunes guerriers vient encore de faire deux chevelures.

Comme dans la dernière réconciliation que je fis l'an passé entre ces deux nations, je promis à l'une et à l'autre de ne plus me mêler de leurs différends, je me comporterai de façon à leur faire connaître seulement que je suis toujours peiné de les voir à la veille de répandre leur sang et, sans vouloir arrêter cette guerre civile entre eux, suscitée par les Anglais, je compte bien cependant faire tout ce qui dépendra de moi pour y parvenir.

... L'Empereur des Kaouitas, à ma sollicitation secrète, vient de susciter sa nation contre les Anglais qui s'étaient établis sur la rivière Okkouy à vingt-cinq lieues du grand village des Kaouitas, cette possession pour eux était de grande conséquence en ce qu'elle les mettait à vingt-cinq lieues du centre des Kaouitas et leur ouvrait le chemin des Alibamous en les mettant à même de voir journellement et de corrompre plus facilement les nations de cette partie.

Ce bon et fidèle allié des Français, malgré qu'il écoute l'Anglais et traite avec lui les besoins que nous ne pouvons lui fournir, a enfin consenti aux sollicitations pressantes que je lui fais depuis deux ans, pour forcer les Anglais à évacuer l'établissement ci-dessus, ce qui a été exécuté il y a trois mois, par un gros détachement de sa nation. »

Sur ces entrefaites, l'Empereur des Kaouitas étant mort, laissant un fils trop jeune pour gouverner la nation, Kerlérec parvint à lui faire nommer un régent qui nous était très dévoué.

Les Abékas continuaient à ramener nos déserteurs, mais toujours sous condition qu'ils soient immédiatement relâchés ; Kerlérec écrit alors au Ministre pour demander qu'au moins, dorénavant, on leur fasse faire six ans de service de plus. Il obtint pourtant, à la fin de son séjour, de certaines tribus qu'on lui remettra sans condition les soldats évadés.

Kerlérec fut de retour à la Nouvelle-Orléans le 1er juin. A son arrivée, il trouva de mauvaises nouvelles du Canada; Macarty venait de lui transmettre la lettre suivante de Dumas, commandant du fort Duquesne, datée du 10 novembre 1755.

« ... L'ennemi ayant coupé notre communication, il y a longtemps que je n'ai reçu de nouvelles de M. de Vaudreuil; j'ai lieu de penser qu'il est occupé à ouvrir les chemins, mais les plus heureux succès ne peuvent plus à l'heure qu'il est nous pourvoir à temps des choses indispensablement nécessaires ; il faut donc se retourner ailleurs. « Dans une conjoncture si délicate, je prends sur moi, Monsieur, d'envoyer chercher des vivres chez vous : nous avons besoin de 120 milliers de farine et 40 milliers de lard... »

La crainte d'une invasion anglaise continue de plus en plus à préoccuper Kerlérec. Son but est d'empêcher l'avance des ennemis,

tout en ayant soin de ne pas les provoquer. Voici deux lettres, l'une antérieure, l'autre postérieure à l'ouverture déclarée des hostilités, qui montrent avec quel soin et quelle circonspection le gouverneur surveillait les agissements des Anglais.

9 octobre 1755.

MONSEIGNEUR,

« M. de Monberault, commandant aux Alibamous, auquel j'ay donné des ordres très exprès de mettre tout en usage pour scavoir tout ce qui se passe chez les Anglois ses voisins, me marque qu'il n'y a sorte de moyens dont ils ne se servent pour corrompre et s'attirer les sauvages qui nous sont alliés. Ils viennent de former des Établissements sur une Rivière à deux journées des Kaouitas sans la participation des hommes rouges et à leur grand mécontentement particulièrement à celui des Abékas qui en ont informé le commandant des Alibamous et celui-cy m'en a rendu compte ; je lui ay observé en réponse que dans les circonstances présentes, il doit user de beaucoup de circonspection et employer tous les moyens pour réveiller les sauvages sur les procédés des Anglois et enfin se retourner de façon que pas un François ne paraisse entrer dans leur querelle qui pourroit bien avoir des suites prochaines entre les sauvages et les Anglois. Il me marque de plus que les gouverneurs de la Caroline et de la Virginie ont fait venir un nombre considérable de chefs des Chérakis auxquels ils ont fait des présents de conséquence et montré des magasins pleins de toute sorte de marchandises de leur goût en leur disant qu'ils les destinoient pour leurs guerriers s'ils vouloient s'allier avec eux pour détruire les François partout où ils trouveroient à faire coup. Il m'a même ajouté que ces deux gouverneurs avoient mis à prix les chevelures des François, ce qui n'a jamais du estre. Quant aux mouvements de guerre dont je l'ay particulièrement chargé de s'informer, je vois par sa lettre du 23 juillet dernier qu'il n'en est pas encore question. Je vous répète encore, Monseigneur, les besoins essentiels de l'artillerie, conformément au tableau des postes que je vous ay envoyé en canonniers et en soldats dont on manque. »

1er avril 1756.

MONSEIGNEUR,

« Le 3 février dernier, un anglois venant de Carlestown dans la Nouvelle-Angleterre est arrivé icy par le poste des Alibamous. Voicy le précis des dépositions qu'il m'a faites par écrit, elles sont trop étendues pour les traduire en chiffre et je n'ose les confier au hazard des circonstances. Il dit que dans cette ville, il y a huit cents familles de notre religion qui désirent secouer le joug de la domination des Anglois; il ajoute que le bruit s'étant répandu que cette ville devoit être attaquée par une escadre française, il s'y étoit formé un projet entre quatre personnes dont il est du nombre ainsy que le maître canonnier du fort d'encloüer tous les canons de la forteresse et ceux au nombre de vingt-un qui sont sur la rive et à l'entrée du port dont le déposant sera chargé pour la même opération, dans le moment que nos vaisseaux en seront à portée; voilà le précis de ce qu'il raporte et le sujet soy disant de son voyage icy où il demande la quantité de cloux nécessaires, n'osant pas risquer de les faire faire dans son pays. Je me flatte, Monseigneur, que vous me croyez fort en garde contre un tel homme et que vous jugerez bien que je ne ferai en cette occasion aucune démarche sans vos ordres. Je le tiens en prison depuis son arrivée et je l'y fait bien traiter et

pour plus grande précaution, j'ai jugé à propos de faire passer ce donneur d'avis en France et je l'y ai déterminé; il part sur le *Messager* à la charge du sieur Marchesseau, commandant la dite flute, pour être remis à M. de Macnemara à Rochefort, auquel il vous plaira d'envoyer vos ordres. J'ai réfléchi, Monseigneur, que, parlant vous-même à cet homme, vous seriez plus en état de juger du fort ou du faible de son projet, qui me paroit bien jeté au hazard et enfin de prendre le party que vous déciderez le plus convenable. »

D'Auberville tomba malade à la fin de l'année 1756 et, après cinq mois de maladie, mourut le 14 mars de l'année suivante. Il ne s'entendait pas toujours très bien avec Kerlérec ; à plusieurs reprises l'un et l'autre même se dénoncèrent, mais enfin, si leurs relations restèrent le plus souvent en termes diplomatiques, les affaires, avec quelques retards, finissaient presque toujours par se conclure d'une façon à peu près satisfaisante. Tant que d'Auberville vécut ce fut somme toute une époque favorable pour le développement de la Louisiane et la période la plus heureuse du gouvernement de Kerlérec.

Bobé Desclosiaux, commis à la Mobile, se trouva tout désigné pour remplir les fonctions d'ordonnateur. « Il faudrait, maintenant, réclame alors Kerlérec, un homme de loi qui sache se faire respecter et craindre mais qui aime le travail et soit plus jaloux de seconder vos vues sur le bien de l'Etat que de sa fortune et ne s'abandonne pas au désir insatiable d'amasser du bien. »

Deux corvettes de la Rochelle furent à cette époque prises par les Anglais et les dépêches du mois de janvier de Kerlérec seraient tombées entre les mains du gouvernement britannique, si un officier du nom de Duplessis ne les avait jetées à la mer avant d'être capturé.

Il ne venait plus aucun navire de France, par suite, non seulement les provisions étaient rares et chères, mais encore il devenait impossible d'exporter les marchandises de la colonie, notamment le tabac qui en était la principale ressource, la misère devint effrayante et la piastre valut jusqu'à onze livres. Le 21 octobre 1757, il y avait plus de huit mois qu'une dépêche n'était parvenue de France. A cette même date Kerlérec annonce que les redoutes du Détour-à-l'Anglais et du fort Saint Léon sont terminées (1).

Au mois de mai des députés chaktas étaient venus jusqu'à la Nouvelle-Orléans sommer le gouverneur de leur délivrer les présents dus et de la poudre de guerre, faute de quoi, disaient-ils, ils appelleraient les Anglais.

Comme on l'a déjà vu, une des grosses questions de la politique avec les sauvages était la remise annuelle des présents. Ce fut toujours

1. La carte manuscrite de Tanesse, dessinée en 1805, porte un peu au-dessous du Détour-aux-Anglais, sur la rive droite du fleuve : « Fortifications élevées en 1757, encore bien conservées. » C'était un redan se terminant, du côté du fleuve, par une demi-lune.

Cette carte, conservée aux Archives des Cartes de la Marine, donne l'emplacement de toutes les habitations établies sur le bord du Mississipi.

une des principales préoccupations de Kerlérec. En 1754 les magasins se trouvèrent une première fois presque vides ; il fallut à tout prix acheter de seconde main des marchandises médiocres, les sauvages ne furent pas contents et le Trésor en souffrit.

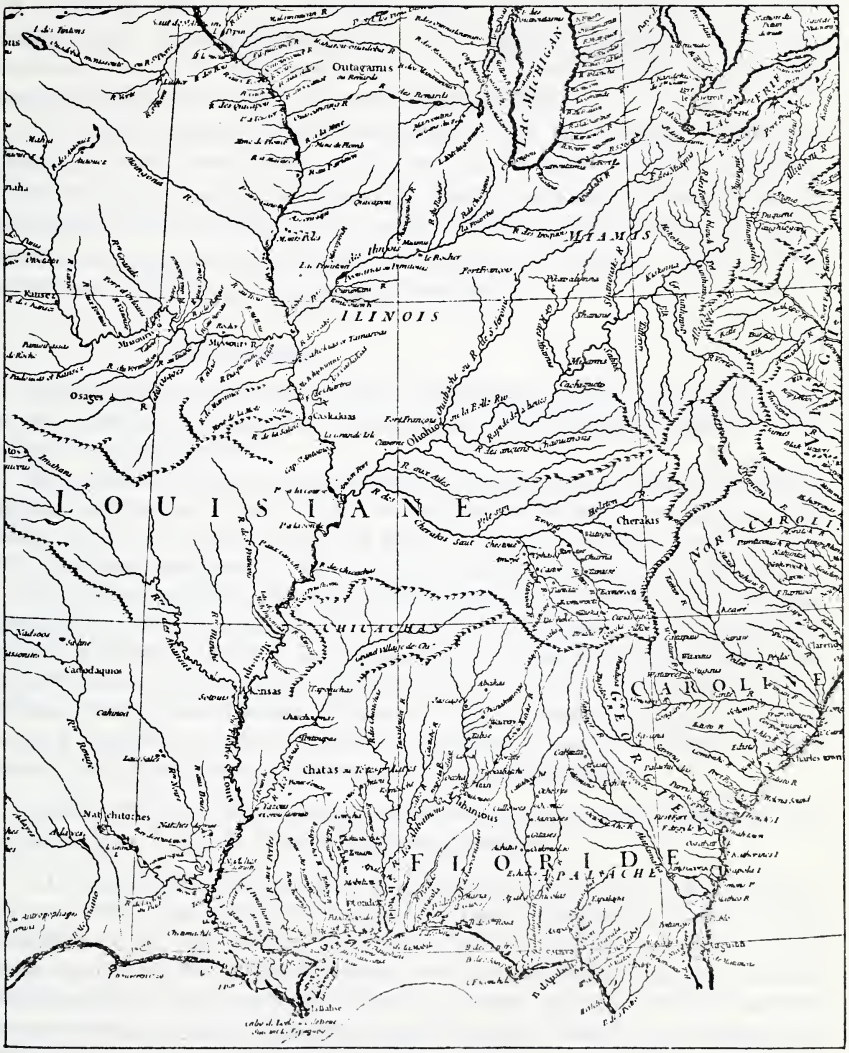

CARTE DE LA LOUISIANE
(Dressée par d'Anville, en 1746).

Sans cesse depuis lors Kerlérec réclama contre cette disette périodique sans pouvoir du reste rien obtenir de France. « ..... Il est nécessaire, écrit-il à cette époque que l'on constitue des approvisionnements suffisants pour fournir la colonie, même si la mer vient à

nous être fermée.... Il faut que les fournisseurs des marchandises de traite se conforment aux échantillons qui vous ont été proposés il y a plus de deux ans : dans ce rapport il est question d'un goût particulier adopté par les sauvages qu'il ne coûte pas davantage de satisfaire et ce serait le moyen de diminuer leur fréquent commerce avec les Anglais qui visent ordinairement à des menées secrètes que l'on a souvent bien de la peine à découvrir..... les limbourgs (1) doivent être pour la moitié en rouge et l'autre moitié en bleu ».

En 1756, il revient encore sur le soin que les Anglais mettent au choix de leurs marchandises. On ne peut accuser Kerlérec d'imprévoyance sur ce sujet pas plus que sur la nécessité d'avoir sous la main des troupes dignes de ce nom. Voici du reste une de ses dépêches qui en peu de mots résume exactement la situation : elle est véritablement digne par sa touchante simplicité :

MONSEIGNEUR,

« Je n'entrerai, par cette occasion peu sure, dans aucun détail de tous les besoins de cette colonie qui manque de tout puisque je sçais que mes dépesches à ce sujet vous sont parvenues. .

Nous voilà au 20 mars sans avoir reçu le moindre secours. Tous les magasins du Roy sont vuides, c'est le temps de délivrer les présents aux Chaktas, aux Alibamous et autres nations que les unes et les autres répètent hautement. Je n'ay rien reçu concernant la déclaration de la guerre, ny rien qui y ait rapport.

Tous les magasins des particuliers sont également épuisés des choses les plus nécessaires pour les sauvages et les besoins des habitants; et ces derniers ne scavent comment déboucher leurs denrées; il ne nous vient depuis longtemps aucun bâtiment de France et le cabotage de Saint-Domingue est interrompu. Nous n'avons presque plus de poudre de guerre. Voilà en précis l'état de la colonie qui a tout à craindre, surtout de la part des sauvages, si nous ne recevons promptement des marchandises pour leurs présents et leurs besoins. »

Le 28 octobre 1757 un triste événement vient encore donner raison à Kerlérec au sujet de l'indiscipline des troupes.

« Les vingt-quatre compagnies d'augmentation, écrit-il, que le Roy a jugé à propos d'envoyer dans cette colonie, n'étant formées que par des déserteurs de profession et des plus vicieux, y ont porté plus de préjudice qu'elles n'y ont rendu de services. Une partie a déserté, une autre a succombé par les horreurs des débauches les plus outrées de boisson, et le reste enfin (en très petit nombre heureusement), est aujourd'hui plus dangereux pour la colonie que l'ennemi lui-même.

J'avais établi à l'île au Chat, un officier et douze hommes, garnison renouvellée fréquemment en vue de m'avertir de l'approche des ennemis. Or, un bâtiment espagnol allant à Pensacola, fit naufrage au large et les habitants s'approprièrent les marchandises arrivées à la côte. Les passagers parvinrent à la Mobile, puis gagnèrent Pensacola dont le gouverneur m'écrivit pour qu'on recueille les épaves.

1. Sorte de draps.

On arrêta alors un pilleur du nom de Boudreau mais, pendant une absence de l'officier du poste, cet homme parvint à soulever quatre soldats de la garnison, tua le lieutenant Duroux à son retour, puis tous les cinq désertèrent vers l'Anglais.

J'envoyai immédiatement des officiers chez les Tapalouches et les Alibamous avec de grands présents. Les sauvages les rattrapèrent et les ramenèrent sauf un caporal suisse qui se poignarda. Deux furent rompus vifs, un autre scié (1), la tête et le poing coupé, et exposé sur la potence pendant huit jours. »

C'était surtout au poste des Natchinotchez que la désertion faisait rage, grâce aux agissements du commandant espagnol du fort voisin des Adayes, qui attirait par des promesses aussi bien les nègres que les soldats français. Une convention pour la restitution des déserteurs avait été conclue avec le gouverneur de Pensacola, mais le capitaine général du Mexique ne voulut jamais en signer une semblable.

Heureusement les rapports des sauvages avec les Français s'améliorèrent considérablement vers la fin de l'année et les Chaouanons revinrent dans notre alliance. Pourtant Macarty, en homme prudent, sur l'annonce prématurée d'une expédition anglaise, se hâta de construire le fort de l'Ascension (fort Massac) près du confluent de l'Ohio et de la rivière des Chérakis. Le projet de cet établissement avait été établi dès l'année précédente par l'ingénieur de Vergès; il avait même été approuvé, mais son exécution avait été ajournée faute d'argent.

« C'est, dit Macarty, un carré flanqué de quatre bastions avec une enceinte de deux rangées de pieux ou pieds d'arbres joints adossés à une banquette intérieure... C'est suffisant contre les sauvages, mais pas contre les Anglais. Il faudrait élever des murs en maçonneries et surtout que le fort dispose de deux bateaux armés pour empêcher que l'ennemi ne puisse passer la nuit... »

Parlant de la production de l'indigo, Kerlérec nous apprend, dans une de ses dépêches qu'elle est en progrès et donne d'excellents résultats « alors que dans la Nouvelle-Angleterre la culture ne peut réussir malgré une prime d'un demi-shilling par livre ». Malheureusement la réussite de ces plantations était alors pour les colons d'un bien faible secours, puisqu'ils n'en pouvaient exporter les produits et que sur place ils n'avaient aucune espèce de valeur. Les colons de la Louisiane s'étaient mis trop tard à l'agriculture. « Après la paix de 1748, dit Champigny, le commerce interlope, comme on l'appelait alors, avec les colonies espagnoles, apporta pendant quatre ans beaucoup d'argent dans la colonie, mais ce commerce florissant, dont le bois de campêche

1. Cet horrible supplice était admis dans le code pénal des troupes suisses : le condamné était placé dans un cercueil que l'on clouait puis sciait par le milieu.

Gayarré et Bossu sont d'accord pour présenter Duroux ou Ducroux, le commandant du poste, comme un personnage tyrannique et exécré de ses hommes, mais le premier dit que Boudreau ne voulut pas rendre les épaves, le second qu'il refusa de les partager avec l'officier. Une autre version prétend que Boudreau était en prison quand eut lieu le meurtre et que son rôle se borna à servir de guide aux déserteurs.

était la branche principale, fit négliger l'agriculture aux habitants de la Louisiane, et quand il se déplaça en 1752, la colonie se trouva ruinée. »

Aussi l'année 1757 jusqu'à la fin du mois d'août, date de l'arrivée d'une certaine quantité d'approvisionnements, s'écoula fort tristement pour la colonie. Jusqu'à cette époque ce ne sont que cris de détresse générale : tout a renchéri, tout est plus cher qu'à Saint-Domingue ; « malgré l'abondance du bois, la corde à quai vaut quinze livres, le quart de farine se paye cinquante piastres ou deux cent quatre-vingts livres (1). Il faudrait de toute nécessité augmenter les appointements des officiers et leur envoyer de France des uniformes et divers objets de ménage qu'on leur vendrait à prix coûtant. Les officiers n'aiment guère à faire partie des convois, leur nourriture leur coûte fort cher, car ils ne touchent que de l'eau-de-vie et du lard généralement avarié.

Comme gouverneur, Kerlérec lui-même se plaint d'être forcé d'acheter de vingt à vingt-deux barriques de vin et elles coûtent chacune *huit cents livres*. Le Roi lui avait bien accordé vingt tonneaux de place sur un navire, mais ses correspondants, à qui il devait déjà 27,000 livres, ne voulaient plus rien lui avancer. « Il touche, remarque-t-il, douze mille livres et, avec économie, en dépense quarante. M. Rouillé, Ministre de la Marine, lui avait promis une gratification annuelle de six mille livres au moins, mais il n'a jamais rien reçu. J'ai vendu les deux tiers de mes biens, dépensé les mille louis d'or que j'avais apportés de France et n'ai plus que des dettes... » Aussi demande-t-il qu'on lui accorde au moins, en échange de ses sacrifices, « une concession sur le terrain des anciens bâtiments du gouvernement, situé près de la poudrière... Si on lui accordait un lot de cinquante toises de façade sur le fleuve sur cent de profondeur, en le vendant il pourrait faire face aux plus pressés de ses engagements. »

Kerlérec n'était pas le seul à réclamer quelque augmentation : tous les fonctionnaires faisaient de même. En 1758, Rochemore, le nouvel ordonnateur, n'attendit pas deux mois pour faire entendre également des cris de détresse.

Le 15 septembre, le gouverneur en arrive à demander instamment qu'on le rappelle en lui accordant une pension (2). « Je souffre, ajoute-t-il, depuis longtemps déjà de rhumatisme d'entrailles, de gravelle décidée et de scorbut. »

« Comme le Ministre, écrit-il peu après à M. Gaudin, premier commis du Bureau des officiers, paraît pressé d'être instruit, je vais faire ce qui dépendra de moi pour le satisfaire, mais je ferai remarquer

1. Un document du Ministère de la Guerre daté de 1758 nous apprend qu'à Québec la corde de bois valait 30 livres, le vin 700 la barrique, le pain 8 sols la livre, une paire de poulets 10 livres, un cent d'oignons 12 livres.

2. Pour se faire bien voir du Roi, il envoie une tigresse. « J'avais, dit-il, aussi le mâle, mais la femelle l'a tué. »

qu'après tous les volumes que j'ai expédiés, et dont mes registres font foi, que huit jours de conversation avec vous vous mettraient bien plus au courant de cette colonie que toutes les écritures possibles. »

Kerlérec avait déjà envoyé cent cinquante dépêches, souvent chiffrées, toujours en triple ou en quadruple expédition. Avec tous les rapports, quelquefois très volumineux, qui s'y trouvent joints (il y en a de trente pages), cela représente, en effet, un travail considérable.

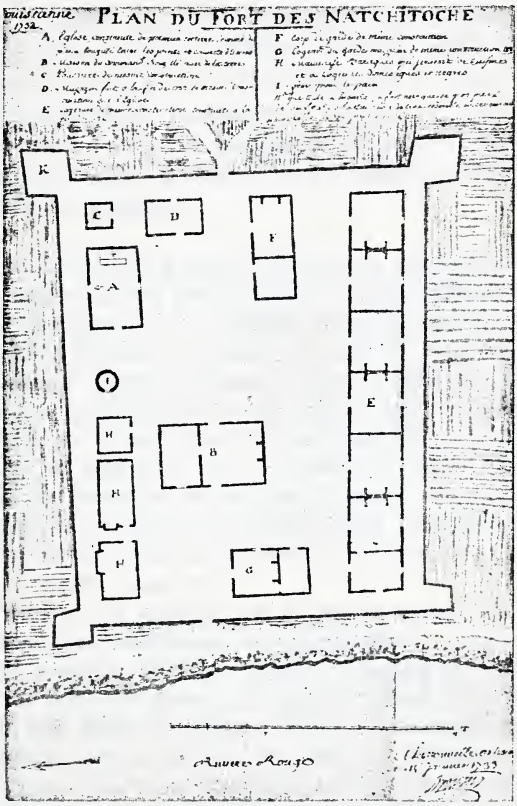

PLAN DU FORT DES NATCHINOTCHEZ
(Archives du Ministère des Colonies).

Loin d'avoir parfois un peu de repos, il ne sait jamais où donner de la tête entre les officiers, qui le rendent responsable de l'absence de toute promotion venant de France, et les habitants, qui se plaignent de l'indiscipline des troupes. « Les cantines font des ravages considérables dans le moral et la santé des soldats. Certains ont des dettes de boisson de cent pistoles; aussi leur arrive-t-il souvent de rançonner les habitants. »

Les habitants de la Pointe-Coupée vinrent se plaindre au Gouver-

neur que, quoique le tabac et le maïs aient manqué cette année-là, les soldats les forcent à les payer « à haut tarif pour protéger leur récolte, bien qu'il ne vienne jamais de sauvages dans ces parages. » A la Mobile, d'autre part, on se plaint qu'à chaque changement de lieutenant du Roy, le nouveau titulaire change les alignements de la ville et fasse démolir ce qui venait d'être construit.

A son retour de cette ville, où il se rendit en 1757 comme d'habitude, Kerlérec écrit le 25 octobre une nouvelle lettre détaillée sur la politique à suivre envers les sauvages ; il estime qu'il existe quatre mille guerriers chez les Chaktas et trois mille chez les Alibamous. Cette dépêche semble avoir été remarquée à Paris : elle est annotée et a été probablement présentée à Louis XV avec quelques autres « Feuilles au Roi » sur la Louisiane qui sont de la même époque : en tout cas, les coups de crayon, qui soulignent certains passages, sont judicieusement donnés.

« Je conviendrai, dit Kerlérec, que c'est un grand mal de nous être assujettis à faire à ces nations des présents fixes et réglés, qu'elles regardent aujourd'hui comme un engagement indispensable et une charge due, mais quel moyen de s'y soustraire à présent, à moins de vouloir renoncer à un établissement avantageusement formé et qui sera un jour la colonie la plus florissante?...

On me dira peut-être que ce n'est qu'en temps de guerre qu'il est indispensable d'avoir des alliés et que c'est seulement dans ce cas qu'il faut savoir leur donner pour les faire agir, j'en conviens sans doute, mais pour être assuré du secours de ces gens-là et de les trouver quand on en a besoin, il faut avoir également su se les conserver pendant la paix dans notre alliance, en leur fournissant des secours dont ils ne peuvent se passer et qu'il faut nécessairement qu'ils reçoivent de quelqu'un...

Si on avait eu des présents, les Anglais se seraient trouvés entre deux feux, les Chérakis et les Chaouanons se seraient alliés à l'empereur des Kaouitas qui répond des Kachetas, Tchiahas, Abékas, Talapouches et Alibamous.

Alors on aurait pu accorder la paix aux Chikachas et aux Abécouchy qui la désirent et ainsi toutes ces nations unies auraient formé une chaîne suivie depuis cinquante lieues dans le nord-est du poste des Alibamous, côtoyant les établissements anglais, jusqu'à la source de la rivière des Chérakis qui se décharge dans l'Ouabache. J'y aurais ajouté un fort détachement Arkansas et j'aurais aussi donné des ordres à M. Macarty, pour détacher également des nations de son continent.

Le tout ensemble aurait fourni quatre fois plus de sauvages que n'en a M. de Vaudreuil et je me serais flatté que ces expéditions, bien conduites, auraient ruiné sans ressource cette partie immense de la Nouvelle-Angleterre dans une seule campagne et par ce moyen M. de Vaudreuil aurait pu s'occuper utilement ailleurs.

Les Anglais ont appris mes démarches, ils ont porté les paroles les plus indignes contre les Français (dont ils mettaient les têtes à des prix excessifs) en les accompagnant de marchandises à pleines mains. Mais grâce à mes démarches, tout ce que les Anglais ont pu obtenir d'eux (après les présents qu'ils ont donnés et qu'ils donnent encore) a été qu'ils restent neutres.

Il y a quatre présents dus de toute nécessité, il faudrait pour le moins en donner deux à la fois et éviter ainsi le long séjour des sauvages qui coûte 12.000 livres chaque. »

Le 1er décembre, Kerlérec revient encore sur le mauvais état de sa santé, « qui l'empêche même parfois de chiffrer », et demande à être nommé gouverneur de la Martinique ; il rappelle aussi qu'il n'a toujours pas reçu de gratifications.

« Vers le mois de mai, il a été, dit-il, question à la Nouvelle-York, d'un armement considérable de barques et brigantins chargés de troupes pour venir attaquer cette colonie, cet armement devait aussi passer à la Jamaïque pour s'y renforcer.

« Tous les bâtiments avaient été préparés et les troupes assemblées, mais dans le temps que l'on prenait les derniers arrangements pour l'exécution de cette expédition, il entra dans le port un parlementaire que j'y avais envoyé d'ici, pour cet endroit même de la Nouvelle-York, dans la vue de savoir au juste ce qui se tramait contre moi ; le parlementaire ne fut pas plutôt arrivé que les prisonniers de guerre qu'il portait occasionnèrent une nouvelle assemblée dans laquelle ils dirent hautement que cette entreprise ne pouvait qu'échouer et peut-être avec perte totale, vu toutes les augmentations de défenses qu'on avait fait et qu'on faisait journellement à la Louisiane, que les deux rives du fleuve étaient bordées de petites batteries de canons, de distance en distance, jusqu'aux fortifications en règle, qu'on avait achevées, pendant le temps qu'ils y étaient, une infinité de cajeux (1) combustibles et plusieurs brûlots, que d'ailleurs, le Gouverneur pouvait mettre de moment à autre un nombre considérable de sauvages en armes et qu'enfin, l'entrée et la navigation du fleuve étaient si difficiles et si épineuses, qu'ils oseraient parier sur leurs têtes qu'on ne se tirerait de cette entreprise qu'au déshonneur et à la honte de la nation, ce qui fit que l'expédition n'eut pas lieu... »

Chez les Kaouitas, de nouvelles difficultés causées par les Anglais furent encore une fois heureusement aplanies.

« Un notable de la Caroline, muni de beaucoup de présents, est parvenu à la fin d'avril à décider les sauvages à laisser construire, par les Anglais, un fort à Okkouy, sur le territoire des Kaouitas, un second aux Abékas, et un troisième aux Okchanias, à trois lieues de notre fort des Alibamous. J'avais heureusement alors, quelques marchandises que je venais d'acheter à un navire espagnol et j'ai pu faire revenir à nous les sauvages. Les Anglais ont été expulsés et les forts commencés complètement détruits.

Un peu plus tard, me trouvant de nouveau sans marchandises, les Anglais en ont profité pour faire venir les sauvages à Charlestown. Là, ils donnèrent beaucoup de présents et leur montrèrent que les Français étaient pauvres et sans navires, si bien que les sauvages décidèrent de venir à la Mobile et de croire les Anglais, si on ne leur donnait pas immédiatement des présents...

Prévenu à temps, ainsi que de leur dessein de s'emparer du fort des Alibamous à leur retour, je prévins le commandant de se tenir sur ses gardes et envoyai quelques marchandises que je parvins à acheter d'un Espagnol.

1. Cajeux signifie palissades de bois enfoncées dans l'eau ou radeaux composés de branches et de fagots.

L'Empereur des Kaouitas arriva à la Mobile le 10 novembre, avec cent trente chefs ou notables. Ils furent si bien traités par M. Develle et mes présents leur plurent tant, qu'ils sont partis satisfaits, après avoir tout raconté.

Il en a coûté sans doute au Roi, mais un grand malheur a été évité. »

Kerlérec demande 6,183 aulnes de limbourg, 4,370 couvertures, 3,390 chemises de traite, 40 milliers de poudre, 700 fusils de traite et 6 médailles pour les sauvages.

500 marmites de fer garnies de leurs anses et couvercles;
4.000 aulnes toile de halle large;
2.000 — moyennes;
2.000 — étroites;
2.000 — de toile de bas brin;
2.000 — — haut brin;
2.000 — toiles de Morlaix blanche;
2.000 — de Craye (Creil?) large;
2.000 — de Rouen blancard;
2.000 — de Rouen commun;
400 paires de souliers ou escarpins de la halle à Paris;
400 paires de bas de laine de Caen;
100 quarts d'eau-de-vie;
30 tonneaux de vin.

Pour n'avoir plus à revenir sur les besoins matériels de la colonie et sur le choix des objets de traite, voici une liste fort complète et très détaillée de toutes les marchandises qui manquaient encore à la Nouvelle-Orléans, même après l'arrivée de l'*Opale* et de la *Fortune*.

Demandes pour la nourriture des troupes :

FARINE. — Les compagnies se trouvant réduites à 30 hommes, 5,928 quintaux (à raison de 14 livres le quintal) pour faire un approvisionnement de 20 onces par jour, par homme et pour un an	ci	82.992 livres.
Pour 200 Suisses, 9.129 livres de farine . . .	ci	18.775
LARD. — 600 quintaux, à 35 livres le quintal	ci	21.000

Habillement des troupes :

Liste de 12.600 objets, comprenant des vestes, culottes, chapeaux, bas, chemises, cols, souliers, etc.	ci	45.832
2.000 fusils.	ci	36.000
60.000 livres de poudre	ci	18.000
Médicaments (1).	ci	3.083
Papiers et registres	ci	3.000
A reporter.		228.682 livres.

1. Suit une liste de 214 médicaments : vipères en poudre, cornes de cerfs, yeux d'écrevisses préparés, etc.

Report. . . . . 228.682 livres.

Pour les sauvages et les postes :

350 fusils, 6,500 livres de poudre, 10,000 pierres à fusils, 2,000 tire-bourres.

2,200 couteaux divers, 2,000 briquets.

500 ceintures.

Du fil de fer, du fil de laiton.

4,000 livres de fer pour haches et outils.

400 paires de ciseaux.

Des chemises, des couvertures.

2,800 aulnes de drap de Limbourg rouge et bleu, de sempiterne, de drap écarlate, de camelot rouge, de toiles Saint-Jean.

Des souliers, des boucles.

250 chapeaux, dont 100 garnis d'argent fin, 50 plumets.

3,000 aulnes de galons d'or et d'argent faux, des garnitures de boutons dorés et des boutons d'étain.

12 grandes médailles d'argent et 12 petites.

50 livres de vermillon et autant de minium.

300 miroirs en cuivre, 150 chaudrons, 576 peignès en bois . . . . . ci 47.910

Ajouter 18,000 aulnes de Limbourg, Mazamet et Dourgues. ci 82.102

Le transport coûtera. . . . . ci 165.442

TOTAL. . . . . 524.236 livres.

La lettre suivante de Kerlérec donne d'intéressants détails sur un hardi et heureux coup de main, fort peu connu, que réussit Coulon de Villiers contre le fort Granville.

23 décembre 1757.

MONSEIGNEUR,

« J'ay l'honneur de vous rendre compte que le chevalier de Villiers, capitaine d'infanterie au service de cette colonie, détaché au poste des Illinois, et que j'avois commandé pour convoyer les secours de vivres que M. de Makarty a envoyé le printemps dernier à M. Dumas, commandant au fort Duquesne, s'est acquitté de cette mission avec toute la prudence et distinction possible.

A peine cet officier eut-il remis à M. Dumas, en très bon ordre, les vivres dont il étoit chargé, qu'il désira aller en party sur les Anglois (la saison s'opposant qu'il se rendit aux Illinois), guidé, premièrement, par le desir de concourir à la gloire des armes du Roy, il fut en même temps charmé de profiter de toutes les occasions qui se présenteroient de venger la mort du sieur Jumonville, son frère, qui a été assassiné par les Anglois.

Il partit donc du fort Duquesne avec un détachement de soixante hommes, françois et sauvages, avec des instructions du sieur Dumas, commandant de ce fort, pour aller en party du costé de celuy de Cumberland pour s'opposer aux communications qu'il pourroit y avoir d'un fort à l'autre.

Après avoir parcouru soixante lieües du païs le plus ingrat, manquant de vivres et la maladie l'ayant attaqué, ainsi que la plus grande partie de son

monde, sans exception de son guide, il a été obligé de relâcher au fort Duquesne après vingt-cinq jours de route.

Il ne tarda pas à se rétablir et trouvant des forces dans un zèle ranimé par les obstacles, il pria M. Dumas de vouloir bien le renvoyer de nouveau en party, ce qui luy fut accordé.

Le chevalier de Villiers repartit donc le 13 juillet avec vingt-deux françois, pour aller au village d'*Attiguer* (1) (distant de quinze lieües du fort Duquesne) où il leva un party de trente-deux sauvages des nations *Loups Chaouanons* et *Illinois*, qui lui formèrent en total un détachement de cinquante-cinq hommes, avec lequel il partit de ce village le 17 du même mois, dans le dessein de se rendre au fort anglois *George de Craon* (2), mais son guide s'étant trompé de route, il se trouva, le 30 à midy, à vue de celuy de *Grandville*, il découvrit trois hommes qu'il voulut cerner, mais en ayant été aperçu, ils s'enfuirent dans le fort malgré quelques coups de fusil qui furent tirés.

Cet officier se campa à la portée du fusil du fort, qui fit sur sa troupe un feu très vif de mousqueterie et de deux pièces de canon, auquel il répondit de son mieux. Ce feu dura de part et d'autre jusqu'à la nuit, que le sieur de Villiers se rapprochant le fit investir par la majeure partie de son monde et occupa l'autre pendant une grande partie de la nuit à faire des amas de bois sec, qu'il fit transporter par le moyen d'une coulée qui le conduisoit à vingt pieds du dit fort Grandville et d'amas en amas, ils placèrent la valeur de quatre cordes de ce bois jusqu'au pied d'un bastion qui les mettaient à couvert du feu de l'ennemy, ils y mirent le feu et favorisé par le vent, ce bastion fut aussitôt incendié, malgré tous les efforts que firent les assiégés pour l'éteindre, efforts qui ne pouvoient guère avoir du succès par la prudence avec laquelle le chevalier de Villiers avoit placé son monde pour soutenir les siens et faire cesser la mousqueterie de l'ennemy.

Cet incendie ayant fait brèche, le sieur de Villiers se préparoit au jour à foncer la bayonnette au bout du fusil, mais le commandant de ce fort, deux officiers et six soldats ayant été tués, le reste de la garnison a ouvert les portes et s'est rendue à discrétion du vainqueur qui en a usé avec toute la modération praticable avec des auxiliaires sauvages, qui vouloient en brûler quelques-uns, mais ses harangues ont été si pathétiques qu'il a sauvé la vie à trente soldats, trois femmes et sept enfants, qui se sont trouvés dans le fort et qu'il a conduit le 12 aoust au fort Duquesne aux ordres de M. Dumas, après avoir incendié le fort et tout ce qui en dépend, ainsi que beaucoup de farine, encloué deux pièces de canons et partagé la poudre, qui s'est trouvé en petite quantité, à ses sauvages et à sa troupe.

Voilà, Monseigneur, le détail circonstancié de cette affaire et je crois devoir vous représenter qu'il est de l'intérest essentiel du service que cet officier reçoive quelque marque de satisfaction du Roy. Je vous supplie donc, Monseigneur, de luy procurer la croix de Saint-Louis ; cette grâce fera un effet sensible dans le militaire qui est confié à mes ordres, j'ose même vous dire qu'elle est nécessaire, surtout dans la dépendance des Illinois, où le service est on ne peut pas plus

1. Le village d'Attiqué, le Kittanning des Anglais, se trouvait situé sur l'Alleghany vis-à-vis de la rivière Kiskomitas. (*Voir* la carte page 59.)

2. Le fort que Kerlérec appelle George de Craon devait être un des entrepôts du fameux traitant Georges Croghan, l'adversaire acharné des Français dont plusieurs comptoirs furent pillés en 1756.

dur, et il est bon que ces Messieurs apprenent par épreuve que si le travail est grand, la récompense du monarque est toujours proportionnée... »

Kerlérec termine sa lettre en demandant une épée d'honneur pour le sieur de l'Isle, habitant notable des Illinois, qui avait accompagné et habilement secondé Coulon de Villiers.

Aucune relation exacte de la prise du fort Granville n'avait encore été publiée.

« Un fort contingent de Français et d'Indiens, dit Parkman (*Montcalm and Wolf*), attaqua le fort Granville au mois d'août 1756, pendant que la garnison se trouvait absente pour protéger les fermiers qui faisaient la moisson. Les assaillants mirent le feu au fort, malgré la vaillante résistance d'un jeune lieutenant qui le commandait ; tous les défenseurs furent tués, sauf un. »

Il y a ici une grave erreur qu'il importe de relever : un seul prisonnier, un sergent, fut tué par les sauvages, et encore était-ce pour régler un vieux compte de bastonnade intempestive.

Coulon de Villiers (1), empêcha les Indiens de scalper les Anglais et veilla à ce qu'ils arrivassent tous sains et saufs aux Illinois. Là, nous dit Bossu (*Nouveaux Voyages aux Indes Occidentales*), qui se trouvait alors au fort de Chartres, les officiers s'empressèrent de racheter aux sauvages les prisonniers. Du reste, trente-deux survivants sur trente-trois arrivèrent à la Nouvelle-Orléans au mois de décembre 1758, sous la conduite de M. de la Perlière.

Ce qui a pu faire croire à ce massacre dans la Nouvelle-Angleterre, c'est qu'on dut n'avoir que bien longtemps après des nouvelles de la garnison du fort Granville et que la légende de ce fait d'armes se trouvait déjà répandue.

1. Coulon de Villiers était né en 1715. « Il est sage, actif, intelligent et a des sentiments fort propres pour le service de la colonie », dit Bienville en 1740.

Les Coulon étaient sept frères, fils d'un ancien capitaine de troupe au Canada. Six furent tués pendant la guerre contre les Anglais.

CHAPITRE V

KERLÉREC ET ROCHEMORE

(III)

(1758-1760)

Arrivée de M. de Rochemore. — Difficultés des rapports entre le gouverneur et l'ordonnateur. — Dénonciations réciproques. — L'affaire du Texel. — Le capitaine Bull. — Abandon du fort Duquesne. — Déroute de Niagara. — Les Alibamous massacrent les traiteurs anglais établis chez eux. — Fortification de la Nouvelle-Orléans. — Kerlérec parvient à rompre l'alliance des Chérakis et des Anglais.

M. de Rochemore, le nouvel ordonnateur, arriva le 16 avril 1758 à la Nouvelle-Orléans avec l'*Opale* et la *Fortune*. A bord de ces deux navires, se trouvaient quarante-cinq Suisses, deux officiers et vingt-deux recrues pour la colonie. Un troisième bâtiment, la *Fidèle,* avait malheureusement fait côte près de Grenade et une bonne moitié de la cargaison fut perdue par incurie ou maladresse.

Dans les dépêches de la cour se trouvaient des instructions très détaillées pour tâcher de prévenir toute nouvelle dissension entre le gouverneur et l'ordonnateur. « ... La diversité des opinions, disaient-elles, ne doit causer aucune altercation entre eux ; lorsqu'ils ne pourront point convenir sur quelque affaire, Sa Majesté veut qu'ils lui rendent compte conjointement de leurs raisons respectives, et, cependant, si les affaires sur lesquelles ils ne seront pas du même avis requièrent célérité, de manière à ne pas pouvoir attendre les ordres de Sa Majesté, l'avis du gouverneur sera suivi. »

Pour sages qu'elles étaient, ces dispositions, comme on le verra bientôt, ne rendirent meilleurs en aucune façon les rapports de Rochemore et de Kerlérec. Ces instructions avaient, du reste, le grand tort d'être trop précises, trop détaillées (elles remplissent douze grandes pages), et de toujours subordonner l'un à l'autre, même pour les moindres choses, l'ordonnateur ou le gouverneur ; enfin, elles manquent souvent de clarté à force de vouloir être conciliantes.

On en jugera par les deux paragraphes suivants : « ... Les fortifications regardent encore le gouverneur en particulier, par rapport aux projets, *mais* lorsque Sa Majesté les a approuvées, l'exécution doit en être commune à lui et à l'ordonnateur.

« L'artillerie est aussi une des parties dont la connaissance appartient au gouverneur par rapport à la destination et à la distribution qui doivent en être faites, *mais* il doit concerter avec l'ordonnateur les mesures qu'il peut y avoir à prendre pour son entretien et sa conservation. » Dans ces conditions les conflits devaient être incessants et inévitables.

On trouve avec étonnement dans ce mémoire « qu'il ne faut pas penser aux plantations à sucre » ; par contre, le Ministre recommande d'encourager la production de la cire végétale « qui donne un produit reconnu excellent ». L'attention du gouverneur est également attirée sur la nécessité de travailler à attirer le commerce espagnol en Louisiane, enfin on lui fait espérer que les querelles religieuses vont bientôt cesser. « On travaille actuellement, par ordre, à un arrangement entre les supérieurs des Capucins et des Jésuites. »

Les inconvénients de la dualité dans le commandement étaient pourtant reconnus. Un mémoire sur la situation de Saint-Domingue, sans date, ni signature, mais qui doit remonter à cette époque, semble avoir été écrit pour la Louisiane.

« ... Le Gouvernement actuel des colonies est, dit-il, un Biumvirat ; il est donc vicieux par sa nature, voici les inconvénients qui en dérivent nécessairement. Le plus frappant est la diversité des sentiments dans un pouvoir confié à deux. S'ils cessent d'être d'accord, tout reste suspendu, l'autorité devient inutile, c'est une anarchie. La Cour a prévu, et à défaut y a pourvu, en cas de partage d'avis, celui du général prévaut. Le remède est aussi fâcheux que le mal. Pour éviter l'anarchie, on établit le despotisme. En effet, pour que dans le Gouvernement le général soit seul l'arbitre de la colonie, il lui suffit de penser toujours d'une façon opposée à l'intendant, ce système de gouvernement est si vicieux qu'il se détruit lui-même...

« ... Si le général domine l'intendant, le Gouvernement est militaire, si c'est le contraire, le Gouvernement est financier ; maux égaux qui opèrent la ruine ou la vexation des colonies. Le plus grand désordre qui est le moins sensible, parce qu'il a l'apparence du bien, est lorsque les deux chefs se plient mutuellement à la volonté l'un de l'autre. Alors tout est perdu, leur complaisance respective, ayant l'intérêt pour principe, ouvre un vaste champ à leurs passions, ils sacrifient leurs ennemis, élèvent leurs créatures et satisfont leur cupidité... »

Il est impossible de mieux expliquer la situation, en admettant qu'il soit impossible de posséder à la fois dans une même colonie deux administrateurs également honnêtes et capables.

Dès le 25 septembre, Kerlérec se plaint d'être systématiquement

tenu à l'écart du tirage des lettres de change et de n'être jamais consulté sur l'achat des marchandises, même des présents qu'il devra remettre lui-même aux sauvages et dont le choix judicieux importait en effet beaucoup à la réussite de sa politique. Un jour, Rochemore lui répondit devant témoins que le Gouvernement était là « pour faire monter la garde et lui donner main forte quand il le lui demanderait ».

Bientôt, Kerlérec énumère maints autres griefs : Rochemore, dès qu'il reçoit des marchandises de France, les cède de suite à des particuliers sans constituer de réserves, ce qui fait que dans les moments de pénurie on rachète les limbourgs au triple de la valeur à laquelle ils ont été vendus, et que de la poudre, qui coûte parfois cinq livres au Trésor, ne lui a rapporté que vingt sols quelques mois auparavant. Le gaspillage de cette précieuse matière est effectivement extraordinaire : l'ordonnateur en vend un jour à un officier, soi-disant pour chasser, deux cents livres à la fois !

Sans aucune approbation du Roi, Rochemore entreprend la reconstruction des casernes et, au lieu de mettre les travaux en adjudication, les accorde à un officier suisse du nom de Grondel, simple prête-nom dans cette affaire du trésorier Destréhan, « le petit ordonnateur », comme on l'appelait. En douze ans, cet agioteur avait trouvé moyen d'acheter en Louisiane pour plus de six cent mille livres de biens. Il savait habilement se servir de sa situation dans l'intérêt de ses affaires : ainsi, l'année suivante, quand arriva le brick l'*Union*, Destréhan trouva moyen de contraindre le capitaine à vendre à ses associés toute la cargaison du navire.

Le 4 octobre, le gouverneur écrit au Ministre :

« M. de Rochemore ne me consulte plus... Il s'est laissé emparer de suite par quatre ou cinq personnes, que le public de cette colonie reconnaît depuis longtemps pour de mauvais sujets, gens de partis, de cabales et n'ayant pour objet que leurs propres intérêts. Les sieurs Derneville, qui insulta autrefois gravement M. Michel, Destrehan, trésorier (cette qualité en dit assez), et qui dût autrefois, après une affaire scandaleuse, se cacher pendant six semaines, président à toutes les belles manœuvres qui se font aujourd'hui...

J'avais pourtant très bien reçu M. de Rochemore qui même s'est installé chez moi quelques jours, mais à toutes mes avances il est resté sourd... Il n'a du reste répondu ni au clergé, ni au conseil qui étaient venus le haranguer... Après une première conversation d'affaires, je fus forcé de le juger homme à système sans être systématique, homme qui embrasse plus qu'il ne voit et qu'il ne peut comprendre et auquel enfin les termes ne viennent pas assez tôt au secours d'une infinité d'idées vagues et plus fausses les unes que les autres concluant toujours à me prouver qu'il avait la science infuse...

Il n'écoute personne, suscite des procès à tout le monde ; tous les habitants sont mécontents et trois conseillers non nommés, veulent déjà se retirer (1). »

1. Kerlérec termine sa lettre en proposant au Ministre du bon tabac espagnol « si cette offre plaît, il en enverra une provision *fort honnête*. »

L'ordonnateur ne s'occupe pas, d'après Kerlérec, des envois de la poste et, chose plus grave, cause une alarme générale dans la colonie par la prétention qu'il a de ne reconnaître aucune des concessions faites par MM. d'Auberville et Desclosiaux, sous prétexte que ces derniers n'étaient que des intérimaires. Rochemore, ajoute-t-il une autre fois, vient de refuser d'acheter de la farine à des importateurs au prix de 20 piastres, et la semaine suivante en achète à ses amis au taux de 28.

Le gouverneur reproche encore à l'ordonnateur de garder trop longtemps à la Nouvelle-Orléans les navires venant de France, « d'où il résulte que ceux-ci consomment en grande partie les vivres qu'ils ont apportés... A une observation que je lui fis à ce sujet, il me répondit qu'il n'avait pas d'ordres à recevoir d'un gouverneur », et enfin de vouloir, malgré tout le monde, établir au centre de la ville un marché aux poissons et à la boucherie « qui, dans les chaleurs extrêmes qu'il fait ici en été, aurait immanquablement occasionné des maladies par le mauvais air inséparable de ces sortes d'établissements ».

La tension dans les rapports administratifs en arrive à ce point que Kerlérec fait partir, à la fin de décembre 1758, son secrétaire, Thiton de Silègue, pour informer verbalement le Ministre de l'état des choses à la Nouvelle-Orléans, « l'indépendance la plus marquée a, dit-il, de tout temps, été le vice dominant des habitants qui la composent et la partie même qui devrait être l'instrument du maintien de l'autorité du Roi en est maintenant en vérité tout aussi susceptible. De cette indépendance dans tous les États résultent les cabales, les brigues et les murmures lorsqu'il est question de restituer dans le devoir ceux qui s'en écartent.»

Au printemps de 1759, Kerlérec eut à se préoccuper de son voyage annuel à la Mobile pour conférer avec les sauvages. Il partit, non sans quelque crainte, à la fin de février, laissant le commandement de la colonie à M. de Belle-Isle, après lui avoir remis des instructions écrites très sages et très précises jusque sur les moindres détails du Gouvernement. En cas d'attaque, toutes les dispositions à prendre sont prévues pour la défense du Détour à l'Anglais et des forts Sainte Marie et Saint Léon. Le rôle des nègres destinés à faire des abattis d'arbres autour des forts est préparé, des clous d'acier ont même été trempés pour enclouer les canons, si les batteries venaient à être prises.

Le passage suivant doit être cité textuellement par suite des graves conséquences qu'entraînera son inobservation par M. de Belle-Isle :

« ... Vu la triste et déplorable situation dans laquelle se trouve cette colonie, tant par le dépourvu de comestibles que des marchandises nécessaires et indispensables pour l'entretien des colons ; ce qui se trouve bien constaté, puisque le quart de farine est aujourd'hui à 50 piastres qui, en argent, font 250 livres, le vin à 300, ainsi de toutes autres marchandises de subsistance nécessaire, les troupes du Roi réduites à demi-ration de farine.

« Vu toutes ces considérations qui exigent de notre part la plus

sérieuse attention pour le bien des peuples que Sa Majesté a confié à nos soins et croyant qu'il est à notre sagesse d'interpréter aussi à propos et dans des temps aussi pressants de calamité l'ordonnance du Roi de 1727, qui défend le commerce étranger dans les colonies françaises de l'Amérique, nous entendons et nous recommandons expressément à mon dit sieur de Belle-Isle, commandant en notre absence à la Nouvelle-Orléans, de tenir la main à ce qu'aucun bâtiment, tel qu'il puisse être, pourvu de vivres et de subsistances nécessaires à la colonie, ne soit inquiété en aucune façon par qui que ce soit, entendons comprendre dans le présent cas tous bâtiments armés en parlementaires (1), soit Anglais ou Français ou tout autre portant commission et pavillon hollandais ou danois... »

A la Mobile, Kerlérec constata l'urgence absolue de la réfection de la jetée, de l'organisation, pour mettre cette place en état de défense, d'une compagnie de canonniers et de la construction d'une maison de charité. Assez bien muni de présents, il parvint sans peine à satisfaire les Chaktas et les Alibamous qui, cette année-là, ne parlèrent plus d'aller s'approvisionner chez les Anglais.

Le 24 avril, il est déjà de retour à la Nouvelle-Orléans, rappelé en hâte par la pétition d'un certain nombre d'habitants qui le préviennent que ses ordres ne sont pas exécutés. « ... A mon arrivée ici, écrit Kerlérec, j'ai trouvé la Nouvelle-Orléans et ses environs dans la plus sérieuse fermentation... Tout le monde ici est contre M. de Rochemore et le nommé Bellot, son indigne secrétaire ; la tyrannie de ce premier augmente tous les jours et les vexations de ce dernier sont au point que je me vois obligé de faire veiller à sa sûreté en attendant la plus prochaine occasion de le chasser de cette colonie. C'est un extrait de la chicane la plus subtile, la plus rusée, qui a déjà suscité ici une infinité de procès et désuni par là beaucoup de familles. Il a été maître clerc d'un procureur au Châtelet, et il est pour le moins du nombre des gens de Palais et de pratique que le Roi, par ses instructions, défend à ses gouverneurs de souffrir dans ses colonies... »

Voici ce qui s'était passé : pendant l'absence de Kerlérec, un navire parlementaire, envoyé secrètement par le gouverneur de la Jamaïque, était arrivé à la Nouvelle-Orléans avec deux commissions, l'une anglaise, l'autre hollandaise. Ce navire s'appelait le *Texel* et appartenait à un juif anglais nommé David Diaz Arias ; son chargement était presque exclusivement composé de farine, aliment dont la colonie était depuis plusieurs mois fort à court. A son arrivée, le quart de farine valait cinquante piastres et il n'y en avait dans tous les magasins que 269 quarts ; le pain était mêlé de riz et encore la troupe n'en touchait qu'une demi-ration. C'était dans l'espoir de quelque visite analogue que Kerlérec avait

1. « Les parlementaires sont des vaisseaux qui amènent des prisonniers de guerre pour en faire l'échange et lorsqu'ils n'en ont point, ils sont saisis en contravention et regardés en temps de guerre comme espions.» (Bossu, *Nouveau Voyage dans les Indes Occidentales.*)

laissé l'ordre formel à M. de Belle-Isle de recevoir tout parlementaire chargé de cette précieuse denrée.

Quelques jours après l'arrivée de ce navire, Rochemore, soit pour faire pièce au gouverneur, en profitant de son absence, soit par stupide obéissance à la lettre de certaines ordonnances qui disaient qu'on ne devait recevoir que des parlementaires ramenant des prisonniers ou à l'édit du 13 avril 1615, étendu à la Louisiane en 1724, qui autorisait la saisie des navires appartenant à des juifs étrangers, fit transporter dans les magasins du Roi, avec le consentement de Belle-Isle, une partie des marchandises qu'apportait le *Texel* et apposer les scellés sur le reste de la cargaison. Cette opération eut lieu le vendredi saint 13 avril, « pendant le sermon de la Passion et l'adoration de la Croix ».

« Cette confiscation fut faite de son autorité privée dans son cabinet avec le sieur Bellot. Rochemore a seulement nommé un conseiller comme commissaire au refus des autres pour donner une espèce de forme à ladite procédure... »

Kerlérec dans la suite produisit beaucoup de témoignages qui semblent accuser gravement Rochemore et laissent supposer que l'ordonnateur n'a cherché des difficultés au capitaine du *Texel* que quand ce dernier eut formellement refusé de vendre sa cargaison à bas prix et en bloc à quelques-uns des amis ou prête-noms de Destréhan. Il y a même une grave déposition de Blandin Dutertre, propriétaire d'un bâtiment français arrivé peu de jours avant le *Texel*, contre le trésorier. « Destréhan m'a fait, dit-il, des propositions pour m'acheter ma cargaison en gros, payable en lettres de change, en me chargeant en même temps d'acheter celle du sieur Arrias pour être revendue par lui Destréhan au public à des prix beaucoup au-dessus de ceux que j'aurais acheté. Comme je lui faisais remarquer que la cargaison d'Arrias valait plus de 300,000 livres, il me répondit : « Que vous importe ? fallut-il un million de lettres de change je vous les fournirais. »

Le manque de farine à cette époque est constant, pourtant Rochemore, et plus tard sa femme, soutiendront à Paris, tantôt « que les vivres étaient en abondance », tantôt « qu'il serait *infailliblement* arrivé sous peu quelque navire de la Vera-Cruz. »

Il faut aussi remarquer que Rochemore mit plus de dix jours à s'apercevoir de l'illégalité de la présence du *Texel*, et comme au mois de janvier précédent, il avait parfaitement laissé débarquer les marchandises d'un parlementaire anglais de Rhode Island, et lui avait même donné la permission de revenir, il se trouvait assez mal fondé à parler, comme il le fit plus tard, d'instructions verbales absolues et secrètes qu'il aurait reçues en France.

Le gouverneur de la Jamaïque, qui sans doute y trouvait son profit, ne semblait guère se douter que son pays fût en guerre avec la France (1),

1. Pittman (Present state of the European Settlements of Mississipi, Londres 1770), dit naïvement que c'était par *humanité*.

il envoyait souvent des navires parlementaires bien approvisionnés dans tous les ports des colonies françaises et en retour recevait fort courtoisement les nôtres. Cette même année il y en eut jusqu'à neuf à la fois dans ses ports ; la saisie du *Texel* aurait immanquablement amené des représailles où les Français avaient tout à perdre. Il n'était pas nécessaire d'être bien grand politique pour le comprendre et il fallut toutes les idées préconçues du Parlement de Paris pour, quelques années plus tard, envisager la chose autrement.

Sur le moment tout le monde donna raison à Kerlérec, sauf quelques partisans décidés de Rochemore, et l'on vit le taux de la farine descendre de 46 à 26 piastres. Sur une Feuille au Roi traitant de cette affaire, il y a cette mention probablement de la main même du Ministre à moins qu'elle n'ait été écrite sous la dictée du Roi « *Il a raison et a bien fait, la misère est au-dessus de toutes les règles.* »

Du reste, si Rochemore s'entêtait dans cette affaire c'était, comme d'habitude, beaucoup plus pour la question de *forme* que sur le fond de l'affaire. Ce qu'il prétendit toujours c'est que sa procédure, fût-elle mauvaise, était devenue *irrévocable*. L'ordonnateur poussait si loin son horreur des farines étrangères qu'il refusa à un sieur Bellamy un rôle d'équipage pour aller sauver un navire qui lui appartenait et qui s'était échoué dans la baie Saint Bernard.

Kerlérec, voyant après plusieurs tentatives infructueuses qu'il ne parviendrait pas à faire changer d'idée l'ordonnateur, lui fit, le 30 avril, par écrit, une sommation de donner l'ordre de lever les scellés. Rochemore s'y étant complètement refusé, le gouverneur donna ordre à Macarty, Volant, Grandmaison, La Barre, La Place, Raguet, Milhet et Jung de se rendre aux magasins du Roi et de faire rendre à Arrias, après procès-verbal, les marchandises confisquées. (Ce dernier fit observer qu'il manquait un certain nombre de caisses et de sacs.) En cette occasion, Grondel poussa l'impertinence jusqu'à interrompre Kerlérec qui lisait une instruction de Maurepas en disant « Voyons donc un peu la signature ».

Cette opération enchanta les habitants qui crièrent pendant qu'on l'exécutait : Vive le Roy et Monsieur le Gouverneur. Rochemore ne fit rien pour l'empêcher ; il écrivit même au garde-magasin La Chaise qui lui demandait ses ordres. « Puisque vous êtes contraint par la force de céder, je ne pense pas que vous soyez blâmable. » Les scellés du navire furent ensuite levés par Carlier en l'absence de Fontenette qui les avait posés et qui, malgré un ordre formel, refusa de se déranger.

Comme la foule, le soir, était un peu excitée, d'Erneville s'empressa de faire courir le bruit que Kerlérec avait cherché à faire assassiner Rochemore. « Je fus averti étant de garde, écrit cet officier, que la nuit on voulait attenter à la personne de M. de Rochemore. Je fis faire de si exactes patrouilles toute la nuit qu'il fut impossible de rien exécuter. Trente personnes, sans s'être rien communiqué les unes aux autres, se

trouvèrent la nuit dans les cours de M. de Rochemore pour le garder sans qu'il l'ait su que deux jours après ; jugez, Monsieur, quel carnage il y aurait eu si l'on en fût venu là. »

Grondel, de son côté, se rendit à minuit chez son colonel, Volant, pour l'informer que lui et ses amis étaient en état de repousser « la force par la force ». « Dormez, lui fut-il répondu, aussi tranquilles que M. le Gouverneur qui ne pense pas plus que moi à tout ce galimatias. »

Il est inutile d'insister sur ces insanités que leurs auteurs du reste, deux jours après, semblent avoir oubliées, mais mieux que toute autre preuve, cet affolement montre à quel point pouvaient être alors montés les esprits dans la colonie.

Après Bellot et Grondel, l'homme qui soutint le plus Rochemore dans cette occasion est incontestablement Simarre de Belle-Isle. Le rôle qu'il joua est tout à fait incompréhensible ; très dévoué à Kerlérec jusqu'à cette affaire, pourquoi devint-il subitement son adversaire déclaré et comment se prêta-t-il à la saisie du *Texel?* malgré des ordres formels et surtout alors que deux jours auparavant il écrivait au gouverneur à la Mobile. « Le temps qu'il faudra employer à la procédure que demande M. de Rochemore sera je pense long et me donnera j'espère celui de recevoir votre réponse, que je vous prie qui soit prompte, *je m'opposerai absolument à la levée des scellés jusqu'à ce temps.* » A cette lettre, Kerlérec lui avait répondu de suite de mettre à bord du *Texel* « un sergent le plus entendu et quatre fusiliers auxquels vous consignerez de ne rien laisser débarquer de ce bâtiment jusqu'à mon arrivée. »

Fut-il comme d'autres, gagné par Bellot, au moyen d'avances sans compter sur les magasins du Roi ? spéculait-il aussi sur l'importation des farines ? aucun indice ne vient dégager la vérité.

Les autres membres de la « cabale » étaient le trésorier Destréhan, d'Erneville, homme énergique, que la perte d'un procès qui avait duré fort longtemps et dont il attribuait l'issue malheureuse à Kerlérec avait considérablement aigri, il s'agissait pourtant simplement de la délimitation de ses terres avec celles de M. de Mazan, Reggio, ancien commandant de Tombekbé, son gendre d'Orville et les lieutenants de Trent et de Mandeville.

Un mémoire rédigé et signé par les principaux habitants de la Nouvelle-Orléans fut, dès le 4 mai, envoyé au Ministre pour protester contre la conduite de Rochemore. Une autre preuve de la nécessité qu'il y avait pour Kerlérec d'agir ainsi c'est qu'on voit plus tard d'Abbadie, puis Aubry agir pareillement dans les mêmes circonstances malgré des protestations identiques. Le 8 août 1765, Aubry écrit au Ministre que sur les réclamations de presque tous les habitants et en considération de la rareté et du prix excessif des farines il a autorisé, *malgré les requêtes et les protestations de quelques gros négociants*, un capitaine anglais à débarquer tout ce qu'il avait amené de farine à l'exclusion des marchandises sèches.

Pour tâcher de couper court à l'insubordination croissante, le 27 avril, Kerlérec se décida à un coup de force : il fit arrêter Bellot et de suite l'embarqua pour la France. Ce personnage semble peu intéressant, il prélevait des taxes supplémentaires à son profit sur toutes les pièces qui nécessitaient le visa de l'ordonnateur et au besoin l'imposait. Il avait taxé le passeport d'un navire cent livres, la libération d'un nègre trois cents, etc. (1). Il établit la règle que tout acte, quel qu'il fût, eût besoin, pour être valable, du contreseing de l'ordonnateur qui comme on le voit, entre ses mains, était loin d'être gratuit. Bellot était arrivé de France ayant pour toute fortune des procurations lui permettant de faire rentrer des créances sur lesquelles il touchait 10 °/₀. Il amassa ainsi en peu de temps 40,000 livres.

Cet acte énergique, bien que regrettable puisqu'il s'agissait de l'enlèvement du secrétaire de l'ordonnateur, était nécessaire. Rien n'était plus respecté à la Nouvelle-Orléans pas même le nom du Roi; quelques semaines auparavant Kerlérec avait dû destituer de sa propre autorité un nommé Lebreton, conseiller assesseur au Conseil, pour avoir en plein Conseil mal parlé du Roi qui ne lui faisait pas parvenir ses provisions de conseiller.

Par le même bateau Kerlérec envoyait en France Thiton et des Salles, pour expliquer les motifs de sa conduite. Rochemore ne voulut pas demeurer en reste et fit partir en secret Fontenette quoique ce dernier fût le seul médecin de la colonie. (Pour cette raison Kerlérec lui avait formellement défendu d'embarquer.) Afin d'assurer son départ, l'ordonnateur le fit porter à bord d'un navire caché entre deux matelas et lui fit une avance de 20,000 livres pour arriver à la cour, coûte que coûte. Il ne parvint cependant pas en France et mourut des fièvres à la Havane. Il est bien extraordinaire que personne n'ait pensé à soutenir que c'était Kerlérec qui l'avait fait empoisonner. Billouart des Salles fut plus heureux (2) et finit par arriver en France.

1. Mendès, capitaine de la *Catherine*, certifia avoir été rançonné de cent livres, etc.

2. Des Salles fut créé chevalier de Saint Louis en 1762, devint colonel du régiment de Saint-Domingue en 1772 et quitta le service quatre ans plus tard « avec trois blessures graves ».

L'odyssée de son voyage en France et de son retour mérite d'autant plus d'être racontée qu'au Ministère de la Marine se trouve la note des sommes qu'il lui en coûta pour porter une lettre de la Nouvelle-Orléans à Paris et en rapporter la réponse :

Passage jusqu'à Curaçao (à cause des risques de la guerre)		1.500	»
Quatre mois de séjour à Curaçao pour attendre un navire		1.080	»
Passage à Amsterdam sur un bâtiment hollandais.	3.000 »	3.800	»
Frais de poste et de provisions, voyage en poste jusqu'à Paris.	800 »		
Séjour à la cour où il est retenu trois ans.		6.900	»
Il quitte Bordeaux en 1762 sur le *Bien-Acquis*, le navire est pris par les Anglais et il perd.		7.800	»
Huit mois prisonnier à la Barbade.		4.000	»
M. de Jumilhac, un de ses compagnons de captivité, lui prête de l'argent et il revient en France : passage et séjour à la cour.		2.967	»
Il repart enfin sur un bâtiment du Roi et arrive à la Nouvelle-Orléans à la fin de 1763 quand son oncle venait d'en partir et où il fut réformé avec les autres officiers venant de la Louisiane.		»	»
		28.047	»

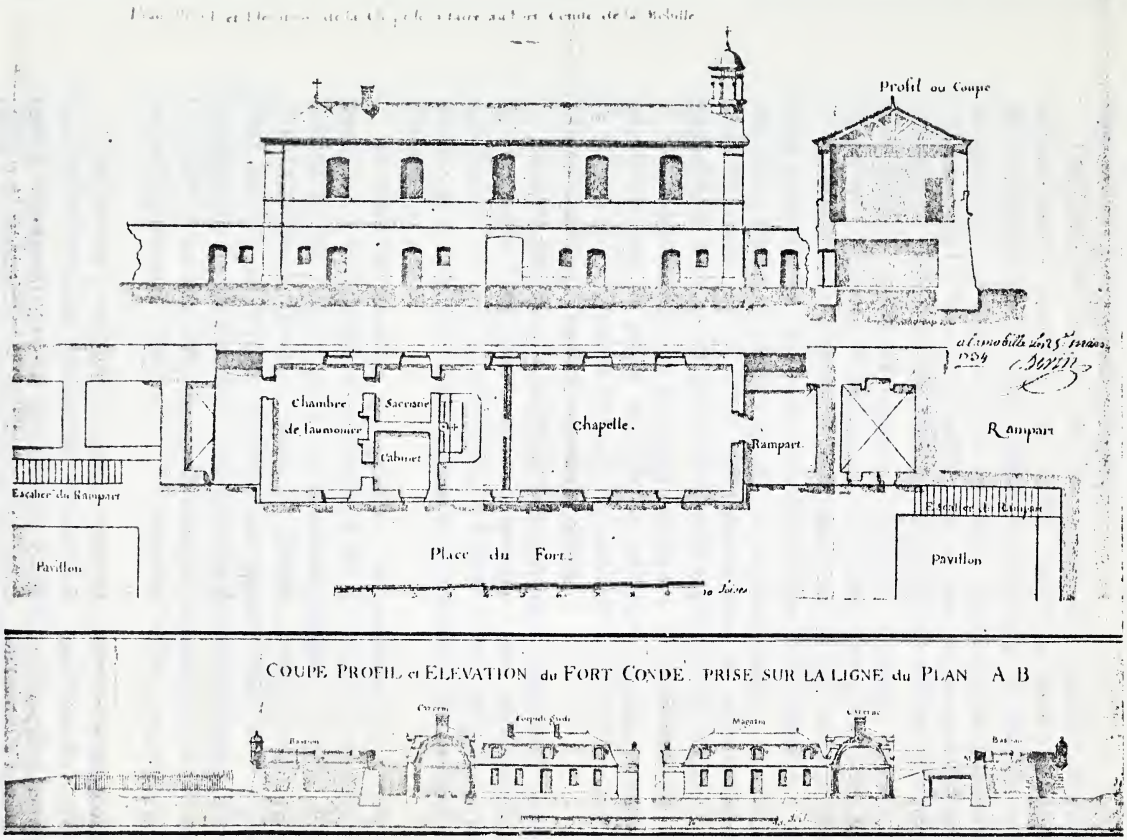

VUES DU FORT CONDÉ DE LA MOBILE

(Archives du Ministère des Colonies).

Toute histoire locale de cette année 1759 n'est qu'une lutte incessante entre le gouverneur et l'ordonnateur et entre leurs partisans. Heureusement la paix religieuse fut alors enfin conclue entre les Capucins et le vicaire général Beaudouin.

L'annonce du rappel par Rochemore d'un nommé Marcellin vint encore bientôt envenimer les choses. Marcellin, ancien garde-magasin de la Mobile, avait un jour frappé de son épée un officier du nom de Lacousinière qui ne voulait pas se battre avec lui, puis avait dû s'enfuir à Pensacola (1). Le corps des officiers se montra très mécontent à cette nouvelle et décida en réunion de ne plus faire rendre à l'ordonnateur les honneurs militaires quand il viendrait à passer devant le corps de garde. Il convient d'ajouter que cet hommage n'était que facultatif.

Rochemore annonça qu'il renonçait à son projet, mais fit néanmoins venir secrètement Marcellin soi-disant pour qu'il rendît ses comptes, mais bien plutôt afin de le charger de ses commissions pour le Ministre. Tout le temps qu'il fut à la Nouvelle-Orléans, il resta caché chez les Capucins et n'en sortit que pour s'embarquer pour la France.

L'ordonnateur ne fut pas long à prendre sa revanche sur les militaires et refusa de payer la solde des officiers suisses, s'autorisant de ce qu'une avance faite huit mois auparavant par le trésor au colonel Volant n'avait pas encore été remboursée.

Grondel, capitaine dans les troupes suisses, très mal avec son chef, fut sans doute l'instigateur de cette mesure assez maladroite, puisque Rochemore ne put la maintenir : Kerlérec lui rappela, preuves en mains, qu'il oubliait un arrangement de paiement par petites retenues sur chaque prêt.

Si Kerlérec dénonce au Ministre les partisans de l'ordonnateur, Rochemore en fait autant pour ceux du gouverneur et demande des blâmes ou des rappels pour La Frénière, Raguet, Vergès, des Salles et Descoudreaux. Quant à Thiton de Silègue, le secrétaire que Kerlérec avait envoyé en France, il le dénonce comme l'homme de paille des spéculations du gouverneur. Pourtant une lettre ministérielle de blâme très sévère du Ministre étant parvenue à l'ordonnateur le 15 mai 1760, sa correspondance à partir de ce moment-là devient moins belliqueuse.

L'affaire du *Texel* faillit se renouveler à l'arrivée d'une goëlette parlementaire de Rhode-Island, les *Trois-Frères*, capitaine Bull. Comme ce navire n'amenait pas de prisonniers français, il fut déclaré de bonne prise à la Balise (2) et conduit par le commandant de ce poste, le lieutenant de Villiers, à la Nouvelle-Orléans.

Rochemore et d'Erneville désiraient prendre leur revanche sur le

1. Les duels étaient fort fréquents dans la colonie; vers la même époque Vergès enseigne aux Illinois, tua M. de Moncharvaux, cadet à l'aiguillette. Il existe aux Archives des Colonies une pièce curieuse de la main du père de la victime qui demande qu'il ne soit pas exercé de poursuites « le duel ayant été loyal ».

2. 13 juin 1759.

gouverneur. L'occasion était d'autant plus belle, que Kerlérec se trouvait momentanément absent; aussi décidèrent-ils de se saisir, dès l'arrivée du navire, du capitaine et de l'enfermer dans la prison civile dont ils étaient les maîtres. Ce plan échoua, prévenu à temps, Kerlérec revint à la Nouvelle-Orléans et prit les devants en mettant Bull dans la prison militaire.

Dans une dépêche Kerlérec explique que s'il ne laissa pas débarquer les marchandises de ce navire c'est uniquement pour n'avoir pas encore de nouveaux ennuis avec l'ordonnateur et aussi parce qu'il y avait à cette époque en magasin quelque peu de farine. Toutefois il ne crut pas devoir tenir compte de la saisie, des instructions et interrogatoires faits par Rochemore et renvoya la goëlette jusqu'à la Balise, sous la conduite du capitaine de Grandmaison, en ayant soin de faire mettre tout l'équipage à fond de cale pour qu'il ne puisse étudier les fortifications et reconnaître les passes.

Aussitôt Grondel, d'Erneville et quelques autres vinrent représenter au gouverneur que ce capitaine était un espion et que ses rapports seraient la perte de la colonie.

« Personne ne doute, dirent-ils, que cet anglais notre ennemi juré ne retourne à bord de sa frégate corsaire rendre compte de notre faiblesse, misère et division des deux chefs de cette colonie et que cette frégate, ayant toutes ces connaissances, ne s'empare de notre entrée de port et, nous privant de toute espérance de secours, ne fut l'avant-coureur d'une perte prochaine... L'on s'est aperçu trop tard du peu de bien que procurent les parlementaires, qu'au contraire on voit avec douleur et étonnement, les désordres qu'ils ont occasionnés par celui de Diaz Arias qui alarma toute la colonie, qui ulcère le cœur de tous les honnêtes gens qui s'y intéressent et qui met peut-être dans ce moment la colonie à deux doigts de sa perte... »

La protestation assurait ensuite que Bull, qui était resté en contact plusieurs jours avec la frégate anglaise de croisière : 1° l'informerait des passes et de nos forces; 2° lui indiquerait les navires prêts à sortir; 3° lui dirait le nombre des Anglais qui se trouvaient dans la ville et la désunion qui y régnait; enfin 4° qu'il représenterait le gouverneur comme l'ami des Anglais.

La fin du document est curieuse et montre que les principes les plus élémentaires du droit international n'étaient pas encore très répandus en Louisiane. « Il arrivera en plus de là que les ports anglais n'étant pas informés des arrangements que nous espérons que vous voudrez bien prendre aujourd'hui, viendront avec la même confiance que ce démon, et les saisissant nous pourrons nous dédommager des secours qu'ils viennent de nous prendre ».

Cette requête est signée : d'Erneville, Grandchamp, de la Houssaye, Reggio, Grondel, Trent, d'Hauterive, d'Orville, Montcharvaux, Favrot, Pontalba, Lalande, La Ronde, Livandais, Trudeau, etc., etc.

L'appât du gain, qui leur faisait demander en même temps le commandement du poste de la Balise, n'était-il pas pour beaucoup dans leurs réclamations patriotiques? (La veuve de Belle-Isle réclama plus tard à Kerlérec 500,000 livres comme part de prises dues à son mari pour la saisie du *Texel*.)

« ... Quelle surprise pour le public en général, écrit de son côté Reggio, quand on vit le capitaine Bull sortir de prison escorté par un aide-major, le sieur Trudeaux et le faire entrer à bord du canot pour s'en retirer, quels murmures quand cet anglais paraît fouler aux pieds les fleurs de lis étant assis et ayant les pieds sur des tapis aux armes de notre Roi. »

Grondel et d'Erneville firent tant de réclamations que Kerlérec envoya Reggio à la poursuite du capitaine Bull. Cet officier, après avoir rejoint le navire anglais à la Balise, revint à la Nouvelle-Orléans et le parlementaire fut de nouveau déclaré confisqué.

Il est certain qu'en se laissant arracher cet ordre d'arrestation, Kerlérec se croyait assuré que les *Trois-Frères* avaient assez d'avance pour n'avoir rien à craindre de cette poursuite tardive ; la preuve en est, qu'au lieu d'envoyer un officier dévoué à sa cause, il choisit pour cette mission, qu'il pensait ingrate, un partisan de l'ordonnateur dont l'échec ne pourrait pas lui être imputé. Ses calculs se trouvèrent déjoués par Reggio qui mit tant de hâte à descendre le fleuve qu'il put rattraper le parlementaire à la Balise et le ramener à la Nouvelle-Orléans.

Kerlérec, on ne voit pas très bien pourquoi, déclara alors se désintéresser de l'affaire, et Rochemore, après une minutieuse instruction et une foule d'enquêtes et d'interrogatoires, condamna le capitaine à la perte de son navire et de sa cargaison. Peu de jours après, néanmoins, nouveau coup de théâtre, Kerlérec lève la saisie et la déclare nulle. Voici d'après une lettre de Reggio la façon dont il s'y prit.

« ... Ce fut alors que M. le Gouverneur fit connaître encore plus que jamais qu'il n'approuvait pas la diligence qu'il m'avait tant recommandée, non plus que la confiscation. Il convoqua de trois jours d'avance une assemblée de populace pour le dimanche après la grand'messe : il donna à un luthérien, le sieur Caminade, génevois de nation, marchand depuis plusieurs années dans cette colonie, une pancarte pour lire au peuple assemblé, pour venir chez lui et en même temps il y avait mainte autres personnes dévouées à M. le Gouverneur postées dans le chaos de cette populace qui approuvait ce que le marchand disait. Tout ce monde arrivé sur la galerie de M. le Gouverneur, il fit lui-même la lecture d'un papier qu'il se fit présenter par un capitaine de milice, soi-disant de la part du peuple et alors il leur demande à haute voix : — *Vous demandez, mes enfants, que les Parlementaires aient l'entrée du port libre et qu'ils fassent leur vente tranquillement ?* — Le peuple ne répondit rien, il répondit lui-même : — *Oui, mes*

enfants, je vous l'accorde. Vive le Roi. — L'assemblée finit par plusieurs signatures, d'une pièce que personne ne put savoir ce qu'elle contenait, et il écrivit à M. de Rochemore qu'il jugeait à propos, pour les raisons à lui connues, et dont il rendrait compte au Roi, de donner main-levée au sieur Bull... »

Pour montrer que Kerlérec avait raison d'encourager les parlementaires et qu'il n'était pas seul de son avis, nous allons transcrire une lettre extraite de la correspondance du gouverneur de la Martinique.

« ... Comme les Parlementaires, mon cher Kerlérec, sont aujourd'hui notre seule ressource pour nous faire subsister, je crois qu'il est de conséquence de nous les ménager. Depuis que je suis dans la colonie, j'en ai fait restituer deux aux armateurs par les corsaires qui les avaient enlevés. J'apprends aujourd'hui que quelques corsaires sont dans l'intention de prendre tous les parlementaires qu'ils pourront rencontrer, de ne les point conduire dans les ports de cette colonie, sachant que j'en accorderai la main-levée aux propriétaires, mais de les mener à la Nouvelle-Orléans dans l'espérance d'en faire prononcer la confiscation. Je pense, mon cher Kerlérec, que vous sévirez comme moi contre de pareils abus, dignes des pirates et des forbans, et que vous voudrez bien user de votre autorité pour en empêcher la condamnation... Adieu, mon cher camarade. Bart. — Port-au-Prince, 6 juillet 1759. »

On doit pourtant reprocher à Kerlérec, dans cette affaire, des hésitations et un manque de fermeté qui ne lui étaient pas habituels.

Voici, à titre de renseignement sur ce que pouvait être la situation des postes isolés, le résumé d'une lettre de novembre 1758 où M. Degamon de la Rochette, commandant aux Arkansas, donne des renseignements sur la situation de son poste pendant l'année.

— La garnison comprenait un enseigne en pied, un enseigne en second faisant fonction d'ingénieur, un chirurgien, un interprète, deux employés, deux boulangers, trois sergents, quatre caporaux, un cadet à l'aiguillette, deux cadets soldats, un tambour et trente-huit fusiliers.

— Le fleuve avait débordé au printemps et le fort s'était trouvé longtemps entouré d'eau, ce qui a avarié beaucoup de poudre et fait qu'il en manque 1,800 livres.

— Le poste pendant l'année avait vendu pour 1,462 livres de marchandises à la garnison et pour 2,798 à des particuliers.

— La Rochette se plaint vivement du garde-magasin qui refuse de délivrer au chirurgien du vieux linge pour les blessés et qui n'en donne qu'avec un ordre écrit.

— Il annonce aussi l'arrivée de M. de la Perlière qui vient de descendre des Illinois avec trente-deux prisonniers anglais [1].

1. Capturés par Villiers au fort Granville.

Entre beaucoup de choses de peu d'intérêt, la correspondance générale du gouverneur fait remarquer que les dépenses des Illinois sont excessives par suite des frais des expéditions et des vivres envoyés l'année précédente au secours du fort Duquesne. « Pour une période de huit mois, les dépenses ont été de 582,455 livres 2 sols 6 deniers et si les garnisons des fort Machault et de la Presqu'Ile se replient sur l'Ohio, il en coûtera près d'un million cette année. »

A noter encore pendant cette année 1759 un projet anonyme de la fondation d'une grande Compagnie en Louisiane, que Choiseul renvoya à M. de Silhouette pour examen. En voici les principales lignes :

La France tirerait dorénavant ses salaisons de la vallée du Mississipi au lieu de les faire venir d'Irlande. L'indigo de la Louisiane pourrait supplanter complètement celui de la Jamaïque (le prix est monté de 48 s. à 6 l. dans ces derniers temps), il suffirait d'introduire des nègres dans la colonie. Enfin il faudrait abandonner le Canada trop menacé, transporter les colons au confluent de l'Ohio et de la rivière des Miamis pour y fonder une nouvelle capitale (cet emplacement n'était pas mal choisi puisque c'est l'endroit où s'élève maintenant la ville florissante de Cincinnati), conserver la Nouvelle-Orléans comme entrepôt des marchandises venant de France et la Mobile pour faire le commerce avec les ports espagnols.

La nouvelle salle d'hôpital destinée aux officiers et réclamée depuis 1752, fut enfin terminée, mais Kerlérec se plaint de n'avoir « toujours pas reçu de réponse à propos de l'unique poudrière de la ville qui est située à dix toises des maisons dans un pays où il y a de grands orages pendant neuf mois de l'année, alors qu'une fois la foudre est tombée quatre fois le même jour sur la ville. »

En plus des dégâts matériels, que serait devenue en effet la colonie en temps de guerre, privée de poudre? Quarante ans plus tard, le préfet français de la Louisiane Laussat fit la même observation.

Le 25 mai 1759, Kerlérec annonce : « Une corvette a relâché à Saint-Domingue, chargée de paquets paraît-il de conséquence pour M. de Vaudreuil. M. Bart lui a donné ordre de venir me les remettre. Je les ai reçus le 19 février et les ai remis à M. Lavau qui a fait en cette occasion une diligence qui n'a point d'exemple jusqu'aux Arkansas ; il en est parti à pied le 20 mars pour se rendre aux Illinois où il est arrivé le 15 avril et M. de Macarty les a également fait repartir le jour suivant 16 du même mois pour Montréal où je les compte arrivés à présent. »

Dans son Journal, Malartic nous apprend que le 14 mars, « M. de Kerlérec mande à M. le Général (Vaudreuil), qu'il n'a pas reçu l'année dernière de marchandises de France, qu'il aurait été très embarrassé pour les sauvages s'il n'avait pas trouvé moyen d'en avoir par l'Espagne et la Nouvelle-Angleterre. M. de Macarty, commandant aux Illinois, écrit qu'il

a été très surpris de voir arriver l'artillerie du fort Duquesne et que les Chéraquis ont attaqué le convoi, tué deux hommes et blessé trois. »

Malgré le succès signalé remporté par Aubry l'année précédente, Ligneris avait dû se replier sur le fort Machault, après avoir brûlé le fort Duquesne et expédié son artillerie aux Illinois.

Par une dépêche des Illinois, datée du 30 août 1759, Macarty annonçait la défaite complète que venaient de subir les troupes françaises, près de Niagara. Ce fort, commandé par Pouchot, avait dû se rendre à Johnson, après dix-huit jours de tranchées, alors qu'une large brèche rendait toute défense impossible (24 juillet 1759) et que l'armée de secours venait d'être repoussée.

Un renfort de troupes françaises et de sauvages provenant des forts Machault (Venango) et de la Presqu'Ile, sous les ordres d'Aubry et de Ligneris, s'était immédiatement porté au secours de Niagara, dès l'approche des Anglais. Malheureusement, trahi par les Indiens, il fut battu et rejeté en arrière.

« ... Il est arrivé, écrit Doreil, successivement le 17 et le 18, à Montréal, deux courriers de la Belle-Rivière avec la nouvelle que l'ennemi paraît vouloir faire des mouvements dans cette partie et même qu'il est en pleine marche ; quoique je suis persuadé que l'on exagère un peu ses forces, cela est inquiétant, d'autant plus que nous ne sommes pas en état de le repousser.

« On y fait marcher 100 hommes de la garnison de Niagara : c'est tout le secours possible pour l'instant. La partie de la Belle-Rivière est trop dégarnie, ce n'est pas faute d'observation de la part de M. de Montcalm. » (Québec, 22 juin 1758) (1).

Doreil n'avait malheureusement que trop raison ; voici ce que Montcalm écrivait le 12 avril 1759 (2) :

« ...Nous avons été chassés du fort Duquesne à la fin de novembre, on pouvait espérer que cette opération eut été différée par les Anglais jusqu'en avril, mais les ennemis savaient par les sauvages et nos déserteurs l'ordre trop public de M. de Vaudreuil d'abandonner; on ne m'a jamais fait part ni des instructions ni des nouvelles... »

Pris alors entre Niagara et le fort Duquesne, que les Anglais avaient rebaptisé fort Pitt (3), les Français avaient dû abandonner Venango et la Presqu'Ile, puis se replier sur Détroit.

Voici une lettre de Macarty qui donne sur la déroute de Niagara de très intéressants détails et montre, par les justes observations qu'elle contient, la rectitude de jugement de cet excellent officier. Il est fâcheux pour la France que ce vaillant et habile soldat (4) n'ait jamais eu l'occasion de montrer ce dont il était capable.

1. Archives du Ministère de la Guerre.
2. Archives du Ministère de la Guerre.
3. Actuellement Pittsburgh.
4. Macarty Mactigue, fils d'un capitaine au régiment d'Albemarle, était né en 1706. Il

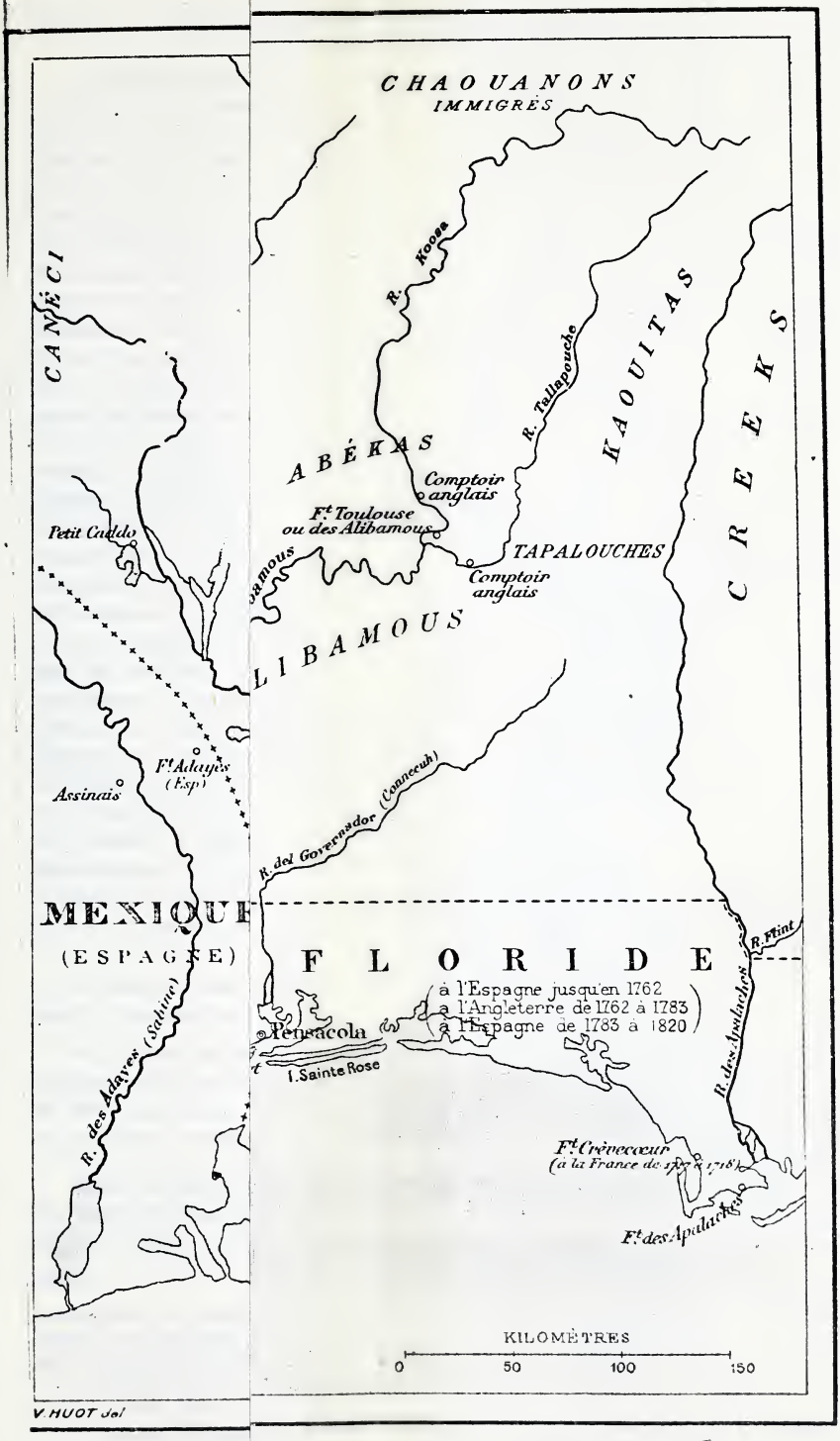

V. HUOT del

P. 104-105

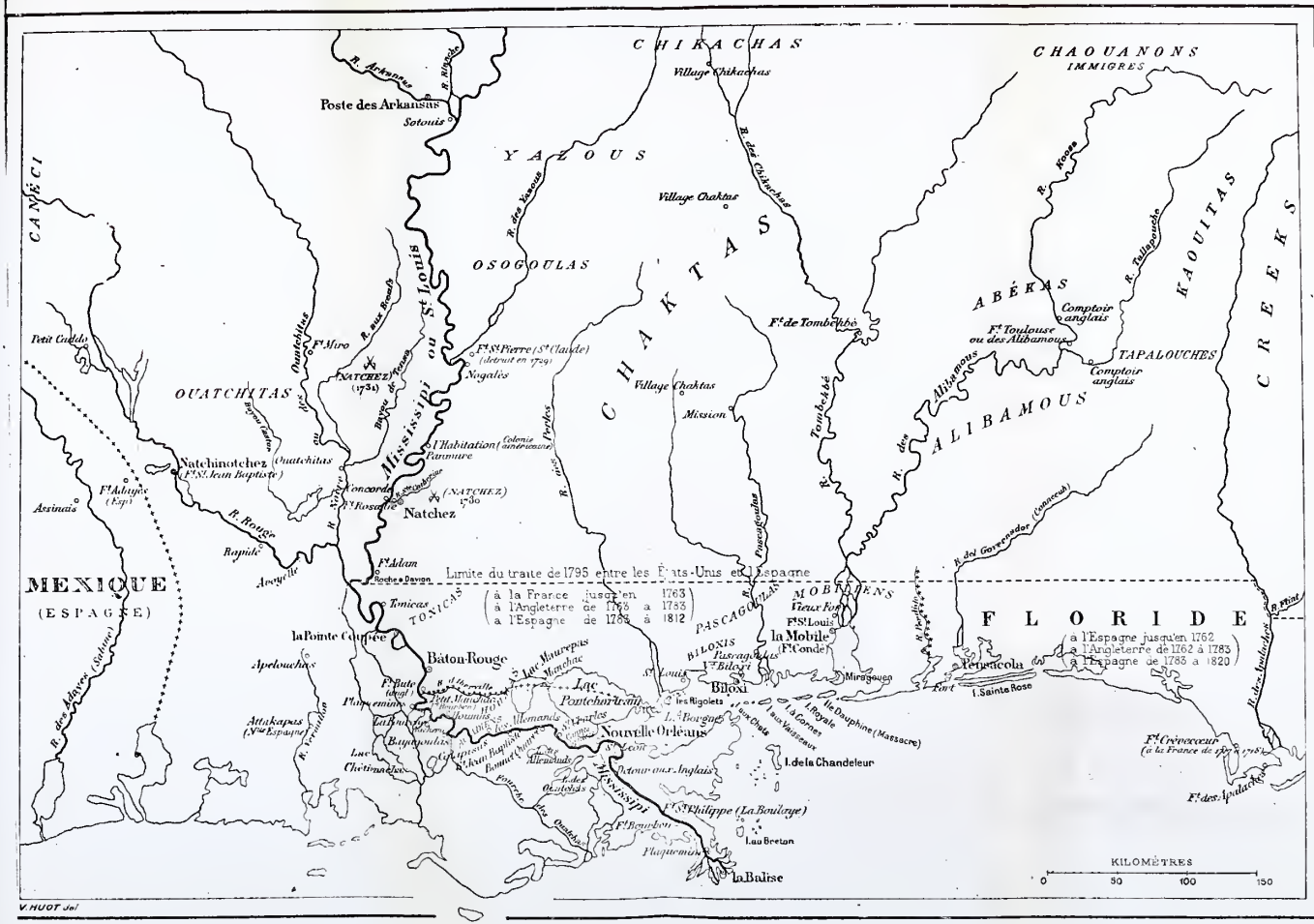

CARTE HISTORIQUE DE LA BASSE LOUISIANE

Par le baron M. de Villiers.

P. 104-105

« J'apprend par M. de Bellestre la défaite de notre détachement au moment d'entrer dans Niagara. Les Anglais, au nombre de deux mille, y compris les sauvages des cinq feux, leur ayant tendu une embuscade et trahis par les dites nations, on a donné dedans. On prétend qu'une lettre écrite à M. Pouchot, commandant, de se tenir prêt à abattre les ponts-levis un tel jour a été porté, à l'Anglais, qui en conséquence s'est retranché sur le passage et envoyé au devant des sauvages nous faire amitié et assurer que l'Anglais était sur la rive opposée. Je ne puis comprendre comme un détachement de 13 à 1,400 hommes ait donné dedans avec tant de confiance jusqu'à se faire mettre la bourre dans le ventre; sans doute qu'on n'avait point d'avant-garde, ni envoyé de Français à la découverte d'un côté et d'autre; dès la première décharge la majeure partie des officiers ont péri étant pris en flanc et en tête, la surprise a fait faire volte-face à tous ceux qui étaient derrière, la plupart n'ayant pu faire feu étant en colonnes sur douze de hauteur; lorsqu'on a été en déroute il a été impossible aux officiers qui restaient de rallier le monde; ils ont été poursuivis jusqu'au pied des costes. On estime la perte du 24 juillet à 344 hommes pris ou tués duquel nombre sont 17 officiers du Canada, aux environs de 200 canadiens ou soldats, 6 de la Louisiane qui sont les sieurs Aubry, de Villiers (1), Lozy, Desroches, Devins, Ferrant, les cadets des Islets et Labarre, deux sergents, deux caporaux, 30 soldats et 54 habitants, les sieurs Terquivault (?) blessé à la hanche et Hemery de Moncharvaux à l'épaule qui sont bien l'un et l'autre; le reste sont des nations Sauteurs qui ont bien fait, la plupart de nos nations étant restées derrière ont été spectateurs à l'exception des Causes et petits Osages qui ont donné; ils n'ont perdu à ce qu'il paraît personne; il est à craindre qu'ils n'aient eu quelques pourparlers avec les nations et qu'ils nous donnent dans la suite de la tablature, si Niagara est pris; il était dit-on assiégé depuis dix-huit jours, on prétend, sans trop assurer la chose que M. Lacorne avait pris deux bateaux aux Anglais qui les réduisait à manquer et que pendant qu'ils étaient occupés du côté de notre détachement il était entré dans Niagara. Il se répand aussi un bruit que l'Anglais ayant envoyé cent voiles pour le siège de Québec, la France en aurait envoyé autant pour sa défense...

Macarty craint que les garnisons des forts Machault et de la Presqu'Ile ne lui tombent sur les bras et que les sauvages ne deviennent insolents :

« Je désire, monsieur, dit-il en terminant, que vous soyez à portée de nous envoyer toute sorte de secours, vous voyez le vide de cette garnison en officiers et soldats, de même qu'en habitants et marchandises de traite, les voyageurs ne venant pas du Canada cette année. »

Cette dépêche parvint à la Nouvelle-Orléans dans les derniers jours du mois de décembre 1759, en même temps que se répandait dans la ville le bruit qu'une armée anglaise allait envahir la Louisiane par le nord.

entra dans les mousquetaires en 1713 et fut nommé capitaine en Louisiane en 1731. Quatre ans plus tard, il devint aide-major à la Nouvelle-Orléans puis passa aux Illinois où il resta jusqu'en 1760. Il mourut à la Nouvelle-Orléans le 20 avril 1764.

« Il est de bonne conduite, entendant le détail et la discipline. Il est attaché au service et fait bien. » Bienville.

1. Villiers, le frère de Jumonville, était le commandant en second, pris par les Anglais, il revint en France avec Aubry et comme lui fut nommé chevalier de Saint-Louis.

Le 2 janvier 1760, Kerlérec réunit un Conseil de guerre pour décider la mise en défense immédiate de la Nouvelle-Orléans. M. de Vergès, l'ingénieur de la colonie, présenta un projet complet d'une enceinte avec « fossés, palissades, bastions, plate-formes et courtines ». Ce plan fut approuvé, ainsi que le devis de 459,725 livres et les travaux furent immédiatement commencés. Le procès-verbal du Conseil porte qu'il n'est pas possible d'avoir égard aux représentations de M. de Rochemore pour que les habitants supportent une partie des dépenses « vu la misère dans laquelle ils sont et qu'ils n'ont cessé d'éprouver depuis le commencement de la guerre, et tel a été et est le sentiment unanime du dit Conseil qui cependant restreint et oblige les habitants, pour l'avenir, à l'entretien de l'une et de l'autre de ces deux opérations.

« Il a été pareillement convenu par le dit Conseil qu'attendu le zèle de M. de Rochemore pour le service du Roi, on s'en remettra à son activité pour l'accélération des dits ouvrages. »

Rochemore, le 20 juin, fait remarquer complaisamment que l'enceinte coûtera près d'un million, soit le double de l'estimation primitive, et que cette dépense, quoi qu'il en ait dit, sera uniquement supportée par le Trésor royal, alors qu'on aurait dû en faire payer une partie aux habitants. A la même date, il constate l'état absolument lamentable dans lequel se trouvaient tous les forts de la colonie et cherche à expliquer les dépenses des travaux de l'hôpital « qui a trois cents mètres de long ».

Depuis six mois, une frégate anglaise de 36 canons et un bateau de 16 à 20 bloquaient étroitement le port de la Mobile et avaient fait quelques captures (1). Un Conseil de guerre décida, le 2 avril 1760, de chercher à s'en emparer ou au moins à les contraindre de prendre la fuite. Aussitôt, on arme la flûte la *Biche*, le *Cerf* et un navire que l'on affrête spécialement. En même temps, le gouverneur fit acheter un autre petit vaisseau de quatre-vingts tonneaux pour défendre les passes du fleuve. Mais ces navires n'étaient pas assez bons marcheurs pour forcer la frégate anglaise à livrer combat; de plus, comme ils n'avaient pas tous les trois la même vitesse, il y avait tout lieu de craindre qu'ils ne vinssent à se séparer dans une poursuite de quelque durée, ce qui aurait amené leur écrasement successif.

Néanmoins, cette expédition, qui dura un mois, eut pour résultat de rendre moins sévère le blocus des Anglais, qui fut même levé le 4 août. Rochemore constate, non sans quelque plaisir, que cet armement, qu'il déconseillait comme inutile, coûte au Roi 80,000 livres.

Le 12 juin, Kerlérec écrit au Ministre :

« Cette colonie a été à deux doigts de sa perte par les intrigues et les mesures bien concertées qu'avaient pris les Anglais, de concert avec la nation Chaktas,

1. Kerlérec, depuis longtemps demandait en vain que les navires venant de France « qui ne sont pas sous bonne escorte, s'arrêtent à Pensacola d'où il est assez facile de faire venir des marchandises à l'insu de l'Anglais. »

pour enlever le fort de Tombekbé situé au milieu d'elle. Ils devoient en user de même pour celui des Alibamous et venir tout de suite par les deux rivières attaquer et surprendre sans difficulté le fort de la Mobile. Dans ce cas toutes les habitations tant au-dessus qu'aux environs de la Nouvelle-Orléans auroient été dévastées et cette capitale dans le plus grand danger par le défaut de secours d'hommes, de munitions de guerre et de bouche. Mais informé assez a temps du projet des Anglois, j'ay tout mis en usage pour le faire avorter en faisant faire diversion à leurs forces par la nation Chérakis qui après bien des soins, des peines et des dépenses s'est enfin déterminée à faire aux Anglois la guerre la plus sanglante et la plus vive. et depuis quatre mois il semble que les Chérakis leur aient tués plus de deux mille personnes de tout âge et de tout sexe et dévasté bien du pays; je dois cette heureuse révolution a quelques chefs sauvages accrédités et de ma confiance de la partie Kaouytas et Alibamous que j'entretiens depuis un an dans les Chérakis pour conduire cette affaire au point ou elle est aujourd'huy. J'ai fait aussi déclarer la guerre aux Chikachas par les dits Chérakis ce qui a totalement rompu les mesures des Anglois auxquels ces premiers donnoient passage pour pénétrer chez les Chactas, qui pour preuve du consentement qu'ils y donnoient depuis quelque temps, viennent de massacrer un chef à médaille de ma confiance qui s'étoit mis en route pour frapper sur les Chikachas ; mais, comme la plus grande partie est pour nous, je compte terminer ce commencement de guerre civile entre eux et vanger cette mort; voulant en même temps ne pas perdre de vue la partie des Alibamous qui devenoit par là la seule ressource des Anglois par les terres, j'ay pris aussi de si justes mesures que depuis environ un mois les nations de ce continent ont frappé d'elles mêmes sur les traiteurs anglois dont on me mande qu'ils en ont tué onze. Les passages paroissent donc fermés aux Anglois partout par ce qui vient de se passer, mais, Monseigneur, ces différentes nations, qui nous ont si utilement servi, vont s'adresser a nous pour avoir leurs besoins que nous les avons mis dans le cas de ne pouvoir plus tirer de l'Anglois, et, si nous continuons d'être dans le dépourvu où on nous laisse depuis si longtemps, il ne faut pas douter que ces mêmes nations ne tournent leurs armes contre nous après avoir fait la paix avec les Anglois et cette colonie ne serait nullement en état de leur résister.

Il y a plus de trois ans que je trame la guerre des Chérakis avec les Anglois, et c'est dans le même temps que, de concert avec feu M. Dauberville, nous avons demandé les marchandises de traites nécessaires pour cette nation ainsi que pour les Alibamous. Cette lettre, Monseigneur, mérite la plus sérieuse attention et d'autant plus que nous ne sommes redevables de la conservation du fort Massac, situé a huit lieues en dedans de la Belle Rivière et à l'ouverture de celle des Chérakis, qu'à la guerre que font ces derniers; le projet des Anglois étoit de l'enlever et de venir dans le fleuve faire telles expéditions qu'ils auroient voulu en coupant toutte les communications de la Nouvelle-Orléans avec les Illinois. Les traiteurs anglois s'étoient déjà introduits chez les Chaktas, mais j'ay mis tout en usage pour les en faire chasser et j'espère que dans le voyage que j'y vais faire et par ce qui vient de se passer aux Alibamous, j'y mettrai la dernière main, grâce à quelques secours que nous a apporté la flute la *Biche* et à différents autres reçus par quelques caboteurs, mais à grand frais pour le Roy.

La garnison de la Nouvelle-Orléans est actuellement d'environ 160 hommes ; il nous restera en poudre de guerre, les présens des Chactas prélevés, environ dix milliers pour répondre à tous les postes. Il n'y a pas aujourd'hui quarante quarts de farine dans les magasins du Roy, l'ouverture du fleuve est bloquée par

une frégate de guerre de vingt canons, et il ne reste presque plus de marchandises sauvages pour les opérations de service, voilà, Monseigneur, en précis l'état de la colonie que je n'ay pas cessé d'exposer et celuy d'un gouverneur qui, je l'ose dire, méritoit d'y servir avec plus d'agrément. »

Au milieu du mois de juin, Kerlérec dut se rendre à la Mobile, malgré la présence toujours menaçante de la frégate anglaise. Avant de partir, il avait eu soin de faire descendre Macarty des Illinois, pour laisser, pendant son absence, le commandement de la colonie en bonnes mains. Neyon de Villiers, qui depuis 1755 était désigné pour la majorité des

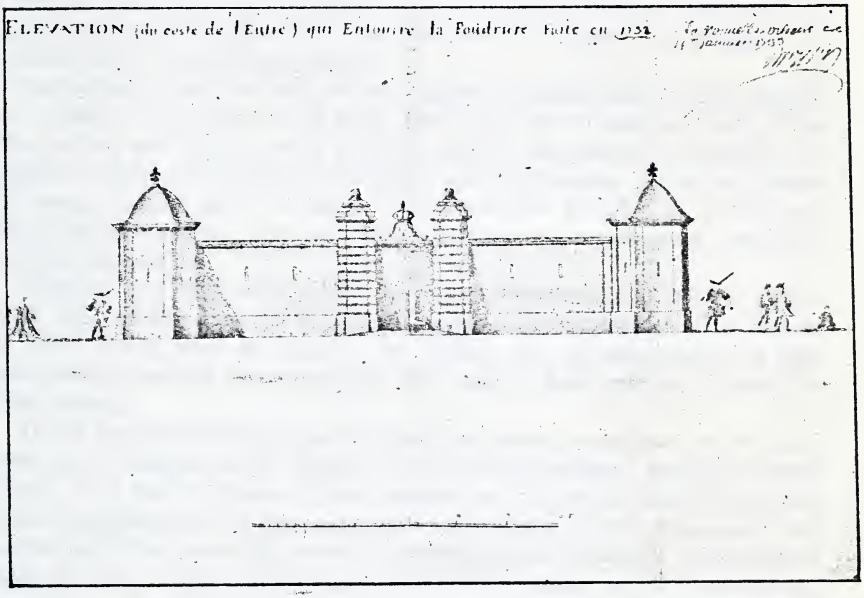

VUE DE LA POUDRIÈRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

(Archives du Ministère des Colonies).

Illinois, mais qui n'avait jamais reçu de lettre officielle de nomination, partit pour le remplacer.

A la Mobile, Kerlérec trouva environ 2,500 sauvages qui l'attendaient. Il fallut tenir avec eux des conférences d'autant plus longues et nombreuses que les marchandises pour la traite et les présents manquaient encore plus complètement que d'habitude, surtout les limbourgs dont les Indiens faisaient grand cas. Le 24 juin, le gouverneur se vit réduit à assembler un Conseil de guerre extraordinaire pour décider l'acquisition immédiate de toutes les marchandises en magasin chez les particuliers, notamment des limbourgs rouges et bleus.

Cela coûta 70,000 livres, nous apprend Rochemore, mais les sau-

vages se déclarèrent satisfaits et Kerlérec put continuer ses négociations avec les Chérakis. Voici le procès-verbal de ce Conseil de guerre :

« Aujourd'huy 24 du mois de juin 1760, par Conseil extraordinaire de guerre assemblé... M. de Kerlérec, gouverneur, expose la nécessité qu'il entrevoit d'accorder une traite aux nations sauvages de la partie des Alibamous comprise sous les noms de Kaouitas, Talapouches, Abékas et Alibamous, nécessité devenue encore plus pressante et plus intéressante pour la sureté de cette colonie par le coup que les mêmes nations viennent de frapper tout récemment et le 16 du moy dernier sur les traiteurs anglois, dont ils en ont tué douze...

On jugera aisément du bien qui doit résulter de ce coup pour la tranquillité de cette province, premièrement en ce que les Anglois qui avoient déjà commencé à s'établir dans la dite nation Chaktas, en passant par les Abékas et Alibamous n'y auront plus vraisemblablement de passage pour y retourner et y continuer les troubles qu'ils y avoient déjà excités.

Secondement après un coup de cette nature de la part de ces quatre nations du continent des Alibamous qui n'ont jamais eu d'autre objet que celuy de la plus parfaite neutralité, il est à présumer qu'elles ne peuvent plus se flatter de regagner aisément la confiance des Anglois sans se déterminer à quelque trahison de marque à notre égard, ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si, après avoir frappé sur nos ennemis, nous les laissions manquer des besoins qu'ils leurs fournissoient abondament.

Personne n'ignore encore que le poste des Alibamous étant une des principales clefs des domaines que Sa Majesté possède dans ce continent, il paroit donc de toute conséquence de s'assurer des Indiens, qui en sont la force, en leur fournissant les mêmes secours auxquels leur amitié et leur confiance en nous les a fait renoncer.

On est également informé que c'est par l'entremise de quelques uns de leurs chefs que la fameuse nation Chérakis s'est enfin déterminée à rechercher notre alliance et à faire la guerre la plus obstinée aux Anglois et, pour peu que l'on veuille approfondir tout le bien qui résulte aujourd'huy de cette diversion, il est aisé de sentir l'indispensable nécessité où cette province se trouve non seulement de fournir aux nations Alibamous, la traite et les secours qu'elles demandent, mais même d'étendre l'un et l'autre jusques sur les Chérakis autant que nos facultés le permettront...

Vu l'exposé cy-dessus et le tout mûrement pesé et réfléchi, le Conseil (quoy que peiné de constituer le Roy dans des dépenses forcées) a unanimément délibéré, vu le total dépourvu de troupes dans lequel nous sommes, qu'il étoit d'une nécessité très indispensable et de la dernière conséquence pour l'honneur des armes du Roy, la conservation de sa province et la tranquillité de ses sujets, de fournir aux quatre nations susdites du contingent des Alibamous comprises sous les noms de Kaouitas, Abékas, Talapouches et Alibamous et aussi celle des Chérakis, autant qu'il sera possible, les marchandises de traite et autres secours qui pourront dépendre de nous. Que pour cet effet il sera procédé par M. de Rochemore commissaire ordonnateur et autres par luy compétant, à la recherche de toutes les marchandises propres pour la traite qui pourront se trouver dans les magazins particuliers tant icy, qu'à la Nouvelle-Orléans pour être achetées avec toute l'économie la plus praticable pour le compte du Roy et ce sans nul délay pour être à la disposition de M. de Kerlérec, gouverneur et en faire les envois qu'il jugera à propos et nécessaires aux dites nations. »

Kerlérec fut de retour à la Nouvelle-Orléans vers la fin de juillet. Voici comment il raconte le complément de ses négociations.

Nouvelle-Orléans, 4 août 1760.

« J'ay conféré à la Mobile avec des chefs les plus notables de cette partie qui m'ont assuré qu'il y avoit plusieurs partis dehors et en incursion sur les établissements anglois; ils m'ont ajouté qu'une petite armée angloise de trois mille hommes s'étant présentée aux Chérakis pour se venger de cette nation avoit été totalement détruite à vingt-cinq ou trente hommes près : j'en ay voulu rabattre la moitié, mais ils m'ont assuré que rien n'étoit plus constant, et après toutes les plus fortes protestations de leur amitié de préférence et de fidélité pour les François, ils ont terminé leurs harangues parlant aussy au nom des Chérakis (qui précédament m'avoient envoyé des colliers (1) pour rechercher notre alliance et nous demander du secours) pour nous demander de leur fournir les marchandises de traite qu'ils ne peuvent retirer des Anglois qu'ils ont abandonnés par rapport à nous, leurs harangues à ce sujet ont été des plus fortes et des plus pathétiques ne me laissant même pas ignorer que, à ce défaut de ressource de la part des François, ils ne pouvoient pas répondre de leurs guerriers et peut-être d'eux-mêmes, et qu'enfin ils se verroient forcés, en faisant leur paix avec l'Anglois de nous abandonner.....

Comme la nation Chérakis et celles comprises sous les noms d'Alibamous peuvent former un total d'environ huit mille hommes, j'ay vû avec peine que les magasins du Roy n'étoient pas fournis de la vingtième partie de leur nécessaire et considérant l'étendue des dépenses dans lesquelles je me voyais forcé de constituer le Roy en faisant acheter dans tous les magasins particuliers les marchandises de traite à l'usage des hommes rouges, j'ay cru devoir joindre mes lumières avec celles d'un conseil extraordinaire de guerre.

Peu de jours après ce conseil tenu arriva à la Mobile un chef à médaille de la partie des Alibamous, qui en termes bien clairs me dit qu'il étoit député de la part des nations de son continent, pour me dire qu'il n'y avoit plus à temporiser, et qu'il falloit aider les hommes rouges qui s'étoient sacrifiés pour nous, ou s'en voir décidement abandonnez et exposés à leur juste ressentiment; après luy avoir répondu que je reconnaissois la justice de leurs demandes je l'assuray qu'en bon père des hommes rouges, j'allois faire partir un convoy provisoire de marchandises de traite et de munitions de guerre, pour eux et les Chérakis, et que je ne manquerois pas, vers la fin de cette automne, de leur faire part des secours que j'attendois de la part du grand empereur des François, et qu'il en arrive ou non, je seray encore en état de faire face à ma parole avec les ressources que l'on a trouvées dans les magasins particuliers, à la poudre près qui est un article bien essentiel surtout pour les Chérakis, vu les circonstances présentes de la guerre sanglante qu'ils font aux Anglois.

Voilà, Monseigneur, la position de la colonie et la mienne, j'espère que vous reconnoitrez aisément le besoin que nous avons de ces gens là, surtout jusqu'à ce que nous ayons fait la paix avec les Anglois, et je dois vous dire que le salut de cette colonie est jusqu'à présent dû aux Chérakis et aux sauvages Alibamous; seroit-il juste après cela de les laisser à la discrétion de leurs ennemis et des nôtres?

1. Ces colliers étaient composés de coquillages de différentes nuances. Suivant le nombre de rangs dont un collier ou une *branche* était composée, d'après sa monochromie ou l'alternance de la couleur des coquilles, il avait une signification déterminée. Le plus souvent il circulait de tribu à tribu comme signe de paix ou de guerre.

La paix une fois faite avec l'Anglois il y aura moins de mesures à garder avec les hommes et les traites qu'il faudra leur continuer; une fois arrangées avec ordre, il ne s'agira que de la première avance que le Roy est obligé de faire, et de tenir la main à une exacte rentrée de sa mise dehors, les choses étant en cet état on pourra convenir que Sa Majesté aura beaucoup d'alliés à bon marché.....

J'ay eu l'honneur de vous mander de la Mobile par ma lettre sans numéro en date du 25 Juillet, que j'avois menacé les Chaktas de les abandonner, s'ils ne chassoient l'Anglois de leur nation, je vous informe aujourd'huy que peu de jours après mon départ un party Chaktas m'est venu porter la chevelure d'un marchand traiteur anglois, qui étoit dans la partie de l'est, qui n'avait jamais jusque icy frappé sur eux, et je compte qu'à présent il n'en reste pas un seul.

Comme je n'ay jamais été sur le ton de recevoir les chevelures angloises, malgré que les anglois demandent et reçoivent journellement les nôtres, je n'ay point reçu celle cy, mais je n'ay pas omis de payer grassement le chef de party, pour la peine qu'il avoit eu pour faire le voyage de son village icy. Cette démarche une fois faite par les Tchaktas, je ne pense pas que les Anglois soyent curieux d'y retourner de sitôt.

Je reçus hier des nouvelles de M. de Neyon, commandant aux Illinois, par lesquelles j'apprends que tout y est tranquille et que conformément à mes ordres il entretient différents partis de sauvages et François, le long de la Belle Rivière pour observer les manœuvres des Anglois qui n'en font aucune qui puisse nous inquiéter. Il m'apprend qu'il est seulement resté environ cent cinquante hommes au fort Duquesne qui sont tous marchands ou traiteurs, et que le peu de troupes qui y étoit s'étoit replié sur Chouagain, menacé d'être attaqué suivant le rapport des Anglois ; d'ailleurs toutes les nations de son continent sont très bien disposées pour nous et fort tranquilles, mais elles demandent du secours que je leur enverray quand vous m'en aurez fait passer. »

Le 4 août, arriva en Louisiane la triste nouvelle de la prise de Québec par les Anglais (18 septembre 1759). Aussitôt Kerlérec écrit qu'il prend sur lui de ne pas renvoyer la frégate la *Biche* dont il a grand besoin pour la défense de la colonie.

« Tout le monde, ajoute-t-il, dans la colonie, se trouve découragé ; depuis fort longtemps, on n'a accordé aucune croix de Saint-Louis et il n'y a plus un seul conseiller titulaire depuis la mort de Raguet et pourtant MM. de Lalande, Kernion et La Chaise sont assesseurs depuis fort longtemps. » Kerlérec demande aussi avec beaucoup de bon sens que l'on adjoigne au Conseil un ancien négociant pour n'avoir pas besoin sans cesse, et pour la moindre affaire, de s'adresser toujours à des arbitres.

Le 21 septembre, le gouverneur envoie le duplicata suivant qui donne quelques informations nouvelles (1) :

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1760.

MONSEIGNEUR,

« L'enceinte fortifiée de cette ville vient d'être finie, mais il nous manque pour la bien défendre des canons, des hommes et des munitions de guerre.

1. Pas mal de lettres, à cette époque, manquent dans la correspondance de Kerlérec, interceptées sans doute par les Anglais.

J'ay eu l'honneur de vous mander que je pourrois faire partir la flute du Roy la *Biche*, en septembre ou octobre, mais ayant reçu différens avis sur les incursions que les Anglois projettent sur cette colonie, je la garde à la grande satisfaction de tous les colons et je la tiendrai prête à recevoir un chargement de briques pour être coulée bas dans la passe de l'entrée du fleuve dans le cas de dernière extrémité. Quand bien même il me seroit possible de la faire partir, nous n'avons ni vivres, ni munitions à luy donner.

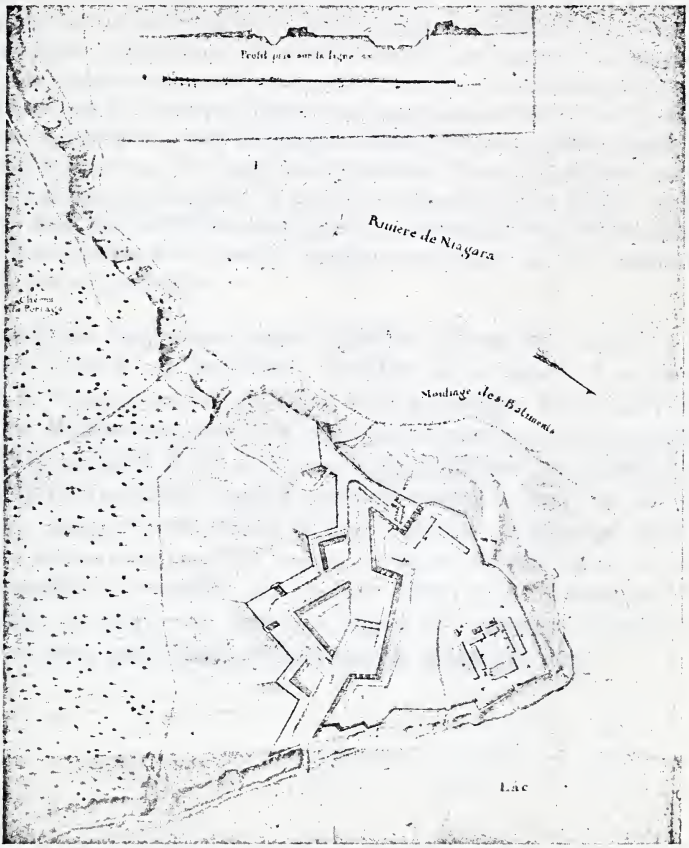

PLAN DU FORT DE NIAGARA
(Archives du Ministère des Colonies).

Par procès-verbal de recensement de la poudrière, en date du premier de ce mois, il ne reste que dix mille livres de poudre pour la deffense de cette place et de celle de la Mobile et pour tous les postes, sur quoy je vais en faire partir quatre mille livres pour les Illinois qui en manquent et qui sont au dépourvu de tout.

Les Chérakis sont dans les meilleures dispositions pour nous et ils donnent bien de la tablature aux Anglois, mais ils réclament de moy les secours de munitions de guerre que je n'ai pu leur fournir jusques à présent qu'en trop petite

quantité pour se défendre, ils sont dans le total dépourvus de marchandises que je leur promets depuis quatre ans et que je vous ai demandées de même et nous sérions dans l'état le plus critique si de temps en temps nous ne recevions pas quelques marchandises par les parlementaires anglois, mais elles coutent cher au Roy par la façon dont M. de Rochemore les fait acheter.

Les conjurés de la société de M. de Rochemore sont toujours les mèmes, le long terme qui diffère leur châtiment leur fait supposer une impunité qui les enhardit et les rend plus audacieux que jamais ; la saine raison de circonstance de la guerre met un frein de nécessité à mon ressentiment, vous êtes suffisamment informé, Monseigneur, et je suis persuadé que l'autorité du Roy sera bien vengée et son gouverneur dédommagé de toutes les humiliations qu'il a éprouvées.

Sur ce que M. le marquis d'Ossun me mande par sa lettre du 15 avril dernier, qu'il est assuré que le Roy d'Espagne a mandé à tous ses gouverneurs appointés de nous donner tous les secours qui dépendront d'eux, j'ai ordonné qu'on armat un petit bâtiment pour aller à la Havane y demander de la poudre, ainsi que des farines dont il n'y avoit que neuf quarts au magazin, il y a environ quinze jours, mais nous venons d'en recevoir environ cent quarts par un parlementaire et autant par un particulier. »

Quelques mois auparavant, Kerlérec s'était déjà décidé à envoyer l'*Opale*, avec M. de Livandais, chercher de la poudre à la Vera-Cruz. Parti le 12 mars, le navire revint le 10 septembre avec 21,623 livres de poudre. Malheureusement, la plus grande partie se trouva gâtée ou de mauvaise qualité et on ne put en emmagasiner que 2,600 livres.

L'*Opale* rencontra quatre navires anglais, dont un de soixante canons, près du cap Saint-Antoine-de-Cuba ; poursuivie, la flûte put garder son avance jusqu'en vue de la Balise où elle arriva un soir. Son commandant, ne voulant pas risquer d'être pris, réussit, par un coup d'audace, à entrer de nuit au moyen de lanternes placées sur des bouées, bien que l'étiage de la passe fût alors très bas.

CHAPITRE VI

KERLÉREC ET ROCHEMORE

IV

(1761-1762)

Destruction du fort Loudon par les Chérakis. — Négociations avec l'Espagne pour le ravitaillement de la Louisiane. — Rivalité de Kerlérec et de Rochemore. — L'Ordonnateur est sévèrement blâmé et mis sous l'autorité du Gouverneur. — La question de la monnaie de papier et des lettres de change.

L'abbé Picquet arriva du Canada à la Nouvelle-Orléans dans les derniers jours de l'année 1760. Ce petit fait ne doit point être passé sous silence, tellement est curieuse la figure de ce prêtre politique, patriote et belliqueux. Le but de ce missionnaire sulpicien, dont l'énorme influence sur les Indiens s'étendait de Québec aux Illinois, semble toujours avoir été au moins autant de repousser les Anglais que de convertir les sauvages.

Il faut aussi remarquer qu'il exécuta le plan auquel avait pensé Montcalm au mois de décembre 1758, et qui consistait à battre en retraite du Canada sur la Nouvelle-Orléans.

Dès 1740, l'abbé Picquet avait édifié un fort près du lac des Nipissings (1) et, le premier, était parvenu à fixer dans les alentours les tribus jusque-là errantes des Algonquins et des Nipissings. De 1742 à 1748, pendant la guerre contre la Grande-Bretagne, il contribua puissamment, avec l'aide de ses néophytes, à repousser les Anglais, puis fonda sur le Saint-Laurent l'importante mission de la Présentation.

Dès que la guerre se fut rallumée, il s'empressa d'aller détruire un fort anglais construit au sud du lac Ontario, puis vint se mettre avec

1. Lac qui se trouve à l'O.-O.-N. du lac Huron.

ses sauvages à la disposition des généraux français et contribua fortement, par l'influence qu'il avait sur les sauvages, à la défaite de Braddock.

Picquet, en effet, se trouvait un des seuls Européens qui pût obtenir des Indiens pendant, et surtout avant ou après l'action, un semblant de discipline ; dans son Journal, Malartic raconte qu'afin de les empêcher de s'enivrer, il passait souvent toute la nuit à les confesser.

Après la capitulation de Montréal, pour ne pas voir son cher Canada aux mains des Anglais, ou peut-être parce que ces derniers avaient mis sa tête à prix, il rentra en France par la voie de la Louisiane. Avec vingt-cinq Français il gagna Michilimakinak, traversa le Michigan, puis se rendit aux Illinois. Pendant tout le temps de son voyage, les Indiens, qui l'adoraient, lui firent, pour le protéger, une imposante escorte qui se relayait de tribus en tribus. Il mourut en France en 1781.

Le 3 janvier 1761, Neyon de Villiers transmit à Kerlérec une lettre de Picotte de Bellestre, commandant au Détroit. Cet officier annonçait qu'il allait être forcé de rendre son poste, compris dans la capitulation, et finissait en disant : « Je ne puis que vous marquer qu'ils se proposent à aller vous attaquer le printemps prochain ; c'est à cet effet qu'ils ont fait un fort à la Chutte très considérable : Si la paix ne va à votre secours, il est à craindre que vous ne succombiez ; je souhaite qu'elle vous parvienne assez à temps pour pouvoir vous tirer de leur main. Je vous souhaite un meilleur sort que le mien... (23 novembre 1760). »

La dépêche suivante nous fait connaître la situation exacte des postes du haut Mississipi à cette époque :

« ... M. de Neyon me rend compte encore que le sieur Richarville qui venoit d'arriver du Canada, luy avoit dit que l'officier anglois qui étoit venu au Détroit pour faire part de la capitulation à M. de Bellettre étoit détaché par le colonel Roger, commandant d'un détachement de trois cents hommes, à l'effet de prendre possession de tous les postes énoncés dans la capitulation : Qu'il devoit mettre 150 hommes de garnison au Détroit, 50 à Michilimakinak, 50 à Saint-Joseph, 25 au Miamis et 25 aux Onyatanons et enfin que seize jours après la capitulation de Montréal, MM. de Vaudreuil, Bigot et autres étaient partis pour la France ainsy que toutes les troupes.

Voilà le territoire des Illinois bien environné de postes anglois et je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que la possession qu'ils ont pris de tous les postes, fait le plus mauvais effet parmi les nations sauvages de ce continent, qui disent que tous les Français sont devenus les esclaves des Anglois. Tous ces différents postes, n'étant pas compris dans la capitulation, auroient encore amusé les Anglois pendant cet été, et les sauvages portés pour nous, leur en auroient fait acheter la conquête et c'étoit, quant aux Illinois, traîner en longueur, éloigner le mal et avoir le temps de pourvoir ce poste beaucoup mieux qu'il ne l'est.

Le dit sieur Richarville ajoute aussy que cet officier anglais luy avoit dit qu'il comptoit aller prendre les Illinois, ce printemps et de là aller raser les Chérakis.

Avant ces nouvelles que je ne regarde cependant pas comme sûres, et sur l'état que m'avait précédament envoyé M. de Neyon d'un total dépourvu, je m'étois désisté de l'attente des secours d'Europe, et j'avais fait un effort pour luy faire passer tous ceux qui ont dépendu de moy en munition de guerre et marchandises, pour les sauvages et j'espère que le convoy commandé par le sieur Bellenos luy parviendra au plus tard sous le 10 avril.

Ce commandant me mande qu'il avoit détaché trois hommes de choix pour aller vérifier le rapport que luy fait M. de Bellestre d'un fort très considérable construit par les Anglois, à la chûte de la Belle Rivière, qu'il les attendoit sous quinze jours, et qu'il ne manqueroit pas de m'informer sans délay de ce qui en seroit. Comme sa lettre est du 3 janvier et que nous voilà en mars, sans en apprendre rien de plus nouveau, j'ay lieu de croire, ou que ces trois hommes ont été pris ou défaits, ou que le fort très considérable n'étoit qu'imaginaire.

Au reste, M. de Neyon prend et prendra toutes les mesures praticables pour rendre l'accès de son poste des plus difficiles à l'ennemy, et fera tout ce qui dépendra de luy pour luy faire acheter chèrement cette conquête, s'il parvient à la faire. Si j'avois été en état de luy envoyer du monde, je n'y aurois certainement pas manqué, mais vous scavez ma situation.

Je ne dois pas manquer, Monseigneur, de vous prévenir que M. de Neyon trouve aux Illinois toutes les mêmes difficultés, pour le plus grand désavantage du service du Roy, vis-à-vis le sieur Anneville, commis aux écritures de la Nouvelle-Orléans et qui y a été envoyé garde magazin, que celles que j'éprouve icy de la part de M. de Rochemore...»

Une autre lettre du 8 juin 1761 complète les renseignements précédents et donne des détails intéressants sur l'alliance avec les Chérakis :

Nouvelle-Orléans, 8 juin 1761.

«... La nation Chérakis continue toujours à me donner des preuves efficaces de la fidélité des promesses qu'elle m'a faites et j'entretiens chez elle, deux chefs de ma confiance de la partie des Alibamous, et le sieur Lantagnac pour répéter souvent au grand chef les engagements respectifs que nous avons contractés ensemble.

Il ne cesse de me demander avec raison les secours que je lui ai promis en munitions de guerre surtout, dont sa nation est dans le plus grand dépourvu et qu'elle ne peut recevoir que de nous. Je viens de faire un dernier effort en luy envoyant deux milliers de poudre que j'ay fait remettre aux Illinois ou j'ay voulu qu'elle vint les prendre, pour la familiariser de plus en plus avec M. de Neyon qui y commande, et avec tous les François et mon intention a aussi été que les Anglois voyent et soyent informés de cette liaison et de cette communication avec les François. J'ay même lieu d'entrevoir que cette façon d'opérer a donné matière à bien des réflexions aux dits Anglois, surtout à ceux qui sont au fort Duquesne.

Depuis que j'ay eu le bonheur de former cette alliance, je m'aperçois d'un peu plus de tranquillité dans les nations du continent des Alibamous et dans les Chaktas, mais toutes mes peines et mon travail sont toujours à la veille d'être en pure perte manquant généralement de tout et surtout de poudre de guerre. Je crois cependant pouvoir vous tranquilliser pour environ cinq mois encore, venant depuis peu de faire mon dernier effort pour approvisionner les traites des Chaktas et des Alibamous, et les postes de ces deux endroits pour les opérations du service et de la Mobile.

J'en ai usé de même pour les Illinois et c'est par le retour du sieur Bellenos (1), qui commandoit ce petit convoy, dont il s'est aquitté avec tout le zèle possible que j'apprends par les comptes que me rend M. de Neyon, que toutes les nations de son continent sont dans les plus favorables dispositions pour nous, mais je vous préviens, Monseigneur, que si sous quatre ou cinq mois, nous ne recevons pas de secours pour les sauvages, il ne faut plus compter sur cette colonie.

Presque plus de soldats, qui sont nuds et qui meurent de faim, il me reste environ neuf milliers de poudre, dont près de six mille fort avariés et de rebut, plus de marchandises sauvages et point d'espérance d'en avoir par les mauvais traittements qu'on a fait éprouver aux parlementaires, un ordonnateur qui boulverse tout et ses adhérents, toujours animés du feu de la discorde, voilà, Monseigneur, la position d'un gouverneur qui méritoit un autre sort. Le militaire, en général, rebuté et mécontent de ne pas recevoir la promotion que vous m'avez annoncé est encore un chagrin des plus vifs pour moi...

Des Anglois, arrivés depuis peu aux Chikachas, y ont mis la tête des François qui sont dans la nation chaktas à prix; aussitôt que je l'ai su, j'ai fait lever des partis nouveaux sur eux, entre autres un chef à médaille de ma confiance qui vient de tuer cinq Chikachas et de faire dix esclaves. »

Voici encore une dépêche de Kerlérec qui fournit quelques détails sur la destruction du fort Loudon :

MONSEIGNEUR,

« Je vous ai souvent parlé des Chérakis depuis deux ans et de la nécessité de les aider... Je viens de faire piller les traiteurs anglais, qui étaient déjà bien ancrés chez les Chaktas...

J'ai l'honneur de vous informer aujourd'hui, que nous leur sommes plus obligés que jamais, depuis que par différentes intelligences et pratiques secrètes, je suis parvenu au point que je désirais qui était qu'ils se rendissent maîtres du fort Loudon, placé au haut de la rivière des Chérakis et terminant les établissements de ces Indiens. Ce fort n'était à d'autres fins que de communiquer aussi librement dans le Ouabache, que dans notre fleuve pour y faire telles incursions qu'ils auraient voulu.

Les Chérakis (2) ont donc pris et rasé ce fort Loudon (3), fait cent cinquante prisonniers et en ont tué ou massacré cinquante autres, le commandant et quatre autres officiers sont du nombre de ces derniers ; après quoi les Indiens ont transporté douze pièces de canon, deux mortiers et deux pierriers dans leur principal village. Ils m'ont demandé des canonniers pour les servir, mais ignorant dans quel terme d'accomodement la cour de France est avec celle d'Angleterre, j'ai adroitement éludé cette réponse et pour plusieurs autres raisons, n'en ayant pas assez pour moi-même... »

1. Il ne mit que soixante-sept jours pour aller aux Illinois et revenir à la Nouvelle-Orléans. Kerlérec craignait vivement que son convoi ne fût intercepté par les Anglais si une crue précoce leur avait permis de descendre l'Ouabache.

2. Monette (*The Valley of Mississipi*) nous dit qu'une des raisons du soulèvement des Chérakis fut la sauvagerie des colons anglais des frontières.

Le Parlement de la Nouvelle-Caroline payait une prime par chevelure d'Indien ennemi : comme il était après coup impossible de savoir à qui avaient appartenu les scalps présentés, les fermiers préféraient les prélever sur leurs amis les Chérakis plutôt que de courir le danger d'aller en chercher sur les territoires ennemis.

3. Fort Loudon, dans l'est de l'État de Tennessee, sur la rivière de ce nom, à 40 kilomètres S.-O. de la ville actuelle de Knoxville.

Deux ans auparavant, prévoyant de plus en plus le dénuement où il allait se trouver, Kerlérec, avait envoyé le *Cerf* pour se ravitailler à Cuba, mais « la rigidité des ordres donnés à cet égard par la cour d'Espagne ne permit pas au gouverneur de la Havane de nous accorder l'entrée du port et même de faire parvenir à bord les approvisionnements que nous désirions. »

Vers la même époque un parlementaire français de Saint-Domingue, démâté par une tempête, vint chercher refuge à la Havane. Il ne lui fut accordé que trois jours pour se réparer et on le prévint que, ce délai passé, on tirerait dessus s'il ne partait pas. Un autre navire vint aborder à Mariel. Son capitaine, gravement malade, se fit transporter à la Havane, où il fut fort bien accueilli par le gouverneur intérimaire, mais M. de Prado étant revenu, « bien que ce capitaine fut à l'hôpital et eut une médecine dans le corps, il le fit lever et, comme M. Isnard lui faisait des représentations les plus touchantes, le suppliant d'avoir pitié de lui, puisqu'il était certain qu'il allait mourir en chemin : — N'importe, répliqua M. de Prado, les ordres du Roi, mon maître, sont de laisser périr les bâtiments de la Nouvelle-Orléans plutôt que de leur donner le moindre secours... », Kerlérec avait alors, comme on l'a vu, pris le parti d'écrire directement au marquis d'Ossun, notre ambassadeur à Madrid, pour le conjurer d'obtenir l'autorisation pour la colonie de la Louisiane de se ravitailler dans les ports des colonies espagnoles ; sa dépêche est du 6 mars 1760. Le marquis d'Ossun lui répondit le 5 décembre que toutes difficultés seraient désormais aplanies ; notre ambassadeur venait, en effet, de conclure le 5 décembre un arrangement à ce sujet avec la cour d'Espagne.

Le 31 octobre précédent, la cour de France avait fait remettre à Madrid un mémoire dont voici les principaux passages :

« ... Il y a près de quatre ans que la colonie française de la Louisiane n'a reçu aucune espèce de secours...

Le Ministre, rebuté par le mauvais succès des premières mesures qu'il avait prises à cet égard et voyant que toutes les expéditions qu'on faisait d'Europe étaient enlevées par les Anglais (1), croit devoir les discontinuer.

Il est néanmoins de la plus grande importance de mettre promptement la Louisiane en état de se soutenir et de se défendre en cas d'attaque. On ne parlera point de l'intérêt particulier qu'a l'Espagne (2) d'empêcher que les Anglais ne s'en rendent les maîtres, surtout depuis qu'ils ont conquis tout ce que la France possédait dans l'Amérique septentrionale et qu'ils sont à portée de disposer sans aucune contradiction des nations indiennes, notamment des Indiens Bravos. On dira simplement que cette seule circonstance mériterait l'attention de l'Espagne, si Sa Majesté Catholique n'était pas déjà inclinée, comme elle l'est, à donner à la France tous les secours praticables...

1. Choiseul applique à la Louisiane une observation juste seulement pour le Canada. Il ne semble pas qu'aucun navire du Roi destiné à la Louisiane ait été pris pour l'excellente raison qu'on n'en avait point envoyé.

2. Ces premières négociations ne doivent point être passées sous silence. Elles donnèrent certainement la première idée de la cession de la Louisiane à l'Espagne.

Monsieur le Duc de Choiseul demande qu'il soit donné ordre aux gouverneurs de la Vera-Cruz, de Campêche, du Mexique et de la Havane, de fournir tous les secours qui dépendront d'eux, soit en munitions de guerre, soit en munitions de bouche, aux bâtiments qui seront envoyés à cette fin par le Gouverneur de la Louisiane et aux officiers de douane et autres de rassembler à l'avance dans ce but, de la poudre à canon, des fusils, pierres à fusils, mèches, pelles et pioches, balles de fusils, fer, viandes salées, huiles, etc.

Le Mémoire se termine en demandant :

De donner ordre à M. le Gouverneur de la Havane de faire passer à la Louisiane les secours dont il s'agit, sans attendre l'arrivée des bâtiments que devra expédier le Commandant de cette Colonie, parce que ceux-ci, dont la navigation sera retardée par les vents contraires qui règnent constamment dans ces parages, pourraient différer plus qu'il ne faudrait pour que ladite colonie reçoive à temps les secours qui lui sont indispensablement nécessaires. »

Un premier *office* avait été présenté à ce sujet le 26 juin 1759 par M. d'Aubeterre à M. Wall, Ministre de Sa Majesté Catholique à la suite d'une plainte du chevalier de Plas qui, à bout de vivres, avait vu refuser l'entrée de la Havane à sa flûte l'*Opale*. Son équipage eût été décimé par la famine si le commandant de la marine Blas de Borreda n'avait pris sur lui d'envoyer quelques provisions en cachette.

« Ayant à craindre, écrit le gouverneur, les incursions des ennemis européens et tous les sauvages, qui manquent généralement de tout et même des munitions nécessaires pour se défendre des hostilités des Anglais, ne peuvent qu'abandonner notre alliance pour en faire une nouvelle avec eux. Je viens d'envoyer un officier à MM. de Bart (1) et de Clugny pour leur exposer ma triste situation dans toutes les parties et l'absolue nécessité d'y avoir égard.

« Les Chérakis vont être contraints, faute de munitions, de faire la paix la plus humiliante et la plus désavantageuse pour eux et pour nous sur qui en retombera le contre-coup et cette nation entraînera infailliblement toutes les autres du continent des Illinois qui sont dans un état de peines que l'on ne peut exprimer... »

Les réclamations incessantes de Kerlérec furent enfin entendues... au bout de sept années! Une feuille au Roi datée du 5 avril 1762 et portant en annotation le mot *Bon* renferme le passage suivant : « ... Il faudrait envoyer en Louisiane des marchandises de traite pour mettre le sieur de Kerlérec, qui en est gouverneur, en état de faire agir les sauvages dont il a acquis la confiance et sur lesquels il a pris un ascendant qu'il perdrait infailliblement s'il n'avait pas de quoi fournir aux présents ordinaires pour les différentes nations alliées... »

Le mémoire constate que depuis longtemps on n'a envoyé dans cette colonie que la *Biche* (destinée en premier lieu au Canada ; la prise de Québec seule la fit venir à la Nouvelle-Orléans).

1. Gouverneur de la Martinique.

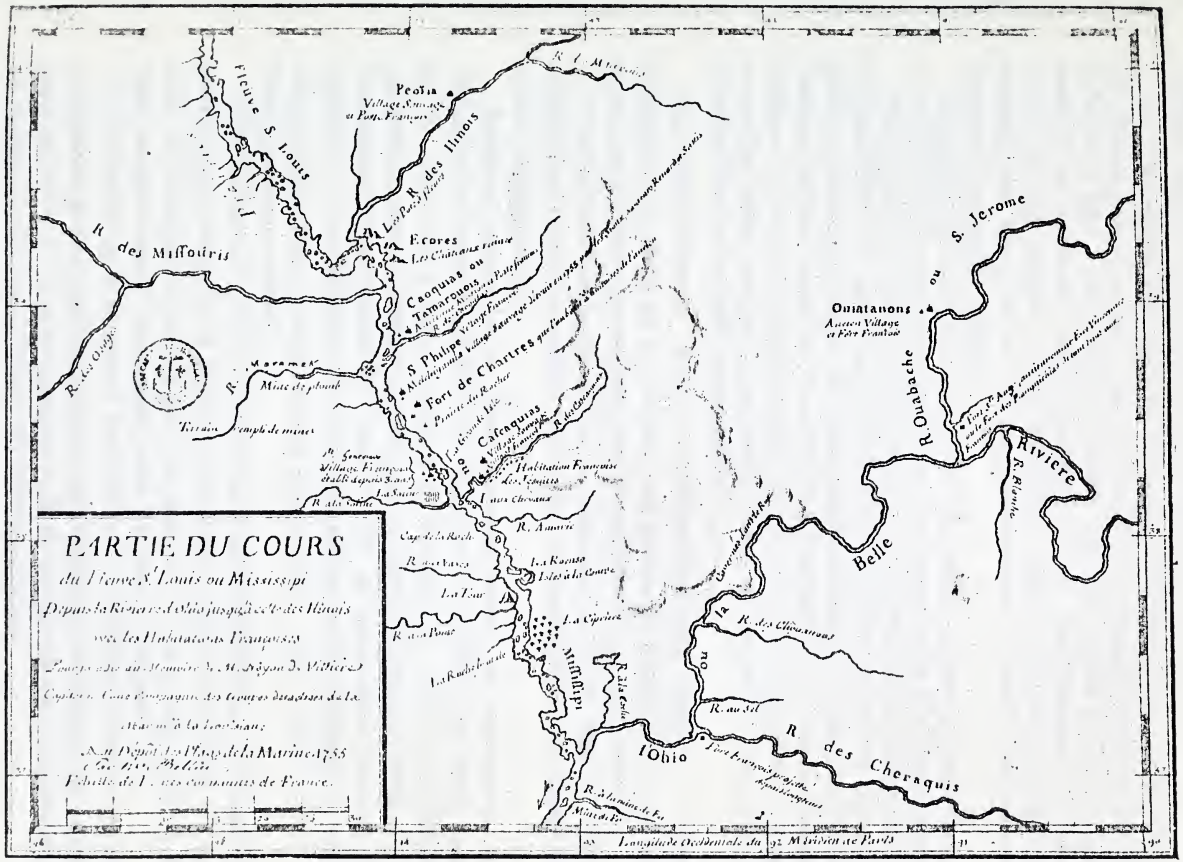

CARTE DU PAYS DES ILLINOIS (Bellin 1755).

(Dépôt des Cartes de la Marine).

Pourtant, de temps à autre, le Ministre pensait à la Louisiane et faisait rédiger quelques feuilles au roi. Celle de juillet 1760 résume un certain nombre de mémoires de Kerlérec :

« ... On a envoyé à la Louisiane, disait-elle, en différents temps, des hommes et des femmes dont on a voulu purger la France et le royaume, mais le peu de soin qu'on en a pris à leur arrivée et encore plus leur paresse et leur mauvaise conduite ont occasionné leur destruction et il n'en reste presque plus aujourd'hui. On peut regarder comme un bonheur pour cette colonie qu'une aussi mauvaise race ait été éteinte dans son commencement et qu'elle n'ait pas donné naissance à un peuple vicieux.

Il faudrait faire passer à la Louisiane des familles alsaciennes dont celles qui y ont déjà été ont porté la simplicité de leurs mœurs et un bon tempérament...

Puis comme le royaume a déjà perdu trop d'habitants pour faire passer des citoyens libres à la Louisiane, à la réserve de 400 à 500 ouvriers en tout genre, qu'on y enverra pour former des élèves dans tous les arts, il faudra chercher des hommes qui étant exclus de la société par des malheurs qui ne les rendent point indignes d'y rentrer, peuvent remplir dans cette Colonie l'objet qu'on a en vue : ce sont les soldats que l'on a condamnés à mort ou aux galères pour crime de désertion simple et certains contrebandiers... »

La mésintelligence continue malheureusement toujours à régner entre les deux chefs de la colonie. Les années de 1760 à 1762 se passent à la Nouvelle-Orléans en intrigues, en cabales et en dénonciations.

Pour n'avoir pas à revenir sans cesse sur ce triste état de choses nous allons réunir ensemble toutes les récriminations du gouverneur et de l'ordonnateur.

Kerlérec sans cesse se plaint non seulement de Rochemore mais encore de sa femme qui fait des chansons et excite son mari contre lui. « ... De vous à moi, écrit-il à M. Arcaron (1), Mme de Rochemore est bien la plus méchante femme que la terre ait jamais portée ; c'est l'emblême le plus parfait de l'avarice, et de quoi alors n'est-on pas capable !... Cette femme est un vrai caméléon et un composé de toutes les perfidies dont une méchante femme peut être capable avec de l'esprit comme celle-ci... »

L'ordonnateur, dit-il, a vendu sans adjudication les marchandises avariées provenant de la *Biche* et a refusé d'acheter sur place du maïs à M. de Pontalba, même au prix fixé par lui, et en a fait venir de fort loin, ce qui a coûté vingt-cinq mille livres de transport (2).

Il cherche aussi à gagner les officiers et les fonctionnaires par des avances de fonds continuelles fort préjudiciables au Trésor (un prêt de trois mille livres fut ainsi consenti à M. de Vergès qui, dès le lendemain, se rangea parmi les partisans de l'ordonnateur).

1. Premier commis du Ministère de la Marine.

2. Ces petits tripotages n'étaient point nouveaux dans la colonie. Dès l'année 1717, le Père Le Maire constate que « l'habitude de l'ordonnateur est de livrer, sous le nom de vente, les marchandises absolument requises pour le commerce avec les sauvages, de les faire transporter chez une de ses bonnes amies où elles se revendent par celle-ci à des prix exorbitants et Dieu sait au profit de qui ! »

Rochemore a fait, sans aucun droit, marcher les signaux d'alarme convenus en cas de l'approche des ennemis. Une lettre particulière, datée du 20 juin 1762, confirme ce fait « ... en agissant ainsi l'ordonnateur a mis la colonie en alarme. Les soldats et le peuple, s'étant aperçus de l'erreur auraient mis le feu à la maison de ce contrôleur si M. de Kerlérec n'y avait pas mis obstacle par ses ordres... »

Rochemore « cet incapable entouré de sangsues » intercepte les lettres du gouverneur. (L'ordonnateur d'ailleurs, fait le même reproche à Kerlérec), etc., etc.

De son côté Rochemore envoyait au Ministre des volumes de dénonciations.

Un fait est tout d'abord à noter. A peine débarqué, l'ordonnateur demande la place de gouverneur de la Louisiane pour son frère. Aussitôt sa lettre partie, voyant du reste Kerlérec fatigué et dégoûté de son poste, il crut habile de le pousser à bout et de l'amener à demander encore plus énergiquement son rappel en lui suscitant mille ennuis et difficultés. En cela il se trompa, si Kerlérec désirait être rappelé sur sa demande, il n'était pas homme à se laisser évincer par un ordonnateur (1).

Voilà certainement quelle fut, en y ajoutant l'ambition de Mme de Rochemore, la cause de la rivalité qui brouilla si malheureusement pour la colonie ses deux chefs. « ... Monsieur de Kerlérec, écrit Rochemore, est une brèche à mon autorité et surtout à la considération que doit le public à la place que j'occupe. »

Les tendances civiles de l'ordonnateur apparaissent sans cesse dans sa correspondance. Ainsi il demande qu'on lui envoie des commissaires, des trésoriers et des lieutenants de police pour les postes « où les officiers sont trop les maîtres. » Bien plus, chose à peine croyable, il demande à un moment où on est en pleine guerre avec des effectifs déjà si réduits « que l'on diminue les troupes régulières qui coûtent très cher, pour augmenter les milices. »

Rochemore reproche aussi à Kerlérec de retenir ou relâcher les officiers selon son bon vouloir. Par contre, comme le gouverneur, il se plaint, avec raison, du grand nombre de cadets soldats (71) et de cadets à l'aiguillette (36) qui encombrent les cadres et dont la plupart sont inaptes ou trop jeunes pour rendre aucun service. Il parle aussi à mots couverts d'un navire que tout le monde appelle le *Chevalier de Kerlérec* « d'après le nom supposé de son propriétaire » que le gouverneur protège et qu'il qualifie de « parlementaire peu en règle. »

Kerlérec, continue-t-il, laisse venir les Chaktas jusque dans la ville de la Nouvelle-Orléans et tripote dans les présents. Son neveu, des Salles « s'est sûrement fort enrichi dans la colonie », mais Rochemore

1. Une lettre du 19 janvier 1759, conçue en termes très flatteurs, avait annoncé à Kerlérec qu'on allait lui choisir un successeur, mais il savait par expérience ce que valaient les promesses de France.

ajoute ingénument : « Il n'a cependant aucun bien fond ici, mais il fait passer tous les ans de grosses sommes hors la colonie qui partent probablement pour Curaçao et la Jamaïque. » Cette accusation est sans fondement, car des Salles, quand il revint en France, se trouva sans un sou vaillant.

Après les dénonciations viennent les plaintes. Le gouverneur (sur l'avis du reste des deux ingénieurs de la colonie) a refusé de lui laisser percer une porte dans la palissade devant sa maison « qui aurait été d'une grande utilité pour Mme de Rochemore et à moi pour aller à pied sur la levée et à mes domestiques pour aller prendre de l'eau à la rivière » et le colonel Volant maintient, malgré ses plaintes, la cantine des Suisses près de son habitation.

On n'a plus pour lui aucun espèce d'égards, un jour, comme il n'y avait plus de farine au magasin « depuis quelques jours » dit Rochemore (le pain ordinaire était boulangé avec du gruau de riz et les soldats n'étaient plus nourris qu'avec une livre de viande) le lieutenant Chabrillard s'est approprié dans la rue un pain que Mme de Rochemore s'était fait cuire spécialement. Une autre fois, un officier à qui il disait par politesse : « Je suis votre serviteur », lui répondit : « Ce n'est pas comme moi ».

Plus tard, un monsieur de Saint-Cricq accusa l'officier qui avait pris le pain de Mme de Rochemore d'avoir pillé à la Balise un navire qui lui appartenait, et d'avoir ensuite partagé les profits avec le gouverneur. Cette plainte, absolument fausse vis-à-vis de Kerlérec est pour le reste tout au moins fort exagérée, car il résulte de documents certains : 1° que le navire en question était une prise faite aux Bahamas par M. de Kergariou et vendue par lui cinq mille livres après le déchargement de tout ce qu'il y avait de quelque valeur ; 2° que ce navire, abandonné par son équipage en vue de la Balise, avait été longuement visité par un navire espagnol ; 3° que Chabrillard produisit une lettre de Saint-Cricq le remerciant d'avoir essayé de sauver la carcasse de son navire. Pourtant Chabrillard finit, d'après Rochemore, par remettre quinze cents livres à Saint-Cricq.

Le jour du retour de Kerlérec à la Nouvelle-Orléans, Macarty commanda une prise d'arme générale de la milice. Rochemore, sans aucune espèce de droit, en dispensa ses employés et tous ses domestiques. Aussitôt le commandant de place fit arrêter tous les manquants et les mit en prison. Dès le lendemain, d'ailleurs, les partisans de l'ordonnateur prirent leur revanche : Du Tillet, officier de service, empêcha ostensiblement le corps de garde de sortir pour rendre, suivant l'usage, les honneurs à Macarty. Celui-ci vint se plaindre à Kerlérec qui se fit apporter la consigne écrite ; comme elle se trouva muette au sujet du major de la place, il ne put que se borner à y ajouter pour l'avenir le nom de Macarty.

Voici encore un extrait d'une lettre de Rochemore, qui donne

quelques curieux détails sur les habitudes et les mœurs de la colonie à cette époque. Il est inutile d'ajouter que Bellenos, officier habile et très actif, se trouvait être un chaud partisan de Kerlérec.

« ... M. Bellenos, capitaine des troupes venu en même temps que moi dans cette colonie par la flute du Roi la *Fortune*, y a amené une créature avec laquelle il vit en ménage depuis quelques années et qui l'avoit auparavant suivi à Saint-Domingue lorsqu'il y tenoit garnison ; cette personne qui s'est appellé ici Mlle Crécy, paroît, par tout son extérieur, avoir été gagée sur quelque théâtre de Paris pour figurer dans les danses ; l'un et l'autre n'avoient jamais cherché à persuader depuis leur séjour ici qu'ils fussent unis par le mariage, et il est comme certain que le contrat n'en a jamais eu lieu puisqu'il avoit été question à Rochefort d'y déterminer M. Bellenos avant son embarquement et qu'il se refusa aux représentations que lui en fit conjointement avec moi, M. Demenbrede, ci-devant lieutenant de Roi en cette colonie, cependant sur quelques désagréments que reçut Mlle Crécy dans un bal au carnaval dernier et probablement sur d'autres insinuations, M. Bellenos prit le parti, après en avoir conféré avec M. le Gouverneur, de la présenter lui-même dans toutes les maisons sous le titre de Mme Bellenos avec laquelle il étoit, disoit-il, marié depuis quelques années ; la religion, l'honnêteté publique et la délicatesse des dames en furent offensés et à l'exception de Mme la Gouvernante qui, après lui avoir donné à dîner et l'avoir annoncée dans sa nouvelle qualité lui fit une visite de compliment et de deux autres dames qu'elle y détermina, aucune n'alla la voir. Le curé, surpris de cet éclat inattendu se transporta chez M. Bellenos et le pria, pour éviter le scandale de la supposition d'un sacrement, de lui donner à lire ou le contrat de son mariage ou un certificat de la bénédiction nuptiale, mais il n'eût aucun des deux titres à lui produire, tout paroît s'être terminé à cet essai et Mlle Crécy avoir repris son premier état.

Les Gouverneurs de cette colonie qui ont précédé M. de Kerlérec n'avoient jamais exigé d'autres honneurs lorsqu'ils passoient devant le corps de garde, que ceux de la prise d'armes et du rappel, mais ce dernier a ordonné par écrit dès son arrivée, sur le tableau de la consigne, que l'on battit aux champs pour lui et les mêmes honneurs sont rendus à Mme la Gouvernante, c'est dans le même goût pour tout ce qui peut étendre et embellir son autorité, que dans une sorte de lettre patente dont copie est ci-jointe n° 7, adressée au chef des sauvages Tchactas, il a pris le titre de Roi de cette nation... »

22 juin 1760.

Quelques jours après le départ de cette lettre, l'ordonnateur recevait du Ministre Berryer, une lettre de blâme excessivement sévère, dont voici quelques passages :

« ... Lorsque j'ai pris le Ministère de la Marine, je vous croyais Monsieur, propre à la place à laquelle on vous a nommé. Mais vos premières opérations m'ont fait connaître qu'on s'était trompé sur votre compte. A peine arrivé dans la colonie, vous avez débuté par la plus fausse des manœuvres, qu'on put faire sur la finance qui était la partie à laquelle vous auriez dû donner le plus de temps et d'attention...

« Vous n'avez envisagé ni la règle que vous n'avez pas connue, ni

d'autres avantages que de vous procurer tout d'un coup un fonds de 1,500,000 livres en faisant substituer aux anciens de nouveaux billets signés de vous...

« Vous auriez dû savoir que la fabrication des billets du trésorier à la Louisiane, non seulement était contraire aux droits du souverain, qui peut seul établir une monnaie, mais même que MM. de Vaudreuil et Michel ayant introduit semblables billets en 1740, leur conduite fut désapprouvée. Sa Majesté ordonne de retirer tous les billets nouvellement fabriqués, etc. »

La révocation de Rochemore avait même été signée le 27 août 1759, mais de hautes influences de famille empêchèrent son expédition.

« Vous savez, disait cette pièce, combien le Roi est mécontent de votre administration, votre éloignement pour M. de Kerlérec, votre précipitation à rassembler les billets de caisse et à tirer cette année sur la caisse de France pour plus d'un million huit cent mille livres de lettres de change, l'esprit d'indépendance qui vous a porté à faire du trésorier M. Destrehan, devenu votre conseil, un contrôleur et de votre beau-frère un garde-magasin, sans faire attention qu'un trésorier, devenu contrôleur, peut arranger ses comptes comme bon lui semble, l'indiscrétion avec laquelle vous avez conseillé de casser d'anciens concessionnaires pour en faire donner les titres à votre famille, le pouvoir absolu avec lequel vous avez disposé des effets en magasin du Roi, les sociétés suspectes que vous avez formées pour les travaux publics et auxquelles vous avez fait donner une avance considérable, sans égard aux circonstances du temps et aux besoins plus urgents de la colonie, vous rendent indigne d'occuper plus longtemps la place qui vous avait été confiée. Donc vous êtes destitué, M. Bobé Descloziaux remplira vos fonctions... »

Vincent-Gaspard-Pierre de Rochemore, qui joue un rôle si important dans ce récit, était né en 1713 (1).

« Il fut destiné par sa famille, disent ses états de service, à l'état ecclésiastique, il fit en conséquence ses études et prêt à s'engager dans les ordres, il témoigna sa répugnance pour cet état.

« Il fallut travailler près du Ministre pour lui procurer une place dans la Marine. M. de Maurepas, qui pensait qu'il était nécessaire que le corps de l'épée et de la plume fussent étroitement unis, avait pour principe, lorsqu'on lui présentait deux enfants d'une maison pour lesquels on lui demandait des places, de faire l'aîné écrivain du Roi et le chevalier, garde de la marine... ce qui détermina la famille à remplir les instructions du Ministre. »

Élève écrivain en 1731, après deux campagnes dans les Échelles du Levant, il fut l'année suivante nommé écrivain ordinaire (1732), puis écrivain principal (1738). Cette même année, il fut gradué à l'Université d'Avignon, ce qui lui permettait de devenir ordonnateur.

1. Troisième fils du marquis de Rochemore, résidant à Nîmes.

« Il a servi (États de service), dans divers ateliers du port de Toulon depuis 1731 jusqu'en 1740 et dans cet intervalle a fait quatre campagnes à la mer.

« En 1740, il passa à Rochefort au bureau des Colonies.

« En 1742, en chef au Magasin général à l'hôpital et aux vivres.

« En 1745, sur la flûte l'*Eléphant*, pour la Louisiane.

« En 1747, en chef au Magasin général aux constructions et aux batteries.

« En 1750, au bureau des Troupes.

« En 1751, commissaire ordonnateur.

« En 1754, au bureau des Fonds et à l'Intendance.

« Il demanda en 1757, la place d'ordonnateur à Marseille. « M. de Rochemore a 26 ans de service, est fort bon gentilhomme et a un frère capitaine de vaisseau et un neveu enseigne ». Ce fut à la Louisiane qu'on le nomma l'année suivante (1758). En même temps, il fut promu commissaire général. »

Ses chefs ne lui avaient jamais donné de notes bien brillantes à part Le Normand de Méry qui fut ordonnateur à la Louisiane. La recommandation de Le Normand est du reste sujette à caution.

« Rochemore, dit ce dernier, a beaucoup de droiture et de probité, aime le travail, a de la pénétration et du jugement, il est propre pour la recherche des affaires et pour les remettre en ordre. Il n'est point encore entièrement formé à cet égard mais il deviendra capable et il sera dans la suite un sujet qui pourra être très propre pour les Colonies. »

Par contre, le témoignage de ses autres supérieurs est loin d'être flatteur. « Il avait assez d'esprit pour se rendre capable, mais ayant négligé de s'appliquer à son métier, il se trouve aujourd'hui trop vieux pour l'apprendre, et ne sera jamais qu'un ignorant commissaire. » M. de Givry (1751).

« Rochemore est entré dans le service avec de la naissance et quelque éducation, en état de raisonner et d'agir mais il paraît que jusqu'à présent il n'a tiré aucun parti de ces premières dispositions de façon que je ne le crois pas susceptible de son avancement.

« C'est dommage cependant qu'un homme aussi bien né, et à qui l'on ne saurait refuser du sens commun, quelqu'intelligence et de la considération que l'on porte aux honnêtes gens, soit dans le cas de croupir dans les grades inférieurs et de ne rendre presqu'aucun service au Roi. Je ne doute nullement qu'il n'y ait en cela de sa faute, mais il y en a aussi de la part des supérieurs sous qui il a servi : si on avait voulu le faire travailler convenablement, on en aurait tiré parti, c'est ainsi que la plupart du temps les meilleures plantes ne produisent point du tout, ce qui fait dans la somme totale du service une perte bien considérable. Mais il s'agit de réparer le mal par rapport au sieur de Rochemore ; je l'attacherai donc aux menus détails, je les lui ferai

exercer essentiellement les uns après les autres et je le rendrai par ce moyen digne de son avancement, à moins qu'il ne manquât de bonne volonté, ce que je n'ai aucun lieu de soupçonner. » De Ruis.

Le Ministre, s'il oubliait les envois de troupes et de marchandises, les promotions, les croix de Saint-Louis et les gratifications à accorder, s'il restait parfois quinze mois sans faire aucune réponse à Kerlérec, aimait à s'occuper parfois de détails infimes. Ainsi il envoya une lettre de blâme au gouverneur parce qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas, « quand il signait, conjointement avec l'ordonnateur, les ordres pour recevoir les orphelins du Roi ».

Quelque temps plus tard, il adresse des instructions pour fixer la quantité de bois, de bougies et de chandelles qui sera dorénavant délivrée gratuitement au gouverneur, à l'ordonnateur et aux principaux officiers. Il y avait d'ailleurs, il faut en convenir, sur ces objets un coulage considérable : le gouverneur consommait annuellement 227 cordes de bois et 340 livres de bougies vertes, l'ordonnateur brûlait 221 cordes et 450 livres de bougies, un simple garde magasin recevait 280 livres de bougies, etc.

Au printemps de l'année 1760, Kerlérec reçut des lettres qui lui donnaient des pouvoirs très étendus et mettaient l'ordonnateur complètement sous son contrôle; le gouverneur accusa réception de ces ordres en ces termes :

« ... Incapable d'en abuser, je ne me servirai de la plus grande autorité que vous me donnez que pour le plus grand avantage du service du Roi ; je n'ai épargné ni la modération ni les ménagements dus à la place d'un ordonnateur, mais celui qui l'occupe n'est pas en vérité plus susceptible de l'un que de l'autre...

« Vous me recommandez une attention de préférence concernant les traites des lettres de change que vous trouvez forcées et ce n'est pas sans fondement. Je viens de m'opposer à un nouveau tirage ; je ne sais si mon avis sera suivi...

« Vous avez adressé à M. de Rochemore un ordre pour faire faire au sieur Carlier les fonctions de secrétaire. L'on a reçu vos ordres le 2 janvier et nous sommes en mars, sans qu'il ait été possible audit Carlier de remplir ces fonctions de l'ordonnateur, qui ne veut absolument pas que ses recettes soient sujettes à contrôle. »

Comme le travail du gouverneur se trouvait beaucoup augmenté et que son secrétaire Thiton était resté en France, Kerlérec prit pour l'aider un garde magasin du nom de Caw, depuis longtemps déjà logé dans une dépendance des bureaux de l'ordonnateur ; aussitôt ce dernier lui signifia qu'il eût à déloger sans retard (1). Cette petite vexation à

1. « Le sieur Caw, écrit Rochemore, le nouveau secrétaire du gouverneur, aurait été cassé en 1744 pour malversation. » Kerlérec eut grand tort de donner sa confiance à Caw. C'était un homme très intelligent, mais souvent dénué de scrupules.

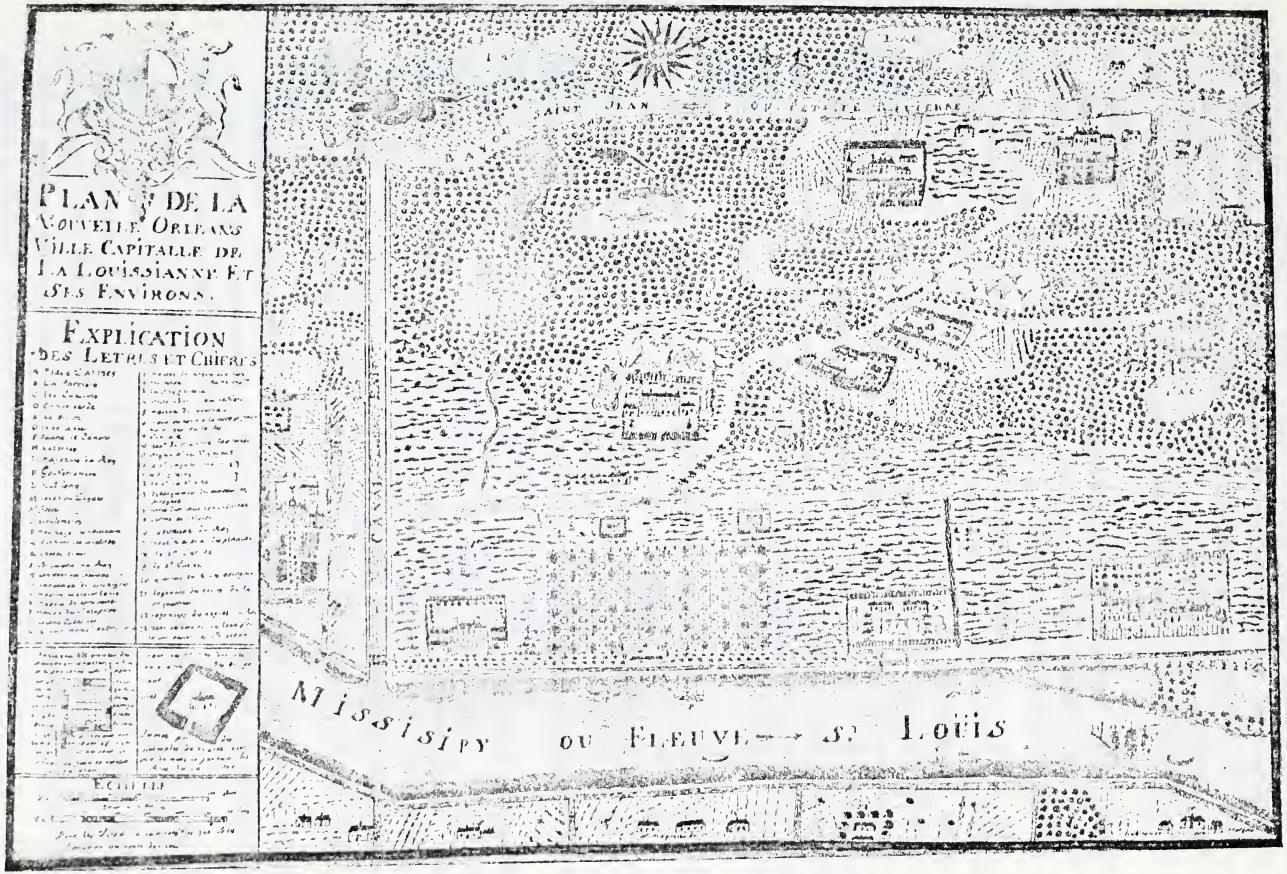

CARTE DES ENVIRONS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

(Dépôt des Cartes du Ministère de la Guerre).

l'adresse du protégé du gouverneur n'était guère de nature à apaiser les ressentiments. Alors Kerlérec mit son interdit sur la nomination, comme commissaire aux Illinois, de Normand, beau-frère de Rochemore, « jeune homme de vingt-trois ans, complètement incapable, qui, avec l'énorme pacotille qu'il voulait emporter, n'aurait été que l'homme de paille de l'ordonnateur. »

En réponse, Rochemore décida de suite qu'il ne serait plus accepté aucune lettre de change tirée des Illinois, ce qui tendait, en ruinant cet établissement, à mettre Neyon de Villiers (beau-frère du gouverneur) aux prises avec des difficultés insurmontables.

Aussi Kerlérec continue à se lamenter ; le 20 décembre 1760, il écrit à un des cousins du Ministre : « ... M. de Rochemore ne se conforme pas aux ordres qu'il a reçus... M. de Berryer, avec sa pénétration ordinaire, n'a pas hésité, pour le plus grand bien du service du Roy, à passer par-dessus les règles ordinaires en assujétissant ce commissaire à mon avis et à mon approbation, dans plusieurs parties de son administration, par des ordres aussi clairs que distincts, qu'il lui a directement adressés et dont il a gardé le plus profond secret. »

Rochemore, confiant dans l'influence de sa famille, fit bon marché des ordres du Ministre, et si, dans sa correspondance officielle, il devient moins agressif, lui et ses partisans n'en continuèrent pas moins leur campagne contre le gouverneur. Rocheblave, « l'écuyer de Mme de Rochemore », envoie à Paris des lettres volumineuses de dénonciation contre le gouverneur où il ne dénonce pas grand'chose.

On y trouve des réflexions dans le genre de celles-ci à propos de l'affaire du Texel, qui dispenseront de parler des autres : « L'année dernière, les vivres ayant été, il est vrai, un peu plus chers qu'à l'ordinaire, la disette *servit de prétexte à son ambition*... Il a fait venir des sauvages à la Nouvelle-Orléans lui demander des présents, *uniquement* pour montrer au public qu'il était nécessaire de recevoir les parlementaires..., etc. »

Mandeville dénonce aussi Kerlérec, mais assez naïvement ajoute « c'est parce que vainement je lui ai écrit deux lettres de soumission dont il n'a pas voulu tenir compte... »

De sa prison, où il se trouvait par ordre de son colonel, Grondel, officier suisse, l'un des principaux meneurs dans l'affaire des *Trois-Frères*, prépara une lettre à l'adresse de Kerlérec. Par cette épître, beaucoup plus malhonnête par la forme (1) que par le fond, Grondel, entre autres choses, annonce au gouverneur qu'il saura se faire rendre justice « par les treize cantons ».

1. Cette lettre ne ressemble en rien à celle qu'en 1802 Baudry des Lozières a publiée dans son panégyrique de Grondel. Sûr alors de l'impunité, Grondel en donna un texte remanié et aggravé qui, s'il avait été exact, aurait fait passer en 1759 sur l'heure son auteur en Conseil de guerre.

Il soumit ce projet de missive à son colonel, Volant, qui se hâta de lui répondre en ces termes :

« ... Je serais bien fâché, Monsieur, de vous conseiller d'écrire une lettre aussi impertinente que celle que vous m'avez envoyée pour modèle : pour que vous ne disiez plus que je vous fait la guerre en renard, je vais vous prévenir et vous avertir que si vous vous avisez jamais d'écrire quelque chose à M. notre gouverneur ou à moi qui ne soit dans les termes que vous devez vous servir vis-à-vis l'un et l'autre, que je vous ferai mettre dans une prison si noire et si bien gardée que vous ne saurez ni lire ni écrire, encore moins avoir communication avec vos infernals conseillers qui vous perdent tous les jours. De plus vous n'en sortirez que pour vous embarquer sur la première barque qui sortira de la colonie, n'importe où qu'elle aille... »

Grondel passait son temps à chercher des dépositions contre Kerlérec; tous les moyens, paraît-il, lui étaient bons, témoin la déclaration suivante d'un de ses camarades du régiment suisse :

« Étant à souper chez Mme Grondel, on profita d'une situation que je n'avoue qu'avec peine, mais dont on n'aurait jamais dû abuser, pour me faire signer une rétractation de celle que j'avais écris en commun avec mes camarades pour demander à M. d'Halwille, notre colonel, justice des comportements de M. Grondel et, étant fort épris de vin, j'ai eu la faiblesse d'écrire tout ce qu'on a voulu.

(29 juillet 1860.) « Du Billeau. »

Un revirement analogue se produisit également chez M. d'Etcheverry, commandant à la Balise du navire de guerre la *Biche*. Cet officier, après avoir soutenu longtemps Grondel et écrit même plusieurs fois à Kerlérec pour demander son élargissement, finit par envoyer au gouverneur des lettres fort compromettantes de Grondel, qui demandait copie non seulement de toutes les lettres, mais encore des ordres mêmes secrets émanant du gouverneur.

Grondel avait comme agent pour recueillir des signatures et, au besoin intercepter les lettres, un soldat suisse nommé Louide. Cet honnête homme fut pris en flagrant délit de vol et condamné à être pendu; Volant cependant lui fit grâce.

Ce qui était encore plus fâcheux pour l'ordonnateur, c'est qu'il se trouvait au plus mal avec ses propres subalternes. Le 12 décembre 1760, le contrôleur Carlier lui joua le mauvais tour de signer ainsi sur le registre de délibération : « Enregistré au contrôle, par l'ordre précis de M. l'Ordonnateur, sans avoir été appelé au marché. »

Rochemore, qui déjà une première fois avait mis Carlier aux arrêts, le suspendit de ses fonctions et fit une descente à son domicile pour saisir tous les papiers du Roi. En rendant compte de cette décision, Rochemore ajoute ingénument : « ... Je rendrai compte des autres motifs de cette mesure, si aucun y a (1) ».

Mal avec Carlier, Rochemore se trouva bientôt également dans les

1. Le Ministre réintégra Carlier dans ses fonctions.

plus mauvais termes avec Chermont, son successeur, qui écrivit au Ministre, le 20 décembre 1760 : «... Je ne vous cacherai pas, Monseigneur, les pièges qui m'ont été tendus par l'ordonnateur, quand il en sera temps, pour me prêter aux malversations qu'il ne cesse de commettre sans distinction sur toutes les parties..... »

Destréhan lui-même, son plus dévoué partisan, l'abandonna ; il écrit à Thomassin, le 5 décembre 1761 : « ... Je vous envoie à signer les lettres de change qu'exige M. de Rochemore. Jamais depuis dix-huit ans que je suis trésorier, ses prédécesseurs ne se sont fait payer ces appointements de conseiller. »

Enfin, pour protester contre les accusations des partisans de Rochemore, un certain nombre d'habitants de la colonie, et non des moins qualifiés, adressèrent à Paris la protestation suivante :

« Nous, soussignés, déclarons et attestons qu'il est à notre connaissance que depuis que M. de Rochemore est dans cette colonie il n'a cessé de barrer et traverser toutes les opérations de M. de Kerlérec, gouverneur, et les sages précautions qu'il est à notre connaissance qu'il a voulu prendre pour sauver la colonie de la disette où elle se trouve aujourd'hui, et enfin pour être paré à tout événement d'incursion de la part des ennemis en portant dans toutes les parties de son administration une lenteur marquée et affectée, quand il n'a pas pu refuser d'exécuter les ordres donnés par le dit sieur Kerlérec, gouverneur, dont il a publiquement dit ne pas reconnaître les ordres. Ce qui est arrivé très souvent à notre connaissance. »

Cette attestation porte un très grand nombre de signatures parmi lesquelles on relève celles de Volant, colonel des Suisses, Marquis, Caresse, Milhet, de Mazelière, de Vergès, de Pontalba, Macarty, Laperlière, de Chermont, de Mazan, Raguet, Huchet de Kernion, etc. Plus tard, cette autre adresse fut également remise à Kerlérec :

« Nous, négociants soussignés, établis à la Nouvelle-Orléans, sur ce qu'il est revenu à quelqu'un de nous que des personnes mal intentionnées avaient exposé ou fait exposer au Ministre de la Marine que M. de Kerlérec, notre gouverneur, gênait et inquiétait le commerce que nous étions dans le cas de faire dans cette province et n'ayant aucune part dans de semblables propos, aussi indécens que calomnieux, nous déclarons que, bien loin d'avoir à nous plaindre directement ou indirectement de la sage et prudente administration de M. de Kerlérec, gouverneur, ni d'aucun préjudice fait de sa part à notre commerce, nous n'avons qu'à nous louer infiniment de la protection et des bons offices qu'il nous a accordés en toute occasion pendant le cours de la guerre qui vient de se terminer, tant pour le soulagement des habitants qui étaient dans le besoin, que pour l'avantage qui en est résulté pour chacun de nous, en vertu de quoi nous saisissons avec empressement l'occasion de lui en témoigner la reconnaissance la plus complète, etc.

29 Avril 1763.

Braquier, L. Milhet, Caresse, Blache, Jh. Milhet, La Forcade d'Argenton, Fuselier de la Claire, Gaillardie, Bauré, Maxent, Voix, Olivier, Caminade, Braquier jeune, La Cledeliguen, Braud, Raguet, Bobé, Lauthé, Frollo, Giraudeau Mousanto, Viviat, Le Comte, Marmajou, Rivière, Goyan, Cadiz, Poulangrand.

On a vu, dans la lettre de blâme du Ministre à Rochemore, que les dernières émissions de papier monnaie étaient vivement critiquées. Kerlérec avait sans cesse signalé l'augmentation toujours croissante des billets de caisse en circulation. (Il y en avait alors dans la colonie pour le chiffre respectable de 5,646,000 livres). Il se plaignait en outre que les lettres de change, quand on en tirait, fussent uniquement réservées aux protégés de Rochemore.

Cette question de la monnaie de papier, de carte, comme on disait, et de sa conversion à certaines époques en lettres de change sur le trésor de la Marine, revient si souvent et a une si grande importance dans l'histoire de la Louisiane, qu'il est nécessaire de fournir à ce sujet, quelques explications.

Donnons d'abord une lettre de Rochemore qui précise assez bien la situation et fait connaître ses vues sur la question, au moins au moment de son débarquement.

Le 7 décembre 1759.

« ... Les billets de caisse qui sont une sorte de récépissés du trésorier pour ordonnances ou acquits reçus en attendant qu'il puisse fournir des lettres de change aux porteurs sont défectueux a plusieurs égards. Ils deviennent en très peu de temps usés et lacérés par leur circulation au point qu'il est mal aisé, surtout au peuple et aux nègres, d'en reconnoître la valeur. Il est aussi certain que leur matière semble en quelque façon les déprécier, en sorte que les particuliers seroient bien plus retenus dans leurs achats et leurs autres dépenses s'ils n'avoient pour les solder que des monnoyes d'or ou d'argent et le marchand se contenteroit alors d'un profit moins considérable en vendant soit au roi, soit à ces particuliers : mais les plus grands inconvénients qui en résultent comme nécessairement, sont ceux de l'agio ou du trafic usité des lettres de change et de l'argent d'Espagne avec ces billets de caisse qui perdent considérablement dans ces escomptes. Cet agio est devenu une branche du commerce resserré de la Louisiane; une partie de ces billets répandus sur la place et qu'on ne pouroit convertir en lettres de change lors des tirages, attendu la multiplicité des dépenses, en ont été les premiers mobiles: et l'appât en a grossi à mesure que les navires, tant français qu'étrangers, commerçant dans la colonie ont eu à exporter les produits de leurs cargaisons pour lesquels ils ne trouvoient pas des retours en marchandises du cru: les habitans d'ailleurs qui, après quelques années de séjour, ont voulu jouir en France du fruit de leur culture ou de leur commerce, ont recherché le comptant des lettres de change et ont donné à perte une monnoye en papier qui leur devenoit inutile.

M. Le Normand, ordonnateur en cette colonie depuis 1744 jusques en 1748, reconnut tout le vicieux du papier et trouva les moyens de le remplacer par l'argent d'Espagne qui se trouvoit alors en dépôt dans cette ville et pour lequel il fournit des lettres de change sur les trésoriers généraux: cet expédient ne put subsister après son déplacement d'autant plus qu'il étoit comme momentané et que chaque bâtiment exportoit en retour une parcelle de ces fonds.

Je prendrai donc la liberté de proposer à Monseigneur pour l'avantage de cette colonie et pour les intérêts du Roi, celui de ces deux projets qui pourra mériter son approbation. Le premier de faire fournir tous les ans par cette colonie, au nom du Roi, aux Espagnols de la Havane ou de la Vera-Crux deux

millions, par exemple, en lettres de change sur les trésoriers généraux pour pareille somme qu'ils feroient remettre ici en piastres gourdes avec l'agrément réciproque des deux couronnes : le second de procurer tous les ans à la caisse de cette colonie par Saint-Domingue et la Martinique, à peu près la même somme en argent au cours de ces deux colonies en la prenant de la part des octrois ou du domaine dont elles doivent faire remise en France. Cette sortie annuelle n'y ferait pas un vide à beaucoup près aussi sensible qu'on le présumeroit parce que les isles de Saint-Domingue et de la Martinique fesant le commerce principal de la Louisiane, leurs bâtimens remporteroient une partie des fonds qu'ils nous remettroient, et que, d'autre part, le trésorier de cette colonie pourroit tirer des mandats ou récépissés sur les receveurs des octrois et du domaine, tant en payement des effets achetés sur ces bâtimens pour le compte du roi que pour valeurs reçue des particuliers qui navigueroient de la Louisiane aux dites isles. »

Un mémoire datant de l'année 1760 reprend une des idées de Kerlérec et insiste sur

« l'utilité qu'il y aurait à faire fabriquer une monnaie de carte, avec l'empreinte des armes du Roy, qu'on enverrait directement de France, sans qu'il fut permis, hors le cas de nécessité absolue, de fabriquer ici des bons du trésorier autorisé de la signature de l'ordonnateur... Il faudrait créer pour les besoins de la colonie 55,300 bons d'une valeur de 4,000.000 de livres se répartissant ainsi :

100	bons de	5.000	livres.	1.000	bons de	40	livres.
100	—	4.000	—	1.000	—	20	—
200	—	3.000	—	2.000	—	12	—
300	—	3.000	—	3.000	—	6	—
600	—	1.000	—	3.000	—	3	—
1.000	—	500	—	10.000	—	48	sols.
1.000	—	300	—	10.000	—	24	—
1.000	—	200	—	10.000	—	12	—
1.000	—	100	—	10.000	—	6	—
1.000	—	50	—				

« Les billets de caisse actuels, ajoute ce mémoire, ont été introduits dans la olonie par MM. les Ordonnateurs, faute d'autre monnaie pour les paiements des dépenses du service.

Autrefois, ces billets rentraient tous les ans et étaient de suite convertis en lettres de change, tandis que maintenant il n'en est plus de même; tout le monde les suspecte.

1° Parce qu'ils ne sont signés que de l'ordonnateur et du contrôleur et que l'ordonnateur et le contrôleur qui ont signé ceux de la première fabrique n'existent plus;

2° Parce que leurs successeurs en multiplient l'espèce de leur propre autorité;

3° Parce qu'ils fixent à leur gré les dates du tirage des lettres de change et n'en donnent qu'à leurs amis et à leurs partisants.

4° Parce qu'on s'imagine qu'aucun de ces billets ne sont autorisés par Sa Majesté et qu'on craint, comme en 1745, quelque diminution de cette monnaie.

... On observe encore qu'il peut y avoir eu des abus dans les dépenses et les consommations qui les ont fait multiplier et même dans les tirages des lettres de

change qui en proviennent. Si cela est, il faut qu'on interroge et que l'on recherche ceux qui en sont coupables pour les en punir en les faisant payer. Mais le public et le commerce porteur de ces billets de caisse et qui les ont reçus à bonne foi et pour comptant ne sauraient sans injustice être frustrés de leur payement. »

Tout le monde pourtant n'était pas contre les billets. Un certain Thomas Smith, négociant anglais, les défend, peut-être tout simplement parce qu'il jouait sur leur cours.

« Le peu d'or et d'argent que l'Espagnol porte dans la colonie, se troque pour du papier, le papier pour des marchandises, ces marchandises passent chez l'étranger (premier avantage), l'argent qui est inutile dans la colonie, passe en France (second avantage). Si l'invention du billet est admirable, si elle est utile aux finances, avantageuse au com-

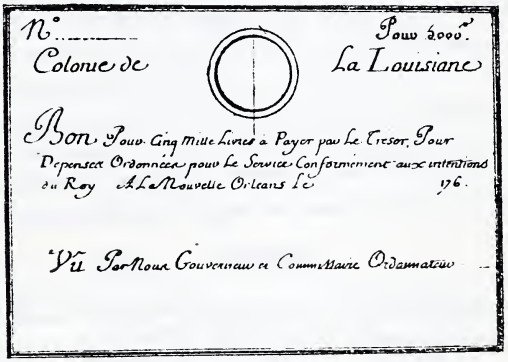
N°..... Pour 2000#.
Colonie de La Louisiane
Bon Pour Cinq Mille Livres à Payer par Le Tresor, Pour Depenses Ordonnées pour Le Service Conformément aux intentions du Roy A La Nouvelle Orleans Le 176.
Vu Par Nous Gouverneur et Commissaire Ordonnateur

MODÈLE DE BON DE CAISSE

merce, il est encore plus utile que l'époque à laquelle on doit tirer les lettres de change pour la valeur soit fixée et soit connue, sans cela le dérangement que cause l'incertitude sur un sujet aussi essentiel, les risques que coure la bonne foi publique, balancent tout l'avantage, en ramenant le prix à une évaluation très modique. »

Il est certain que le temps accordé pour présenter les billets au Trésor, afin de les faire convertir en lettres de change, était presque toujours beaucoup trop court, souvent il se trouvait réduit à vingt jours, voire même à douze.

Ces délais étaient absolument insuffisants, pour permettre à la plupart des commerçants de faire rentrer à temps leurs créances et seuls les amis de l'ordonnateur, prévenus à l'avance, en pouvaient profiter. « On attendait pour annoncer les tirages, l'arrivée d'une flûte du Roi, au lieu de les fixer à des dates certaines et invariables. »

Ensuite, le montant des lettres de change tirées, étant toujours minime, par rapport à celui des billets en circulation, tous ceux à qui

on refusait de faire l'échange de leur papier, se trouvaient frustrés et pouvaient toujours croire au favoritisme, mais là n'était point encore le principal inconvénient.

Moins il arrivait de marchandises dans les magasins du Roi, moins naturellement, par suite de la diminution du montant des ventes, il rentrait d'anciens billets dans la caisse du trésorier, et, moins on vendait, plus il fallait acheter. Aucune recette ne s'opérant plus (1), il en résultait la nécessité d'émettre continuellement de nouveau papier monnaie, qui

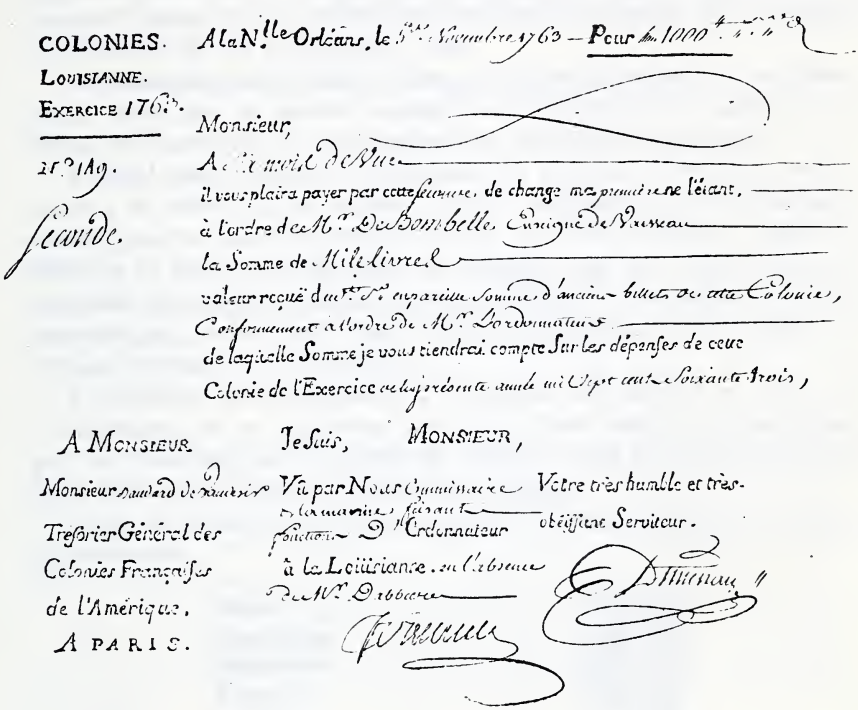
COLONIES. A la Nlle Orléans, le 5 Novembre 1763 — Pour 1000 livres
LOUISIANNE.
EXERCICE 1763.
Monsieur,
N° 149.
A la moitié de Bleu
Seconde.
il vous plaira payer par cette seconde, de change ma première ne l'étant,
à l'ordre de Mr De Bombelle, Chevalier de Vaisseau
la Somme de Mile livres
valeur reçue du Sr Sr en pareille Somme d'anciens billets de cette Colonie,
Conformément à l'ordre de Mr Le Ordonnateur
de laquelle Somme je vous tiendrai compte sur les dépenses de cette
Colonie de l'Exercice de la présente année mil sept cent soixante trois,
A Monsieur
Monsieur Abbard de Saint Sauveur
Trésorier Général des
Colonies Françaises
de l'Amérique,
A PARIS.
Je Suis, Monsieur,
Vu par Nous Commissaire de la marine faisant fonction d'Ordonnateur à la Louisiane, en l'absence de Mr D'Abbadie
Votre très humble et très-obéissant Serviteur.
Fouchault

LETTRE DE CHANGE SIGNÉE DE FOUCAULT

allait s'accumuler entre les mains du public. Si tous les ans on en avait converti la totalité, ou au moins la moitié en lettres de change payables en France et en espèces, il n'en serait résulté aucun inconvénient. Seulement les ordonnateurs savaient par expérience, que tout arrivage, tant soit peu considérable, en France, de lettres de change, leur valait un blâme sévère, et que les traites alors, fort mal accueillies, restaient le plus souvent impayées. D'où nécessité de réduire les tirages; mais, moins on délivrait de lettres de change au public, plus

1. Les impôts étaient minimes et les droits d'importation extrêmement réduits par suite de la guerre. Pour combler un peu le déficit, Kerlérec proposa un impôt de 6 livres par tête de nègre et la vente de certaines constructions qui ne rapportaient rien et coûtaient fort cher à entretenir.

le papier se discréditait et plus il fallait en fabriquer. De là un cercle vicieux.

Les Ministres disaient aux chefs de la Louisiane : Défendez-vous contre les Anglais, soulevez les sauvages contre eux, tâchez de vivre, mais ne nous coûtez rien. Ils auraient pu également ajouter : Si nous ne vous envoyons aucun secours, c'est que nous ne pouvons rien dépenser pour vous ; par conséquent, nous ne voulons pas de vos lettres de change, qui nous feraient payer ici, ce que nous ne voulons pas dépenser là-bas. Le résultat de cette politique, fut que l'incertitude de l'accueil réservé dans la métropole aux lettres de change, jeta sur elles un discrédit de dix à vingt pour cent.

Du moment que la France n'envoyait plus ni argent, ni marchandises, alors que la guerre triplait les dépenses de la colonie, une émission continuelle de papier monnaie, devenait indispensable.

S'il faut louer Kerlérec d'avoir pris les mesures énergiques nécessaires à la défense de la colonie, on doit reconnaître que Rochemore n'avait pas le choix des moyens pour les faire exécuter. Quand le Ministre le blâme d'avoir émis des billets, *sans son autorisation*, le reproche est injuste. Kerlérec trouve qu'il en a *trop* émis, c'est une appréciation, mais il est bien difficile maintenant de se faire une opinion certaine sur la question.

L'opposition du gouverneur à l'émission des billets, le refus de l'ordonnateur de se concerter avec lui à leur sujet, la connaissance par les habitants de la colère du Ministre, tout cela n'était pas fait pour diminuer le discrédit croissant du papier.

Voici le montant des billets émis de 1748 à 1765 par les divers ordonnateurs :

Michel	715.602
Desclosiaux	1.319.000
Rochemore	3.505.266
Foucault	1.547.366
D'Abbadie	618.294

On voit donc que, malgré la colère des Ministres, les successeurs de Rochemore se virent également contraints d'en émettre.

CHAPITRE VII

LE RAPPEL DE KERLÉREC

V

(1762-1763)

Débarquement du régiment d'Angoumois. — Révocation de Rochemore. — Rappel des officiers compromis. — Traité de Fontainebleau. — Abandon de la Nouvelle-Orléans. — Traité de Paris. — Cession de la Mobile et des Illinois. — Arrivée de d'Abbadie; ses instructions. — Départ de Kerlérec.

Le grand événement de l'année 1762 pour la Louisiane consista dans l'arrivée des navires la *Médée*, le *Bien-Aimé* et la *Fortune*, qui abordèrent le 29 avril avec de nombreuses dépêches, des troupes et des marchandises. Un quatrième bâtiment, le *Bien-Acquit*, assez mauvais marcheur, sur lequel se trouvaient M. d'Abbadie, le nouvel ordonnateur, et M. de Jumilhac, le commandant des troupes, fut pris par les Anglais.

Dans la colonie, la joie fut d'autant plus grande que depuis quatre ans aucun navire du Roi n'était entré dans le Mississipi, à l'exception de la *Biche*.

A bord de ces bâtiments se trouvaient M. de Frémeur avec l'état-major du régiment d'Angoumois et dix compagnies, dont une de grenadiers, formant un total de plus de quatre cents hommes. Pour partir, ce régiment s'était complété avec des soldats du régiment de Bigorre à l'effectif de 51 officiers et de 687 soldats. Voici, d'après un document des Archives du Ministère de la Guerre, l'état des troupes embarquées sur ces navires :

La *Médée*	19 officiers	205 soldats
La *Fortune*. . . .	5 —	80 —
Le *Bien-Aimé* . .	11 —	161 —
TOTAL . . .	35 officiers	446 soldats

Le *Bien-Acquit* portait 11 officiers et 161 soldats et la *Ressource* (?)

5 officiers et 80 soldats. Que devint ce dernier navire? Fut-il pris par les Anglais ou, au dernier moment, ne mit-il pas à la voile? En tout cas, il n'arriva pas en Louisiane.

« Le chevalier de Jumilhac, dit une autre pièce, colonel d'infanterie depuis le 22 mars 1758, et qui a très bien servi dans l'Inde, recevra 1,500 livres par mois; M. de Frémeur 1,200... »

Aux Archives de la Guerre se trouve également copie du mémoire remis au chevalier de Jumilhac pour lui servir d'instruction (18 janvier 1762). En voici quelques passages :

« ... Comme sur les rivières les transports sont faits dans des

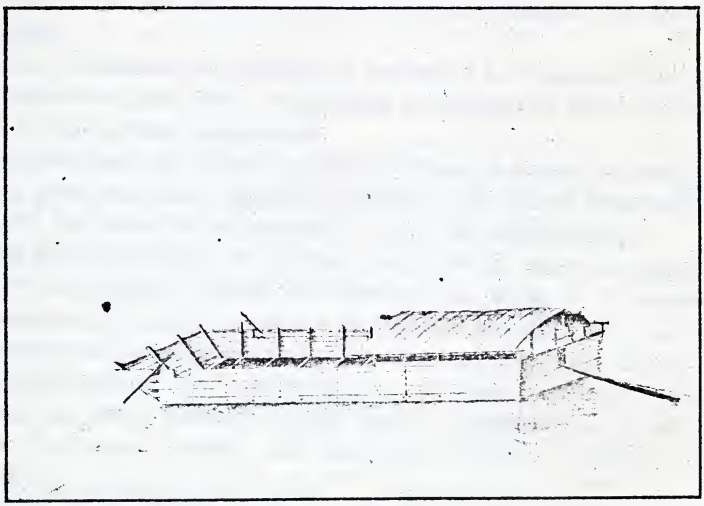

UNE « VOITURE » EN 1796
D'après le dessin original de Warin, aide de camp du général Collot.
(Collection de l'auteur).

bateaux ramés par les soldats qui y sont commandés et comme les troupes envoyées de France ne sont pas faites au genre particulier de ce service, le chevalier de Jumilhac se concertera avec le sieur de Kerlérec pour composer les détachements qui seront destinés à ces transports, de façon qu'ils soient mêlés de soldats anciens de la colonie pour former et accoutumer ceux qui y passeront de France...

« La guerre qui se fait à la Louisiane est d'une nature bien différente de celle de tous les autres pays... Cette guerre est moins offensive que défensive de la part des troupes; c'est par le moyen des sauvages auxquels le gouverneur donne un officier pour les commander, avec un petit détachement de soldats, qu'on fait la guerre offensi-

vement et au loin dans les extrémités de la colonie. C'est la nation des Chérakis principalement qui la fait.

« De cette manière de faire la guerre suit la nécessité de placer, dans les différents postes voisins des sauvages, des officiers anciens qui connaissent les mœurs et les usages des différentes nations capables de les exciter ou de les ramener afin de les faire agir ou de les arrêter à propos... Dans les premiers temps de l'arrivée des troupes de France en Louisiane, les officiers de la colonie doivent être préférés pour ces sortes de commandements, mais il conviendra seulement de leur donner quelques officiers, venant de France, sous leurs ordres pour les instruire et les mettre en état de prendre les connaissances nécessaires pour remplir à leur tour ces commandements... » Le mémoire se termine en parlant du zèle pour le service de M. de Kerlérec bien connu de Sa Majesté.

Comme une députation de Chaktas se trouvait à la Nouvelle-Orléans, le débarquement de cette belle troupe bien disciplinée et bien équipée fit sur eux la plus grande impression.

Malheureusement, par suite de quelque erreur, ou plutôt de quelque friponnerie, presque aucune des marchandises qui étaient demandées et avaient été facturées ne se trouvèrent à bord de ces vaisseaux.

« ... Pas une seule aulne de limbourg, très peu de couvertes (toutes trop petites ou avariées), point de chemises de traite ou du moins celles débarquées sont d'une qualité à ne pouvoir les offrir au plus vil nègre ni à servir de présents aux sauvages (elles ne valent pas 17 sols), le vermillon ne suffirait qu'à peine pour la fourniture de traite d'une seule nation. Le sieur Lavaud a mis dans la cargaison, à la place d'aulnes de limbourgs vendus, des dourgues dont les sauvages ne veulent pas. »

Kerlérec se trouva d'autant plus ennuyé de ce mauvais choix de marchandises qu'à l'annonce de l'arrivée des navires il avait expédié partout des émissaires pour dire aux sauvages de venir chercher leurs présents.

Le gouverneur obtenait enfin l'augmentation de traitement qu'il réclamait depuis si longtemps. Ses appointements se trouvaient portés à 40,000 livres (1). Son fils recevait un brevet d'enseigne et il apprend que des Salles a reçu la croix de Saint-Louis. Cette nomination semble injuste à Kerlérec et il écrit, à plusieurs reprises, qu'il la regrette, « d'autres plus anciens que lui ne l'étant pas ». Enfin le Roi lui confère les pouvoirs nécessaires pour procéder aux nominations et aux promotions oubliées, en retard ou nécessaires.

Rochemore était décidément révoqué et rappelé. Sa disgrâce, nous l'avons dit, remontait déjà à la fin de 1759, mais aucun ordre de retour ne lui avait été expédié. La raison nous en est donnée par Gaston de

1. Il trouve du reste l'augmentation insuffisante et prétend avoir dépensé les années précédentes 148.990 livres.

Rochemore, frère de l'ordonnateur. « ... Berryer venait de donner ordre à des Cloziaux de retourner de suite en Louisiane comme ordonnateur pour remplacer Rochemore, heureusement qu'une parente de celui-ci, ayant été avertie de cette manœuvre, s'y prit assez à temps pour en empêcher l'effet. Elle alla chez M. Berryer à qui elle représenta l'injustice qu'il faisait à M. de Rochemore... »

Par une feuille au Roi du 9 octobre 1759, traitant la question de l'insubordination en Louisiane et où se trouvent les noms des personnes dont se plaignait Kerlérec, il y a des annotations curieuses de la main même qui a mis *approuvé* au bas du mémoire.

M. de Rochemore qui, conseillé par ses adhérents, a voulu confisquer le parlementaire par des vues d'intérêt particulier et dont la tyrannie augmente chaque jour.	Il est révoqué : ainsi rien à faire, lui ôter ses appointements lorsqu'il arrivera en France.
Le sieur Bellot, son secrétaire, homme de ruse et de chicane qui étant chargé avant son départ pour la Louisiane des procurations de plusieurs particuliers, y a inscrit une infinité de procès et désuni beaucoup de familles.	L'arrêter à son arrivée à Paris pour l'interroger. Faire un précis de tout ce qu'il y a sur son compte et sur celui de M. de Rochemore.
Le sieur Simarre de Belle-Isle, major de la Nouvelle-Orléans, qui a manqué formellement aux ordres de M. de Kerlérec en s'associant à M. de Rochemore.	Le casser et le faire rentrer en France.
Le sieur Destréhant commis du trésorier et le conseiller de M. de Rochemore, homme très dangereux, riche à 600,000 livres.	Le faire revenir en France et en prévenir le Trésorier.
Le sieur Fontenette.	Le révoquer.
Le sieur Derneville, chef de cabale et très mauvais sujet, noté comme tel.	Le destituer et le faire revenir en France.
D'Orville, de Mandeville, de Reggio.	Leur faire une forte réprimande.

Dix-huit mois plus tard ces punitions furent confirmées et cette fois expédiées. Aussitôt Kerlérec écrivit à Belle-Isle et à d'Erneville :

Juin 1762.

MONSIEUR,

Je vous donne avis que j'ai reçu une lettre de M. le duc de Choiseul, en date du 1er janvier dernier, qui me fait part que le Roi, mécontent de vos services, vous casse et vous prive de votre emploi.

En plus, Kerlérec donna l'ordre de repasser en France aux officiers suivants : Bossu, Grandchamp, Grondel, Rocheblave, Broutin, Mandeville et d'Hauterive qui se vanta publiquement, avant son départ, « d'emporter pour 80,000 livres de lettres de change destinées à être répandues dans les bureaux pour perdre le gouverneur ». « Si je renvoyais toutes les mauvaises têtes, écrit Kerlérec, que resterait-il d'habitants dans la colonie ? »

Le gouverneur semblait triompher, et pourtant sa victoire était plus apparente que réelle. Malgré les efforts de Thiton, qui, le 22 décembre 1761, avait présenté au Ministre un mémoire détaillé et la recommandation de Berryer, il n'obtenait pas le grand cordon qu'il avait tant de fois si ardemment sollicité.

Kerlérec se rendit compte que, n'obtenant pas satisfaction entière du premier coup, il ne l'obtiendrait plus jamais et que les formules de regrets, les ordonnances mises en avant n'étaient que des prétextes; de suite il écrivit à Thiton cette lettre prophétique :

« Tous ces volumes, mon cher Thiton, vous ont exposé mes malheurs, mes peines, mes chagrins, mon travail excessif; et pour me dédommager de tout cela, au moment que j'imagine en recevoir l'agréable dénouement, je ne vois qu'une montagne qui accouche d'une souris. Que vois-je en effet? Est-ce la destitution de M. de Rochemore? Il la doit à son exécrable conduite en tout genre, et à tous les mouvements que vous vous êtes donnés pour exposer sous les yeux du Ministre et pour faire valoir la bonté de ma cause. Voilà donc une opération qu'exigeait le salut de la colonie et la justice d'un Ministre aussi éclairé que juste, et tout cela n'a rien d'extraordinaire. Est-ce la croix de Saint-Louis qu'on a accordé au sieur des Salles (neveu de Kerlérec) le plus injustement du monde et à l'insatisfaction de plusieurs anciens militaires de cette colonie qui l'ont méritée ? Je me serai bien donné de garde de faire une demande aussi dépourvue de bon sens et qui aurait plutôt servi à discréditer la confiance que le Ministre a en moi plutôt qu'à l'augmenter. Quoiqu'il en soit, il est content, tant mieux pour lui, mais que m'en revient-il?

Je conviens que les lettres que m'a fait l'honneur de m'écrire le duc de Choiseul sont aussi consolantes que satisfaisantes, mais elles ne sont sensées que pour moi, et il n'est pas d'usage qu'on en fasse part au public, vis-à-vis duquel je reste toujours sous le soupçon de toutes les horreurs que l'on m'impute. Je soutiens donc qu'un cordon rouge m'était très indispensable et la raison que me donne le Ministre d'une ordonnance du Roi, qui supprime les places honoraires, n'en devrait pas être une pour un gouverneur qui a autant de raisons indispensables pour le demander. Le Roi d'ailleurs, a souvent dérogé à ses ordonnances, notemment pour La Touche qui, comme créole n'aurait pas du être nommé gouverneur de colonie... Cette grâce effaçait tout et faisait tomber tous les propos en n'omettant pas de la faire insérer dans les gazettes... Et on s'imagine que je suis homme à me laisser éblouir par les vaines promesses du monde! on a grand tort, je connais trop la fragilité de ce qui paraît le plus permanent pour m'occuper et m'arrêter à de simples promesses. Je dois m'attendre maintenant à finir ma carrière en proie à tous les chagrins que ne méritait pas une vie comme la mienne. »

Après le rappel de Rochemore et de ses partisans, on pouvait espérer une tranquillité absolue au sein de la colonie; malheureusement, l'arrivée du régiment d'Angoumois vint soulever de nouveaux mécontentements. Les officiers rappelés en France ne furent pas non plus les derniers à créer des complications; leur but était de brouiller les deux corps, pour pouvoir dire ensuite : — Est-ce encore nous qui divisons la colonie?

D'après les ordres de France, M. de Frémeur devenait commandant général des troupes réglées et de la milice, et entrait au Conseil supérieur avec son lieutenant-colonel M. de Chatillon; en outre, et c'est là ce qui mécontenta les officiers de la Louisiane, le pas était donné aux nouveaux arrivés quelle que fût leur ancienneté réciproque, et le dernier enseigne commandait à un ancien lieutenant de la colonie; de plus, ils avaient une solde infiniment supérieure.

Macarty surtout protesta vivement, ce qui lui tenait surtout à cœur, c'est que le colonel du régiment d'Angoumois lui contestait les fonctions éventuelles de gouverneur par intérim (1). Kerlérec avec beaucoup de raison, écrivit au Ministre pour faire valoir les droits du vieil officier de la colonie.

Dès le 22 juillet, le gouverneur et M. de Frémeur durent convenir de ne jamais s'absenter ensemble de la Nouvelle-Orléans, pour être toujours à même d'éviter un conflit entre les officiers.

Voici quelques passages d'un « Extrait des lettres de M. de Frémeur à M. Dubois », fait au XVIIIe siècle :

« 30 mai. — La traversée a été bonne — un coup de vent furieux l'a obligé à laisser jeter un canon à la mer... Il se loue beaucoup de l'accueil que M. de Kerlérec lui a fait et à tous les officiers qu'il a nourri pendant six jours. Les soldats sont dans des casernes bien saines; il leur manque des couvertures et des draps, mais jusqu'à présent aucun ne s'est plaint et tout est dans l'ordre... M. de Kerlérec l'a fait reconnaître à la tête des troupes commandant général des troupes en l'absence de M. de Jumilhac; il aura soin d'entretenir parmi elles la discipline la plus exacte et de se conserver en bonne intelligence avec le gouverneur... »

« 12 juin. — M. de Kerlérec l'a fait recevoir au Conseil avec M. de Chatillon, son lieutenant-colonel; il témoigne son insuffisance pour remplir cette place honorable et son ignorance des lois, il sent qu'il n'aura d'autres guides que les lumières naturelles et les principes d'équité qui sont gravés dans son cœur... Les discussions qu'il a avec Kerlérec n'altèrent en rien leurs bons rapports... »

1. On lit dans une lettre que Macarty écrivit au Ministre à ce sujet : « J'ai trouvé beaucoup de trouble à la Nouvelle-Orléans à ma descente des Illinois *par l'indulgence de M. de Kerlérec*, j'ai eu l'honneur de lui dire mon sentiment de punir et remettre le bon ordre, c'est tout ce que je pouvais faire. Il m'a répondu qu'il fallait prendre patience, qu'il avait écrit, qu'il attendait des ordres... »

On voit que l'opinion de Macarty n'était point en faveur des factieux.

M. de Frémeur fait sans doute ici allusion à la question qui s'était posée de savoir si le gouverneur n'avait droit qu'aux honneurs de la haie ou si les troupes devaient battre aux champs pour lui.

Le 20 mai, Foucault fut installé dans les fonctions d'ordonnateur. Rochemore, depuis quelques jours, souffrait d'une maladie « occasionnée en apparence par les différents troubles qui se sont élevés dans la colonie ». Foucault semble douter de cet état morbide d'autant plus qu'il nous dit que son prédécesseur en profita pour ne lui rendre que très peu de comptes. « ... Rochemore, écrit-il, n'a rendu compte de son administration qu'avec beaucoup de confusion pour la partie des finances... »

Foucault signale aussi dans les magasins des vols bien extraordinaires toujours restés impunis. Un jour, 90,315 livres de marchandises ont disparu. « Il n'est pas possible, dit-il, qu'on ait emporté tous ces objets en une seule nuit. » Il laisse à penser que ces soi-disant vols chroniques pourraient bien n'être qu'une façon commode pour les employés d'établir leur balance.

Foucault annonce qu'il a rendu sa place de garde-magasin à Caw, le secrétaire de Kerlérec, et qu'il a relevé de sa suspension, Carlier, contrôleur interdit par Rochemore et remplacé par Normand.

« Ce dernier, continue le nouvel ordonnateur, avait pour adjoint le sieur Villeré, écrivain du Roi, qui s'était retiré par mécontentement, ainsi que plusieurs autres sujets dont les uns ont passé à l'Amérique et les autres sont restés dans la colonie, mais si dégoûtés du service, qu'il ne m'a pas été possible d'en rappeler un seul.

« Les magasins de la colonie sont absolument dénués de tout et s'approvisionnent journellement chez des particuliers à des prix excessifs..., le bureau de la colonie sans ordre, les papiers et les registres à la disposition de plusieurs employés... »

Foucault est effrayé des 6,783,347 livres de papier-monnaie qu'il trouve en circulation et qui, à certains moments, mettent le change au taux invraisemblable de cinq cents pour cent. Avec cela, huit années de comptes sont en retard. Il trouve d'ailleurs qu'il y a partout des abus : un déménagement du gouverneur a coûté 20,000 livres, la comptabilité du régiment suisse est déplorable et le paiement des appointements de ses officiers en lettres de change encourage la spéculation.

« Rien n'est égal, dit Foucault, à la confusion et au désordre du chargement fait à bord des navires la *Médée*, la *Fortune* et le *Bien-Aimé*; toutes les fournitures du sieur Lavaud se sont trouvées de la plus mauvaise qualité.

« Les mazamets, en plus grande quantité qu'il ne devait y en avoir, ont été embarqués sous la dénomination de limbourg. Et cette marchandise de moins occasionne beaucoup de mécontentement de la part des sauvages qui n'ont pas reçu de présents depuis trois ans; les chemises

de traite, dont on joint l'échantillon, vont être vendues au profit du Roi ne pouvant servir à cet usage, pour y suppléer on a pris des chemises sur la fourniture des troupes. Le défaut de munitions exige les plus prompts secours. »

A part deux caisses de tabac et les bagages de Rochemore et des officiers qui rentraient en France, la *Médée* ne trouva comme fret que soixante-trois tonnes de bois de campêche embarquées par l'ordonnateur « qui avait dans son portefeuille une grande quantité de lettres de change sous divers noms ». La vente des meubles de Rochemore

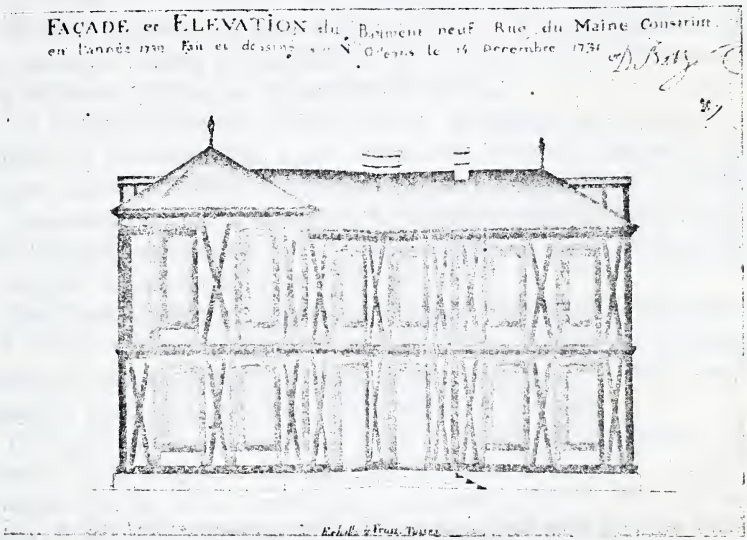

UNE MAISON A LA NOUVELLE-ORLÉANS EN 1731.

produisit 30,000 livres, celle de Normand 6.000 ; Foucault leur délivra pour 81,000 livres de lettres de change.

Les rapports de Foucault sont peu favorables à Rochemore ; Déstréchan lui-même, l'ancien *alter ego* de l'ordonnateur, l'abandonne indignement. A propos d'une demande de paiement en lettres de change du prêt des officiers suisses, qui présentaient à ce sujet réclamations sur réclamations, assez mal fondées du reste, semble-t-il, il écrit :

« Je ne saurais maintenant pénétrer pourquoi M. Rochemore, après un ordre aussi judicieux que celui qu'il avait donné autrefois, veut me charger de faire payer en lettres de change ces mêmes feuilles de prêt, excepté parce qu'il ne sera pas chargé de démêler cette fusée et qu'il veut nous laisser démêler des affaires dont il sait bien que nous ne pourrions jamais nous tirer. » Il aurait pu ajouter que Grondel, partant

en France, Rochemore tenait à ce que son dévoué partisan, pût emporter toute sa fortune en argent bien liquide.

Foucault fait aussi remarquer l'absurdité du règlement qui force les magasins du Roi à vendre les marchandises toujours le même prix, ce qui fait qu'on a vendu des limbourgs 7 livres 5 sols qui avaient coûté 32 livres 10 sols.

De son côté, Kerlérec envoie le détail des dépenses faites indûment par Rochemore ; d'après lui, le chiffre s'en monterait à 707,105 livres.

Le 26 juillet, un petit corsaire vint annoncer le siège de la Havane par les Anglais.

Le 28 octobre, Kerlérec, las d'attendre les nominations annoncées, se décida à nommer en pied neuf enseignes en second qu'il remplace par quelques cadets à l'aiguillette, et, une fois de plus, il constate que tous les bons officiers se dégoûtent du service.

La Nouvelle-Orléans n'avait pas le monopole du désordre : aux Illinois, la situation était assez semblable. Fazende, écrivain, envoyé comme commissaire par Rochemore, soulève toutes sortes de difficultés au commandant qui, à son tour, le dénonce comme arrivé avec une telle pacotille personnelle qu'il a fallu ajouter un bateau de supplément au convoi, naturellement aux frais du Roi.

Enfin, un officier du nom de La Chapelle, qui semble un assez triste sire, s'était révolté ouvertement contre Neyon. L'histoire et les faits et gestes de cet aventurier, d'aussi bonne famille qu'il était gueux et dénué de scrupules, méritent d'être notés en passant.

Ce La Chapelle qui menaçait tout le monde de l'influence de ses parents, était toujours sans un sou et criblé de dettes. A plusieurs reprises, Neyon et ses camarades payèrent pour lui des billets qu'il déclarait ne pouvoir régler. Mais ils se lassèrent vite de cette complaisance, quand ils le virent acheter ou faire venir, toujours à crédit, « une veste de velours cramoisi galonnée d'or de huit cents livres, une autre de ratine verte, une tabatière de prix, un cheval de sept cents livres et trois habits, le tout en quinze jours. »

Un petit négociant des Illinois, qui était dans la gêne, reçut de la Nouvelle-Orléans, en paiement de marchandises qu'il y avait envoyées et qui constituaient presque tout son avoir, un billet de huit cents livres de La Chapelle. C'était la ruine pour lui, il alla trouver Neyon, lui exposa sa situation et le pria d'intervenir pour obtenir d'être remboursé.

Le commandant écrivit à ce sujet à La Chapelle, qui venait de sortir de prison, où il avait été mis sur la plainte de M. de Beaujeu, pour avoir essayé à Kaskakia, de soulever la troupe contre lui. « Il en était sorti tant il s'était mis à genoux, avait pleuré et promis de ne plus retomber en pareille faute. » Après une verte semonce, Beaujeu avait lui-même demandé sa grâce et l'avait obtenue.

Aussitôt La Chapelle vint trouver Neyon et lui dit. « Vous me traitez comme un nègre, vous me forcez de payer, vous ne connaissez pas les

La Chapelle ! » Ce à quoi Neyon lui répondit. « Monsieur, le galon que l'on porte doit être la première chose payée. Quant aux La Chapelle, si je croyais qu'ils fussent tous comme vous, je dirais que ce sont des polissons » et il lui donna ordre de se rendre à la prison. — Non, F... ; répondit l'autre, je n'irai pas, car je me suis donné l'autre jour une entorse. — Dix sommations et l'intervention de M. de Barry, major de place, ne vinrent pas à bout de sa résistance et il fallut envoyer chercher un sergent et quatre fusilliers. »

Il resta dix mois en prison. « A sa sortie, M. de Rocheblave, arrivé récemment du Canada, demanda à réunir une assemblée d'officiers, pour l'autoriser à ne pas prendre le service avec La Chapelle, parce que ce dernier avait, il y a quelques années, trouvé le moyen de se faire donner au Détroit, où il avait été mis aux arrêts vingt-cinq fois, dans un billard, des coups de bâtons. »

Le Conseil rejeta cette proposition, « les coups de bâtons ayant été réciproques ». Peu après, un nouveau Conseil se réunit pour statuer sur des accusations plus graves contre La Chapelle, comme d'avoir vendu aux sauvages un convoi de poudre, qu'il conduisait à Détroit. Il répondit à cela que M. de Bellestre, lui ayant donné quittance du prix de la poudre qu'il avait remboursée, cette affaire ne regardait plus personne. On peut se demander toutefois si l'argent fut aussi utile au commandant, que la poudre qu'il attendait.

Voici un tableau assez détaillé des différentes productions de la Louisiane, en l'année 1762 :

	Livres	
Indigo, 82,000 Lb à 5 livres.	410.000	»
Tabac, 200 boucauds de 800 Lb ou 16,000 Lb à 22 livres 10 sols	3.600.000	»
Bois équarri, planches, bordages, mezains. . .	30.000	»
Cire d'arbuste dont on fait la chandelle	25.000	»
Piastres gourdes et argent de poids.	300.000	»
Pelleteries, tant passées qu'en vert et en poil. .	250.000	»
Suif et huile d'ours	25.000	»
Lettres de change sur le trésor de la Marine. .	2.056.000	»
	6.696.000	»

Un autre rapport sur les produits de la colonie, signale principalement les peaux de castors, de martres, de loups-cerviers, de loups des bois, d'ours, de pichoux, de renards, de loutres, de tigres et de chats des bois (fort nombreuses, mais inférieures en qualité à celles du Canada), et les peaux de buffles, de cerfs et de chevreuils (plus petites, mais meilleures qu'au Canada) ; les bois d'ouvrage et de navire ; le mûrier blanc qui permettrait d'élever les vers à soie et les fontaines de sel des Illinois.

Une statistique de cette époque montre le mouvement commercial de la colonie durant les huit années précédentes.

	Livres	
1755	672.000	»
1756	850.900	»
1757	1.258.000	»
1758	1.868.600	»
1759	2.886.200	»
1760	4.440.100	»
1761	5.611.000	»
1762	6.662.200	»

Le tableau suivant donne le montant de quelques-unes des exportations de la Louisiane :

	Tabac	Indigo	Pelleterie	Lettres de change
1756	90.000	270.000	120.000	20.300
1757	135.000	475.000	150.000	50.450
1758	210.000	540.000	180.000	108.100
1759	288.000	891.000	240.080	127.400
1760	480.000	1.350.000	240.000	139.000
1761	480.000	?	?	61.200

Une autre pièce nous renseigne sur ce que pouvait alors coûter la vie à la Nouvelle-Orléans, en tenant compte de la dépréciation de la monnaie de papier.

ÉTAT des prix courants que se vendent les denrées et marchandises suivantes Louisiane le 15 juillet 1762,

SCAVOIR :

	Livres	Sols
Une barrique de vin	3.500	»
Un quart de farine pesant 160 Lb	600	»
Une livre de savon	25	»
Une cannevette d'huile de 12 flacons de 3/4 de pinte	300	»
Un pot d'huile d'ours	20	»
Une livre de sucre	5	»
Une livre de café	7	10
Une livre de beurre	10	»
Une livre de lard	7	10
Un dinde de 40 à 50 cts	45	»
Un chapon	17	10
Une poule de 10 à 15 cts	12	10
Un poulet	7	10
Un canard de 10 à 15 cts	12	10

Une paire de pigeons.	5	»
Un quartier de chevreuil	50	»
Un quartier de mouton de 30 à 40 cts.	35	»
Un quartier de veau de 80 à 100 cts	90	»
Une douzaine d'œufs.	3	15
Une livre de bœuf	2	10
Une aulne de drap pour habit	250	»
Une aulne de doublure de soie.	150	»
Un chapeau de castor.	400	»
Un bordé d'or pour *idem*	250	»
Une demi castor.	250	»
Une paire de bas de soie	150	»
Une paire de souliers.	45	»
Une bourse à cheveux	25	»
Une aulne de toile ordinaire pour chemise. . . .	60	»
Une aulne de batiste	120	»
Une aulne de mousseline	200	»
Une livre de poudre à poudrer.	15	»
Les pensions ordinaires sans vin, par mois . . .	500	»
Loyer d'une simple chambre, par mois.	40	»

La vie, on le voit, n'était point à bon marché à cette époque à la Nouvelle-Orléans.

Une dépêche de Paris du 30 novembre 1762, arrivée en Louisiane le 7 avril suivant, annonçait officiellement la fin des hostilités avec l'Angleterre ; la nouvelle fut publiée le 10. Le 2 mai, Kerlérec répond qu'il va exécuter les ordres du Roi pour l'évacuation des territoires cédés, mais qu'il prévoit bien des difficultés avec les sauvages, lors de l'abandon des postes.

« ... Nous voilà, dit-il, débarrassé des ennemis européens dans le temps où vous m'aviez procuré les moyens de les bien recevoir, mais il n'en est pas de même d'un grand nombre de nations qui nous environnent, qui ont sacrifié leur vie et leur tranquillité pour le service des Français.

Les Chérakis, les Chaktas et les Alibamous forment ensemble plus de douze mille hommes ; les premiers se sont totalement sacrifiés pour nous sur les promesses de leur fournir leurs besoins ; il est dû quatre présents aux autres et ils manquent de tout.

Très particulièrement informés du contenu de l'article six des préliminaires de paix qui cède leurs terres à l'Angleterre, ils disent hautement qu'ils ne sont point encore tous morts, que le Français n'est pas en droit de les donner et qu'enfin, ils savent ce qui leur reste à faire quand il sera question de cette cession... Ils sont douze mille sauvages qui nous menacent et je n'ai plus que trois cents bons soldats en dehors du régiment d'Angoumois. Tout cela est accompagné de menaces qui jettent la consternation dans tous les habitants qui sont le plus exposés aux incursions de ces Indiens. »

La connaissance, ajoute-t-il, qu'il a des dispositions des nations, où les postes de Tombeckbé et des Alibamous sont enclavés, lui fait croire

qu'il sera nécessaire, avant de les abandonner, de s'assurer de quelques chefs comme ôtages.

« ... En vue de l'avenir à assurer, continue-t-il, il faut payer tout ce qu'on a promis aux sauvages ; agir ainsi, c'est s'éterniser dans leurs traditions et se préparer une ligne ouverte et sans exception, à la première demande pour quelque jour où les armes de la France pourraient se faire restituer par la force, ce qu'elles ont été obligées de céder...

« Si vous approuvez mes représentations et que vous fournissiez à cette colonie les moyens de travailler en conséquence, ce sera éterniser le nom français dans des nations que l'on sera bien aise de retrouver peut-être plutôt qu'on ne pense. »

Kerlérec termine sa lettre en demandant encore son rappel, en parlant en termes très flatteurs de M. de Frémeur et en constatant, non sans amertume ni à propos, que M. de Choiseul est depuis douze ans le septième Ministre qui s'occupe (s'il avait osé, il aurait dit, qui ne s'occupe pas), de la Louisiane.

Les vœux de Kerlérec allaient être exaucés d'une façon pourtant moins heureuse qu'il ne l'eût souhaité. Dès son retour en France, Rochemore avait harcelé le Ministre de dénonciations contre Kerlérec et le retour du gouverneur fut décidé au mois de février 1763. D'Abbadie, relâché par les Anglais et revenu en France, fut envoyé pour liquider les comptes de la colonie et faire une enquête sur le bien fondé des dénonciations réciproques du gouverneur et de l'ordonnateur.

Du reste et c'est aussi une des raisons du rappel de Kerlérec, la pauvre colonie de la Louisiane n'avait plus besoin de gouverneur, car elle venait d'être cédée, mi-partie à l'Espagne et mi-partie à l'Angleterre,

Pendant que la Louisiane savait se faire respecter des armées anglaises, le sort de cette belle colonie se décidait à Paris.

Peu de temps après la capitulation de Montréal qui, le 8 septembre 1760, faisait perdre à la France ses dernières possessions du Canada, Choiseul (1) conçut le projet de faire la paix avec l'Angleterre, pour terminer une guerre maritime et coloniale désastreuse, et pouvoir reporter tous ses efforts en Allemagne, où le duc de Broglie remportait quelques succès. Charles III, qui venait en Espagne, de succéder à Ferdinand VI, accepta le rôle de médiateur, mais cette tentative échoua complètement devant le refus absolu de Pitt de faire une distinction, comme le proposait Choiseul, entre la paix maritime et la paix continentale.

1. Étienne-François de Choiseul, d'abord comte de Stainville, puis duc de Choiseul (1719-1785). Lieutenant général en 1759, puis ambassadeur à Rome et à Vienne, Choiseul devint secrétaire d'État des Affaires étrangères en 1758. Ministre de la Guerre en 1761, sans abandonner ces dernières fonctions il reprit en 1766 le Ministère des Affaires étrangères qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa disgrâce (1770). Il avait épousé la fille de Crozat.

Son cousin, Gabriel de Choiseul-Praslin (1712-1783), fut Ministre des Affaires étrangères de 1761 à 1766 et Ministre de la Marine de 1761 à 1770.

Peu de temps après, le 25 octobre 1760, George II mourut; son successeur Georges III qui désirait la paix, était mieux disposé à recevoir les ouvertures de la France et les négociations furent reprises en même temps à Londres et à Paris.

La France demandait avant tout à ce qu'on lui rendît ses colonies, en échange de ses conquêtes dans le Hanovre. Pitt qui ne craignait pas la continuation de la guerre, s'y refusa formellement, aussi les pourparlers n'avançèrent guère. Survint la conclusion, avec l'Espagne, du traité, d'abord secret, que l'on appelle le Pacte de famille, et qui forçait cette puissance à déclarer la guerre à l'Angleterre, si la paix n'était pas conclue dans un délai de sept mois (15 août 1761). Choiseul, qui comptait beaucoup sur l'appui de la marine espagnole, chercha de suite un prétexte à rompre les négociations engagées et le trouva dans le rejet par l'Angleterre, d'une sorte d'ultimatum (5 septembre 1761).

Malheureusement, l'année 1762 fut terrible pour les armes de la France et de l'Espagne, qui n'éprouvèrent que des défaites en Allemagne et en Portugal, dont Louis XV et Charles III voulaient contraindre le Roi à entrer dans leur alliance. Sur mer, les Anglais s'emparèrent de Belle-Isle, de presque toutes les Antilles et d'une partie des Philippines.

La France vaincue partout ne pouvait plus prolonger la lutte, les pourparlers avec le cabinet de Londres furent repris et Choiseul dut accepter d'abandonner à l'Angleterre, la rive gauche du Mississipi. Il faut reconnaître qu'il le fit sans trop de regrets, mais, s'il n'y eut aucune difficulté de sa part, il n'en fut pas de même du côté de la cour d'Espagne, qui ne voyait pas d'un œil favorable le pavillon anglais et par suite les marchandises de contrebande naviguer librement sur le Mississipi.

Le cabinet de Madrid refusa net son consentement à cette clause du traité contenue dans l'article VI. Charles III demandait que les Anglais ne pussent remonter le Mississipi, qu'ils s'engageassent à ne point créer sur la côte de port de guerre, enfin qu'ils consentissent à neutraliser un territoire entre la Géorgie et la Floride.

Sans exagérer autant ses demandes, Choiseul, pour complaire à notre allié, présenta aux plénipotentiaires anglais deux nouvelles rédactions de cet article capital, mais ce fut en vain et la teneur primitive fut maintenue par le Cabinet de Londres, comme condition *sine qua non*.

Le Ministère français, qui voulait avant tout la paix, fut on ne peut plus contrarié de l'attitude intransigeante que prenait l'Espagne : le 20 septembre 1762, Choiseul (1) écrit au marquis d'Ossun notre ambassadeur à Madrid. « La Louisiane nous appartient en toute souveraineté et le Roi n'entend point que les dispositions qu'il fait relativement à son

1. Les documents qui suivent sont tirés des archives du Ministère des Affaires étrangères. Correspondance diplomatique ; Espagne.

bien puissent être contrariées au point de détruire un ouvrage aussi utile à son royaume. »

Choiseul discute ensuite les différents points du traité :

« ... L'article 6 ne permet point aux sujets britanniques de remonter le fleuve du Mississipi mais seulement de le descendre jusqu'à la mer; il ne se trouve rien dans cet article qui puisse blesser les intérêts ou la prétention de l'Espagne relativement au golfe du Mexique.

« Si les Anglais ont la fantaisie ou la possibilité d'attaquer la Louisiane par les sources du Mississipi, je doute que l'on puisse les en empêcher; il faudrait même ne pas les empêcher, car ils se détruiraient par la difficulté et la peine de l'opération même.

« Si c'est la crainte de la Floride qui détermine l'opposition à cette limite, il paraît plus facile d'attaquer la Floride par la Géorgie que par le fleuve Mississipi.

« Dans tous les cas, le Roi a ordonné dans son Conseil qu'il ordonnerait plutôt aux Français d'évacuer la totalité de la Louisiane pour la discussion d'une colonie à laquelle nous ne pouvons communiquer que par mer, qui n'a et ne peut avoir ni port ni rade où il puisse entrer un chébec de 12 canons et qui coûte à la France 800,000 livres par an sans lui rapporter un écu. (20 septembre 1762.) »

Rien ne parvint à faire changer d'avis le roi d'Espagne. Les négociations en étaient à ce point quand arriva la nouvelle de la prise de la Havane par la flotte anglaise. Aussitôt le cabinet de Londres augmenta ses prétentions et déclara qu'il ne rendrait Cuba que contre une des trois possessions suivantes, Porto-Rico, les Florides ou la moitié du Yucatan.

Le roi d'Espagne s'entêtait toujours à ne vouloir accorder à l'Angleterre aucune concession territoriale. Choiseul, qui voyait clairement l'état désespéré des flottes franco-espagnoles, alors insista de nouveau vivement pour donner quelques compensations aux Espagnols, afin de diminuer le froissement de leur amour-propre. Il avait d'abord commencé par offrir la Louisiane à l'Angleterre pour la restitution de La Havane aux Espagnols, mais cette offre ayant été déclinée, le 9 octobre il fit écrire par Louis XV au roi d'Espagne :

« ... Si la Nouvelle-Orléans et la Louisiane pouvaient être utiles à Votre Majesté pour la restitution de la Havane ou la dédommager des compensations qu'elle donnerait aux ennemis, je lui en offre la possession. »

De son côté, Choiseul mande à d'Ossun :

« ... Le Roi a pensé de lui-même que la cession qu'il fait à l'Espagne de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, serait une offre qui pourrait être agréable à Sa Majesté Catholique et lui marquer le désir qu'a le Roi de montrer à ce Prince son intimité et sa reconnaissance. Que l'on ne croye pas à Madrid que le sacrifice de la Louisiane soit d'un prix médiocre. Cette colonie est certainement la plus belle et la plus fertile

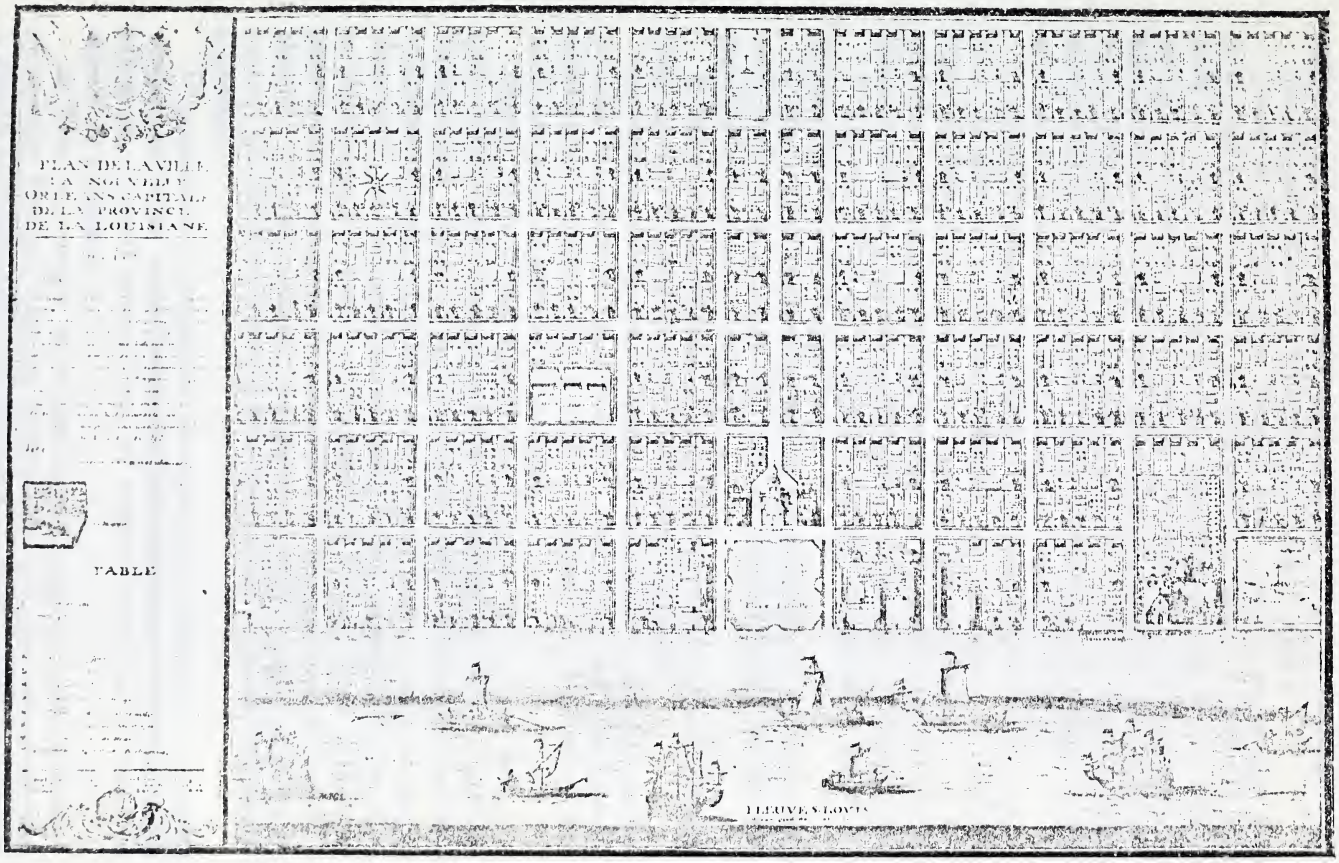

PLAN DE LA NOUVELLE-ORLÉANS (Thierry, 1756).

(Dépôt des Cartes du Ministère de la Guerre).

quant au sol de toutes celles que possède la France en Amérique (1). »

On voit que c'était une lettre destinée à être montrée.

Dans une autre dépêche, Choiseul insiste encore sur ce que c'est le Roi qui a pris l'initiative de cette cession et dit que, comme le bruit avait couru que l'Espagne voudrait probablement donner à la France quelque territoire en compensation (peut-être la partie espagnole de Saint-Domingue), le Roi avait dit qu'il n'était question que de l'avantage de l'Espagne, qu'il le regardait comme le sien propre. La lettre concluait ainsi : « L'union bien marquée pour les deux règnes est plus utile que la Louisiane et beaucoup de possessions américaines. »

L'idée de la cession à la France de Saint-Domingue avait certainement été mise en circulation à Madrid. Un des agents de Choiseul, l'abbé de Beliardi envoyait le 8 novembre 1762 un mémoire à la cour de France où il exprimait l'opinion que si les parlementaires envoyés jadis par Kerlérec n'avaient pas été admis à la Havane c'était parce que :

1° La cour d'Espagne a toujours regardé la Louisiane comme un ancien territoire qui lui appartient ;

2° Que n'ayant pu nous en chasser par la force, elle cherche à nous en dégoûter en envoyant aux gouverneurs des instructions secrètes contraires à celles données ouvertement ;

3° Parce que l'Angleterre a dépensé de très grosses sommes d'argent pour gagner les Ministres et les gouverneurs espagnols.

Le mémoire se termine en suggérant d'échanger la Louisiane contre la partie espagnole de Saint-Domingue et de faire un établissement considérable à Cayenne pour pouvoir se rendre à la première rupture, maître de toute l'Amérique méridionale.

Charles III ne voulait toujours pas accepter la Nouvelle-Orléans et le 22 octobre refusa catégoriquement l'offre gracieuse de notre colonie ; Choiseul alors « força », c'est lui qui le dit, Grimaldi à accepter au moins conditionnellement la Louisiane dans l'espoir que ce serait le moyen d'amener le roi d'Espagne à reconnaître le fait accompli. En cela il ne se trompa pas ; du reste par précaution et afin de forcer la main au gouvernement espagnol, le jour même de la signature, il écrivait à Madrid « de faire répandre aussitôt la nouvelle parmi les commerçants et les banquiers pour que la nation ne soit pas indisposée contre la France. »

D'Ossun accusa réception de ces ordres en répondant : « ... Cette cession, dictée par la plus habile politique, justifie vis-à-vis de la nation espagnole, le parti qu'avait pris Sa Majesté Catholique de venir au secours de la France... »

Le traité de cession de la Louisiane fut signé à Fontainebleau le 3 novembre 1762 par Choiseul et Grimaldi, ce dernier mit simplement la réserve que l'acceptation par l'Espagne ne serait définitive qu'après

1. Pour mieux faire connaître la Louisiane en Espagne, il fit de suite traduire la carte de d'Anville en Espagnol.

ratification. Cette formalité fut accomplie par Charles III à l'Escurial, le 13 novembre, sans aucun enthousiasme. Le 11 mai 1763, le ministre Wall écrit à l'ambassadeur d'Espagne à Paris :

« M. le duc de Praslin se rappellera qu'il y eut des doutes de notre part à l'égard de l'acceptation. Mais, comme les mêmes raisons qui faisaient croire à la France la nécessité de la cession, conseillaient à l'Espagne de l'accepter, le Roi la reçut, quoique l'on reconnut parfaitement que nous ne faisions que l'acquisition d'une charge annuelle de 300,000 piastres en échange d'une utilité négative ou éloignée, c'est-à-dire celle de posséder un pays pour qu'un autre ne le possédât point. »

Voici le texte de l'acceptation (1) qui reproduit presque exactement les termes du traité de Fontainebleau :

DON CARLOS, par la grâce de Dieu Roi de Castille, de Léon, etc., etc.

Comme il a plu au Roi très Chrétien, etc., de déclarer par le pur effet de la générosité de son cœur et de l'affection et amitié que nous nous portons réciproquement, qu'il entendait que le marquis de Grimaldi notre ambassadeur extraordinaire et le duc de Choiseul son Ministre d'État, signassent le même jour un acte par lequel, dès l'instant même, la couronne de France cède à celle d'Espagne le pays connu sous le nom de Louisiane, ainsi que la Nouvelle-Orléans et l'île dans laquelle cette ville est située, acte par lequel cependant mon susdit ambassadeur n'admet la cession que *sub sperati*, attendu qu'il n'avait pas d'ordre de ma part qui puisse le déterminer à accepter purement et simplement ledit acte. Véritablement sensible aux sacrifices que le Roi Catholique a bien voulu faire généreusement pour concourir avec elle au rétablissement de la paix, a désiré de lui donner à cette occasion une preuve du vif intérêt qu'elle prend en sa satisfaction et aux avantages de sa couronne. Pour cet effet, le Roi très chrétien a autorisé le duc de Choiseul, son Ministre, à délivrer dans la forme la plus authentique au marquis de Grimaldi, ambassadeur extraordinaire du Roi catholique, un acte par lequel Sa Majesté très chrétienne cède en toute propriété, purement et simplement et sans aucune exception à Sa Majesté Catholique et à ses successeurs à perpétuité, tout le pays connu sous le nom de la Louisiane. . . . .

Ce considéré, et dans la vue que l'exécution de cet acte de la générosité du Roi très chrétien serve à cimenter de plus en plus entre les nations espagnole et française, une union et une amitié dont les sentiments s'assortissent si heureusement, à l'exemple que leur donne leurs souverains respectifs, j'ai jugé à propos d'accepter, comme j'accepte dans toutes les formes requises, le susdit acte de cession, promettant d'accepter en outre tous ceux qui seront jugés nécessaires pour que ledit acte ait son plein et entier effet... »

Pendant ces pourparlers, les préliminaires de la paix entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, avaient été rédigés ; ils furent signés à Fontainebleau le 5 novembre.

L'article 6, le seul qui regarde la Louisiane, était ainsi conçu :

« Afin de rétablir la paix sur des fondements solides et durables,

1. Alquier, notre ambassadeur à Madrid en 1809, qui mena à bonne fin la rétrocession que nous fit alors l'Espagne de la Louisiane, cite à titre de moyen persuasif une lettre où Charles III écrivait : « ... Sans l'espoir de pouvoir marquer un jour à la France le même sentiment, je me serais toujours refusé à cet abandon... »

et écarter pour jamais tout sujet de dispute par rapport aux limites des territoires français et britanniques sur le continent de l'Amérique, il est convenu qu'à l'avenir les confins entre les Etats de Sa Majesté Très Chrétienne et ceux de Sa Majesté Britannique en cette partie du monde, seront irrévocablement fixés par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi depuis sa naissance jusqu'à la rivière Iberville, et de là par une ligne tirée au milieu de cette rivière et les lacs Maurepas et Ponchartrain jusqu'à la mer et, à cette fin, le Roi Très Chrétien cède en toute propriété et garantit à Sa Majesté Britannique la rivière et le port de la Mobile et tout ce qu'il possède ou a dû posséder du côté gauche du fleuve Mississipi, à l'exception de la Nouvelle-Orléans et de l'île (1) dans laquelle elle est située, qui demeureront à la France ; bien entendu la navigation du fleuve Mississipi sera également libre tant aux sujets de la Grande-Bretagne, comme à ceux de la France, dans toute sa largeur et toute son étendue, depuis sa source jusqu'à la mer, et nommément cette partie qui est entre la susdite île de la Nouvelle-Orléans et la rive droite de ce fleuve, aussi bien que l'entrée et la sortie par son embouchure. Il est de plus stipulé que les bâtiments appartenant aux sujets de l'une ou de l'autre nation ne pourront être arrêtés, visités et assujettis au paiement d'un droit quelconque. Les stipulations insérées dans l'article 2 en faveur des habitants du Canada auront lieu de même pour les habitants des pays cédés par cet article.

(Cet article accorde dix-huit mois aux habitants pour émigrer et leur permet de vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté Britannique.)

Le traité définitif fut signé le 10 février 1763, non sans peine : des difficultés de cérémonial s'élevèrent au dernier moment, « la dispute dégénéra en aigreur et le plénipotentiaire anglais, dit Choiseul, parla même de demander ses passeports ».

Même après la signature du traité de Paris, celui de Fontainebleau ne fut pas annoncé. Tant que la France et l'Espagne demeurèrent en guerre avec l'Angleterre, il est facile de comprendre les raisons pour lesquelles on tenait secrète à Paris et à Madrid la cession officielle de la Louisiane. La paix conclue, on ne voit plus aussi bien les motifs qui retardèrent l'annonce du changement de domination.

Aux archives des Colonies se trouve une lettre, datée de janvier 1762, préparée pour être envoyée à Kerlérec, où la cession complète est annoncée, *mais qui ne fut pas envoyée*, car la cour de France changea bientôt d'avis sur les représentations de la cour d'Espagne, qui déclarait ne pas être en état d'occuper de suite la Louisiane.

1. En Europe, on connaissait mal à cette époque la géographie du delta du Mississipi. Les habitants de la Nouvelle-Orléans durent être bien étonnés d'apprendre qu'ils résidaient dans une île : la rivière d'Iberville, marquée sur la carte de d'Anville comme un bras important du fleuve, méritait si peu cet honneur qu'en 1764 les Anglais mirent plus d'un mois avant de parvenir à y faire passer un simple canot !

« Monsieur de Kerlérec, dit cette pièce, par les articles préliminaires de paix que j'ay arreté à Fontainebleau le 3 novembre, ayant cédé une partie de la province de la Louisianne au roy d'Angleterre, je me suis déterminé à donner l'autre à mon cousin, le roy d'Espagne. Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous remettiés la partie de ma colonie de la Louisianne telle qu'elle a été fixée par les articles préliminaires, aux gouverneur et commissaire qui seront nommés pour en prendre possession au nom du roy d'Angleterre, et que vous remettiés celle qui m'est conservée par les mêmes articles, au gouverneur et commissaire nommés par mon cousin le roy d'Espagne. J'envoye à la Louisianne le sieur d'Abbadie, commissaire général de la Marine. Je lui ai fait remettre un mémoire instructif de mes intentions sur les arrangements qu'il doit prendre de concert avec vous, sur les objets de la cession de cette colonie, il vous le communiquera et vous vous y conformerés en tout ce qui regarde les fonctions que vous avés à remplir, et lors que vous aurés terminé tous les arrangements qui vous concernent, mon intention est que vous reveniez en France en passant à Saint-Domingue pour y remettre la partie de mes trouppes qui pourroit encore rester à la Louisianne lors de votre départ. Mais vous ne prolongerés pas votre séjour à la Louisianne s'il restoit encore quelques détachemens dans les postes éloignés, après la remise de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile, en ce cas, vous chargeriés le sieur de Grandmaison que je fais retourner à la Louisianne de ramener ce restant de trouppes à Saint-Domingue. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de Kerlérec, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, le janvier 1763.

On cacha soigneusement le traité à M. d'Abbadie, qui partit au commencement de 1763, ainsi que le prouvent les instructions suivantes, qu'il reçut le 10 février :

MÉMOIRE pour servir d'instruction au sieur d'Abbadie.

Sa Majesté ayant cédé une partie de sa colonie de la Louisiane au roy de la Grande-Bretagne, conformément au 6e article des préliminaires de paix, elle a jugé à propos de faire partir dans cette colonie le sieur d'Abbadie, commissaire général de la Marine et de luy expliquer ses intentions sur les fonctions qu'il aura à remplir relativement aux objets de cette cession et de la nouvelle administration que Sa Majesté veut établir dans la partie de cette colonie qui luy reste.

Le sieur Kerlérec étant prévenu des ordres du Roy, pour remettre aux commissaires nommés par Sa Majesté Britannique, le poste de la Mobile et tous les autres situés sur la rive gauche du Mississipi à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans et de l'isle dans laquelle elle est située, il se concertera avec le sieur d'Abbadie pour faire retirer les garnisons de ces divers postes et en faire enlever, principalement de celuy de la Mobile, les canons, affuts, armes et toutes les munitions de guerre et autres qui appartiendront à Sa Majesté et il les fera transporter à la Nouvelle-Orléans le plus promptement qu'il lui sera possible.

Lors que les commissaires nommés par Sa Majesté Britannique se présenteront, il sera dressé procès-verbal de la remise qui leur sera faite des différents postes, lequel contiendra un détail sommaire des ouvrages de fortification, hangars et autres bâtiments appartenant à Sa Majesté et dont les commissaires respectifs signeront des doubles.

Sa Majesté permet aux habitans de la Louisiane qui ont des domaines situés dans l'étendue des différents postes cédés aux Anglais d'y rester sous la domi-

nation anglaise, s'ils n'aiment mieux repasser dans l'isle de la Nouvelle-Orléans ou sur les établissements de la rive droite du fleuve Mississipi.

Le sieur de Kerlérec et le sieur d'Abbadie feront embarquer sur les bâtiments qui seront à leur disposition les dix compagnies du régiment d'Angoumois, la compagnie du régiment suisse d'Hallwil pour les transporter à Saint-Domingue.

Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos de conserver à son service les officiers qui composent l'État-Major de la colonie de la Louisiane, ceux des compagnies détachées de la marine et de l'artillerie, elle a rendu à cet effet une ordonnance que les sieurs de Kerlérec et d'Abbadie feront exécuter immédiatement après la réception.

A l'égard des soldats des compagnies détachées de la marine et de celles de l'artillerie, Sa Majesté veut qu'il en soit réservé à la Louisiane deux cents hommes d'élite, qui formeront quatre compagnies à cinquante hommes chacune, sur lesquelles elle expliquera ci-après ses intentions, le reste de la garnison sera embarqué comme recrues à la suite des compagnies d'Angoumois et passeront à Saint-Domingue pour y compléter les régiments qui servent dans cette colonie, cependant, Sa Majesté veut bien accorder le congé absolu, à tous les soldats qui se trouveront dans le cas d'être congédiés soit par invalidité ou par l'expiration de leur engagement; les soldats mariés et propriétaires de quelques domaines à la Louisiane jouiront de la même grâce.

La frégate l'*Aigrette* sur laquelle le sieur d'Abbadie passera à la Louisiane et les autres bâtiments qui y arriveront successivement, seront employés au transport de la garnison de cette colonie à Saint-Domingue et Sa Majesté recommande aux sieurs de Kerlérec et d'Abbadie la plus grande célérité pour l'expédition de ces bâtiments et ce sera le premier soin dont ils s'occuperont.

Lorsque les troupes auront été transportées à leur destination, si les circonstances avoient retardé l'arrivée des commissaires anglais qui doivent prendre possession des différents postes ci-devant mentionnés, le sieur Kerlérec pourra néantmoins repasser en France suivant l'ordre que Sa Majesté luy en donne et il remettra le gouvernement de la colonie de la Louisiane au sieur d'Abbadie dont Sa Majesté a fait choix pour en prendre soin, sous le titre de directeur de la Louisiane et elle a fait choix en même temps du sieur Aubry, capitaine des compagnies détachées de la marine, pour commander sous ses ordres les quatre compagnies qui seront choisies pour celles de la colonie. Chaque compagnie sera commandée par un capitaine, un lieutenant et un enseigne qui seront pris parmi ceux qui auront été réformés suivant le choix qu'en feront les sieurs d'Abbadie et Aubry, Sa Majesté approuve qu'il soit pris aussi un capitaine qui fera les fonctions de Major dans cette troupe.

Les officiers et soldats qui la composeront seront payés, conformément à l'ordonnance qui sera rendue pour la composition de ces quatre compagnies et jouiront du même avantage que les autres troupes entretenues dans les colonies.

Sa Majesté laissant aux habitants de la Louisiane la liberté de la traite avec les sauvages, ils se pourvoiront eux-mêmes des munitions et marchandises qui y sont propre, elle se propose seulement d'y faire passer celles qui seront nécessaires pour les présents qu'on doit donner aux sauvages pour entretenir leur alliance, mais Sa Majesté recommande au soin du sieur d'Abbadie toute l'économie dont cette partie sera susceptible, ainsi que la garde des différents postes éloignés de la Nouvelle-Orléans que Sa Majesté se propose de supprimer ou de conserver suivant les observations qu'elle charge le sieur d'Abbadie de luy envoyer lors qu'il aura pris connaissance de leur situation.

D'ailleurs, le sieur d'Abbadie se conformera pour la justice, police et finances de la colonie au mémoire du Roy, qui luy a été ci-devant remis lors de la première destination à la Louisiane.

Fait à Versailles, le 10 février 1763.

Des instructions complémentaires portent que les soldats des compagnies détachées de la marine, de la compagnie d'artillerie, et les Suisses pourront rentrer en France, rester à la Louisiane ou passer dans d'autres colonies. (Dans ce cas seulement ils conserveront leur solde.) Les habitants qui voudront se rendre à Saint-Domingue seront transportés gratuitement et il leur sera accordé une concession de terres et des vivres. Les présents aux sauvages seront donnés comme d'habitude. Les marchandises en trop seront vendues. Enfin d'Abbadie devra faire une enquête sur la situation financière de la colonie et les différends qui se sont élevés entre Kerlérec et Rochemore.

On lit dans une autre dépêche : « M. de Grandmaison restera à la Louisiane après MM. de Kerlérec et d'Abbadie pour permettre aux Français de passer aux colonies. »

Si cet ordre est bien de 1763, et c'est probable, puisqu'on parle de Kerlérec, le Ministre avait oublié que la cession de la Louisiane à l'Espagne n'était toujours pas officielle.

D'Abbadie arriva à la Balise le 23 juin, « dévoré par les insectes... » sur l'*Aigrette*, qui ne put entrer dans le fleuve.

« M. d'Abbadie, écrit Kerlérec, est arrivé à la Nouvelle-Orléans le 29 juin, je l'ai reçu et fait recevoir de manière à prouver que je puis vivre avec des ordonnateurs qui paraissent le mériter autant que lui (1). Je l'ai présenté à l'Église avec les mêmes honneurs pour y être reçu en sa qualité d'ordonnateur de cette province et successivement au Conseil dans celle de premier juge.

La frégatte l'*Aigrette* partira sous peu de jours, avec l'État-Major du régiment d'Angoumois et trois compagnies. Un bâtiment marchand destiné pour Saint-Domingue en évacuera en même temps deux autres, de manière qu'il n'en restera plus que cinq avec M. le marquis de Frémeur, qui, dans sa qualité de commandant général reste ici jusqu'à l'évacuation complète, et qu'on ait eu le temps de retirer les officiers et les détachements de son régiment répandus en différents postes.

J'espère que l'*Aigrette* qui est en fort mauvais état et doit aller se faire réparer avant de repartir en France, sera de retour ici dans les derniers jours de septembre et que je pourrai partir les premiers jours du mois suivant pour m'aller rendre à vos ordres. »

Les officiers du régiment d'Angoumois furent fort peu flattés de ce changement de destination. Ils écrivirent pour protester en France, mais durent en attendant obéir.

Les cinq dernières compagnies s'embarquèrent pour Saint-Domingue

1. Il y eut pourtant quelques difficultés, vite aplanies; d'Abbadie réclama la présence des troupes de la colonie et des suisses, à l'exception du régiment d'Angoumois.

le 5 octobre sur le *Bilbao*. M. de Frémeur fut atteint de la petite vérole deux jours avant son départ et mourut après une courte maladie à la Nouvelle-Orléans.

Les troupes de la colonie furent réformées le 15 septembre : « 500 livres de pension sont accordées aux douze plus anciens capitaines et 400 aux vingt-quatre restant, 350 aux douze plus anciens lieutenants, 200 aux enseignes en premier et en second, à condition que tous ces officiers iront habiter une autre colonie française à leur gré, sans qu'ils puissent jamais prétendre d'en être payé en France. »

Les garnisons des postes furent peu à peu diminuées. Au mois de septembre le fort des Natchez, qui tombait complètement en ruines, fut même abandonné complètement.

Sans que Kerlérec ait encore reçu de blâme direct, le ton des dernières lettres du Ministre n'était plus le même, et on lui demandait des explications sur certains points de sa conduite envers Rochemore ; il répondit alors par la lettre suivante :

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1763.

MONSEIGNEUR,

Flatté des bontés et des marques de confiance dont vous m'avez honoré par vos lettres des mois de janvier et de février 1762, mon cœur, pénétré de la plus vive reconnaissance, les avoit appréciées au titre de la récompense due à mes services et au zèle constant qui m'a toujours animé depuis quarante-quatre ans. Je vois avec un regret infini par vos dernières dépêches que mes ennemis ont prévalu sur la justice de ma cause que je soumetrois à tous les tribunaux de l'univers entier, mais il ne doit être question, Monseigneur, que du vôtre; c'est donc de votre équité et de vos lumières que j'attendray les réparations qui deviennent aujourd'hui les plus indispensables pour toutes les calomnies, et les propos les plus attentatoires à ma réputation, dont j'apprends que tous les cafés de Paris retentissent.

Les officiers que je vous ay renvoyés et dont je vous ay demandé justice ont écrit icy par l'*Aigrette*, les lettres les plus humiliantes à mon sujet et dans un païs où ils ont une famille aussy étendue, il est aisé de juger de la fermentation qu'elles y occasionnent et de tout ce que peut espérer M. d'Abbadie ou tout autre pour l'avenir.

Voilà donc la récompense de tant de peines, de chagrins et de travaux les plus immenses et les plus successifs! non, Monseigneur, quelque réparation qui puisse désormais m'être faite, elle n'effacera pas le coup mortel dont mon cœur est injustement frapé.

Je ne suis plus occupé que de remplir les ordres que vous m'adressés par la frégate l'*Aigrette*, j'en profiteray sans doute et je sacrifieray tout au monde à l'impatience que j'ay d'offrir ma teste pour caution de mon innocence et de la justice de ma cause. L'envoy que je vous ay fait de quelques officiers insubordonnés pouvoit annoncer que j'étois sans reproche, et si il en avoit été autrement, je me serais bien donné de garde de leur procurer le moyen de satisfaire leur haine et leur vengeance... »

Le 4 juillet, Kerlérec envoie au Ministre une nouvelle lettre très digne, dont voici un passage : « ... Plusieurs anciens et braves officiers portent dans le cœur les croix de Saint-Louis que j'ai tant sollicitées pour eux. Quand il vous plaira, Monseigneur, ils les porteront à la boutonnière, mais j'ai tout lieu de croire que la satisfaction de les en décorer ne m'était pas réservée. »

Le 9, le Conseil prend un arrêté interdisant l'importation des nègres de Saint-Domingue « où le feu n'ayant pu arrêter le cours des crimes des nègres empoisonneurs, les maîtres sont forcés de noyer et brûler les coupables, et où le mal est si général que les prisons sont toujours pleines et que les Conseils ont été forcés de tolérer les exécutions faites sur les habitations ».

La Saint-Louis fut célébrée le 24 en grande pompe : on tira 21 coups de canon pour la fête du Roi ; 19, pour celle du Gouverneur ; 13, en l'honneur de M. d'Abbadie ; 13, pour M. de la Frénière ; 9, pour Macarty ; 9, pour le Conseil ; 9, pour Mme de Kerlérec ; 9, pour Mme d'Abbadie ; et enfin 21 en l'honneur du Roi. On apprit le même jour l'arrivée des Anglais à Pensacola, d'où trois officiers vinrent à la Mobile chercher des vivres.

Le 3 septembre, un arrêt du Conseil ordonne que tout nègre déserteur sera marqué à l'épaule d'une fleur de lys, que s'il récidive il le sera également sur l'autre épaule et aura de plus le jarrêt coupé, enfin qu'il sera pendu s'il se sauve une troisième fois. Le même jour, un autre arrêt ordonne « l'expulsion de la ville, sous un mois, de tous les vagabonds qui n'ont ni profession, ni métiers, ni domiciles certains et qui ne peuvent faire certifier leur bonne vie et mœurs par personne digne de foi, pour qu'ils aillent s'établir sur les terres.

« Ces gens, disent les considérants de l'arrêt, envoyés dans la colonie pour travailler la terre, encombrent la ville, font tout renchérir, sont les premiers au marché, et consomment au lieu de subvenir à la consommation. Pour accélérer leur fortune et suffire à la dépense énorme qu'ils font, ils falsifient les boissons qu'ils vendent et exposent les esclaves à de violentes maladies. En leur donnant à boire, ils les engagent à piller et voler chez leurs maîtres tout ce qu'ils trouvent : le mouchoir, la serviette et la bouteille vide volés ont des tarifs dans tous ces clandestins cabarets. Le nègre boit, ne connaît plus de frein ni de soumission en perdant la raison. Il ne serait pas voleur s'il ne trouvait dans le recéleur de quoi satisfaire sa brutale passion... »

Au mois de septembre, les Apalaches, ne voulant pas rester sous la domination anglaise, passèrent sur le territoire français et vinrent se fixer sur les bords de la rivière Rouge. A la même époque, d'Abbadie organisa le premier bureau de poste régulier à la Nouvelle-Orléans : le prix des lettres fut fixé à six sols neuf deniers.

« Le 23 octobre, écrit d'Abbadie, M. de Kerlérec me remit le gouvernement de la Colonie, et je fus reçu le même jour à la tête des

troupes; on alla sur les quatre heures après-midi à l'église, où je fus harangué et reçu dans la forme ordinaire; de là au Conseil assemblé chez moi où je fis registrer mes provisions de Directeur général commandant pour le Roy; on me fit harangue et compliment, comme c'est la manière, auxquels je répondis. »

Kerlérec ne partit que le 17 novembre sur l'*Aigrette*, mais il avait dû faire avant cette date la remise de la colonie, parce que d'Abbadie se trouvait forcé de partir pour la Mobile le 25 octobre afin de tâcher de mettre d'accord les Anglais et les sauvages, et parvenir à faire évacuer pacifiquement le fort de Tombekbé.

Depuis le mois de juillet, Kerlérec avait donné des ordres pour l'évacuation progressive de la Mobile et des postes qui en dépendaient. Plusieurs convois d'artillerie et de marchandises des magasins du roi étaient déjà partis.

Le major Robert Farmar se trouvait depuis le 30 septembre à la Mobile, mais n'avait pas pris encore officiellement possession de la ville. Dès son arrivée, il avait envoyé à la Nouvelle-Orléans un officier du nom de Linde pour demander à n'occuper le fort Condé qu'après la fin des conférences avec les sauvages qui devaient se tenir à la Mobile le 1er novembre; pourtant, d'un commun accord, les troupes françaises et le commandant Develle évacuèrent la ville le 22 octobre.

D'Abbadie laissa le commandement de la place de la Nouvelle-Orléans à M. de Grandmaison pendant son absence qui dura deux mois (25 octobre 1763-2 janvier 1764).

En exécution des ordres qu'avait apportés d'Abbadie, le Conseil supérieur de la Louisiane, sous la présidence de l'ordonnateur, prit en date du 9 juillet 1764 un arrêt qui portait :

« L'Institut des Jésuites étant attentatoire à l'autorité royale, aux droits des évêques, à la tranquillité et à la sûreté publique et les vœux émis suivant cet Institut étant nuls. Défense est faite aux ci-devant soi-disant Jésuites de prendre désormais ce nom, ni de porter leur habit ordinaire; ordre à eux était donné de prendre celui des ecclésiastiques séculiers.

Ordonne que les ornements de chapelle et les vases sacrés de la Nouvelle-Orléans seraient remis aux RR. PP. Capucins, que les ornements et vases sacrés de la chapelle des Jésuites demeurant aux Illinois, seraient remis au procureur du Roi de ce pays et qu'ensuite les chapelles seraient rasées et qu'enfin, les susdits soi-disant seraient embarqués pour retourner en France sur les premiers vaisseaux prêts à partir. Défense cependant à eux de demeurer ensemble. Une somme de six cents livres est fixée pour payer le passage de chacun d'eux et une autre de quinze cents pour leur subsistance et entretien pendant six mois (1).

Tous ces considérants étaient lieux communs ou dispositions copiées sur les arrêts des Parlements de France; le Conseil de la

1. A l'exception de quelques livres et de quelques hardes qu'on leur laissait, tous leurs meubles et immeubles devaient être saisis et vendus à l'encan.

Louisiane crut devoir appuyer son ordonnance sur des faits plus particuliers, et ajouta : « Que les Jésuites établis dans la colonie n'avaient eu aucun soin de leurs missions, qu'ils n'avaient pensé qu'à faire valoir leurs habitations et qu'ils étaient usurpateurs du vicariat général de la Nouvelle-Orléans. »

La querelle, déjà trentenaire, qui divisait les Capucins et les Jésuites, la jalousie qu'excitait la grande richesse de ces derniers explique suffisamment ces deux reproches. Ce qui toucha le plus les religieux expulsés fut l'accusation de ne pas s'être occupés de leurs missions. Le Conseil faisait allusion au retour du P. Carette, qui avait quitté la mission des Arkansas.

Voici la raison de son départ, d'après un Jésuite anonyme dont le Mémoire, daté du 3 septembre 1764, se trouve à Rome dans les archives de la Compagnie de Jésus et a été publié par le P. Carayon (1).

« Dans le fort des Arkansas, il ne se trouvait plus de chapelle, plus d'appartement où l'on pût dire la messe, excepté la salle où le commandant prenait son repas, lieu peu décent, non seulement parce que c'était une salle à manger, mais par la mauvaise conduite et la licence des discours de ceux qui y fréquentaient, tout ce qui était dans le fort entrait là, jusqu'aux volailles : une poule volant sur l'autel renversa le calice qui y était demeuré après la messe. Les spectateurs n'en furent pas émus, un de ceux qui devaient le plus s'y intéresser, s'écria : Ah ! voilà la boutique du Bon Dieu à bas. — A des sentiments aussi peu religieux répondait une vie aussi peu chrétienne. Le P. Carette jugea enfin qu'il fallait se retirer, au moins jusqu'à ce que l'on vît une chapelle bâtie dans le fort. »

Ce Mémoire cite en faveur des services que rendait son ordre à la Louisiane le témoignage de Kerlérec. « ... Un quatrième témoin (les autres sont Bienville, Vaudreuil et l'abbé de l'Ile-Dieu), c'est M. de Kerlérec, capitaine de vaisseau et dernier gouverneur de cette colonie; une seule preuve suffit pour montrer ce qu'il pensait d'eux, c'est une lettre qu'il leur écrivit un peu avant leur destruction; il leur rappelait ces paroles de Notre Seigneur à ses disciples : *Beati eritis cum vos oderint homines et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes propter me : gaudete et exultate !* Est-il croyable que M. de Kerlérec eût voulu appliquer ce texte à des missionnaires qui n'eussent pris aucun soin de leurs missions?»

Les scellés furent posés aussitôt sur les propriétés des Jésuites, l'estimation eut lieu du 11 au 14 juillet, et la vente des biens et meubles du 18 au 24. Elle produisit la somme respectable de 942,000 livres.

Cette procédure ne comprend pas moins de soixante-douze grandes pages d'écriture très compacte. L'inventaire donne l'énumération complète du mobilier. Le prix payé, partie en argent, partie en billets de caisse, fut déposé au greffe du Conseil supérieur.

1. *Le Bannissement des Jésuites de la Louisiane*. Paris, 1865.

Voici, à titre de curiosité, quelques prix de la vente :

		Livres	
1	horloge	420	»
6	moutons	230	»
6.000	briques	315	»
1	barrique de vin	275	»
5	dames-jeannes vides	165	»
3	— pleines de vin	165	»
150	bouteilles vides	200	»
346	livres d'indigo	4.620	»
429	—	6.370	»
775	—	10.990	»
450	—	6.915	»
1	paire de bœufs	960	»
1	jeune taureau	230	»
23	briques de savon	155	»
5	chapeaux	105	»
1	niveau d'eau, un graphomais en cuivre avec ses 14 pièces	500	»
1	cheval de brancard	480	»
1	vache et son veau	375	»
1	lit de repos avec toute sa garniture	400	»
1	longue-vue	60	»
10	fusils	90	»
1	chaudière de cuivre à bière	405	»
6	chaudières à sucre	1.205	»
Une écuelle, une assiette et une cuillère d'argent		1.120	»
Deux pirogues		60	»
Terrains adjugés à différents particuliers		287.350	»

Le prix des nègres varie de 2,050 à 13,000 livres. (Il y en avait 136 y compris les enfants).

	Livres	
Un nègre indigotier avec sa femme	8.150	»
Un ménage avec deux enfants	14.125	»
Une négresse et son fils	6.700	»
Un négrillon	5.100	»
Une nombreuse famille, cinq enfants	24.000	»

Ces poursuites occasionnèrent dans la suite, comme on le verra plus tard, de graves ennuis à Kerlérec. A l'instigation de ses ennemis et sur des propos insidieux du Père Beaudouin, il fut poursuivi devant le Parlement de Paris par les créanciers des Jésuites, comme ayant reçu en dépôt, avant la saisie, des sommes considérables du P. Le Roy. Le P. Beaudouin ayant solennellement désavoué ses propos et aucune autre preuve n'étant présentée, le Parlement de Paris fut bien forcé,

malgré son mauvais vouloir contre Kerlérec, de l'absoudre de cette accusation.

La rapidité de la vente des biens des Jésuites fit que les Lettres patentes du Roi, en date du 3 juin 1763, qui réglaient l'instruction à suivre et la manière de procéder, arrivèrent quand tout était fini. Ces Lettres ordonnaient la vente de tous les biens que les Jésuites possédaient dans les colonies françaises tant meubles qu'immeubles (à part les chapelles, les écoles et les objets du culte), et indiquaient la façon dont elle devait être effectuée sous la surveillance des Conseils supérieurs.

Aussi de nouvelles lettres patentes furent-elles délivrées, le 11 février 1764, « concernant la vente et la vacation des biens meubles et immeubles de la Compagnie et Société des Jésuites en la colonie de la Louisiane ». Elles arrivèrent au mois de juillet suivant.

« ... Les syndics des créanciers de la Société et Compagnie des Jésuites, disaient-elles, nous ayant fait représenter qu'ils viennent d'apprendre qu'au mois de juillet dernier, il avait été procédé à la requête de notre Procureur général au Conseil supérieur de la Louisiane, à l'inventaire et à la vente de tous les meubles et immeubles qui appartenaient à ladite Société dans ladite colonie et ses dépendances, que le greffier dudit conseil avait été nommé séquestre des deniers provenant desdites ventes, dont l'objet monte à près d'un million monnoye dudit pays, qu'une partie du prix des meubles a été achetée au comptant et une autre, à huit mois de terme et que les payements faits ou à faire ont été stipulés en billet de monnaye argent courant de ladite colonie et le surplus en lettre de change à huit mois de date; que comme ces procédures, faites avant que nos lettres patentes du 3 juin dernier ayent pu être enregistrées en notre Conseil supérieur, rendent inutile la plus grande partie des dispositions desdites lettres et qu'il ne s'agit plus que de distribuer les deniers qui, eu égard au petit nombre de créanciers de la colonie et au peu de conséquence de leurs créances, appartiendront presque en entier aux créanciers établis en France... Il est ordonné que tout l'argent provenant des ventes faites ou à faire sera remis au séquestre général nommé par le Parlement de Paris le 19 mai 1762. »

De plus, la grande Chambre du Parlement de Paris était déclarée compétente pour statuer sur les créances ou autres droits, même pour raison de fondations, que les habitants de la Louisiane pourraient avoir à exercer sur les dits biens.

Un grand nombre de mémoires furent écrits pendant l'année 1763 sur la Louisiane. Citons, entre autres, celui de Redon de Rassac qui renferme quelques vues originales.

« ..... Ce pays dans vingt ans, dit-il, pourrait fournir plus de denrées et procurer plus d'utilité à lui seul, vu sa vaste étendue et sa fertilité, que la Martinique, Saint-Domingue et toutes les autres colonies ensemble du royaume et il pourrait alors se défendre et se soutenir par lui-même à l'exemple du Pérou...

« Il faudrait peupler la rive gauche du fleuve en mettant une famille à chaque lieue, ce qui nécessiterait dix mille familles... Supprimer la

traite des commandants de poste, qui empêche celle des habitants, d'autant plus qu'ils font transporter pour rien leurs marchandises par leurs soldats..... »

Rassac demande qu'on laisse se marier ensemble les blancs et les Indiens, et qu'on rende libre tout mulâtre qui, à vingt-cinq ans, épouserait une blanche. Il serait nécessaire, ajoute-t-il, de supprimer la nécessité du consentement des parents pour se marier et demande que l'on déclare que « dans l'espace de trois ans, tout soldat devra contracter mariage sous peine d'être chassé, dégradé des armées et rendu inhabile à toute charge ou prérogative ». Redon de Rassac conseille encore, pour augmenter la natalité, de « célébrer la fécondité, en faisant rendre le pain dans les églises aux femmes qui ont le plus d'enfants. »

CHAPITRE VIII

D'ABBADIE

1763-1765)

Conférences de la Mobile avec les sauvages. — Difficultés avec les Anglais. — Le Journal de d'Abbadie. — Échec du major Loftus sur le Mississipi. — Situation des Illinois. — Retour de Neyon de Villiers. — Dénonciations contre d'Abbadie; sa réponse. — Les Anglais renoncent à remonter le fleuve. — Nouvelles diverses de la Nouvelle-Orléans. — Mort de d'Abbadie.

D'Abbadie était né au château d'Audoux (1). Son père occupait, à l'époque de sa naissance (1726), les fonctions de commis principal de la Marine.

Dans une note rédigée par lui, d'Abbadie nous apprend simplement qu'il termina ses études au collège d'Harcourt au mois de juillet 1742. Il se rendit alors à Rochefort et entra dans les bureaux de la recette des bois de construction.

Écrivain du Roi au contrôle en 1743, aux ateliers de la mâture en 1744, d'Abbadie fut nommé écrivain principal avec la charge de l'artillerie durant l'année 1751. En 1745 il avait été sous les ordres du comte du Gué en croisière dans les Antilles ; en 1746, à bord de l'escadre du marquis de la Jonquière, il fut pris et emmené prisonnier en Angleterre.

Promu commissaire en 1757, il s'embarqua l'année suivante sur l'escadre de M. Duchaffault pour le Canada. Nommé commissaire général et ordonnateur en Louisiane le 29 décembre 1761, il partit de Bordeaux au mois de février suivant. Fait prisonnier par les Anglais le dixième jour de sa navigation, tous ses effets furent pillés et il fut conduit à la Barbade, où on le retint trois mois prisonnier. Ce séjour et le remplacement de ses effets lui coûtèrent, d'après lui, 40,000 livres.

1. Situé près de Navarrenx (arrondissement d'Orthez, Basses-Pyrénées); ce château, très considérable autrefois, a été détruit pendant la révolution.

De retour en France, au mois d'août 1762, il fut nommé Directeur du Comptoir de la Nouvelle-Orléans le 16 mars 1763. Les termes de son brevet de nomination sont fort honorables pour lui. « ... Attendu la nécessité d'un commissaire des guerres en Louisiane et sachant que le sieur d'Abbadie, commissaire ordonnateur de la marine, a toute l'expérience au maniement des affaires, capacité, activité et sage conduite nécessaire pour s'acquitter dignement de cet emploi, se confiant d'ailleurs en sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté le nomme, etc... » (Archives de la Guerre.)

Sitôt que Kerlérec lui eut remis ses pouvoirs, d'Abbadie s'embarqua au bayou Saint-Jean (1) le 24 octobre 1763 et arriva à la Mobile le 31 du même mois. Aubry l'accompagnait pour l'aider dans les négociations avec les sauvages.

Le rôle du nouveau gouverneur, très difficile et fort délicat, allait en revanche lui permettre de montrer tout ce dont il était capable. Il fallait d'abord mettre d'accord les sauvages entre eux (ce qui n'était pas commode, les Chaktas venant de tuer un chef Alibamous), les décider ensuite à nous laisser nous retirer tranquillement et à faire une paix durable avec les Anglais qu'ils détestaient ; enfin, et c'est peut-être ce qui ne fut pas le plus facile, parvenir à s'entendre avec les nouveaux occupants et régler à l'amiable l'interprétation des points obscurs du traité de cession de la Louisiane orientale.

D'Abbadie commença par réconcilier les Chaktas et les Alibamous et les mit en bonnes dispositions en leur délivrant les présents des deux années 1759 et 1760, qui n'avaient point encore été remis. Ensuite il tint à la Mobile, le 14 novembre, un grand conseil avec les Chaktas, leur parla longtemps et termina ainsi son discours :

« ... Quoique vous soyez à présent sous la protection de l'empereur des Anglais, l'empereur des Français ne vous oubliera pas, ses chefs et ses guerriers vous serreront la main et vous caresseront partout où ils se rencontreront avec vous ; mais il faut que les hommes rouges évitent toutes les occasions qui pourraient leur faire perdre l'esprit. Cela est nécessaire pour épargner le sang des Anglais, des Français et des hommes rouges et pour que toute la terre soit blanche et que les chemins soient aplanis, sans pierres, sans ronces et sans épines.

« Nous prions le Grand Esprit de vous faire trouver beaucoup de chevreuils, beaucoup d'ours et de bœufs partout où vous chasserez ; nous le prions aussi pour que vos femmes aient autant d'enfants qu'il y a de feuilles dans les arbres.

« Nous le prions encore de vous donner de la pluie quand vous en aurez besoin pour vos maïs et des jours de beau soleil sans nuages pour les faire mûrir et vous procurer des récoltes abondantes. »

1. « Un bayou en Louisiane est un grand ruisseau d'eau morte où on ne voit que très peu ou même presque pas de courant. » (Le Page du Pratz.)

Le procès-verbal de cette assemblée fut signé par le major Farmar, d'Abbadie, Aubry et l'interprète Develle.

Les présents pour les sauvages ont eu toujours une telle importance dans l'histoire de la colonie, et il en a été si souvent question, que nous allons donner la liste complète de ce qu'ils étaient pour la nation chaktas.

ÉTAT de comparaison des présents faits aux sauvages de la nation tchaktas en l'année 1760 pour les années 1757 et 1758 et de ceux qui viennent de leur être faits en novembre 1763 pour les années 1759 et 1760,

SCAVOIR :

		Délivré en 1760	Délivré en 1763
Aiguilles à coudre		3.060	2.282
Alaines		1.435	1.122
Azur	*paires.*	56	5
Bas	*paires.*	56	34
Battefeux		1.370	1.086
Bagues		288	»
Barils vides		12	30
Capots		238	»
Cassetêtes		512	317
Cassetêtes à calumets		14	12
Ceintures de traite		412	322
Chapeaux bordés or fin		6	»
Chapeaux de traite		172	140
Chaudrons de cuivre		160	»
Chemises de traite		1.472	1.365
Chemises garnies		36	8
Ciseaux		380	335
Corsets		160	8
Couteaux bûcherons		1.069	904
Couteaux siamois		1 692	1.137
Coffres de traite		5	»
Cloux à planches		6	»
Cordages		17	»
Cornes à poudre		51	»
Couvertures de 3 points		25	253
Couvertures de 2 points 1/2		637	590
Boucles de souliers	*paires.*	58	42
Couvertures de Bazas		184	160
Croix		144	»
Culottes écarlattes		12	»
Culottes écarlatine		4	14
Culottes de Limbourg		32	8
Dourgue	*aulnes.*	70	»
Ecarlatine	*aulnes.*	5	»
Fil à voiles		11	8
Fil de laiton		71 10/0	77 4/0

		Délivré en 1760	Délivré en 1763
Fil de Rennes		24 ½	22 ¹¹/₀
Fusils de traite		576	460
Fusils de Tulle		8	30
Fusils fins		8	»
Fusils demi-fins		7	»
Grenat faux	*masses.*	6	»
Habits d'écarlatte		20	13
Habits d'écarlatine		42	42
Habits de Limbourg		180	71
Haches de maître		14	»
Haches de traite		494	400
Demi-haches		1	»
Hausse-cols		14	»
Jupes		18	14
Casaquins		4	4
Indiennes	*aulnes.*	24	»
Jayette	*masses.*	2	»
Ligne blanche		1 (p.)	»
Limbourg	*aulnes.*	1.040	935
Miroirs		534	491
Molton	*aulnes.*	65	»
Mouchoirs de Cholet		12	»
Pavillon		1	»
Peignes		628	447
Pierres à fusil		7.090	5.621
Pioches de maître		19	»
Pioches de traite		693	583
Perles fausses	*branches.*	96	»
Plomb et balles		11.379	7.323
Plumets		78	45
Poudre de guerre		6.260	3.929
Ruban de laine rouge	*pièces* 30.	695 *aulnes*	»
Ruban de soie	*pièces* 7.	32 *aulnes*	14
Rassade		229	201
Sacs de toile		30	»
Sel		484	412
Serge écarlatte	*aulnes.*	10	»
Souliers de troupe	*paires.*	48	40
Souliers du pays	*paires.*	4	4
Tabac	*carottes.*	352	155
Tirebourres		1.366	1.054
Toile Saint-Jean	*aulnes.*	54	»
Vestes d'écarlate		12	»
Vestes d'écarlatine		14	18
Vestes de Limbourg		56	11
Vermillon pur		8	»
Vermillon meslé		207 ³/₄	160 ⁴/₀

Pendant que les Chaktas étaient encore à la Mobile, le lieutenant Thomas Ford, avec trente soldats anglais, alla prendre possession du fort de Tombekbé (1) que M. Chabert lui remit le 23 novembre sans incidents.

Le poste des Alibamous fut aussi abandonné après que M. de la Noue « eut noyé les poudres et rompu les canons ». Il revint à la Mobile avec cent trente personnes. Beaucoup de soldats, fils d'anciens militaires devenus colons, étaient nés dans le fort ; tous les sauvages les connaissaient et ne voulaient pas les laisser partir. Il fallut beaucoup de

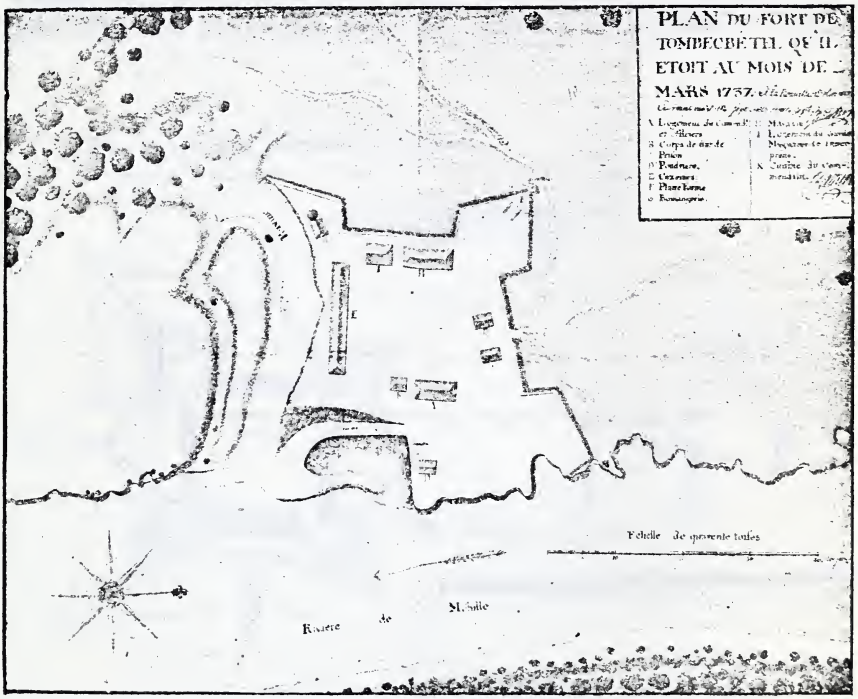

PLAN DU FORT DE TOMBEKBÉ

promesses et de diplomatie pour que la retraite eût lieu sans encombre.

Les Anglais comprirent que la situation pour eux serait très difficile dans ce poste et consentirent à la demande des sauvages à ne point y mettre de garnison fixe, sous condition que les Indiens promissent de bien recevoir leurs traiteurs.

Après la terminaison heureuse de ces négociations, il restait encore à s'entendre avec les Anglais : « Ils me donnèrent, écrit d'Abbadie, plus

1. Le poste de Tombekbé (en indien Bois fourré) resta longtemps un centre de colons français. Gélone nous apprend qu'en 1818 il y avait encore une colonie française très prospère possédant 92.000 acres de terrain et ayant conservé ses lois municipales.

d'embarras que les sauvages. » Il se plaint que les Anglais ne l'aidèrent en aucune façon dans ses pourparlers avec les sauvages qu'ils méprisaient et craignaient à la fois ; ils laissèrent agir les Français et se contentèrent d'émettre la prétention de les rendre responsables de toute attaque qu'ils auraient à supporter.

Ensuite Farmar et Robertson réclamèrent comme leur appartenant toute l'artillerie de la Mobile et des autres postes. D'Abbadie refusa net et enleva quarante-six canons, ne cédant que pour les pièces lourdes du fort Condé, « qu'en réalité il ne pouvait transporter », ou pour celles des postes d'un accès trop difficile. Il représenta du reste

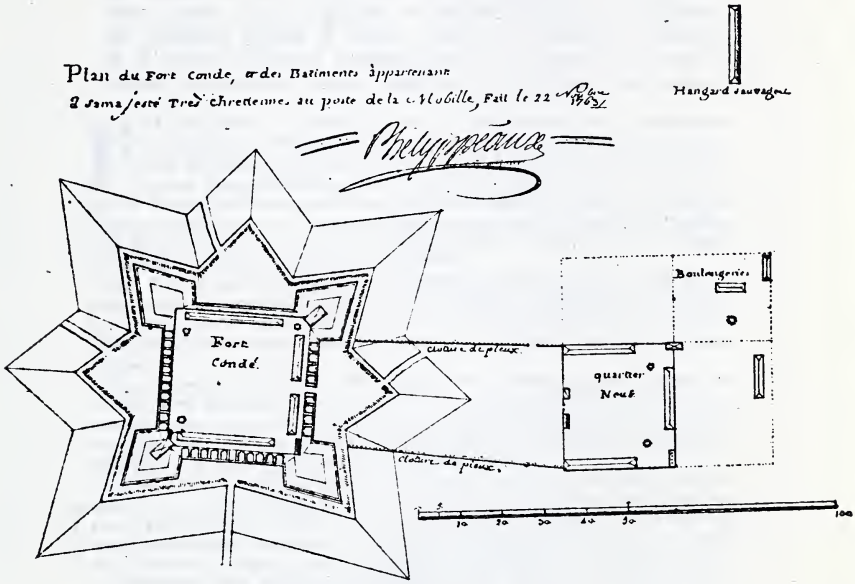

PLAN DU FORT CONDÉ DE LA MOBILE

(Archives du Ministère des Colonies).

cet abandon comme une grande concession faite pour venir en aide aux Anglais qui n'avaient point apporté d'artillerie avec eux et « pouvaient bien en avoir besoin contre les sauvages ». Il promit également de laisser quelques canons au fort de Chartres, à Vincennes et à Massac, à condition que le gouvernement anglais consentît à en solder la valeur.

On procéda, en cas où l'Angleterre devrait le rembourser, à l'estimation du fort Condé, qui fut porté à 261,800 livres. Toutefois, pour éviter autant que possible le renouvellement de ces difficultés, il écrivit de suite à Neyon de retirer des forts tout ce qu'il pouvait, d'enterrer le reste et de faire descendre l'artillerie, « les Anglais étant bien capables de la faire enlever de force si on la laissait à Sainte-Geneviève ». L'événement lui donna passablement raison.

« M. Farmar, écrit d'Abbadie, émet la prétention d'exiger dans les trois mois le serment de fidélité des habitants français qui voulaient être protégés dans

PAR MONSIEUR

ROBERT FARMAR,

Majeur du 34.me Regiment, & Commandant des Troupes de ſa MAJESTE' BRITANIQUE, dans la Louiſiane, &c. &c. &c.

Comme, par le Traité definitif de Paix ſigné le 10.me de Fevrier, & Ratifié le 10.me de Mars 1763, Cette Partie de la Louiſiane ſituée à main gauche, ou du Côté Oriental de la Riviere de Miſsiſsipi, depuis ſa Source juſqu'à la Riviere d'Iberville, & à travers des Lacs de Maurepas & de Pontchartain, juſqu'à la Mer, eſt cedée en pleine poſſeſsion à ſa MAJESTE' BRITANIQUE.

PAR ces preſentes il eſt ordonné, & requis de touttes Perſonnes dans le Maniment de l'adminiſtration du droit Civil, de ceſſer touttes procedures en procès commencées, & defendu de pourſuivre dorénavant en procès, ou playdoiries, dans la forme & pratique des Loix de France, les habitants preſents etant devenus ſujets aux Loix d'Angleterre, par leſquelles ils ſeront paiſiblement protegés dans leurs droits & proprietés, & à fin que le Cours de la Juſtice ne puiſſe ſoufrir aucun delay ou retardement, touttes cauſes, procès, & ſujets de plaintes ſeront preſentés, par ecrit au Commandant à Moibille, & touttes diſputes triviales à l'Officier Commandant des Poſtes circonvoiſins aux parties offenſées.

Les Habitants par ces preſentes peuvent être aſſurés d'être protegés dans leurs droits, & proprietés, & de n'être point, ſans ſujet, en aucune façon moleſtés ou incommodés par les Troupes, & on s'attend que, de leur part, ils en agiront de même envers les Troupes, leur fourniſſant les choſes dont ils auront beſoin, & que le pais produit, pour leſquelles on leur payera en Argent comptant.

Pour prevenir, autant qu'il ſera poſſible, touttes fraudes, & diſputes, par rapport aux achats, ou ventes de terres, & proprietés reelles, tous les biens en terres ſeront regiſtrés dans l'eſpace d'un An après la publication de ces preſentes, & il ne ſera point permis de diſpoſer d'aucunes terres, ou autres biens reels, juſqu'à ce que les titres & teneurs des dits biens puiſſent être verifiés par leur enregiſtrement, & approuvés par l'Officier Commandant.

Ceux d'entre les habitants Francois qui feront choix de reſter dans leurs diverſes habitations, & de vivre ſous les Loix d'Angleterre, & ſous le gouvernement de ſa MAJESTE' BRITANIQUE, deveront, auſſitôt qu'il ſera poſſible, ſe rendre à Moibille, pour y prêter ſerment de fidelité. Ceux qui ne voudront point s'y conformer dans l'eſpace de trois mois après la date de ces preſentes, ſeront dépoſſedés, & obligés de quitter cette partie du pais cedée à la Nation Angloiſe. Ceux qui s'y conformeront ſeront proteges dans leur proprietés, & droits religieux, comme il eſt ſtipulé par le traité de paix, iceux ſe comportant paiſiblement, ſans trâmer aucun projet au prejudice des autres ſujets de ſa MAJESTE' BRITANIQUE, ou de ſon gouvernement: Mais touttes les fois qu'on decouvrira qu'ils auront tâché de donner aux Indiens de mauvais prejugés deſavantageux aux Anglois, ou agiront en aucune façon, au prejudice, ou faiſant des attentats pour renverſer le gouvernement Anglois, on procedera contre eux comme revoltés.

Ceux d'entre les habitants qui ſeront portes d'inclination à quitter leurs preſentes habitations, & ſe retirer de cette partie du pais, auront un ſûr & ſauf tranſport de leurs effets, comme limité dans le traité de paix.

Ces preſentes ſeront lues dans l'Egliſe de chaque paroiſſe par le Curé; ou quiconque l'officiera pour lui, quatre Dimanches ſucceſſifs, & ſeront affichées aux portes des Egliſes, & dans touttes les places publiques, afinque perſonne n'en pretende ignorance.

DONNÉES à Moibille le preſent ſiege du Gouvernement Anglois dans la Louiſiane, ce Vingtieme jour de Octobre 1763.

ROBERT FARMAR.

leurs biens. A quel titre contraint-on ainsi les habitants puisqu'il est fixé par le traité définitif dix-huit mois pour le terme de leur émigration ?

Il veut décider qu'il ne sera permis de disposer d'aucune terre ou autres biens réels jusqu'à ce que les titres en aient été enregistrés et approuvés par l'officier

commandant; or, les habitants de la Mobile se trouvent dans un cas particulier, leur petit nombre vis-à-vis l'étendue immense des terrains qu'ils occupaient a fait qu'on leur a permi de s'établir à leur guise. Ce sont là les seuls titres de possession : *Prima possessio valet.* Pour confirmer ces titres je leur ai donné des certificats qui constatent leur propriété.

Les troupes de Sa Majesté Britannique, ne devant parvenir que près de dix ou onze mois après le terme fixé par le traité, j'ai représenté que le délai de dix-huit mois accordé par le traité pour l'émigration des habitants français de ces différents postes ne devait être compté que de trois mois avant la prise en possession. Je n'ai pu sur tous ces objets faire entendre raison au commandant anglais et j'ai dû adresser au général Amherst un mémoire sur ces questions...

J'ai éprouvé, Monseigneur, pendant mon séjour à la Mobile des difficultés de la part de M. Farmar sur tous les arrangements que je lui ai proposés.

Il est dit à l'article 7 du traité définitif que le Roi très chrétien cède en toute propriété et garantit à Sa Majesté Britannique, la rivière et le port de la Mobile; par cette expression *garantit* on voulait me rendre garant des incursions des sauvages dans les postes de Tombekbé et des Alibamous. Je n'ai cessé, ainsi que M. de Kerlérec, de faire porter des paroles aux sauvages pour les engager à recevoir avec bonté et amitié les Anglais qui allaient nous remplacer dans ces possessions. Voilà tout ce que j'ai pu faire. Dépendait-il de moi de donner d'autre garantie de la façon de penser et d'agir des nations sauvages? Mais M. Farmar, joignant aux difficultés la dureté des propos, me dit au sujet de la garnison des Alibamous que je voulais faire évacuer par l'impossibilité de la soutenir n'ayant plus à la Mobile ni troupes, ni magasins, qu'il la retiendrait prisonnière à son passage si elle descendait avant que les troupes anglaises eussent pris possession de ce poste. Je répondis comme je devais à un propos si déplacé. Je serais parti pour la Nouvelle-Orléans sur-le-champ, sans terminer aucun arrangement, si je n'eusse été retenu par les considérations particulières du bien du service et de la colonie, et si le colonel Robertson ne fut pas arrivé à la Mobile porteur des ordres du général Amherst pour arranger tous les objets de la cession des postes dépendant de la rive gauche du fleuve du Mississipi. Cet officier aussi affable et aussi conciliant que M. Farmar est dur et difficultueux n'a pu approuver ces procédés et, en me priant de n'en point parler, m'a dit qu'il en rougissait pour lui. »

Tous les Anglais heureusement n'étaient pas aussi désagréables que Farmar. Le gouverneur de Pensacola, Johnstone, le même qui plus tard écrira en vers ses lettres de service à Aubry et lui proposera des controverses philosophiques, écrivait à d'Abbadie.

« 1er novembre 1764. Pensacola.

« Je suis informé de toutes parts que vous êtes un homme de mérite, d'intelligence et de beaucoup d'ascendant parmi les Alibamous. Je souhaite très fort de pouvoir concilier le naturel de ces gens au gouvernement britannique. Par conséquent, je m'estimerais heureux, si par ma cordiale et sincère conduite je pouvais gagner votre amitié et la leur. Hobbes dit que les richesses sont du pouvoir et moi que du pouvoir doit dans beaucoup de cas commander les richesses. Je souhaite pouvoir vous entretenir sur ce sujet, très content d'accorder à un chacun l'ascendant qu'il doit avoir dans la société et avouant

franchement que la politique indienne est un objet très considérable pour le gouvernement de cette province. J'ai cru qu'il valait mieux vous faire cette déclaration en peu de mots que de tâcher de gagner mon point par de longs détours qui ne serviraient qu'à vous tromper. »

(Archives des Affaires étrangères.)

« Après l'arrivée du colonel Robertson, continue d'Abbadie, M. Farmar a rendu une seconde ordonnance en interprétation de la première qui ne me paraît pas avoir un sens plus clair.

Quoiqu'il en soit, on offre aux habitants de la Mobile un prix très modique de leurs bestiaux et les difficultés pour leur en permettre l'exportation subsistent toujours; celles qu'ils éprouvent tous les jours ne font qu'augmenter le désir qu'ils ont naturellement de passer sur les possessions françoises. Je leur fournirai les bateaux nécessaires pour le transport de leurs effets et leur concéderai des terres sur la rive droite du Mississipi. Ces habitants ont été si éprouvés par les corvées, les événements de la guerre et le changement de domination que j'ai dû accorder à ceux qui sont dans la plus grande nécessité une ration, par jour, de riz et de maïs. Pour suivre les arrangements qui ont rapport à l'évacuation des habitants de la Mobile j'ai laissé le sieur Pichon, lieutenant d'infanterie dans cette ville, avec des instructions particulières...

Les sauvages regrettent sincèrement les Français et ils s'aperçoivent qu'ils ne trouveront jamais dans le caractère anglais cette douceur et cette tolérance qui les attachèrent à nous. Je vous avoue cependant qu'elles ont été portées trop loin de notre part, les événements ont sans doute amené successivement les facilités qu'on a eu de donner à ces sauvages avec autant de profusion.

Le dernier dénombrement des Illinois porte qu'il y avait environ 1,400 habitants y compris les femmes et les enfants. Ce poste était très onéreux à la colonie parce que la plus grande partie du commerce des pelleteries se faisait avec le Canada, à cause qu'elles sont sujettes à se gâter par les chaleurs qu'on éprouve en descendant le fleuve. Le village de Sainte-Geneviève, seul établissement qui nous reste dans cette région, compte environ cent personnes en tout.

Les sauvages des Illinois sont réduits aujourd'hui à un très petit nombre, la guerre et le tafia les ont presque détruits; il y a plusieurs autres nations placées entre les Illinois et le Canada qui paraissent nous être attachées, elles continuent une guerre cruelle contre les Anglais et leur donnent beaucoup d'inquiétude. »

D'Abbadie se demande si les postes de Tombekbé et des Alibamous n'auraient pas dû être supprimés depuis longtemps : leur conservation ayant coûté des sommes énormes et amené la nécessité d'être en paix, coûte que coûte, avec les nations qui les environnaient et dont les garnisons étaient en quelque sorte les ôtages. Il incline à penser que l'intérêt des commandants, qui, avec les présents, avaient un grand roulement de marchandises, n'était pas pour rien dans leur maintien.

Il convient de faire remarquer ici, que les opinions de d'Abbadie se modifièrent rapidement, après quelques mois de séjour à la Nouvelle-Orléans. A son arrivée, on voit, par sa correspondance, qu'à priori, malgré une très grande impartialité et une réserve extrême, il incline à prendre parti pour Rochemore contre Kerléree et à défendre les

bureaux contre les agents militaires : il trouve notamment que l'on joue beaucoup du spectre des sauvages comme moyen de gouvernement.

Mais bientôt tout change; fonctionnaire intègre, il s'aperçoit que les comptes de ses prédécesseurs sont un *chaos d'irrégularités;* gouverneur abandonné et responsable, il tremble pour la colonie dès qu'il voit les magasins vides, cherche à ménager les Indiens, dont il a appris à connaître la force et la duplicité, et leur multiplie les présents, alors qu'il était, à la Mobile, si fier de les avoir réduits.

Peu à peu d'Abbadie arrive à reconnaître que le Gouverneur doit vouloir et pouvoir et finit par se réclamer de la ligne de conduite de Kerlérec, surtout après les injustes dénonciations que les commerçants de la Nouvelle-Orléans envoient contre lui au Ministre. Voici du reste une lettre de d'Abbadie à Kerlérec, qui résume on ne peut mieux l'histoire des trois derniers mois de l'année 1763.

« J'aurois souhaité, Monsieur, que la lettre cy jointe vous fut parvenue avant votre départ pour France vous auriez été plustot informé de toutes les difficultés que j'ay éprouvées dans les arrangements que je devois terminer à la Mobile. Les Anglois ont toujours douté de la bonne foi avec laquelle je leur ai parlé de votre part et de la mienne sur l'évacuation des postes des Tombekbé et des Alibamous. Cependant comme je retenois à la Mobile la nation Chaktas et ses principaux chefs, ils ont profité de cet instant pour envoyer à Tombekbé une garnison qui y est arrivée à bon port; s'y soutiendra-t-elle? j'en doute, malgré la tranquillité apparente des sauvages. J'ai même ouï dire depuis mon arrivée ici qu'ils prennent le parti de la faire descendre à la Mobile. Quant aux Alibamous ils ont vû par eux-mêmes l'impossibilité d'y envoyer; ces sauvages, que j'ai fait venir à la Mobile pour leurs présents, se sont clairement expliqués qu'ils ne vouloient y recevoir que des traiteurs. Enfin le commandant anglais en est venu au point de leur dire qu'il n'enverroit garnison chez eux que pour les protéger dans leur commerce et lorsqu'ils le désireroient.

J'ai été très satisfait des deux chefs Tamatlé et Toupalga qui ont servi d'escorte avec leurs principaux guerriers, à tous nos habitants des Alibamous.

J'avois donné ordre au chevalier de la Noüe d'évacuer son poste, il a profité des bonnes dispositions des sauvages et s'est replié ici le plus heureusement du monde après avoir eu la précaution d'enclouer ses canons et de jetter ses poudres dans la rivière. Enfin, Monsieur, j'en ai été quitte pour beaucoup de peine et d'embarras, à cela près tout s'est bien passé. Il serait à souhaiter qu'il en fut de même aux Illinois, mais cela n'en prend pas la tournure. M. de Neyon, qui m'a adressé ici différents paquets pour vous, vous rend sans doute compte de tout ce qui s'y passe, ainsi, Monsieur, je n'entrerai point dans ce détail.

Les Anglois doivent être actuellement dans le fleuve ; ils ont ici des bateaux qui les attendent et ils vont tenter l'entreprise, je leur souhaite bien du succès. Des officiers françois seroient très déplacés dans ce convoi, ne pouvant ni commander, ni être commandés, ainsi je n'ai pas jugé à propos de leur en donner, d'ailleurs ils recevront de ma part les secours que je pourrai leur procurer, mais l'affaire de la Mobile m'a appris à les connoître... »

Pour raconter les événements de l'année 1764, nous allons publier, en le résumant seulement par endroit et en y intercalant quelques

lettres ou commentaires, le journal de d'Abbadie, qui semble avoir été à la fois un mémento et un canevas de brouillons pour sa correspondance officielle.

Ce précieux document très net et très exact, n'a jamais encore été publié.

8 janvier 1764. — A la pointe du jour on tira une salve de vingt et un coups de canons pour la publication de la paix (1). Sur les huit heures du matin un conseiller, le greffier en chef du Conseil, l'huissier audiencier et les huissiers de police montèrent à cheval suivis des trompettes et tambours et d'un détachement de soldats; ils allèrent par toute la ville publier l'ordre du Roy. L'après-midi sur les 4 heures le corps de MM. les officiers et le Conseil supérieur se rendirent chez moi et nous nous rendîmes à l'église, de là accompagné du clergé nous allâmes sur la place, où l'on avait dressé un feu de joye, où les troupes de la colonie et les milices étaient rangées en bataille. Le curé entonna le *Te Deum* et nous retournâmes en chantant à l'église; dans l'instant du *Te Deum* on fit une salve de toute l'artillerie qui se trouvoit sur la place, les troupes firent une première décharge, l'artillerie recommença et il fut successivement tiré trois décharges d'artillerie et de mousqueterie. J'avois fait ordonner le matin des illuminations dans toute la ville; pour signaler ce jour je fis distribuer une barrique de vin au peuple, un bœuf et une barrique de vin aux soldats, et je fis préparer chez moy cent couverts où on soupa et on dansa toute la nuit et jusqu'au lendemain 7 heures du matin; pour rendre la fête plus complète (2) j'engagai quelques jeunes personnes de la ville à représenter chez moy une comédie. Je fis dresser un petit théâtre dans ma salle et on y représenta avec succès l'*Amant auteur et valet* (3), enfin cette fête fut marquée par le plaisir et on parut très satisfait de mes dispositions.

Le 12. — Sur les représentations que me fit M. Aubry, commandant des troupes, qu'il n'était pas possible de faire le service avec le petit nombre d'officiers qui étoient entretenus, je donnai l'ordre de faire recevoir les sieurs Dufossat, capitaine, Desclouet, lieutenant et Villebrun, enseigne que j'ai proposés au ministre comme officiers surnuméraires; aux compagnies, par la même raison, je fis recevoir aussi 4 sergens et six caporaux.

Le 23. — M. Loftus avec quelques officiers chargés de prendre possession des Illinois est arrivé ici.

Le lendemain je leur donnai à dîner et après je les fit passer dans mon cabinet où je leur fis lire et interpréter par M. Aubry les lettres de M. de Neyon et tout ce qu'il me marque de particulier sur tout ce qui a rapport aux sauvages Illinois. Enfin, je leur dis combien je désirais qu'il se rendit dans ce poste, qu'il était tous les jours plus intéressant d'évacuer pour les intérêts du Roi et que je saisirais toutes les facilités qui dépendraient de moi pour accélérer l'expédition de leur bateau. Je fis cesser tous les travaux du Roi pour leur procurer plus d'ouvriers...

Le 30. — J'ai expédié un bateau aux Illinois et envoyé à M. de Neyon des ordres pour l'évacuation des postes qu'il commande.

1. Cette publication solennelle, ordonnée par dépêche ministérielle, s'était trouvée retardée par suite de l'absence de d'Abbadie.

2. Il ne faut pas oublier que la cession de la Nouvelle-Orléans à l'Espagne était toujours inconnue.

3. Pièce en un acte de Céron, représentée à Paris pour la première fois en 1746.

Je reçus une députation des sauvages Biloxi qui me dirent que leurs intentions étaient de mourir avec les Français et qu'ils voulaient quitter leurs établissements pour passer sur ceux de la rive droite; je leur répondis que je les recevrais toujours comme mes enfants et les amis des Français, qu'ils n'avaient qu'à voir quels endroits sur nos terres étaient les plus propres à leur établissement et que je leur permettrai d'y venir. Ils me promirent d'y voir et qu'après la récolte de cette année ils me rendraient réponse. Ils doivent se joindre dans cette émigration aux Pascagoulas, autre petite nation sur le lac Pontchartrain...

Février. — *Le 7.* — Deux bâtiments anglais chargés de troupes sont remontés à la Nouvelle-Orléans. Je les fis amarrer sur la rive droite du fleuve au-dessus de la ville. Je prévins le commandant anglais pour qu'il donne des ordres pour la plus exacte discipline, ce qui a été exécuté. Ils s'occupèrent des dispositions de leur voyage aux Illinois.

Du 14. — Un brigantin anglais chargé de troupes est encore arrivé. Une voiture des Illinois est arrivée. Les nouvelles que m'apprend M. de Neyon sont inquiétantes pour lui. Les sauvages le visitent souvent par détachements de 20 et de 30, il faut leur donner quelque chose ou courir les risques de leurs menaces. Les sauvages ont levé le siège de Détroit, mais on n'en augure pas mieux pour les Anglais.

Voici la lettre de Neyon dont parle d'Abbadie :

« Fort de Chartres, le 1er décembre 1763.

« ..... Si le général Amherst m'avait fait savoir la cessation des hostilités et la ratification du traité chacun dans leur temps, j'aurais disposé les nations en conséquence, convaincu que je suis, qu'un homme représentant en dignité, est incapable d'abuser du droit des gens. J'aurais déjà fait passer des colliers dans tout le continent et j'ose me flatter, que d'après la confiance que les hommes rouges ont en moi, que j'aurai pu faire échouer la conspiration. Mais l'ignorance dans laquelle j'étais, ne m'a pas permis d'y pourvoir et j'ai lieu de craindre que les choses portées au point où elles sont, il me soit difficile de les appaiser.

« J'ai eu l'honneur de vous rendre compte que j'avais mis en exécution les ordres que vous m'aviez adressés en faisant passer des colliers, paroles et calumets, dans toutes ces parties du continent.

« Le sieur Debeaujeu, qui s'estoit chargé de faire passer les paroles, calumets et colliers dans toutes les nations du nord, a pris le party d'hiverner à soixante lieues, dans la rivière des Illinois, avec une partie des Poutéouatamis et a fait passer les paroles plus loin. Ces derniers auxquels il a communiqué, m'ont fait réponse que les chefs et vieillards avoient toujours écouté ma parole, mais qu'ils ne répondoient pas de leurs guerriers, que d'ailleurs c'estoit le Maître de la Vie qui les excitoit à la guerre. Il est bon de vous observer, Monsieur, qu'un esprit prophétique s'est introduit chez les Abénottes, un homme de cette nation n'a pas eu de peine à convaincre tous les siens et successivement tous les hommes rouges, que Dieu lui étoit apparu et lui avoit dit :

« Je suis le Maître de la Vie, c'est moy qui ai fais tous les hommes, « par conséquent je dois veiller à leur conservation. C'est pourquoy « je vous avertis, que si vous souffrez l'Anglais chez vous, vous estes « morts. Les maladies, la picotte (1) et leur prison, vous détruiront « totallement. Il faut me prier et ne rien faire qui n'aie raport à moy, « je vous soutiendrai, mais il faut abandonner vos nattes et vos mani- « tous; la pluralité des femmes est contre ma loix. »

« Cette prétendue apparition a fait un effet, que j'aurai peine à vous expliquer, je suis parfaittement convaincu de celui qu'il a fait sur les Poutéouatamis, qui ont rejetté les nattes et manitous, qui ne vivent plus qu'avec une femme, font leurs prières soir et matin et désirent tous être baptisé...

« Le 27 octobre, j'ai reçu une lettre du chef Pontiak, que je vous adresse.

« J'ai rappelé des Péorias le Sr Toulon, ainsi que sa garnison. J'ai réduit celle du fort Massac à quinze hommes et un officier, j'en ai fait transporter toute l'artillerie, qui est en état de service, à Sainte-Geneviève. Elle consiste en cinq pièces de canon, dont un de trois et quatre de deux, vingt-quatre boulets et dix-neuf grenades. Il en est resté trois pour lesquels j'ai donné des ordres de casser les tourillons au moment de l'évacuation....

« Malgré le désir que j'ai de revoir mes Dieux pénates, ce désir serait pour rien, si je croyais qu'il peut être contraire au bien du service, mais, moins pour faire mon apologie que celle du poste, j'aurai l'honneur de vous faire observer que le commandant d'ici a toujours été regardé de toutes les nations, comme un père secourable, notemment depuis trois ans, où j'ai réussi à les contenter, bien que privé de tout secours du Canada.

« Les sauvages s'applaudissent de me voir encore ici, après les préparatifs qu'ils ont vu faire au fort Duquesne. Ils me disent sans cesse : « Prend courage mon Père, n'abandonne pas tes enfants, les Anglais ne « viendront jamais ici tant qu'il y aura un homme rouge... »

« Il me semble nécessaire de faire évacuer ce poste, c'est le seul moyen de faire cesser les entreprises contre les Anglais. Je pourrai le faire dans les premiers jours de mars de l'année prochaine, qui est le meilleur temps et le plus propre, attendu que le fleuve est dans sa plus belle navigation, pour la hauteur des eaux. »

Peu après, Pontiac écrivit la lettre suivante au major Gladwyn, commandant du Détroit.

« Mon Frère, la parole que mon père (Neyon), m'a envoyée pour faire la paix, je l'ai acceptée. Tous nos jeunes gens ont enterrés leurs casses-têtes. Je pense que tu oublieras les mauvaises choses qui se sont passées il y a longtemps, de même j'oublierai ce que tu peux m'avoir fait, pour ne penser que de bonnes, moi, les sauteurs, les

1. Petite vérole.

Hurons, nous devons t'aller parler, quand tu nous demanderas. Fais-moi la réponse, je t'envoie ce collier, afin que tu le voyes. Si tu es bien comme moi, tu me feras réponse. Je te souhaite le bonjour.

« PONTIAC. »

Parkman qui cite cette lettre dans son ouvrage *The Conspiracy of Pontiac*, nous apprend que Gladwyn, en transmettant cette pièce au général Amhest, ajouta : « ... Les Indiens ont perdu de quatre-vingts à quatre-vingt-dix de leurs meilleurs guerriers, mais si Votre Excellence compte tirer encore une nouvelle vengeance de leur cruauté, il est très facile de le faire sans bourse délier : il suffirait d'autoriser la vente libre du rhum, ce qui détruirait les Indiens, bien plus complètement que le fer et que le sabre. »

Le 25 février, continue d'Abbadie, un navire de Saint-Domingue dit que les Espagnols confisquent les bâtiments français. C'est une raison pour prendre ses arrangements en conséquence.

Le 26. — J'ai passé la revue des milices. J'en ai fait l'inspection et pourvu au remplacement de quelques officiers majors et officiers soldats. Tous les nouveaux domiciliés et les soldats réformés qui sont restés ici y ont été incorporés. J'ai été très satisfait de cette troupe, elle a témoigné ici beaucoup de zèle pour le service. Je dis à ce sujet aux différents capitaines, à la tête de leurs compagnies, tout ce que je devais pour les encourager à continuer le même zèle pour le service du Roi. J'ai indiqué une autre revue pour le premier dimanche du mois d'avril.

Le 27. — Les Anglais sont partis aujourd'hui. J'ai été très satisfait de leur exactitude à contenir leurs troupes. Il ne s'est pas passé ici la moindre petite chose qui m'ait donné lieu de m'en plaindre. Quoique j'eusse lieu d'être tranquille sur les entreprises que les Anglais auraient pu tenter ici, lorsqu'ils ont été rassemblés sur leurs bateaux, j'ai fait doubler la garde pendant la nuit aux postes sur la levée du fleuve. J'avais aposté l'économe de l'habitation du Roi pour m'informer par un signal de deux coups de fusil du moindre mouvement qu'ils auraient pu faire.

On faisait bon quart à bord de la flûte le *Salomon*, où il y avait plusieurs canons chargés à mitraille, toutes ces précautions ont été heureusement inutiles, mais elles étaient nécessaires. Quelque exacte qu'ait été la discipline des Anglais pendant leur séjour ici, il leur est déserté vingt hommes; on compte qu'avant leur arrivée à la Pointe-Coupée, le nombre en sera plus considérable. Ces gens sont effrayés des difficultés du trajet et des craintes des sauvages. Quelques officiers ne sont pas plus rassurés. Pour éviter les discussions et terminer les différents qui pourraient survenir du passage de ce convoi d'ici à la Pointe-Coupée, j'ai désigné le sieur Baurang, officier réforme et interprète de la langue anglaise, pour les accompagner jusqu'à la Pointe Coupée et m'informer de tout ce qui se passera pendant cette route. J'ai fait au major Loftus des représentations sur son exactitude à contenir ses gens sur les habitations le long du fleuve. Il m'a promis d'y avoir égard...

Il monte aux Illinois 11 bateaux avec 360 hommes, compris 17 officiers, 30 femmes et 28 enfants et quelques domestiques, en tout à peu près 420 à 430 personnes ; on spécule ici pour et contre sur leur voyage, le plus grand

nombre pense qu'ils ne parviendront pas aux Illinois, autant par la difficulté du chemin, le peu de précautions qu'ils ont prises et l'embarras de leurs bateaux que par les oppositions de la part des sauvages.

Le 29. — J'ai reçu une députation de Pascagoulas; je les ai exhortés à vivre

CARTE DE LA RÉGION DES ILLINOIS

Par le baron M. de Villiers.

tranquilles chez eux; je leur ai fait délivrer deux présents qui leur étaient dus et les ai exhortés à me donner avis si, contre mon attente, les Anglais préparaient chez eux quelque chose qui tendît à troubler la paix qui nous unit.

Le sieur Cabaret m'écrit des Arkansas que les Osages venaient ramener quelques chevaux qu'ils avaient volés et avaient apporté le calumet de la paix.

Quelques sauvages venus des Illinois disent que les nations sont toujours en grande fermentation et se proposent d'attaquer les Anglais ce printemps. Un sauvage a été particulièrement chargé de porter cette nouvelle aux Arkansas.

Mars. — *Le 5.* — Je reçois une députation de dix Chaktas, du village des Carmes jaunes. Mastabé, leur chef, me dit qu'ils ne se faisaient point à ne plus voir les Français dans leur village, que tout était triste pour eux, qu'il était venu me demander des conseils. Je lui répondis qu'il avait entendu ma parole, que les Anglais étaient aujourd'hui mes frères, que les traiteurs anglais pourvoieraient à leurs besoins...

Du 14. — Je reçus des nouvelles de la Mobile qui m'apprirent que quatorze traiteurs anglais avaient été tués aux Alibamous et que quelques autres avaient été renvoyés à la Mobile tout nus. Que 400 Chaktas étaient à la Mobile et y demandaient des présents qu'on leur faisait espérer. Je crains que si ces promesses ne s'effectuent pas, il n'en coute quelque chose aux Anglais. On me mande que 250 sauvages Mobiliens et autres des environs de la Mobile se rendent ici pour me demander à être placés sur nos terres, je les attends. Une corvette de 12 canons est en station dans la baie de la Mobile et inspecte tous les bâtiments français qui passent. Ils défendent, sous peine de confiscation, l'exportation du vin, de toute autre liqueur du cru de France, le taffia, le sucre et le café dans les places de la Mobile et de Pensacola.....

Le 22. — Le convoi anglais relâche ici, il avait été attaqué par les sauvages à la Roche à Davion, voir ma lettre n° 10.

Cette lettre a sans doute été perdue, mais en voici une d'Aubry qui peut la remplacer.

« ... Le convoi est arrivé sans accident le 15 mars à la Pointe Coupée.

« A la Pointe Coupée il arriva un événement. Un sauvage esclave de la Nouvelle-Orléans s'était enfui et réfugié sur le bateau de M. Loftus. Arrivé à la Pointe Coupée, cet esclave y fut reconnu par un ancien maître à lui; on demanda au commandant français l'ordre de le faire arrêter, ce qu'il fit en prévenant M. Loftus. Mais celui-ci, loin d'écouter les raisons qu'on lui donnait, protesta contre le droit que l'on s'arrogeait d'arrêter cet esclave et commanda un détachement de cinquante hommes pour soutenir ses prétentions. Le commandant français ne voulant pas en venir à des voies de fait, dont les conséquences pouvaient être très graves, eut la prudence de céder et l'esclave demeura libre malgré la justice et le bon droit.

« Le sieur Baurand quitta le convoi pour s'en revenir à la Nouvelle-Orléans, suivant qu'on en était convenu, à la limite supérieure de la Pointe Coupée; mais, avant de partir, il recommanda à M. Loftus de se bien garder des sauvages.

« Le convoi était parvenu à la Roche à Davon, distant de vingt-quatre lieues de la Pointe Coupée, le 19 mars à 9 heures du matin, lorsque des sauvages placés à droite et à gauche sur les rives du fleuve, tirèrent sur deux pirogues de découverte, qui marchaient en avant du convoi, y tuèrent six hommes et en blessèrent sept. Ces deux pirogues se

replièrent sur le convoi qui, sans tirer un coup de fusil, se mit en dérive pour la Nouvelle-Orléans, où il arriva le 22 mars.

« Les premières nouvelles de cette alerte désignèrent comme agresseurs les Arkansas et les Tonicas, mais, par une lettre plus détaillée, on sut que c'était les Ossogoulas, Chaktas, Avoyelles et Tonicas au nombre de trente hommes. « Ce parti n'était pas assez considérable pour qu'on ne tentât pas de le repousser...

« M. d'Abbadie témoigna à M. Loftus ses regrets et lui offrit tous les secours qui dépendaient de lui, mais cet officier, loin de répondre à ces procédés avec la reconnaissance qu'il en devait avoir, a dit que M. d'Abbadie était l'auteur de son désastre, que c'était par son ordre que les sauvages l'avaient attaqué. Jamais calomnie n'a été plus noire ni plus atroce : M. d'Abbadie, a fait tout ce qu'il a été possible de faire pour engager les sauvages à rester tranquilles, et le commandant anglais cherche inutilement à se justifier de sa faiblesse et du peu de tête qu'il a eu en cette occasion. »

Le fleuve se trouvait très haut et la navigation était rendue difficile, néanmoins le 22e régiment fut loin de se couvrir de gloire, la crainte exagérée des sauvages, fut la seule cause de cette déroute. Les Indiens avaient du reste fort bien choisi l'emplacement de leur embuscade.

« La Roche à Davion, dit le général Collot (1), est un promontoire isolé qui, à l'œil, n'a aucune liaison avec les hauteurs de Natchez. Il est composé de trois mamelons dont deux font face à la terre et le troisième au fleuve dont il touche les rives. La pente en est très rapide sans être cependant à pic et elle est d'un accès très difficile, en arrière sont des terres noyées et pleines de cyprières. »

Aubry, avec beaucoup de perspicacité, avait prévu longtemps à l'avance ce qui allait se passer. « ... Cinquante hommes déterminés, disait-il avant le départ de Loftus, sont capables d'en détruire trois cents qui monteraient le fleuve. Si malheureusement les Anglais étaient défaits en montant les Illinois, ils seraient assez injustes pour nous l'imputer quoique nous n'ayons rien à nous reprocher... »

« Je fis arrêter, continue d'Abbadie, au bayou Saint-Jean tous les bâtiments pour éviter la révolution que cela pouvait faire parmi les sauvages.

Elle n'a pas eu le succès que je souhaitais pour la tranquillité de la colonie et certainement les Anglais seuls en sont cause ; leurs propos, leur dureté pour les sauvages les ont trop animés contre eux pour qu'on puisse les tranquilliser de longtemps.

D'ailleurs, M. Farmar, commandant de la Mobile, et M. Loftus, chargé de l'expédition des Illinois, sont les personnes les moins propres qu'on put choisir pour traiter ces nouveaux arrangements, par la dûreté et la hauteur de leur caractère. Leurs imputations ne m'inquiètent point (2) et tout l'univers sait que j'ai

1. *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, Paris, 1826.

2. Le général Gage s'honora au contraire en remerciant d'Abbadie de ses bons offices.

fait et prévu tout ce qu'il était possible de faire. Il n'a tenu qu'à eux que je ne donnasse pas un grain de poudre dans les présents que je leur ai fait à la Mobile, où il y avait 3,000 sauvages assemblés ; mais je leur demandai de partir dans l'instant où les sauvages auraient vu qu'on la leur supprimait, car, s'ils eussent même pu prévoir les dispositions des Anglais, je n'aurais pas plus répondu d'eux que de moi.

Les dépenses des postes dans ce pays-ci sont analogues à celles du Canada : ici comme là tout le monde a des raisons de justification ; c'est un chaos d'iniquités dont on ne peut trouver le premier sévice. Je réduis de prime abord au quart (taux du discrédit du papier du roi, persuadé qu'on a vendu dans cette proportion), les certificats de fournitures faites avant 1763 et j'ai payé en lettres de change pour 13,400 livres des fournitures appréciées 53,500 livres.

Le 25. — Les bateaux anglais mirent en dérive pour se rendre à la Balise. M. Loftus me demanda d'y laisser dix hommes et un officier pour avoir soin des bateaux qu'il laissait, devant embarquer ses troupes dans un brigantin qui se trouvait à la Balise. Il compte envoyer chercher ces bateaux par un bâtiment garde-côte ; cette opération ne me paraît pas aisée, la suite nous en apprendra le succès.

Je permis à un détachement anglais de vingt hommes et deux officiers de passer par le bayou Saint-Jean pour se rendre à la Mobile. Comme je savais que les petites nations situées sur le lac Pontchartrain devaient les attaquer, j'en prévins les officiers, afin qu'ils prissent les précautions nécessaires à cet effet ; je leur fis même prêter pour cela deux pierriers du magasin du Roi. (Ils partirent du bayou le 30 de mars.)

Le 30. — Je reçus une petite députation de Houmas... Je leur dis de rester tranquilles lorsqu'ils verraient les Anglais et de les regarder comme nos amis.

Avril. — *Le 4.* — Je reçus un député du chef Tonicas qui me faisait demander à me venir voir. Je fis répondre au chef que j'étais fâché qu'il eut rejeté ma parole, que je lui avais fait dire d'être tranquille et de recevoir les Anglais, nos amis, avec amitié. Le député me répondit à cela que c'était vrai, mais que les Anglais avaient un mauvais cœur et qu'à la Pointe Coupée ils les avaient entendu parler avec mépris des sauvages, ce qui les avaient déterminés à frapper, mais qu'ils ne l'avaient pas fait sur les terres françaises.

Je répondis au député que je donnerais des ordres au chef de la Pointe Coupée pour le faire descendre, lorsque je le jugerai à propos et qu'il leur dit que mon cœur saignait de leur sottise.

Quatre familles acadiennes, au nombre de vingt personnes, sont arrivées ici de la Nouvelle-York, où elles avaient été retenues jusqu'à la paix. Leur passage leur a coûté 2,200 livres et absorbé toutes leurs économies.

Le 6. — Les sauvages Pacanas et Tonicas, établis aux environs de la Mobile, arrivèrent ici pour demander des établissements sur nos possessions. Je n'ai pu encore décider où je les placerai. En attendant, je les établis au Colapisse, à trois lieues d'ici, où ils camperont jusqu'à cet automne, où j'essaierai de les placer aux environs de la rivière Rouge. Ils composent en tout quatre-vingts personnes.

Le 10. — Le sieur Braud qui, à défaut de caractères, s'est servi d'une planche gravée pour l'impression des lettres de change du Trésorier, demande un privilège d'imprimeur.

Le 15. — Les sauvages sont partis sur deux voitures pour aller s'établir à la

fourche des Chétis. J'ai été très content de la douceur des Tonicas, mais les Pacanas m'ont causé bien de l'embarras. Lorsqu'ils sont avec nous, il n'y a rien qu'ils ne disent contre les Anglais, et, quand ils sont avec ceux-ci, ils disent la même chose de nous; toutefois, il sera toujours bon de les ménager pour le mal qu'ils pourraient nous faire.

Le 17. — Je reçus une députation de sept Chaktas. Ils m'assurèrent de leur dévouement pour les Français, mais je n'y compte pas beaucoup. Je les reçus bien et les caressai, et je leur ai donné un petit présent, comme c'est la manière.

Le 18. — Arrivée du navire le *Missouri*. Je reçus quelques lettres particulières, mais pas une intéressante du Ministère. Les bruits de la cession de cette colonie à l'Espagne ont assez de vraisemblance.

J'appris que les Anglais, en partant de la Balise, avaient laissé 80 hommes et 7 officiers à la Balise.

Le 19. — J'ai envoyé un convoi aux Illinois composé de quatre bateaux et d'une pirogue armés et chargés par des particuliers.

Le 20. — M. de Makarty, ancien lieutenant du Roi, est mort. Je fis donner pour son convoi funèbre toutes les troupes de la garnison et on lui tira trois coups de canon. Lorsque le corps sortit de la maison, on nomma quatre officiers pour porter la bannière : quoique ces honneurs ne fussent pas dus à M. Makarty, je les lui ai fait rendre par considération pour sa mémoire et pour sa famille.

Le 21. — Suivant un usage anciennement établi, le samedi saint, je fis faire une décharge de vingt et un coups de canon au *Gloria in excelsis* de la messe.

A la fin du mois, d'Abbadie envoya à Paris une nouvelle lettre de Neyon dont voici la copie :

« Sans être privé de voir des sauvages, je n'en apprends pas davantage de leurs nouvelles. Ceux qui viennent ici sortent de leur hivernement et ne viennent que pour faire racommoder leurs armes et demander des secours.

« J'ai actuellement ici une bande de Ouyatanons et une de Piankichas qui m'ont appris que les Iroquois étaient plus animés que jamais, et desquels ils ont reçu un collier noir et deux chevelures anglaises qu'ils m'ont apportées, que je n'ai pas voulu accepter et qu'ils ont laissées dans ma salle. Quant à eux, ils me paroissent disposés à ne faire aucun mouvement, mais il y a lieu de craindre que MM. les Anglais, usant avec ces Indiens de leur hauteur et mépris ordinaire, ne trouvent encore bien des difficultés pour pénétrer jusqu'ici, joint à ce que l'hiver de cette année a été fort dur et qu'il continue encore dans cette partie, cela donne lieu de croire que les rivières des païs d'en haut ne sont pas encore navigables. »

Mai. — *Le 1er mai*, jour de ma fête, je reçus la veille les compliments des différents corps et on tira, sur les 4 heures, une salve de dix-neuf coups de canon; le lendemain, au point du jour, on me salua d'une autre salve de dix-neuf coups de canon. Je donnai à dîner aux différents corps, on y but différentes santés. La mienne seulement fut saluée de quinze coups. Cette étiquette a été bien diminuée de celle que faisait observer M. de Kerlérec en pareille circonstance.

Le 3. — Une frégate anglaise est venue à la Balise chercher une partie des

troupes du convoi des Illinois. Il ne reste plus qu'un officier et dix hommes pour garder les bateaux qu'ils doivent envoyer chercher je ne sais quand ni comment.

La rareté de la farine m'a obligé de mettre à la demi-ration de riz les soldats et les rationaires. Je n'ai pu retirer de la Mobile qu'environ 200 quarts et il n'y en a plus. Le *Missouri*, le seul vaisseau qui soit arrivé ici depuis le commencement de l'année, n'en a point apporté.

Le 12. — Une députation de sauvages, Chétis Machas, vient me dire qu'on avait voulu les engager à frapper sur les Anglais, mais qu'ils étaient restés tranquilles, n'ayant point d'ordres de leur chef; j'applaudis à leur façon...

J'ai reçu une lettre de M. de Neyon avec la réponse qu'il a faite au major Loftus.

« Fort de Chartres, ce 20 avril 1764.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que le 14 du présent mois est arrivé le sieur de Volsey qui m'a remis les paquets dont il étoit chargé, par lesquels vous m'apprenez le parti que MM. les Anglois ont pris de venir ici par la voye du fleuve. J'en étoit prévenu deux jours auparavant par l'arrivée de Pontiak. Les occupations qu'ils me donnent ne me laissent ni jour ni nuit; il a su dans une heure détruire dans l'esprit de nos domiciliés ce que je croyais leur avoir inculqué en huit mois.

« Plusieurs pauvres habitans, avant ces nouvelles, se préparoient à descendre, mais la crainte qu'ils ont d'être arrêtés, soit par les Anglois ou les sauvages, a fait qu'ils ont pris le parti d'attendre l'arrivée des premiers.

« Suivant les nouvelles que j'ai reçues dernièrement du Détroit, les Anglois ont perdu quinze cents hommes au Portage de Niagara, vingt-deux berges sont péries d'un coup de vent à la Pointe-au-Pain dans le lac Erié. Les Anglois qui s'étoient sauvés du naufrage sont tombés entre les mains des sauvages qui les ont massacrés, et, dans le nombre des morts il y avoit cinq François.

« Je joins ici copie de la lettre que j'écris à M. Loftus, commandant anglois. Pour la lui faire parvenir j'ai été obligé de faire commander un caporal et deux soldats, ne trouvant personne, pas même les chasseurs les plus déterminés, disposés à essuyer le même sort que plusieurs de leurs semblables ont subi, comme vous voyez ci-dessus...

« J'ai expédié des courriers au sieur de Saint-Ange pour se replier ici ».

Copie de la lettre de M. de Neyon à M. Loftus, commandant anglais destiné pour les Illinois, du 20 avril 1764 :

« Monsieur,

« J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 29 janvier, qui m'est parvenue par le convoi le 14 du présent, par laquelle vous me donnez avis du parti que vous prenez de venir prendre possession de cette partie par le fleuve; j'en étois prévenu

par le chef Pontiak, qui s'étoit rendu ici quelques jours auparavent.

« MM. d'Abbadie et Aubry vous ont informé, comme vous me le marquez, de la disposition des sauvages à vous rendre difficile votre prise de possession.

« Je n'avois jamais regardé la conspiration comme générale, j'en exceptais seulement la nation Illinois, laquelle j'avois disposée à vous recevoir, mais l'arrivée de Pontiak (1) a détruit dans une nuit ce que j'avois fait en huit mois, et suivant les comptes qu'on m'en a rendu ils me paroissent aussi acharnés à s'opposer à votre arrivée ici que tous ceux du continent le sont à n'y point souffrir d'Anglois.

« Je vous expédie seulement une voiture avec deux soldats et un caporal pour vous donner cet avis.

« J'ai convoqué les habitans du pays le 23 du présent à une assemblée pour leur faire part de vos intentions. Je ne négligerai rien de tout ce qui dépendra de moi pour les disposer à se rendre à votre demande et vous donner cette première marque d'obéissance... »

Le 21 mai (Suite du Journal de d'Abbadie). — Il arriva un bateau de la Mobile avec de la farine. J'avais prié le commandant anglais de m'en prêter 300 quarts, mais au lieu de me les faire remettre directement, il les a donnés à un marchand anglais pour me les vendre, lequel, profitant de la nécessité où je suis, m'en a demandé 90 livres; enfin, par composition, j'en ai donné 80. Mais, au lieu d'en prendre 300 quarts, je n'en ai pris que 70, qui entretiendront l'hôpital et la troupe à la demi-ration pendant deux mois.

Le 27. — Mme d'Abbadie, à 3 heures du matin, fut heureusement délivrée de son enfant. M. Aubry eut la politesse de faire saluer cet enfant de vingt et un coups de canon. Cet usage s'était pratiqué sous M. de Kerlérec. Si on m'eut consulté, je n'aurais pas suivi cette étiquette. L'après-midi, je reçus les compliments de MM. les officiers de la milice bourgeoise. Le Conseil, dispersé, n'y vint que par partie.

Juin. — *Du 4.* — J'ai pu faire tomber le prix de la farine à 60, puis a 45 livres.

Le 6. — Députation des Biloxis et autres. Ces nations se sont assemblées près de la Nouvelle-Orléans pour jouer à la pelote, ce divertissement attire beaucoup de spectateurs.

7 juin 1764. A cette date, d'Abbadie écrivit au Ministre :

Monseigneur,

« Je vais avoir l'honneur de vous faire part de mes réflexions sur le caractère et l'esprit des habitants de la Louisiane.

Le désordre qu'il y a depuis longtemps dans cette colonie, et principalement dans les finances, vient de l'esprit d'agio qui a de tout temps régné ici et dont les habitants ont fait leur unique objet. Il commença dès 1737, non seulement sur la monnaie de la colonie et les lettres de change, mais même sur les mar-

1. « Neyon, en voyant Pontiak, lui dit qu'il espérait qu'enfin il était revenu à son bon sens, mais l'Indien, lui montrant un large collier, s'écria : « Mon père, je viens pour t'inviter, toi et tes alliés, à venir avec moi faire la guerre aux Anglais. » Neyon lui demanda s'il n'avait pas reçu, l'automne précédent, son message annonçant que désor-

chandises de magasin et sur tout ce qui en était susceptible. C'est à cela qu'on s'est principalement attaché au préjudice des établissements, des terres et des autres moyens qui auraient pu faire florir la colonie. J'ai entièrement supprimé la ressource qu'on avait du côté des magasins du Roi d'où on tirait des marchandises pour les revendre aux particuliers et souvent au roi même. J'ai aussi aboli l'usage de donner des gratifications aux différents employés en marchandises des magasins. Il sera plus avantageux de les leur procurer en argent quand ils la mériteront.

L'ancien papier, n'étant pas converti en lettres de change, ne peut avoir de valeur fixe que celle que la confiance publique lui donne, et quelque chose que j'ai pu faire pour la rétablir sur le sort de cette finance, le discrédit est toujours resté à la différence de 300 pour cent avec les lettres de change. La nouvelle monnaie, que j'ai été obligé d'introduire pour les menues dépenses du service, se soutient toujours au pair de la lettre de change. J'ai réprimé quelques particuliers qui, dans les premiers temps qu'elle fut établie, voulaient en faire une différence, mais cela n'a pas continué.

La facilité qu'offre le pays pour vivre de ses productions naturelles a rendu l'habitant paresseux. L'usage immodéré du tafia a abruti tout le peuple, l'ivrognerie avait même passé chez les habitants plus élevés, cependant cette habitude s'est perdue chez la plus grande partie.

De ce genre de vie sont venues une indépendance et une insubordination qui ont eu des exemples marqués sous les différentes administrations. Je ne dirai rien de ceux qui se sont passés sous MM. de Kerlérec et de Rochemore, on sait à quel point ils ont été poussés. Quoique aujourd'hui tout soit tranquille, cet esprit séditieux n'en subsiste pas moins dans la colonie; il reparaît dans les propos inconsidérés de quelques têtes échauffées, dans des écrits anonymes que l'on répand dans le public. L'indécision du sort de la colonie m'a empêché de prendre un parti extrême pour réprimer cette licence, mais il faudra en venir là de toute nécessité pour rétablir le bon ordre entièrement perdu dans la conduite et dans les mœurs de cette colonie. Le premier moyen d'y parvenir est le rétablissement du Conseil.

J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte des membres qui le composent et surtout de M. de la Frénière, procureur général. Les sujets que vous choisirez, Monseigneur, pour remplir les premières places de conseillers et de procureur général me seconderont dans les vues que j'ai de me donner tout entier à tout ce qui pourra contribuer au bien de cette colonie, que l'agio, première source du désordre, a totalement bouleversée et qui a rendu au moins les trois quarts des habitants insolvables.

Les commerçants viennent de me remettre la requête ci-jointe; vous y verrez, Monseigneur, ces traits séditieux et d'insubordination dont je me plains.

L'exposé est faux dans tous ses points. Je n'ai point tiré de lettres de change, comme ils le prétendent, car ce ne sont pas celles données aux officiers réformés dont ils veulent parler. Ils n'étaient assurément pas dans le cas de prétendre aux mêmes avantages... »

mais les Français et les Anglais n'étaient plus qu'un seul peuple. Mais Pontiak ne voulut rien écouter, demandant toujours au commandant de prendre sa hachette. Neyon à la fin se fâcha et d'un coup de pied envoya dehors le collier. » (Parkman.)

Tout ce que Pontiak put obtenir de Neyon fut une barrique de rhum dont le contenu lui permit de faire danser platoniquement à quelques guerriers la cérémonie de la déclaration de guerre.

La protestation des commerçants visait principalement l'établissement de la traite exclusive et les moyens employés pour l'assurer. Elle était signée : Gaillardie, Milhet, Caresse, Braquier, Viviat, Vienne, Arrivé, Fuselier, Laforcade, Blache, Durand, Braquier jeune, Petit, Dumas, Lafitte cadet, Duplessis, Saintpré, Joseph Milhet, Denis, Rivoire, Delon, Cousin, Fourmi.

En marge d'une copie de la requête, d'Abbadie écrit ses réponses à chaque articulation ; elles ne sont pas tendres pour les signataires.

« ... Je ne sais en quoi les habitants de la Louisiane font consister les services qu'ils ont rendus à cette colonie pendant la dernière guerre, il n'a pas paru qu'ils aient été bien avantageux au Roi et aux habitants...

... Le but de la traite exclusive est la sûreté de pourvoir aux besoins des nations sauvages pour les maintenir dans la tranquillité et empêcher que, par une liberté sans borne, une infinité de gens dangereux par leur cupidité et leur mauvaise conduite ne s'introduisent dans les nations. De plus, on donne par ce moyen aux officiers et soldats qui sont dans les postes le moyen de subsister en achetant aux traiteurs les marchandises dont ils ont besoin et qu'on doit leur fournir à des prix fixés jusqu'à la moitié du montant de leur solde...

Tout le monde veut faire la traite qui est une sorte de spéculation, personne ne veut entreprendre de cultures, débouchés autrement importants...

... Ce ne sera pas de la gêne de notre commerce dont les Anglais pourront tirer profit, ce sera de notre paresse et de notre luxe...

... Cet esprit patriotique, dont on fait parade, est la chose la plus absurde. Ne sait-on pas tous les troubles que l'intérêt, la cupidité et l'agio sur tout ce qui en a été susceptible ont occasionné dans la colonie?...

Pour le bonheur des colons et pour ma tranquillité personnelle, j'attends avec la dernière impatience les ordres du Roi; s'il est un moyen de contenter tout le monde, je souhaite qu'on le saisisse, je crois n'avoir rien épargné pour le faire connaître. »

La véritable raison des attaques dont fut l'objet d'Abbadie nous est sans doute donnée par Champigny (*La Louisiane ensanglantée*) : « ... Les négociants devaient une grande partie des fonds qui leur avaient été confiés par les négociants de France. Il fallait que M. d'Abbadie s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces sommes afin de rétablir le crédit de la Colonie, totalement perdu depuis la guerre. Il ne pouvait y parvenir sans se faire des ennemis parmi les commerçants. »

D'Abbadie, sûr de la justesse de ses intentions, ne pensait certainement pas alors qu'il serait lui aussi victime des dénonciations systématiques des commerçants Louisianais. Pourtant, comme on le verra dans le chapitre suivant, le Ministre lui envoya l'année suivante un blâme sévère conçu en termes très durs. Heureusement pour lui, d'Abbadie était mort auparavant, et il n'eut pas la douleur de se voir la victime de cette injustice. Aubry et Foucault, ses deux successeurs, pour une fois d'accord, protestèrent éloquemment contre les imputations portées à la mémoire de leur ancien chef.

Le 21 juin (Journal de d'Abbadie), jour de la Fête-Dieu. J'ordonnai, suivant l'usage, trois salves de vingt et un coups de canon et j'assistai à la procession.

M. Pittman, ingénieur anglais, est arrivé ici pour aller aux Illinois en profitant du convoi, mais il arriva trop tard, le convoi des traiteurs étant parti le 12.

Le 22. — Sur les désordres continuels qui arrivaient en ville par les vols et les assassinats, la garde ne pouvant suffire aux patrouilles, j'ai donné l'ordre aux compagnies de milice bourgeoise de fournir aux corps de garde de la place, dès la retraite battue, un sergent ou un caporal et quatre fusiliers, pour faire la patrouille pendant la nuit.

Le 25. — Je fis baptiser mon fils. M. Aubry, commandant des troupes, eut la politesse de le faire saluer de dix-neuf coups de canon ; à l'occasion de cet événement, il y eut le soir un grand concert chez moi et je donnai à souper à vingt-cinq personnes.

Juillet. — *Le 2.* — M. de Neyon (1) arriva des Illinois dont il évacua le poste le 15 juin à la réserve de 40 hommes et il en a remis le commandement à M. de Saint-Ange. Le convoi qui est descendu était composé de 21 bateaux, 7 pirogues où étaient 7 officiers et 63 soldats (2) et quelques habitants qui ont voulu se replier sur les possessions françaises.

Le 3. — Des nouvelles vagues et incertaines apportées par deux bateaux

1. Le chevalier Pierre-Joseph de Neyon de Villiers, beau-frère de Kerlérec, était né en Lorraine d'une famille plus noble que riche.

Ses états de service portent : 1735, enseigne au régiment de Choiseul ; 1738, réformé ; 1742, lieutenant dans Marainville ; 1744, aide-major dans Royal-Lorraine (blessé à Wissembourg) ; 1747, capitaine (prit part à la bataille de Landfelt ; 1748, réformé ; 1749, attaché au corps de la Louisiane ; 1755, major-commandant au fort de Chartres des Illinois ; 1759, chevalier de Saint-Louis. De retour à Paris en 1765, il y séjourna jusqu'en 1772 et se mit à la disposition de Kerlérec pour le défendre dans son procès ; 1773, colonel du régiment de la Guadeloupe. Brigadier général, 1775, gouverneur de Marie-Galante.

En 1779, très malade, ses médecins le firent s'embarquer sur l'heure pour la France. Son navire fut pris par les Anglais et, quelques jours plus tard, il mourut en mer au mois d'août de la même année. « Il est plus propre (note de M. d'Ennery) à gouverner une colonie qu'à commander un régiment. » On ne peut lui reprocher de s'être servi de son commandement pour trafiquer aux Illinois, car, parti pour la Nouvelle-Orléans avec 120,000 livres provenant de ses économies et de la dot de sa femme, il ne revint en France qu'avec 31,000 livres.

Son fils unique, capitaine au régiment de la Guadeloupe, mourut en 1785. Sa veuve, après être restée quelques années aux colonies avec une pension de 1,500 livres, revint se fixer à Brest où elle vivait encore en 1791.

Neyon fut un excellent commandant. Chouteau, l'un des fondateurs de Saint-Louis, fut un des seuls à l'attaquer. Il lui reproche d'avoir abandonné les postes du haut fleuve et d'avoir emmené la population avec lui « pour se faire un cortège » et laisser supposer qu'il était indispensable. Ces propos ne peuvent s'expliquer que par le regret du vaillant pionnier de voir son œuvre compromise.

2. Neyon avait fait évacuer complètement les forts Peorias, Vinsenne, Massac et Osage.

Au sujet du fort Vinsenne, voici quelques lignes d'une curieuse lettre inédite de son fondateur :

« ... Le fort que j'ai fait faire est à 4 ou 5 lieues dans le Vabache, au-dessus de la rivière par où les Anglais auraient pu descendre et avoir commercé avec les nations. L'endroit est fort propre pour y faire un gros établissement : ce que j'aurais fait si j'avais eu des forces. A l'égard du commerce que l'on peut y faire, c'est la pelleterie ; il peut sortir de ce poste tous les ans 30,000 livres de pelleteries... » (*2 mars 1733.*)

Il convient de remarquer que les forts portaient généralement le nom de leur commandant, ce qui fait que tel poste fut par exemple successivement appelé Vinsenne puis Saint-Ange. Le fort dont il est question n'est pas le Vincennes actuel.

espagnols venant de Campêche et de La Havane, on infère ici que la cession de cette colonie à l'Espagne n'aura pas lieu.

Le 4. — Un nègre, coureur de nuit, pris par la patrouille bourgeoise, s'est évadé et a été fusillé, il mourut le lendemain de ses blessures.

Le 6. — Cabaret arriva avec 37 sauvages Arkansas qui viennent demander à ce qu'on n'abandonne pas le poste qui tombe en ruines.

Le 14. — Devant M. Pittmann, je fis venir le chef des Tonicas et lui reprochai leur attaque des Anglais.

« Mon père, me répondit-il, les Anglais ont toujours gâté les chemins dans toutes les nations, ils leur ont donné à boire des liqueurs qui les ont fait mourir. Quand j'ai su qu'ils venaient sur nos terres, j'ai dit : ils nous feront mourir, il vaut mieux les tuer. Je sais bien que tu l'avais défendu, mais comme j'avais dans mon cœur qu'ils nous feraient esclaves, je n'ai pu m'empêcher de frapper sur eux. S'ils avaient mis à terre avec leur garnison, nous les aurions tous tués, mais ils ont fui et ils ont bien fait; enfin mon père, je viens à toi comme un enfant honteux, châtie-moi si tu veux, mais aie pitié de nous. »

Tous les chefs sauvages ont donné la main à M. Pittmann qui leur a promis de la part des Anglais les mêmes bontés et la même amitié que les Français. Le lendemain, avec du vin et de l'eau-de-vie qu'il leur distribua, il leur fit quelques galanteries en marchandises.

Le 19. — Le sieur Pittmann, persuadé des difficultés qu'il éprouverait à se rendre seul aux Illinois repartit pour la Mobile.

Le 26. — Le convoi parti le 19 avril est arrivé aux Illinois. Les sauvages sont toujours en grande fermentation, toutes les nations sont rendues au Détroit dont elles font le siège. On ne sait que par les rapports des sauvages la prise du fort Duquesne.

Le 9 août 1764. D'Abadie écrit à Paris :

« M. de Beaujeu, capitaine du Canada, ci-devant en garnison à Michilimakinac évacua ce poste au mois d'octobre 1760 après la prise de Montréal pour se replier avec 4 officiers, 2 cadets, 48 soldats et 78 miliciens aux Illinois. Les glaces l'arrêtèrent et il fut forcé d'hiverner à la rivière à la Roche, chez les sauvages Sakkis et Renards. Cet officier et sa troupe ont beaucoup souffert pendant six mois qu'ils ont mis à se rendre aux Illinois. Je vous demande aujourd'hui vos ordres sur les dépenses que l'évacuation de cette troupe a occasionné, montant à 65.387 livres 10 sols suivant les états qui ont été remis à M. de Rochemore et sur lesquels il a fait payer acompte 15.396 livres. Cette dépense a été faite en marchandises distribuées pour les besoins de la troupe et aux sauvages chez lesquels ils ont hiverné. Elles appartenaient principalement à MM. de Beaujeu et de La Chapelle et à quelques autres officiers et soldats de la garnison de Michilimakinac.

Aout. — L'ancien papier n'ayant presque plus de circulation pour les dépenses du service depuis l'évacuation des postes. J'ai constaté le montant de celui qui restait dans la caisse du trésorier au 31 juillet, montant à la somme de 602.686 livres, compris celle de 414.963 déposé au Trésor par le greffier du conseil provenant de la vente des biens des ci-devant Jésuites.

Le 11. — Le R. P. Hilaire, Capucin, annoncé depuis quelque temps en qualité de protonotaire apostolique est arrivé ici de Saint-Domingue.

Le 12. — Pittman, de retour de la Mobile cherche toujours un moyen de

monter aux Illinois. Je lui dis que s'il trouvait quelqu'un qui voulut lui donner passage pour les Illinois il en profitât et que je me prêterai à tout ce qui lui serait agréable.

Il se crut par là autorisé à assembler plusieurs Canadiens qui se disposaient à monter le fleuve et leur fit un grand discours sur l'objet de son voyage et donna même par écrit ce discours afin que les Canadiens lui fissent réponse. J'appris ces arrangements par le public le lendemain, j'envoyai chercher le sieur Pittman à qui je témoignai combien j'étais surpris de cette assemblée faite chez lui sans mon agrément et encore plus du discours peu réfléchi qu'il avait tenu aux gens assemblés leur donnant pour certain le bruit de la cession de cette colonie à l'Espagne. Il me fit beaucoup d'excuses, m'assura des meilleurs intentions et me dit qu'il était fâcheux de parler dans une langue dont on ne connaît pas la force. Les choses en restèrent là.

Le sieur Campbell arrivé aussi ici depuis que l'on a formé le projet d'ouvrir le Bayou Saint-Jean sur la rivière d'Iberville pour communiquer du fleuve au lac Maurepas me demande, pour y travailler, de lui permettre de rassembler quelques déserteurs anglais et même des français de bonne volonté et de trouver bon que les nommés Duplantis et Brasilliers, qui paraissaient avoir envie d'entreprendre cet ouvrage, le puissent faire. Je donnai mon agrément à toutes ces demandes d'autant plus volontiers qu'elles n'ont rien de contraire à nos avantages et qu'au contraire nos administrés y trouveraient leur compte par l'argent que les Anglais répandront.

Les uns regardent cette entreprise comme très difficile, d'autres comme très aisée, mais il me paraît que personne n'a ici une connaissance bien certaine de l'état de cette rivière.

16 Août 64. — M. Gage répond à ma lettre par laquelle je demandai une prolongation du terme fixé pour l'émigration des habitants en me renvoyant aux arrangements que je pourrai prendre avec M. Johnstone, gouverneur de cette partie de la Floride qu'il présume y être arrivé maintenant.

J'écrivis alors à M. Loftus que je m'étonnais, qu'étant au courant des négociations, il ait rendu sans attendre l'arrivée du gouverneur, le 5 de ce mois, une ordonnance à ce sujet qui porte que tous les habitants français, qui n'auront pas vendu leurs biens et autres effets au 10 de septembre prochain à quelques sujets de Sa Majesté Britannique ou qui n'auront pas prêté serment de fidélité, seront emprisonnés, et leurs biens, effets et bestiaux confisqués comme sujets à un autre prince.

« Permettez-moi, disais-je, d'observer à Votre Excellence combien je trouve durs et pressants les termes de votre ordonnance en ne voulant entendre aucune raison des habitants qui pourraient en avoir d'autant plus légitimes qu'outre les difficultés qu'ils ont trouvées à la Mobile à se défaire de leurs biens par défaut d'acheteurs, ils ont toujours été flattés de la prolongation du terme de l'émigration vu le retardement de l'arrivée des troupes et autres sujets de Sa Majesté Britannique.

« Le dernier article de votre ordonnance porte des dispositions encore plus dures car vous défendez aux sujets de Sa Majesté Britannique de tenir et gérer les biens de ceux qui n'auront pas prêté serment de fidélité sous peine d'être regardés comme traitres à leur pays et punis selon la loi. Que deviendront donc les biens et les domaines des sujets français à la Mobile, s'ils ne peuvent commettre personne pour les vendre ou les gérer à leur profit ?

« Vous avez autorisé le commerce entre les habitants français et anglais de

nos deux colonies. Quel parti prendront donc les négociants de la Nouvelle-Orléans qui ont des fonds à la Mobile si nul sujet de Sa Majesté Britannique ne peut gérer les biens de ceux qui n'auront pas prêté serment de fidélité.

« Est-ce là la protection promise par le traité de paix aux Français dans l'émigration de leurs personnes et de leurs effets. »

Le 13. — Le P. Hilaire m'apporte ses bulles de protonotaire ecclésiastique et autres patentes. Je lui témoignai ma surprise de ce que quelqu'un décoré éminemment comme lui venait dans la colonie sans être annoncé par le Ministre. Il me dit que la certitude de la cession de cette colonie à l'Espagne en était la cause, que, lorsqu'il avait parlé de quelqu'arrangement à ce sujet on l'avait renvoyé se pourvoir à la cour d'Espagne, qu'il avait prévenu le Ministre de son départ de La Rochelle et que las d'attendre et sans avoir aucune décision il était parti.

Le 20. — Le jour de la Saint-Louis fut célébré suivant l'usage :

La veille, au déclin du jour l'on fit une salve de 21 coups de canons	21
Le jour, au lever du soleil	21
A midi, à la santé du Roi	21
A ma santé	19
A celle de M. Aubry	13
A Mme d'Abbadie	9
Le soir, au soleil couchant	21
TOTAL	125

J'eus à dîner soixante personnes: pour rendre la fête plus complète on devait jouer la comédie, mais par mes arrangements particuliers elle ne fut représentée que le lendemain.

On a remarqué comme une chose très extraordinaire la crue du fleuve au delà de ce qu'elle a coutume d'aller et il s'est constamment soutenu dans son plein jusqu'au 20 de ce mois, qu'il avait même pas diminué d'une manière bien sensible.

Sept bateaux et une pirogue sont partis pour les Illinois, sous le commandement de M. Dervis, plus un bateau pour les Arkansas. Il y avait dans ce convoi 113 personnes engagées ou passagers et 19 nègres. Le dernier bateau expédié, partit le 24 de ce mois pour rejoindre les autres à la Pointe Coupée.

Le 27. — Le colonel Robertson a fait payer ici le montant des dépenses faites aux Illinois à l'occasion des soldats anglais qui y ont été conduits par les sauvages montant à 18.000 livres.

SEPTEMBRE. — *Le 3.* — Arrivée du *Machault* de la Rochelle. Les bruits de la cession de la colonie se renouvellent encore, mais je n'ai reçu par cette occasion aucune nouvelle de la cour.

Le sieur Canutte, officier anglais qui était allé avec le nommé Duplantis pour reconnaître le Bayou Manchac, revient de son voyage sans succès. Il en attribue la cause aux eaux hautes du Mississipi. J'ai su par son conducteur Duplantis qu'il s'était trompé de Bayou, qu'il était entré dans celui Destolac... on regarde cette entreprise très difficile sans la participation des sauvages et elle pourrait être funeste à ceux qui la tenteraient.

Le 5. — Je reçus des nouvelles du général Gage, en réponse à l'expédition du

major Loftus sur le Mississipi. Le général se plaint, sur le rapport qu'on lui a fait, de la poudre qu'on donne aux sauvages. Mes défenses à ce sujet ont été réitérées et on s'est conformé à mes ordres, mais les traiteurs français et anglais portent malgré ces défenses de la poudre aux sauvages. Je ne crois cependant pas que les sauvages en aient une aussi grande quantité que le dit le général Gage.

Il me parle d'une seconde tentative sur le Mississipi. Je ferai comme dans la première tout ce qui dépendra de moi sans répondre du succès dont on ne pourra bien augurer que sur les nouvelles que l'on recevra des dispositions des sauvages des Illinois...

Le 9. — Par le départ du navire l'*Angélique*, capitaine Garièle allant au Cap, je rendais compte au Ministre de ce qui se passoit ici à l'occasion des Anglois, et envoyais ma correspondance. Le même jour, par l'arrivée à la Balise du navire la *Médée*, venant du Cap, je reçus des paquets du Ministre contenant des ordres pour la cession de cette colonie aux Espagnols. On présumoit qu'ils devoient être arrivés et que je devois partir pour la France dans le courant de ce mois. Les ordres du Ministre sont du 13 de may et c'est assurement mal combiné, et n'avoir aucune connoissance de la navigation et du local de cette colonie, que de penser que les Espagnols n'ayant pu arriver suivant cette date que le 13 aoust, j'eus fait évacuer les postes et je fus en état de partir en septembre.

Le 10. — Je reçus une députation de 33 sauvages Alibamous venus de la Mobile, ils me témoignèrent leurs regrets de ne plus voir les Français; les circonstances actuelles me mirent dans le cas de ne pas répondre grand'chose à leurs discours, je les engageai seulement à rester tranquille les assurant que les Anglois pourvoieroient à leurs besoins.

Le 21. — Je reçus des nouvelles des Illinois qui m'apprirent que le convoy du sieur Lasouvray y étoit arrivé très heureusement. M. de Saint-Ange n'entre dans aucun détail, il me marque seulement que les sauvages témoignent toujours le plus grand éloignement pour les sauvages (*sic*).

Le 28. — Je reçus des nouvelles des Natchinotchez; tout est tranquille dans ce poste excepté le P. Capucin Valentin, inquiétant et indécent dans sa conduite ses supérieurs le rappellent.

Le 30 septembre 1764, d'Abbadie écrit au Ministre :

« J'ai reçu le 10, par la voie de Saint-Domingue, la dépêche dont vous m'avez honoré le 21 avril dernier à laquelle était jointe l'acte de cession au roi d'Espagne de toute la partie de la Louisiane qui nous reste et de l'île et ville de la Nouvelle-Orléans, celui de l'acceptation que Sa Majesté Catholique en a faite, et la lettre du Roi contenant les différents arrangements que j'aurai à observer en remettant au commissaire, ou gouverneur de Sa Majesté Catholique, cette colonie lorsqu'il se présentera pour en prendre possession.

Je me conformerai, Monseigneur, aux intentions de Sa Majesté avec le zèle et l'exactitude que je dois à tout ce qui intéresse le bien de son service. J'ai fait enregistrer cette lettre au Conseil supérieur, ainsi que Sa Majesté me le prescrit, afin que les différents Etats de la colonie en soient informés. Elle a produit sur eux l'effet qu'on doit naturellement attendre de sujets nés Français et qui perdent les bontés d'un roi dont ils éprouvaient depuis longtemps les effets.

Mon départ de cette colonie ne peut être aussi prompt que vous le présumez: je n'ai aucune notion des bâtiments qui doivent transporter ici de la Havane les troupes espagnoles destinées à venir prendre possession de cette colonie, puis les

Anglais ne sont pas encore en possession des Illinois où je conserve toujours une garnison de 40 hommes que je ne ferai replier qu'à l'arrivée du gouverneur espagnol dont il faut nécessairement que je connaisse les vues au sujet de nos établissements de la rive droite du fleuve. Cette opération demandera bien trois mois et exigera bien des ménagements à cause des sauvages. Il sera nécessaire que les Espagnols adoptent les usages français dans le gouvernement des sauvages. Les Anglais qui se flattent d'une grande diversion dans cet événement, mettront tout en usage pour gagner les nations. Que tout cela, Monseigneur, conduit à de tristes reflexions pour l'humanité!

Si le gouverneur espagnol ne juge pas à propos de conserver les troupes au service de Sa Majesté Catholique, je ferai passer les 300 hommes de garnison qui sont ici en France ou dans une autre colonie.

Vous ne me marquez rien des arrangements qu'il est d'une nécessité absolue d'ordonner pour la liquidation de l'ancien papier sans lesquels les affaires de cette colonie tant civiles que de finances vont tomber dans un désordre auquel il ne sera plus possible de remédier?...

Quelles difficultés pour arrêter, en France, les comptes du Trésorier qui est toujours responsable de ces billets répandus dans le public! que deviendront les dépots de greffe, les successions vacantes, les deniers pupillaires et les fonds des particuliers qui seront obligés de faire passer en France leurs billets et d'en courir les risques?

Que vont devenir les anciens officiers, comme nous vous l'avons déjà représenté avec M. de Kerlérec, qui ne subsistent que par les seuls bienfaits du Roi et se trouvent hors d'état par leur âge et leurs infirmités de quitter la colonie?»

Voici la lettre qui annonçait la cession de la Nouvelle-Orléans à l'Espagne :

« Versailles, 21 avril 1764.

« Monsieur d'Abbadie, par un acte particulier passé à Fontainebleau, le 3 novembre 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à mon très cher et ami cousin le Roi d'Espagne et à ses successeurs et héritiers, en toute propriété, purement et simplement et sans aucune exception, tout le pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle-Orléans et l'île dans laquelle elle est située; et par un autre acte passé à l'Escurial, le 13 novembre de la même année, Sa Majesté Catholique ayant accepté la cession du pays de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, conformément à la copie des dits actes que vous trouverez ci-jointe, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est, qu'à la réception de la présente et des copies ci-jointes, soit qu'elles vous parviennent par les officiers de Sa Majesté Catholique ou en droiture par les bâtiments français qui en seront chargés, vous ayez à remettre entre les mains du gouverneur ou officier, à ce proposé par le Roi d'Espagne, le dit pays et colonie de la Louisiane et postes en dépendant, ensemble la ville et l'île de la Nouvelle-Orléans, telles qu'elles se trouveront au jour de la cession ; voulant qu'à l'avenir elles appartiennent à Sa Majesté Catholique pour être gouvernées et administrées par

ses gouverneurs et officiers, comme leur appartenant en toute propriété et sans restriction.

« Je vous ordonne en conséquence, aussitôt que le gouverneur et les troupes de ce monarque seront arrivés dans les dits pays et colonies, que vous ayez à les mettre en possession et à retirer tous les officiers, soldats et employés à mon service qui y seront en garnison pour envoyer en France et dans mes autres colonies de l'Amérique ceux qui ne trouveraient pas à propos de rester sous la domination espagnole.

« Je désire de plus, qu'après l'entière évacuation du dit port et ville de la Nouvelle-Orléans, vous ayez à rassembler tous les papiers relatifs aux finances et à l'administration de la colonie de la Louisiane, pour venir en France en rendre compte.

« Mon intention est néanmoins que vous remettiez au gouverneur ou officier préposé, tous les papiers et documents qui concernent spécialement le gouvernement de cette colonie, soit par rapport au territoire et limites, soit par rapport aux sauvages et aux différents postes, après en avoir tiré les reçus convenables pour votre décharge ; et que vous donniez au dit gouverneur tous les renseignements qui dépendent de vous pour le mettre en état de gouverner ladite colonie, à la satisfaction des deux nations.

« Mais surtout qu'il soit donné un inventaire signé double entre vous et le commissaire de Sa Majesté Catholique, de toute l'artillerie, effets, magasins, hôpitaux, bâtiments de mer, etc., qui m'appartiennent dans la dite colonie, afin qu'après avoir mis le dit commissaire en possession des bâtiments et édifices, il soit dressé ensuite un procès-verbal d'estimation de tous les effets qui resteront sur les lieux et dont le prix sera remboursé par Sa Majesté Catholique sur le pied de la dite estimation.

« J'espère en même temps, pour l'avantage et la tranquillité des habitants de la colonie de la Louisiane, et je me promets en conséquence de l'amitié et affection de Sa Majesté Catholique, qu'elle voudra bien donner des ordres à son gouverneur et à tout autre officier employé à son service dans la dite colonie et ville de la Nouvelle-Orléans, pour que les ecclésiastiques et maisons religieuses qui desservent les cures et les missions y continuent leurs fonctions, et y jouissent des droits, privilèges et exemptions qui leur ont été attribués par les titres de leurs établissements ; que les juges ordinaires continuent, ainsi que le Conseil supérieur, à rendre la justice suivant les lois, formes et usages de la colonie, que les habitants y soient confirmés dans la propriété de leurs biens, suivant les concessions qui en ont été faites par les gouverneurs et ordonnateurs de la colonie et que les dites concessions soient censées et réputées confirmées par Sa Majesté Catholique, quoiqu'elles ne l'eussent pas encore été par moi, espérant au surplus que Sa Majesté Catholique voudra bien donner aux sujets de la Louisiane les marques

de protection et de bienveillance qu'ils ont éprouvées sous ma domination et dont les seuls malheurs de la guerre ont empêché de ressentir les plus grands effets.

« Je vous ordonne de faire enregistrer ma présente lettre au Conseil supérieur de la Nouvelle-Orléans, afin que les différents États de la colonie soient informés de son contenu et qu'ils puissent y avoir recours au besoin, la présente n'étant à d'autres fins.

« Je prie Dieu, Monsieur d'Abbadie, qu'il vous ait en sa sainte garde. »

A la fin de septembre, arrivèrent des nouvelles des Illinois datées du 12 août 1764. Saint-Ange, qui avait remplacé Neyon, écrit :

« Les Missouris sont arrivés aux Illinois le 17 juillet, par crainte d'une nouvelle attaque des grands Osages. Je cherche à conclure la paix entre les sauvages et suis parvenu à décider les Missouris à retourner chez eux pour éviter au Roi de grandes dépenses.

« Le nommé Mitamingue, chef à médaille de la nation Poutéowatamis de Saint-Joseph est arrivé le 30 juillet... Il m'a assuré que les Ayavais, qui ont insulté et volé nos colons établis aux Péorias, s'étaient attiré la haine des nations attachées aux Français... Il m'a dit les avoir menacés et leur avoir fait rendre tout ce qu'il avait pu aux Français.

« ... Les Cahokias nous ont enlevé beaucoup de chevaux; ils auraient reçu dans leur chasse d'été un collier de la part des Anglais du Détroit pour frapper sur nous, c'est ce que je ne crois pas, mais je ferai toujours les perquisitions nécessaires pour découvrir la chose...

« La récolte est très mauvaise par suite de l'inondation... »

Octobre. (Journal de d'Abbadie.) — Le sieur Mousanto, négociant de cette colonie, m'ayant présenté par une requête le projet d'une expédition pour la Vera-Cruz pour y importer une partie des marchandises d'Europe surabondantes dans cette colonie, j'y consentis d'autant plus volontiers qu'il se trouvait ici une occasion unique pour prétexter ce voyage chez les Espagnols. Don Charles Antonio Ricardo chargé des affaires de Sa Majesté Catholique à Pensacola, ayant été renvoyé de ce port par le gouvernement anglais sans lui donner le temps d'attendre un bâtiment qui pût le transporter chez lui se retira ici... J'expédiai donc le *Bilbao* pour Saint-Domingue avec ordre de se détourner de sa route pour conduire Don Ricardo à la Vera-Cruz... (1)

Le 14. — Je reçus une lettre du commandement de la Mobile par le capitaine Linde destiné à suivre les dispositions d'une nouvelle expédition des Illinois.

Le 16. — Je fis embarquer d'autorité la dame Tessonneau dont la conduite scandaleuse me fut attestée, à la réquisition du procureur général, par quatre habitants.

1. Le navire revint au mois d'avril suivant, après avoir débarqué sa cargaison à la Vera-Cruz, mais des avaries et le mauvais temps le forcèrent de revenir sur lest sans les bois de campêche qu'il avait été autorisé à embarquer.

Le sieur Campbell, ne s'étant pas rebuté de sa première expédition pour aller découvrir la rivière d'Iberville, en a tenté avec mon agrément une seconde. Il a passé un marché avec le sieur Duparc habitant de cette colonie, pour lui fournir 51 nègres et 3 blancs qu'il paye chacun à raison de 5 livres par jour à compter du 1er octobre. Il est parti le 13 de ce mois.

Le 30. — Arrivée de l'*Atalante*, de Bordeaux... Je n'ai eu par ce bâtiment que le duplicata des ordres de la cour pour la cession de cette colonie aux Espagnols.

Novembre. — *Le 5.* — Le sieur La Chaise commença à rouler ses cannes à sucre : trop vertes elles ne rendirent que du sirop qui parut assez beau pour espérer d'en tirer du sucre quand elles seraient plus mûres. On ne roula que 4 jours et on interrompit pour une quinzaine (1).

Le 12. — Le sieur Linde, ayant reçu des ordres de la Mobile, me demande à faire remonter les bateaux qu'ils avaient à la Balise. Je lui permis, il fut étonné de la dépense de cette opération qui devait faire un objet de 1,000 à 1,200 livres pour le loyer des nègres. Il me demanda des soldats de la garnison que je ne jugeai pas à propos de lui donner et je prétextai le peu de nombre qui nous restait pour le service. Il s'arrangea avec le sieur Bienvenu pour la somme de 800 livres et on est allé chercher les bateaux.

Le sieur Linde, ne pouvant faire commencer ses opérations sans argent comptant, me dit le 17 qu'il s'était donné inutilement du mouvement en ville pour emprunter pour le compte de Sa Majesté Britannique une somme de 10,000 livres. Il vint me la demander, mais n'étant pas en fonds pour lui prêter cette somme et ayant bien des raisons pour ne pas faire prêter les fonds du Roi, je n'acquiesçai point à sa proposition. Il s'étonna de son peu de crédit et de mon refus, il en eut de l'humeur, cela ne me décida pas davantage. Il voulut exiger de moi un certificat comme il n'avait pas trouvé à emprunter cette somme. Je voulus d'autant moins le certifier que je savais que cet officier avait touché à la Nouvelle-Orléans une somme de 6,800 et quelques louis qu'il avait employée ici pour son compte particulier.

Le 19. — Le suc des cannes du sieur La Chaise a rendu du sucre du plus beau grain.

Le 22 et le 24. — J'allais voir l'habitation du sieur de Mazan (les moulins en sont mal installés)... et quelques autres.

Les quatre bateaux anglais qu'on était allé chercher à la Balise, s'étant trouvés hors d'état de faire le service, y sont restés.

Le 25. — Le sieur Linde me porte des plaintes de quelques propos injurieux du sieur Maxent.

Le fond de cette affaire est que les deux hommes s'étaient maltraités de paroles et que Maxent avait reproché à Linde d'avoir voulu lui faire commettre des indignités en lui proposant de lui passer une somme de 15.000 livres sur les dépenses de l'expédition. Linde très piqué de ce propos, comme indécent au caractère dont il était revêtu, loin de nier en convint, mais se rejeta sur ce que

1. Les Jésuites avaient introduit la canne à sucre en Louisiane en 1742. Un planteur du nom de Dubreuil multipha cette culture qui fut continuée après sa mort par M. de Mazan.

La récolte de 1760 fut excellente et décida plusieurs propriétaires à s'adonner à cette culture, notamment M. de la Chaise qui, deux ans plus tard, obtint en 1764 les résultats dont parle d'Abbadie et qui frappèrent le gouverneur au point d'écrire au Ministre pour demander qu'on envoie en Louisiane « six à huit moulins à sucre à titre d'encouragement. »

Maxent avait promis de n'en point parler. Maxent n'était point un imposteur, puisque Linde convenait du propos, il était indiscret vis-à-vis sa promesse, mais les mauvais traitements de Linde, qui l'avait outragé, lui auraient fait dire ce qu'il aurait pu taire. J'avais de mon côté appris que le sieur Linde avait tenu de mauvais propos en disant à un marchand qui lui offrit du vin, qu'on le prenait pour un officier français, je relevais cela comme je le devais. Linde ne nia pas le propos, il donna pour excuse qu'il était notoire que les officiers français le faisaient. Je lui répondis à cela que quelques-uns le pouvaient faire, mais que cela était défendu à tous par leur état et que, s'il y avait tels officiers français, il passerait mal son temps s'il s'avisait de parler ainsi. Enfin, j'ai ramené cet Anglais facilement à la tranquillité et à la douceur. Il est moins dans le cas que personne de reprocher aux officiers français de faire du commerce, il passe pour très intéressé et sa conduite pendant son séjour ici ne l'a que trop prouvé... ayant rompu avec le sieur Maxent il s'est adressé au sieur Mousanto pour son expédition et il a passé avec lui un marché.

Le 27. — Linde passe à la Mobile pour accélérer l'arrivée des fonds.

Le 30. — J'appris que Campbell était parvenu à passer par les lacs pour aller à la Mobile dans une très petite voiture. Il a chargé le patron Le Sourd de me porter ses compliments.

Un autre bateau de la Mobile a amené ici les sieurs Stuart neveu de l'intendant des sauvages et Maclellan, lieutenant, qui viennent pour s'informer de ce qu'il sera facile de faire pour le succès de leur entreprise aux Illinois. Je les accueillis comme je le devais et je leur donnai avec autant de plaisir que de sincérité tous les éclaircissements et toutes les facilités qui dépendaient de moi.

Decembre. — *Le 8.* — Le sieur Roulin que j'avais envoyé reconnaître Manchac, arriva. Il me rendit compte de sa mission. Le Bayou ne sera navigable, à quatre grandes lieues de son embouchure dans le fleuve, que quand le fleuve sera aux deux tiers de son plein. Campbell pour passer dans les lacs a été obligé de faire un portage de deux lieues d'une très petite pirogue pour s'embarquer dans un endroit qu'on appelle les Fourches, dans cet endroit le Bayou a 18 pieds d'eau mais on ne sait pas encore s'il n'y a pas de hauts fonds et des embarras pour le passage des voitures ordinaires.

Le 11. — J'ai parlé aux Chaktas que j'avais envoyé chercher en présence du chevalier Lindsay, chef d'escadron britannique et de MM. Stuart et Maclellan.

Mes paroles aux sauvages ne tendirent qu'à leur recommander la paix et l'union qui devait régner entre les hommes blancs et rouges. Les sauvages m'assurèrent de leur attachement pour les Français. Ils firent amitiés aux officiers anglais et ils se plaignirent amèrement à eux des mauvais traitements qu'ils éprouvaient des traiteurs anglais répandus chez eux qui leur prenaient leurs pelleteries et leur donnaient des coups de bâtons, volaient leurs chevaux et enlevaient leurs femmes. Le sieur Stuart, particulièrement chargé de ce qui regarde les sauvages, leur promit de faire parvenir leurs plaintes au grand chef anglais qui ferait chasser les traiteurs de la nation et les ferait punir et leur dit à ce sujet tout ce qui pouvait les tranquilliser. Ils lui témoignèrent leurs inquiétudes sur le retardement des présents que les Anglais leur avaient promis. Il leur répondit qu'on était toujours dans l'intention de leur donner, que le grand chef anglais devait assembler les nations à la Mobile au mois de février prochain pour la distribution de ces présents et qu'il pouvait y compter. Tout cela les tranquillisa. Un consi-

déré de la troupe reprocha aux Anglais qu'il était informé, par des personnes qui disaient vrai, qu'ils devaient empoisonner et détruire la nation Chaktas. Je relevai ce propos et je témoignai à ce considéré combien j'avais de la peine qu'il parle ainsi devant moi quand il voyait l'amour et la bonne amitié qui régnait entre les chefs anglais et français, que c'était de mauvaises paroles qu'il aurait dû rejeter. Cet homme par entêtement voulut soutenir ce qu'il avait avancé et tint à ce propos beaucoup de paroles. Les officiers anglais me parurent inquiets, cependant les marques d'amitié se continuèrent de la part des sauvages et des Anglais.

Le 14. — Je fis un présent au parti Chaktas qui partit content de moi. La veille je fis mettre en prison le sieur Caw, commis de bureau, pour m'avoir manqué, quoique j'eusse preuves en mains de ses malversations.

Le 15. — Je reçus des nouvelles des Illinois sur les dispositions des sauvages et du chef Pontiack qui ne sont nullement avantageuses aux Anglais pour leur projet de monter par le fleuve aux Illinois. J'en fis part aux officiers anglais; ces derniers partirent le 17 pour Pensacola.

Le 20. — J'ai parlé à Charlot Casquié, considéré de la nation des Chaouanons, de ce que M. de Saint-Ange m'avait annoncé. Voici ce qu'il me répondit :

« Je viens de bien loin. Le Maître de la vie a voulu que je me rendisse jusque ici et mon cœur est satisfait de te voir. Quoique je sois sans suite, je suis un considéré de la nation Chaouanon, député du grand chef pour te voir et te parler. Voilà un collier à cinq branches qu'il m'a chargé de te remettre, il contient les noms de 47 villages qui veulent mourir attachés aux Français en défendant leurs terres jusqu'à la dernière goutte de leur sang, ils espèrent que tu les secoureras et que tu ne les abandonneras jamais. Je suis venu ici quatre fois, tout le monde paraissait gai et content, aujourd'hui tout est triste. Je vois beaucoup de personnes que je ne connais pas, je suis triste moi-même. Cependant puisque je te vois mon cœur est content et mes yeux vont s'éclairer. Je dirai dans ma nation comme je t'ai vu et comme tu m'as reçu. »

Le journal de d'Abbadie s'arrête à la fin de décembre. Sa santé l'obligea à en suspendre la rédaction. Il souffrait « de la paralysie des bras, de vomissements continuels accompagnés de maux de tête et d'étourdissements terribles ». Il continua néanmoins à signer la correspondance jusqu'au 3 février, veille de sa mort.

Le dernier acte de d'Abbadie fut l'ordre d'embarquement pour la France de Caw, le garde-magasin général, « à cause de malversations relativement aux intérêts du Roi ». Dans son interrogatoire, qui avait eu lieu le 26 décembre (1), Caw chercha à faire retomber sur Des Closiaux la responsabilité des faits qui lui étaient reprochés.

« D'Abbadie, nous dit Bossu, mourut d'une maladie prétendue colique de peintre. Quelques-uns prétendent que sa mort ne fut pas naturelle. Je ne donnerai pas pour certain ce qui n'est basé que sur de simples conjectures, ne prétendant ajouter aucun nouveau poids aux soupçons qu'on forma contre quelques personnes. Elles sont mortes (1770) et par conséquent jugées au tribunal suprême. »

1. Caw mourut pendant la traversée.

M. le docteur A. Dauly, qui a bien voulu étudier la question au point de vue scientifique, trouve dans tous les symptômes de la maladie de d'Abbadie la preuve *certaine* qu'il est mort d'une intoxication très probablement saturnine.

Reste à savoir si elle a été accidentelle ou criminelle : Bossu étant, à notre connaissance, le seul qui ait abordé cette grave question, on ne peut que signaler l'opinion de cet auteur, généralement très exact. En tout cas, on peut affirmer maintenant qu'il n'est pas mort de chagrin de voir la Louisiane abandonnée par la France, comme de nombreux auteurs l'ont prétendu.

Par lettre collective, Aubry et Foucault annoncèrent au Ministre en ces termes la mort de d'Abbadie : « M. d'Abbadie est décédé hier, 4 février 1765, à environ deux heures après midi, d'une maladie qui s'est déclarée d'abord nerveuse et ensuite épileptique (1). Il est généralement regretté, son caractère doux et conciliant l'avait accrédité dans l'esprit de tous les honnêtes gens, et les étrangers même ont témoigné en plusieurs occasions qu'ils seraient fort peinés de le perdre. Nous n'entreprendrons pas de vous faire ici l'éloge de son zèle pour le service ; nous nous bornerons à vous assurer qu'on a attribué les causes de sa maladie et sa mort à une trop grande assiduité de travail. M. Aubry s'est chargé de la partie militaire et M. Foucault de celles attribuées à l'ordonnateur.

« Le lendemain, à neuf heures du matin, il a été inhumé dans la paroisse de la Nouvelle-Orléans, et on lui a rendu les honneurs dus à son rang et à la place qu'il occupait. »

Voici un autre jugement plus détaillé sur le caractère de d'Abbadie qui semble fort exact :

« M. d'Abbadie est mort universellement regretté et cependant il ne fit jamais le moindre effort pour gagner des partisans. Administrateur désintéressé, juste envers tous, il fit respecter les lois avec une inflexible fermeté. Il concilia les intérêts du commerce du royaume avec ceux de la colonie ; il tint la main à l'exécution des jugements qui condamnaient les débiteurs à payer leurs créanciers ; et, de la sorte, il obtint aisément du commerce de réduire les intérêts de ses avances. Il réprima sévèrement les excès de quelques maîtres envers leurs esclaves ; les sauvages furent aussi protégés contre tout genre d'oppression. Il mit par son propre exemple la religion et les bonnes mœurs en honneur. C'est par ces moyens que, sans faire aucun effort pour plaire aux colons, il a laissé une mémoire qui leur sera toujours chère. »

(Chronique manuscrite citée par Barbé Marbois.)

1. Au mois de janvier 1766, sa veuve obtint une pension de douze cents livres.

Donnons, pour finir le chapitre de la gestion d'Abbadie, le projet de l'état des dépenses à faire à la Louisiane pour le service du Roi pendant l'année 1764 :

Achats à faire en France pour être envoyés ici.		*Mémoire*
Achats à faire dans la colonie . . . . . liv.		30.000
Appointements de M. d'Abbadie		40.000
Appointements des officiers majors, contrôleurs, gardes-magasins, etc.		49.200
Aubry et Foucault touchent chacun. .	6.000	
Grandmaison, major	3.000	
De la Chaize, garde-magasin général.	2.400	
Appointements des officiers de justice, de police, etc. . .		7.220
Religieux et missionnaires.		6.940
Appointements des entretenus aux hôpitaux. . . . . (L'aumônier et le médecin touchent chacun 800 liv.)		16.500
Appointements des officiers et employés de la Marine. .		23.300
Gages d'interprètes.		3.550
Gages des canonniers et armuriers.		3.400
Ouvriers des magasins.		4.900
Gratifications		8.876
Pensions.		1.540
Solde de quatre compagnies.		34.128
Solde de deux autres		17.064
Officiers et gradés des postes.		9.402
Solde des canonniers.		2.803
Engagements		400
Demi-solde des troupes françaises		9.224
Quatre compagnies suisses (pendant 3 mois).		7.250
Dépenses diverses (hôpitaux, loyers, marine)		39.300
Fortifications (les Natchinotchez sont comptés pour 40,000 liv.)		98.200
Total . . . . . liv.		413.197

La Louisiane comptait alors approximativement 7,000 blancs et 3,500 nègres.

CHAPITRE IX

AUBRY

(1765)

Les colons envoient une délégation en France. — États de services d'Aubry. — Foucault. — Rivalité entre les deux chefs de la colonie. — Le Père Hilaire. — Pontiak. — Suppression de la traite exclusive. — Difficultés de la position de Saint-Ange aux Illinois. — Pillage du fort Bute. — Les Anglais parviennent à occuper le fort de Chartres. — Annonce de l'arrivée d'Ulloa.

« La crainte de passer sous une domination étrangère, écrit Baudry des Lozières, et celle d'être ruiné par la suppression absolue du papier-monnaie sans remboursement, détermina les habitants de la Louisiane à aviser. »

Une réunion des principaux notables de la colonie se tint à la Nouvelle-Orléans. Quand eut-elle lieu ? Cela est assez difficile à préciser. Il n'en est fait aucune mention dans les correspondances officielles; Martin, suivant son habitude, ne donne point de date et Gayarré ne fait qu'amplifier les détails déjà donnés par cet auteur; tous les deux semblent placer le fait en 1765. Baudry des Lozières est un peu plus explicite, seulement ses renseignements ont toujours besoin d'être minutieusement contrôlés : il nous dit que d'Abbadie mourut après le départ de Milhet. En l'absence d'aucun document précis, on peut donc supposer que l'assemblée eut lieu vers le 1er janvier 1765. Quoi qu'il en soit, les délégués de toutes les paroisses de la Basse-Louisiane se rendirent à la Nouvelle-Orléans sur la convocation de La Frénière (1).

1. Les principaux organisateurs de ce congrès furent, d'après Martin : Doucet, Saintelette, Villeré, Jean et Joseph Milhet, Maxent, La Chaise, Marquis, Garic, Mazan, Poupet, Noyan, Braud, des Salles, Kernion et Caresse.

A l'unanimité, l'assemblée décida d'envoyer à Paris Jean Milhet, commandant des milices et le plus riche négociant de la ville, pour aller supplier le Roi d'annuler l'acte de cession de la Louisiane.

En France, Milhet alla trouver Bienville, l'ancien gouverneur, « le Père de la Louisiane », alors âgé de quatre-vingt-six ans, et lui demanda de l'aider à plaider sa cause près de la cour. Choiseul reçut Bienville et Milhet fort poliment, mais ils n'obtinrent que des promesses très vagues et l'envoyé de la Louisiane ne put même obtenir de se faire présenter à Louis XV.

Milhet resta fort longtemps à Paris, espérant toujours parvenir à réussir dans sa mission, mais ce fut en vain. Choiseul pensa sans doute qu'il lui était difficile de revenir sur ce qu'il avait lui-même proposé et puis, il faut bien le dire, le sort de la Louisiane ne l'intéressa jamais en aucune façon.

Les grosses sommes d'argent qu'il aurait fallu dépenser pour la remise en état des bâtiments et des fortifications de la colonie, la nécessité de rembourser de suite une grande quantité de papier-monnaie ne tentaient guère le Ministre, qui préférait infiniment recevoir six millions de l'Espagne plutôt que d'en dépenser autant pour un pays si lointain et qu'il connaissait aussi mal. « La politique et la nécessité, dit sentencieusement Bossu dans son *Nouveau Voyage en Amérique,* font souvent faire des choses où le cœur et l'intention n'ont presque pas de part. »

Après la mort de d'Abbadie, Aubry devint en fait gouverneur de la colonie. Champigny nous a tracé de lui un portrait dont les grandes lignes peuvent être tenues pour exactes. Seulement, il faut observer que Champigny détestait Aubry et se montre toujours injuste envers lui; il en résulte que la description qu'il nous donne de son caractère *semble* rien moins que flatteuse. Nous disons semble parce qu'en réalité, à regarder de près, on verra facilement qu'il faudrait changer bien peu de chose et modifier simplement quelques expressions pour en faire un portrait fort « honnête ». Ces restrictions faites, laissons la parole à Champigny :

« M. Aubry, dit-il, était un petit homme sec, maigre, laid, sans noblesse, sans dignité, sans maintien. Sa figure l'aurait fait croire hypocrite, mais ce vice venait chez lui d'un *excès de bonté* qui le faisait accéder à tout dans la crainte de déplaire. Tremblant sur les suites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un esprit sans ressource et sans lumière, se laissant toujours guider et dès lors s'écartant souvent du vertueux dans sa conduite, religieux par faiblesse plutôt que par principes, *incapable de vouloir le mal,* mais le faisant par mollesse humaine, *charitable* sans générosité ni réflexion, *brave guerrier* mais mauvais chef, désirant les honneurs et les dignités mais n'ayant pas assez de fermeté et de capacité pour en soutenir le poids. »

Le Bossu nous dit : « J'ai toujours admis chez Aubry un grand

fond de religion, de sentiments d'humanité et de bravoure, il en donna des preuves dans toutes les occasions où il a été employé à la défense de la colonie ».

Comme Aubry va jouer dans l'histoire de la Louisiane un rôle des plus importants, il est intéressant de donner quelques détails sur sa carrière militaire et de transcrire en les abrégeant ses états de service :

Entré en 1741 au régiment Lyonnais où il a fait huit campagnes tant en Bavière, en Bohême qu'en Italie, il s'est fait estimer de tous les officiers du régiment.

Réformé à la paix, alors qu'il était un des premiers lieutenants montant à la compagnie, le comte d'Argenson, sur les témoignages avantageux du duc de Villeroy, lui donna un brevet de capitaine dans les troupes de la Louisiane et le chargea de conduire à la Nouvelle-Orléans 130 hommes de recrues.

En 1756. Il est parti le 20 juillet de la Nouvelle-Orléans pour les Illinois avec 150 hommes et 12 bateaux. Il est arrivé à sa destination le 28 novembre après avoir éprouvé dans ce voyage toutes les fatigues et tous les périls qu'on peut imaginer.

Ayant reçu des avis certains que les Anglais s'apprêtaient à descendre la rivière des Chérakis pour entrer dans la Belle-Rivière, puis dans le Mississipi, à dessein de corrompre la fidélité de nos sauvages et de s'emparer de nos postes, M. de Macarty, commandant des Illinois, ordonna au sieur Aubry de partir en diligence avec 150 Français, 100 sauvages et 3 pièces de canons pour rétablir un fort sur la Belle-Rivière, le plus proche possible de la rivière des Chéraquis.

Il partit le 10 mai 1757 et, ayant parcouru une étendue de pays considérable sans rencontrer aucun Anglais, fit construire un fort dans un endroit qui, par sa position et son élévation, permettait de s'opposer aux entreprises ennemies. Ce fort fut construit avec tant de diligence que le 20 juin il était entouré, la porte fermée et les canons placés. Ce fort a été nommé le fort de l'Ascension, attendu que c'est ce jour-là que le premier pieu a été planté.

Aussitôt qu'il fut achevé, après avoir laissé dedans 3 officiers et une garnison suffisante pour le défendre, il partit avec 40 Français et autant de sauvages à la découverte des Anglais; il remonta la rivière des Chéraquis jusqu'à 120 lieues, ce qu'aucun détachement français n'avait encore osé faire.

Les sauvages qui l'accompagnaient l'ayant abandonné et les avis d'un prisonnier anglais qu'il fit lui ayant montré qu'il y aurait imprudence à pousser plus avant avec seulement quarante hommes, dans un pays où les ennemis ont rassemblé des forces bien supérieures, il revint au fort de l'Ascension, puis alla aux Illinois rendre compte de sa campagne. Il repartit le 1er septembre pour le fort de l'Ascension. Environ deux mois après, il y fut attaqué par un détachement nombreux de Chéraquis sauvages des plus féroces, mais il eut l'avantage de les repousser et de les mettre complètement en déroute.

En 1758, Macarty le chargea du commandement d'un grand convoi de dix-sept gros bateaux chargés de vivres pour le fort Duquesne, dépendant du Canada, distant des Illinois de cinq cents lieues. Il partit le 10 mars et arriva à destination avec tout son monde après avoir essuyé des fatigues et des périls innombrables.

Il était dans ce poste, lorsqu'on apprit qu'un détachement de 900 Anglais s'approchait du fort pour l'investir. Le sieur Aubry en sortit le 15 septembre 1758 avec 400 Français, prit le commandement comme le plus ancien officier, et attaqua les ennemis avec tant d'impétuosité qu'ils furent totalement mis en déroute et

laissèrent 300 hommes sur le terrain et deux cents prisonniers. Le reste fut taillé en pièces (1) par les sauvages qui n'avaient pas osé paraître dans le combat, mais qui poursuivirent les fuyards quand la victoire fut décidée.

Le 12 octobre de la même année, le sieur Aubry alla, à la tête d'un détachement de 500 hommes, reconnaître l'armée du général Forbes retranchée à 20 lieues du fort Détroit et lui prit ou tua 120 hommes.

Le manque de vivres et de munitions ayant obligé le sieur de Ligneris, commandant du fort Du Quesne, à évacuer le dit fort, le sieur Aubry se retira aux Illinois dans le meilleur ordre.

En 1759, il repartit des Illinois au mois d'avril pour conduire au fort Machault, par un chemin presque impraticable, un convoi de munitions de guerre et de bouche. A son arrivée au dit fort (juillet), il repartit avec 650 Français et 500 sauvages pour aller au secours de Niagara alors assiégé par les Anglais et arriva en présence de l'ennemi le 24 juillet à 8 heures du matin ; il serait entré dans la place si les sauvages ne l'avaient pas abandonné.

Bientôt mis hors de combat par deux coups de feu dans la tête, par comble de malheur, il fut pris par les sauvages qui lui firent éprouver les plus grandes indignités. Les Anglais heureusement le recueillirent et le soignèrent.

Voici deux extraits de lettres qu'il écrivit à son frère de la Nouvelle-York et qui donnent quelques détails sur ce malheureux engagement dont nous avons déjà parlé (2).

« Nouvelle-York, 1er novembre 1759.

« ... Selon les ordres que j'en avais reçu, j'ai tout tenté et hasardé pour tâcher de sauver une place aussi importante. Je me flatte même que j'aurais réussi dans mon entreprise si je n'eusse été abandonné et trahi par cinq cents sauvages dans le temps que je faisais les plus grands efforts pour me faire jour au milieu des Anglais pour entrer dans le fort et que mes affaires prenaient un train favorable.

« Après un événement aussi peu attendu, ajoute naïvement le narrateur, il aurait fallu un miracle pour obtenir la victoire, et nous ne méritons pas que Dieu en fasse toujours en notre faveur... »

« ... Le 24 juillet, j'arrivai en présence des ennemis à près de huit heures du matin. Les ennemis ont perdu autant de monde que moi, tous mes soldats se sont fait tuer plutôt que de m'abandonner; presque tous les officiers de mon détachement ont été tués ou blessés... »

On a vu, page 106, que Macarty trouva la conduite d'Aubry bien imprudente dans cette affaire. Le succès facile qu'il avait remporté l'année précédente sur Grant lui fit commettre précisément la même faute qui avait perdu ce dernier.

Puis, n'avoue-t-il pas lui-même, dans ses notes pour ses états de

1. Les troupes anglaises, composées de highlanders, étaient commandées par Grant qui, s'avançant à marches forcées pour surprendre les Français, ne prit pas lui-même la précaution de se garder.

2. Ces lettres appartiennent à M. de Kerallain.

service, que ses alliés sauvages l'ont abandonné en 1757, et qu'en 1758 ils ont attendu de voir la tournure que prendrait le combat avant de s'engager. Ces exemples auraient dû lui donner à réfléchir et l'empêcher de tomber dans une embuscade.

Aubry arriva à Paris le 24 février 1761, reçut en récompense de ses services la croix de Saint-Louis, puis revint en Louisiane en 1763.

Aubry prit le commandement de la colonie sans enthousiasme. Il écrit dès le 12 février : « Il est presque malheureux de se trouver à la tête d'une colonie telle qu'est la Louisiane aujourd'hui. Il n'y a plus d'argent, plus de commerce, les terres et les nègres sont diminués de la moitié, les débiteurs ne payent plus, les trois quarts des dettes sont remises à l'arrangement des finances qui n'arrive pas ; un esprit d'insubordination inconcevable règne depuis dix ans dans le pays ; tous ceux qui sont hors d'état de payer leurs dettes trouvent un asile assuré à la Mobile, où le gouverneur, M. Johnstone, les reçoit à bras ouverts et leur procure de bons emplois... »

Un mois plus tard, il revient encore longuement sur le mauvais esprit des habitants.

« ... Il est presque impossible de contenter les Anglais, les Français et les sauvages qui sont présentement tous pêle-mêle ici. Je tâche d'entretenir la paix entre tout ce monde, mais c'est un terrible ouvrage et presque impossible dans un endroit comme cela... Avec cela, ajoute-t-il, l'état de ma finance est désespéré avec le passage continuel des officiers anglais qu'il faut tout le temps traiter... »

La première chose dont le nouveau gouverneur eut à s'occuper fut de recevoir les sauvages qui se trouvaient à la Nouvelle-Orléans. Les envoyés de Pontiak, l'ennemi acharné des Anglais, étaient arrivés pendant la maladie d'Abbadie. Aubry continua immédiatement les pourparlers en présence de quelques officiers anglais qui se trouvaient de passage à la Nouvelle-Orléans.

Le chef des Miamis s'exprima ainsi :

« Depuis la dernière fois que nous nous sommes assis sur ces sièges, nos oreilles ont entendu d'étranges paroles. Quand les Anglais nous ont dit qu'ils avaient conquis les Français, nous avons toujours pensé qu'ils mentaient, mais maintenant nous devons reconnaître qu'ils disaient la vérité. Nous avons appris que vous, que nous avons si bien aimés et servis, avez donné les terres où nous vivons à vos ennemis et aux nôtres. Nous avons appris que les Anglais vous avaient interdit d'envoyer dans nos villages des traitants pour fournir à nos besoins et que vous, que nous croyons si puissants et si braves, leur aviez obéi comme des femmes, nous laissant mourir de faim et de misère. Une fois pour toutes, aujourd'hui, nous vous disons que nos terres nous appartiennent et en plus que nous pouvons vivre sans votre assistance en chassant, pêchant et combattant comme le faisaient avant

nous nos pères. Nous ne vous demandons qu'une chose, que vous nous rendiez les fusils, la poudre, les haches et les couteaux que nous avons usé en combattant avec vous. Quant à vous, Anglais, ici présents, nos cœurs bondissent de rage au souvenir des ruines que vous avez amoncelées sur nous... »

Aubry, fort embarrassé, dut se borner à leur répondre que les Français les aimeraient toujours, que les Anglais ne leur feraient point de mal et que la paix était nécessaire à tous. A ces paroles, il joignit quelques présents, mais les Indiens feignirent de n'y point porter attention et repartirent dès le lendemain mécontents de n'avoir pas trouvé l'appui qu'ils étaient venu chercher.

Foucault, de son côté, s'était trouvé tout naturellement désigné pour remplir les fonctions d'ordonnateur. La mort du trésorier Destréhan, au lendemain de celle d'Abbadie, ne fit encore qu'augmenter le désordre et le retard de la comptabilité. Les comptes de 1756 n'étaient pas encore définitivement arrêtés en 1765 !

Comme ses prédécesseurs, Foucault se plaint de trouver vides les magasins du Roi et n'a pour consolation que d'écrire en France lettres sur lettres pour demander des secours qui n'arrivèrent pas.

Pour ne pas rompre avec la tradition malheureusement déjà demi-séculaire en Louisiane, l'ordonnateur et le gouverneur en arrivèrent vite à se trouver ensemble en termes plus que diplomatiques.

Foucault jalouse Aubry, et le gouverneur envie à l'ordonnateur « le palais de d'Abbadie », dont ce dernier s'est emparé alors qu'il refuse de lui payer son logement. Tous les deux se méfient l'un de l'autre et en arrivent à traiter entre eux les affaires de la colonie beaucoup plus par lettres que de vive voix.

La misère est considérable à la Nouvelle-Orléans par suite de la suppression ordonnée de Paris de tous les travaux du Roi. Puis les Anglais jouèrent à la colonie le mauvais tour d'acheter tout le maïs disponible pour le donner aux sauvages et s'en faire bien voir.

Le résultat de cette opération fut une sérieuse disette à la Nouvelle-Orléans. Par-dessus le marché, les navires qui vinrent enlever le maïs firent aux colons le triste cadeau de la petite vérole.

Les querelles religieuses un instant apaisées par l'expulsion des Jésuites commencèrent aussi bientôt à renaître. On se souvient que d'Abbadie avait été fort peu satisfait de voir débarquer le P. Hilaire de Genévaux avec le titre de protonotaire apostolique.

Au mois de mai 1765, l'abbé de l'Ile-Dieu revint à son tour avec le titre de vicaire général du diocèse de Québec et nommait grand vicaire particulier le Père Dagobert. En même temps il frappait d'interdiction le Père Hilaire. Le 7 mai le Conseil se réunit à ce propos, mais refusa d'enregistrer les pièces présentées par l'abbé de l'Ile-Dieu « comme dépourvues de l'attache du Roi ». Confirmation de ses pouvoirs étant

arrivée de France, un nouvel arrêt du Conseil enregistra la nomination et les décisions du nouveau vicaire général et décida l'embarquement du Père Hilaire.

La veille de son départ, celui-ci disparut, laissant la lettre suivante pour le Père Dagobert.

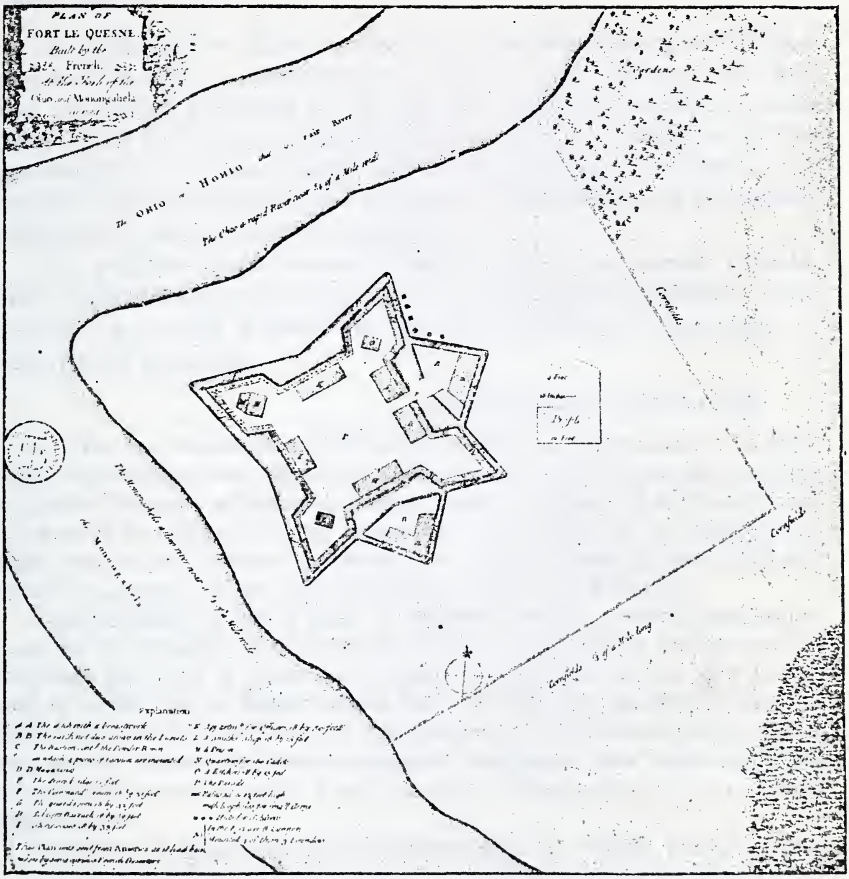

PLAN DU FORT DUQUESNE (1754).

« La Nouvelle-Orléans, le 13 juillet 1765.

« Mon Révérend Père et cher Ami,

« Toutes réflexions faites sur les avis qui m'ont été donnés, après avoir envoyé mes pièces entre bonnes mains, j'ai pris le parti de me mettre en route pour les Adailles où j'attendrai paisiblement l'arrivée des Espagnols.

« On ne m'a point notifié les ordres du Ministre, seule chose qu'on

avait à faire; d'ailleurs, depuis l'enregistrement de la cession de la colonie par ordre de Sa Majesté Très Chrétienne, je suis sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté Catholique. Mes respects et remerciements, je vous prie, à M. Aubry. Veuillez retirer ma malle et autres effets. Je serai toute la vie plus que je ne puis le dire, cher ami, vôtre, etc. ».

En réalité le Père Hilaire se rendit à la maison de campagne des Capucins où il se cacha; bientôt dénoncé, il fut saisi, puis embarqué de force. Son arrestation provoqua de sa part des protestations sans nombre parce qu'on l'avait saisi, disait-il, dans son oratoire. Foucault n'en tint pas compte, « l'oratoire étant à la fois une chambre à coucher et une cuisine ». On verra plus loin que ce religieux turbulent revint plus tard en Louisiane et recommença ses intrigues.

Si la position du gouverneur n'était pas facile à la Nouvelle-Orléans, elle n'était guère plus commode pour le commandant des Illinois. Voici, du reste, une lettre d'Aubry qui résume la situation de Saint-Ange (1) vis-à-vis des sauvages.

Nouvelle-Orléans, le 4 février 1765.

« ... Par des lettres datées du 20 décembre (1764), que j'ay reçues de M. Saint-Ange, commandant aux Illinois, il paroît qu'une grande partie des sauvages du Nord est toujours extrêmement animée contre les Anglais, ils ne veulent point absolument leur laisser prendre possession de ce poste, et, en conséquence, 1,500 hommes de différentes nations doivent y venir au petit printems pour leur boucher le passage au cas qu'ils voulussent y aller par le Mississipy.

Ce commandant se trouve dans un embarras extrême, assailly continuellement par une multitude de barbares qui viennent luy demander des armes et des munitions pour faire la guerre aux Anglais; il est obligé de leur dire qu'il ne peut ny ne doit leur en donner, que la paix est faite, que les Anglais sont nos frères et que les Roys de France et d'Angleterre ont fait ces arrangements entre eux, pour le bonheur des hommes rouges et des blancs. Pour toute réponse, ils disent qu'ils ne veulent point d'autre père que le Français et qu'ils n'en auront jamais d'autre.

Cependant les Iroquois et quelques autres nations du Canada ont fait la paix

1. Louis Saint-Ange de Bellerive était né en 1701. Parkman dit qu'il avait accompagné le Père Charlevoix dans un de ses voyages, mais il y a probablement confusion avec son père, officier de l'armée du Canada, ou avec son frère qu'un ordre inconsidéré de Prudhomme fit massacrer par les Chikachas. « Saint-Ange, dit Bienville en 1740, commande le poste d'Onabache depuis quatre ans (en réalité depuis 1734) où il se conduit très sagement. Il est fort aimé et estimé des nations de ce quartier. »

De quelques pièces de ses états de services, conservées aux Archives nationales, il résulte qu'il fut nommé enseigne à Versailles sur la présentation des directeurs de la Compagnie des Indes, qu'il était capitaine réformé, commandant du poste des Piankichas à la fin de 1757 et de celui du Onabache en 1759.

« Le commandant des Illinois, dit Parkman, par suite de l'isolement de sa position, avait en fait un pouvoir absolu. Macarty, puis Neyon, enfin Saint-Ange, tous trois hommes de grands mérites, surent faire aimer tellement leur gouvernement et laissèrent un si bon souvenir dans l'esprit de la population que plus tard, quand les Illinois furent érigés en État, les habitants pétitionnèrent pour demander qu'on leur donne un gouvernement militaire au lieu d'un *self gouvernement* ».

avec eux, et comme les Anglais ont présentement dans leurs armées (dont l'une est au fort Duquesne, commandée par le général Bouquet, et l'autre à l'embouchure de la rivière des Mès dans le lac Erié, commandée par le général Bradstreet) des sauvages et beaucoup de Canadiens, peut-être par leur moyen pourront-ils y parvenir, mais ce ne sera pas sans une grande effusion de sang; il paroît qu'ils ont renoncé absolument de monter par le Mississipy et ils font très sagement : ils se contentent seulement cette année d'établir le poste des Natchez et d'ouvrir la communication, qui étoit bouchée depuis longtemps, entre le lac Maurepas et le Mississipy... »

Vers la fin de l'automne précédent, Pontiak avait quitté les bords de la rivière Miami et, à marches forcées, avec quatre cents guerriers, s'était dirigé par la forêt vers les rives du Mississipi. En chemin, son éloquence avait convaincu les Kickapous, les Piankichas et les Miamis. Les quatre tribus Illinoises montrèrent moins de zèle pour partir en guerre; ces sauvages dégénérés, toujours bruyants et vantards, avaient depuis longtemps, par contre, perdu leur esprit belliqueux, Pontiak les rassembla alors et d'une voix terrible leur dit : « Si vous ne vous décidez pas, je détruirai vos tribus comme le feu consume l'herbe sèche des prairies. » Cette courte harangue convainquit aussitôt les incertains et tous les guerriers Illinois vinrent grossir l'armée des Indiens.

Se sentant en force, Pontiak se rendit au fort de Chartres et demanda à Saint-Ange de se joindre à lui pour combattre « les chiens anglais ». « J'aime les Français, dit-il, et je suis venu avec mes guerriers pour venger leurs insultes ». Saint-Ange ne put que chercher à les calmer en leur faisant quelques petits présents.

Pontiak voulait encore à tout prix continuer la guerre, mais la cause des Indiens se trouvait déjà irrémédiablement perdue. L'habileté du colonel Bouquet avait contraint les Delawares et les Chaouanons à conclure avec lui la paix l'année précédente (1) (1764), et bientôt Pontiak se vit, lui aussi, forcé de traiter avec Croghan (1765) et de se rendre même l'année suivante à Oswego pour rendre visite au gouverneur Johnson.

Pontiak, grand chef des Ottawas, dont le nom est déjà revenu maintes fois dans ce récit, a peut-être été l'homme le mieux doué qu'ait jamais produit la race indienne. Son nom est absolument inconnu en France, et pourtant ce fut celui d'un sincère ami de notre race. Jamais il ne laissa massacrer de Français et il les pilla même fort peu, ce qui est encore plus méritoire pour un Indien. Grâce à lui, la garnison de Détroit avait pu repousser l'attaque des sauvages envoyés par les Anglais; à cette occasion, Montcalm lui remit un uniforme d'officier français qu'il mit encore dix ans plus tard, quelques jours avant sa mort, pour venir rendre visite à Saint-Ange.

1. Le général Grant, après une campagne heureuse où il avait détruit les villages et ravagé le pays des Cherakis, avait forcé, dès 1761, cette tribu à accepter la paix.

Pendant près de deux ans ce « sauvage », avec de faibles ressources, put tenir en échec toutes les troupes anglaises, ruiner des centaines de plantations et s'emparer, lui ou ses partisans, des forts Ouatanons, Sandusky, Saint-Joseph, Michilimakinac, de la Baie-Verte, de la Presqu'Ile, Miamis et Le Bœuf. Il ne put, toutefois, emporter Détroit, malgré un siège de huit mois (mars à octobre 1764).

Cette révolte, que l'on appelle la guerre de Pontiak (1), montre quelle était alors la puissance des Indiens et prouve combien Kerlérec avait raison de se les attacher et ensuite de dire que tant que l'état de ses magasins lui permettrait de ne pas trop mécontenter les sauvages, jamais les Anglais ne parviendraient par terre à la Nouvelle-Orléans.

La plupart des écrivains anglais ont reproché aux commandants français d'avoir soudoyé Pontiak ; les correspondances de d'Abbadie, de Neyon de Villiers et de Saint-Ange ne laissent aucun doute sur la fausseté de ces allégations.

La politique habile de Kerlérec fut la cause initiale du soulèvement des Chérakis, mais alors la France et l'Angleterre se trouvaient en guerre. Dès que la paix eut été conclue, loyalement Kerlérec et ses successeurs s'efforcèrent d'éteindre la haine des sauvages et, s'ils n'y parvinrent pas, les Anglais ne peuvent s'en prendre qu'à leur mauvaise politique avec les Indiens, et surtout aux agissements de leurs squatters (2).

Jamais ceux qui avaient mission de faire respecter les traités ne les ont violés, et les Anglais se montrèrent gratuitement ingrats vis-à-vis d'eux au fort de Chartres comme à la Mobile.

Il est évident que plus d'un traiteur canadien a dû aider Pontiak, mais ce dernier ne comptait-il pas également parmi ses guerriers plus d'un déserteur anglais ! Les troupes britanniques n'eurent pas du reste toujours à se louer alors de leurs compatriotes américains. En 1765, le convoi expédié à Croghan au fort Pitt (3) et destiné à faire des présents aux sauvages, fut pillé par Smith et les habitants de la frontière qui n'entendaient pas qu'on donnât, même pour faire la paix, des munitions de guerre aux Indiens. Les charges de soixante-dix chevaux, évaluées à près de deux cent mille francs, furent volées ou brûlées.

Le commandant du Fort London voulut s'emparer des coupables, mais ce furent les « Borderers » qui le retinrent prisonnier jusqu'à ce qu'il leur eût fait rendre les armes qu'il avait saisies ! Aussi, le 10 juillet 1765, Johnstone, dans une lettre officielle, écrivait : « ... J'espère bien

1. Parkman a raconté cette guerre en détail dans son excellent ouvrage *The conspiracy of Pontiak*.

2. Colons qui s'établissaient librement en quelque portion de terrain désert. L'historien *américain* Monette n'est pas tendre pour eux : « Ces habitants des frontières, dit-il, qui ne reconnaissaient aucune loi, étaient incessamment les auteurs de meurtres inutiles contre les Indiens. »

3. Ancien fort Duquesne.

que Croghan réussira dans son entreprise, à moins d'artifices des Français et *malgré la conduite choquante de nos propres compatriotes* ».

Si Neyon avait seulement envoyé à Pontiak un bon officier et quelques soldats, Détroit, dont la garnison était harassée et presque sans vivres, eût été pris en quelques heures (1), et la grande victoire de Bouquet à Edge Hill, qui décida du sort de la guerre, fut si près le premier jour d'être un désastre, qu'un soupçon de tactique aurait probablement anéanti l'armée anglaise, fait tomber les forts Pitt et Ligonier et rendu indépendante pour longtemps la vallée de l'Ohio.

Pontiak avait les qualités de sa race poussées à un degré surpre-

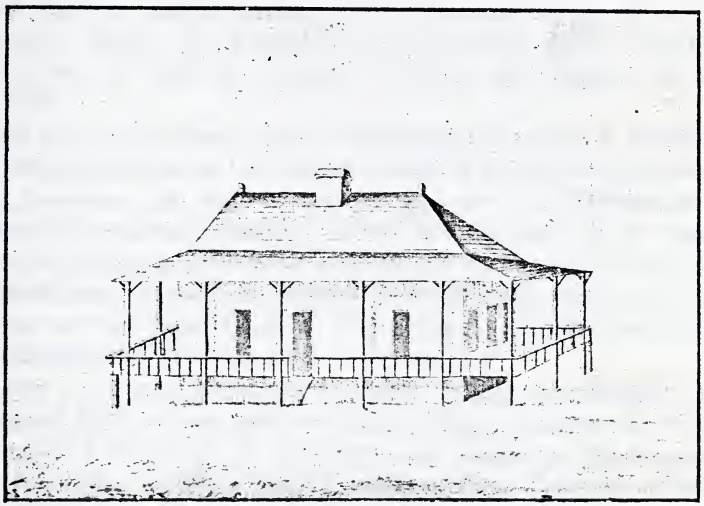

MAISON AUX ILLINOIS
D'après le dessin original de Warin.
(Collection de l'auteur).

nant : il était brave, honnête dans les transactions, patient, rusé, et surtout merveilleux orateur. Il avait aussi les défauts des sauvages, atténués cependant ; plus d'une fois il fut cruel et souvent se montra fourbe, car il faut remarquer que tous les Indiens étaient passés maîtres dans l'art des restrictions mentales et qu'ils ne se considéraient nullement comme liés par une parole donnée à contre-cœur.

Pontiak avait vite compris qu'il y avait autre chose à prendre dans la civilisation européenne que la poudre et le rhum et aimait à entretenir avec les Français une véritable correspondance ; seulement, comme

1. Les Indiens ignoraient les principes les plus élémentaires de la conduite d'un siège et leur inconstance les empêchait même d'établir un blocus vraiment effectif.

il ne savait pas lire, pour être sûr de ne pas être trompé, il avait deux secrétaires résidant toujours dans des lieux différents : par l'un il se faisait lire ses lettres, à l'autre il dictait ses réponses.

Le chef indien avait aussi saisi l'utilité d'une monnaie fiducière et émettait des bons qu'il contresignait en dessinant une loutre. Ce papier, toujours intégralement payé, était accepté au pair dans toute la région des Illinois, Louis XV n'aurait pas pu en dire autant!

De 1765 à 1768, Pontiak ne bougea guère de sa retraite près de la rivière Miamis. Cette dernière année, les Indiens commencèrent à s'agiter de nouveau : les squatters envahissaient leurs terres, les insultaient et souvent les chassaient avec des coups. L'ancien chef des révoltés, qui continuait à surveiller sans cesse les événements et attendait probablement toujours quelque occasion favorable pour tenter un nouveau soulèvement contre les Anglais, jugea opportun d'aller s'informer par lui-même de l'état des esprits et arriva aux Illinois au mois d'avril 1769.

Après avoir été rendre visite à Saint-Ange, il passa à Kaskakias, sur la rive britannique où les Indiens voulaient donner une grande fête en son honneur. Un traiteur anglais, du nom de Williamson, qui se trouvait là, craignant quelque révolte des sauvages, le fit tuer la nuit par un Péorias à qui il avait promis une barrique de rhum. Saint-Ange fit réclamer le corps de Pontiak resté sans sépulture, puis l'ensevelit près du Fort Saint-Louis et « le héros de la forêt a maintenant pour mausolée une ville immense ». (Parkman.)

« Ainsi périt sans gloire, dit ce même auteur, le champion d'une race vaincue, mais, si son ombre avait pu revenir, son âme de sauvage aurait exulté à la vue de la vengeance qui fondit sur les auteurs du crime. Des tribus entières furent fauchées pour l'expier... Plus de sang fut répandu sur la tombe de Pontiak, en guise d'holocauste, qu'il n'en coula jadis des mains des guerriers immolés sur le corps de Patrocle, et le nombre insignifiant des Illinois qui survécurent ne leur permit pas de relever leur tribu ».

Pour comprendre ce carnage, il faut ajouter que les tribus Illinoises (Péorias, Kaskakias et Cahokias) avaient d'abord voulu prendre la défense du meurtrier.

Une dépêche d'Aubry, du 24 avril 1765, nous renseigne sur les préparatifs de la deuxième expédition que firent les Anglais pour remonter aux Illinois. Elle nous donne aussi de curieux détails sur l'esprit et les goûts littéraires de Johnstone, le gouverneur anglais de la Mobile. A la lire, on s'explique mieux qu'avec un chef aussi peu fait pour être gouverneur de la colonie les expéditions anglaises aient toujours été aussi mal conduites dans le bassin du Mississipi.

« ... J'ay eu l'honneur de vous marquer l'arrivée d'une frégate anglaise, qui restera à la rivière d'Iberville où ils vont construire un fort ; ils en attendent une

autre qui doit aller aux Natchez, où ils se proposent de former un grand établissement. Ils ont aussi un petit vaisseau de douze canons qui doit aller à la rivière d'Iberville. Les coups de canons, que les vaisseaux tirent soir et matin, effrayent les sauvages devant lesquels ils passent et, malgré que je leur aye dit que c'étoit l'usage des Français et des Anglais et que cela ne devoit point les étonner, ce bruit, auquel ils ne sont point accoutumés, affecte leur faible imagination et ils en prennent tant d'ombrage que je crains qu'ils ne commettent quelques hostilités contre eux comme ils l'ont fait l'année passée, ce qui pouroit avoir de très fâcheuses suites. En conséquence, je mets tout en usage pour les en empêcher.

C'est un spectacle nouveau pour nous et même inquiétant de voir passer continuellement, devant la Nouvelle-Orléans, des vaisseaux de guerre et des troupes étrangères, et quoy que nous soyons en pleine paix et qu'il paroisse que nous n'ayons rien à craindre, je sens intérieurement et comme malgré moy des alarmes à ce sujet. N'ayant ny vaisseaux, ny troupes, ny munitions pour nous opposer à leurs mauvais desseins si tant est qu'ils en eussent; dans des circonstances pareilles, il m'a paru indécent que nous n'eussons aucune batterie sur le fleuve, en conséquence j'ay fait conduire et placer sur leurs affûts vingt pièces de canon, vis-à-vis le quartier des soldats, de cette façon on répondra plus décemment aux saluts et de plus c'est un porte-respect.

Les Anglais s'étaient flattés d'ouvrir facilement la communication qui était bouchée depuis longtemps entre le lac Maurepas et le Mississipy, et c'est ce qu'on appelle la rivière d'Iberville, distante de trente-cinq lieues de la ville et où commence l'isle de la Nouvelle-Orléans, mais cette entreprise est plus difficile qu'ils n'avaient pensé et le sieur Duparc, habitant de cette colonie, qui s'était chargé de cette opération avec le consentement de M. d'Abbadie, pourra bien y échouer.

J'ay l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que le gouvernement de cette colonie est plus embarrassant qu'il n'a jamais été, et il est très difficile de pouvoir concilier à la fois les Français, les Anglais et les sauvages dont les intérêts et les caractères sont très différents et qui sont tous pesle mesle icy.

La correspondance que je suis aussy obligé d'avoir avec les Anglais, qui m'écrivent de toutes parts, et principalement le gouverneur Johnstone, qui est à la Mobile, me donne une très sérieuse occupation. C'est un homme extraordinaire : comme il scait que je parle anglais, il m'écrit quelque fois en vers, il me parle de François Ier, de Charles Quint, il compare Pontiak à Mithridate, il dit qu'il couche avec Montesquieu : quand il se rencontre quelques petites difficultés entre les habitans de la Mobile et de la Nouvelle-Orléans, il me cite la grande Charte et les loix d'Angleterre. On prétend que le Ministre l'a envoyé à la Mobile pour s'en débarrasser, attendu qu'il étoit un des plus ardents dans le party de l'opposition ; il me fait de grands compliments. Je lui en fais de même, et tout bien considéré c'est un homme d'esprit, mais un voisin dangereux contre lequel il est bon de se mettre en garde.

Je crois que MM. les Anglais ont lieu de se louer de toutes les politesses que je leur fais, je donne à manger à tous les officiers qui viennent fréquement icy, tous ceux de la frégate ont diné plusieurs fois chez moy. J'ai été pareillement chez eux avec plusieurs officiers de la colonie et nous vivons en bonne intelligence. Il a toujours été d'usage pour aller de la Mobile à la Nouvelle-Orléans de passer entre la grande terre, les isles Massacre et autres, et, par le lac Pont-

chartrain, on arrive au bayou Saint-Jean qui est à deux lieues de la Nouvelle-Orléans. Des officiers anglais et négotians fréquentent beaucoup cette route qui est la plus courte, comme ils jettent de l'argent dans le pays, et que c'est l'avantage de la colonie, M. d'Abbadie ne s'y est jamais opposé aussi bien que moy.

M. Farmar, qui monte aux Illinois avec 300 hommes, m'a écrit qu'il comptait que je le laisserais passer par ce chemin avec sa troupe, je luy ay répondu que je ne pouvois y consentir, que je ne laisserois point passer de troupes armées sur nos terres, attendu que s'il arrivait quelque désordre, les habitans s'en prendroient à moy et je l'ay prié en conséquence d'aller par la Balize qui était le chemin ordinaire...

Vous avez eu la bonté, Monseigneur, dit en terminant Aubry, de me nommer à la paix commandant des troupes employées dans cette colonie. Par la malheureuse mort de M. d'Abbadie, je me trouve commandant de ce pays jusques à nouvel ordre.

Je travaille d'arrachepied depuis le matin jusqu'au soir. Je n'ay pas un moment de repos, tout roule sur moy et je supporte toute la dépense; pour tout bien je n'ay qu'un nègre et je suis obligé d'en louer plusieurs pour me faire à manger et servir les personnes qui viennent chez moy.

Je paye cher le loyer d'une maison tandis que M. Foucault mène une vie heureuse et tranquille : il a des nègres, des bestiaux, des terres, des équipages et est logé dans un palais que le Roy luy a fait bastir, pour luy et pour les Bureaux. A Dieu ne plaise que j'ay l'âme assez basse pour envier son sort, mais je suis fasché qu'il ne veuille me donner que mes appointements et qu'il me refuse l'argent nécessaire que je luy demande pour soutenir avec dignité la place que j'occupe aujourd'huy de sorte que pour recevoir convenablement les étrangers, officiers et honnestes gens de ce pays, ce qui est indispensable, je me trouve obligé d'emprunter et de manger le reste de mon patrimoine... »

Les Anglais se rendaient si bien compte de leur inaptitude à gouverner les sauvages, que le 8 janvier 1765, ils nommèrent un Français, établi dans la colonie depuis 1739, M. de Monteau de Montberaut, ancien commandant aux Alibamous, « Deputy surintendant of Indian affairs of west Florida ».

« Voilà nos troubles qui commencent, écrivait Johnstone à Montbéraut le 25 février 1765, nous avons ici une quarantaine de sauvages avec Tomable Mingo... venez vite... » Bouquet et Gage, pour le décider à accepter cette situation lui avaient offert de forts beaux avantages : Monteau restait français, était libre de conserver sa religion, recevait deux cent dix livres sterlings et on lui assurait une pension pour l'avenir.

Montberaut d'ailleurs, au bout de peu de mois, se brouilla avec les Anglais et Johnstone lui retira ses fonctions. Alors commença entre eux une correspondance absolument extraordinaire, dont les lettres ont vingt pages et où Johnstone peut donner libre cours à son habituelle extravagance. Le dossier, qui se trouve aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, se termine par une épitre de Montberaut au Roi d'Angleterre pour demander justice. Ce document n'a pas moins de cent cinquante-neuf immenses pages! L'auteur dit avoir passé du 1er février au 17 novembre 1766 à le rédiger, on doit le croire.

Ne pouvant pour l'instant arriver eux-mêmes aux Illinois, les Anglais résolurent d'y envoyer au moins des marchandises pour faire des présents aux sauvages et se ménager plus tard un bon accueil. Ils chargèrent de ce transport un commerçant de la Nouvelle-Orléans du nom de La Garantais.

Malheureusement pour eux Pontiak fut prévenu par ses espions, il alla à la rencontre du convoi, le surprit, fit fouetter l'équipage et s'empara des marchandises qu'il distribua impartialement à tous ses guerriers. (Mai 1765.)

Au commencement de l'année, deux cent trente Acadiens débarquèrent en Louisiane venant de Saint-Domingue où ils avaient trouvé le climat trop chaud. Ils arrivèrent dans la plus grande misère, n'ayant pour toute

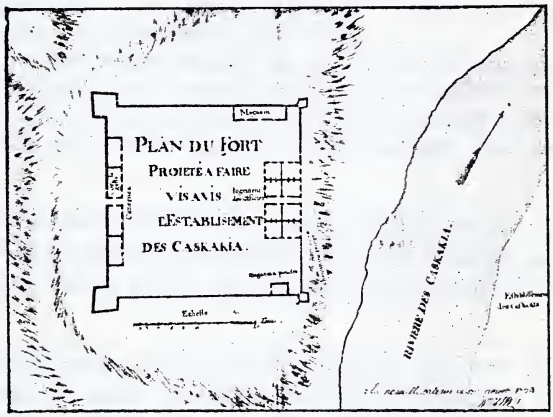

FORT DE KASKAKIAS (1734)
(Archives du Ministère des Colonies).

fortune que 47,000 livres de billets de carte du Canada dont naturellement personne ne voulait. Foucault demanda à Paris l'autorisation de les rembourser, leur donna des marchandises et des provisions pour 15,500 livres et les fit installer aux Apelouchas et aux Atakapas. « Les Acadiens, dit Aubry, sont laborieux, braves, religieux, attachés à leur prince et à leur patrie au delà de toute expression. Je les ai connus dans la Nouvelle-Angleterre, ils n'avaient jamais dans la bouche que les noms de la Messe et du Roi et ont toujours refusé les offres avantageuses que les Anglais leur ont fait pour rester avec eux. »

Au mois de juillet arriva de Paris, datée du 9 février, la réponse au *Mémoire* que les habitants avaient présenté contre d'Abbadie et qui, en France, avait trouvé un chaleureux appui près des négociants de la Rochelle. 20 novembre 1764.)

Une fois de plus le Ministre ne soutenait pas le gouverneur et lui

donnait tort, principalement au sujet de la traite exclusive qui était abolie ; (les ordres du Roi portaient seulement que l'on pouvait limiter le nombre des traiteurs pour qu'ils ne se nuisent pas les uns les autres).

Une lettre très sévère écrite à d'Abbadie, en date du 18 janvier, se terminait ainsi :

« Vous n'auriez pas dû ignorer que tout privilège exclusif est une dérogation aux lois du commerce qui, en détruisant sa liberté, l'anéantit nécessairement, que Sa Majesté s'est réservé à elle seule le pouvoir d'en accorder lorsque les circonstances l'exigent absolument ; vous auriez dû sentir en même temps qu'en excédant si fort vos pouvoirs dans un objet si essentiel au bien général, c'était compromettre votre honneur, votre réputation et faire naître des soupçons sur votre probité... Qu'enfin, en forçant les négociants à la représentation de leurs livres, c'était établir une espèce d'injonction qui n'a point encore eu d'exemple dans le commerce et violer la loi du secret des opérations du négociant.

Au surplus, je vous réitère les défenses que je vous ai déjà faites de tirer aucune lettre de change sous quelque prétexte que ce puisse être et je vous recommande en même temps de m'envoyer le plus tôt possible le détail de toutes vos opérations, afin que je puisse connaître par là la conduite que vous avez tenue dans la colonie. »

Une note de la main du Ministre, sur la minute porte : « écrire aux négociants (de la Rochelle) et leur dire qu'on est d'autant plus surpris *qu'on n'a point entendu parler de cette affaire* et qu'on va examiner et faire justice. »

Voilà probablement, avec l'arrivée toujours mal vue de lettres de change à payer, la cause du blâme envoyé à d'Abbadie ; cela prouve que l'ordre était déplorable dans les bureaux de la Marine, car d'Abbadie avait rendu compte de tout ce qu'il avait fait et arrêté à ce sujet dans ses dépêches des 1er et 20 octobre 1763, des 24 janvier et 6 avril 1764. Trois de ces dépêches sont encore conservées.

Il est vrai que M. Accaron, premier commis, parti en octobre 1764, se trouvait remplacé par M. Dubuq, qui semble ne s'être jamais donné la peine de se mettre au courant des affaires de la Louisiane.

Aubry et Foucault accusèrent réception de ces ordres d'une façon à la fois digne, courageuse et très flatteuse pour la mémoire de leur ancien gouverneur. Après avoir très nettement montré combien ils regrettaient la suppression de la traite exclusive, ils ajoutent :

« ... M. d'Abbadie s'est porté d'autant plus facilement à l'accorder, qu'eu égard aux précautions que cette branche de commerce exige, il envisageait en cela un moyen presqu'infaillible d'entretenir une liaison avec les sauvages, d'établir le bon ordre entre eux et les traiteurs, d'assujettir ceux-ci à des règlements de police, d'assurer l'approvisionnement dans la colonie des marchandises nécessaires aux besoins de la traite et de pourvoir sûrement sans frais les postes de la Pointe Coupée, des Natchinotchez, des Arkansas et des Illinois... Il a été du reste approuvé par MM. de Kerlérec, de Macarty, de Neyon, Bobé et beaucoup d'autres colons à même de pouvoir comparer les avantages des traites exclusives ou libres.

... La traite au reste ne devrait être qu'une petite branche du commerce de la colonie... Ce qui restait des anciens cabalistes, gens indomptables dont on ne peut connaître la façon de penser, ont reparu, se sont joints aux mécontents anciens dans la colonie et par conséquent accoutumés à l'insubordination, et se sont ligués contre M. d'Abbadie.

Quelles n'auraient pas été sa surprise et son humiliation d'apprendre qu'un Mémoire dicté par l'animosité et l'esprit de parti qui règne encore ici, parsemé ou plutôt plein de faussetés avait produit tout l'effet qu'en attendaient ses auteurs!

Feu M. d'Abbadie, connu de tout temps pour être fort désintéressé, n'attendait des arrangements qu'il a fait pour la traite, aucunes faveurs pécuniaires, n'y avait point de profits à faire et n'en espérait d'avantages d'aucun genre... »

Un arrêt du 15 juillet 1765, prescrit le paiement des dernières lettres de change tirées de 1755 à 1758.

On attendait toujours vainement l'arrivée des Espagnols. En homme consciencieux, Aubry rédigea au mois d'août un fort long mémoire à l'usage du futur gouverneur espagnol. Il y traite principalement du gouvernement des sauvages et de la défense de la colonie.

« ... Il serait bien à désirer, écrit-il, que le gouverneur du Mexique change de système à l'égard des hommes rouges qui détestent tous les Espagnols à cause des traitements qu'ils leurs infligent là-bas et dont ils sont fort au courant. Il faut que les Espagnols s'en fassent des alliés, formant une barrière contre les Anglais, sinon, les Illinois commanderont non seulement la Nouvelle-Orléans, mais encore le Mexique... »

Aubry conseille également la construction de fortins à la Vacherie de Dupart, au bayou Saint-Jean, et à l'habitation Mazan pour surveiller les postes anglais de la rivière d'Iberville. Enfin il insiste sur la nécessité absolue de construire à Sainte-Geneviève, en face du fort de Chartres, un établissement considérable et bien armé.

Ce mémoire fut envoyé par Choiseul à la Cour de Madrid; le marquis d'Ossun, notre ambassadeur en Espagne, en accusa ainsi réception le 30 janvier 1766.

« J'ai reçu votre lettre du 14, avec la copie de celle que vous a écrite M. Aubry; je l'ai remise au marquis de Grimaldi. Je lui ai fait observer en même temps l'activité avec laquelle les Anglais travaillent à étendre leur domination, leurs alliances et leur commerce dans la partie gauche en remontant le Mississipi..., que les Anglais s'occupaient avec le même succès sur les côtes du Nouveau-Mexique et qu'ils y étaient merveilleusement secondés par les habitants de ces royaumes, choses naturelles et presque irrémédiables, tant qu'on laissera subsister les charges que supporte le commerce légitime, en conséquence desquelles les marchandises introduites en fraude payent quarante et un pour cent de moins (y compris l'aller et le retour) que celles qui passent de Cadix à la Vera Cruz sur les flottes espagnoles.

« J'avoue que je regarde comme indubitable que les Anglais seront avant dix ans en réalité maîtres de presque tout le commerce du Mexique ou qu'ils auront fait la conquête de ce vaste et riche royaume. »

Saint-Ange, de son côté, donne sans cesse des nouvelles de ce qui se passe dans son poste et des négociations entamées par les Anglais.

« 24 février... M. Pittman m'a dit que M. Farmar devait commander aux Illinois et qu'il devait être parti pour aller camper aux Natchez où il doit attendre des nouvelles de la disposition des sauvages. C'est ce qu'il ne pourra pas apprendre par cette occasion attendu qu'ils sont tous en hivernement. Je crains bien qu'il se soit trompé dans son attente, car je vois tous ces mêmes sauvages dans leur première résolution.

Pontiak et Minawonanous pourraient détruire tout ce que nous avons pu faire avec les Illinois, mais cela ne m'empêchera pas à travailler avec autant de force que si je devais réussir. »

« 7 avril... Les sauvages sont revenus de leur hivernement. M. Ross et moi avons réuni tous les principaux chefs des Kaskakias, Osages et Missouris pour leur renouveler nos propositions de paix. Nous avons eu beau leur montrer la misère, où la guerre les plongerait, Tamarou, chef des Kaskakias nous répondit (1) que les sauvages avaient fait toutes les réflexions nécessaires sur ce que nous avions dit, qu'ils avaient conféré entre eux et qu'ils étaient unanimement d'accord à continuer la guerre.

Les Osages, les Cahokias, les Péorias, les Metchigonias, les Missouris en ont dit autant.

J'ai fait signer le compte rendu de ce conseil par M. Ross. Cet officier s'est décidé alors à partir... Je ne suis pas fâché qu'il prenne ce parti, car j'ai eu bien des inquiétudes affreuses sur son compte et je tremblais pour lui lorsqu'on m'annonçait l'arrivée de quelques sauvages. »

Parkman nous raconte les mésaventures d'un autre officier anglais, le lieutenant Alexandre Fraser, envoyé par Croghan, pour reconnaître les Illinois et qui ne dut son salut qu'à l'intervention de Pontiak. Cet officier dut bientôt s'embarquer au plus vite pour redescendre le fleuve; il montre, dans la lettre suivante, qu'il ne conserva pas très bon souvenir de son voyage :

« Les Indiens Illinois capables de porter les armes sont, dit-il, au nombre d'environ six cent cinquante. Rien ne peut égaler leur passion à s'enivrer (2), sauf celle des habitants français, dont la plupart sont ivres tous les jours, quand ils trouvent dans la colonie de quoi acheter à boire... Ils ont un grand nombre de nègres qui sont contraints à un

1. Voici un échantillon de cette harangue :

« Pourquoi toi Anglais ne restes-tu pas sur tes terres, toutes les nations rouges « restent sur les leurs. Celles-ci sont à nous, nous les tenons de nos ancêtres... Va t'en, « va t'en et dis à ton chef que tous les hommes rouges ne veulent pas d'Anglais ici, ne « t'obstine plus à rester ici, ne reviens pas... »

2. Les Indiens avaient coutume de dire : « Nous allons voir notre père Macarty et en même temps sucer son lait (le rhum). »

dur labeur (1) pour permettre à leur maître de pouvoir se livrer à leurs débauches extravagantes. Il suffit d'avoir quelques relations avec ces colons pour voir qu'indiscutablement ils sont presque tous des forçats transportés ou des criminels qui se sont eux-mêmes expatriés. Les autres sont leurs descendants et ont hérité des vices de leurs pères. Étant traîtres et cruels vis-à-vis les uns des autres, ils le sont aussi pour les étrangers, ils sont malhonnêtes en toute sorte d'affaire, etc. »

On voit que Fraser avait la rancune tenace et qu'il ne flatte pas le portrait des habitants des Illinois. Pour lui aussi ce sont les traiteurs français « des coquins sans conscience » qui, pour le bien de leur trafic, ont soulevé les Indiens contre les Anglais.

Cette hostilité des sauvages contre les Anglais ne régnait pas seulement aux Illinois. Le 29 août, les Pacanas attaquèrent le fort Bute que les Anglais venaient de construire sur la rivière d'Iberville.

« A dix heures du matin, le 31, écrit Aubry, M. Robertson, ingénieur et commandant à la rivière d'Iberville est arrivé chez moi avec six hommes qui étaient la seule garnison qu'il avait dans le poste. Cet officier m'a rapporté que, se trouvant sans vivres, pillé par les sauvages Pacanas qui avaient menacé de le tuer, n'ayant que six hommes avec lui et tous malades, il avait pris le parti d'abandonner cet établissement ne pouvant y tenir davantage... »

Aubry s'étonne de la maladresse continue et de l'imprévoyance des Anglais qui établissent de grands magasins, approvisionnés de 60,000 livres de marchandises, au centre des bois en pays hostile sans y laisser de garnison. « C'est le moyen ajoute-t-il de les tenter et d'occasionner le malheur qui est arrivé. Les Anglais se donnent bien de l'embarras et à moi aussi par leur faute... Les sauvages ont dit que c'était la boisson que le commandant anglais leur avait donné qui leur avait fait perdre l'esprit... »

Aubry envoya immédiatement sur les lieux M. de la Villebœuve avec quelques soldats; cet officier, très aimé des sauvages dont il parlait le langage, persuada facilement aux Pacanas de rendre tout ce qui restait des marchandises pillées et le détachement rapporta notamment huit barriques de poudre qui furent envoyées à la Mobile.

« J'ai été même, ajoute Aubry, sur le point de marcher contre eux sur la nouvelle qui m'a été donnée qu'ils avaient tenu de forts mauvais propos dans leur ivresse, qui a duré plus de huit jours, ayant bu toute l'eau de vie qui était à Manchac et assurément il n'y aurait pas eu grand mal quand elle les aurait fait crever tous; comme je ne suis pas de nature à me laisser manger la laine sur le dos par les hommes rouges je leur ai fait de grandes menaces qui les ont fort effrayés et ils ont senti leur faute et paraissent repentants.

1. En 1796, Collot aussi constate avec tristesse que les habitants des Illinois sont indolents. Quand il parlait progrès, on lui répondait : « Nos pères faisaient ainsi nous nous en sommes tirés, il faudra bien que nos enfants en fassent autant. »

« Je sais que j'ai obligé des ingrats, mais j'ai travaillé pour la tranquillité de la colonie. J'espère que les Anglais sauront pardonner, sans cela je crains bien que les Alibamous n'accourent à la défense des Pacanas. »

Le 16 novembre, le Conseil décida d'étendre l'interdiction de l'importation des nègres de Saint-Domingue aux noirs de la Martinique.

Cet arrêt a quelque importance, car bien que pris avant l'arrivée des Espagnols, plus tard on reprochera à leur commandant de le faire appliquer rigoureusement.

Avant d'avoir pu réussir à remonter le Mississipi jusqu'aux Illinois, les Anglais parvinrent à occuper le fort de Chartres (1), en descendant l'Ohio, grâce à la paix générale qu'ils étaient enfin arrivés à conclure avec les sauvages.

Croghan était parti du fort Pitt dès le printemps pour aller occuper les Illinois, mais le 8 juin, un peu au-dessous de l'embouchure du Ouabache, il fut pris avec son escorte par les Kickapous.

Cette mésaventure, qui aurait pu tourner fort mal pour lui, fut, au contraire, très utile pour la réussite de sa mission. Les sauvages se contentèrent de piller le convoi et ensuite conduisirent leurs prisonniers à Vinsenne, puis à Ouyatanons. Là, grâce à son tact et aussi à l'arrivée de Maisonville, envoyé en hâte par Saint-Ange, il fut bientôt délivré et put se rendre à Détroit.

En route, s'étant rencontré avec Pontiak, alors complètement découragé par un nouveau refus de secours que venait encore de lui signifier Saint-Ange, il parvint à conclure la paix avec les Kickapous, les Ottawas, et les Ojibas.

Ces négociations durèrent jusqu'au mois de septembre. La saison était alors trop avancée pour se rendre au fort de Chartres; Croghan retourna à Niagara, tandis que Sterling atteignait paisiblement le Mississipi.

Le procès-verbal de la remise du fort de Chartres fut ainsi rédigé :

Aujourd'hui dix octobre mille sept cent soixante cinq, nous, Louis Saint-Ange de Bellerive, capitaine d'infanterie commandant pour Sa Majesté très chrétienne

1. C'était un quadrilatère irrégulier de 490 pieds, bâti en pierre, dont les murs et les bastions étaient percés de meurtrières. Le fossé n'avait pas été terminé et cet ouvrage ne pouvait guère résister qu'à des Indiens. A l'intérieur du fort se trouvaient les logements du commandant et du commissaire, le magasin, le corps de garde et deux casernements.

On chercherait vainement aujourd'hui l'emplacement du fort de Chartres. Perrin du Lac nous en donne la raison : « Dès 1801 les eaux battent ses murs et le démolissent journellement, les inondations successives ayant enlevé une partie des terres qui le séparaient du fleuve. »

En onze ans, d'après Pittman, le fleuve aurait *mangé* un kilomètre; quand il le vit, vers 1766, le fort n'était déjà plus qu'à une centaine de pas du rivage. Le général Collot n'en parle pas dans sa description détaillée des Illinois en 1796; les Anglais l'avaient abandonné en 1772 et les habitants des environs s'étaient mis immédiatement à le démolir pour en utiliser les pierres.

audit fort de Chartre et Joseph Lefebvre, garde des magasins du roy et faisant fonction de commissaire audit fort, en conséquence des ordres que nous avons reçus des Messieurs Aubry, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, commandant de la province de L'allouisianne (sic) et Foucault, commissaire contrôleur de la marine, ordonnateur en la ditte province pour céder à monsieur Sterling, nommé par monsieur de Gages, gouverneur de la Nouvelle-York et commandant général des troupes de Sa Majesté britannique dans l'Amérique et dans toute la partie gauche de la province de L'allouisianne, suivant le septième article du traité définitif de la paix conclüe à Versailles, le 10 février 1763, entre Sa Majesté très chrétienne de France et de Navare et Sa Majesté Britannique, le dit fort de Chartre.

Nous avons procédé à la cession des bâtiments suivants...

SAINT-ANGE, STERLING, HUMSEY, LEFEBVRE.

Le commandant anglais donna aussitôt connaissance d'une proclamation du général Gage qui assurait aux Français, qui voudraient rester sur le territoire britannique, la liberté de religion et la même protection qu'à des citoyens anglais.

M. Justin Winsor dit que 2,000 Français passèrent le fleuve, que 1,500 restèrent sur la rive anglaise et 500 sur le Ouabache. Ces chiffres semblent trop élevés.

« J'ai l'honneur de vous informer, écrit Aubry, le 27 janvier 1766, que M. Sterling, capitaine dans le régiment royal des Montagnards écossais, revêtu des ordres de M. Gage, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre est arrivé du fort Duquesne aux Illinois, le 8 octobre 1765, avec huit berges, trois officiers et cent hommes, il a pris possession du fort de Chartres le dix du même mois.

Les mêmes difficultés qu'à la Mobile ont été renouvelées aux Illinois par les Anglais qui réclamaient les canons, effets et ustensiles des forts, mais ils ne se sont emparés que de sept petits canons dont quatre mauvais (ayant eu la précaution de faire passer les autres sur l'autre rive).

Après avoir protesté, M. de Saint-Ange est passé sur l'autre bord avec deux officiers et ses trente-cinq hommes.

Il s'est établi à Paincourt (1), près de Sainte-Geneviève et m'a renvoyé quinze hommes par suite du peu de farine que les Anglais lui ont laissé.

Ce n'est que sur les instantes prières de M. Farmar que M. d'Abbadie a laissé dans le fort de Chartres, une garnison et des canons au lieu de l'évacuer, il ne me paraît donc pas juste que les Anglais, prenant possession de ce fort que nous n'avons gardé que par complaisance pour eux, s'opposent à ce que nous emportions avec nous tous les effets du Roi.

M. Farmar, major du 34e régiment, qui avait eu ordre de monter aux Illinois par le Mississipi, s'y est aussi rendu dans le commencement de décembre après un voyage de cinq mois. Il n'aurait jamais pu y parvenir si M. Sterling n'eut pas envoyé au devant de lui à plus de cent lieues, des vivres et des soldats pour l'aider à monter. Aussitôt que ce major a été aux Illinois, M. Sterling a dérivé avec ses cent montagnards écossais jusqu'à la Nouvelle-Orléans où il s'embarque

1. Pain court ou Saint-Louis fut fondé en 1764 par Laclède et Pierre Chouteau, traitants de fourrures auxquels d'Abbadie avait accordé la traite de cette région.

Le développement extraordinaire qu'a pris cette ville de nos jours montre combien l'emplacement était judicieusement choisi.

pour la Nouvelle-York. 160 hommes de troupe sont arrivés ici de Pensacola. Un capitaine et cent un hommes vont à Manchac rétablir le fort que les sauvages ont détruit. Les autres, sous les ordres de M. Reed lieutenant-colonel du 34e, vont monter aux Illinois.

Les nations du Canada et de la Belle-Rivière, qui étaient depuis longtemps en guerre avec les Anglais, ont été forcés par la misère où elles se trouvaient réduites de faire la paix avec eux ; elles leur ont par là facilité le moyen de se rendre aux Illinois par la Belle-Rivière.

M. Farmar non plus n'a pas trouvé d'obstacles de la part de celles qui sont placées sur le fleuve, attendu que je les ai contenues...

Les Anglais prirent aussi plus de précautions que la première fois. A l'avance ils envoyèrent Stuart, leur meilleur agent, combler de présents les Chaktas, les Alibamous et surtout les Chérakis qui, sous prétexte de fournir de venaison le convoi, formèrent une véritable armée d'éclaireurs.

En terminant sa lettre, Aubry insiste sur la nécessité d'explorer et de commercer avec les régions du Nord-Ouest, si on veut voir encore quelques pelleteries venir à la Nouvelle-Orléans, « sinon les Anglais les draineront toutes ».

Le 1er janvier de l'année 1766, aucun Espagnol n'était encore venu prendre possession de la Louisiane. Il y avait pourtant trois ans que la question de l'occupation se trouvait agitée entre Paris et Madrid. Dès le 5 décembre 1763, d'Ossun, notre ambassadeur, écrivait :

« J'ai parlé, Monsieur, de la Louisiane à M. le marquis de Grimaldi. Ce Ministre m'a dit qu'il était occupé à concerter, avec M. le bailli d'Arriaga et M. le marquis de Squiloa, les mesures convenables pour que l'Espagne en puisse prendre incessamment possession. Son projet est de mettre cette colonie, par rapport à l'administration intérieure et au commerce, entièrement sur le pied étranger. Il m'a dit qu'il faisait venir un Français, nommé M. de Villermont, homme très instruit de la manutention de nos colonies, qu'il le placerait dans le secrétariat des Indes, uniquement pour le charger de tout ce qui concernerait la Louisiane. Au reste, malgré la bonne volonté de M. le marquis de Grimaldi, il paraît impossible que cette affaire puisse se terminer en moins d'un an. Le gouverneur que Sa Majesté a choisi pour la Louisiane est actuellement dans les Indes espagnoles et on ne lui a pas encore expédié l'ordre de se rendre à sa nouvelle destination. D'ailleurs, il y a bien des choses à faire de la part de l'Espagne pour la prise de possession dont il s'agit qui ne sont que projetées. Ainsi je pense qu'il serait prudent de pourvoir M. de Kerlérec au moins pour un an de ce qui lui est indispensablement nécessaire. »

Le 19 décembre, d'Ossun informe Choiseul que le Ministre espagnol semble vouloir se hâter d'annexer la Louisiane. Le 9 janvier 1764, il annonce que M. de Villermont va passer en Louisiane ; enfin le 10 mai que le roi d'Espagne a été très touché de l'offre de garder pour son service à la Nouvelle-Orléans les troupes françaises.

Enfin, le nouveau gouverneur, nommé par la Cour de Madrid, annonça en juillet 1765 sa prochaine arrivée à la Nouvelle-Orléans, mais pendant sept mois encore la colonie l'attendit en vain.

PAYS DES ILLINOIS

(Dépôt des Cartes de la Marine).

Voici la lettre qu'il avait adressée au Conseil de la Louisiane :

« Messieurs,

« Ayant reçu dernièrement les ordres de Sa Majesté pour passer à votre ville et la recevoir en son nom et, en conséquence de ceux de

Sa Majesté Très Catholique, je saisis cette occasion pour vous en faire participer et que ce sera bientôt que j'aurai l'honneur de passer chez vous pour remplir cette commission. Je me flatte d'avance qu'elle pourra me procurer des occasions favorables pour vous témoigner les désirs qui m'assistent de pouvoir vous rendre tous les services que vous et Messieurs les habitants de votre ville peuvent souhaiter. De quoi je vous prie de les assurer de ma part, qu'en cela je ne ferai que remplir mes devoirs et flatter mon inclination.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« ULLOA. »

« A la Havane, ce 10 juillet 1765. »

Ce fut seulement le 23 janvier 1766 que le capitaine d'un bâtiment arrivant à la Balise annonça qu'il venait de rencontrer en mer un navire venant du Ferrol sur lequel se trouvait M. de Villermont, ancien officier de la Louisiane, chargé d'aller chercher à la Havane M. d'Ulloa et de le conduire à la Nouvelle-Orléans.

« Un brigantin espagnol, écrit Foucault le 14 février suivant, vient d'arriver à la Balise avec trente hommes de troupes espagnoles. Il rapporte qu'il était parti de la Havane, le 17 janvier dernier, avec la frégate qui a été rencontrée au cap Crux sur laquelle sont embarqués M. d'Ulloa, gouverneur, M. de Villermont, ancien capitaine d'infanterie en cette colonie, employé au service d'Espagne, quelques autres officiers et seulement soixante hommes de troupes, mais qu'il en a été séparé par un coup de vent à quarante lieues de la Balise. »

CHAPITRE X

AUBRY ET ULLOA

(1766-1768)

Arrivée des Espagnols. — Portrait d'Ulloa. — Détresse financière de la Colonie. — Ordonnance sur le commerce. — Protestations des habitants. — Ulloa retire ses fonctions à Foucault. — Correspondance entre Versailles et Madrid au sujet de la Louisiane.

Au commencement de mars 1766, Ulloa finit pourtant par arriver : Aubry et Foucault écrivent le 8 :

« ... Après quarante jours de navigation, don Antonio de Ulloa s'est enfin rendu à la Balise. Il a mis pied à terre le 5 de ce mois, et les trente hommes arrivés par le brigantin ont débarqué, mais les soixante autres, que M. de Ulloa avait dans la frégate, qu'on a eu beaucoup de peine à faire entrer dans le fleuve, quoique petite, sont encore à bord à quelques lieues d'ici. Comme M. de Ulloa veut avoir toutes ses troupes et que ce bâtiment soit amarré à quai pour prendre possession de cette colonie, nous ne pouvons présentement vous marquer rien de plus... »

Le gouverneur espagnol débarqua à la Nouvelle-Orléans le 5 mars par un orage épouvantable ; plus tard les gens superstitieux se rappelèrent cette circonstance et en déduisirent *a posteriori* le présage de tous les événements fâcheux qui advinrent par la suite. Il était accompagné du contrôleur Estevan Gayarré et du commissaire des guerres Joseph de Loyola.

« Ulloa, dit Gayarré, reçut un accueil respectueux, mais froid et sombre, qui n'annonçait que trop clairement le mécontentement des citoyens. Ayant été requis par le Conseil supérieur d'exhiber ses pouvoirs, il refusa de le faire, en disant qu'il voulait différer la prise de possession jusqu'à l'arrivée de toutes les forces espagnoles. Il ajouta qu'il n'avait rien à démêler avec le Conseil supérieur, qui n'était qu'un

tribunal civil, et que, pour la prise de possession, il n'avait à traiter qu'avec le gouverneur Aubry. »

Il est bien peu probable qu'Ulloa fit, dès son arrivée et sous pareille forme, semblable déclaration au Conseil auquel il avait écrit, peu de mois auparavant, avec beaucoup de déférence. Il dut bien plutôt se borner à dire qu'il n'avait à montrer ses pouvoirs que lorsqu'il prendrait possession de la Louisiane. Mais, si ce ne furent pas alors ses propres paroles, ce fut bientôt certainement sa pensée.

Né à Séville en 1718, Ulloa, tout jeune officier, fut chargé en 1736 par le gouvernement espagnol d'accompagner dans l'Amérique du Sud Bouguer, La Condamine et la mission française qui allait mesurer un arc de méridien sous l'équateur, dans les environs de Quito.

Ulloa resta avec ces savants jusqu'en 1742, à part le temps que lui prirent quelques missions dont il fut chargé pour mettre en état de défense Lima, Guayaquil et les îles Fernandes.

Le 29 août 1739 il se trouvait à Cuença lors de l'émeute qui coûta la vie au chirurgien de l'expédition Semergues. Son rôle fut assez mesquin dans les difficultés qui s'élevèrent au sujet de la rédaction de l'inscription à mettre sur les pyramides devant servir de bases fondamentales aux opérations de triangulation et qui amenèrent la destruction de ces points de repères importants.

Pendant son retour en Europe, il fut fait prisonnier par les Anglais, mais la liberté lui fut rendue en 1746 sur la demande de la Société royale de Londres. En récompense de ses services, le Roi d'Espagne le nomma superintendant des mines de mercure de Guancavelica, au Pérou.

Après son court passage à la Louisiane, il fut nommé amiral ; chargé en 1779 d'une mission aux Açores, pour laquelle on lui avait remis des ordres cachetés à ouvrir sous une latitude donnée, il oublia d'en prendre connaissance en temps utile et rentra sans avoir capturé le convoi qu'il était chargé d'intercepter. Cette distraction de savant (1), qui aurait pu coûter cher à un autre, en dit long sur son caractère et c'est pour cela que nous la notons.

Il mourut, dans l'île de Léon, en 1795, Ministre de la Junte du commerce.

Champigny trace de lui le portrait suivant. Il ne faut pas oublier que cet auteur, contemporain de la révolution de la Nouvelle-Orléans, pousse la haine des Espagnols à un tel point et se montre la plupart du temps tellement violent et exagéré qu'il faut lire le plus souvent ses ouvrages avec le gros bout d'une lorgnette.

« Violent, il confondait dans ses emportements tous ceux avec qui il traitait ; impérieux, sa volonté devait faire loi ; minutieux dans ses projets, tracassier dans l'exécution, arrogant quand on lui cédait,

1. Ulloa fut un astronome distingué, ce fut lui qui découvrit dans la lune le *trou* qui porte son nom.

timide et souple quand on lui résistait, inconsidéré dans ses propos, sans dignité, sans générosité, renfermé dans son cabinet, ne se montrant que pour désobliger, voilà l'homme quant à l'âme. Quant au corps, il était difficile d'être plus petit et plus mince que l'était don Antonio de Ulloa; une voix faible et aigre annonçait son caractère. Sa physionomie, quoique assez régulière, avait quelque chose de faux; de gros yeux qui, toujours baissés vers la terre, ne lançaient que des regards échappés, cherchaient à découvrir sans se laisser démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçait la fourberie, la duplicité et l'hypocrisie, terminait le portrait de don Antonio d'Ulloa. »

Tout en faisant la part de beaucoup d'exagération, on doit admettre qu'Ulloa fut un détestable diplomate et un homme difficultueux. Très pointilleux, la largeur de vue semble lui avoir fait complètement défaut, et son esprit scientifique, comme il arrive souvent, lui faisait perdre son temps à s'occuper de détails oiseux.

Toutefois, l'accueil froid avec lequel les habitants reçurent ses premières avances certainement bienveillantes, ne fut sans doute pas sans influence sur ses dispositions et bientôt il ne montra plus que du dédain pour les colons (1).

Vraisemblablement le point de départ de son irritation fut de voir qu'on voulait lui faire prendre au pair les billets de la colonie, alors que non seulement il n'était forcé d'en accepter aucun, mais encore qu'il savait, qu'avec une réduction de 60 °/₀, on les eût avec joie rendus tous au Roi de France.

Aubry confirme sur quelques points le témoignage de Champigny dans les deux dépêches suivantes :

« 20 janvier 1768. ... Il me paraît que M. de Ulloa est quelquefois trop pointilleux et fait souvent des difficultés sur des choses qui n'en valent pas la peine... Il nous faut quelquefois disputer sur les choses les plus justes et sur lesquelles il n'y aurait aucun débat entre de pauvres particuliers. Il est désagréable de traiter ainsi dans tout ce qui s'est fait jusqu'ici. »

« Février 1769... M. de Ulloa n'était pas convenable pour gouverner ce pays malgré son esprit, ses talents, ses connaissances et sa réputation dans toutes les académies de l'Europe, malgré qu'il soit rempli d'honneur, de probité, de zèle pour le service de son prince. Il a fait tout ce qu'il convenait pour s'aliéner les cœurs, il a paru mépriser les premiers du païs et surtout Messieurs du Conseil; par ses propos indiscrets il a fait appréhender la domination espagnole... Il a effrayé tout le monde. »

Terminons ces aperçus sur le caractère d'Ulloa par l'appréciation de La Frénière qui l'appelle « l'homme le plus fin et le plus dur », et par celle de Bossu : « M. de Ulloa, quoique bon officier, sans qu'on

1. Gayarré rapporte que Kerlérec écrivit à Ulloa : « Je vous plains de tout mon cœur d'avoir été envoyé dans cette colonie... »

puisse rien lui reprocher sur les sentiments d'honneur et de probité, n'était nullement politique. »

On voit que toutes ces appréciations sont assez conformes et qu'il n'y a pas un mot à ajouter ou à retrancher du jugement d'Aubry dont le bon sens était la principale qualité.

Revenons maintenant à l'histoire de la colonie. La principale question à régler, ou du moins dont il fallait s'occuper, était toujours celle des billets dont il y avait pour plus de six millions de livres en circulation et dont la dépréciation allait toujours croissante.

La lettre suivante de Foucault donne d'intéressants détails sur l'état financier de la colonie au commencement de 1766 et la façon dont Ulloa envisageait la situation.

10 mars 1766.

« ... L'arrivée de M. de Ulloa en cette colonie, a comme je le craignois, fait une grande sensation au sujet des anciens billets monnoie répandus pour le service; toutes les personnes sans exception qui y sont intéressées, sachant que M. de Ulloa n'apportait aucun ordre de les convertir, se sont plaintes amèrement du nombre d'années écoulées depuis que le Roi leur doit, du tort que ce retardement leur cause, et du triste état ou elles se trouveroient à la fin, obligées de succomber si on différoit encore plusieurs mois de les payer, et si, pour comble de malheur, elles ne pouvoient se procurer leurs besoins avec cette monnoie, la seule qu'elles possèdent. Imbu de cette rumeur, qui augmentoit à mesure que les Espagnols avançoient dans le fleuve, je m'empressai à en faire part à M. de Ulloa le jour même qu'il débarqua à Nouvelle-Orléans. Il me répondit qu'il sentoit parfaitement ce qui arriveroit si on interdisoit la circulation de cette monnoie et que pour la soutenir, jusqu'à ce qu'il y eut des ordres pour l'arrêter par une conversion, il prendroit sur lui, après qu'il seroit en possession de la colonie, d'ordonner qu'elle seroit continuée dans toutes les affaires parmi les Espagnols comme parmi les Français sur le pied du discrédit actuel de soixante-quinze pour cent, où différents événements fâcheux l'ont réduite. Je n'ai pas manqué, conjointement avec M. Aubry, de rendre dans l'instant cette réponse publique ajoutant que nous ne tarderions pas à recevoir des ordres. Elle a produit peu d'effets; on demande constament d'être payé, M. de Ulloa l'ayant appris a employé un autre moyen : il a fait chercher en ville des anciens billets pour des piastres gourdes à la déduction de 75 °/₀ la piastre à 5 livres 5 sols pour en donner à sa troupe le tiers de sa solde; mais, outre qu'il n'a pu s'en procurer que difficilement parce que la plupart des personnes qui en ont, se flattant que le Roy les acquittera au pair, continuent de regarder 5 livres en ces billets comme 5 livres en argent (quoique la nécessité les oblige depuis longtemps de dépenser 20 livres pour 5 livres) cette troupe a fait refus de les recevoir.

Un autre inconvénient auquel on auroit pu s'attendre, c'est que la garnison de cette colonie toute composée de soldats qu'on n'a retenu au service, après la réforme en septembre 1763, que parce qu'on les a flattéz de voir arriver au premier jour les hommes de recrue que feu M. d'Abbadie a eu l'honneur de vous demander pour les remplacer, ou les Espagnols qu'on nous annonçoit de toutes parts, refuse d'entrer au service d'Espagne. M. de Ulloa a observé à ces soldats ainsi que M. Aubry et moi qu'il attendoit d'autres troupes et qu'après qu'elles seraient arrivées il leur seroit loisible de quitter; ils ont répondu qu'ils ne pouvoient

faire ce sacrifice que pour leur Roi. Le corps des officiers s'est assemblé pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire à ce sujet et, réfléchissant qu'une contrainte seroit très déplacée et pourroit entraîner quelque chose de fâcheux, il a été unanimement décidé qu'on les laisseroit les maîtres d'accepter ou de refuser; s'ils persistent dans leur résolution, il sera impossible à M. de Ulloa de prendre possession de cette colonie n'y ayant amené que 90 hommes et je juge, d'après les entretiens que j'ai eu avec lui, que ne comptant pas qu'il change, son dessein est de loger ces 90 hommes séparément des François dans quelques maisons qu'il louera à une des extrémités de la ville et que dans cette situation il attendra les ordres qu'il demande à sa cour.

Cette conjoncture nous oblige, M. Aubry et moi, à continuer le gouvernement et l'administration sur le pied où elle est encore, ce dont je suis fort peiné d'autant que je me retrouve par là dans la nécessité ou j'étois de constituer le Roi dans de nouvelles dépenses entr'autres objets par l'achat de presque tout ce qu'il faudra consommer pour son service, car ses magasins d'ici sont très dépourvus de tout comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, Monseigneur, en particulier et en commun avec M. Aubry.

J'ai remis à M. de Ulloa le recensement général des habitans de cette colonie et je lui ai donné les autres éclaircissements qu'il m'a demandés, je continuerai de même en tout ce qui pourra dépendre de moi. Comme il m'a témoigné ne pas se soucier de prendre pour le compte du roi d'Espagne tous les terrains et les bâtiments qui y sont appartenans au roi de France, en attendant vos ordres, Monseigneur, je vendrai le plus avantageusement possible en anciens billets ce qu'il aura refusé : la dette de Sa Majesté se trouvera diminuée d'autant...

J'aurai l'honneur de vous adresser, Monseigneur, un inventaire apprécié de tout ce dont M. de Ulloa voudra se charger et ce sera le plus promptement possible car il m'a prévenu, ainsi que le commissaire espagnol, qu'ils ne pourroient rien arrêter que sur l'approbation des deux cours de France et d'Espagne.

Le commissaire espagnol, ne parlant ni n'entendant le français, j'ai été obligé de m'adresser à M. de Ulloa pour tout ce qui a eu rapport aux affaires du service et ce sera fort gênant pour lui et pour les Français qui resteront dans la colonie après la prise de possession. Si comme il y a apparence le commerce y est libre pour eux, il sera assez considérable pour qu'on ne diffère pas d'y placer un consul ou un agent de la nation et le premier y sera plus nécessaire par rapport aux armements... »

Le recensement de la population dont parle Foucault eut lieu pour connaître combien on pouvait trouver de miliciens. Il donna 1,893 hommes en état de porter les armes, ce qui, avec 1,044 femmes et 2,615 enfants des deux sexes, fixe le chiffre de la population blanche de la Nouvelle-Orléans et des postes avoisinants à 5,452 âmes.

Foucault écrit encore le 2 avril :

« ..... Il n'y a maintenant plus à espérer que les soldats en garnison ici se déterminent à servir le Roi d'Espagne. M. Aubry s'y est pris de toutes les façons pour les faire changer de résolution, mais ses efforts ont été vains, de manière que M. de Ulloa, qui n'est pas très envieux de les garder depuis leur premier refus, paraît plus que jamais décidé à ne prendre possession de cette colonie qu'après avoir reçu des ordres de sa Cour et des renforts. »

Ulloa, en effet, n'avait avec lui que soixante-dix-neuf « mauvais » soldats. Dans ses négociations avec ces derniers, il fut maladroit ; ce qui empêcha surtout les Français de s'engager dans les troupes espagnoles, fut, en effet, une simple question de solde. « Au lieu d'augmenter les soldats français, dit Aubry, et de porter leur paye de sept livres à trente-cinq, M. de Ulloa a diminué la paye de ses propres soldats et, de trente-cinq livres qu'ils avaient à la Havane, les a mis à sept livres, ce qui a produit un mauvais effet sur les deux troupes... »

La situation déjà si embarrassée de la colonie devint bientôt encore plus difficile par suite de l'arrivée d'une ordonnance royale du 4 mai ordonnant la suspension du paiement des lettres de change tirées depuis 1763.

Le mémoire suivant de Foucault à Ulloa nous peint le triste état des finances de la Louisiane :

MONSIEUR,

« ... Il vient de paroître dans le public un arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté Très Chrétienne du 4 mai dernier par lequel on apprend qu'elle a suspendu le payement des lettres de change de cette colonie des exercices 1763, 1764 et 1765.

Une aussi affligeante nouvelle plonge toute la colonie dans une consternation d'autant plus grande qu'elle se trouve aujourd'hui sans ressources pour les besoins même les plus urgens de la vie.

Cette suspension ayant totalement détruit le reste de confiance qui régnoit encore sur les effets royaux de cette province, je me trouve moi-même dans l'impossibilité absolue de pourvoir aux besoins du service jusqu'au moment où vous en prendrez possession, cependant ces besoins sont indispensables ; en effet, comment nourrir, solder et entretenir des troupes ? Comment payer les approvisionnements et gager officiers et employés au service du Roi, tant dans cette capitale que dans les différents postes ? Enfin, comment payer tant d'autres objets indispensables qui vous sont de même connus si les lettres de change (seule monnoie que j'aye à offrir) n'ont plus de cours ?

Il n'y a que vous, Monsieur, qui puissiez apporter quelque remède aux malheurs qui accablent cette infortunée colonie. Pour y parvenir, il faudroit, je pense, que vous eussiez la bonté de faire convoquer et assembler chez vous tous les gens de commerce de cette colonie, pour les assurer de vive voix que vous allez incessamment écrire à la cour d'Espagne de façon à l'engager à solliciter auprès de Sa Majesté Très Chrétienne le payement des lettres de change de la colonie, non seulement des exercices 1763, 1764 et 1765, mais encore de celles qui seront délivrées jusqu'au départ des personnes en place, de même que l'arrangement définitif des billets de colonie.

Prévenu que l'on est de votre crédit en cour, de l'intime liaison qu'il y a entre les deux couronnes, des égards réciproques qu'elles se doivent, il n'est pas douteux qu'une telle assurance de votre part ne produise un effet avantageux, c'est le seul moyen de dissiper cette alarme universellement répandue, de rétablir la confiance sur les effets royaux et de ranimer le zèle soit pour le travail, soit pour le commerce, totalement éteint dans chaque citoyen.

Les intérêts du Roi, mon maître, vous demandent, Monsieur, cette démarche, sans laquelle je ne puis plus pourvoir aux besoins de son service qu'à des prix

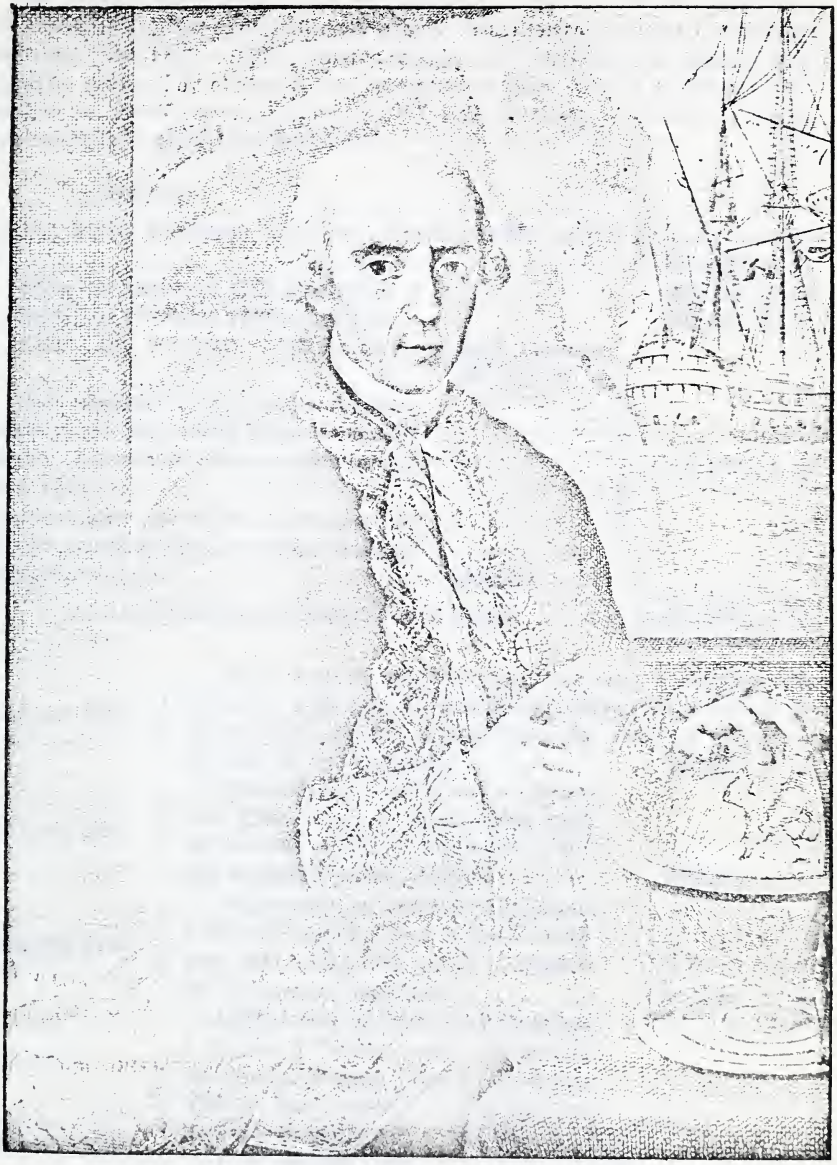

DON ANTONIO DE ULLOA.
(Gravé par Estève, d'après Maea.)

excessifs sur lesquels on se dédommagera des risques que l'on craint par cette suspension.

Je ne doute point, Monsieur, qu'en informant de nouveau la cour de France du montant de toutes les lettres de change tirées jusqu'à ce jour sur les dits exercices 1763, 1764 et 1765, et en lui donnant une estimation de celles à tirer jusqu'au moment de la retraite des personnes en place, elle ne se décide facilement à les payer pour peu que la cour d'Espagne témoigne le désirer... Je vais vous en faire le détail ainsi qu'il suit :

SCAVOIR :

Les lettres de change tirées sur l'exercice 1763 jusqu'à ce jour, montent à.		1.192.455 4 7
Celles sur l'exercice 1764 montent à.		598.192 16 11
Celles sur l'exercice 1765 montent à.		462.391 19 5
Celles sur l'exercice 1766 jusqu'à ce jour montent à.	180.203 5 3	
(Les dépenses de ces quatre exercices n'équivalent pas celles d'une année de guerre, quoiqu'on n'aye reçu aucun secours de France.)		403.203 5 3
Je suppose que celles à tirer jusqu'au dernier moment que le service l'exigera puissent monter à.	250.000 » »	
TOTAL des lettres de change tirées et à tirer		2.683.233 6 2

EXERCICE 1763 .	On a lieu de présumer qu'il ne reste à acquitter de l'exercice 1763 que les lettres de change tirées depuis le 10 août 1765 jusqu'à cejourd'hui étant toutes à quatre et six mois de vue montant à.		10.387 8 »
EXERCICE 1764 .	N'en n'ayant point été tiré sur l'exercice 1764 depuis le 31 décembre 1765, on présume qu'il n'en reste point ou bien peu à aquitter sur cet exercice		*Mémoire.*
EXERCICE 1765 .	Celles tirées sur l'exercice 1765 depuis le 28 août jusqu'à ce jour et que l'on suppose être celles qui restent à aquitter sur cet exercice montent à.		257.245 1 5
EXERCICE 1766 .	Celles tirées sur l'exercice 1766 depuis le 1er mai de la ditte année commençant par numéro premier jusqu'à ce jourd'hui n'ont pu être aquittées à cause du court intervale et montant à.	180.203 5 3	
	L'on suppose que celles à tirer sur le dit exercice jusqu'à l'entière retraite monteront à.	250.000 » »	430.203 5 3
Le total à payer monte à.			697,835lb 14s08d

Mais je puis croire que si la Cour d'Espagne paye les dépenses de l'exercice 1766 comme on le présume, il ne restera plus à la charge de celle de France que la somme de 267.632 livres 9 sols 5 deniers ou environ.

Or, cet objet ne me paroît pas d'une assez grande importance pour en suspendre le payement et discréditer de nouveau les effets royaux, c'est ce que je laisse à la sagacité de vos lumières... »

Foucault et Aubry se plaignent également directement au Ministre des ordres qu'ils reçoivent. « ... Nous venons de recevoir votre dépêche du 24 juillet, sur les opérations à faire sur les anciens billets de caisse. La distinction que vous désirez que l'on fasse des billets provenant d'entreprises, pour le compte du Roi, d'avec ceux provenant du commerce et de l'agio est absolument impraticable, par l'effet de la circulation des billets.

« Nous ne saurions vous dissimuler qu'il est moralement impossible de suivre strictement la marche que vous nous prescrivez, pour retirer tous ces anciens billets et vous donner une connaissance exacte et non équivoque sur le plus ou moins de préférence qu'ils pourront mériter.

« M. Foucault s'est vu forcer de rendre une ordonnance, pour que les porteurs de ces billets fassent de nouvelles déclarations. »

Le 29 septembre, Foucault revient encore à la charge..... La suppression du payement des lettres de change de cette colonie, des exercices 1763-1764 et 1765, est à la veille d'y porter le coup le plus malheureux.

« Par un effet de la confiance que nous avons dans la justice du Roi et par devoir, nous nous sommes efforcés et M. de Ulloa aussi, de persuader tous les états de la colonie, qu'attendu le peu qu'il reste de ces lettres de change à acquitter, Sa Majesté révoquerait l'arrêt qui ordonne cette suppression (1)... »

A la fin du printemps, Ulloa, accompagné d'Aubry, alla visiter les établissements des Acadiens, ceux des Allemands de la Pointe Coupée et des Natchinotchez, l'ingénieur du Breuil était chargé d'en faire l'estimation. Ulloa avait même eu d'abord l'intention de pousser jusqu'aux Illinois, mais il renonça à ce projet et se contenta d'y envoyer Amelot, accompagné d'un officier espagnol, voir comment on pourrait mettre les postes du haut fleuve en état de défense, contre une agression des Anglais.

A partir du mois d'août, Foucault commence à se plaindre indirectement d'Ulloa et des dépenses que sa présence occasionne.

« ... D'après ce que nous a dit plusieurs fois M. de Ulloa que, vu le refus que la garnison française d'ici a faite d'entrer au service de l'Espagne, il ne pouvait se charger de la colonie avec ses soldats, que la mort et la désertion ont réduit à soixante-dix-neuf de quatre-vingt-

1. Cette lettre se termine en disant que comme l'église paroissiale est sur le point de s'écrouler d'un moment à l'autre, on est force de célébrer le service divin dans un magasin.

dix qu'ils étaient. Nous espérons que les premiers paquets qu'il recevra de sa cour, en réponse aux comptes qu'il a rendus, seront accompagnés d'une augmentation de troupes et le décideront à prendre possession. Le retardement qu'il apporte à cette opération est bien coûteux, les dépenses, concernant les sauvages, pourront vous paraître fortes, mais ces gens-là ayant afflué ici de plus de huit cents lieux pour complimenter M. de Ulloa et savoir sa façon de penser à leur égard, il a fallu les bien recevoir et les renvoyer contents afin de nous maintenir dans leur amitié et attachement, de les disposer en faveur des Espagnols contre lesquels ils sont prévenus et de les engager à imprimer les mêmes sentiments, dans leurs nations. »

Le 29 septembre, Foucault s'attaque directement au commandant espagnol, à propos d'une ordonnance qu'il avait fait rendre, sans le consulter.

« M. de Ulloa n'a reçu de sa cour rien de ce qu'il en attendait et il ignore si quelques mois ne s'écouleront pas encore avant qu'il soit en état de rien opérer. Il y a quelque temps qu'il engagea M. Aubry à rendre l'ordonnance ci-jointe; elle a été rendue sans ma participation le 6 de ce mois et publiée en ville le même jour à son de tambour, sous l'escorte de quelques fusillers français (1) la bayonnette au bout du fusil. La colonie, à peine revenue du trouble qui avait occasionné l'arrêt de suspension, se trouve dans de nouvelles peines par cette ordonnance. Le début de M. de Ulloa fait que chacun craint pour sa liberté après la prise de possession. Les négociants et les autres domiciliés de la ville m'ont présenté ensemble à des jours différents deux requêtes adressées au Conseil supérieur. Les capitaines des bâtiments qui s'y sont trouvé portés m'en ont présenté une autre, les habitants de la campagne se sont seuls abstenus quoiqu'ils ne craignent pas moins. Il se peut que les uns et les autres interprètent mal le sens de la lettre du Roi à défunt M. d'Abbadie qu'ils citent, mais il est certain, qu'outre que la possession n'est pas encore prise, beaucoup de raisons, sans parler du vice d'irrégularité, mettent cette ordonnance hors d'état d'être exécutée en tous ses points et Sa Majesté n'a pas entendu dépouiller ses sujets en faveur de l'Espagne des privilèges et exemptions dont ils ont toujours joui. Néanmoins M. Aubry, ayant assuré verbalement que réflexion faite on n'exigerait plus l'exécution de cette ordonnance, j'ai refusé de faire droit à ces requêtes... Cette révocation n'ayant pas été faite dans les formes on n'est pas plus rassuré... »

Cette ordonnance a une grande importance dans l'histoire de la Louisiane, non par sa teneur, puisqu'elle ne fut jamais réellement appliquée, mais parce qu'elle fut le point de départ du mécontentement déclaré et plus tard le prétexte du soulèvement de la Nouvelle-Orléans.

Il faut ajouter que si Ulloa demanda à Aubry de la prendre, ce fut uniquement pour exécuter les ordres qui lui arrivèrent d'Espagne, motivés par le décret royal du 6 mai 1766, qui n'autorisait plus *qu'à titre exceptionnel*, et sous certaines garanties, le commerce entre la

1. Plus tard, on reprocha à Aubry d'avoir laissé Ulloa faire publier cette ordonnance par un officier du nom de Gomez à la tête de « quarante soldats espagnols. »

Louisiane et les colonies françaises. Voici la teneur de l'ordonnance rédigée par Ulloa :

De par le Roy,

« Sa Majesté Catholique ne désirant que le bien et l'avantage de ses sujets établis à la Louisiane et informé par M. Ulloa, capitaine de vaisseaux et envoyé par Elle pour en prendre possession, de tout ce qui concerne l'approvisionnement des vivres de cette colonie et de l'exportation des denrées et autres productions qui en sortent, a bien voulu pour favoriser les habitants de ce pays permettre que les bâtiments des colonies françaises de Saint-Domingue et la Martinique qui apporteront ici des vins, farines et autres vivres, et qui en échange tireront de la colonie des bois et des denrées, soient reçus en attendant que d'Espagne on trouve le moyen de faire commerce. Elle a bien voulu aussy accorder des passeports aux armateurs de France qui apporteront de ce royaume les provisions et autres marchandises nécessaires pour cette colonie, mais, comme ces permissions n'ont été accordées qu'autant qu'elles seroient avantageuses pour ses habitants et que depuis quelque tems les négocians ont fait monter les marchandises, les cuirs principalement à un prix extraordinaire et qu'ils ne veulent que des piastres gourdes, ce qui portent un grand préjudice aux habitans, en conséquence des ordres que S. M. Catholique a adressé à M. Ulloa et qu'il nous a communiqués, il est ordonné à tout capitaines venant des isles de Saint-Domingue aussi bien qu'à ceux qui viennent de France munis d'un passeport de Son Excellence le Secrétaire d'État de S. M. Catholique (car autrement ils ne seront point reçus) de se présenter à M. Ulloa avec leurs passeports aussitôt leur arrivée et la facture de leur cargaison ; il est défendu de rien décharger jusque ce qu'ils ayent permission de lui au bas de leur passeport ou de leur facture, et il est ordonné aux commissionnaires de se présenter également à M. Ulloa en donnant la note du prix auquel ils voudront vendre leurs marchandises pour la faire examiner par des personnes justes et intelligibles de cette colonie et, si les prix sont excessifs, on ne leur permettra pas de les vendre et ils seront obligés d'aller vendre ailleurs.

Les dits négociants seront obligés de recevoir la monnoye courante du pays en payement de leurs marchandises, ils tireront au moins le tiers de la cargaison en bois et autres effets de la colonie, ceux qui ne viendront qu'aux deux tiers chargés ou aux trois quarts en apporteront la moitié et ceux qui n'apporteront que la moitié de leur charge en effets du dehors porteront le total de leur charge en bois et denrées de la colonie ; le tout sera observé exactement sous peine d'amende en faveur des ouvrages de ce pays ; attendu que les farines sont très rares et que depuis quelque temps il n'en vient pas d'autres que celles que les Anglais de la Nouvelle-Angleterre apportent, il leur sera permis de continuer en attendant que la cour d'Espagne donne ses ordres à ce sujet moyennant toute fois que les dits commerçants anglais se conformeront exactement aux ordres prescrites aux négociants français. AUBRY.

Publié le 6 et le 7 septembre 1766.

On a vu par la lettre de Foucault citée plus haut, que les négociants avaient de suite adressé au Conseil supérieur, leurs protestations. Elle était ainsi rédigée :

« Les négociants en corps, Nos Seigneurs, n'ignorent point assez les lois, ils y sont trop soumis pour ne pas se croire en droit de réclamer votre autorité et

demander à se pourvoir contre une ordonnance publiée le 7 de ce mois, au nom de Sa Majesté Catholique, signée Aubry, défendant à tout capitaine et négociant d'aborder dans ce pays pour y faire la vente qu'au préalable il n'ait fait estimer et mettre les prix à leurs marchandises par devant M. Ulloa.

Un corps aussi utile à tous égards, et que les Rois ont toujours honoré de leur estime, accablé par des conditions si onéreuses ne craint point qu'on lui refuse, à la réquisition d'un procureur général aussi zélé que celui du Roi très chrétien en cette province, le tenir de faire ses représentations avec l'exécution de la dite ordonnance et de montrer que l'extension et la liberté du commerce, loin de nuire aux États et aux Colonies, en sont au contraire la force et le soutien. »

La Nouvelle-Orléans, le 8 septembre 1766.

MILHET, ROZE, CANTRELLE, BRAUD, MERCIER, DUCREST, PETIT, CARESSE, DUFORET, BOISDORE, FORTIER, etc. (En tout : 70 noms).

Les capitaines de navires marchands remirent également au Conseil, le 10 septembre, une protestation analogue. Deux jours plus tard, un « réquisitoire » fut encore présenté au Conseil. Faisant allusion à la lettre du Roi, annonçant à d'Abbadie et au Conseil, la cession de la colonie, ce document se termine ainsi :

« ... Ce fut le moyen que Sa Majesté Très Chrétienne voulut bien nous donner pour prévenir toute innovation en nous faisant passer sous la domination de Sa Majesté Catholique, un titre si précieux est pour nous le monument le plus tendre et le plus respectable de la protection et de la bienveillance de notre Roi et le gage le plus authentique de notre liberté.

Nous y recourons aujourd'hui pour vous demander, Nos Seigneurs, à la réquisition de son procureur général en cette province, la cassation et annulation qui sera publiée et affichée partout où besoin sera et l'ordonnance signée Aubry, publiée au nom de Sa Majesté Catholique, comme illusoire et illégale en tous ses points, contraire à l'avantage et à la tranquillité des habitants, etc. »

(Suivent 87 signatures.)

Les habitants de la Louisiane semblent avoir attaché une importance extrême à une simple lettre, dont beaucoup de termes n'étaient que des souhaits platoniques, susceptibles de dorer la pilule amère à faire avaler aux Louisianais.

Incontestablement, il est impossible de voir dans ce document, une charte octroyée aux habitants de la Louisiane et, dans les vagues termes de recommandation de bienveillance au Roi d'Espagne, une condition *sine qua non*, de la cession. En tout cas, le changement de domination en aurait nécessité la confirmation.

Les anciens colons français manquèrent aussi un peu de logique, en ne se souvenant pas, lorsqu'ils niaient à Ulloa le droit de se mêler de questions commerciales, qu'ils l'avaient remercié quatre mois auparavant parce qu'il leur avait accordé, sous certaines conditions, quelques facilités pour trafiquer avec les colonies espagnoles.

Pendant que ces événements se passaient à la Nouvelle-Orléans, la

question du régime commercial de la Louisiane continuait à se traiter entre les Cours de Versailles et de Madrid.

Peu après l'arrivée de Ulloa, les négociants de la Louisiane avaient envoyé à Paris, probablement à Milhet qui se trouvait encore en France, un mémoire « sur les avantages et même la nécessité qu'il y aurait pour l'Espagne à laisser aux négociants français la liberté du commerce à la Louisiane. »

Le duc de Choiseul le transmit à d'Ossun, le 4 août 1766 et fit un rappel à son sujet, le 24 novembre. Ce mémoire débutait ainsi :

« La Louisiane a été peu utile à la France, qui elle-même a peu profité de cette colonie. Il est facile d'en apercevoir la cause, les principales productions de la Louisiane étaient trop semblables (*sic*), à celles de la Métropole.

« Le sucre qui, sous le ciel heureux de cette colonie, croît à côté du blé, s'y fabrique moins utilement que dans les colonies chaudes. Il faut dire la même chose de l'indigo. Le bétail qui pourrait y être infiniment multiplié, ne pouvait être un objet de commerce pour la France. Il ne pouvait pas être un objet de commerce pour Saint-Domingue, où la partie espagnole suffit à cet égard aux besoins de la partie française, ni pour les Iles du Vent, dont l'éloignement exige une navigation de cinquante à soixante jours. Il n'est point de richesse sans culture, ni culture sans commerce. Les productions de la Louisiane après bien des années, s'élèvent à peine à 1.200.000... » Le mémoire faisait ensuite remarquer que le commerce illicite pouvait être très facilement empêché, sauf avec les Adayes, poste absolument négligeable ; il ajoutait que le commerce de la Louisiane ne serait pas plus utile à l'Espagne, qu'il ne l'avait été à la France et enfin concluait, que si la liberté du commerce était accordée aux Français, ces derniers resteraient dans la colonie et que leur présence serait une sûre garantie pour l'Espagne, de n'avoir jamais aucune difficulté avec les sauvages.

Le marquis de Grimaldi répondit à d'Ossun, le 18 août, que comme précédemment, il accorderait des passeports à tous les navires français, qui se chargeraient en même temps d'apporter dans la colonie, de la poudre et des munitions de guerre.

Si le mémoire fut transmis à la Cour d'Espagne, il ne semble pas avoir été appuyé bien chaudement, ainsi que le montre le rapport suivant, non signé, qui fut rédigé dans les bureaux de Choiseul.

« Versailles, 30 novembre 1766.

« ... Je pense que cette liberté (liberté pour les négociants français de faire le commerce à la Louisiane), pourrait être fort utile aux Espagnols. Mais la Cour de Madrid ne se prêterait pas à la demande que nous lui ferions à cet égard et elle ne le pourrait même qu'en manquant aux engagements solennels qu'elle a contracté à Utrecht, avec toutes les puissances commerçantes, qui y ont traité avec Philippe V.

Elles exigèrent de ce prince, qu'il ne permettrait à aucune nation de l'Europe, le commerce de ses États d'Amérique et les États généraux ont même promis d'aider l'Espagne de toutes leurs forces, contre toute puissance qui entreprendrait de trafiquer dans le domaine américain de Sa Majesté Catholique.

« Il est certain d'ailleurs, qu'il est de l'intérêt de la Cour de Madrid, que tout le commerce des Indes Espagnoles, se fasse par la voie de Cadix.

« *Je suis persuadé qu'il ne convient nullement, au moins dans les circonstances présentes, de faire aucune démarche à Madrid, relativement à la liberté du commerce de la Louisiane.* »

Deux cent seize Acadiens, venant d'Halifax, vinrent encore se fixer en Louisiane, à la fin de 1766. M. de Vergès, l'ingénieur en chef de la colonie qui depuis vingt ans dirigeait tous les travaux de la Louisiane, mourut à cette époque.

Le début de l'année 1767 fut marqué par la prise de possession de la Louisiane par les Espagnols, si l'on peut appeler ainsi la bizarre cérémonie, dont on va voir les détails, qui eut lieu à la Balise au commencement de janvier.

« A mon dernier voyage à la Balise, dit Aubry (lettre du 30 mars 1767), M. de Ulloa me témoigna avoir envie de prendre possession de la colonie; je lui répondis qu'il était le maître et que je la lui remettrais aussitôt qu'il le jugerait à propos. Il me proposa d'en prendre possession à la Balise même et, en conséquence, de faire amener le pavillon français et de faire hisser le pavillon espagnol et, comme il attendait de jour en jour des troupes, il me pria, au nom du Roi son maître, de continuer le gouvernement de ce païs jusqu'à leur arrivée; cette proposition m'étonna et m'embarrassa, je lui représentai que je croyais qu'une cérémonie pareille devait se faire dans la capitale avec toute la dignité convenable, en présence de tous les habitants qui viendraient lui rendre leurs hommages et l'assurer de leur fidélité inviolable pour le service de Sa Majesté Catholique. Je lui dis que les habitants, et même les étrangers, seraient étonnés qu'une cérémonie aussi éclatante se fit à la Balise. Après quelques difficultés que nous eûmes à ce sujet, pour lui prouver que je cherchais toujours à me concerter avec lui dans ce qui regarderait le bien du service de Sa Majesté Catholique, malgré que sa demande me parût singulière, j'y consentis; en conséquence nous dressâmes d'un commun accord un acte signé de lui et de moi ci-joint, par lequel vous verrez, Monseigneur, que je lui livrais la colonie et que je m'en réservais le gouvernement jusqu'à l'arrivée de la troupe espagnole. Cet acte fut rédigé et signé le soir, et, le lendemain au matin, jour où la prise de possession devait se faire, il me dit qu'il avait fait ses réflexions pendant la nuit sur l'ouvrage de la veille et qu'il pensait qu'il valait mieux différer et attendre l'arrivée de la troupe, que cependant quoique cet arrangement n'eut pas eu lieu, il enverrait à sa Cour une copie de ce qui s'était fait entre nous deux et que, si je le jugeais convenable, je n'avais qu'à en envoyer également une à la mienne. Comme je devais partir le surlendemain pour la ville où ma présence était nécessaire, et qu'il attend des troupes d'instant en instant, il me pria de donner ordre avant mon départ au commandant de la Balise de faire arborer

aussitôt sa demande le pavillon espagnol et amener le pavillon français ce qui fut fait.

... Dans un changement tel que celui-ci et dans la position où est la colonie, comme il est intéressant de gagner les cœurs et de faire aimer un nouveau gouvernement, il me paraît qu'il ne prend pas les mesures les plus convenables pour cela. »

L'acte de prise de possession dont parle Aubry avait été ainsi rédigé :

« En conséquence des accords qui ont été faits entre leurs deux Majestés Très Chrétienne et Catholique, après la paix (1) avec la couronne d'Angleterre signée à Versailles le 10 février 1763, par lesquels Sa Majesté Très Chrétienne a fait cession de la partie de la colonie de la Louisiane et de l'isle de la Nouvelle-Orléans, qu'elle s'était réservée dans le dit traité de paix, à Sa Majesté Catholique, tel qu'il est spécifié par les ordres qui ont été adressés à M. d'Abbadie signez à Versailles le... et qui sont enregistrés au greffe de la capitale de la colonie le... Moy don Antonio de Ulloa, chargé de la part de Sa Majesté Catholique de prendre la possession et le gouvernement de la dite colonie, m'étant rendu en ce poste de la Balize qui est le premier port et la clef de la colonie, le 2 mars 1766 avec un détachement de troupes espagnoles et plusieurs officiers de différents états pour mettre en exécution la volonté des deux souverains, j'ay été contraint de le différer par des raisons que j'ay exposé à ma cour; aussy bien que Moy, Charles-Philippe Aubry à la mienne, en quoy nous avons agi d'accord, ayant égard au bien du service de leurs deux Majestés, ce qui est l'objet de nos soins, comme aussi le bien de la colonie et la tranquilité des nations sauvages qui dépendent d'elles. Quoy qu'il subsiste une partie des obstacles qui nous ont arrêté jusqu'à présent, en considération d'autres difficultés que nous trouvons si nous différions d'avantage et, cherchant toujours à faire connaître à nos deux souverains l'empressement et le désir que nous avons de remplir leurs volontés, nous avons déterminé d'acord de mettre en exécution la dite prise de possession sans tarder davantage et, pour prévenir les inconvénients qui subsistent, nous sommes convenus de le faire d'une manière qui puisse s'adapter aux circonstances présentes pour cet effet. Moy don Antonio de Ulloa, prendray la possession de ce poste icy aujourd'huy et moy Charles-Philippe Aubry je le lui remettray au nom du Roy mon maître pour qu'il soit constaté que toute la dite colonie et l'isle de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il est spécifié dans le traité de paix et les conventions cy dessus, appartient à Sa Majesté Catholique, dans la même forme et teneur qu'elle luy a été cédée. Mais, comme les troupes espagnoles qui sont nécessaires à la garde de la ville capitale et postes principaux ne sont pas encore arrivés, Moy don Antonio de Ulloa prie au nom du Roy mon maître, M. Aubry de vouloir bien continuer, avec celles qu'il a à ses ordres, le gouvernement civil et militaire de la ville capitale et des postes français d'ancien établissement, où il y a concurrence de nations sauvages, où les dites troupes sont actuellement en garnison, et par la même raison de continuer à donner ses soins pour faire terminer les procédures actuelles, et moy Charles-Philippe Aubry, eu égard aux intentions des deux cours et très particulièrement pour exécuter les ordres du Roy mon maître, j'accepte et me charge du dit gouvernement civil et militaire cy dessus

1. On voit qu'Aubry et Ulloa croyaient la cession de la Nouvelle-Orléans à l'Espagne postérieure au traité de Paris.

spécifié en attendant l'arrivée de la première troupe espagnole, et pour le bien du service nous agirons de concert et avec connoissance réciproque sur les dispositions qu'il conviendra de donner doresnavant.

En conséquence de l'accord qui précède, la troupe françoise qui se trouve dans ce poste étant sous les armes et ayant à sa tête M. de L'Hommer capitaine commandant du dit poste et la troupe espagnole commandée par son capitaine Don Francisco Riu, nous nous sommes rendus à leur teste, présent M. Amelot, ingénieur en chef de la colonie, M. Dubuclet, enseigne d'infanterie, X.... aumônier du paquebot le *Volant*, le père Sardaigne, prêtre capucin espagnol, MM. Leclerc, garde-magazin du dit poste, Godeau chirurgien, Lassize commis des bureaux du controlle de la ville, plusieurs employés françois et gens de mer Espagnols. Moy Charles Philippe Aubry, au bruit de l'artillerie et de la mousqueterie françoise et espagnolle et avec le salud ordinaire de la voix du peuple, j'ay fait amener le pavillon de Sa Majesté le Roy de France mon maître, qui était déployé au haut du mat qui sert de signal, et Moy, don Antonio de Ulloa, également au bruit de l'artillerie et mousqueterie et avec le salut de la voix, j'ay fait placer le pavillon de Sa Majesté le Roy d'Espagne mon maître en signe de possession de ce poste et de toute la colonie et nous avons fait et signé cinq pièces semblables à celle-cy, conjointement avec tous les témoins pour être déposées l'une au greffe de la ville capitalle et en avoir chacun deux pour en envoyer chacun une à nos cours respectives.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 20 de janvier 1767 :

ANTONIO DE ULLOA, AUBRY.

Cette prise de possession ne changea en rien l'ordre des choses en Louisiane. Le 30 mars 1767, Aubry envoie à Paris la dépêche suivante :

« J'attends avec le plus grand empressement la troupe espagnole destinée à servir dans cette colonie, je me flatte qu'au moment de son arrivée la prise de possession se fera et qu'il n'y aura plus alors aucun motif pour la retarder. Depuis un an que M. le Gouverneur est ici, je me suis toujours concerté avec lui dans tout ce qui regarde le bien et l'avantage du service de Sa Majesté Catholique. Je lui ai donné toutes les connaissances que je pouvais avoir de la Louisiane, je l'ai accompagné dans tous ses voyages et, quoique je pense quelquefois différemment à lui sur plusieurs objets concernant le gouvernement de cette colonie, je tâche autant qu'il est possible de conformer mes idées aux siennes et de le prévenir dans tout ce qui peut lui faire plaisir. Ma position est très embarrassante, je suis obligé d'avoir de grands ménagements avec les Espagnols, Français, Anglais et sauvages qui se trouvent ici et ne peuvent guère s'accorder, je tâche de faire régner l'union et la concorde entre tout le monde, mais c'est un grand ouvrage depuis le matin jusqu'au soir. J'ai à faire à toutes sortes de nations dont les intérêts et les caractères sont bien différents.

M. de Ulloa est depuis sept mois à la Balise occupé à établir un nouveau poste et à attendre des nouvelles. J'y ai resté quelque temps avec lui mais, comme j'ai vu que rien ne finissait et que ma présence était nécessaire à la ville, j'y suis remonté, attendu que les habitants témoignent bien du regret, de ne plus appartenir à la France.

M. de Ulloa est un homme rempli de mérite, de connaissance et de talent, mais contre l'usage de sa nation il est extrêmement vif et il me semble qu'il

n'écoute pas assez les représentations qu'on lui fait, ce qui mécontente ceux qui ont à faire à lui.

Je lui ai dit que les habitants de la Louisiane étaient comme ceux du Canada, qu'en leur parlant avec douceur, et en les prenant par l'honneur et les sentiments, on en fera ce qu'on voudrait, mais que si on voulait les gouverner despotiquement, comme ils ont toujours été menés doucement du temps qu'ils appartenaient à la France, il serait à craindre qu'après la prise en possession plusieurs n'abandonnent la colonie.

M. de Ulloa a fait plusieurs tentatives pour m'engager à entrer au service de l'Espagne. Il m'a offert de demander pour moi un brevet honorable de commandement des troupes de Sa Majesté Catholique avec des appointements proportionnés à ces places.

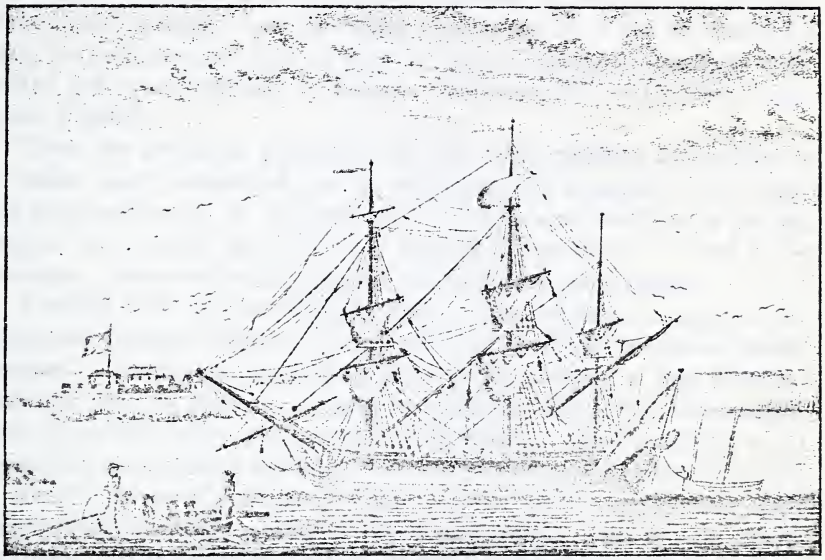

VUE DU FORT DE LA BALISE

(Collection de l'auteur).

Je lui ai témoigné beaucoup de reconnaissance mais je lui ai dit que je servais mon Roi depuis 27 ans, tant en Europe qu'en Amérique que j'avais plusieurs fois répandu mon sang pour son service, que ma pauvreté noble était tout ce qui me restait, mais que je comptais sur la bonté et la justice du Ministre.

Malgré mes observations sur l'insuffisance et la dissémination de ce qu'il a de troupes, M. de Ulloa est décidé à envoyer quarante hommes aux Illinois, vingt à la rivière Rouge et vingt à Iberville (1) où il va construire un fort en face de celui de Manchac.

Les sauvages n'auront pas grande idée de la puissance des Espagnols quand ils ne verront arriver qu'une poignée de monde alors que les Anglais ont trois cents hommes de l'autre bord...

1. Ulloa avait reçu de la Havane, au mois de mai, un renfort de soixante soldats.

Ce n'est point par la hauteur et la fierté, par les menaces et les châtiments que l'on doit conduire les hommes, des marques de bonté et de bienveillance, quelques promesses dispersées à propos seraient nécessaire dans une pareille révolution... Si les Espagnols n'agissent pas avec douceur et qu'ils veuillent gouverner cette colonie comme un préside du Mexique, la plupart des habitants quitteront leurs terres pour aller chez l'Anglais qui est vis-à-vis de nous et ne négligera rien pour se les allier, et, de cette façon la partie espagnole, qui s'est beaucoup peuplée depuis quelques années, deviendra avant peu un désert. »

Les habitants de la Nouvelle-Orléans étaient à la fois étonnés et piqués de voir Ulloa s'abstenir de résider dans leur ville et y voyaient le signe d'un mépris bien marqué. Pourtant la raison qui attachait le gouverneur espagnol à la Balise (il y demeura de septembre 1766 au mois d'avril suivant), dans un séjour aussi triste et si peu confortable, était tout simplement que de jour en jour il attendait l'arrivée d'un navire qui devait amener sa fiancée, Mademoiselle de Larredo, marquise d'Abrado.

Enfin elle arriva au printemps de 1767 et le mariage fut célébré à la Balise sans cérémonial par le chapelain des Espagnols (On verra que plus tard on lui fit un grief de ne pas s'être conformé à un des articles du Concile de Trente qui exige l'intervention du curé de la paroisse). Alors seulement Ulloa revint à la Nouvelle-Orléans.

Pendant qu'il se trouvait à la Balise, deux bateaux espagnols très richement chargés vinrent à la côte dans les environs de la baie Saint-Bernard. Une expédition de cinq navires fut envoyée à leur secours, mais elle joua de malheur : deux des bateaux sauveteurs disparurent, deux échouèrent près des navires qu'ils étaient venus secourir, et le cinquième ne revint qu'après une traversée de retour de cinquante jours.

Avec le désarroi politique, ce qu'il y a de plus remarquable dans l'histoire de la colonie pendant toute l'année 1767, c'est le vide absolu du Trésor. Foucault ne sait plus où donner de la tête, n'osant plus tirer de lettres de change, il ne peut plus payer ni les appointements des officiers, ni la nourriture des troupes. Il lui est également bien entendu impossible de continuer le retrait des billets. A ce propos, il nous apprend que plus on fait de vérifications, plus on découvre de billets contrefaits, et il demande même qu'on lui renvoie de France tous ceux qui y avaient déjà été envoyés.

A Paris, on ne se faisait du reste aucune illusion sur la difficulté de la liquidation financière de la colonie, car, le 30 mai, Foucault reçut des ordres pour rester en Louisiane, même après la prise de possession « jusqu'à ce qu'il eut achevé les comptes ».

Le 28 mars, il annonce au Ministre qu'il vient d'être forcé d'accepter d'Ulloa une avance de 20.000 piastres : « Je n'ai accepté, ajoute-t-il, qu'aux conditions toutefois qu'il continue de même jusqu'à la prise de possession » (Ulloa versa à Foucault pendant le courant de l'année 1767, 241,250 livres en piastres).

Le 16 novembre, Roussillon envoya à Paris, bien inutilement, un supplément au Mémoire des colons toujours sur l'éternelle question du remboursement des billets.

Jean Milhet revint à la Nouvelle-Orléans à la fin de 1767 ; ses dernières démarches semblent n'avoir servi qu'à rappeler au Ministre que la Louisiane n'était pas encore tout à fait espagnole. Le 14 avril,

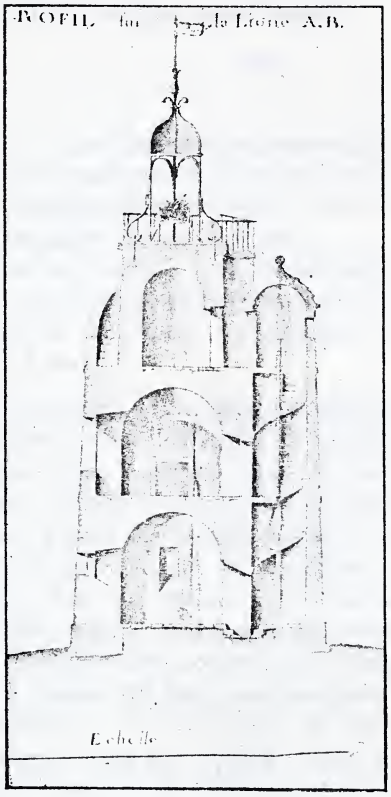

PROJET DE PHARE A LA BALISE

Praslin transmit à d'Ossun pour le communiquer à la Cour d'Espagne, le Mémoire suivant :

« Vous savez, Monsieur le Duc, qu'il a été pris, dès 1764, avec la Cour d'Espagne, un arrangement pour la prise en possession de la Louisiane. Don Antonio de Ulloa, gouverneur espagnol, y est arrivé le 5 mars 1765, il est juste que la Cour d'Espagne paye, à compter de 1765, les dépenses qui ont été faites à la Louisiane ; cependant elles ont été acquittées par la caisse des Colonies en France sur des lettres de change qui ont été tirées par les commis des Trésoriers généraux.

Ce n'est qu'avec une peine extrême que je suis parvenu à faire face à ces dépenses pour lesquelles la finance n'a fait aucun fond à la caisse des Colonies parce qu'elles ont été regardées comme devant être à la charge de la Cour d'Espagne.

« Je joins ici le bordereau des traites qui ont été tirées et acquittées :

Sur l'Exercice de 1765	462.391	19/5
Sur l'Exercice de 1766 (jusqu'au mois d'octobre).	430.203	5/3
TOTAL	892.595	4/8

Praslin ajoute : « Les dépenses de l'année 1764 auraient dû être à la charge des Espagnols, puisque les ordres ont été expédiés dès 1764 pour les mettre en possession de la Louisiane » et il insiste pour obtenir le remboursement immédiat de ces sommes.

D'Ossun répond le 30 avril : « M. de Grimaldi a chargé Fuentes de s'entendre avec moi, mais j'ai entrevu qu'il ne croit pas devoir payer la somme que répète M. de Praslin... » Grimaldi, le 11 mai 1767, écrit en effet au comte de Fuentes :

« M. de Magallon ayant parlé quoique légèrement à M. de Choiseuil au sujet des affaires de la Louisiane, l'a trouvé un peu prévenu et il lui a répondu que c'était nous qui étions la cause du mauvais état de la colonie, n'ayant pas voulu en prendre possession en trois ans, délai qui avait coûté à la France six ou sept millions de livres...

« Le Roi d'Espagne accepta la Louisiane, quoique l'on connut parfaitement que nous ne faisions que l'acquisition d'une charge annuelle de 300.000 piastres, en échange de l'utilité négative et éloignée de posséder un pays pour qu'un autre ne le possède pas.

« Quand cette cession fut faite, on ne stipula rien sur le temps de la prise en possession... Si la colonie est utile, nous avons perdu notre profit, si elle ne l'est pas, quelle raison pouvait-il y avoir pour nous faire sortir de notre train ordinaire et nous faire courir après un poids onéreux ? »

Il s'étonne ensuite que la France réclame le remboursement des dépenses faites depuis 1764, puisque « c'est la France qui jouit encore des avantages du commerce de la colonie (un seul vaisseau espagnol ayant encore abordé en Louisiane). Il n'y a pas plus de raison, continue-t-il, pour cela que pour nous demander toute la dépense faite par la France depuis son établissement dans ce pays-là...

« Le Roi d'Espagne, toujours porté à ne pas causer le moindre préjudice au Roi Très Catholique, a déclaré qu'il ferait payer toutes les dépenses faites depuis l'arrivée de M. d'Ulloa, quoique Sa Majesté eût pu s'en dispenser jusqu'à ce que ce gouverneur eût pris possession de ce pays ».

Le 18 mai suivant, Grimaldi prévint d'Ossun qu'il ne donnera plus de passeports aux navires français désirant aller à la Nouvelle-Orléans s'ils ne donnent auparavant un état détaillé de leur cargaison.

Il semble que les négociations financières entamées entre les cabinets de Madrid et de Versailles aient subitement rappelé en France qu'il y avait encore un commandant français à la Nouvelle-Orléans : le 2 janvier 1768, en effet, Aubry et Foucault écrivaient à Paris que depuis le 2 avril 1766, il n'a été répondu à aucune de leurs lettres.

Le 6 avril 1768, le Conseil du Roi décida de dessaisir la justice française de toutes les causes pendantes provenant de la Louisiane.

Au mois de janvier 1768, Aubry reçut des ordres de Paris pour effectuer au plus vite la remise définitive de la colonie aux Espagnols et revenir en France. Ces instructions pour l'évacuation arrivèrent au moment où il était plus que jamais impossible aux troupes françaises d'abandonner la Louisiane. L'effectif déjà si réduit des garnisons espagnoles venait de se trouver encore diminué par la rébellion et la désertion de quarante hommes. Le 4 janvier 1768, Aubry envoie la note suivante à M. Hardiman, brigadier des armées anglaises à Pensacola :

« ... Vingt soldats espagnols avec un sergent et un garde-magasin se sont révoltés aux Illinois contre leur commandant, et ont même manqué l'assassiner. Je viens d'apprendre qu'après avoir enlevé un bateau, huit milliers de farine et plusieurs autres effets appartenant à Sa Majesté Catholique, ils se sont réfugiés au poste des Natchez. Comme un crime aussi atroce ne doit point rester impuni, je prie Votre Excellence d'ordonner que l'on rende au poste espagnol le plus prochain, les hommes, le bateau...

« Les deux nations établies sur le fleuve doivent se prêter la main pour arrêter de pareils abus. J'ai déjà remis à M. Farmar un sergent qui avait déserté, attendu qu'il avait volé le Roi... »

Aubry se trouva bien forcé de répondre à Paris le 20 janvier que, malgré les ordres qu'il reçoit, il ne peut laisser Ulloa sans soldats :

«... Il est même surprenant, ajoute-t-il, qu'avec les six compagnies seulement qu'on y a laissé à la paix, il y ait régné jusqu'à ce moment une aussi grande tranquillité au milieu de toutes les révolutions que le pays a éprouvé par la cession d'une moitié à l'Angleterre (ce que j'ai eu beaucoup de peine à exécuter) et de l'autre à l'Espagne, tandis qu'avec trente-six compagnies en pleine paix et loin des Anglais on a été souvent dans les inquiétudes et les alarmes à cause des coups continuels des sauvages.

Ma position est des plus extraordinaire : je commande pour le Roi de France, et en même temps gouverne la colonie comme si elle appartenait au roi d'Espagne. Un commandant français forme des Français à la domination espagnole, le gouverneur d'Espagne me prie continuellement de rendre des ordonnances touchant la police et le commerce qui surprennent tout le monde, attendu

qu'on n'est point accoutumé à toutes ces nouveautés. C'est un instrument qu'il faut démonter entièrement pour l'accorder au ton espagnol. Le pavillon espagnol est présentement aux deux extrémités de la colonie. Il est à la Balise, au Missouri, à la rivière d'Iberville et vis-à-vis des Natchez... Cette opération s'est exécutée avec tranquillité sans aucun accident et sans aucun dérangement pour nos postes qui subsistent toujours.

Le pavillon anglais est à la rivière d'Iberville, aux Natchez et aux Illinois : leurs détachements viennent sans cesse chercher des vivres qu'on ne peut leur refuser sans impolitesse marquée, d'autant plus que nous ne subsistons que par les farines qui viennent de la Nouvelle-York...

Malgré le mélange de pavillons de toutes couleurs et de nations différentes nous jouirions encore d'une passable tranquillité si les sauvages ne nous faisaient tourner la tête et ne nous désolaient par leur importunité. Ils vont continuellement dans les postes français, anglais et espagnols demander des présents et de la boisson; ils cherchent à tout brouiller, font mille faux rapports et quelquefois des menaces et, attendu que l'on n'est point en force pour se faire respecter de ces indisciplinés tartares, on est forcé d'avoir pour eux bien des égards, surtout depuis que l'Anglais dans le fleuve cherche à les gagner en leur donnant des présents, de la boisson tant qu'ils veulent et leur tient souvent de très mauvais propos sur le compte des Espagnols.

Pour établir une forme de gouvernement tel qu'il subsiste aujourd'hui, qui, à ce que je crois, ne s'est jamais vu et ne se verra peut-être jamais, il a fallu bien des ménagements de ma part... Je suis presque parvenu à accorder la vivacité française avec la gravité espagnole, il n'y a pas eu, Dieu merci, un seul Espagnol de tué, pas même une rixe un peu sérieuse. »

« A partir du premier du présent mois, écrit Aubry, le 15 janvier 1768, MM. les Espagnols sont seuls chargés d'approvisionner la Nouvelle-Orléans et ses dépendances, d'acquitter toutes les dépenses qui seront désormais nécessaires pour le service, de sorte que M. Foucault n'a plus à s'occuper, pour ce qui regarde sa place d'ordonnateur, que du soin de faire rentrer au trésor le reste des anciens billets monnaies... »

Ulloa avait en effet écrit à Aubry le 14 décembre 1767, que « comme les troupes allaient enfin arriver, pour nous débarrasser à l'avance de tout ce qu'on pouvait faire, le commissaire des guerres de Loyola soldera dorénavant toutes les dépenses et les passeports des navires seront délivrés par l'ordonnateur espagnol Gayarré. »

Ulloa se décidait enfin à se conduire en véritable gouverneur. La principale cause de ce changement dans sa conduite vint du désir qu'il avait depuis longtemps de retirer à Foucault ses fonctions de commissaire. Le prétexte fut que ce dernier acceptait trop facilement les navires français arrivant sans passeports du gouverneur espagnol.

Pour être équitable, il faut reconnaître que comme il n'en venait toujours pas d'Espagne, il eût été difficile de ne pas accepter indistinctement tous les navires qui venaient apporter les marchandises nécessaires à la colonie.

Cette décision ne fut naturellement pas du goût de Foucault qui se mit plus que jamais à faire de l'opposition au gouverneur espagnol: le

20 janvier il rend compte ainsi de la mesure qui vient d'être prise à son égard.

« ...Quelques entretiens que j'ai eu avec M. de Ulloa dans les premiers instants de son arrivée ici, m'avaient fait croire que ne pouvant prendre possession de la colonie, à cause du peu de troupes qu'il avait amené et du refus que la garnison française avait fait de passer au service de l'Espagne, il en aurait attendu le moment en ne s'occupant que de la discipline de ses soldats, de l'administration des finances de Sa Majesté Catholique et de prendre connaissance de la situation du pays et des endroits les plus propres à y former des établissements, mais il a trouvé tant de facilités en M. Aubry que peu après il a agi ouvertement comme s'il eut été réellement à la tête de la colonie, en sorte que M. Aubry ne représente depuis longtemps que le commandant de la troupe et que l'on a tout sujet, l'un et l'autre, de nous regarder comme d'Espagne sous ses ordres. Je me suis porté avec plaisir à lui donner les éclaircissements dont il a eu et a encore besoin... Mes observations sur la lenteur à prendre possession qui ne peut qu'être onéreuse pour le Roi ont souvent déplu à M. de Ulloa... Sans attendre la prise en possession j'ai été obligé de faire promptement vuider et remettre à MM. les Espagnols une maison appartenant au Roi qui me servait de bureaux.

Toutes les expéditions d'un navire en partance ont été délivrées par le Commissaire espagnol sauf le passeport qu'on m'a requis de délivrer. »

Dans une autre lettre, Foucault annonce que les comptes de 1759 sont très avancés; il se plaint que le manque de piastres l'empêche de continuer le retrait des billets encore en circulation et que depuis la suspension de paiement des lettres de change de 1766, « on ne les reçoit en paiement que lorsqu'on est sûr que vos créanciers les accepteront également. » Ses bureaux même, dit-il, sont désertés par ses employés et il a de la peine à trouver du papier à crédit.

Le 20 mai il écrit encore : « Il se trouve ici une grande quantité de papier concernant l'administration de la colonie depuis sa fondation, il n'en reste de plusieurs années que ce que les rats ont épargné et tous ceux antérieurs à 1755 au moins sont inutiles et à charge. N'approuveriez-vous pas, Monseigneur, que je les fisse brûler. » Que de précieuses archives durent être détruites !

Si la Cour de Madrid n'envoyait pas de troupes à Ulloa, par contre, elle commençait à s'occuper sérieusement des règles de commerce à établir dans sa nouvelle possession.

On a vu qu'en mai 1767, M. de Grimaldi avait déjà exigé d'avoir les connaissements des navires français, avant de leur accorder des passeports pour la Nouvelle-Orléans. Le 3 mars 1768, il fit rendre un décret royal pour établir les règles et conditions qui devaient régir le commerce autorisé entre l'Espagne et la Louisiane. (Real decreto que previene las reglas y condiciones con que se puede hacer el comercio desde España a la provincia de la Luisiana.)

Ce décret limitait aux ports suivants le commerce d'exportation ou

d'importation, Cadix, Séville, Alicante, Carthagène, Malaga, Barcelone, Santander, La Corogne et Gérone.

Les navires devraient être construits dans la péninsule et avoir leur capitaine et au moins les deux tiers de leur équipage espagnol.

Il leur était expressément défendu d'importer aucun vin étranger (cette clause comme on le verra plus tard fut une des causes de la révolution).

Il n'y avait pas de droits de douane à la sortie, mais les capitaines devaient verser un dépôt de 10/00 de la valeur de leur cargaison pour les obliger à rapporter leur acquit-à-caution.

Les navires ne pouvaient toucher aucun port espagnol de l'Amérique ni y vendre quoi que ce soit, et, s'ils allaient toucher quelque port anglais ou français, leur caution était perdue. Par contre, à la Nouvelle-Orléans, les navires n'étaient passibles que des droits municipaux ou d'ancrage.

Enfin l'exportation de la Nouvelle-Orléans des marchandises ne provenant pas de la Louisiane, était strictement prohibée et tous les navires quittant ce port ne pouvaient faire voile que pour l'Espagne. Là, seulement on pouvait autoriser la réexportation, sans droits supplémentaires, des marchandises dont la vente n'était pas possible dans la péninsule.

Ce décret, que d'Ossun envoya à Paris, y arriva en même temps que la lettre d'Aubry du 20 Janvier, citée plus haut. L'attention du duc de Praslin fut de nouveau attirée sur la Louisiane. Le 17 mai il fait écrire à notre ambassadeur à Madrid.

« Après avoir lu, Monsieur, le décret dont vous m'avez envoyé un exemplaire le 4 avril dernier et par lequel Sa Majesté Catholique a rendu publique ses intentions par rapport au commerce extérieur de la Louisiane, je n'avais pas douté que l'autorité de ce prince n'y fut solidement établie dans toutes les parties de l'administration. *Jugez de ma surprise lorsque j'ai vu par cette lettre dont je joins ici une copie (20 janvier) et qui a été écrite à M. le duc de Praslin par l'officier français qui avait pris le commandement de la colonie après le départ de M. de Kerlérec, que la Cour de Madrid n'avait encore fait passer à la Louisiane que M. de Ulloa avec quatre-vingt-dix hommes* dont quarante se seraient révoltés contre leur commandant et 20 autres se seraient réfugiés chez les Anglais.

« Vous voudrez bien, Monsieur, communiquer à M. de Grimaldi, la relation de M. Aubry. Ce Ministre saisira aisément l'importance dont il est pour l'Espagne, si son intention est de conserver la Louisiane, de prendre sans délai les mesures les plus efficaces pour la mettre à l'abri d'insultes et pour y faire respecter la souveraineté de Sa Majesté Catholique. »

On ne sait si l'on doit le plus s'étonner de la bizarre situation de la Louisiane ou de la *surprise* de Praslin.

Vers la même époque (8 mars) le cabinet de Versailles envoya à

Madrid deux mémoires. L'un des Capucins fixés à la Nouvelle-Orléans, qui se plaignent d'avoir 20.000 livres de dettes qu'ils ne peuvent payer et demandent que l'Espagne « qui profite de toute l'utilité de leurs établissements, se charge d'acquitter leurs dettes ou les autorise au moins à vendre partie des biens qui dépendent de leurs missions. »

L'autre, du Père Hilaire, qui proteste contre les décisions prises à son égard en 1765 par l'abbé de l'Ile-Dieu et le consul de la colonie. Nous ne parlerions pas de ce mémoire s'il ne renfermait une phrase, un peu vague sans doute, qui accuse La Frénière de tramer déjà des intrigues de toute sorte dans la Colonie.

« ... Les sieurs Lafrainière et Kernion, dit-il, officiers du Conseil supérieur et devenus tout puissants dans la colonie par le défaut de chefs (la mort de d'Abbadie), firent faire au Père Hilaire des propositions contraires à ses devoirs, comme religieux et comme *citoyen*. Ils éprouvèrent de sa part une résistance courageuse et dès cet instant ils deviennent ses ennemis implacables... »

La conduite du Père Hilaire comme citoyen laissa plus d'une fois à désirer en Louisiane, mais son témoignage mérite toutefois d'être recueilli.

CHAPITRE XI

LA RÉVOLUTION

(1768)

Préparatifs de la révolution. — La Frénière. — Pétition des habitants. — Le Conseil décide l'expulsion d'Ulloa. — Protestation d'Aubry. — Départ des Espagnols. — Envoi d'une délégation en France. — Le Mémoire des habitants. — Information contre Ulloa; sa défense.

La publication du décret royal espagnol, du 3 mars 1768, augmenta grandement le mécontentement à la Nouvelle-Orléans; les prescriptions restrictives au commerce, édictées par la Cour de Madrid, rendirent le joug de l'Espagne encore plus insupportable aux habitants.

Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le verre. Presque tous les colons alors se décidèrent, un petit nombre par loyalisme pour la France, quelques-uns par esprit d'intrigue et le reste par intérêt, à tenter un coup de force qui, dans leur idée, devait dégoûter les Espagnols de leur nouvelle acquisition et forcer la main au Roi de France, pour l'obliger à reprendre possession de la Louisiane.

Foucault, le procureur général Chauvin de La Frénière, Jean Milhet et son frère, Caresse et Marquis, ancien officier du régiment Suisse, furent incontestablement les véritables chefs du mouvement.

Parmi ces mécontents ou ces intrigants, il est surprenant de trouver le nom de Jean Milhet. Sa grande intelligence et surtout le long séjour qu'il venait de faire en France, aurait dû pleinement l'édifier sur les dispositions de la Cour de Versailles vis-à-vis de la Louisiane. Seul dans ce pays éloigné, il pouvait et était censé les connaître; sa présence à la tête de la sédition, devait infailliblement faire supposer à la multitude, que, s'il marchait de l'avant, c'est qu'il se croyait certain d'être soutenu par la France. Il aurait plus dignement terminé l'ingrate

mission de confiance dont ses concitoyens l'avaient chargé, en oubliant qu'étant le plus important négociant, il se trouvait le plus intéressé au maintien des libertés commerciales et en détournant ses compatriotes d'une folle révolution, au lieu de les y pousser.

Vers la fin d'octobre, le 24 probablement (1), une pétition rédigée par Caresse et La Frénière, circula à la Nouvelle-Orléans et aux environs et fut signée par cinq cent trente personnes.

Cette requête était adressée à Foucault, pour qu'il en saisisse le Conseil supérieur et fasse le nécessaire, afin de faire décider :

1° Le renvoi immédiat d'Ulloa « comme infractaire et usurpateur » ;

2° Le maintien de tous les anciens privilèges et exemptions ;

3° La liberté du commerce et l'admission en Louisiane des navires de tout pavillon.

Pour appuyer la pétition, Noyan-Bienville amena à la Nouvelle-Orléans un fort contingent d'Acadiens et Villeré entra dans la ville à la tête de trois cents Allemands. La plupart de ces gens arrivèrent tout armés ; ceux qui ne l'étaient point encore furent conduits immédiatement chez Milhet, Marquis et Caresse, où se trouvaient des armes à leur disposition.

Si les Allemands étaient ainsi venus en masse, c'était beaucoup plus pour réclamer le prix des fournitures de grains qu'ils avaient faites aux Espagnols quelques mois auparavant, que pour s'occuper d'un grimoire qu'ils ne comprenaient guère et qui ne les intéressait sûrement que fort peu.

Faute de fonds, le trésorier espagnol n'avait pu payer leur maïs et leur blé dans les délais fixés et ce retard avait causé parmi ces agriculteurs laborieux, mais défiants, un vif mécontentement que leur commandant Villeré eut du reste bien soin d'entretenir soigneusement.

Tout marchait à souhait pour ce dernier, quand, précisément au moment où il commençait à réunir et à armer ses hommes, Maxent arriva subitement avec les fonds nécessaires pour payer les cultivateurs ; cela ne faisait pas du tout l'affaire de Villeré, qui craignait, avec juste raison, que les habitants, une fois désintéressés, se déclarassent satisfaits et ne voulussent plus marcher ; aussi prit-il avec Verret le parti peu délicat de faire arrêter Maxent, sur l'habitation d'Arensbourg, de le délester de toutes les piastres qu'il apportait pour le compte du gouvernement espagnol et de le renvoyer, sans que les Allemands eussent eu vent du but de sa visite.

Les Acadiens arrivèrent en moins grand nombre : Aubry avait plus d'influence sur eux et il put prévenir à temps leur commandant Judice d'avoir à les contenir. « S'ils prennent les armes, dites-leur, écrivit le gouverneur, que je les considérerai comme rebelles. »

1. Cette date peut être déduite de la lettre suivante de Foucault postérieure à la révolution : « ... J'ai été bien inquiet du 24 au 25 octobre... mes soins et ceux de M. Aubry ont été pendant cinq jours de calmer les esprits. »

L'âme principale du mouvement était le procureur général La Frénière (1).

Il n'est pas très facile de se faire une opinion exacte sur son caractère, tant sont différents les divers jugements contemporains qui ont été portés sur sa personne.

Alors qu'il n'était que conseiller assesseur au Conseil et avait obtenu de repasser en France, Kerlérec dit de lui (4 mai 1759) : « ... C'est un sujet rempli de tous les sentiments qui caractérisent le parfait honnête homme. En juge très éclairé, il est le nerf du Conseil et la parfaite estime que lui accorde toute la colonie est le sceau de son intégrité et de son désintéressement, quoiqu'en dise M. de Rochemore. » La fin de la lettre indique clairement quels étaient les sentiments de Rochemore à l'égard de La Frénière. Ceux de d'Abbadie sont identiques : d'après lui, et il insiste à plusieurs reprises sur ce point, la mesure la plus urgente à prendre pour maintenir le bon ordre à la Louisiane, est le rappel immédiat du procureur général.

Aubry, pareillement, s'en plaint vivement dans presque toutes ses dépêches et nous le donne pour l'instigateur principal d'abord de l'esprit de sédition, ensuite de la révolte. Foucault lui-même, qui n'a du reste jamais assez d'admiration pour La Frénière jusqu'au commencement de 1769, l'abandonne dès qu'il voit que les affaires des conjurés prennent mauvaise tournure et cherche, dans son interrogatoire à la Bastille, à rejeter toutes les responsabilités sur la mémoire de la triste victime des Espagnols.

C'est simplement pour être complet, que nous produisons le témoignage d'un aussi faux personnage que Foucault qui, loin d'avoir été dupé par La Frénière, comme il cherche à le faire croire, fut au contraire son principal complice et conseiller.

Le témoignage des Espagnols est naturellement tout à fait contraire au Procureur général, et Ulloa l'accuse d'avoir fait la révolution pour n'avoir pas à payer ses dettes et pouvoir pêcher en eau trouble.

Toutes ces appréciations sont loin d'être flatteuses. En revanche des écrivains plus ou moins postérieurs, surtout ceux qui ne l'ont point connu personnellement, ne virent que sa fin malheureuse et ont fait de lui un martyr de la Patrie et de la Liberté.

Le portrait le plus complet, et aussi le plus flatté, est certainement celui que nous a laissé Baudry des Lozières.

1. Il avait été nommé à ce poste le 1er janvier 1763 alors que la Louisiane était déjà cédée à l'Espagne.

Dans un mémoire manuscrit daté de 1717, le Père François le Maire (*Bib. nat.* 12, 103 n'est pas tendre pour son père : « Il ne faut pas s'étonner que l'établissement de l'Ile Dauphine soit resté dans l'enfance, étant composé de tels gens. La cour a cru bien faire de permettre au fort Louis l'erection d'un Conseil superieur, mais le sieur Lamothe a abusé de ce pouvoir en y nommant des gens ignorants et scandaleux par leur peu de religion et leur concubinage public... par exemple un La Frénière, homme sans mœurs, qui ne sait ni lire ni écrire et qui, de garçon meunier, s'est fait coureur de bois et ensuite scieur de long. »

« M. de La Frénière, dit cet écrivain, était un des plus beaux hommes que la nature se soit plu à former. Grand, bien fait, l'air noble, imposant et brave, il n'avait rien qu'on put lui comparer. Son œil avait un feu qui pénétrait tout, il savait prononcer agréablement des discours séduisants. Son physique était si remarquable, que ne sachant à quoi le comparer, on l'appelait vulgairement Louis XV, parce qu'il avait réellement cette majesté que l'on prête aux souverains. D'une bonté à toute épreuve, il aimait ses concitoyens avec la bonté d'un père et il avait toutes les qualités qui font chérir un mari, un père, un ami et un citoyen... Doux, modéré dans les situations ordinaires de la vie, il était d'une vivacité électrique dans les occasions sérieuses, rien, pour ainsi dire, ne pouvait résister au torrent de son éloquence... »

Il est certain qu'il eut au moins le mérite de se mettre toujours en avant et de ne pas rechercher, dans la suite, les misérables faux-fuyants dont se servit si habilement Foucault. Pour la même faute, le premier reçut une demi-douzaine de balles dans la tête, l'autre une pension rondelette et une place d'ordonnateur; cela suffirait à rendre sympathique La Frénière.

Le châtiment rigoureux qu'il subit, son courage devant la mort autorisent certainement, après avoir constaté qu'il fut le chef de la révolte, à lui laisser une certaine auréole dans le domaine de la légende.

Le 27 octobre 1768, se joua le premier acte « officiel » de la sédition.

La Frénière se rendit vers les cinq heures chez Foucault, pour le prévenir qu'on lui apporterait le soir même une requête des habitants, « ... à quoi l'ordonnateur répondit à La Frénière que, vu l'importance de l'affaire, il eut à faire convoquer le Conseil à huit heures du soir, chez lui Foucault... (1) ». Kernion, de Launay et de La Place conseiller assesseur, assistés de Garderat, greffier adjoint, se rendirent à la convocation.

« Le Conseil homologuait quelques testaments, nous raconte Garic, le greffier du Conseil, quand Caresse entra, accompagné de Marquis et de Braquier, et présenta un cahier contenant les Représentations des habitants et négociants de la colonie. Les dites Représentations furent, sans être lues, remises à MM. Huchet de Kernion et de Launay, nommés par le dit Conseil, pour qu'ils les examinent et en fassent le rapport pour le lendemain. La Frénière arriva en cet instant et proposa, vu l'importance de l'affaire et la maladie de MM. de La Lande et de La Chaise, la nomination au Conseil de MM. Fleurian, Bobé Desclosiaux, contrôleur de la Marine, Pascalis de La Barre, capitaine de milice, Le Sassier, ancien conseiller assesseur et Ducros, lieutenant de police. »

Foucault demanda également à ce que l'on ajoute à cette liste les

1. Interrogatoire de Foucault à la Bastille.

noms de Hardy de Boisblanc (1), ancien procureur aux successions vacantes et Thomassin, trésorier. Les conseillers proposés furent déclarés nommés séance tenante et un nouveau Conseil fut de suite convoqué pour le lendemain matin. Foucault se garda bien de prévenir Aubry de ce qui venait de se passer et plus tard ce dernier n'eut que la consolation de dire « le secret de la conjuration fut si bien gardé que je n'en ai été informé que quand il n'était plus temps de s'y opposer. »

Ce fait est très grave pour Foucault : ne pas prévenir le gouverneur d'un fait si important est la preuve absolue qu'il voulait le lui cacher. Pour se disculper par la suite, dans son interrogatoire à la Bastille, il se contenta d'essayer de rejeter toute la responsabilité sur le Conseil.

« ... Il ne peut, dit-il, disconvenir qu'il a fait une lourde faute dans une circonstance aussi délicate, en ne consultant pas M. Aubry sur la requête dont il est question, et il se souvient même que M. Aubry l'avait prévenu sur le bruit qui courait que cette requête serait présentée, que malheureusement il s'en est rapporté au sieur La Frénière, procureur général et aux magistrats composant le Conseil, qu'il a regardés comme fort éclairés en leur qualité d'hommes de loy: que ce sont eux qui l'ont plongé dans l'erreur et porté aux démarches qu'il a faites et qui sont plutôt le fait de son peu de connaissance en matière d'affaires d'État, que la preuve d'une méchanceté marquée et décidée, n'ayant jamais rien eu de plus à cœur que de remplir les intentions de son souverain. »

Aubry, sans connaître exactement l'étendue et la gravité de la sédition qui se préparait, en savait assez pour être sur ses gardes et avoir insisté près d'Ulloa, pour qu'il se tienne prêt à se mettre en sûreté à bord d'un de ses vaisseaux. En même temps, n'ayant plus de munitions, il lui en demandait pour ses troupes. Laissons maintenant la parole à Aubry qui, dans la lettre suivante postérieure à la révolution, reprend les faits d'un peu plus haut.

« ... Le secret de leur conjuration a été si bien gardé que je proteste avec vérité n'en avoir eu connaissance que le 25 octobre ; j'en ay informé aussitôt M. de Ulloa. J'ay fait donner des cartouches à ma troupe qui ne consistait qu'en cent dix hommes. J'ay assemblé chez moy MM. les officiers le 26 après midy, je leur ay déclaré que je périrois plutôt que de souffrir que l'on fit la moindre violence a M. de Ulloa et je comptais sur leur zèle et sur leur fidélité, le même soir j'ay mandé M. de la Frénière qui m'a déclaré que tous les habitans et le peuple avoit signé une requête adressée à M. Foucault pour demander un Conseil extraordinaire à fin de renvoyer M. de Ulloa et les Espagnols qui l'avoient accompagné, il m'ajouta de plus que tout le monde

1. Foucault, en cette occasion, se réconcilia avec Boisblanc, « homme de loi fort éclairé et très nécessaire dans l'affaire épineuse dont il s'agit » (Interrogatoire de Foucault) qu'il avait pourtant, peu de temps auparavant, relevé de ses fonctions.

prenoit les armes et qu'on devoit arborer un pavillon blanc sur la place de la Nouvelle-Orléans. Je fis tous mes efforts pour le détourner d'une entreprise qui serait la cause de sa perte et de celle de la colonie, et, comme il persistoit dans son opiniatreté, je luy dis que je m'y opposerois les armes à la main et qu'il y auroit bien du sang de répandu. Je détachay en diligence le sieur Judis, commandant des Acadiens qui dans ce temps étoit à la ville, afin d'aller leur ordonner de ma part, au nom du Roy, de ne point prendre les armes sous peine d'être traités comme rebelles aux ordres du Roy; je manday M. Foucault à qui je demanday quel party il prenoit, comme il me répondit avec ambigüité, je luy dis qu'il se perdroit sans ressource s'il ne s'opposoit pas conjointement avec moy à une rébellion pareille. Le 27, M. de Ulloa me témoigna que puisqu'on n'étoit point en force pour faire respecter l'autorité de Leurs Majestés Très Chrétienne et Catholique, afin d'éviter l'effusion du sang françois et espagnol, il se conformeroit à ce que le Conseil décideroit à son égard. Il me pria de communiquer ses intentions aux conjurés; je fis venir chez moy M. de la Frénière et plusieurs officiers de milice des plus déterminés, je leurs répétay les paroles de M. de Ulloa et leur dis que tout le monde avoit droit de faire des représentations, mais que, si elles se faisoient les armes à la main, il y auroit bien du sang de répandu; ils me promirent qu'ils alloient tout contremander et qu'il viendroit seulement des députés de chaque corps pour faire des représentations au Conseil. Le 28 au matin, j'appris que les pièces de canons qui étoient à la porte des Chapitoulas avaient été enclouées dans la crainte que je ne fisse feu sur les habitans qui devoient venir par le côté. Je fis venir le même jour M. de la Frénière chez moy : je luy representay qu'il auroit à se reprocher d'être la cause de la perte de sa patrie; je luy dis en même temps que les chefs des conjurations avoient toujours fini tragiquement.

« Le 28 au soir, voyant que, malgré mes ordres et mes représentations, le sieur Villeré étoit entré dans la ville à la teste de 400 Allemands, Acadiens et autres miliciens conduits par leurs officiers, que les miliciens placés au-dessous de la Nouvelle-Orléans étoient entrés également et que tout étoit en combustion dans la ville, je jugeay que le danger étoit grand pour M. de Ulloa. C'est pourquoy dès le soir même je l'engageay à se retirer dans la frégate de Sa Majesté Catholique ou je l'accompagnay avec Madame son épouze, j'y envoyay aussitôt un officier et vingt soldats... »

Ulloa de son côté rapporte d'une manière identique les mêmes événements (Lettre à Grimaldi, 4 décembre 1766).

« ... Le bruit s'étant répandu le 28 octobre que les soulevés se proposaient d'attaquer ma maison pendant la nuit et d'en enlever tous les effets de valeur qu'ils y trouveraient, en me donnant un reçu pour m'en faire rembourser par le trésorier de Sa Majesté, ainsi que les

rebelles le pratiquent dans les séditions, et la nouvelle m'étant venue pareillement qu'ils étaient déterminés à faire la même chose à la Trésorerie du Roi où ils comptaient trouver un capital de plus de 100,000 piastres, et au paquebot de Sa Majesté le *Volant*, où ils s'imaginaient aussi qu'il y avait de l'argent et enfin qu'ils avaient l'intention de s'emparer des papiers du gouvernement et principalement de ceux de ma correspondance avec Votre Excellence. Je me suis rendu à bord du paquebot où j'ai porté avec moi tous ces papiers afin de les mettre en sûreté et à l'abri de tout danger.

« Dès le 27, voyant l'état où se trouvait les affaires, j'avais pris les mesures que les circonstances m'avaient permises pour mettre ce paquebot en état de défense et pour empêcher que le pavillon du Roi ne fut insulté et il n'avait été fait aucune tentative de cette nature le premier novembre, jour auquel je me suis embarqué avec toute ma maison pour me rendre à la Havane, conformément à la sommation qui m'avait été faite... »

Reprenons maintenant le récit de ce qui se passa le lendemain du premier Conseil :

« Le 29 (Interrogatoire de Foucault), Cabaret, officier des troupes de la colonie, vint me dire de grand matin : « On va faire une très « mauvaise manœuvre, les Français vont s'égorger dans peu ; deux cent « cinquante habitants armés, ou environ, sont dans la ville et d'autres « courent à leurs armes. M. Aubry, qui commande la colonie pour « le Roi de France, ne pourra se dispenser, s'il en est informé, de faire « assembler sa troupe sur la place et je vous conseille de prévenir les « effets fâcheux de cette affaire. » Apprenant que c'était le sieur Marquis nommé et choisi par les habitants (1) qui commandait la milice, je le priai de venir dans mon jardin ; il arriva accompagné de Caresse, Milhet et Braquier vers les huit heures et demi du matin.

« A la demande que je fis, continue Foucault, au sieur Marquis de faire désarmer les habitants, il me répondit : « Les troupes françaises sont « armées au quartier pour venir enlever ceux qui composent le grand « Conseil et je ne puis me dispenser d'armer tous les habitants pour « m'opposer à l'entreprise des troupes françaises. » A cela je répondis : « Je sais que M. Aubry a promis de ne faire faire aucun « mouvement à la troupe qu'il commande qu'au cas que l'on insulte le « pavillon espagnol ; au surplus, je vous prie, M. Marquis, de faire désar- « mer les habitants, c'est une grâce que je vous demande et, si « M. Aubry veut faire enlever le Conseil, songez que c'est une affaire « dont vous ne devez pas vous mêler. » Le sieur Marquis s'engagea à faire ce que je demandai quand je lui eut dit expressément que le Conseil ne s'assemblerait qu'après que les habitants auraient été désarmés. »

1. Foucault ne dit pas qu'Aubry n'avait pas été consulté sur ce choix.

En fait, la population ne déposa nullement les armes et se borna à évacuer les abords du Conseil. Voici d'autre part, comment le Conseil rapporte les mêmes faits dans les Représentations qu'il adressa au Roi le 12 novembre :

« ... Le bruit courut que les habitants et négociants devaient faire des représentations à M. Ulloa ; ce dernier en fut informé, il fulmina et promit l'exemple le plus sévère, les châtiments les plus rigoureux pour les principaux et notables soussignés. Il employa tous les moyens pour fomenter une émeute et irriter vos sujets. Douze cents livres de poudre, cent cinquante sabres furent embarqués ; son navire mouilla un peu au large après avoir démoli le pont qui communiquait à la levée. L'alarme se répandit à la ville et à la campagne, les habitants arrivèrent avec leurs fusils.

« M. Aubry fut au devant d'eux et leur promit que votre Conseil supérieur jugerait librement et leur ordonna la tranquillité. Les armes furent mises bas et déposées. M. Ulloa, pendant que le Conseil siégeait, fit demander à haute voix deux canonniers de plus : aucun français ne s'en émut et la tranquillité, la décence et le silence continuèrent à être observés. Cinquante habitants et négociants notables se chargèrent des patrouilles pendant quatre jours, les cabarets et billards furent fermés et malgré l'affluence et le concours de sept à huit cents personnes (de l'aveu des étrangers et des Espagnols mêmes) il ne s'est jamais vu autant de tranquillité et plus d'ordre. Quatre députés vinrent le 29 à deux heures et un quart supplier de leur faire part du prononcé de l'arrêt, ils furent introduits en audience et le greffier leur lut le prononcé ; ils furent en rendre compte aux habitants, négociants, ouvriers et artisans, qui s'assemblèrent autour d'un mât de pavillon. Le précieux pavillon français fut arboré. Les femmes, les enfants couraient le baiser, l'air retentissait de mille : *Vive le Roy, Vive Louis le Bien-Aimé.* »

Il est à peine utile de faire remarquer combien certains faits sont travestis, notamment dans leur ordre de succession ; le Conseil laisse entendre que les Acadiens et les Allemands n'arrivèrent que pour soutenir le Conseil menacé, alors qu'on les fit venir au contraire pour lui permettre d'agir.

Pendant toute la journée nous avons vu qu'Aubry joua un rôle tout à fait passif. Pour ne pas aigrir les esprits, il ne compléta pas les dispositions militaires qu'il avait prises et se rendit même au Conseil afin de lui demander d'attendre, au moins, pour prendre une décision, le retour des délégués que l'on allait envoyer en France. Cette proposition naturellement n'eut aucun succès.

Aubry fut fort embarrassé quand La Frénière lui demanda s'il jugeait qu'Ulloa avait pris définitivement et solennellement possession de la Louisiane. Après beaucoup d'hésitation et de réticences, Aubry

finit par convenir qu'il ne croyait pas que l'acte signé à la Balise fut valable et définitif et dut reconnaître qu'en tout cas il n'avait encore été que bien partiellement exécuté. C'était là, en effet, le point faible de la situation d'Ulloa, c'était le meilleur argument dont pouvait arguer le Conseil et pourtant, chose curieuse, c'est peut-être celui sur lequel il insista le moins.

Dans la lettre suivante, Aubry raconte lui-même ses déclarations au Conseil :

« ... Le 29, jour du Conseil, il se trouva sur la place près de mille hommes en armes avec un pavillon blanc, criant tous généralement : Vive le Roy de France, et ne voulant pas d'autre Roy. Comme le quartier de la troupe étoit proche de la frégate je fis rester mes soldats sous les armes avec MM. les officiers pour, au premier signal, être à même de faire feu sur les révoltés s'ils eussent été assez téméraires d'insulter la frégate. Je fis tous mes efforts pour calmer le peuple, et le faire rentrer dans le devoir, mais, voyant qu'on ne m'écoutoit plus, j'ay cru que pour sauver la vie à M. de Ulloa et éviter un carnage général, il convenoit de ne pas aigrir les esprits qui n'étoient déjà que trop animés. J'ay été ensuite au Conseil pour tâcher de faire comprendre aux juges les suites et les conséquences de l'affaire qu'ils prenoient sur eux de juger ; je leur ay dit qu'elle n'étoit point de leur compétence, que M. de Ulloa était l'envoyé d'un grand Roy, que son caractère était sacré et que Leur Majestés Très Chrétienne et Catholique seroient irrités si on le renvoyoit de la colonie ; voyant que les prières ni les menaces ne les touchoient point et, qu'à l'exception de deux ou de trois qui m'ont paru modérés, le reste se laissoit entraîner par les sentiments de M. de la Frénière, j'ay protesté contre leur arrest qui enjoint à M. de Ulloa de s'embarquer sous trois fois vingt-quatre heures pour aller rendre compte de sa conduite à Sa Majesté Catholique. »

Cette protestation, dont nous reproduisons l'affiche, bien qu'elle porte : « Délibéré à la Chambre du Conseil » ne dut être rédigée par Aubry qu'après son départ, puisqu'il n'attendit pas l'arrêt du Conseil

« ... Les assesseurs, nous dit Garic, donnèrent d'abord leur avis et, suivant la coutume, chacun d'eux sortit son avis de sa poche et le lut à l'exception de M. de la Lande d'Apremont, conseiller titulaire, doyen du Conseil, et de MM. de Laplace et de la Barre, qui dirent que n'ayant point examiné l'affaire ils n'avaient pu travailler leur avis et le firent séance tenante sur le bureau... »

Plusieurs des membres du Conseil soutinrent que le Roi n'avait pas le droit « de démembrer volontairement son royaume et d'abandonner une province sans y être forcé par le malheur de ses armes », et voulurent faire déclarer nulle la cession de la Louisiane faite par Louis XV ;

toutefois le Conseil n'osa pas aller si loin, ni prendre d'arrêt à ce sujet.

Foucault, fidèle à ses habitudes, donna un avis ambigu. Tout en ne s'opposant pas aux décisions du Conseil, il fit, en ayant soin de la faire enregistrer pour se ménager l'avenir, la proposition suivante :

« Messieurs,

« L'intention du Roi notre maître étant que la colonie de la Louisiane appartienne en pleine propriété à Sa Majesté Catholique en vertu de la cession qui lui en a été faite, mon avis est qu'on ne peut renvoïer de cette colonie aucun des officiers espagnols qui y sont venus par ordre de la Cour, qu'attendu les sujets de mécontentement énoncés aux Représentations des citoyens de la même colonie et le défaut par M. Ulloa d'avoir observé les formalités usitées et pris formellement possession, mondit sieur d'Ulloa soit tenu de ne s'immiscer en rien (à l'égard de françois tant colons que autres qui pourront y venir) de ce qui poura concerner la place de gouverneur, que ce qui a rapport à la navigation des françois et étrangers soit pratiqué comme avant son arrivée, que cependant tous les officiers d'administration de Sa Majesté Catholique continuent leurs fonctions respectives pour l'approvisionnement de la capitale et des postes, pour le paiement des appointements et soldes de la troupe françoise, qui continuera son service, et des travaux qui seront jugés nécessaires. Le tout jusqu'à la décision des Cours de France et d'Espagne. Sauf aux représentants à faire auprès de Leurs Majestés Très Chrétiennes la démarche la plus respectueuse et la plus licite pour l'obtention des privilèges qu'ils réclament ».

La Frénière prit la parole en dernier et prononça un réquisitoire où il commença par établir, à sa façon, la compétence du Conseil. «...La promesse royale, dit-il, enregistrée au Conseil par ordre du Roi, a rendu nos anciens privilèges sacrés et autorise notre droit de représentation... »

Ses conclusions tendirent à prononcer l'expulsion d'Ulloa et à décider qu'aucune nouvelle tentative de prise de possession par les Espagnols ne serait plus acceptée avant la réception de nouveaux ordres de France. Il demanda encore que les passeports nécessaires aux navires fussent dorénavant signés seulement par l'ordonnateur et que l'on nommât des députés pour aller porter leurs suppliques au « Seigneur Roi ».

La Frénière rejetait la proposition de Foucault, se bornant à en admettre la dernière partie qui autorisait les commissaires espagnols à rester dans la colonie « pour suivre leur comptabilité jusqu'à de nouveaux ordres de Sa Majesté ».

Cette restriction à l'expulsion générale des Espagnols était fort

habile. Foucault prévoyait que si le Trésorier espagnol partait, sa caisse à lui serait encore plus vide que d'habitude, s'il peut y avoir des degrés dans le néant, et il était assez fin pour deviner ce qui allait effectivement arriver : c'est que pour appuyer la position d'Aubry, les Espagnols seraient forcés de continuer à envoyer quelques fonds qui soutiendraient la colonie et indirectement la cabale. Sans argent et sans la présence d'un chef nominal, respecté comme Aubry, la *république* n'aurait pas duré deux mois et une seconde révolution se serait bien vite produite contre le Conseil.

Les conclusions de La Frénière furent adoptées et le Conseil rendit l'arrêt suivant :

« Le Conseil, par sa prudence ordinaire, se trouve obligé d'enjoindre à M. de Ulloa de sortir de la colonie sous trois jours pour tout délai, soit dans la frégate de Sa Majesté Catholique sur laquelle il est venu, ou dans tel autre bâtiment qui lui paraîtra convenable et d'aller rendre compte de sa conduite à Sa Majesté Catholique... A ordonné et ordonne que, concernant les postes par lui établis dans le haut du fleuve, il laissera tels ordres qu'il jugera convenable, le rendant responsable de tous les événements qu'il aurait pu prévoir ; a prié et prie MM. Aubry et Foucault, et les somme même au nom de Notre Seigneur Roi, de continuer à commander et régir, comme ils faisaient ci-devant, la colonie ; défend expressément à tous armateurs et capitaines d'expédier aucun bâtiment sans autre passeport que celui de M. Foucault. A ordonné et ordonne que la prise de possession par Sa Majesté Catholique ne pourra être proposée ni tentée par aucun moyen sans de nouveaux ordres de Sa Majesté Très Chrétienne. Qu'en conséquence; M. de Ulloa s'embarquera sous le délai de trois jours avec tous les matelots qui sont à la Balise. Pour ce qui concerne MM. Loyola, Gayarré et Navarro, le Conseil a ordonné qu'ils pourront rester pour suivre leur comptabilité jusqu'à de nouveaux ordres de Sa Majesté Très Chrétienne, pour demeurer garans de leurs signatures dans les bons qu'ils ont mis sur la place. A autorisé et autorise les habitans et les négocians à choisir telles personnes qu'ils croiront convenables pour aller porter leur supplique au Seigneur Roi... »

L'arrêt fut rendu à onze heures trois quarts du matin. Le Conseil prit fin vers midi et, comme la rédaction de l'arrêt n'était point encore complètement achevée, le greffier Garic alla la terminer chez Foucault qui donnait un grand déjeuner à tous les membres du Conseil. A deux heures, un huissier se rendit près d'Ulloa pour lui signifier l'arrêt qui le sommait de partir sous trois jours.

« On resta à table de 2 heures à 5 heures, rapporte Garic. Pendant le repas Noyan arriva et pria Foucault et La Frénière de passer après le café au quartier, où étaient assemblés les habitants, colons et négociants. Ces deux Messieurs nous sollicitèrent d'y passer en corps, en

disant, qu'après, nous irions chez M. Aubry. Nous les suivîmes tous à l'exception de MM. de La Barre et Kernion. A peine fut-on arrivé au dit quartier et près du pavillon qu'on avait arboré depuis que l'expulsion de M. de Ulloa avait été décidée, c'est-à-dire depuis midi, l'air retentit de mille exclamations de : *Vive le Roy !* qui furent souvent répétées et rendues par le Conseil en corps ; ensuite on poursuivit la route jusque chez M. Aubry. »

Aubry nous dit que la foule accueillit Foucault aux cris de : *Vive le Père du Peuple!* Ulloa parle des acclamations plus prosaïques de : *Vive le vin de Bordeaux ! A bas le poison de Catalogne !*

Ensuite le Conseil se rendit en corps chez Aubry pour le prier de prendre le commandement de la colonie au nom et pour le Roi de France. Le gouverneur dut se contenter de réitérer sa protestation qu'il remit probablement alors, par écrit, à Foucault pour la faire enregistrer.

Le lendemain et le surlendemain, comme il est naturel, les têtes étaient encore plus échauffées. Le 31 un nouveau Conseil se réunit soi-disant uniquement pour annuler la protestation d'Aubry, mais en réalité pour examiner de nouvelles propositions. On y discuta notamment l'opportunité de l'arrestation immédiate d'Ulloa, s'il ne partait pas de suite, et on s'occupa d'une pétition des habitants demandant que le Conseil s'assure si les fonds laissés par les Espagnols étaient suffisants pour payer les dépenses de leur administration et s'il ne conviendrait pas, dans le cas contraire, de faire saisir leur caisse et leurs objets de valeur pour répondre du paiement de leurs dettes.

Les membres du Conseil, dans la crainte de provoquer un massacre entre la troupe et la milice, se décident sagement à rejeter ces deux propositions. La discussion prudemment n'en fut même pas portée au procès-verbal et Foucault put dire plus tard que le Conseil n'avait jamais voulu en délibérer.

Ulloa, dans son rapport à Grimaldi, déclare que toutes les dettes des Espagnols réunies n'atteignaient pas 40,000 livres. « ... Il est plus probable, ajoute-t-il, que la révolution ne vient pas de ces créances, mais de ce que les fonds de la colonie réduits en billets n'ont plus ni cours ni valeur... »

A ce moment il n'est pas douteux qu'à la Nouvelle-Orléans la grande majorité des habitants fut en faveur du Conseil ; il y avait cependant des exceptions, ainsi que le montre cette lettre datée du 31 octobre et qui à ce point de vue mérite d'être reproduite :

« Au moment où je t'écris, mon très cher frère, toute la colonie a les armes à la main, les habitants se sont rebellés contre les Espagnol et M. le gouverneur est forcé de partir. Je n'ose te donner aucun détail de cet acte qui n'eut jamais de pareil. Je suis ruiné de

fond en comble, c'est tout ce que je puis dire. Tu dois bien penser que j'ai les sentiments d'honneur trop bien imprimés dans le fond de mon cœur pour avoir, je ne dis pas trempé, mais consenti à un pareil attentat. « Comte DE MONTAUT DE MONBERAUT. »

Le matin du 1er novembre, jour de la Toussaint, le « paquebot » espagnol se trouvait encore en face de la Nouvelle-Orléans. Pour hâter son départ, Petit, avec quelques autres habitants, coupa le câble qui retenait le navire au rivage pour le faire partir à la dérive. Cette plaisanterie de mauvais goût coûta cher à la colonie, car les Espagnols avaient leurs piastres à bord et n'insistèrent pas pour avoir le temps de les débarquer.

JE Proteſte contre l'Arrêt du Conſeil, qui renvoye Monſieur Don Antonio de Wlloa de cette Colonie, leurs Majeſtés Très Chrétienne, & Catholique ſeront offenſés du traitement que l'on fait éprouver a une Perſonne de ſon caractere, & malgré le peu de forces que j'ai ſous mes Ordres, je m'oppoſerois de tout mon pouvoir à ſon départ, ſi je ne craignois que ſa Vie ne fut expoſée, auſſi bien que celle de tous les Eſpagnols qui ſe trouvent ici.

Délibéré à la chambre de Conſeil, ce 29. Octobre 1768.

ſigné *AUBRY.*

Collationé ſur l'Original demeuré ès Minuttes du Greffe, par Nous Greffier en chef Souſſigné, A la Nlle. Orléans le deux Novembre mil ſept cent ſoixante huit.

GARIC Greffier en Chef.

« Le même jour que M. Ulloa partit, dit Aubry, le sieur Marquis avoit commandé un détachement de milice de cinquante hommes pour accompagner M. le gouverneur jusqu'à la Balise et y rester en garnison pour s'opposer aux Espagnols qui pourroient venir; ils étoient déjà embarqués, j'allay aussitôt au sieur Marquis et je luy ordonnai aussy bien qu'aux miliciens, de se retirer, sinon que je ferois feu sur eux et je fus obey dans ce moment pour la première fois depuis la révolte. Je donnay un détachement avec un officier (1) pour accompagner M. de Ulloa jusqu'à la mer et jusqu'à la Havane s'il le jugeoit convenable, ce qu'il fit... »

Les chefs de la révolte avaient peur que les troupes espagnoles,

1. Cet officier était des Salles, le neveu de Kerléree.

qu'Ulloa attendait tous les jours depuis tant de mois, ne finissent enfin par arriver et permissent au gouverneur espagnol de rester au dernier moment par la force.

Cette crainte n'était pas sans fondement : quelques jours après, Urissa, ancien consul espagnol à Bordeaux, nommé intendant en Louisiane, arrivait à la Havane avec huit cents hommes et ordre de prélever quatre millions sur les biens des Jésuites saisis à Cuba. Des Salles,

EXTRAIT DES RÉGISTRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PROVINCE DE LA LOUISIANNE.

Du 31 Octobre 1768.

VU par le Conſeil Supérieur, la Proteſtation faite par Mr. Aubry, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Commandant pour Sa Majeſté Très Chretienne laditte Province, à l'Arrêt de la Cour rendu le vingt-neuf du preſent mois, contre Mr. Wlloa commiſſaire de S. M. C. icelle lue l'Audiance tenante ; oui ſur ce, le Procureur-Général du Roi en ſes Concluſions ; la matiere miſe en délibération : LE CONSEIL, ſans condamner les motifs qui ont donné lieu à Mr. Aubry, de Proteſter contre l'Arrêt de la Cour du vingt-neuf du preſent, a déclaré, & déclare laditte Proteſtation nulle, & comme non avenue ; ordonne que ledit Arrêt ſortira ſon plein & entier effet, ce qui ſera exécuté en toute ſa forme & teneur.

DONNÉ & Délibéré en la Chambre de Conſeil, le trente un Octobre mil ſept cens ſoixante-huit.

PAR LE CONSEIL,

GARIC Greffier en chef.

qui le rencontra, dit qu'il arrivait avec des instructions très favorables aux colons et à la troupe dont la solde allait être augmentée.

Voilà la raison de la hâte que l'on mit au départ d'Ulloa et pourquoi la tentative de Marquis fut reprise et exécutée sous une forme déguisée quelques jours après, quand on eut appris à la Nouvelle-Orléans qu'Ulloa se trouvait toujours à la Balise et ne prenait pas la mer. Sous prétexte de partir pour la chasse, Noyan, avec quelques partisans dévoués, se rendit à la Balise pour forcer les Espagnols à mettre à la

voile, mais ils arrivèrent après le départ du *Volant*, qui avait seulement attendu pour lever l'ancre un vent favorable. « Ainsi, heureusement, dit Aubry, le drapeau espagnol ne subit pas ce dernier affront. »

La veille de son départ, Ulloa informa Aubry qu'il avait donné ordre à tous les commandants des postes espagnols d'ouvrir les portes sans combat, si les miliciens venaient pour les attaquer, et lui demanda de faire relever les garnisons espagnoles du haut Mississipi et de les embarquer ensuite pour la Havane. Il ajoutait que le commissaire paierait toutes les dépenses nécessaires et que ce dernier, quand il partirait lui-même, laisserait à Aubry l'argent qu'il lui demanderait pour l'entretien de la troupe régulière, « afin de contribuer avec toute égalité à tout ce qui sera fait pour le plus grand service de l'un et l'autre souverain ».

« On n'a nul reproche, disait-il, à me faire ; car, si j'ai fait construire des forts ou donné tout autre ordre, cela n'a été que de l'avis et consentement de Votre Seigneurie et avec l'approbation du Roi, mon maître, à qui la colonie appartient ; et Votre Seigneurie étant le gouverneur général d'icelle, et à qui a été adressé l'édit de Sa Majesté Très Chrétienne, par laquelle elle déclare la cession ; dans ce cas les juges civils qui composent le tribunal du Conseil supérieur ni autres personnes n'ont rien à y voir... » Ulloa termine sa lettre en remerciant vivement Aubry du secours qu'il lui a porté et du dévouement qu'il a témoigné.

« ... Quoique tout le monde proteste d'une fidélité inviolable pour le service du Roi de France, écrit Aubry, et que l'on me veuille pour commandant, cependant tout est bouleversé, tout se fait contre mon gré, contre ma volonté et par violence ; sous prétexte de me rendre beaucoup de respect et d'honneur on ne m'obéit point et, sous un fantôme d'autorité, l'on dégrade ma personne et la dignité de la place où je suis élevé.

« Je n'ai jamais dénoncé personne et il répugne à mon caractère de nuire à qui que ce soit, mais je trahirais aujourd'hui la confiance de Sa Majesté si je ne disais pas que c'est M. le Procureur général qui a contribué le plus à cette révolution. »

Cette déclaration de principe d'Aubry est parfaitement exacte, au moins jusqu'en avril 1769 où il semble complètement et définitivement écœuré. Quant Aubry se trouve forcé de se plaindre et de mettre un nom en avant il dit toujours le bien en même temps que le mal. Quand il raconte la tentative de Marquis il dit : « cet officier qui, jusqu'à ce jour, s'était toujours montré bon officier », et quand un jour La Frénière le seconde, il le mentionne scrupuleusement dans ses dépêches : « En cette occasion j'ai eu fort à me louer de M. de La Frénière. »

Aubry, dans la même dépêche, nous apprend qu'Ulloa en partant n'a pas laissé l'argent dont il parlait dans sa lettre : le commissaire

espagnol n'ayant en caisse que 4,000 piastres ne put lui en donner que la moitié. « Le manque de soldats, d'argent et d'approvisionnements pour les postes et les sauvages va me causer des embarras inexprimables. Comment vais-je faire pour payer la troupe et maintenir sa fidélité?... Avec cela le climat et le manque de troupe va m'empêcher d'occuper le Missouri ». Il constate en passant que les constructions mal conduites et inutiles qu'ont entrepris les Espagnols à la Balise « ont englouti tous leurs fonds ». Il termine en disant : « Tout cela ne serait pas arrivé si j'avais eu trois cents soldats. Si la France consent à reprendre la colonie, il faut qu'elle envoie un Conseil, un bataillon et 800,000 livres pour réparer les postes. »

Du 8 au 13 novembre le Conseil s'occupa de réunir des dépositions contre Ulloa. Piot de Launay, conseiller commissaire, rédigea le « Procès-verbal de l'information contre Ulloa », volumineux cahier de cinquante-quatre pages, sans compter les suppléments.

Vingt et une dépositions furent enregistrées : « la plupart fausses, dit Aubry », pour la plus grande partie, dirait-on mieux, confuses ou très exagérées. (Il fut même recueilli des lettres anonymes « trouvées dans la rue »). Il fallait certes beaucoup de parti-pris pour ne pas s'apercevoir qu'une bonne moitié, sans le vouloir, donnait pleinement raison au gouverneur espagnol.

Ainsi les capitaines de navires se plaignent d'avoir été punis par Ulloa quand ils avaient oublié de remettre, ce qui leur arrivait du reste toutes les fois, son courrier à la Havane. Le médecin Le Baud lui reproche d'avoir fait isoler des lépreux malgré eux. On lui fait un crime d'empêcher que l'on vienne fouetter les nègres sous les fenêtres de sa femme enceinte, etc.

Il n'y a pas lieu pour l'instant de s'appesantir sur la question moins claire et plus délicate du régime infligé aux Acadiens nouvellement débarqués ; nous y reviendrons plus tard en parlant du mémoire présenté par Ulloa pour sa défense. Quant aux plaintes du sieur Cadiz, négociant universel et marchand de nègres marrons, il faut savoir qu'il était un des principaux bailleurs de fonds de la sédition pour comprendre qu'on les ait si longuement recueillies.

A la suite de la férocité croissante des nègres de Saint-Domingue, et par crainte que leurs habitudes de vol et d'incendie ne viennent également à se propager dans la population noire de la Louisiane, le Conseil supérieur avait, on le sait, avant l'arrivée d'Ulloa, pris deux arrêtés pour interdire l'importation des nègres marrons de Saint-Domingue et de la Martinique. Le péril noir depuis cette époque était devenu encore plus menaçant et cette interdiction se trouvait rendue plus que jamais nécessaire pour la tranquillité de la colonie. Mais, comme d'autre part dans les îles du Vent les propriétaires ne demandaient qu'à se débarrasser des nègres révoltés, le bon marché auquel

on pouvait les acquérir devait tenter fortement la cupidité des négriers, et c'est cette petite opération que tenta Cadiz, sûr que La Frénière et Foucault fermeraient sur elle complaisamment les yeux.

Malheureusement pour lui Ulloa en eut vent et fit saisir les nègres introduits en contrebande. Cadiz se plaint amèrement de ce coup d'autorité, mais, comme il reconnaît lui-même qu'il y avait dans son lot des nègres *maquillés*, l'intérêt est mince de savoir s'ils étaient quinze ou trente, puisque toute sa cargaison aurait dû être confisquée. Quant à l'établissement illégal d'une *junte* destinée à l'examen des nègres nouvellement importés, il faut reconnaître que ce sont les agissements de Cadiz qui la nécessitèrent.

On doit noter aussi la déposition des matelots d'une barque dont plusieurs furent emmenés de force par Piernas, commandant espagnol, qui allait occuper le poste du Missouri. Comme son expédition manquait de marins, il leur demanda de le suivre et, sur leur refus, les fit tirer au sort dans un jeu de cartes et en emmena plusieurs malgré eux avec force brutalités. La conduite de Piernas est évidemment blâmable, mais ne concerne guère Ulloa ; puis, en cas de force majeure, tout autre commandant n'en eût-il pas fait autant? quitte à ne pas ajouter les mauvais traitements à une vexation nécessaire.

Le 12 novembre, le Conseil rédigea les « *Très humbles représentations qu'adressent au Roi notre très honoré et souverain Seigneur les gens tenant son Conseil supérieur à la Nouvelle-Orléans.* »

Tous les documents dont nous allons parler se répètent, quand ils ne se contredisent pas dans leurs exagérations; les publier *in extenso* rendrait leur lecture fastidieuse et nécessiterait des centaines de pages. Nous nous bornerons à les résumer en cherchant à donner à la fois une idée de leur contenu et de leur esprit.

Dans ces Représentations le Conseil commence par établir que les habitants de la Louisiane se regardent toujours comme des sujets français.

Il reproche ensuite à Ulloa d'avoir affiché un grand mépris pour le Conseil et de n'avoir pas tenu la promesse qu'il avait faite (?) d'accorder dix années de liberté commerciale à la colonie. Il conteste également à Aubry, à propos de l'ordonnance du 6 septembre 1766, « qui décida l'émigration et arrêta le commerce », le pouvoir de rendre des ordonnances en dehors de Foucault. « Le Français, dit-il assez naïvement, naît libre et soumis, *ses privilèges nourrissent son amour.* »

Omettons pour l'instant quelques griefs un peu plus sérieux dont nous parlerons plus tard, et retenons-en trois quelque peu inattendus :

D'abord il est fait un crime à Ulloa d'avoir pris une nourrice espagnole pour allaiter son enfant. Ensuite d'être resté quelques jours à la Balise pour attendre un vent favorable. Enfin, laissons la parole au Conseil : « ... Faut-il dire que M. de Ulloa se réjouissait d'avoir pro-

voqué la famine et décidé de réduire vos sujets à la nourriture de la *Tortille* (1)... Le désespoir devint alors général... »

La fin du document, quoique un peu emphatique, vaut mieux que le commencement : puisque la Louisiane ne sert aux Espagnols que comme boulevard contre l'invasion. « ... Votre Majesté trouvera dans tous les citoyens des soldats qui offrent de verser leur sang, sacrifier leur fortune, pour couvrir le Mexique et soutenir vos alliés, pourvu, Sire, qu'ils n'appartiennent qu'à vous... Les Français, accoutumés aux douceurs d'un gouvernement désiré par tous les étrangers, ne pourront jamais s'assujettir à l'exclusion et au despotisme pratiqué dans tous les gouvernements espagnols... »

Dans ce même Conseil on arrêta les termes de la lettre adressée au duc de Praslin dont voici quelques extraits :

« MONSEIGNEUR,

« Le Conseil supérieur de la Louisiane vous députe M. Le Sassier, l'un de ses conseillers assesseurs, pour vous remettre un arrêt rendu par cette Cour, le 27 octobre 1768, contre M. de Ulloa se disant envoyé par la Cour d'Espagne pour en prendre possession.

« Les esprits paraissaient d'abord dans des dispositions assez favorables... mais cet envoyé soi-disant a bientôt renversé et détruit toutes ces dispositions.

« D'abord en refusant constamment de se faire reconnaître et recevoir dans la forme légale sans laquelle toute autorité peut être méconnue. Il a ensuite éludé de donner la moindre connaissance à qui de droit (le Conseil)...

« Enfin il s'est bientôt rendu l'objet de l'horreur et de l'indignation publique, tant par ses mauvais procédés que par l'indécence outrée de sa conduite et par une sordide avarice qui lui a attiré le mépris le plus marqué de la part du peuple qui ne juge que sur les apparences. Il n'a respecté aucune des lois, coutumes et usages établis. Tous les états ont été par lui avilis... »

Dans une seconde lettre, datée du 22 novembre, le Conseil revient sur la haine d'Ulloa contre les Français, sur la protection *singulière* qu'il accorde aux noirs. « ... Les Français, dit-il, sont moins que des esclaves dont la vie est au moins sous la protection des lois. » Cette épître se termine ainsi : « La Cour ne peut, sans violer son serment pour le maintien des lois et sans manquer aux devoirs les plus essentiels de la religion et de l'humanité, refuser à toute une colonie gémissante la justice qu'elle réclame avec tant d'insistance contre l'oppression de cet officier..... »

1. Tortilla veut dire omelette en espagnol. Ici ce mot signifie gâteau de maïs concassé, cuit dans la cendre.

Le maïs en Louisiane était regardé comme la nourriture des nègres.

Ces lettres sont signées de Marquis et du chevalier de Mazan, syndics des habitants, et de Braquier et Caresse, syndics des commerçants.

Le Sassier, que le Conseil envoyait en France pour aller plaider la cause de la colonie, était accompagné de Saintelette. Bienville partit aussi avec les députés, mais n'accepta pas de délégation officielle par suite de sa situation militaire.

Voici l'opinion d'Aubry sur les mandataires de la Louisiane :

« Messieurs du Conseil députent en France le sieur Le Sassier, homme d'une mauvaise réputation ; il est porteur d'un placet pour le Roi, il a des lettres pour M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé, M. le prince de Conti, M. le Chancelier et le Parlement.

« Le sieur Saintelette est député par les habitants ; je n'ai rien à lui reprocher, sinon qu'il a quitté l'année passée la partie française pour se retirer sur l'anglaise ; depuis ce temps il est revenu à la Nouvelle-Orléans et, comme il passe pour spirituel et éloquent, on lui a donné cette commission. »

Aubry, de son côté, envoya au plus vite en France M. de la Perlière pour porter ses dépêches au Ministre et, afin de lui permettre d'arriver plus facilement, lui remit quatre cents piastres gourdes.

La délégation joua de malheur ; elle dut d'abord attendre l'armement du *Patriote* ; ensuite, à huit jours de navigation de la Balise, une voie d'eau se déclara au bâtiment et il fallut revenir le faire radouber à la Nouvelle-Orléans, réparation qui dura onze jours. Bref elle n'arriva à la Rochelle que dans les premiers jours du mois d'avril, alors qu'Ulloa avait débarqué à Cadix dès le 14 février (1).

L'opinion des Cours de France et d'Espagne était fixée, la plupart des mesures de répression arrêtées, la députation ne pouvait plus avoir assez d'influence pour modifier, en quoi que ce soit, ce qui devait arriver. Les envoyés d'ailleurs ne furent reçus par Choiseul qu'à titre privé et encore parce qu'il avait, dit-on, connu Saintelette dans son enfance.

Ulloa était parti, mais la frégate espagnole se trouvait toujours ancrée dans le fleuve sous le prétexte, assez fallacieux du reste, de se regréer. Il est certain qu'Aubry ne demandait qu'à la retenir et qu'elle n'était

1. En quittant la Nouvelle-Orléans, Ulloa s'était rendu à la Havane ; la lettre suivante, qu'il adressa à Grimaldi le lendemain de son arrivée, nous donne d'intéressants renseignements sur le conseil que les autorités tinrent à son arrivée :

« Je suis sorti le 16 novembre de la barre de la rivière et suis arrivé à la Havane le 3 décembre... Le jour même il s'est tenu un conseil pour voir ce qu'il y avait à faire pour secourir les troupes espagnoles et françaises restées à la Louisiane... Avec le marquis de Rubi, maréchal de camp, et Michel Altarriba, intendant, se tiendra après demain 6 un nouveau conseil... Malgré mon sentiment, ces Messieurs ont pensé qu'au lieu d'aller en Espagne il valait mieux que j'attende ici les ordres de Sa Majesté. »

L'avis des hauts fonctionnaires de la Havane dut changer rapidement puisque Ulloa fit voile pour l'Espagne le 14 décembre.

pas en assez mauvais état pour avoir besoin de plusieurs mois de réparations.

La présence, toujours quelque peu menaçante, du pavillon espagnol, si près de la Nouvelle-Orléans, ne devait pas tarder à inquiéter les chefs du mouvement. Dès le 12 novembre, il commença à être question d'enjoindre au commandant du navire de partir et le Conseil en délibéra ; mais cette fois Aubry s'emporta et fit cette déclaration très nette :

« Quand même, Messieurs, votre pouvoir et votre autorité seraient assez étendus pour prononcer sur son départ, vous êtes certainement trop sages et trop éclairés pour acquiescer à leur demande.

« Ces Messieurs ont-ils fait attention que, dans les ports des nations les plus barbares, les pavillons de toutes les nations, qui ne sont point en guerre avec elles, y sont toujours respectez? Ont-ils fait attention que cette frégate appartient à un grand Roi uni au nôtre par les liens du sang et de l'amitié la plus étroite? ont-ils réfléchi qu'elle y est venu par ordre du Roi de France?... »

Pendant un mois il ne fut plus question des Espagnols, mais le 14 décembre, une nouvelle délibération du Conseil pria Aubry de solliciter le capitaine de se hâter de mettre à la voile, attendu, dit l'arrêté : « que la félicité du peuple consiste dans la tranquillité... par suite, la moindre incertitude sur un point si important, est capable de décomposer cette harmonie, surtout lorsqu'elle est naissante et, disant mieux, qu'elle fatigue le zèle patriotique, enhardit le concitoyen infidèle, rebute un chacun dans ses opérations particulières et ne tend qu'à la désunion générale ; que, s'il est incontestablement vrai que cette incertitude seule puisse produire des effets si contraires au bien public, quelle impression ne fera point sur les esprits le simulacre encore subsistant d'une domination étrangère et inconnue, dont les premières tentatives ont causé tant d'alarmes ! Que cette frégate qui servait de chartre aux citoyens vexés par M. de Ulloa, de refuge aux esclaves révoltés contre leurs maîtres et d'écueil évident à la liberté expirante de leur navigation. (Cette frégate fait encore voltiger sa flamme dans le port et semble encore commander à la rade.) Que les officiers de Sa Majesté Catholique ne se disposent pas plus à partir que si le pays était de son obédience, attendu que plusieurs capitaines ont été obligés par cette frégate d'abandonner leurs navires et de remonter à grands frais de la Balise pour ne pas s'être munis d'un permis du capitaine de la frégate, pièce absolument inutile à des navires portant le pavillon français et que la manie de M. Ulloa rendait nécessaire... »

« ... Tous les Espagnols, ajoute l'arrêt, qui ne sont revêtus d'aucune autorité, seront reçus par les citoyens de la Louisiane avec cette politesse qui les distingue des autres peuples... »

Le Conseil profita de sa réunion pour recevoir encore quelques nouvelles dépositions contre Ulloa.

Aubry répondit à cette demande, qualifiée par lui « d'audacieuse », que, pour maintenir la bonne harmonie dans la colonie, il consentait à prier le capitaine Da Costa de se hâter, mais en même temps déclara qu'il ferait faire feu par la troupe sur quiconque insulterait au pavillon espagnol. La démarche que fit le gouverneur, s'il la fit, fut du reste de pure forme, car la frégate ne fit aucun préparatif de départ.

On doit noter en passant une dépêche du 25 novembre 1768 où Aubry annonce que les Anglais ont évacué, depuis le mois de septembre, Saint-Augustin, les Natchez et Iberville : « ... Ils ne laissent, dit-il, que cinquante hommes à Pensacola et vingt-cinq à la Mobile. J'ai appris avec certitude qu'il y avait de grands mouvements dans la Nouvelle-Angleterre par rapport aux impôts qu'ils ne veulent pas payer, surtout à Boston... »

Il faut maintenant revenir sur certains des griefs émis contre Ulloa. En dehors des arrêts, dépositions ou lettres dont nous avons parlé, ils se trouvent presque tous réunis et amplifiés dans deux documents qui furent imprimés à la Nouvelle-Orléans au moment du départ des Espagnols.

Le premier, le moins important, bien qu'il comporte vingt et une pages petit in-4°, est l'arrêt amplifié du Conseil. Cette pièce, rédigée moitié en forme de supplique, moitié en forme d'arrêt, d'un style confus et déclamatoire, pareil à celui de La Frénière, commence ainsi :

« Louis, par la grâce de Dieu.

« ... Toi dont la prospérité fait nos plus ardents désirs, toi qui es pour nous ce que Sparte, Athènes et Rome étaient pour leurs zélés citoyens, O chère Patrie! permets-nous d'acquitter une dette légitime en te consacrant ce faible tribut de notre amour : nos cœurs vont le dicter, une main docile va se prêter à leurs inspirations... La plume tombe des mains d'un français quand il veut approfondir cette cession... »

Après s'être élevé contre la suspension du paiement des lettres de change, le rétablissement de compagnies exclusives pour la traite, après avoir déclaré avec juste raison, bien que l'auteur ne s'en préoccupât probablement guère, que l'agriculture devait être le grand souci de la Louisiane, l'opuscule revient sur la fameuse question de la *Tortille* : « ... pour mettre le comble à tant de tribulations on leur a *prédit* (comme on le voit l'auteur est moins affirmatif que le Conseil dans le passage cité plus haut) qu'avec le temps, on réduirait les colons de la Louisiane à la simple nourriture de la tortille, que cependant la conservation de leurs jours, leurs obligations envers leurs créances, leur honneur émanant du patriotisme et de leur devoir, leur fortune enfin se trouvant attaquée par le dit décret, les portent à offrir leurs biens et leur sang pour conserver à jamais le doux et inviolable titre de français... » Plus loin se trouve un passage en l'honneur d'Aubry.

« On doit rendre hommage aux bontés de M. Aubry, ses vertus lui ont fait décerner le titre d'honnête homme et de gouverneur équitable, négliger des louanges méritées c'est voler une dette légitime... »

Suivent les desiderata des auteurs du Mémoire :

1° Maintien des privilèges et exemptions dont a joui la colonie depuis la rétrocession de la Compagnie de Law ;

2° Délivrance de passeports et congés pour tout navire allant en France ou en Amérique ;

3° Entrée libre du fleuve pour les navires venant de France directement ou après relâche ;

4° Liberté du commerce avec toutes les nations du continent pour tous les citoyens (comme le Roi l'avait accordé le 9 février 1765) ;

5° Condamnation d'Ulloa comme infractaire et usurpateur (pour avoir planté son drapeau sans avoir fait enregistrer sa prise de possession) ;

6° Rappel de tous les officiers espagnols.

« ... Le rapport des deux industries à la masse de l'État, continue le factum, étaye les trônes, la liberté et la concurrence sont mères nourrices des deux États, l'exclusion, le tyran et la marâtre ; sans liberté plus de vertus. Du despotisme naît la pusillanimité et l'abîme des vices. L'homme n'est reconnu pécheur vis-à-vis de Dieu que parce qu'il conserve le libre arbitre ; où est la liberté des habitants et des négociants? Les marques de protection et de bienveillance sont converties en despotisme, une seule autorité veut tout anéantir. Tous les États sans distinction ne doivent plus courir risques d'être taxés de crime, trembler, être asservis et ramper... » et cela continue ainsi pendant des pages et des pages.

Le second factum est beaucoup plus important ; s'il est également très exagéré il est du moins plus ordonné. D'après l'interrogatoire de Foucault à la Bastille, ce mémoire serait l'œuvre de Caresse et de l'avocat Doucet. Il est toutefois probable qu'il a été revu par La Frénière, qui avait la réputation assez mal justifiée d'ailleurs, d'être aussi bon écrivain que grand orateur.

Cet ouvrage de vingt et une pages d'impression compacte a pour titre exact :

Mémoire des habitans et négocians de la Louisiane sur l'évenement du 29 octobre 1768.

Chez Denis Braud, imprimeur du Roi
à la Nouvelle-Orléans,
avec permission de l'Ordonnateur.

MDCCLXVIII.

On peut en trouver deux variantes. Le lendemain du jour où il parut, Aubry envoya La Perlière et Braud faire à l'ordonnateur des

remontrances sur la trop grande inconvenance de certains passages. Foucault ordonna immédiatement de faire corriger la composition pour l'avenir et rendit une ordonnance afin que les détenteurs des exemplaires déjà tirés vinssent les lui rapporter; quinze exemplaires seulement du premier tirage *seraient* restés, selon lui, en circulation.

Voici un exemple du genre de correction qui fut apporté à la rédaction :

Premier texte :	*Deuxième texte :*
... Chargé de notre haine qu'il a si justement mérité, sa nation ne peut-elle pas lui reprocher d'avoir manqué aux règles de la politique espagnole qui, douce et insinuante dans le principe, ne devient seulement tyrannique que lorsque le joug est imposé...	... Sa nation peut encore lui reprocher d'avoir manqué aux règles de la politique en nous forçant par sa tyrannie à redouter tout gouvernement espagnol...

Ce Mémoire porte « avec l'approbation de l'ordonnateur ». D'après ce dernier, ce serait uniquement parce que tout manuscrit avait besoin de son imprimatur. « ... Je ne l'ai du reste pas lu, prétend-il, et ai donné à Caresse la signature nécessaire pour qu'il fut imprimé, parce qu'on n'avait pas le temps de le recopier avant le départ du vaisseau... » A première vue, on voit combien cette raison est insoutenable. Il est impossible de prétendre que si on voulait avoir une copie au net, pour l'envoyer en France, il fallut moins de temps, surtout à cette époque et avec le matériel rudimentaire de Braud, pour l'imprimer que pour la calligraphier. Aussi nous pensons qu'à Caresse, Doucet et La Frénière il faut ajouter Foucault parmi les instigateurs, collaborateurs ou correcteurs du Mémoire.

Il est inutile de donner *in extenso* ce long factum très connu et qui du reste a été réimprimé à plusieurs reprises, notamment par Champigny et par Gayarré. En voici simplement les principaux passages :

A l'Univers :

« Témoins oculaires des calamités qui nous affligeaient, les magistrats du Conseil supérieur de la Louisiane n'ont pu se refuser plus longtemps aux cris plaintifs d'un peuple opprimé. L'arrêt du 29 octobre, qui a suivi nos très humbles représentations, est une preuve locale de l'imminence des dangers qui nous environnaient et de la pesanteur du joug qui commençait à nous accabler...

Nos magistrats ont autorisé un peuple gémissant à porter ses suppliques et ses vœux au pied du trône... bien persuadé que leur amour respectueux pour leur monarque ne serait pas rejeté par Sa Majesté bienfaisante, l'image en terre pour ses peuples de l'être conservateur... »

Après un historique de la cession de la colonie et de l'arrivée d'Ulloa, le Mémoire reproche à ce dernier d'avoir interdit la liberté de la traite pour l'accorder ensuite à cinq ou six particuliers.

« C'est à peine si aux Illinois, pour éviter le mécontentement des sauvages, on a laissé quelques habitants aller faire la traite pour une dernière fois. Cette traite est un débouché très avantageux pour les productions de plusieurs manufactures... Le négociant y trouve un débit lucratif de ses marchandises, l'homme de travail employé dans ces voyages et à cette traite y rencontre les moyens de subsister et d'amasser un pécule. L'affection des naturels s'entretient par la fréquentation des Français... Les navires d'Europe et des îles attirés par l'espérance d'un retour avantageux nous apportent les provisions dont la privation fait nos besoins... Des nations innombrables et riches en rares pelleteries qui habitent ces contrées inconnues seraient conquises sous peu de temps à nos seules manufactures. »

Le second grief articulé est la restriction de l'exportation des bois.

« L'ordonnance du 6 septembre 1766, n'autorisant leur exportation que temporairement pour Saint-Domingue et la Martinique, bientôt tous les bois devront être transportés en Espagne sur bâtiments espagnols...

Le produit de nos terres et notre commerce consiste en bois, indigo, pelleteries, tabac, coton, sucre, bray et goldron. Les pelleteries ont d'autant moins de valeur en Espagne qu'elles y sont employées à très peu d'usage et que l'apprêt même de celles qui s'y emploient se fait à l'étranger. La Havane et le Pérou lui fournissent des sucres et des bois bien préférables aux nôtres, Guatemala un indigo supérieur et en plus grande quantité que ses fabriques n'en consomment. Le Pérou, la Havane et Campêche du coton, l'île des Pins des brays et goldrons, la Havane et la partie espagnole de Saint-Domingue du tabac. Ces denrées de notre cru, inférieures à celles que ses vastes possessions produisent, inutiles d'ailleurs et surabondantes dans ses ports, y sont rebutées ou réduites à très peu de valeur...

Pouvons-nous espérer que l'Espagne nous fournira suffisamment nos besoins et à bon compte lorsqu'elle est obligée elle-même de se procurer les siens à prix d'argent et à grands frais?...

Peut-on douter que cette colonie, quant à ses productions, ne soit inutile à l'Espagne et que les vues politiques dans le traité de la cession n'aient été restreintes au seul but d'en faire un boulevard du Mexique? Mais la misère des colons ajoutera-t-elle de nouvelles forces à ce boulevard et par quelle manie saper nos fortunes renaissantes, en détruisant la liberté de notre commerce lorsque ces mêmes vues politiques ne semblent pas exiger ce sacrifice?... »

Le Mémoire critique ensuite le dernier article du décret qui permet de réexporter des ports d'Espagne les marchandises provenant de la Louisiane et déclare, non sans raison peut-être, que c'est un avantage absolument illusoire.

« Les frais du navire, ceux de déchargement dans les ports d'Espagne et de rechargement pour les pays étrangers, le doublement des commissions et des assurances, les frais de magasinage, l'augmentation des avaries, les droits domaniaux, dont les voisins ne feront pas grâce sur des denrées venant d'Espagne, nous montreront le décret comme un alambic dévorant, raréfiant nos récoltes jusque dans la cinquième essence.

Les promesses de notre Roi, retracées dans sa lettre du 21 avril 1769, nous faisaient espérer que nous aurions toujours les mêmes lois à suivre et les mêmes

juges à écouter. Mais quelle atteinte donnée à cet article par M. Ulloa dans le début même de son administration?

Il n'a pas encore pris possession, ses titres n'ont été ni vérifiés, ni enregistrés, ni même présentés, aucun lien ne nous attache à son autorité, rien autre chose qu'une déférence respectueuse pour le caractère dont on le croit revêtu lui promet notre obéissance...

La politique espagnole rétrécit ses ports le plus qu'il est possible pour en fermer à son gré l'entrée à l'étranger et l'interdire absolument à l'interlope. En conséquence de cette loi, M. de Ulloa a fermé toutes les passes du Mississipi à l'exception d'une seule, mais celle qu'il a choisi est la moins profonde, la plus difficile et la plus périlleuse. (Suit une liste de sinistres attribués à cette cause.)

L'imprimé reproche encore à Ulloa sa dureté envers des habitants qui lui ont présenté des requêtes, ou n'ont pu « par force majeure » (?) exécuter ses ordres.

Il a ensuite, dit-il, fait fermer les briqueteries qui se trouvaient le long de l'enceinte, d'abord comme nuisibles à la santé publique, ensuite comme trop près des fortifications, et a défendu l'importation de tout nègre provenant des colonies françaises.

« De quels brevets était donc pourvu M. de Ulloa, de quel privilège inouï était-il revêtu pour exercer une autorité si tyrannique, avant même d'avoir montré ses pouvoirs et ses titres que nous ignorons encore ; un bruit confus nous dit que pendant le long séjour qu'il a fait à la Balise avec M. Aubry, notre commandant, il a été passé entre eux un acte sous seing privé de remise; si cela est vrai, quel aurait été son principe politique en ne rendant pas cet acte public et en ne déclarant pas sa qualité, si ce n'est de masquer sa tyrannie des voiles de la domination française. »

Le Mémoire blâme aussi Ulloa d'avoir fait célébrer son mariage par son aumônier, sans bans et sans dispense du curé, contrairement aux règles du Concile de Trente. Vers la fin, le Mémoire devient plus violent :

« ... Nous prenait-il pour les sauvages du Pérou et du Mexique... Sommes-nous à Fez ou à Maroc ?

Quel mal aurions-nous fait en secouant un joug étranger que la main qui l'imposait rendait encore plus accablant? Quel tort avons-nous eu enfin de réclamer nos lois, notre patrie, notre souverain et de lui vouer la persévérance de notre amour?

Du reste, ajoute-t-il, la colonie est inutile à l'Espagne qui ne pourra la garder, car les sauvages se soulèveront contre elle, et les Anglais, qui entourent la Louisiane, la prendront quand ils le voudront, au lieu que la Nouvelle-Orléans est utile à la France et ses dépendances remplaceraient le Canada. »

Après avoir glissé sur les 7,000,000 de papiers royaux dont le remboursement par la France désintéressée de la colonie, devenait bien problématique, les auteurs continuent :

« Il n'y a rien d'offensant pour la cour de Madrid dans l'exposition de nos besoins et les assurances de notre amour que nous portons au pied de notre auguste souverain. Nous osons espérer que ces marques de notre zèle serviront

encore à prouver aux nations la vérité du nom de Bien-Aimé que l'univers entier lui donne et dont nul autre monarque n'a joui jusqu'à présent. Peut-être dira-t-on à Madrid même : heureux ce prince notre allié qui trouve pour obstacle à son traité de cession l'attachement inviolable de ses sujets à sa domination et à sa glorieuse personne. »

L'adresse se termine ainsi :

« M. Ulloa s'est embarqué avec toute la liberté possible et sans aucun acte de notre part qui tendit à l'indécence, qu'alors et depuis nous avons redoublé d'égards et de politesse envers les autres officiers de Sa Majesté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (chose unique et singulière de l'aveu même des Espagnols), il ne s'est élevé parmi plus de douze cents hommes de milice, parmi les femmes, les enfants, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation et que les seuls qui se sont fait entendre, auxquels des étrangers mêmes ont pris part, ont été : Vive le Roi de France ! Vive Louis le Bien Aimé !

C'est à Sa Majesté bienfaisante que nous, habitants, négociants et colons de la Louisiane, adressons nos très humbles prières pour qu'elle reprenne incessamment sa colonie, et aussi résolus de vivre et de mourir sous sa chère domination que déterminés à faire tout ce qu'exigera la prospérité de ses armes, l'extension de sa puissance, la gloire de son règne, nous le supplions de vouloir nous conserver notre nom patriotique, nos loix et nos privilèges. »

Le Mémoire, il faut en convenir, tombe sur un mot malheureux.

Quand Ulloa, de retour en Europe, eut pris connaissance de toutes les accusations accumulées contre lui, qu'apportaient à la Cour de France les délégués du Conseil supérieur, il rédigea un volumineux Mémoire de trois cent quinze pages qu'il intitula : *Observations sur les points contenus dans le Mémoire ou manifeste, supposé avoir été présenté par les habitans de la Louisiane au Conseil de la Nouvelle-Orléans, ainsi que dans l'avis du Procureur général et la décision du Conseil...* et dont il envoya une copie au cabinet de Versailles.

Ce plaidoyer bien écrit, bien agencé, bien présenté est tellement supérieur aux divers actes d'accusation rédigés à la Nouvelle-Orléans, qu'il pourrait facilement laisser supposer qu'en vérité Ulloa n'a pas la plus petite peccadille à se reprocher et qu'il est sur tous les points indignement calomnié.

Ce serait certainement beaucoup dire, car si la plupart des menues délations dont on le charge n'ont aucune portée, il n'en restera pas moins vrai que sa dureté et son manque de sens politique permirent seuls à quelques gens intéressés ou ambitieux d'arriver à entraîner le peuple dans une révolution qu'il ne désirait pas ; ensuite on doit remarquer que la position équivoque de gouverneur *in partibus*, mais autoritaire, où il voulut toujours se placer, rendait toute administration régulière impossible et détruisait forcément le principe d'autorité absolue qu'il entendait établir.

Des diverses accusations portées contre lui, nous ne retiendrons comme grave que celle relative à la façon brutale dont il traita les Aca-

diens. On trouvera plus loin la conduite qu'il tint à leur égard en même temps que les explications qu'il donne pour se justifier.

Voici un court résumé de ses Observations :

1° Ulloa, tout d'abord, cherche à établir, non sans quelque vraisemblance, que s'il a sévi contre des capitaines de navire, c'est qu'eux et leurs pilotes faisaient exprès de ne jamais remettre ses lettres à la Havane ;

2° Les passeports et les permissions ont toujours été expédiés par lui sans difficulté et gratis aux bâtiments qui les ont démandés, tant pour l'Europe que les colonies françaises. Sur la demande des habitants, dans un moment de disette, il a même laissé débarquer un bâtiment anglais venant de Marseille sans passeport, mais à condition qu'il vende sa cargaison sur la grève et au détail « *ce qui a fâché certains français qui auraient bien voulu en faire le monopole à leur profit.* » (N'est-ce pas la réédition de la fameuse affaire du Texel ?)

3° Le commerce de la colonie n'est diminué que par la suppression du commerce illicite avec les colonies espagnoles, suppression qui n'atteint que fort peu de commerçants de la colonie « Foucault et La Frénière ayant la part la plus considérable de ce commerce. »

« ... La punition, dit Ulloa, la plus convenable pour les habitants de la Louisiane et les chefs de la conjuration serait de les priver de tout commerce illicite et de les abandonner à leur propre misère, ce qui sera suffisant pour leur faire éprouver le plus grand désastre, car alors ne recevant plus d'espèces par la voie de ce commerce, ni de bois de campêche, qui est une marchandise précieuse pour eux, et les remises d'Espagne leur manquant en même temps, ils resteront sans ressources et réduits à la dure extrémité de périr ou de vivre des productions du pays qui ne consistent guère qu'en riz et en maïs. »

4° S'il a retiré à Foucault ses fonctions, c'est que ce dernier ne voulait reconnaître aucune valeur aux passeports espagnols et n'entretenait pas la digue avec les droits d'ancrage qu'il touchait dans ce but.

5° Ulloa ensuite montre sans peine la conduite étrange de La Frénière dans l'affaire de Cadiz qui, dans une cargaison de nègres, avait dissimulé des sujets condamnés dans les autres colonies. Cette fraude nécessita la constitution d'une junte pour examiner les nègres et faire respecter l'arrêt du Conseil que La Frénière avait lui-même autrefois proposé. (Cadiz se vantait de protections puissantes qu'il paraît en effet avoir eues à la Cour de France et près du gouverneur de la Martinique, ce qui rendait Aubry très perplexe en cette affaire.)

6° Loin d'interdire l'importation de tous noirs, il a cherché à faire introduire des nègres dans de bonnes conditions par Barral, un français de la Jamaïque ; mais les partisans de Cadiz cherchèrent tant de difficultés à ce dernier, soi-disant parce qu'il amenait des nègres du Congo, qu'il repartit avec sa cargaison « sans vouloir emporter aucune production

de la Louisiane comme il se proposait de le faire, ce qui fut une double perte pour les colons. »

7° Les caprices des Acadiens, qui ne voulaient s'établir nulle part, l'ont forcé à en chasser quelques-uns.

« ... Quand même il serait vrai qu'il les eut menacé de l'esclavage, ces menaces n'auraient eu rien d'extraordinaire, attendu que ces Acadiens ont coutume de se vendre aux Anglais et que tous ceux qui venaient d'arriver à la Louisiane sortaient de cet esclavage volontaire dans le Maryland et la Pensylvanie, qu'au reste c'est le Roi d'Espagne qui fait tous les frais de l'établissement de ces nouveaux colons qui ne font pas partie des anciens habitants et qu'il n'appartient à qui que ce soit de s'immiscer dans cette affaire... Comme, dit-il, ils ne voulaient rester nulle part où on les plaçait, il les prévint que s'ils voulaient décidément abandonner la colonie, il les louerait à des colons jusqu'à ce que le Trésor soit rentré dans les avances et secours qu'il leur a faits; tout rentra dans l'ordre à cette menace. »

Il faut faire ici quelques observations sur les dires d'Ulloa. Certainement il était dans son droit et même peut-être eut-il raison d'expulser deux ou trois meneurs. Il est également indubitable que les Acadiens, poussés par La Frénière, se montrèrent insupportables et firent tout ce qui était en leur pouvoir pour aigrir contre eux l'irascible Ulloa.

Une fois n'est pas coutume, ce dernier d'abord écouta leurs doléances avec toute la patience dont il était susceptible et à plusieurs reprises les laissa changer de cantons en les établissant des Natchinotchez, à Saint-Louis. A la fin il se fâcha, non sans quelque raison et leur signifia qu'ils resteraient où ils se trouvaient; ce n'est pas encore cette décision que l'on peut beaucoup lui reprocher.

Là où sa conduite devient injustifiable c'est quand il prétendit les traiter en véritables serfs et pouvoir les « louer » à son gré, sous prétexte que leur arrivée dans la colonie avait été une charge pour le Trésor. A ce compte les Colonies n'auraient pas compté beaucoup d'hommes libres et les Allemands notamment, les meilleurs colons, auraient tous mérité d'être esclaves.

Ulloa ne réfute pas l'accusation d'avoir « vendu » ou laissé louer, à un officier anglais des Acadiens pour une période de dix-huit mois. Cette sorte de contrat de louage, surtout à cette époque et si elle avait été volontaire, pouvait encore se défendre, seulement il arriva que l'officier anglais les repassa à un nommé Ferry, de la Mobile, qui lui-même les revendit, si bien que jusqu'à ce que Ulloa les racheta, trouvant probablement qu'il était allé trop loin, ces Acadiens furent absolument traités comme du bétail ou des nègres.

Dénier pareillement au Conseil et aux Louisianais le droit de s'occuper des Acadiens est une prétention également bizarre et inadmissible. Les Louisianais d'alors n'étaient pas extraordinairement hospitaliers,

l'accueil plus que froid qu'ils firent quelques années plus tard aux malheureux émigrants de Saint-Domingue le prouve, ce n'était pas une raison pour qu'Ulloa eût le droit de suspecter les mobiles qui pouvaient faire agir en cette occasion, par humanité espérons-le, la grande majorité des habitants. D'ailleurs, les Acadiens étaient de pauvres gens fort intéressants et on a vu plus haut le grand cas que faisait d'eux Aubry.

8° Les excavations de briqueteries près de la palissade ont été arrêtées sur les représentations de l'ingénieur de la colonie.

9° Il n'a pas pris, comme on le lui reproche, le tiers d'un terrain où paissaient les bestiaux de la ville, mais à peine le quinzième et parce que cela était nécessaire pour le service de l'arsenal et l'atelier des bâtiments.

10° La Frénière et Foucault voulaient que toutes les résolutions du gouverneur espagnol fussent soumises à l'enregistrement du Conseil « cela aurait été, dit Ulloa, rendre le Conseil maître absolu du gouvernement... »

« Les habitants censurent également les volontés du Roi de France ; ce qui prouve clairement que ce n'est point par esprit d'affection et de loyauté pour le Roi de France qu'ils demandent aujourd'hui à rentrer sous sa domination, c'est qu'ils n'ont pas réclamé contre la cession de la colonie lorsqu'ils en ont reçu la nouvelle, mais qu'ils n'ont fait connaître le prétendu chagrin que cette cession leur cause que très longtemps après, quand ils se sont vus déchus de l'espoir, dont ils s'étaient flattés, que l'Espagne partagerait avec eux la plus grande partie des richesses de ses deux Amériques.

« La Frénière est le seul créole dans le Conseil, et les autres sont des Européens qui, en cette qualité, se prévalent mal à propos de leur amour pour la colonie, comme si c'était leur patrie... La Frénière, ajoute Ulloa, dépense plus qu'il ne gagne, la révolution pour lui était un prétexte pour ne pas payer ses dettes. »

11° « Si les colons éprouvent quelques difficultés à faire venir de France, au lieu du détestable poison de Catalogne, comme ils disent, le vin de Bordeaux auquel ils sont attachés, ils peuvent toujours le faire venir librement par Saint-Domingue. Il a du reste toujours donné des lettres de recommandation pour Madrid aux armateurs qui ne connaissaient personne dans cette ville et qui lui en demandaient. »

12° Il n'a jamais proposé de compagnie exclusive.

« L'ordonnance de l'année 1766, quoique conforme aux lois de la colonie et avantageuse aux habitants, comme ils en conviennent encore aujourd'hui, n'a pas été observée non plus, et celle de Sa Majesté concernant le règlement et l'établissement du commerce avec les ports de France, n'a point eu d'effet, et il y avait peu d'apparence qu'elle en eut de sitôt, puisque, dans les dépêches que j'ai trouvé à la Havane et dans lesquelles on parle des dispositions et des arrangements propres à

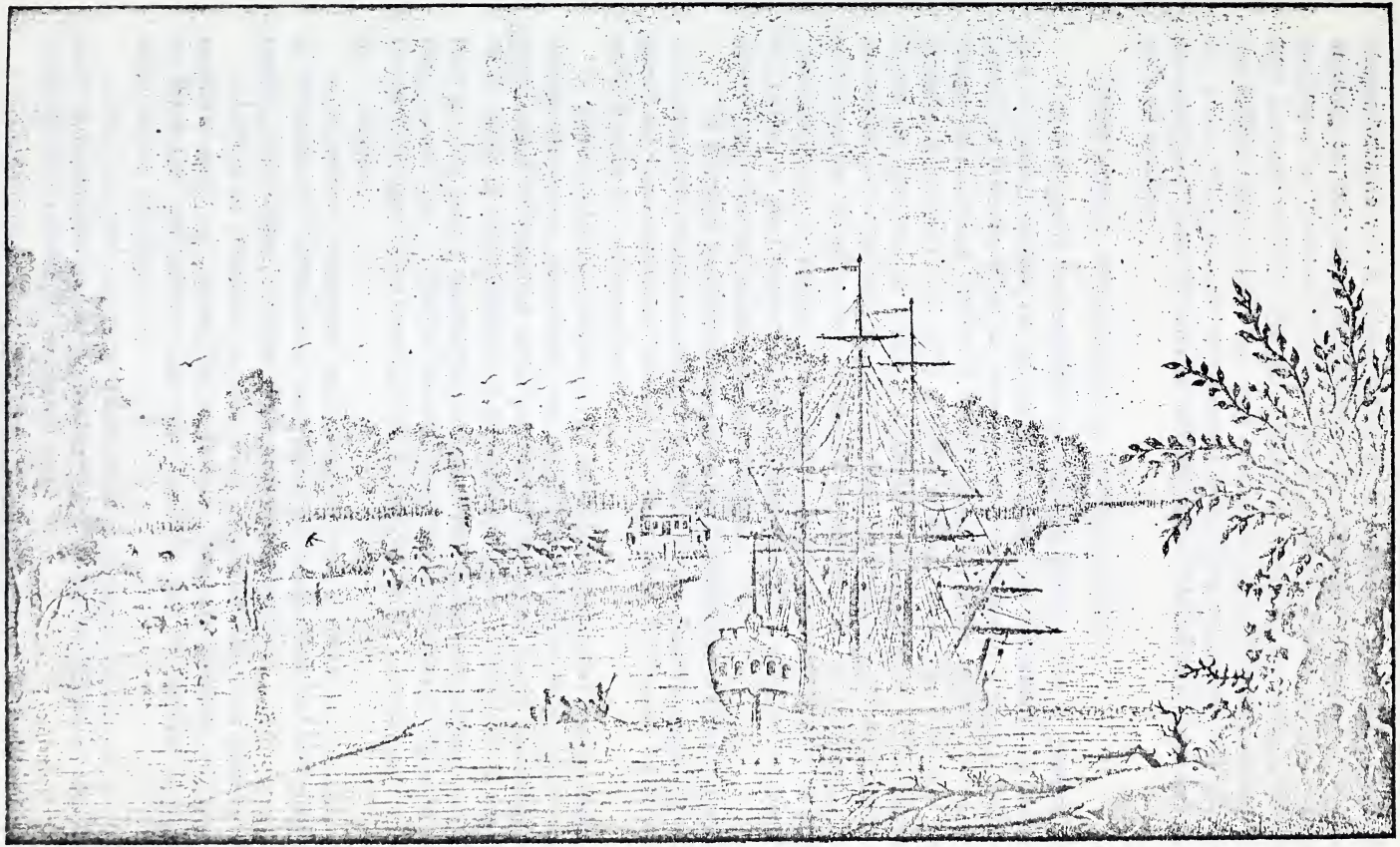

HABITATION DE LA CONCESSION DES ACADIENS

(Collection de l'auteur).

l'augmentation et à la conservation de la colonie, il y en avait une avec laquelle on m'envoyait le règlement de commerce afin que je le fisse publier et le Ministre d'État me disait à cette occasion ce que j'avais déjà insinué aux habitants que, comme il ne s'était présenté personne qui sollicite des permissions pour faire le commerce de la Colonie avec les ports d'Espagne, on continuerait à expédier les passeports que les marchands français européens demanderaient comme on l'avait fait jusqu'à ce moment. »

Ulloa termine son plaidoyer en concluant ainsi :

« Si l'on prend les mesures nécessaires pour priver la colonie de son commerce illicite, ce qui est aussi facile que nécessaire, ils ressentiront les funestes effets de leur mauvaise conduite, puisqu'il ne leur restera plus aucune ressource et il se trouvera qu'ils auront été leurs propres bourreaux. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que ceux qui ont donné des preuves de fidélité, d'affection, d'obéissance et de respect envers les deux Souverains pâtiront dans cette affaire pour la faute d'un petit nombre de gens qui ont usurpé le pouvoir en se donnant pour interprètes de la volonté des autres colons, car, ainsi que l'a écrit M. Aubry, ce soulèvement n'aurait pas eu lieu s'il y avait eu seulement douze personnes de moins dans la colonie...

« Ils auraient au moins dû supposer que Sa Majesté n'acceptait point la souveraineté de la colonie pour se charger des frais énormes qu'exigerait sa conservation en laissant à la Couronne de France l'avantage ou la liberté de son commerce.

« Quand après l'arrivée du *César* les habitants crurent qu'ils seraient obligés de boire le détestable poison de Catalogne, ils témoignèrent une peine aussi sensible que si on leur eût ôté la vie ou qu'on les eut privé de la chose la plus précieuse à leur conservation... Je ne pus m'empêcher de dire que je considérais comme une chose très ridicule et très extravagante que la fidélité des habitants de la Louisiane dépendit du vin de Bordeaux et de l'aversion et du dégoût qu'ils avaient pour celui de Catalogne.

« Je leur fis remarquer qu'ils n'avaient qu'à continuer à faire ce qu'ils faisaient d'ordinaire et que j'avais fait moi-même sur leur propre conseil, c'est-à-dire, le faire venir de Saint-Domingue...

« Lorsqu'ils coururent par la ville avec des drapeaux blancs, ils mêlèrent entre les cris de Vive le Roi des clameurs absurdes sur le vin de Bordeaux. On pourra concevoir par là le peu de solidité de jugement de ces séditieux... »

« On a tout lieu de croire que le manifeste, la réquisition de La Frénière et la délibération du Conseil sur tout ce qui s'est passé, sont les ouvrages de La Frénière lui-même... »

CHAPITRE XII

LA « RÉPUBLIQUE »

(1768-1769)

Situation précaire de la Colonie. — Projet de République. — Les Espagnols évacuent le Missouri. — Départ de la Frégate espagnole. — Les Cours de France et d'Espagne discutent les mesures à prendre. — Foucault se sépare du Conseil. — Arrivée d'O'Reilly à la Balise. La Frénière lui rend visite. — L'agitation cesse à la Nouvelle-Orléans.

Une fois les délégués de la colonie partis pour la France, toutes les enquêtes contre Ulloa terminées, une certaine détente se produisit dans la colonie et petit à petit les esprits s'apaisèrent. Le 20 février, on s'occupa encore de la longueur inexplicable qu'apportait à ses réparations la frégate espagnole, mais aucune tentative violente ne fut faite; Aubry se borna à répéter les mêmes menaces et le navire continua à rester tranquillement ancré dans le fleuve.

Pour être plus calme, la situation de la Louisiane n'en restait pas moins bizarre : Aubry se trouvait gouverner, malgré lui, au nom, mais à l'insu du roi de France, une colonie appartenant en dépit d'eux aux Espagnols. Son autorité n'était guère supérieure à celle d'un roi fainéant, dont le maire du Palais eût été La Frénière. Il était à la fois le porte-drapeau involontaire de la colonie révoltée, la couverture du Conseil et pour certains même, peut-être, une sorte de précieux ôtage.

Il est certain que la première idée de quelques-uns des meneurs du mouvement, n'avait pas seulement été de ne plus supporter le joug des Espagnols, mais encore qu'ils avaient rêvé devenir leurs propres chefs, ou plutôt les maîtres de leurs concitoyens.

Malheureusement la période de l'histoire qui s'étend entre le départ des délégués et l'arrivée d'O'Reilly, reste fort obscure : les documents

contradictoires font complètement défaut et la correspondance d'Aubry et de Foucault présente elle-même de très fortes lacunes.

On peut toutefois affirmer que plusieurs des chefs de la révolte, Marquis notamment, songèrent sérieusement à instituer une *République* dans la colonie et même qu'ils tâtèrent à ce sujet l'opinion des habitants de la Nouvelle-Orléans. Seulement les meneurs trouvèrent cette fois dans la population une hostilité non déguisée à leur projet. L'expulsion d'Ulloa, que tout le monde détestait, qu'on avait habilement transformé en symbole vivant de toutes les restrictions commerciales, avait pu réunir et faire sortir un instant les citoyens indifférents de leur torpeur habituelle, mais l'idée d'une seconde révolution, pour adopter un nouveau gouvernement de forme complètement inconnue, ne pouvait guère tenter l'élément paisible des colons de la Louisiane. On suivait La Frénière et Marquis comme chefs de sédition, mais bien des gens qui les avaient appuyés, n'en auraient pas voulu comme gouvernants.

Cette idée de créer une république indépendante, n'était pourtant pas absurde ; on pourrait même presque dire, qu'après la sédition, elle était devenue logique et en quelque sorte nécessaire. Les chefs du mouvement avaient d'excellentes raisons pour la proposer au peuple: sachant parfaitement combien il y avait peu à attendre de l'intervention de la France, ils n'étaient point sans inquiétude sur l'avenir, mais la foule croyait le contraire et, après avoir crié sur tous les tons aux habitants qu'ils étaient sûrs de redevenir Français, à condition simplement de se soulever, il était difficile après coup de chercher à les désabuser.

C'eût été à coup sûr perdre toute espèce de popularité et d'influence et les membres actifs du Conseil ne songèrent probablement jamais à faire connaître l'exacte vérité; seulement du moment que l'on cachait l'unique argument en faveur d'une République, il ne faut pas s'étonner de l'unanimité des colons à répondre que c'était au cri de « Vive le Roy », qu'ils avaient fait la Révolution, et que ce n'était pas pour l'indépendance, mais contre l'oppression, qu'ils s'étaient soulevés.

Un projet de constitution de République fut pourtant établi ; il serait bien curieux d'en connaître les détails, malheureusement il ne fut pas imprimé et aucun contemporain ne nous en donne même les grandes lignes. Il est plus que probable que ce fut Marquis (1) en sa qualité de Suisse, qui eut l'idée de ce genre de gouvernement. Voici d'ailleurs ce qu'on trouve contre lui dans le réquisitoire de son procès.

« ... Il est l'auteur de l'idée frénétique de liberté et d'indépendance et celle d'établir dans la colonie un gouvernement républicain tel que celui de sa patrie.

« ... Il nie pareillement le crime d'avoir voulu établir dans la colonie un gouvernement républicain, disant qu'il n'a jamais formé ce dessein

1. Il avait débarqué dans la colonie en 1722. Il faut remarquer que Marquis fut le premier, en Amérique, à tenter l'établissement d'une république indépendante.

qu'en plaisantant avec deux ou trois de ses amis et qu'il n'a jamais dressé l'écrit dans lequel les témoins déposent que la forme de ce gouvernement était détaillée, quoique dans sa justification, il confesse avoir eu cet écrit et l'avoir jeté au feu... » A un autre endroit du même document il lui est attribué cette réponse pour se défendre de l'accusation de rébellion « ... qu'au reste il n'était pas Français ».

Quelques auteurs nous apprennent seulement qu'il devait y avoir un Conseil de quarante membres élus par le peuple. Le projet dut avoir quelque consistance, puisqu'il parut à la Nouvelle-Orléans un imprimé intitulé « *Mémoire contre les Républicains* ». Voici quelques courts extraits qui donneront une juste idée de cet opuscule très sensé.

« ... Le caractère distinctif des Républiques est l'équité et l'autorité des mœurs en tous genres. Sitôt qu'elles se sont relâchées sur cet article, la tyrannie s'en est emparée et elles sont tombées sous un affreux despotisme...

« Pour former une république, il faut que l'État qui s'y dispose ait des ressources en lui-même et des alliés intéressés à ce changement, pour pouvoir se soustraire à la domination tyrannique dont il veut se délivrer...

« Quels sont les moyens pour l'exécuter? Cette colonie n'a aucune monnaie, ni aucun métal; quelques-uns disent que l'on fera du papier, mais peut-on dire sérieusement une pareille absurdité! Que peut valoir ce papier? s'il n'y a pas en quelques endroits des fonds numéraires ou du métal pour répondre de la valeur du papier, personne ne l'acceptera...

« Il faut d'ailleurs dans une république, comme dans une monarchie, une infinité de dépenses publiques, car dans l'une comme dans l'autre, il faut que chacun vive de son état et métier. L'on n'y fait rien pour rien. Quel impôt mettra-t-on, n'ayant point de numéraire? »

Remarquons que même en France ce projet eut des partisans, ainsi qu'en témoigne un mémoire daté du 11 décembre 1769 (1) et dans lequel le sieur Poterat, capitaine du régiment de cavalerie d'Orléans, propose de former de la Louisiane « une république tributaire de l'Espagne qui, en apparence, refuserait de se soumettre à celle-ci, afin de ne donner aucune jalousie aux Anglais. Les habitants de cette colonie seraient guidés par un Français de confiance... »

D'Estaing écrit également le 10 mars 1769 :

« ... La liberté de la Louisiane, dont on ne craint pas de proposer l'idée, deviendrait la plus cruelle des punitions, si ce pays était totalement abandonné à ses propres forces; ce serait probablement le livrer aux discussions et bientôt aux Anglais; ce serait le perdre. Les citoyens de la Louisiane, mais avec des lois données par la permission de l'Espagne et sous la garantie de la France, ne dépendraient que de leur

1. Archives du Ministère des Affaires étrangères.

intelligence pour tout ce qui regarderait les détails de justice, de l'administration et de l'accroissement qui devrait être le point de vue unique de leur régime... (1). »

Une fois le projet de république enterré, il ne restait plus, pour ceux qui connaissaient la véritable situation, qu'une solution ; ne pouvant redevenir Français et ne voulant pas rester Espagnols, il n'y avait qu'un parti pour eux à prendre, se faire Anglais. Plusieurs y songèrent certainement et quelques habitants passèrent même sur la rive gauche du Mississipi.

O'Reilly accuse formellement Noyan Bienville et Mazan (2), d'avoir été à la Mobile demander au gouverneur à ce que les troupes anglaises viennent occuper la Nouvelle-Orléans. De même Ulloa écrit :

« Les conjurés eux-mêmes n'ont point fait de difficultés de dire qu'on avait été implorer le secours du gouverneur général anglais et le prier d'envoyer des troupes pour soutenir les rebelles... Le gouverneur les renvoya, ainsi qu'il convenait, sans vouloir se prêter à leurs intentions... »

Il est certain que Noyan et de Mazan allèrent à la Mobile (3), en cachant leur voyage et il est bien probable qu'ils firent des propositions au gouverneur anglais. Le major Pittman, qui ne pouvait pas ignorer la vérité, dit dans son ouvrage sur la vallée du Mississipi publié en 1770 « ... Il est malheureux qu'alors il n'y ait pas eu de troupes aux Natchez et à Iberville pour leur donner protection... »

Le fils du chevalier de Mazan rédigea, au mois d'août 1770, un long mémoire pour défendre son père, mais, dans ce document, on trouve malheureusement plus de grandes phrases que d'arguments.

Au reste les Anglais eussent-ils accepté, il est probable que pareille intrigue n'eût jamais été ratifiée par la population. Il y avait en Louisiane trop d'Acadiens, trop de gens qui depuis trente ans avaient souffert de la guerre, trop d'anciens marins dont l'Anglais était l'ennemi héréditaire, pour que pareille combinaison pût seulement être proposée; s'il en fallait une preuve, il suffirait de rappeler que dix ans plus tard, les colons français s'engagèrent en masse dans les bataillons de Galvez. Ce n'était évidemment pas par loyalisme pour l'Espagne qu'ils n'aimaient point, mais uniquement parce qu'il s'agissait de chasser ceux qui avaient amputé la Louisiane de plus de la moitié de son territoire et avaient ainsi causé indirectement son abandon total par la France.

La colonie n'avait pas seulement à souffrir de l'incertitude sur son

1. Archives des Affaires étrangères.

2. Le chevalier de Mazan était né en 1715. Bienville dit de lui (15 juin 1740) : « Fils d'un capitaine de galère, il a passé en ce pays en 1736 enseigne en second, et en pied en 1737. Il est intelligent et sage, s'attache à bien remplir son devoir, très actif. »

3. Probablement deux fois. Leur premier voyage dut avoir lieu vers le mois de septembre 1768, trois mois avant le départ d'Ulloa.

avenir et de la crainte de représailles, sa situation financière si pénible déjà depuis longtemps, était devenue absolument désespérée.

Le manque complet de numéraire avait fait disparaître de la colonie, jusqu'à l'ombre d'un commerce. Du jour où les Espagnols ne mirent plus de piastres en circulation, il ne restait, comme unique monnaie, que l'ancien papier dont le discrédit officiel était de 80 °/₀ et qui même à ce taux ne trouvait plus preneur. Toute affaire dans ces conditions devenait impossible, d'autant plus que les commerçants de la Rochelle, à qui il était dû 220,000 livres de marchandises, refusaient tout nouvel envoi à crédit.

En partant, Ulloa avait bien promis à Aubry de lui fournir les fonds dont il aurait besoin et même lui avait laissé quelques piastres, mais l'ancien gouverneur espagnol, s'il croyait devoir venir en aide à son successeur involontaire, entendait que la colonie ne profitât point de cet argent et avait donné en quittant la Havane, des instructions pour que le trésorier n'expédiât que juste ce qui était nécessaire pour payer la troupe ; encore ces maigres envois d'argent ne furent-ils pas bien réguliers. On voit combien Foucault avait été habile et prévoyant, en s'opposant à l'expulsion du payeur espagnol. Cette aumône des Espagnols était la seule ressource de la République.

Pour remédier à ce grave inconvénient, La Frénière, Marquis et les syndics pensèrent à établir une banque « sur le système de celle d'Amsterdam ». O'Reilly nous apprend qu'elle devait s'appeler « Banque du Mont-de-Piété », mais l'annonce de la création d'un nouveau papier encore cent fois moins garanti que l'ancien, provoqua de telles protestations que les promoteurs renoncèrent de suite à cette entreprise. La Frénière, Marquis et la plupart de ceux qui voulaient lancer cette affaire étaient, au su de tout le monde, les gens les plus endettés (1) de la colonie et ne pouvaient qu'inspirer une médiocre confiance financière.

La lettre suivante d'Aubry au gouverneur de la Havane, donne de curieux détails sur la misère à la Nouvelle-Orléans.

« Je serai obligé de demander à M. le Contador des fonds sur les huit mille piastres que V. S. a eu la bonté de lui envoyer par M. le chevalier des Salles; je m'étais flatté que le contador aurait partagé également cette somme avec moi, mais il m'a fait entendre que je n'en aurais qu'une très petite partie, ce qui me jette dans un embarras extrême ; sans parler de ma paye et de celle de tous MM. les officiers qui sont tous dans la misère, aussi que des gages et appointements des médecins, chirurgiens, gardes-magasins, interprètes, pilotes et matelots employés au service du Roy, de l'hôpital qui est servi par des dames Ursulines à qui il est dû considérablement et qui ne peuvent plus trouver de la viande à

1. Marquis notamment devait encore à son ancien colonel Halwill, sur les fonds du régiment suisse, 9,513 livres dont il n'avait pu justifier l'emploi.

Mazan devait 15,560 livres aux chevau-légers de la garde du Roi et n'avait pas achevé de payer l'habitation qu'il avait achetée à Prat en 1746 ; depuis 1765, il ne versait même plus les intérêts d'un reliquat de 7,800 livres.

crédit pour faire du bouillon aux soldats malades, sans parler des réparations indispensables surtout à l'Ile Royale qui menace ruine et où je ne puis travailler faute d'argent, de la dépense journalière des sauvages qui ne font qu'aller et venir dans les différents postes de ce vaste pays et qui seraient capables de se porter aux extrémités les plus fâcheuses si l'on discontinuait de leur donner ce qu'ils ont toujours reçu, de l'entretien indispensable de la troupe à laquelle il faut des bas, des souliers, etc.

Il faut encore que je trouve cinq cents piastres tous les mois pour le prêt des six compagnies et du détachement d'artillerie entretenu dans cette colonie...

J'attends tout de la bonté et de la générosité de Votre Excellence et j'espère qu'elle voudra bien ne pas m'abandonner dans la déplorable et lamentable position où je suis.

Malgré que la fureur et la frénésie continuent, il me paraît cependant que quelques-uns des plus opiniâtres commencent à envisager l'avenir avec inquiétude et effroy, et si dans ces circonstances il pouvait arriver un bataillon et de l'argent avec promesse d'oubli et de pardon pour tout ce qui s'est passé, on aurait bien vite rétabli la tranquillité en faisant subir à un petit nombre de séditieux qui donnent loi dans ce pays les justes châtiments qu'ils méritent.

S'il était possible aussi de faire payer ceux qui ont avancé plusieurs fournitures à S. M. C. aussi bien que les billets espagnols qui sont répandus depuis longtemps sur la place, cela produirait un effet admirable et contribuerait beaucoup à ramener les esprits... »

Aubry termine sa lettre en rappelant à M. de Bucarely qu'il a fait avec lui les campagnes d'Italie.

Une dépêche du 14 avril, adressée au duc de Choiseul, montre encore mieux la rareté du numéraire et donne quelques détails sur la banque projetée.

« ... Les bons des commissaires français et espagnols qui montent à une très grosse somme, qui circulaient ci-devant dans le commerce, n'ont plus de valeur présentement, personne n'en veut ; ceux qui ont des piastres les cachent et nous nous trouvons absolument sans aucun numéraire. Je suis forcé, pour l'approvisionnement des postes éloignés, de louer des engagés pour y conduire les vivres en bateaux et comme il n'y a point d'argent (1), je leur donne en paiement des marchandises que je fais prendre chez les négociants et que je me suis engagé de payer en France dans six mois si les rois de France et d'Espagne ne les avaient pas acquittées. Mes appointements ne me suffisent pas pour vivre, encore ne les reçois-je pas depuis longtemps. Je suis forcé de sacrifier une partie du reste de mon patrimoine.

... Vous avez dû recevoir, Monseigneur, une certaine lettre arrogante des syndics des habitants et négociants qui vous marquent que leur intention est de m'offrir du numéraire aussitôt que la frégate sera partie. Leur offre paraît belle, mais en réalité n'est rien. Ils comptaient faire une monnaie de papier et m'en donner ; vous devez être persuadé que je me suis extrêmement opposé à l'exécution d'un projet insensé qui aurait achevé de bouleverser tout le pays, et si

1. La colonie était fort endettée. Un marchand de New-York du nom de Livingston écrit à Paris le 13 mai pour réclamer le paiement qu'il ne peut obtenir de 1,200 barils de farine et de 50 de viande salée qu'il a fournis pour les besoins de la Louisiane. (Archives des Affaires étrangères.)

malheureusement je me trouve dépourvu de toute ressource, je prendrai le parti de faire moi-même des bons de prêts seulement pour la troupe et je suis très persuadé que le public y aura plus de confiance que dans toutes les monnaies de papier que quelques banqueroutiers ont eu le projet de faire. »

Manque immédiat de l'argent nécessaire pour faire renaître la prospérité dans la colonie ou tout au moins pour ne pas laisser empirer la crise commerciale et manque de protecteur pour l'avenir, voilà donc ce qui pesait sur les futures destinées de cette imprévoyante équipée.

Il ne restait plus aux habitants qu'à attendre les événements, et la vie dans la colonie reprit une tranquille monotonie.

Dans la dépêche suivante, Aubry raconte l'évacuation par les Espagnols des postes du Mississipi et revient sur quelques manifestations dirigées contre la frégate espagnole.

« 8 Mars. — ... Je n'aurais rien ménagé et je me serais sacrifié avec zèle pour empêcher le départ des Espagnols, si je n'eusse été certain qu'une démarche pareille de ma part aurait entraîné la perte de M. de Ulloa et celle de tous les Espagnols qui sont venus avec lui.

... Les habitants qui sont établis dans les postes éloignés n'ont trempé en rien dans cette criminelle affaire... M. Ulloa a jugé convenable d'emmener avec lui jusqu'à la Havane le chevalier des Salles, commandant du détachement que je lui avais donné pour le garantir de toute insulte. Il est revenu depuis ce temps.

Suivant les instructions de M. Ulloa, j'ai fait relever les garnisons espagnoles de l'Ile Royale, de la rivière d'Iberville et des Natchez, mais faute de monde, je n'ai pu occuper que ce premier poste qui se trouve à l'entrée du fleuve et est la clef de la colonie. Dans les autres j'ai mis un officier et une dizaine d'Acadiens avec des vivres, un peu de poudre pour chasser et une piastre par mois afin d'avoir soin qu'on ne dégrade point ces forts et de chercher à maintenir la tranquillité parmi les sauvages. Heureusement j'ai plus à me louer de ces derniers, tout barbares et féroces qu'ils sont, que de la plupart des bons français de ce pays. Les garnisons espagnoles qui étaient dans les postes se sont repliées à la ville avec tranquillité et elles attendent le départ de la frégate qu'on radoube pour se rendre à la Havane.

A l'égard de l'établissement du Missouri, distant de 500 lieues de la Nouvelle-Orléans, vu la saison rigoureuse de l'hiver et des glaces qui arrêtent dans le haut du fleuve les bateaux, il ne m'a pas été possible de le faire relever et, comme je suis dépourvu d'argent, de soldats et de marchandises pour les sauvages, je suis absolument hors d'état à faire un armement. Je me suis contenté d'envoyer par terre un courrier aux Illinois. J'ai écrit à M. de Saint-Ange, commandant français dans cette partie, et au commandant espagnol auquel j'ai fait passer les ordres de son général pour se replier à la ville.

Je marque à M. de Saint-Ange de faire l'impossible pour tacher de conserver l'établissement du Missouri (1), distant de cinq lieues des Illinois. J'y entrevois beaucoup de difficulté, attendu que ce commandant n'a qu'une bien faible garnison pour contenir le bon ordre dans son poste, qu'il ne peut dégarnir de peu

1. Actuellement Saint-Charles.

de soldats qui sont sous ses ordres, attendu qu'il est entouré de nations sauvages et féroces qui abordent chez lui de toute part et qu'il a vis-à-vis de son établissement une garnison de 300 Anglais.

... Le 20 février un nouveau Conseil s'est tenu, comme le 14 décembre, pour renvoyer la frégate. J'ai été forcé de répéter ce que j'avais dit le 14 décembre. Les habitants, après m'avoir donné beaucoup d'éloges dans leurs dernières requêtes, me taxent de m'opposer au départ de la frégate et par conséquent au bonheur de la colonie. J'ai répondu qu'elle partirait dès qu'elle serait réparée, mais que si l'on était assez téméraire pour la troubler dans ses opérations, je ne souffrirai pas un tel outrage au pavillon d'un grand roi et qu'il y aurait bien du sang de répandu. Quoique j'aie à faire à de bien méchantes bêtes qui ont menacé de brûler la frégate, j'espère qu'ils n'oseront pas se porter à une pareille extrémité... »

Les « méchantes bêtes » avaient dû rapidement s'amadoüer, car un mois plus tard Aubry envoie la lettre suivante qui est aussi politique que mesurée.

« 14 avril 1769... J'ai cru qu'il convenait, en leur faisant connaître la grandeur de leur faute, de leur faire entrevoir quelques rayons d'espérance dans la miséricorde et les bontés de Leurs Majestés Très Chrétienne et Catholique.

La position singulière de ce pays demande de grands ménagements et, si l'on voulait proportionner la punition au crime, la plupart passerait sur la rive des Anglais, ce qui augmenterait considérablement leur force et leur puissance dans une partie qui est encore un désert et dépeuplerait la partie espagnole qui commence à être bien établie. Dieu merci, je suis plus tranquille présentement, la fermentation est bien moindre, plusieurs des plus obstinés ont enfin ouvert les yeux et paraissent repentant. Le peuple commence à murmurer contre les chefs de cette entreprise, il voit partir la frégate avec regret, la misère l'accable, le parti des rebelles diminue tous les jours et la face des affaires est tellement changée que si j'avais trois cents hommes de plus, l'argent pour acquitter les dépenses indispensables et les dettes contractées pour le service de Sa Majesté Catholique, je puis assurer que la prise en possession se ferait paisiblement et que tous les habitants resteraient tranquilles moyennant l'assurance d'un pardon et oubli pour tout ce qui s'est passé, à l'exception d'une douzaine qui s'enfuiraient bien vite afin d'éviter les châtiments que leur conduite criminelle les met dans le cas d'éprouver. Si des ordres irrévocables du Roi à propos de la cession avec un pardon et oubli de tout ce qui s'est passé arrivaient, je réponds de remettre tranquillement en possession M. le Gouverneur espagnol.

L'animosité était générale contre M. de Ulloa, mais par rapport à la frégate, cela fait une grande différence; plusieurs de ceux qui ont pris les armes pour renvoyer le Gouverneur m'ont offert leur service pour la défendre.

Avec cent vingt soldats français sur lesquels je puis compter, cent espagnols et quelques honnêtes gens de la ville, je suis persuadé que, si leur fureur m'obligeait de les combattre, j'aurais l'avantage et que je les écraserais, mais je ferai toujours mon possible pour que nous ne répandions pas de sang.... »

La plupart des écrivains qui ont raconté la terrible répression de la révolution, accusent Aubry de haine et de cruauté et ont voulu le rendre responsable des rigueurs d'O'Reilly. Comme on le verra plus tard, il a pu être timide et pusillanime, mais la lettre précédente montre combien

les conseils qu'il donnait étaient justes et peu sanguinaires : « *Pardon et oubli complet pour tous, à l'exception d'une douzaine qui s'enfuiraient bien vite.* »

Aubry nous apprend que les chefs de la sédition avaient beaucoup perdu de leur popularité ; la lettre suivante de Foucault, quand on connaît l'homme, en est une preuve aussi certaine. Il paraît que les affaires du parti de La Frénière allaient mal dès le 21 mars, car à cette date, comme les rats qui, dit-on, abandonnent à l'avance un navire qui va sombrer, l'ordonnateur commence à renier complètement ses anciens complices. Foucault ne le fait du reste pas à demi et l'épitre suivante est un chef-d'œuvre d'hypocrisie, de mensonge et de bassesse.

« 21 mai 1769... Je n'ai fait, dit-il, que céder à la force, vu que je n'avais pas cent cinquante hommes à opposer aux mille hommes révoltés qui menaçaient tous les Espagnols. Le même motif m'a fait souffrir, sans beaucoup d'opposition, l'élection de sept à huit syndics pour représenter la masse de la colonie...

« Je prendrai avec M. Aubry un parti capable d'en imposer à quelques particuliers qui se croient des êtres fort importants. Ce sont d'ailleurs d'assez mauvais sujets, fort endettés, qui à l'envi, semblent avoir en vue de profiter du bouleversement de la colonie pour jouir impunément des avances qui leur ont été faites et quelques-uns desquels tout pays est bon n'ayant aucun bien fond qui les attache à celui-ci. »

Le 8 mai, la frégate espagnole se décida à mettre à la voile après avoir salué la place avec les quinze canons qui composaient toute son artillerie, mais elle ne franchit la barre que le 20. Avant de partir, son commandant Melchior da Costa écrivit à Aubry une lettre de vifs remerciements pour la protection bienveillante dont il l'avait entouré.

Au passage du navire espagnol, Villeré voulait faire devant le village des Allemands une grande manifestation, mais Aubry fut prévenu à temps : il assembla les troupes et appela sous les armes tous les officiers réformés. Son attitude, et aussi l'intervention de La Frénière, empêchèrent toute démonstration. Aubry dans ses dépêches, marqua soigneusement qu'en cette occasion il n'a eu « qu'à se louer du Procureur général. »

Le commandant espagnol du Missouri arriva le 9 mai, annonçant que l'évacuation s'était faite paisiblement et que M. de Saint-Ange avait pris ses dispositions pour faire garder tous les postes malgré le petit nombre d'hommes dont il disposait.

Pendant que ces divers événements se déroulaient en Louisiane le sort de la colonie se décidait en Europe.

La nouvelle de la révolte n'était parvenue en Espagne qu'à la fin de janvier 1770. Le 2 février, le marquis d'Ossun, notre ambassadeur à

Madrid, en donne succinctement avis à la cour de Versailles. Le 6, le marquis de Grimaldi écrit au comte de Fuentes, ambassadeur d'Espagne à la cour de France.

« Nous avons appris par le dernier courrier qu'il y a eu une révolution à la Louisiane, que M. de Ulloa qui n'en avait pas encore pris possession au nom du Roy, en était sorti et qu'il était venu à la Havane. Il paraît que les habitants français de cette colonie, ayant appris d'avance le règlement qu'on avait projeté par ordre du Roy pour la fournir de tout le nécessaire et pour établir entre elle et l'Espagne un commerce licite, ont pensé que le commerce illicite entre la même colonie et nos possessions d'Amérique serait entièrement détruit. En conséquence le procureur général de la province et autres personnes, ont tâché de soulever le peuple dans l'idée d'empêcher que la domination espagnole n'eut lieu (1)... »

Le 16 février, une nouvelle dépêche annonce que toutes les communications entre la Havane et la Louisiane sont interrompues. Choiseul répond le 21 : « Depuis dix-huit mois, nous n'avons eu aucun signe de vie des Français qui sont restés dans ce pays. Le Roi est disposé à concourir aux mesures que le Roi son cousin jugera convenable de prendre pour faire rentrer sous son obéissance les habitants de la Louisiane... »

On ne peut transcrire cette dépêche extraordinaire sans faire une fois de plus la triste constatation de l'ignorance absolue et du désintéressement complet qui régnaient toujours à Versailles relativement aux affaires de la Louisiane.

Le Ministre se plaint de n'avoir point de renseignements depuis dix-huit mois. Que faisaient alors ses employés et principalement le premier commis Dubuq (2), que son service obligeait à ouvrir la correspondance de la Louisiane, des volumes de lettres d'Aubry et de Foucault? Leur présence actuelle dans les archives des divers ministères de France, la date de leur arrivée le plus souvent portée en marge attestent qu'elles sont parvenues, sinon jusqu'au Ministre, au moins dans ses bureaux. On les classait soigneusement mais on ne les lisait sûrement pas et on n'y répondait jamais. Faut-il rappeler qu'Aubry et Foucault se plaignent sans cesse de ne jamais recevoir de réponse à leurs dépêches?

Seul quelque événement inattendu, dont le contre-coup atteignait Versailles, pouvait faire revenir la Louisiane parmi les préoccupations ministérielles.

Ainsi en 1765, des négociants de la Rochelle, fort bien en cour, s'étant plaints de quelques mesures prises par d'Abbadie, vite Choiseul

1. Toutes les pièces diplomatiques qui vont suivre sont tirées des Archives du Ministère des Affaires étrangères.

2. Dubuq fut le successeur d'Accaron qui, au contraire, tant qu'il fut en place, invitait toujours le ministre à s'occuper de la Louisiane.

envoie un blâme au gouverneur en s'étonnant de n'avoir pas été mis au courant des réglementations prises, or il y avait plus d'un an qu'elles se trouvaient dans son bureau avec demande d'approbation.

Deux ans plus tard, la caisse du trésorier de la marine se trouve vide ; en haut lieu on examine quels sont les créanciers, on trouve des lettres de change tirées de la Louisiane, de suite un arrêté prescrit la suspension de leur paiement. Par la même occasion le Ministre se rappela qu'il y avait toujours quelque argent à toucher de l'Espagne pour la cession des biens du Roi dans la colonie et pensa que les finances épuisées de la France se trouveraient fort bien de toucher d'un côté plus d'un million et d'en effacer en même temps quelques autres du total de ses dettes.

Il fallait ensuite une révolution pour qu'à Versailles on se souvînt qu'il existait encore une contrée qui portait toujours le nom du Roi de France. Encore dans les premiers temps n'y fit-on guère attention ; ce ne fut qu'après l'arrivée des délégués, et seulement quand les gazetiers et l'opinion publique se furent emparés de la question, que Choiseul s'occupa quelque peu d'arranger cette affaire et de négocier avec l'Espagne. D'Ossun, le 6 mars envoie à Paris quelques détails :

« ... Il paraît que c'est un nommé La Frénière qui a été l'auteur de la révolte et que les principaux habitants et les honnêtes gens de la colonie n'y ont eu aucune part, de façon qu'on peut raisonnablement regarder cet événement comme assez facile à remédier... »

Le 17 avril, le même, après avoir annoncé que les trois députés arrivés à la Rochelle ont adressé à la cour d'Espagne les doubles des mémoires et procès-verbaux contre Ulloa, ajoute :

« ... M. le marquis de Grimaldi ne s'est point ouvert avec moi à ce sujet, il m'a seulement dit que l'Espagne avait suspendu la remise à la Nouvelle-Orléans des fonds destinés à payer les troupes et les autres charges du gouvernement et qu'il croyait que cette suspension mettait les chefs de la révolte dans un grand embarras. » Rapprochement curieux, dans la même lettre, d'Ossun annonce que le général O'Reilly va bientôt partir pour inspecter les troupes de la Havane.

Les premières dépêches d'Aubry après la révolution arrivent à Paris au milieu d'avril, on en envoie copie à Madrid le 24.

Au commencement de mai les ministres espagnols agitèrent la question des mesures à prendre au sujet de la Louisiane ; le 15, Grimaldi annonce qu'il va incessamment informer la cour de France des résolutions prises par le roi d'Espagne. Dans une autre lettre à Fuentès il dit que si le gouvernement espagnol n'a pas pris le parti d'abandonner la Louisiane, c'est simplement par crainte du mauvais exemple d'abord et de la contrebande ensuite. « ... Sa Majesté pensa qu'il était nécessaire qu'on vit dans le monde qu'elle savait et pouvait sans aucun secours étranger réprimer l'audace et les dessins formés contre le respect dû à sa couronne et décida de soumettre les révoltés par la force... »

Si les ministres espagnols tombèrent vite d'accord sur la nécessité de conserver la colonie, ils furent plus longs à s'entendre sur la meilleure façon d'en prendre définitivement possession.

D'après la correspondance diplomatique qui présente, il est vrai, à cet endroit pas mal de lacunes, il semble que plusieurs projets furent proposés successivement à la cour de France.

Le 8 juillet, d'Ossun écrit à Choiseul :

« ... L'Espagne a pris le parti de charger M. O'Reilly d'aller soumettre la Louisiane ; cet officier général doit se rendre à la Havane, y embarquer deux bataillons de milice de cette île et un troisième de troupes d'Europe avec lequel il passera sans délai à la Nouvelle-Orléans. Il a ordre de soumettre cette colonie, de faire arrêter les chefs de la révolte et les envoyer en France... Ce dernier arrangement a été concerté dans le plus grand secret, cependant j'en ai appris quelque chose par une voie indirecte... »

Il ajoute que la Louisiane aura désormais le droit de commercer avec la Havane. On voit qu'il n'était pas très bien renseigné.

Presque à la même date, le 11, Choiseul lui écrivait de son côté :

« ... M. de Fuentès vient de me communiquer la dépêche sur la Louisiane.

» Je rapporterai au Roi à Compiègne ce qui concerne la Louisiane. Je doute que M. O'Reilly vienne à bout de son opération et je crains que la plupart de la colonie ne passe aux Anglais, parce que la fermentation est grande dans les esprits et qu'il aurait fallu un peu de temps pour les rasseoir, cependant je ne doute pas que le Roi n'écrive la lettre que le Roi son cousin désire pour appuyer les opérations de M. O'Reilly... »

A noter que le ton du Ministre français a changé, il semble s'intéresser un peu aux séditieux. A remarquer aussi que l'Espagne demande au Roi de France d'envoyer en Louisiane des ordres, ce qui est une preuve de plus qu'elle ne supposait pas, comme va le prétendre O'Reilly, que la cession ait été déjà définitivement accomplie.

Grimaldi annonce, en date du 17 juillet, que provisoirement il n'accordera plus aux navires français de passeports à destination de la Nouvelle-Orléans.

Enfin pour en finir avec la correspondance diplomatique antérieure à la répression, le 7 août d'Ossun accuse réception d'une note « sur les inconvénients qui peuvent résulter d'y employer la force, sans avoir préalablement travaillé à rassurer les esprits des habitants de cette colonie par la voie de la douceur. M. de Grimaldi communiquera vos observations à M. O'Reilly à qui Sa Majesté laissera la liberté de faire l'usage le plus convenable de vos conseils... »

Cette dernière phrase ne semble pas très en l'honneur de la fran-

chise du Ministre espagnol. Il ne pouvait ignorer qu'à cette date O'Reilly devait déjà se trouver à la Nouvelle-Orléans et que les conseils du Roi de France, même s'ils étaient transmis, arriveraient bien après l'exécution des ordres de son cousin.

Les Français de la Louisiane étaient redevenus à la mode à la Cour de Versailles. Le 5 septembre une feuille au Roi résume assez exactement ce qui s'est passé, donne tort à Ulloa, mais déclare également que le Conseil a excédé ses pouvoirs.

O'Reilly avait quitté la Havane pour la Nouvelle-Orléans le 6 juillet, laissons la parole à Aubry pour nous raconter l'arrivée du général espagnol en Louisiane :

24 août.

« Le 24 de juillet à sept heures du matin j'ay reçu une lettre du commandant de la Balize qui m'a annoncé que M. d'O'Reilly, lieutenant général et inspecteur général des armées de Sa Majesté Catholique était à l'entrée du fleuve, avec un grand nombre de vaisseaux et de troupes, et qu'il m'avait détaché un officier pour me faire part de son arrivée. Cette nouvelle, qui a été répandue en un instant dans la ville et la campagne, m'a causé la plus grande joye et les plus vives allarmes aux hommes qui un moment auparavant se flattaient que la colonie resteroit à la France, et que leurs crimes seroient impunis ; ils ont été grandement consternés d'apprendre l'arrivée d'un général d'une aussi grande distinction et réputation à la Balize, le désespoir en avoit déjà engagé une centaine à mettre des cocardes blanches, les chefs de la conspiration sont venus chez moy effrayés. J'ay fait ce que j'ay pu dans le moment pour les rassurer et les tranquilliser. Je leur ay dit que M. le général O'Reilly ne venoit point pour perdre le païs et que, comme il n'y avoit point eu de sang de répandu, j'espérois qu'en se soumettant promptement, ils avaient tout lieu d'avoir confiance dans la clémence et les bontés de Sa Majesté Catholique. Je leur ay dit qu'aussitôt que j'aurois reçu des nouvelles de Son Excellence, je leur ferois part de ses intentions et je leur ay ordonné en même temps d'être tranquilles (ce qu'ils m'ont promis). J'ay détaché aussitôt un officier pour aller jusqu'aux Allemands afin de tranquilliser les habitans, de leur ordonner au nom du Roy de ne point remuer et de ne point prendre les armes sans un ordre exprès de ma part, sous peine d'être traités comme rebelles aux ordres de Sa Majesté.

Le 25, à minuit, M. l'Officier espagnol est arrivé chez moy avec une lettre de Son Excellence qui me marque qu'elle est envoyée par Sa Majesté Catholique pour prendre, en son royal nom, possession de la Louisiane et quelle me remettra à notre première entrevüe les ordres relatifs a cette commission. M. le général me marque en même tems qu'il continue sa navigation pour la ville et me prie d'employer les moyens que je jugeray les plus convenables pour l'objet de sa commission et le service de Leurs Majestés. »

La copie de cette lettre se trouve aux Archives du Ministère des Affaires étrangères :

20 juillet, à bord du *Volant*.

MONSIEUR,

« Sa Majesté Catholique, au service de laquelle je suis employé en qualité de lieutenant général, ayant bien voulu me charger de la commission de prendre

possession en son nom royal de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans et de l'isle dans laquelle se trouve située la dite ville, à l'effet de quoi j'ai les ordres convenables que je me réserve de vous mettre en main propre à notre première entrevue.

Je vous fais part de cette nouvelle et de mon arrivée aujourd'hui à la Balise d'où je continuerai ma navigation pour la Nouvelle-Orléans et en même temps du plaisir infini que j'aurai de faire tout ce qui pourra vous être agréable.

Je vous prie, Monsieur, de prendre les précautions que vous jugerez les plus propres en cette occasion au bien du service de nos souverains respectifs et les plus convenables à l'objet de ma commission, désirant en même temps trouver les occasions de vous prouver l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être... »

Cette lettre fut très probablement suivie d'une autre plus confidentielle dont on trouve mention par ce passage d'une dépêche d'O'Reilly à Grimaldi, datée du 31 août 1769 et que cite Bancroft.

« J'avais prévenu cet officier des observations qu'il devait faire et de certaines choses sur lesquelles il devait se lâcher avec une espèce de candeur et d'ingénuité pour exagérer les forces que j'avais à mes ordres et ranimer l'espérance du public, il s'acquitta parfaitement de sa commission. »

Ce passage a souvent été cité et commenté par les auteurs qui ont attaqué Aubry. « Une espèce de candeur et d'ingéniosité » sont des propos qui sonnent assez mal, mais nous n'avons pu retrouver l'original et il faudrait aussi savoir dans quelle langue il a été écrit. Ensuite on doit remarquer que ce ne sont que de simples appréciations d'O'Reilly, qui se trouvait à la Balise, et qu'en fin de compte *exagérer les forces espagnoles* pour éviter une inutile effusion de sang et *ranimer l'espérance du public* étaient les seules choses qu'eût à faire Aubry dans la délicate position où il se trouvait.

« Le 26 juillet, continue Aubry, à neuf heures du matin, j'ay assemblé les habitans et le peuple dans la paroisse de la Nouvelle-Orléans, je leur ay annoncé que M. O'Reilly, lieutenant général et inspecteur général des armées de Sa Majesté Catholique était dans le fleuve à la teste de plusieurs régiments venus d'Espagne avec luy, qu'il était envoyé pour prendre possession de la province de la Louisiane au nom du Roy d'Espagne en vertu des ordres sacrés de Leurs Majestés Très Chrétienne et Catholique qu'il devoit me remettre à la première entrevue, je leur ay dit qu'ils devoient voir combien le Roy d'Espagne était irrité, puisqu'il envoyait dans ce païs un général d'une aussy grande distinction avec autant de troupes, qu'il étoit temps d'ouvrir les yeux sur leur conduite passée, et de prévenir leur perte et celle de leur patrie, qu'une prompte et entière soumission pouvoit seule présentement les garantir de tous les malheurs dont ils étoient menacés ; j'ay cru que dans une circonstance aussy délicate, je pouvois prendre sur moy de les assurer que si ils se soumettoient, M. le général les traiteroit avec bonté, et qu'ils devoient avoir pleine confiance dans la miséricorde et la clémence de Sa Majesté Catholique. Je leur ay ordonné en même temps au nom du Roy de ne point s'assembler, ni de prendre les armes sans un ordre exprès de ma part sous peine d'être traités comme rebelles aux ordres de Sa Majesté.

M. de La Frénière est venu chez moy peu de temps après et m'a dit qu'ayant toute confiance dans la générosité et la grandeur d'âme de M. le général O'Reilly, pourvu que je voulusse luy donner une lettre pour Son Excellence, il étoit dans l'intention d'aller luy rendre ses hommages avec les sieurs Marquis et Milhet, afin de l'assurer, de la part des habitans et négotians, de leur entière soumission et le supplier d'intercéder pour eux auprès de Sa Majesté Catholique dont ils imploroient la clémence. Je luy ay répondu que cette démarche me paroissoit la seule convenable dans ce moment, que je leurs donnerois avec plaisir une lettre pour Son Excellence et que j'espérois qu'elle les recevroit avec bonté. La crainte qu'ils ne fussent arrêtés avoit causé beaucoup d'inquiétude et une grande fermentation, la fermeté avec laquelle M. le Général leur a parlé, jointe à la vüe des forces qui étoient à ses ordres, leur a inspiré la crainte qu'il falloit dans une circonstance pareille, et la bonté qu'il leur a témoigné ensuite les a déterminés à se soumettre.

Le retour de ces députés a tout calmé, ils ont fait leurs efforts pour gagner par leurs discours M. le Général espagnol et effacer en quelque façon leurs fautes passées en ne cessant d'applaudir au digne choix de Sa Majesté Catholique et ils publient les vertus et les rares qualités de ce digne général, qui ne les a cependant point trompés, car il a répondu à leurs harangue, qu'il ne connaissoit point la province, ni les personnes, qu'il prendroit connaissance de tous les événements dont on luy parloit, qu'il feroit avec grand plaisir tout le bien qui dependroit de luy, et aucun mal qui ne fut absolument juste et nécessaire. »

Nous allons intercaler ici quelques détails complémentaires sur les faits que vient de rapporter Aubry. En confirmant son récit ils montrent une fois de plus sa scrupuleuse exactitude et combien on peut avoir confiance dans sa correspondance.

L'officier qu'O'Reilly avait envoyé à la Nouvelle-Orléans s'appelait Bouligny et nous a raconté lui-même sa mission.

« ... Le 25 à onze heures du soir, je débarquai, dit-il, au milieu d'une grande foule qui gardait le plus profond silence. Je fus reçu par Don José Loyola, Don Antonio Estevan Gayarré et Don Martin Navarro, qui me conduisirent à la maison du gouverneur.

« Il était couché mais avait donné l'ordre qu'on l'éveillât à mon arrivée. Le gouverneur me reçut avec affabilité et me fit les plus grandes politesses.

« Le lendemain il convoqua le peuple et en ma présence lui tint le même langage qu'il m'avait fait la veille. La masse des habitants, qui ne paraissait pas être revenue de son premier effroi, l'écouta en silence, mais Marquis et La Frénière, procureur général, s'avancèrent vers lui et le prièrent de leur accorder une audience particulière. Quelque temps après, le gouverneur vint me trouver chez Loyola et me dit avec joie que tout était arrangé, que le peuple était disposé à se conformer aux ordres de son souverain... »

A propos de la visite des délégués au nouveau gouverneur espagnol, voici, toujours d'après Bouligny qui servait d'interprète, de quelle façon s'exprima La Frénière en présence d'O'Reilly :

« ... La colonie n'a jamais eu l'intention de déroger en rien au profond respect qu'elle porte au grand monarque que vous représentez. La dureté du caractère de M. Ulloa et la subversion des privilèges garantis par l'acte de cession ont été la seule cause des révolutions arrivées dans cette colonie.

« ... Le Français est docile, ajouta-t-il, mais accoutumé à être gouverné avec douceur. »

O'Reilly nous apprend lui-même ce qu'il pensa de l'arrivée de la délégation qui comprenait La Frénière, Milhet et Marquis (elle était accompagnée de M. de Grandmaison qui venait saluer O'Reilly au nom d'Aubry) et ce qu'il lui répondit.

« Trois députés, dit-il, arrivèrent avec une espèce de candeur et d'ingéniosité, soi-disant pour me complimenter, mais en réalité pour s'assurer de mes forces et pénétrer mes sentiments...

« Je répondis à La Frénière que n'ayant aucune connaissance de la colonie ni des affaires dont il me parlait je ne pouvais répondre sur ce qu'il me disait, mais que je m'informerais de tout avec la plus grande impartialité et l'examen le plus réfléchi... »

O'Reilly ayant employé le mot de sédition, Marquis protesta contre cette expression, le général espagnol lui répondit : « Soyez tranquille, je vous écouterai, quand il en sera temps ; je suis persuadé que souvent les choses qui paraissent noires de loin, paraissent blanches quand on les voit de près. »

D'après un autre document qui complète et du reste confirme la lettre d'O'Reilly, voilà quelle aurait été exactement la fin de sa réponse.

« ... Il n'est pas possible aux hommes de bien juger des choses sans être suffisamment instruit de leurs antécédents. Dès que je serai arrivé dans votre ville je donnerai tous mes soins à savoir à fond la vérité, à apprécier les faits et à examiner vos raisons. » Selon Champigny, il aurait ajouté : « Je vois que vous avez fait votre devoir, soyez sûrs qu'il ne vous arrivera rien. »

Il est peu probable qu'O'Reilly se soit ainsi engagé, son discours ambigü, auquel l'amabilité du ton avec lequel il fut prononcé pouvait seule prêter une signification très optimiste qu'il ne renfermait pas, était suffisant puisqu'il contentait les délégués. En tout cas il les reçut fort bien et les invita même à dîner.

La Frénière fut si content de l'accueil qu'il avait reçu d'O'Reilly qu'il mit tout en œuvre pour calmer, à son retour, les derniers mécontents. Voici d'après Champigny (1) la harangue qu'il adressa au peuple de la Nouvelle-Orléans.

« Citoyens compatriotes, lorsque vous vîntes porter au Conseil vos justes représentations, auxquelles Sa Majesté vous autorisait dans l'acte

1. *La Louisiane ensanglantée.*

de cession, vous me vîtes approuver votre zèle patriotique et vos demandes eurent leur exécution... Aujourd'hui Sa Majesté ordonne de remettre la colonie aux Espagnols et M. O'Reilly vous fait de la part de Sa Majesté Très Catholique les promesses les plus authentiques si vous le recevez comme vous le devez, et il menace, si l'on s'oppose à son entrée. Je sais que votre courage vous fait mépriser les menaces... mais quel est celui d'entre vous qui voudra exposer sa famille aux suites funestes des événements de la guerre ?... Ne démentons pas, croyez-moi, citoyens, l'idée avantageuse que l'on a conçue dans l'Europe entière de notre modération. Que toute la France en nous voyant obéir aux ordres de notre Roi puisse s'écrier avec transport. — L'éloignement ne change point le cœur des Français ; l'espace immense des mers ne peut affaiblir l'attachement qu'ils ont tous pour le Roi et le respect qu'ils doivent à ses ordres. — L'intérêt de l'État exige que nous soyons Espagnols ; perdre le titre honorable de Français, renoncer à sa patrie est aujourd'hui un sacrifice que la France exige de nous et dont les cœurs généreux nous tiendront compte... »

Donnons maintenant de nouveau la parole à Aubry pour continuer son récit :

« Enfin, après neuf mois de troubles et de désordre qui ont mis cette colonie en feu et à deux doigts de sa perte, j'ay eu la consolation d'y voir régner la paix et la tranquillité la plus parfaite.

Le 15 d'aoust, j'ay été rendre mes respects à M. le Général et prendre ses ordres par rapport à la prise de possession qui s'est faite le 18 avec tout l'éclat, la pompe et la grandeur digne du monarque qui l'a envoyé.

J'ay rendu le 16 une ordonnance pour enjoindre à tous les habitans de la ville, et les principaux de la campagne d'assister à cette auguste cérémonie et d'être tous prets de se présenter à Son Excellence, afin de l'assurer de leur entière soumission et fidélité inviolable à Sa Majesté Catholique.

Dans la nuit du 17, la frégate où était M. le général a amarré au quay de la ville avec vingt-trois autres vaisseaux (O'Reilly nous dit qu'il réveilla la ville par des salves et il nous apprend que le Conseil vint lui rendre visite dès le matin). Le 18 à midy j'ay fait battre la générale, la troupe françoise et la milice se sont formés sur un des costés de la place en face des vaisseaux, à cinq heures et demy la frégate a tiré, M. le général O'Reilly a descendu aussitôt à terre. En même temps trois mille hommes de troupes d'élite ont débouché en colonne par tous les ponts des vaisseaux, et se sont formés sur les trois autres faces de la place avec une vitesse et un ordre surprenant. Je me suis placé à la tête de ma troupe, avec tous les habitants et le peuple, pour recevoir M. le général qui est venu à moy et m'a dit : « Monsieur, je vous ay communiqué les ordres et les pouvoirs dont je suis muny pour prendre possession de cette colonie au nom de Sa Majesté Catholique aussy bien que les ordres de Sa Majesté Très-Chrétienne pour me la remettre, je vous prie d'en faire la lecture. » Aussitôt que je les ay eus lus, j'ay dit aux habitans et au peuple :

« Messieurs, vous venez d'entendre les ordres sacrés de Leurs Majestés Très « Chrétienne et Catholique par rapport à la province de la Louisiane qui est cédée « irrévocablement à la couronne d'Espagne, dès ce moment vous êtes les sujets

« de Sa Majesté Catholique et en vertu des ordres du Roy mon Maître je vous « relève du serment de fidélité et d'obéissance que vous deviez à Sa Majesté Très « Chrétienne. » J'ay remis les clefs des portes de la Ville à M. le Général.

Aussitôt les décharges de l'artillerie des vaisseaux, de la place et le bruit

DE PAR LE ROI,

DON ALEXANDRE Ô REILLY Commandeur de Benfayan dans l'Ordre de Alcantara, Lieutenant-Général & Inspecteur-Général des Armées de Sa Majesté Catholique, Capitaine-Général & Gouverneur de la Province de la Louisianne.

EN vertu des Ordres & Pouvoirs, dont Nous sommes muni de Sa Majesté Catholique, déclarons à tous les Habitans de la Province de la Louisianne, que quelque juste sujet que les Evénemens passés ayent donnés à Sa Majesté de leurs faire sentir son indignation, Elle ne veut écouter aujourd'hui que sa Clémence envers le Public; persuadée qu'il n'a pêché, que pour s'être laissé séduire par les intrigues de Gens Ambitieux, Fanatiques & mal intentionnés, qui ont témérairement abusé de son ignorance & trop de crédulité; ceux-ci seuls répondront de leurs crimes & seront jugés selon les Loix.

Un Acte aussi généreux doit assurer Sa Majesté, que ses nouveaux Sujets s'éforceront chaque jour de leur vie de mériter par leur fidélité, zéle, & obéissance la Grace qu'elle leur fait, & la Protection qu'elle leur accorde dès ce moment.

A la Nouvelle Orléans, le vingt-un Aoust mil sept cens soixante-neuf.

Alexandre O'Reilly

général de la mousqueterie de toutes les troupes accompagnées des cris de : Vive le Roy! se sont fait entendre de toutes parts, tous les postes ont été relevés et on a arboré dans chacun d'eux le drapeau de Sa Majesté Catholique.

Nous avons été ensuite à l'église, et, après avoir assisté au *Te Deum*, cette mémorable journée et auguste cérémonie ont été terminées par la marche de

toutes les troupes qui ont défilé devant nous avec un ordre et un appareil redoutable.

Après avoir éprouvé les alarmes et les disgrâces les plus terribles dans le gouvernement d'une colonie que j'ay vu plusieurs fois au moment de sa ruine et de sa destruction, Dieu m'a fait la grâce de la remettre en son entier à un général qui par sa présence, sa fermeté et sa sagesse y a rétably en un instant le bon ordre et la tranquillité, écoutant avec grande bonté tous ceux qui ont affaire à luy, il remplit d'espérance et de satisfaction tous les habitans qui, après tant de troubles et de désordres, voyent enfin parmi eux regner la justice et la paix.

L'approbation et le remerciement que M. le Général a bien voulu me rendre devant tout le peuple, et à la tête de ma troupe par rapport à la conduite que j'ay tenue dans ces temps malheureux en est un sûr garant que j'auray celuy de Votre Grandeur. J'espère bientôt avoir l'honneur de luy rendre mes hommages et j'aspire à cet heureux moment avec le plus vif empressement. »

CHAPITRE XIII

LA DICTATURE D'O'REILLY

(1769-1770)

O'Reilly. — Procès et condamnation des meneurs. — Foucault à la Bastille. — Réorganisation de la Colonie. — Départ et mort d'Aubry. Attaques injustes dont il a été l'objet. — Règlement des derniers billets de caisse.

O'Reilly va jouer un rôle trop important dans l'histoire de la Louisiane pour qu'on ne retrace pas sa biographie au moins en quelques lignes.

Le comte Alexandre O'Reilly, né en Irlande vers 1735, fut pendant la plus grande partie de sa vie le prototype du soldat cosmopolite.

Sous les drapeaux de l'Espagne il reçut en Italie une blessure dont il resta boiteux ; ensuite il passa au service de l'Autriche, puis à celui de la France où il combattit sous les ordres du maréchal de Broglie. De nouveau officier dans les armées espagnoles, O'Reilly se distingua dans la campagne contre le Portugal ; mais, le fait surtout qui motiva sa rapide élévation, fut, dit-on, qu'en 1765 il sauva dans une émeute à Madrid la vie au roi Charles III. Nommé alors lieutenant général des armées, il fut chargé d'inspecter les possessions espagnoles des Antilles et peu de temps après son retour, délégué pour occuper la Nouvelle-Orléans.

Il convient de noter qu'O'Reilly ne fut pas envoyé en Louisiane comme gouverneur ; dès son départ, il était entendu qu'il ne devait rester absent que quelques mois et Unzaga se trouvait désigné pour lui succéder. Il partait, semblable aux *Missi dominici*, avec des pouvoirs très étendus et ses attributions étaient celles d'un véritable dictateur.

On doit même remarquer que la cour d'Espagne devait attacher une grande importance à la prise de possession de la Louisiane pour qu'elle y ait envoyé un homme à la fois si influent à la cour et si néces-

saire en Espagne pour continuer l'œuvre importante de la réorganisation de l'armée espagnole.

A son retour en Espagne il ne perdit en rien les faveurs royales comme certains auteurs l'ont prétendu. En 1775, il fut chargé du commandement de la flotte et de l'armée envoyées contre Alger, mais le manque de bateaux plats empêcha l'exécution de son plan et l'expédition échoua piteusement. Peu après, il fût néanmoins nommé colonel général de l'Andalousie.

Il ne connut la disgrâce qu'en décembre 1788, à la mort de Charles III. Sa réputation militaire était cependant telle que Charles IV alla le chercher dans sa retraite en 1794 et le nomma commandant de l'armée réunie contre la France, mais il mourut subitement avant le commencement des hostilités.

L'auteur anonyme du *Mémoire sur la Louisiane* (Paris, an XIII), qui est loin d'aimer les Espagnols et dont les appréciations manquent le plus souvent de bienveillance, définit ainsi O'Reilly : « C'était un homme dur, haineux, vindicatif, mais ayant l'esprit juste et pénétrant. » Il y a peu de chose à ajouter ou à retrancher de ce portrait.

Le 18 août la Nouvelle-Orléans était, on l'a vu, devenue définitivement et effectivement espagnole. La première partie des instructions d'O'Reilly, l'occupation, se trouvait accomplie sans effusion de sang et sans même l'ombre d'une difficulté. Restait la seconde, c'est-à-dire la punition des coupables. O'Reilly ne perdit point de temps ; dès le lendemain de son débarquement, le 19, il écrivit à Aubry la lettre suivante :

MONSIEUR,

« Ayant été présent à ce qui arriva en cette colonie quand Don Antonio Ulloa, gouverneur élu par S. M. C. en fut expulsé, je vous supplie de m'instruire et me mettre au fait de cet événement et des véritables causes, avec les noms des personnes qui ont séduit le peuple à commettre l'attentat de se présenter les armes à la main en cette place pour soutenir la violente expulsion de Don Antonio Ulloa, excès qu'on a après continué avec tous les officiers et troupes espagnoles existant icy et qui arrivèrent ensuite des Illinois et autres postes qu'ils occupoient.

Comme gouverneur de cette colonie par Sa Majesté T. C. et commandant de la troupe françoise, vous avez reconnu en Don Antonio Ulloa la personne destinée par S. M. C. pour prendre en son royal nom la possession et commandement de cette colonie, et en conséquence de cette autorité légitime, vous avez donné à Don Antonio Ulloa la possession de la Balize et autres postes et différâtes seulement la rendition totale, à la solicitation du même Ulloa, jusqu'à l'arrivée de la troupe espagnole qu'il attendoit, confiance très correspondante à l'étroite union qu'il y a entre L. M. C. et T. C.

Il seroit nécessaire et très utile que vous eûtes la bonté de m'informer, avec la plus grande réserve et promptitude possible, de tout ce que vous sçavez de la dite commotion sans omettre la citation littérale de tous les ordres, protextes et offices publics et secrets que vous avez mis en usage et avec quelles per-

sonnes, pour contenir et réduire à leur devoir les chefs et agents de la dite conspiration.

Il est très essentiel que je sache la personne qui écrivit, qui imprima, et avec quelle autorité et permission furent formés, imprimés et répandus au public le papier titré : *Arrêt du Conseil*, sa datte 21 octobre 1768 et l'autre papier titré : *Mémoire* des habitans et négocians de la Louisianne sur le fait du 29 octobre de la même année, attendu que toutes les clauses des deux papiers exigent mes soins. J'ay entière confiance à vos informations et je vous prie de rechef de ne point omettre aucune circonstance dont je puisse avoir la plus parfaite connoissance de toutes ces affaires et de tous les projets qui ont dirigé cette conspiration. Je suis persuadé que vous ferez en cela un service très agréable à nos souverains respectifs. Dieu vous ait en sa garde. »

Aubry répondit dès le lendemain.

MONSIEUR,

« Pour répondre à la lettre dont Votre Excellence m'a honoré en date du 19 d'aoust 1769, je vais luy exposer, avec tout l'honneur et la vérité dont je suis capable, le détail de la révolte qui a éclaté à la Nouvelle-Orléans le 29 octobre 1868 contre M. Don Antonio de Ulloa et la nation espagnole; attendu que Votre Excellence me le demande pour demain matin, je ne peux luy donner dans ce moment qu'un extrait fidèle et exact des principaux événements qui ont accompagné ce fatal événement, aussy bien que de la conduite que j'ay cru être obligé de tenir dans une circonstance aussy déplorable. Je supplie Votre Excellence d'être persuadée que je me serois sacrifié avec zèle pour m'opposer à une pareille entreprise, si je n'eusse été certain qu'une pareille démarche de ma part auroit entraîné la perte de M. de Ulloa et celle de tous les Espagnols qui étoient icy. Je me propose sous peu de jours de remettre à Votre Excellence le détail circonstancié d'une révolution qui pendant neuf mois consécutifs à mis en feu une colonie qui touchoit au moment de sa perte, lorsque l'heureuse arrivée de Votre Excellence, votre présence et votre sagesse y ont rétably en un instant le calme et la tranquillité...

MM. de Mazan, chevalier de Saint-Louis, La Frénière, procureur général, Marquis, commandant réformé de la Compagnie suisse entretenue dans cette colonie, Noyan, capitaine de cavallerie, Bienville, son frère, enseigne dans la marine, Villeré, capitaine de milice de la Côte des Allemands, tous les plus riches et les plus distingués du païs sont les chefs de cette criminelle entreprise; quoy que M. Foucault, commissaire ordonnateur, n'ait pas été placé dans le même rang, je ne peux cependant me dispenser de prononcer qu'il est très coupable, il a permis qu'on imprimât la requête des habitans, qui est rebelle aux ordres du Roy et outrageante à la nation espagnolle, il a permis qu'on imprimât le Mémoire des habitans, où il y avoit des blasphèmes contre la nation espagnole, que j'ay fait retrancher, et plusieurs calomnies contre M. de Ulloa; c'est chez luy que l'on a travaillé aux lettres qui étoient adressées à M. le Duc d'Orléans, le Prince de Conty, le Chancelier, etc. Tandis que je faisois mes efforts pour faire aimer le gouvernement et la nation espagnole, il ne cessoit avec ces messieurs, de mettre en jeu toute sorte de ressorts pour détruire mon ouvrage et persuader le contraire, donnant à entendre à tout le monde que dans les colonies les gouverneurs d'Espagne étoient des tyrans et le peuple des esclaves; la haine que l'on portoit généralement à M. de Ulloa et un décret de Sa Majesté Catholique

qui prive cette colonie du commerce des Isles et de la France ont été en grande partie la cause de la révolte. Les habitans ont appréhendé de ne pouvoir plus avoir le débit de leur indigo, ni de leur bois, les commerçants ont prévu la chûte de leur commerce. Le Conseil a apréhendé d'être supprimé, tous ensemble se sont liguez pour renvoyer M. le gouverneur et se soustraire à la domination espagnole...

Je ne saurois exprimer à Votre Excellence à quel point la fureur et la frénésie ont été portés contre le gouvernement et la nation espagnole : depuis le départ de M. de Ulloa jusques à l'heureux moment de votre arrivée, l'esprit de vertige et d'aveuglement a toujours été en augmentant et a mis pendant neuf mois ce païs à deux doigts de sa perte, deux requètes ont été présentées au Conseil par les habitans pour renvoyer la frégate de Sa Majesté Catholique. L'une, le 14 décembre et l'autre, le 18 février. Votre Excellence verra dans les archives du greffe la réponse que j'y ay fait. Elle a été six mois à se radouber et m'a causé les plus vives alarmes et inquiétudes : quatre jours auparavant son départ, j'ay été obligé de mander MM. les officiers réformés pour défendre conjointement avec moy et le peu de troupes qui est sous mes ordres, l'auguste pavillon du Roy d'Espagne qui a été sur le point d'être outragé, mille projets insensés se sont succédés les uns aux autres, on a eu le dessein d'ériger ce païs en République, on a présenté au Conseil une requète pour y établir une banque à l'imitation d'Amsterdam et de Venise, car ce sont les propres termes dont ils se sont servis. M. de la Frénière est auteur de la requète, le sieur Doucet, avocat, a composé le Mémoire des habitans.

Le sieur Marquis à qui j'avois refusé le commandement de la milice, qu'il m'a fait demander par tous les officiers de ce corps, n'en a pas moins été regardé par eux comme leur commandant, le sieur Villeré avoit à ses ordres les Allemands auxquels j'ay fait défendre plusieurs fois de prendre les armes sans mes ordres sous peine d'être traités comme rebelles aux ordres du Roy, le sieur de Mazan, malgré mes défenses, a tenu chez lui plusieurs assemblées d'habitans dans lesquels il invectivait continuellement contre le gouvernement espagnol... »

Aussitôt qu'il eut reçu la réponse d'Aubry, le 21, O'Reilly fit venir à 11 heures du matin dans son cabinet, sous divers prétextes, La Frénière, Marquis, Mazan, Joseph et Jean Milhet, Petit, Caresse et Hardi de Boisblanc.

Dès qu'ils furent tous réunis, après avoir causé un instant avec eux, il sortit et fit immédiatement entrer une escouade de soldats espagnols cachés dans la pièce voisine. Ainsi arrêtés par surprise les principaux chefs purent être, sans difficulté ni résistance, immédiatement conduits sur une frégate ou enfermés dans la prison que gardèrent, par précaution, toutes les forces espagnoles. O'Reilly aurait dit aux prisonniers : « Messieurs, vous êtes accusés d'être les chefs de la révolte ; je vous arrête au nom du Roi. Je souhaite que vous puissiez prouver votre innocence et que je puisse bientôt être à même de vous rendre les épées que je viens de vous ôter. » Bien que probablement apocryphe, reproduisons la réponse de Marquis, citée par Champigny : « Si c'est un crime d'être trop bon Français, je mourrai criminel car je mourrai

Français ! » Avant que la nouvelle fût connue à la Nouvelle-Orléans, Poupet et Doucet étaient également appréhendés.

Quatre seulement des meneurs dont O'Reilly voulait tirer vengeance étaient encore en liberté. Foucault, que sa situation d'ordonnateur empêcha d'être compris dans les mêmes poursuites, Bienville, qui avait quitté la colonie, Villeré, commandant les Allemands, qui se trouvait sur son habitation, et Noyan.

O'Reilly dit formellement, et on doit le croire, qu'il ne mit pas Aubry au courant de son dessein d'arrêter les coupables ; il est également certain que le gouverneur espagnol se servit du commandant français, en surprenant sa bonne foi, pour faire venir Villeré à la Nouvelle-Orléans.

Aubry devait craindre que ce dernier ne cherchât, s'il était prévenu, à soulever les Allemands dont il faisait ce qu'il voulait et, O'Reilly lui ayant promis que Villeré ne serait que banni, il agissait sagement en empêchant une échauffourée qui eût été encore plus sanglante qu'inutile.

Mais ce qu'il ne pouvait pas prévoir, c'est que Villeré, se voyant arrêté au moment où il s'y attendait le moins, fit une résistance désespérée aux soldats espagnols qui en profitèrent pour le larder de coups de baïonnette : trois jours après il mourait de ses blessures. Martin dit que c'est en voulant voir sa femme, qu'on refusait de laisser approcher, qu'il tomba sous les coups de ses gardiens.

Après ce triste événement O'Reilly se serait grandement honoré (toute culpabilité de Villeré (1) mise à part), en ne s'acharnant pas dans de longues procédures contre un mort, qui ne pouvait plus se défendre, et en ne poussant pas l'acharnement jusqu'à faire exécuter l'ombre d'un cadavre. Ces procédés sont d'autant moins défendables que le réquisitoire lui-même concède que Villeré était atteint d'une « grande faiblesse de cerveau. »

Il est vrai qu'O'Reilly a peut-être simplement agi ainsi parce qu'il jugea convenable à posteriori de chercher à disculper ses subordonnés de ce meurtre brutal.

Noyan fut seulement arrêté le 23. Chevalier de Saint-Louis à trente-deux ans, le gendre de La Frénière se trouvait être aussi le neveu de Bienville et d'Iberville, deux hommes dont le souvenir était toujours respecté dans la colonie et le gouverneur espagnol désirait certaine-

1. Voici le portrait que nous trace de lui Champigny : « ... Canadien d'origine, il en avait la valeur, la fermeté et l'esprit libre, violent et plein de feu mais franc, loyal et ferme dans ses résolutions.

« Il était de bonne taille et bien fait, sa démarche était assurée, son regard fier et martial, son attachement à son Roi tenait plutôt de la frénésie que du patriotisme. Si tous les colons avaient pensé comme lui, s'ils avaient eu sa ferme résolution, je doute que l'Espagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle-Orléans. Il avait le génie de la guerre... »

Cet éloge d'un de ses admirateurs est quelque peu compromettant pour lui.

ment le voir s'échapper pour ménager à la fois sa jeunesse et l'opinion publique.

Bravement, Noyan refusa de passer sur le territoire anglais et tint à partager le sort de ses amis. Pendant son procès, O'Reilly sans cesse l'incita à se disculper, prêt à trouver bonnes les excuses qu'il présenterait, mais l'ancien capitaine ne voulut pas se prêter à ce qui aurait pu sembler une défaillance et son intransigeance le conduisit jusqu'au poteau d'exécution. Du moment que le tribunal condamnait des gens qui niaient, il n'y avait guère moyen d'acquitter le seul qui avouât.

Le jour même de l'arrestation des conjurés, O'Reilly faisait afficher la proclamation dont nous avons reproduit le fac-similé :

Le 26 août, O'Reilly rassembla en grande pompe les habitants et leur fit prêter serment de fidélité au roi d'Espagne ; ce fut d'abord le tour du clergé, puis des négociants, enfin des habitants des campagnes.

Le procès des meneurs du soulèvement commença aussitôt et dura deux mois. Le résumé des témoignages, des réquisitions et de la défense des accusés nous a été conservé : le texte espagnol, petit in-quarto, contient trente-huit pages d'une écriture très serrée.

Si la plupart des faits incriminés étaient faciles à prouver, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a une foule d'accusations d'une puérilité extraordinaire. Le réquisitoire retient notamment contre La Frénière « orateur de Rome », contre lequel il y avait pourtant assez de griefs sérieux, d'avoir reproché publiquement à des Salles « de rester de sang-froid au milieu de tant de calamités. »

Ainsi qu'il est assez naturel dans une affaire de ce genre, les témoins étaient souvent fort loin d'être d'accord. Pareille vétille n'était pas faite pour arrêter longtemps la justice espagnole : comme les témoignages contre Jean Milhet se contredisaient, le document dont nous avons parlé plus haut, et qui est contresigné par O'Reilly, nous apprend quelle fut la jurisprudence adoptée en pareil cas.

« ... Même au milieu de la différence des dépositions, comme les faits particuliers tendent tous à la rébellion, le délit doit être tenu pour prouvé, attendu que c'est une opinion généralement tenue par les criminalistes que lorsqu'un témoin ne s'accorde pas avec un autre dans la déposition d'un fait et que ces deux témoins sont d'un même genre de délit, c'est comme s'ils se conciliaient. » Tout commentaire serait superflu.

A un autre point de vue, il y a un vice initial à toutes les accusations. Le procureur fiscal part du principe que la Louisiane était possession espagnole lors du départ d'Ulloa et que par suite il n'a en face de lui que des révoltés. C'était précisément ce qu'il aurait fallu démontrer, autrement qu'en disant : « Si la Nouvelle-Orléans n'était pas occupée, le reste de la colonie l'était. » Par cet argument plus que captieux,

les séditieux devenaient des rebelles. Ce qui eût pu être vrai au poste du Missouri, ne l'était plus du tout dans la capitale.

Cette prétention était pourtant d'autant moins soutenable que six mois auparavant, dans une lettre déjà citée, Grimaldi écrivait : « ... Il y a eu une révolution à la Louisiane, M. de Ulloa, *qui n'en avait pas encore pris possession au nom du Roy*, en est sorti... » O'Reilly ne pouvait ignorer la véritable situation, mais il est hors de doute, comme nous l'apprend d'Ossun, qu'en dehors des instructions communiquées à la cour de France, il en avait reçu d'autres secrètes très sévères.

Si les accusés avaient pu avoir connaissance des correspondances diplomatiques, ils auraient sans doute eu le moyen de sauver leur tête ; la justice française restait compétente, comme pour Foucault (anomalie étrange établie par O'Reilly lui-même) et le gouvernement espagnol ne pouvait qu'expulser les coupables de la colonie par mesure de haute police et de sûreté.

Culpabilité certaine des accusés mise à part, ce procès est à chaque page entaché d'un parti pris insoutenable et sa procédure nous apparaît comme énormément de grimoires accumulés pour cacher beaucoup de haine.

O'Reilly, ou pour mieux dire la cour d'Espagne dont il ne faisait qu'exécuter les ordres, était alors sans excuse ; mais, après avoir bien proclamé cette incontestable vérité, il est triste d'avoir à constater que l'histoire postérieure de la colonie lui a en quelque sorte donné raison. Est-il nécessaire de rappeler l'invraisemblable esprit de cabale et d'insubordination qui depuis soixante ans ruinait la colonie, entravait son développement, dégoûtait les meilleurs gouverneurs et tous les honnêtes gens, enfin faisait considérer en France la Louisiane comme une fille ingrate qui, en échange de tous les sacrifices consentis par la mère-patrie, ne lui envoyait comme exportation que calomnies et dénonciations ?

Bienville, Périer, Vaudreuil, Kerlérec, d'Abbadie, Aubry, tous ont vu leur autorité combattue, tous sont réduits à l'impuissance, tous, sauf un, sont disgrâciés pour récompense de leurs services ou meurent à la peine.

Les colons de la Louisiane étaient tellement accoutumés à voir la France ne jamais soutenir ses représentants qu'ils crurent pouvoir agir de même et aussi facilement avec l'Espagne. Une terrible exécution les détrompa bien vite, le sang coula, mais résultat extraordinaire surtout par sa soudaineté, il entraîna avec lui tous les germes de cabale, tout l'esprit d'insubordination de la colonie.

Un exemple aussi sévère était-il donc indispensable pour éteindre tant de haine et d'envie latente ? Evidemment non ; O'Reilly manqua grandement de mesure ; une condamnation capitale aurait pu, au point de vue uniquement Espagnol, peut-être se défendre, six c'était beaucoup trop et transformait la justice en mesquine et sanglante vengeance.

Ensuite la facilité avec laquelle O'Reilly avait pris possession de la colonie, l'accueil courtois qu'il avait reçu, la bonne volonté même de La Frénière à calmer le peuple, enfin les pleins pouvoirs qu'il possédait, auraient dû lui dicter et lui permettre d'adoucir des ordres donnés à l'avance en prévision d'une prise d'assaut. En tout cas, il était assez bien en cour pour pouvoir prendre sur lui d'attendre au moins la réponse à la demande de clémence qu'avait adressée la population au roi d'Espagne.

Voici, résumé en une sorte de tableau, les principaux griefs retenus contre les accusés et les peines auxquelles ils furent condamnés.

Chauvin de la Frénière, *Procureur Général.* — Son rôle est trop connu pour qu'il y aît lieu d'y revenir.

Condamné à mort.

Jean-Baptiste de Noyan, *ancien Capitaine de Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis (frère de* Bienville). — A été un des principaux instigateurs du soulèvement, a conduit les Acadiens dans la ville la veille de la sédition, a commandé la hampe du drapeau blanc, etc.

Condamné à mort.

Marquis, *Capitaine réformé du Régiment Suisse.* — Commandant général des séditieux, a voulu chasser Ulloa par la force, a rédigé les bases d'un gouvernement républicain, a repris la cocarde blanche à l'arrivée d'O'Reilly à la Balise, etc.

Condamné à mort.

Pierre Caresse, *Négociant, ancien Membre du Conseil, Capitaine de la Milice.* — Se tenait le 27 septembre à la porte du Conseil pour être sûr que les Conseillers ne puissent sortir avant d'avoir pris une délibération conforme aux vœux des rebelles. A rédigé le *Mémoire* des habitants et l'a porté à l'imprimerie, etc.

Condamné à mort.

Joseph Milhet, *Négociant, Lieutenant de la Milice.* — Avait constitué un dépôt d'armes chez lui, voulait poursuivre Ulloa, etc.

Condamné à mort.

Joseph Roué de Villeré, *Écrivain du Roi, Commandant du Poste des Allemands.* — A soulevé les Allemands, saisi l'argent que les Espagnols envoyaient pour payer les Acadiens, a tenté un nouveau soulèvement contre O'Reilly.

Condamné à mort.

Joseph Petit, *Négociant.* — A déclaré publiquement avant la révolution : « Avant « peu, on sera débarrassé du diable Ulloa, parce qu'on a pris déjà les « mesures nécessaires pour le faire aller. » A déclaré qu'il ferait sauter la cervelle à ceux qui ne suivraient pas son parti, a coupé le câble qui retenait le navire d'Ulloa, etc.

Condamné à la prison perpétuelle.

Balthazar DE MAZAN, *ancien Officier*. — A été un des chefs des rebelles, a fait circuler le *Mémoire*, est venu pendant le Conseil savoir quelle était la décision prise, etc.

Condamné aux galères pendant dix ans.

Jean MILHET, *Négociant, Capitaine de la Milice*. — S'est élevé avec beaucoup de violence contre le décret de Madrid, a été inspecter les Acadiens à leur arrivée, a corrigé le *Mémoire des habitants*, etc.

Condamné à six ans de prison.

HARDI DE BOISBLANC, *Conseiller*. — A accepté d'être un des nouveaux Conseillers, avait écrit le 20 octobre : « On a pris la résolution de chasser d'ici les Espagnols ». Était le Conseiller juridique de La Frénière et de Foucault, etc.

Condamné à six ans de prison.

Julien-Jérôme DOUCET, *Avocat*. — A été l'auteur principal du *Mémoire* imprimé.

Condamné à six ans de prison.

POUPET Aîné, *Négociant*. — A fourni des armes aux révoltés, était le trésorier des séditieux et a payé les frais d'impression du *Mémoire*, etc.

Condamné à six ans de prison.

BRAUD, *Imprimeur*. D'abord arrêté, fut relâché de suite parce qu'il put établir qu'il n'avait imprimé le *Mémoire* que sur l'ordre formel de Foucault.

La liste précédente n'est pas aussi facile à établir qu'on pourrait le penser ; certains documents, bien que semblant officiels, sont en effet contradictoires. Sur quelques listes le nom de Poupet ne figure pas, par contre on trouve sur d'autres celui de Duprat comme condamné à la même peine. Quelques pièces indiquent pour les quatre derniers accusés, tantôt les galères, tantôt la prison, à temps ou perpétuelle.

Plusieurs condamnations durent être réduites immédiatement, ainsi Doucet avait primitivement dix ans de prison. Par contre d'autres peines furent augmentées : Petit, notamment avait d'abord été condamné au bannissement perpétuel, à moins qu'il n'y ait eu simplement qu'une erreur de scribe.

Une note de Fuentès à Choiseul du 27 décembre parle de « dix-huit personnes exilées de la province », sans du reste préciser le sens de cet euphémisme plus que diplomatique. Même en comptant Foucault, Bienville (1), Duprat, Braud et Villeré on n'arriverait encore qu'au chiffre de dix-sept.

1. Bienville ou Noyan Bienville se trouvait en France. O'Reilly, qui avait la vengeance tenace, et dans sa procédure l'avait indiqué comme un des principaux coupables, écrivit le 17 octobre à Grimaldi pour l'inciter à demander son châtiment à la Cour de France. Sa haute situation empêcha probablement toute poursuite, en tout cas nous n'avons pu en trouver aucune trace.

La lettre suivante indique la date de sa mort et montre que ses biens étaient encore à ce moment sous séquestre :

« Le chevalier de Noyan, enseigne de vaisseau, mourut au mois de mars dernier à

Le jugement fut rendu officiellement le 24 octobre ; en dehors des peines citées plus haut tous les biens des condamnés étaient confisqués, la Mémoire de Villeré était déclarée infâme et le *Mémoire des Habitants* devait être brûlé solennellement par le bourreau.

La condamnation portait que « ... les condamnés à mort seront pendus jusqu'à ce que mort s'en suive et ils resteront attachés au gibet jusqu'à ce que j'en ordonne autrement,.. » L'exécution eut lieu dès le lendemain sur le Champ de Mars « ... faute de bourreau, nous apprend O'Reilly, ils ont eu la tête cassée... ainsi fut fait non pas pour atténuer mais pour activer le jugement... » Cette note ne donne pas grande idée de l'humanité d'O'Reilly.

Cette dernière décision fut prise sur la réquisition du procureur fiscal Félix del Rey qui, le 25 au matin, fit observer qu'il était impossible de trouver de bourreau dans la colonie (1).

Le 24 au soir, le Père Dagobert alla porter à O'Reilly une protestation de La Frénière contre sa condamnation, le général répondit simplement : « Il va pourtant mourir, aussi vrai qu'il y a un soleil. »

« ... A trois heures (procès-verbal du greffier Rodriguez), on les a fait sortir de la prison où ils étaient et on les a conduits sous bonne et sûre garde d'officiers et de grenadiers, garrottés par les bras, au lieu du supplice, pour l'exécution de la sentence de mort où se trouvait grand nombre de troupes qui formaient un carré... » La sentence fut lue aux condamnés en espagnol par Rodriguez, puis traduite par Garderat.

Noyan, Marquis, Caresse et Milhet étaient en uniforme d'officiers français. Tous tombèrent à la première décharge, une seconde acheva les mourants. Les troupes étaient commandées par le colonel Lïboa.

Champigny, Bossu, Baudry des Lozières et d'autres nous ont rapporté les dernières paroles des condamnés, malheureusement les discours qu'on leur prête ne se ressemblent pas toujours.

« Mourons, puisqu'il faut mourir, mais mourons en hommes, aurait dit Marquis en demandant une prise de tabac ; sachez que quoique étranger, je me fais gloire que mon amour pour Louis le Bien-Aimé soit la cause de la mort. La mort n'a rien d'effrayant pour moi ». La Frénière aurait ajouté : « ... Mourir pour le Roi, mourir Français, quoi de

Saint-Domingue où il avait formé une société avec M. le baron de Breteuil. Comme il était un des promoteurs de la révolution arrivée à la Louisiane en 1768, le général O'Reilly, chargé des pouvoirs les plus étendus, ordonna le séquestre de tous ses biens, tant sur les fonds que sur les produits des fermes qui ont été reversés jusqu'à ce jour dans la caisse de Sa Majesté Catholique sans faire partie de ses dépenses. Cette disposition laissait à présumer que l'intention de la Cour d'Espagne était de priver le chevalier de Noyan pendant un certain nombre d'années des objets nécessaires à son bien-être, mais que le Roi se réservait après de terminer le châtiment en rétablissant le coupable dans la possession de ses biens... » Nouvelle-Orleans, ce 20 aoust 1778.

1. Le métier de bourreau avait toujours été regardé en Louisiane comme si infamant qu'on ne trouvait jamais personne pour vouloir s'en charger. Gayarré vite même l'exemple d'un nègre qui se coupa le poignet pour être sûr de ne pas être contraint à devenir exécuteur des hautes œuvres.

plus glorieux! cette idée élève tellement mon âme, que maintenant je refuserais la vie au prix de devenir espagnol ! » D'après d'autres versions, il se serait ainsi exprimé : « Je ne crains point la mort, adieu citoyens, le cri de la liberté a été entendu, elle vaincra plus tard » et Noyan aurait crié aux soldats espagnols : « Si je ne commande pas le feu, c'est que vous n'êtes pas des soldats, mais des assassins ».

Le même jour le *Mémoire des habitants* fut jeté dans le fleuve et le lendemain « d'autres papiers furent également brûlés sur la grande place ».

« Ce jugement, écrit à son gouvernement O'Reilly, répare pleinement l'insulte faite à la dignité et à l'autorité du Roi dans cette province, ainsi que le mauvais exemple qui avait été donné aux sujets de Sa Majesté. Tout le monde reconnaît la nécessité, la justice et la clémence du jugement qui donne un *exemple dont le souvenir ne s'effacera jamais*. Ce qui le rend encore plus efficace, c'est la grande diligence avec laquelle cette affaire a été menée et l'évidence de preuves sur lesquelles e jugement a été rendu... »

« Exemple dont le souvenir ne s'effacera jamais », voilà l'explication de la brutalité des ordres de la cour d'Espagne, seulement O'Reilly se trompe quand il croit que l'histoire approuvera la *justice* et la *clémence* du jugement.

O'Reilly n'avait point osé faire arrêter Foucault, mais dès le 23 août il écrivit à Aubry pour lui demander de faire incarcérer l'ordonnateur coupable d'avoir contresigné le *Mémoire* et tenu des assemblées chez lui pour le renvoi de la frégate. Aubry accéda à cette demande et dès le lendemain envoya Aubert (1) se rendre maître de sa personne, mais il le fit par ses propres moyens et refusa l'aide des soldats espagnols.

Foucault fut du reste traité avec beaucoup d'égards (2); en même temps Aubry chargea Bobé de remplir les fonctions d'intendant et fit apposer les scellés sur les papiers de Foucault.

Le 28 les scellés furent levés par M. de Grandmaison et l'interrogatoire des témoins contre Foucault commencé. Cette procédure ne nous apprend rien, les scribes se gardèrent bien d'accuser leur ancien chef et tous déclarèrent à l'envi n'avoir fait que des copies de pièces toutes rédigées en dehors des bureaux.

Quant à Foucault, très habilement, le 5 octobre, il refusa de répondre à toutes les questions que, sur la demande d'O'Reilly, Aubry lui posa, déclarant qu'il n'était en rien justiciable des tribunaux espagnols, et qu'il n'y en avait plus de français à la Nouvelle-Orléans. O'Reilly dut donc se borner à rédiger un projet d'interrogatoire et à l'envoyer en France.

1. Aubert était le père d'Aubert Dubayet qui commanda dans les guerres de Vendée et devint plus tard Ministre de la Guerre.

2. « M. Foucault, écrit Aubry le 4 octobre, se plaint de moi, mais il a bien tort, car je l'ai laissé dans sa maison avec une honnête liberté ».

Pour n'avoir pas à revenir sur Foucault (1), nous allons un peu anticiper sur les événements.

Quelques jours après son débarquement en France, Foucault fut arrêté ; son ordre de détention, daté du 30 décembre 1769, porte « sur la demande de Sa Majesté Catholique » (2). L'inspecteur de police Marais alla le chercher à la Rochelle, à l'hôpital des Frères de la Charité, et le conduisit à la Bastille, où il arriva le 10 janvier 1770.

Philippe Michel de Rochebrune, « avocat au parlement, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris », fut commis pour venir à la Bastille procéder à l'interrogatoire de Foucault. Cette procédure dura plusieurs jours, du 14 au 17 février 1770.

Le commissaire se servit des onze demandes envoyées par O'Reilly et y ajouta la question suivante : « Pourquoi n'a-t-il pas rendu compte, soit avec Aubry, soit séparément, de ce qui s'est passé le 29 octobre ? »

Tous les passages intéressants de cet interrogatoire ayant été déjà utilisés pour raconter les menus détails de la révolution, nous allons simplement ici les résumer en insistant seulement sur le système de défense de Foucault.

« ... Il a appris, dit-il, seulement le 27, à cinq heures du soir, par La Frénière que Marquis et Braquier viendraient lui apporter une pétition... Il n'est pour rien dans cette requête qui a été rédigée par Caresse et Doucet...

« ... Il n'a réuni un Conseil que pour éviter le sang (voir page 258). A cela le juge lui ayant représenté qu'il aurait dû de suite, la veille, instruire Aubry pour que Caresse et ses complices fussent arrêtés à l'instant, parce que la populace qui médite une révolte est promptement domptée lorsque l'on fait un coup d'État et que l'on arrête les chefs, et que c'est son acceptation de la requête et la promesse qu'il en serait délibéré qui a accru le nombre et les mauvaises dispositions

1. Denis-Nicolas Foucault, fils de François Foucault, président du Conseil supérieur de Québec, naquit dans cette ville le 13 décembre 1723.

Extrait de ses états de services :

Entré dans les bureaux de la Marine du Canada en	1738
Élève de la Marine à Rochefort	1742
Fait la campagne de l'Ile-Royale sur la *Gironde*	1745
Écrivain de la Marine	1747
Écrivain principal	1757
Contrôleur de la Marine en Louisiane	1763
(Il avait fait alors neuf campagnes de mer.)	
Commissaire de la Marine	1765
(Nommé seulement en 1771 mais pour prendre rang du 1er avril 1765.)	
Ordonnateur à Pondichéry	1772
Ordonnateur à l'Ile-de-France	1776-1782
Retraité avec 10.000 livres de pension le 2 août	1783

Le Conseil provisoire exécutif lui confirma sa retraite de 10,000 livres le 8 février 1793, mais elle fut réduite à 3,200 livres le 17 brumaire an IX.

Foucault mourut à Tours le 3 septembre 1807.

2. Le 27 janvier, Grimaldi écrivit à Fuentès pour lui rappeler de demander à la cour de France le châtiment de l'ordonnateur.

des révoltés. Foucault répondit que c'est « La Frénière et les magistrats composant le Conseil qui l'ont plongé dans l'erreur... »

« A la question, pourquoi avait-il autorisé l'élection de six conseillers surnuméraires ? a répondu que c'était pour assurer par un nombre compétent la validité de l'arrêt médité et à intervenir... il reconnaît ses torts, mais pense qu'ils paraîtront diminués lorsqu'on réfléchira qu'il a donné sa confiance audit sieur La Frénière, procureur général du Conseil, et qui est très éclairé et parle avec une éloquence séduisante et persuasive. »

On voit que les moyens de défense de l'ancien ordonnateur varient peu.

« S'il a donné à dîner après le Conseil, c'est que c'était l'usage...

« S'il est passé devant le pavillon français arboré par les séditieux, c'était uniquement pour les engager à n'insulter personne... »

Foucault prétendit aussi, comme on l'a déjà vu, qu'il avait donné l'ordre d'imprimer le *Mémoire des Habitants* sans l'avoir lu.

« Il nie avoir vécu après la révolte en grande intimité avec les chefs de la sédition. Il ne voyait guère que Mazan et encore parce qu'ils avaient des intérêts communs. »

La dernière question posée était : « Pourquoi avait-il proposé au Conseil qu'il fut décidé que M. de Ulloa serait tenu de ne s'immiscer en rien dans ce qui pourrait concerner la place de gouverneur ? » Foucault répondit que les arrangements pris par Ulloa étaient contraires aux instructions que lui avait envoyées M. de Praslin le 23 février 1767. « Il a cru bien faire également en demandant le maintien des officiers d'administration espagnole, puisqu'on l'avait averti que toutes les dépenses seraient remboursées par l'Espagne après avoir été arrêtées par Ulloa. »

Le 17 Foucault présente une défense d'ensemble qui peut se résumer ainsi : Il ne s'est jamais opposé à la prise de possession. La responsabilité de tout ce qui s'est passé incombe à La Frénière et au Conseil. Il n'a pas écrit au Ministre parce que Aubry lui a dit que c'était inutile.

Finalement M. de Rochebrune retint quatre chefs contre l'ordonnateur :

1° N'avoir pas communiqué la première requête à Aubry et n'en avoir pas rendu compte conjointement ;

2° N'avoir pas communiqué au gouverneur la seconde requête du 27 octobre 1768 ;

3° Avoir décidé de son chef la convocation du Conseil sans prévenir Aubry ;

4° Avoir laissé imprimer le Mémoire.

L'interrogatoire se termina par une dernière récrimination de Foucault contre La Frénière.

Cette procédure achevée, la justice se désintéressa de Foucault,

laissant à la diplomatie le soin de décider de son sort. Il n'eut du reste guère à se louer de cette mesure, car il fut *oublié* un an à la Bastille (1).

Le 18 juillet seulement son interrogatoire est envoyé à Madrid accompagné d'une dépêche à d'Ossun où il est dit : « ... Le roi d'Espagne prononcera sur le sort de ce commissaire en le suppliant néanmoins de vouloir bien conseiller la clémence à laquelle le châtiment de la plupart des coupables semble donner actuellement un libre cours... » (Allusion à des pourparlers de mise en liberté des condamnés prisonniers à Cuba.)

Notre ambassadeur répond le 6 août qu'il va transmettre la pièce et la demande, « mais que la cour ne répondra pas vite ». En cela il se trompait, car le 19 du même mois Grimaldi l'informait que : « ... l'intention de Sa Majesté est de ne point se mêler de la décision du sort du sieur Foucault qu'il laisse entièrement à l'arbitre du roi de France pour que, suivant les inspirations de sa clémence, il en dispose selon son bon plaisir. Il demande seulement que Foucault ne puisse jamais retourner en Louisiane ». (Foucault avait, d'ailleurs, adressé au roi d'Espagne plusieurs suppliques pour implorer sa générosité.)

Cette réponse était fort explicite; pourtant aucune décision ne fut prise. Au mois de juin de l'année suivante seulement, Foucault eut la bonne idée de faire présenter par Sartines un nouveau placet au duc d'Aiguillon pour demander son élargissement. Immédiatement on fit dans les bureaux du Ministre des recherches pour connaître d'abord les causes de sa détention *qu'on avait complètement oubliées*, ensuite le châtiment qu'avait réclamé contre lui le gouvernement espagnol. Le 16 juin d'Aiguillon s'étonne que Foucault soit encore à la Bastille. « ... J'ignore quelle raison peut avoir déterminé sa détention ultérieure, rien n'empêche sa liberté. Sa conduite à la Nouvelle-Orléans paraissant ne lui avoir été inspirée que par un zèle excessif pour le service du Roi. »

On voit que Foucault avait su habilement plaider sa cause. Son ordre d'élargissement fut signé le 20 juin et envoyé le 22 à la Bastille. Peu après il fut nommé commissaire titulaire de la marine « pour prendre rang du 1er avril 1765 ». Le temps pendant lequel il avait fait fonction en Louisiane et celui qu'il avait passé à la Bastille lui étaient donc comptés comme loyaux services !

Foucault s'en tirait vraiment à bon marché. Il ne semble pourtant pas avoir obtenu aussi facilement la levée du séquestre de ses biens. Le 11 mai 1773 il la réclame encore et demande en outre une pension « pour sa détention *injuste* ».

Dans une lettre à Grimaldi, O'Reilly fait de lui ce portrait : « ... C'est un personnage vain, borné, qui a dupé beaucoup de monde, ainsi

1. Carlier, l'ancien contrôleur de la Louisiane, et les enfants de Macarty vinrent le voir souvent dans sa prison.

qu'il est aisé d'en juger par l'état des dettes (1) qu'il laisse. Je suis persuadé que la crainte de ne pouvoir jamais les payer a été la principale cause de ses délits. » Il y avait surtout dans son caractère beaucoup de lâcheté et de fausseté.

Revenons maintenant à l'exécution des condamnés. Il ne semble pas, au moins tout d'abord, que la nouvelle de la sanglante répression de la révolte ait produit grande impression en Europe, ni même à la cour de France, qui pourtant, comme on l'a vu, avait demandé, trop tard il est vrai, quelque clémence pour les coupables. Le 24 janvier 1770 Grimaldi écrit à M. de Fuentès, ambassadeur d'Espagne à Paris :

« Monsieur, le Roy a eu une véritable satisfaction en voyant, par la lettre de M. le duc de Choiseul, que vous m'avez envoyée dans la vôtre du 29 décembre, que le Roi son cousin avait *approuvé* la conduite de fermeté et de prudence du général O'Reilly à l'occasion de la prise de possession de la Louisiane. »

Nous n'avons pas retrouvé cette lettre de Choiseul, mais la réponse précédente indique clairement que ni Louis XV, ni ses ministres ne firent aucune observation sur la rigueur apportée au châtiment des coupables. O'Reilly est même personnage gratissima à la cour de France qui, pour sa politique, tient beaucoup à la réorganisation de l'armée espagnole et a toute confiance dans les talents militaires de ce général. D'Ossun écrit à Choiseul le 2 juillet 1770 :

« ... Le Roi m'a fait remarquer qu'il n'avait pas différé à confier le rétablissement de son infanterie aux soins de M. O'Reilly ; l'on doit espérer des talents et du zèle de cet officier, qui seront soutenus par la confiance et par l'autorité immédiate du souverain, que l'infanterie nationale sera mise sur un bon pied. » Et le Ministre lui répond : « ... Je suis fort aise que M. O'Reilly soit chargé avec des pouvoirs très étendus de l'inspection générale de l'infanterie espagnole. *Le talent et le zèle de cet officier* ne peuvent que faire bien augurer de cette réorganisation. »

A plus forte raison O'Reilly ne fut nullement blâmé en Espagne. Du reste, le consul général des Indes espagnoles approuva la conduite d'O'Reilly et trouva qu'elle donnait la preuve « de l'immensité et de la sublimité de son génie ». (Janvier 1771.)

En mai, M. de Puybary répond pourtant de Cadix à Choiseul, qui lui avait demandé ce qu'on pensait en Espagne des événements de la Nouvelle-Orléans : « ... A la Havane on a blâmé les rigueurs d'O'Reilly, mais tout le monde dit qu'il n'a servi que d'interprète aux ordres de la cour... »

Une autre lettre, qui peut rendre assez bien compte de l'opinion indécise de bien des gens à cette époque, est celle que Carlier, ancien contrôleur de la Louisiane, écrivait en janvier 1770 à Choiseul. Après avoir dit que les Français gémissent d'être sous la domination espa-

1. Elles s'élevaient à la somme de 27,000 piastres.

gnole, il demande que l'on prie le gouvernement espagnol « de prendre sous sa protection son épouse et ses deux filles et tout ce qui lui appartient ».

Après le gâchis financier des six dernières années, maintes personnes voyaient dans l'arrivée des Espagnols, les unes un prétexte pour ne pas payer leurs dettes, les autres un moyen de faire rentrer leurs créances.

Les biens des condamnés avaient été séquestrés, aussi les créanciers affluèrent à Madrid pour obtenir qu'on leur payât ce qui leur était dû. A partir du mois d'avril 1770, Choiseul appuie de nombreuses requêtes en faveur des prisonniers. D'Ossun écrit, le 11 juin, d'Aranjuez :

« M. O'Reilly est arrivé hier (1). Il m'a dit qu'il faciliterait volontiers l'élargissement des prisonniers du fort Moro, afin qu'ils puissent se retirer en France ou partout ailleurs qu'à la Louisiane. Je suis accablé de sollicitations par les amis et par les parents de quelques-uns de ces prisonniers. Ayez la bonté de me marquer si vous approuvez que je fasse des démarches en leur faveur. »

Le 29 juin, il accuse ainsi réception de la réponse qu'il a reçue :

« Je vois, Monsieur, par votre dépêche, les sentiments de compassion que vous inspirent les Français de la Louisiane, peut-être plus malheureux que coupables, qui sont retenus prisonniers à la Havane. C'en est assez pour autoriser et pour augmenter le désir que j'avais de travailler à obtenir leur élargissement de la clémence de Sa Majesté Catholique. »

D'Ossun, en effet, écrivit le 8 août une lettre à Grimaldi pour demander la grâce des Français prisonniers. Ce dernier, le 20 août envoie à M. de Fuentès une longue dépêche dont nous extrayons les passages suivants :

« ... Quoique Sa Majesté est persuadée que ces criminels ont été traités avec indulgence, Sa Majesté a bien voulu leur accorder la liberté... mais il leur est défendu sous peine de mort d'entrer dans aucun pays de Sa Majesté...

« J'ai remarqué dans la copie de la lettre de M. de Choiseul que les criminels de cette colonie ont tâché de persuader en France (et il paraît qu'ils y ont réussi en partie) que l'attachement, qu'ils avaient pour la nation française et pour leur souverain, a été l'unique cause de leur crime, mais il est pleinement prouvé que ce ne fut que l'intérêt particulier et des vues criminelles qui en furent le mobile. La patrie et le souverain étaient des objets très indifférents pour tous les chefs du soulèvement, pourvu qu'ils parviennent à obtenir les avantages particuliers, l'indépendance, le pouvoir absolu et le désordre qu'ils souhaitaient et dont ils se flattaient, ce qui leur fit très souvent délibérer de

1. O'Reilly avait bien failli ne jamais revoir l'Espagne. Son navire se trouvait très dangereusement échoué dans la mer des Antilles quand M. d'Aubenton, commandant de la frégate française *Amphytrite*, vint à son secours et put le tirer de ce mauvais pas.

s'ériger en république et même de s'offrir à la domination d'une nation rivale de la France, comme il est pleinement prouvé dans la procédure... »

Les prisonniers du fort Moro (1), de la Havane, obtinrent finalement au bout d'un an leur mise en liberté, mais leurs biens demeurèrent sous séquestre, ce qui fit écrire à Choiseul le 11 septembre : « Cet acte de clémence ne laisserait rien à désirer, si le Roi ordonnait également la restitution des biens qui ont été confisqués ».

Le fils du chevalier de Mazan présenta nombre de requêtes pour rentrer dans la possession des biens de sa famille, mais il semble n'avoir jamais rien obtenu, malgré de pressantes demandes de l'ambassadeur de France. Grimaldi répondait invariablement que Mazan « avait été trop compromis ». Il se borna à faire payer aux chevau-légers les 13,500 livres que devait l'ancien capitaine pour l'éducation de son fils.

La répression implacable et sanglante du soulèvement de la Nouvelle-Orléans pourrait faire croire qu'O'Reilly n'était qu'un homme brutal, impitoyable, ennemi systématique des colons français, enfin un héritier des traditions cruelles d'alors de tant de gouverneurs de colonies espagnoles, dont le pouvoir n'avait d'autre base que de faire craindre la force et d'inspirer la terreur. Il n'en est pourtant rien ; sitôt les victimes de la révolution ensevelies, O'Reilly trouva l'exemple suffisant, ou s'aperçut de la faute qu'il venait de commettre : de suite il changea de politique, se montra administrateur prudent, gouverneur presque libéral, Espagnol respectueux des sentiments français.

Le 27 août, il rend l'ordonnance suivante :

« Rien n'étant plus essentiel pour le bon ordre que le maintien des lois, et ne pouvant qu'admirer la sagesse et la piété de l'édit donné à Versailles au mois de mars 1724, intitulé le Code Noir ou Édit du Roi servant de Règlement pour le gouvernement et l'administration de la justice, police, discipline et le commerce des esclaves nègres, dans la province et colonie de la Louisiane. Nous avons jugé qu'on ne sçauroit veiller avec trop d'attention à ce qu'il soit observé avec exactitude. Nos autres occupations ne nous permettant pas de prendre connoissance par nous-mêmes des différentes contestations qui y ont rapport. Nous avons cru devoir y pourvoir en commettant quelques personnes capables qui puissent nous soulager dans cette partie. Rien ne peut mieux remplir nos intentions à ce sujet que le choix que nous avons fait des sieurs Fleuriau et Ducros, dont l'intelligence, la probité et les bonnes mœurs nous sont connus, et que nous avons commis et commettons par la présente pour administrer la justice dans cette partie.

1. Leur détention avait été des plus pénibles, surtout au début; même à la fin, il ne leur était accordé que vingt-cinq sous par jour pour leur nourriture et leur entretien dans un pays où la vie était hors de prix.

Voulons et entendons que les jugements qu'ils rendront soient suivis et exécutés, etc. »

Dès le 29 août, il prend un arrêté pour la surveillance des boucheries, puis peu après décide d'accorder des passeports aux navires qui voudraient aller chercher des marchandises à Saint-Domingue et fit sortir de la colonie les Anglais « qui, dit-il, sont les maîtres de tout le commerce ».

O'Reilly réorganisa, sans la bouleverser, l'administration. Après avoir fait prêter serment de fidélité aux habitants de la Louisiane, il renvoya la plus grande partie de ses troupes, se contentant de garder douze cents hommes ne craignant pas de former un régiment, dit de Louisiane, dont presque tous les soldats étaient d'anciens colons français.

Au mois de novembre 1769, il supprima le Conseil supérieur, auteur principal autant que responsable de l'expulsion d'Ulloa, et le remplaça par un *Cabildo*: Le nom changea plus que l'institution; du reste, dans cette nouvelle assemblée O'Reilly ne fit guère entrer que d'anciens habitants de la Louisiane : Reggio, Vezin, Fleuriau, Bienvenu, Ducros, Braud en furent les premiers membres, tandis que Saint-Denis et La Chaise, tous deux portant des noms illustres dans la colonie, devenaient alcades de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1770.

La Houssaye, un des officiers les plus distingués et un des citoyens les plus estimés de la colonie, demanda, à la mort de Villermont, à entrer au service de l'Espagne et à être nommé commandant de la milice. La Chaise était le beau-frère de Villeré, ce qui donne à penser qu'on en voulait moins alors à O'Reilly à la Nouvelle-Orléans qu'à Paris vingt-cinq ans plus tard, quand Champigny, Baudry des Lozières, Laussat remplirent des pages entières d'imprécations contre les Espagnols dans le style ampoulé de l'époque aussi vide que sonore (1).

O'Reilly mit presque exclusivement des Français à la tête des différents postes de la colonie. Ce n'était peut-être que par pure politique ; il faut toutefois reconnaître que ce fut habile. Certainement Aubry a raison quand, le 1er septembre, il écrit : « ... M. O'Reilly a l'intention

1. O'Reilly...

« Aujourd'hui profitant du prix de ses bassesses,
« Il n'a que pour lui seul ses trop viles richesses,
« Et prodiguant partout un faste monstrueux,
« Bois dans des coupes d'or les pleurs des malheureux. »

BAUDRY DES LOZIÈRES.

L'exagération s'empara vite de cette répression pourtant déjà trop sanglante. Robin nous parle de vingt chefs de famille fusillés. Le voyageur américain Smith (1780) déclare avec conviction que trente des mutins furent exécutés et qu'O'Reilly confisqua les biens de *deux cents* familles.

Le Breton lui reproche aussi la mort de son frère. « Sans les entendre, O'Reilly les fit condamner à avoir la tête tranchée; cela a été le sort du comte de la Frénière, mon oncle; du comte de Noyan, mon cousin germain; mon frère, comme tenant plus étroitement au service de la France, a été quelque temps après assassiné par les nègres. »

de n'établir du nouveau qu'autant qu'il sera absolument nécessaire ; il continuera et fera exécuter tous les règlements sages et utiles que la faiblesse du gouvernement n'a pas permis d'observer depuis plusieurs années... »

La dernière dépêche d'Aubry que nous ayons retrouvée est datée du 4 octobre 1770. Il nous apprend qu'O'Reilly a versé 3,000 livres pour solder les troupes, qu'un seul soldat s'est présenté pour servir dans la légion de Saint-Domingue, que plusieurs sont entrés au service de l'Espagne et que les autres seront renvoyés en France sur le même navire que Foucault.

Anomalie étrange, le drapeau français flotta encore six mois à Sainte-Geneviève des Illinois (1). Ne pouvant, avant l'hiver, relever les garnisons des postes du haut fleuve, O'Reilly demanda à Saint-Ange d'en conserver le commandement jusqu'au printemps suivant.

Pendant le temps qu'O'Reilly demeura en Louisiane, il régularisa impartialement les titres de concession. Très actif, il écoutait toutes les plaintes. Gayarré dit qu'il poussait la minutie jusqu'à écrire des circulaires aux chefs des postes pour qu'ils veillent à ce que les chiens ne puissent pas entrer dans les églises.

Un autre de ses grands mérites, surtout si l'on réfléchit à la politique ordinaire et malheureusement déjà plusieurs fois séculaire des Espagnols, est d'avoir immédiatement adopté la façon douce et paternelle dont les Français traitaient les sauvages et d'avoir toujours tenu la main à ce qu'ils ne fussent pas molestés.

Sur les questions commerciales ses vues semblent avoir été moins justes. Les affaires allèrent bientôt très mal quand l'Espagne eut apporté de sérieuses entraves entre les échanges de la Louisiane avec la France. L'indigo du Mississipi, qui pouvait avoir de faciles débouchés en France ou en Angleterre, se vendait fort mal dans la Péninsule, où on le trouvait et plus cher et moins bon que celui provenant d'autres colonies au climat tropical. Avant son départ, O'Reilly alla visiter le poste de la Pointe Coupée.

Aubry avait quitté la Nouvelle-Orléans le 23 novembre 1769, sur le brigantin le *Père-de-Famille*, commandé par le capitaine Jacquelin.

Se trouvaient également à bord : « M. Delaforest (1), lieutenant des troupes, plusieurs sergents et lieutenants de la garnison au nombre de

1. Sainte-Geneviève avait été fondé en 1751. « Ce village, dit Perrin du Lac, en 1802, autrefois situé sur le Mississipi, éprouva en 1782 une inondation si terrible que les habitants furent contraints de se retirer à deux milles dans les terres et d'y construire un nouveau village. Sa situation actuelle n'est ni agréable ni saine... Ce village, qui compte treize cents habitants, dont un tiers esclave, est composé de familles venues pour la plupart de la rive gauche, depuis la fixation des limites entre l'Angleterre et les États-Unis... Le plomb y sert de monnaie... » De même que Saint-Louis s'appelait souvent *Pain court*, Sainte-Geneviève était parfois dénommée *Misère ;* ces surnoms ne donnent point une bien haute idée de la richesse de ces postes. Plus tard l'établissement de Carondelet, situé tout à côté, reçut le sobriquet de *Vide poche.*

1. Procès-verbal du naufrage du *Père-de-Famille.* (Archives de M. de Kerallain.)

cinquante-huit hommes, les sieurs Armestrane, lieutenant-colonel de Sa Majesté Britannique; Détours, marchand; quatre femmes et trois enfants... « Le navire relâcha à la Corogne le 29 du mois de janvier et y déposa les paquets de M. O'Reilly, général de la Louisiane pour la cour de Madrid, adressés à M. de Grimaldi, ministre, et repartit le quatre février... »

Le dix-sept seulement le navire releva Soulac; ce jour-là le temps se gâta. Le capitaine chercha à passer au large de Cordouan en se dirigeant sur Saint-Palais, mais le brouillard l'empêcha de voir les feux de la tour et le navire vint toucher sur les écueils qui entourent le phare, le gouvernail se rompit et la chaloupe fut enlevée par la mer; on coupa les mâts, on jeta la cuisine à la mer pour soulager le navire, on chanta les litanies de la Vierge, le *Salve* et le *De profundis*, mais bientôt le navire se coupa en deux et la poupe fut engloutie avec Aubry et un certain nombre de ses compagnons.

« Vers les onze heures du soir la lune, qui se levait, montra aux naufragés la tour de Cordouan et l'équipage appela au secours; une heure après on aperçut au bas de la dite tour un feu qui avançait dans l'ouest à portée d'un boucanier (1) de nous. On entendit même quelques paroles qui venaient du côté de ce feu, que nous ne comprîmes pas, et comme la mer était alors basse nous pensâmes qu'on ne pouvait venir à nous qu'à la haute mer. Et à quatre heures du matin du 18, y ayant lors pleine mer, ne voyant venir aucune chaloupe pour nous secourir, le courage diminua et la mer étant lors agitée, la mer emporta successivement tous ceux qui étaient sur le dit avant-pont n'y ayant eu que le déclarant et son maître d'équipage qui purent rester sur un débris du vaisseau, encore le maître d'équipage fut-il englouti par un coup de mer. »

Le capitaine ayant pu saisir une planche, aborda à Royan se croyant le seul survivant du naufrage; cependant le lendemain arrivèrent encore à Bordeaux le chirurgien du navire et trois sergents qui s'étaient cramponnés au dôme du navire; leurs déclarations furent identiques à celle du capitaine.

En reproduisant cet intéressant document, l'*Athénée Louisianais* (n° du 1er juillet 1877) a publié également une lettre du capitaine d'infanterie Cabarn de Trépis, où ce dernier certifie qu'Aubry a fait embarquer « deux caisses remplies d'argent et dans chacune desquelles il y avait au moins dix mille livres, en plus un sac de pite rempli dont j'ignorai ce qu'il contenait d'argent et je déclare en outre que mon dit sieur Aubry avait une bourse pleine d'or de quinze à seize cents livres et que j'ai vu les dites deux caisses, le dit sac dans la chambre du capitaine lequel l'avait cédée à M. Aubry pour sa traversée ».

« Si ce n'était que tant d'autres innocents périrent avec lui, on serait tenté de voir dans sa mort la justice divine châtiant cet indigne

1. Gros fusil dont se servaient les boucaniers.

gouverneur de la Louisiane en l'engloutissant avec cet argent maudit qu'il avait emporté de la Nouvelle-Orléans. »

Ainsi parle M. Devron, dans la publication louisianaise dont nous venons de parler, se faisant l'interprète de cette opinion complètement erronée qu'Aubry avait vendu non seulement ses compatriotes mais encore la colonie. Pour montrer jusqu'à quel point les passions locales peuvent transformer la vérité, nous allons citer un autre passage du même auteur :

« Aubry fit la perte de la colonie de la Louisiane par faiblesse, par ignorance de ses pouvoirs (?) et de ce qu'il devait à la place qu'il occupait.

« Aubry, par sa servile obéissance aux ordres de son maître Louis XV, devint le laquais d'Ulloa et son mouchard, pour devenir plus tard le lâche dénonciateur de ses compatriotes à l'arrivée du gouverneur espagnol O'Reilly. Par ce dernier acte, il s'est attiré la haine de tous les Louisianais qui considèrent cette délation comme *infâme*.

« Cette accusation n'est pas faite de parti pris puisque la dépêche d'Aubry du 1er septembre 1769 confirme ce fait ; nous devons donc le tenir responsable de l'exécution de La Frénière, Noyan, Caresse, Milhet et Marquis qui furent passés par les armes le 25 octobre 1769.

« Aubry est aussi responsable de l'arrestation et de la mort de Villeré qui, prêt à partir pour les colonies anglaises, fut trompé par le misérable Aubry qui l'invitait à se présenter devant O'Reilly avec la promesse d'un sauf-conduit et le pardon du passé. »

M. Devron s'appuie sur Champigny :

« Le rôle bas, souple et servile, mais intéressant qu'a joué M. Aubry, dit cet auteur, donne sans doute au lecteur une espèce de curiosité de savoir ce qu'il est devenu : un présent de 12,000 écus d'Espagne et une rente viagère avait été la récompense que donna au gouverneur français M. O'Reilly. Il y avait joint l'offre d'un emploi considérable au service de Sa Majesté Catholique ; mais Aubry, content d'aller vivre tranquillement dans sa patrie des fruits de sa lâche pusillanimité avait refusé cette dernière offre et s'était embarqué en France avec son argent. Ici ce Dieu vengeur qui ne laisse jamais les forfaits impunis vint interrompre les projets de l'avare Aubry et il fut noyé dans son passage. »

Champigny est un auteur intéressant, mais très exagéré et, malgré beaucoup d'esprit d'observation, doué de très peu de sens critique. Pourquoi traite-t-il Aubry d'avare, il oublie de nous le dire, puis il lui reproche presque de ne pas être resté au service de l'Espagne ! Pourtant il veut bien qualifier d'intéressant le rôle joué par Aubry.

Le reproche fait à Aubry d'avoir touché de l'argent du Gouvernement espagnol est au moins bizarre. Tout le monde se trouvait d'ac-

cord pour reconnaître que c'était à l'Espagne à payer la solde des troupes : Aubry qui en était le chef suivit la règle commune.

Reste ce chiffre de 12,000 écus que certains auteurs semblent trouver exagéré. Un chiffre lancé par Champigny ne présente pas grande garantie; seulement il y a l'argument des fameuses caisses dont nous parle Cabarn de Trépis, mais étaient-elles à Aubry? Cela est bien peu probable, car elles ressemblent étrangement à celles que va nous énumérer le capitaine dans sa déclaration de naufrage. « ... Je déclare également avoir chargé dans le dit brigantin trois mille piastres reçues de M. Laffitte provenant de partie de recouvrement que le dit sieur avait fait du prix des biens fonds vendus par lui au sieur Jacquelin, avoir également chargé 1,000 piastres reçues de Guillaume Bienvenu pour effets à lui rendus, 2,000 piastres reçues de Julien Vienne pour terre à lui vendue en 1767, 1,500 piastres pour le prix des nègres qu'il avait vendus et 1,000 piastres reçues de M. Laffitte pour une lettre de change que lui sieur Jacquelin avait tirée sur France à l'ordre du dit sieur Laffitte, faisant en tout 11,500 piastres dont 3,000 piastres ont été mises dans une *caisse* espagnole cordée de peau de bœuf en poil marquée à la plume G. D., 1,000 piastres dans un *sac de pite* mis dans une caisse à huille, 6,000 dans trois caisses ordinaires marquées à la plume II cloués et cordées et 1,500 dans un *sac* de toile de Brin et le dit sieur Jacquelin a déclaré n'avoir point la mémoire précise de ce qu'il pouvait avoir été chargé à fret en argent dans le *Père-de-Famille.* »

L'argent « maudit » ne serait-il pas tout simplement celui du pauvre capitaine qui l'avait laissé tout naturellement dans sa cabine en la cédant à Aubry et qui aurait profité de l'embarquement de l'ancien gouverneur pour faire transporter avec plus de sécurité ses précieux colis.

Ce n'est évidemment qu'une hypothèse, mais qui vaut bien les déductions tirées de la déclaration de Cabarn de Trépis qui, en elle-même, ne signifie rien. Ajoutons que, même si l'on admet la donation de 12,000 écus, cette somme ne semble pas exagérée en tenant compte de toutes les avances qu'Aubry avait dû faire de sa poche et si l'on veut bien se souvenir que depuis plusieurs années ses appointements n'étaient payés, ni par la France, ni par l'Espagne (1). Rappelons aussi que d'Abbadie qui n'était également que gouverneur provisoire, touchait 40,000 livres par an.

Si Aubry avait essayé de sauver ceux qui avaient été ses ennemis, mais qui, dans leur malheur, n'étaient plus que ses compatriotes, il se serait grandement honoré et pas le moindre reproche ne pourrait être adressé à sa conduite ou à son caractère.

Il a péché en quelque sorte par omission et surtout il a été timoré à l'excès. Défendre des hommes, même coupables, a toujours été jugé

1. Le Roi accorda 600 livres de pension à son frère et autant à sa sœur.

une œuvre noble, Aubry, au contraire, a craint qu'une intervention trop énergique de sa part fasse douter de sa bonne foi et a redouté que montrer de la sympathie aux rebelles puisse faire croire de sa part à quelque complicité.

Sûrement il aurait pu jouer un rôle généreux en profitant précisément de son loyalisme incontesté pour sauver les conjurés. S'il était intervenu au procès, si aux prières il avait joint quelques menaces déguisées, sans doute il aurait obtenu une atténuation de peine, mais il faut aussi reconnaître qu'Aubry n'avait plus aucun mandat officiel et que son rôle passé de gouverneur malgré lui d'une sorte de république l'avait rendu presque aussi impuissant que ridicule.

En 1803 les Espagnols ne commirent pas la même faute, lors de la rétrocession de la Louisiane à la France : Casa Calvo se refusa énergiquement à laisser Laussat s'immiscer en rien dans le gouvernement de la colonie. La situation du préfet français était assez semblable à celle d'Ulloa, seulement c'est lui qui demandait de l'argent au lieu d'en donner. En outre, le gouverneur espagnol avait des troupes nombreuses et des instructions détaillées tandis qu'Aubry n'avait ni les unes, ni les autres.

Le gouvernement d'Aubry a tristement fini; n'empêche que, somme toute, il a été un loyal gouverneur et qu'il a empêché de verser cent fois plus de sang qu'il n'en a laissé répandre. Enfin est-ce beaucoup, après tout, six victimes pour tant d'années de haine, de révolte et de sédition. Un autre aurait tiré sur le peuple, un autre aurait laissé massacrer les Espagnols, le résultat aurait certainement toujours été des cadavres, seulement beaucoup d'innocents auraient péri en même temps.

La France se trouva toujours représentée officiellement à la Nouvelle-Orléans, même après le départ d'Aubry. Bobé Desclosiaux resta dans le but de racheter pour le Roi de France le plus possible de papier-monnaie et de terminer les comptes (1).

Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi avait été, en effet, rendu à ce sujet, le 23 mars 1769 :

« ... Sa Majesté, disait-il, qui voulait régler le paiement des billets de caisse, suivant que sa justice le lui dicterait, a vu avec peine que quelques soins que se soient donnés ceux qui ont été chargés de l'exécution de ses ordres, ils n'ont pu parvenir à les remplir par la dispersion des porteurs de ces billets, en sorte que la conversion en récépissés du Trésorier de la dite colonie n'a pu être effectuée en totalité, ce qui a empêché jusqu'ici de connaître le montant des dits billets et d'en faire faire le paiement suivant la réduction à laquelle Sa Majesté a cru devoir les assujétir, d'après le discrédit constant et exorbitant dans lequel ils étaient tombés dès avant 1760, discrédit qui avait tellement augmenté depuis cette époque, que Sa Majesté a été obligée de payer au double et même beaucoup au delà tout ce dont elle avait besoin...

1. L'état des dépenses pour la France des quatre derniers mois de l'année 1769 monte à 26,128 livres.

Sa Majesté, considérant la privation des intérêts du capital de ces billets pendant un certain temps, s'est déterminé à traiter encore plus favorablement qu'ils ne devaient s'y attendre les propriétaires des dits billets...

Ordonne :

I. — Les anciens billets de caisse ou les récépissés du trésorier particulier de la colonie dans laquelle ils auront été convertis, seront réduits aux trois cinquièmes de leur valeur numéraire.

II. — Les porteurs des dits billets ou récépissés seront tenus de les rapporter avant le 1er septembre prochain au sieur Marignier, commis du feu sieur Périchon, trésorier général de la marine, que le Roi commet à l'effet de les retirer et d'en payer le montant sur le pied de la réduction des deux cinquièmes en reconnaissances des colonies produisant cinq pour cent d'intérêt et garnies de leurs coupons dont le premier payable au mois de juillet prochain... »

L'arrêt interdit ensuite le remboursement des billets dont le total réuni, déduction faite de la réduction, ne monterait pas à cinq cents livres, valeur des reconnaissances, et réserve de statuer séparément sur les billets émis avant 1760, époque où le discrédit était devenu excessif.

Un nouvel arrêté du 14 avril 1770 prolongea le délai de paiement des billets de la Louisiane jusqu'au 1er juillet de la même année.

Lors de la cession de la colonie à l'Espagne, il avait été convenu que cette nation rembourserait à la France la valeur des établissements appartenant au Roi.

« L'inventaire général de toute l'artillerie, armes et munitions, et l'estimation des bâtiments de Sa Majesté Très Chrétienne » fut terminé le 25 juillet 1767 et signé par Foucault, Bobé, Jean de Loyola et Gayarré.

Ce volumineux document de 225 pages peut se résumer ainsi :

	Livres
La Nouvelle-Orléans	993.062
Bâtiments de l'autre côté du fleuve	57.219
Bayou Saint-Jean	3.580
La Balise	989
La Pointe Coupée	44.109
Les Natchinotchez	9.661
Pontchartrain	8.056
Les Allemands	990

Les bâtiments des Arkansas et du Détour aux Anglais ne furent estimés que plus tard. Le total de 1.117.660 livres fut réduit ensuite à 1.062,219 livres et 6 sols

Cet inventaire, bien que signé par les commissaires espagnols, ne fut pas ratifié par Ulloa qui déclara qu'il attendrait, pour le faire, le moment où il prendrait possession de la colonie. Ce retard permit plus tard à O'Reilly d'en contester l'exactitude. Il en fit faire la revision et

Bobé, de fort mauvaise grâce, dut accepter, sous réserve d'approbation, le chiffre réduit de 761,537 livres. Le gouverneur espagnol refusait, du reste, de prendre possession de l'artillerie; il avait peut-être raison, car Bobé écrit pour demander ce qu'il faut en faire, « les canons ne valant pas le transport ».

En octobre 1771, la Cour de France s'occupa activement de faire rentrer cet argent et Revon fut chargé de rédiger un rapport complet sur les réclamations pécuniaires de la France. Ce dernier, dans ses conclusions, établit les chiffres suivants :

	Livres
Estimation des bâtiments	761.537
Artillerie choisie	46.963
Artillerie et munitions restants	82.160
Dépenses faites par la France en attendant la prise de possession	584.540
Édifices à remettre encore	167.244

Ce qui faisait un total de 1,622,454 livres 8 sols et 6 deniers.

CHAPITRE XIV

L'AFFAIRE DE LA LOUISIANE

(1764-1767)

Mort de M. de Rochemore. — Grondel à la Bastille. — Mémoires et pamphlets. — Information extra-judiciaire. — Le rapport du Conseiller Dupont. — Exil et mort de Kerlérec.

Maintenant que l'histoire de l'occupation de la Louisiane par les Français se trouve terminée, avant d'examiner ce qu'il advint de notre belle colonie sous le régime espagnol, et comment plus tard elle revint, pour quelques jours, sous le drapeau de la France, il convient de relater les événements qui se passèrent à Paris après le rappel de Rochemore et le retour de Kerlérec.

Les poursuites dont ce gouverneur devint l'objet, les dénonciations dont il fut la victime ont du reste un intérêt général qui dépasse de beaucoup la notoriété de son nom et l'importance de sa conduite.

Toutes ces enquêtes et toute cette procédure qui durèrent six ans et que personne n'a jamais feuilletées, pas même Gayarré qui accumule erreur sur erreur quand il se trouve amené, ce qui ne lui arrive pas souvent, à parler de Kerlérec (1), ont une véritable portée historique.

1. Gayarré, dont le mérite a été très grand et dont l'ouvrage sera toujours une source importante pour l'histoire de la Louisiane, n'a pas bien saisi l'importance du rôle de Kerlérec. Il n'a pas compris qu'il est souvent bien plus difficile à un gouverneur sans troupes et sans munitions d'empêcher qu'on ne l'attaque qu'à un général à la tête d'une armée organisée d'en battre une autre.

Ensuite Gayarré, qui croyait que Kerlérec avait été mis à la Bastille, émet cette appréciation étrange à propos des démêlés du gouverneur et de l'ordonnateur : « Peu importe du reste à la postérité qui avait raison de Kerlérec ou de Rochemore. » Il a pourtant un mot heureux quand il parle de la justice à *bascule* qui, extrajudiciairement, les frappait tour à tour.

C'est l'histoire de tous les temps de la rivalité entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire. C'est hélas! l'histoire de toutes nos colonies, celles d'hier comme celles d'aujourd'hui. On retrouve cette mésintelligence funeste encore de nos jours au Tonkin ; elle existait à l'état aigu il n'y a pas encore longtemps en Algérie entre les Cercles militaires et les Districts ; elle régnera à Madagascar dès qu'il y aura assez de colons pour signer une dénonciation.

Kerlérec arriva en France au mois de février 1764. De suite il demanda à expliquer au Ministre sa conduite et à être mis à même de réfuter les accusations portées contre lui. (Rochemore et Grondel arrivés six mois avant des Salles et La Frénière, envoyés par Kerlérec, avaient mis largement ce temps à profit pour répandre les pires diffamations.)

Dans sa dernière lettre officielle (n° 345), Kerlérec écrit de Rochefort le 9 février 1764 :

« Un gouverneur dépourvu de tout approvisionnement de la part de la France et abandonné à lui-même pendant toute la guerre, dans une colonie dont il répond sur la tête et menacé à tout moment des entreprises des Anglais et des révolutions les plus funestes par le soulèvement et la révolte des sauvages qui l'habitent, peut et doit, dans de pareilles circonstances, interpréter les intentions et les ordonnances de Sa Majesté, pour se procurer et s'assurer, même de chez l'ennemi, tous les secours dont il a besoin pour la conserver et la défendre... Ma réputation, ajoute-t-il, m'est plus chère que la vie... »

Le 11 mai, à Paris, il présente au Ministre un premier mémoire et le 10 juin un second. Kerlérec avait fort à faire pour se défendre, Rochemore tant qu'il vécut, puis sa veuve et tous les officiers qu'il avait renvoyés en France l'accablaient de dénonciations et de calomnies.

Des factums présentés par Rochemore (23 juin 1763 et 22 février 1764) il y a peu de choses à dire, c'est toujours l'affaire du *Texel* qui est mise au premier plan, ainsi que le sans gêne avec lequel son secrétaire a été embarqué de force.

Les accusations qu'il porte contre Kerlérec, ainsi que contre La Frénière, Raguet, Vergès et le Père Beaudouin, sont du reste presque toujours aussi vagues que mesurées dans la forme ; Rochemore se plaint encore plus qu'il ne dénonce et déplore surtout que la situation, un peu subalterne des deux ordonnateurs intérimaires qui l'ont précédé, ait permis au gouverneur d'empiéter sur leurs attributions.

Après sa mort (1), les « Mémoires instructifs » présentés par Mme de Rochemore (31 mai et 27 août 1764) deviennent tout autres : souvent leur violence est telle que les juges de Kerlérec, malgré leur partialité, déclarent ne pouvoir en tenir compte. Le conseiller Dupont annote pourtant le dernier factum d'une façon fort complaisante et

1. 7 mai 1764.

souligne même de sa main le reproche « de n'avoir pas été au secours du Canada, et d'avoir vendu la colonie aux Anglais. »

Voici quelques extraits de ces mémoires :

« ... Le gouverneur multiplia les postes (1), rendit la traite exclusive et la donna aux commandants qui étaient tous à sa dévotion ; il augmenta les dépenses, ce qui empêcha les magasins de fournir comme au temps de M. de Vaudreuil...

« Il a introduit les Anglais dans la colonie pour leur vendre des pelleteries à des prix extraordinaires au risque des malheurs qui pouvaient en résulter.

« Kerlérec forçait l'ordonnateur à acheter aux parlementaires, l'ordonnateur était forcé, à cause du discrédit, de payer en lettres de change qui revenaient à Kerlérec pour ses pelleteries, et ce dernier permettait de vendre très cher le reste de la cargaison au public.

« Il vendait des prisonniers anglais à ceux de la colonie qui en avaient besoin... Il a arraché les signatures contre Rochemore, etc. »

Il est inutile de réfuter pareilles accusations, leur exagération même les détruit; il faut aussi noter le reproche que fait Mme de Rochemore au gouverneur, d'avoir fait construire l'enceinte de la Nouvelle-Orléans « *dont le besoin n'était pas justifié.* »

Plus violentes encore sont les *Lettres d'un officier de la Louisiane à M***, Commissaire de la Marine à***. A la Nouvelle-Orléans, MDCLXIV* (2).

Ce pamphlet anonyme, œuvre de Grondel (3), est divisé en cinquante-quatre articles qui contiennent chacun un grief contre Kerlérec, aussi est-il facile de constater rapidement qu'il ne renferme guère moins de cinquante calomnies.

1. Rochemore lui-même avait pourtant reconnu qu'ils étaient nécessaires « au moins pendant la guerre. »

2. Cet ouvrage est très mal imprimé ; un rapport de police dit qu'il a paru en Hollande.

3. Voici la biographie de Grondel, dont le nom est déjà revenu maintes fois dans ce récit :

Jean-Philippe Goujon de Grondel, né à Saverne le 27 novembre 1714 de parents suisses, fut reçu au régiment de Karrer comme cadet gentilhomme en 1720. Enseigne surnuméraire (1730), il débarqua avec son régiment à la Louisiane (1732) où il eut à réprimer la révolte de la garnison de Tombekbé. Pendant la retraite qui suivit la malheureuse campagne contre les Chicachas, Grondel reçut plusieurs blessures dont il resta trois ans malade.

Il épousa, en 1741, Mlle du Tisné et passa à la Mobile. Malgré ce que dit Baudry des Lozières, ce fut probablement lui qui fit assassiner le Ruber rouge, notre irréconciliable ennemi. Nommé capitaine (1750), chevalier de Saint-Louis (1753), Grondel revint à la Nouvelle-Orléans en 1758. « Il lui est alors permis de vaquer à ses propres affaires. » Cet aveu est utile à retenir. Grondel du reste à la Mobile s'était déjà fait adjuger beaucoup de travaux du Roi.

A son retour en France, on le trouve successivement lieutenant-colonel (1769), commandant à Lorient (1772), brigadier général (1778). Mis en prison en 1792, il fut bientôt relâché et devint commandant de la garde nationale de Nemours. Réformé à la fin de 1793, il vivait encore en 1802.

L'auteur de ce factum, très mal écrit et d'une violence absurde, était inconnu jusqu'à ce jour. Dans son interrogatoire à la Bastille (Archives de l'Arsenal), Grondel dut s'en reconnaître l'auteur, mais plaide les circonstances atténuantes. L'œuvre, dit-il, a été remaniée et publiée sans son consentement, etc. Baudry des Lozières, son panégyriste, n'en souffle mot.

L'ouvrage débute par accuser Kerlérec d'avoir volé sur le *Pedern* des bijoux qui lui avaient été confiés, et continue de la sorte pendant quatre-vingt-huit pages.

Kerlérec a fait massacrer par intérêt l'équipage d'un navire espagnol au Natchinotchez, il a reçu 100,000 livres de Diaz Arias pour débarquer sa cargaison, il a « trahi la France », a voulu faire enlever M. de Rochemore avant son arrivée, etc. Thiton, ainsi que le beau-frère et le neveu de Kerlérec (Neyon de Villiers et des Salles), ne sont naturellement pas plus épargnés. A Neyon, on fait un crime de désirer que les Anglais viennent après la cession, prendre possession du fort de Chartres, pour le décharger de l'immense responsabilité qu'il encourt, à des Salles, d'avoir été décoré.

Grondel ne s'en tint pas là, il publia encore : *Le Mémoire du sieur Grondel contre M. de Kerlérec*, ce factum fut imprimé à la Rochelle, probablement au commencement de 1765. Cet ouvrage a été saisi deux fois par la police, en premier lieu, parce qu'il avait primitivement paru sans signature sous un autre titre, ensuite sur la plainte de Kerlérec. Tiré seulement à soixante-quinze exemplaires, ce dernier ouvrage semble avoir été perdu, d'après diverses réclamations de l'auteur, dans les bureaux du Ministère des Affaires étrangères. Nous n'avons pu en retrouver aucun exemplaire, Baudry des Lozières en a eu pourtant connaissance, trente-cinq ans plus tard. On voit que Grondel aimait les écrits anonymes.

Pour sa défense Rocheblave écrivit également un mémoire daté du 17 mai 1764. Ce document roule presque exclusivement sur son différend avec du Billeau, histoire fort embrouillée qui se termina par un duel où les deux adversaires furent blessés et s'accusèrent réciproquement de traitrise.

A la suite d'une plainte de du Billeau, Kerlérec avait fait arrêter Rocheblave et le laissa en prison près de deux ans. « ... Dans le cours de ma captivité, dit-il, ma femme accoucha dans ma prison d'un fils qui devint le compagnon de mon innocence... » Rocheblave (1) était un des fidèles de Rochemore et le duel évidemment servit simplement de prétexte à Kerlérec; toutefois, pour être impartial, il faut reconnaître que du Billeau ne semble pas avoir été un personnage bien intéressant et constater que Macarty, Aubry et Grandmaison donnèrent à Rocheblave des certificats de bonne conduite.

1. Il nous apprend que les lettres de change de la Louisiane n'étaient alors reçues à Paris qu'avec 28 % de perte.

Enfin, pour en finir avec les accusations portées contre Kerlérec, il faut signaler le *Second voyage à la Louisiane faisant suite au premier de l'auteur de 1794 à 1798 contenant la vie militaire du général Grondel, doyen des armées de France, qui commanda longtemps à la Louisiane et honoré de cent dix ans de service*, par Baudry des Lozières (1) (à Paris, mars 1803).

Le titre à lui seul indique que l'auteur était un ami et un admirateur de Grondel.

« On répandait, dit-il, que le gouverneur faisait du commerce sous des noms d'emprunt et s'entendait même avec l'Anglais pour faire l'interlope...

L'âme méchante et perfide du gouverneur imagina un moyen sûr contre MM. de Rochemore et Grondel qu'il craignait au fond. L'occasion était favorable, il la saisit. Un vaisseau condamné achevait de se pourrir dans la rade (2). Il avait pris en secret toutes les informations, il ne doit pas douter que ce vaisseau ne soit dans le cas de sombrer dès le golfe du Mexique. Il déguise publiquement le mauvais état de ce bâtiment, et, à force de promesses, il trouve des hommes assez téméraires pour s'exposer à le conduire. Il voit dans cette odieuse opération le moyen le plus simple comme le plus sûr d'anéantir en un moment tout ce qu'il craignait. Il avait un autre espoir aussi bien fondé. Une escadre anglaise était en station devant La Havane et il était presque impossible de lui échapper. Le vaisseau dont nous parlons n'était originairement qu'un navire armé de quatorze pièces de canons et en si mauvais état qu'une seule bordée suffisait pour le faire engloutir, etc.

Heureusement, ajoute ingénieusement Baudry, les méchants se trompent et le bâtiment, quoiqu'en fort mauvais état *n'était pas aussi délabré* qu'on l'avait fait croire au gouverneur.

Nous le croirons sans peine puisque le navire repoussa victorieusement l'attaque d'un corsaire et s'empara même « d'un gros vaisseau anglais ». On voit ce que valaient les accusations portées à Paris contre Kerlérec à ce sujet.

« ... Le gouverneur de la Louisiane continue Baudry des Lozières, s'aperçoit bientôt de la défaveur dans laquelle il commençait à tomber.

Il ne cessait de débiter partout que M. Grondel était un militaire insubordonné et il traite de libelle un mémoire justificatif imprimé et signé de son nom.

M. Grondel, entouré du manteau de la vertu, ami de la vérité toujours parée... attendait avec impatience le jugement de son procès.

Cependant comme la calomnie était trop révoltante, il chercha toutes les occasions de s'en venger militairement avec son adversaire, mais le gouverneur refusa toute rencontre. Ce n'est pas qu'il fut lâche. Il a souvent donné des preuves de la plus grande bravoure, et s'il avait eu les autres vertus qui font d'un homme brave un brave homme, il eut été cité comme exemple. Mais il imagina d'écarter Grondel de son projet, il le fit avec soin... Grondel n'obtint justice que le 11 août 1769.

1. L'auteur s'intitule ancien colonel, inspecteur de dragons et maintenant historiographe de la marine et des colonies.

2. C'était la *Mélée*, un des navires qui venaient d'arriver de France avec à son bord le régiment d'Angoumois!

Son ennemi confondu, abandonné de ses propres parents, de ses amis et méprisé de tout le monde, alla se confiner dans l'obscurité de laquelle il n'aurait jamais dû sortir. Le jugement qui intervint le déclara incapable désormais de toutes places civiles et militaires et le condamna au bannissement de vingt lieues des bords de la mer et de trente de la capitale. Un an après il mourut du supplice que causent les remords... Il paraît qu'il n'était pas né pour le crime. »

De tout ce pathos emphatique qui souvent se contredit il ne résulte qu'une tentative souvent malheureuse de glorifier Grondel au delà de toutes bornes. Baudry des Lozières ne nous raconte-t-il pas, pour nous peindre la bonne humeur de son héros, que ce dernier traversa toute l'Espagne déguisé en capucin et qu'il s'amusa fort de donner sa bénédiction à tous les paysans qui se prosternaient sur la route.

Grondel, « cet homme pacifique », ne détestait pas non plus le duel : une fois il se battit contre un officier dont la femme n'avait pas voulu danser avec lui ; en une autre circonstance, il blessa un commissaire de la marine dans des circonstances qui valent la peine d'être racontées. Tous les deux, un soir, se promenaient au clair de lune. « Que diable allons-nous faire pour nous amuser ? demanda le compagnon de Grondel. — Ah, parbleu ! vous êtes bien embarrassé. Battons-nous, le temps s'écoulera vite. » Aussitôt dit, aussitôt fait.

Les vivres étant venus à se faire rares sur le navire qui ramenait Grondel (ce qui n'a rien d'étonnant, la navigation ayant duré près de cent jours et le port de La Havane, pris récemment par les Anglais, s'étant trouvé fermé), c'est tout juste si Baudry des Lozières n'impute pas à Kerlérec une magistrale indigestion qui faillit emporter le brave Suisse le lendemain de son débarquement.

L'auteur anonyme des *Mémoires sur la Louisiane* n'est guère plus tendre. « M. de Kerlérec, dit-il, n'a laissé que le souvenir d'un homme vain, entêté et altier », Bienville, du reste, n'est pas mieux traité, et cet ouvrage lui attribue une réputation *médiocre*. Par contre, Sainte-Foix, dans ses *Essais sur Paris*, fait un grand éloge de Kerlérec.

Pendant toute une année, Kerlérec, qui s'était fixé à Paris, se plaint sans cesse tantôt au Ministre, tantôt à Sartines, de l'éclosion de toutes ces basses productions. Des « chansons naïves » coururent contre lui dans les salons, notamment sur son insuccès à obtenir le cordon rouge. Rocheblave nia en être l'auteur, mais reconnut l'avoir répandue à profusion. Pour se défendre, Kerlérec publia le factum suivant :

MÉMOIRE

de M. Kerlérec, ci-devant gouverneur de la Louisiane, pour justifier son silence sur tous les libelles imprimés et répandus contre lui par quelques officiers de cette colonie et par la dame de Rochemore.

En voici les principaux passages :

« ... Il a consacré pendant onze années, et dans les circonstances les plus orageuses, ses travaux et sa santé à la conservation et à la sûreté du vaste pays

confié à ses soins. Il s'est attaché singulièrement à ce qui concernait la discipline militaire et la police des nations sauvages, qui par leur nombre et leur position sur les frontières des Anglais pouvaient défendre ou livrer la Louisiane...

Il se plaint que le secret qu'exige toute administration ne lui permette pas de publier le détail des opérations qu'il a exécuté dans son gouvernement, ni les preuves écrites qui constatent la fausseté des imputations dont on l'accable...

Quoique convaincus par leurs recherches que je n'ai fait, avant mon départ de la colonie, qu'un seul et unique dépôt de tous mes fonds provenant de la vente d'une habitation, de celle de mes meubles et effets et des émoluments de ma place, mes délateurs ont l'indignité de se servir d'une triple expédition que j'ai pris de ce dépôt et fait enregistrer au greffe, pour supposer et affirmer que j'en ai fait trois à la Nouvelle-Orléans...

Il relève l'accusation d'avoir formé l'infâme projet de vendre la colonie aux Anglais et ajoute :

« ... Ce ne sont pas toujours les actions les plus éclatantes qui produisent les effets les plus avantageux. M. de Kerlérec est parvenu, par les précautions qu'il a prises, à arrêter les incursions des Anglais sur la Louisiane dont la perte n'aurait pu que prolonger et multiplier les malheurs de la France. La colonie aurait éprouvé infailliblement les plus funestes révolutions s'il n'avait pu entretenir dans notre parti les nations sauvages du continent. Cette sage politique a même retardé longtemps l'exécution des projets des ennemis contre le Canada...

Ces délateurs ont-ils oublié que la colonie était alors réduite aux abois, qu'elle manquait de tout et qu'il fallait, ou consentir à sa ruine, ou recevoir des secours de l'étranger? Ignorent-ils que dans une conjoncture aussi critique, il n'appartenait qu'au gouverneur d'interpréter les ordres du Roi? Le salut public est la loi suprême ; c'est celle que M. Kerlérec a uniquement conseillé et qui a guidé toutes ses démarches... »

On voit combien les termes de cette belle défense contrastent étrangement avec ceux des libelles accusateurs.

Kerlérec semble triompher au printemps de l'année 1765 : grâce à l'appui du maréchal d'Estrées, Grondel fut mis à la Bastille le 9 mai ; Paul de Rastel de Rocheblave, « ci-devant enseigne en pied » (1) et Marigny de Mandeville, « ci-devant lieutenant dans les troupes d'infanterie », le suivirent le 11.

Les prisonniers eurent presque aussitôt la permission de se promener, d'écrire et de faire venir des livres; leur détention, du reste, ne dura pas longtemps : M. Dubuq, premier commis, dont l'insouciance pour la Louisiane fit tant de mal à la colonie, Mme de Bérulle, M. de Latouche-Tréville, ami d'enfance de Grondel ; l'archevêque de Damas, nonce du Pape, ainsi que plusieurs autres personnes, parents ou amis de la famille Rochemore, firent de si actives démarches pour obtenir leur liberté qu'elle fut signée dès le 30 mai. Le succès de Kerlérec se transformait ainsi presque immédiatement en défaite.

1. Les signalements d'alors étaient encore plus extraordinaires que ceux d'aujourd'hui. Voici celui de Rocheblave tel qu'il est porté sur son ordre d'arrestation : « Taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, visage *rond*, cheveux bruns, *carré* de corps et de figure, l'air assez effacé. »

Depuis plus de deux ans, M. Dupont, « lieutenant particulier du Châtelet », et quatre autres conseillers au Châtelet avaient été chargés par le Ministre de débrouiller l'*Affaire de la Louisiane* et de lui présenter un rapport extrajudiciaire pour savoir qui avait tort ou raison.

Kerlérec, sans cesse, se plaint de la lenteur qu'ils apportent à leur enquête. Le 23 avril 1766, il écrit au duc de Choiseul pour lui demander de faire accélérer l'examen.

« J'ignore la nature des ordres qui ont été donnés à M. Dupont, mais je crois, d'après les délais que j'éprouve, ou qu'il n'en a pas saisi les bornes ou qu'il les excède. Mon affaire est simple, purement militaire, absolument indépendante de l'administration des finances... Ce magistrat oublie sans doute qu'il est chargé du compte de mon administration et non de l'instruction d'un procès avec tout l'appareil des formes... »

Au mois de septembre, Kerlérec proteste encore contre la négligence de Dupont « qui ne réunit jamais ses collègues et lui a répondu qu'il avait autre chose à faire qu'à s'occuper de la Louisiane et qu'il ne savait quand il pourrait s'y mettre... »

En réponse aux mémoires de Mme de Rochemore, Kerlérec en rédige sans cesse de nouveaux. En 1766 il adresse à M. Dupont : un *Mémoire sommaire pour M. de Kerlérec contenant les objets qui doivent fixer l'attention dans le jugement de son affaire.*

Il insiste surtout sur ce que les officiers renvoyés en France se mêlaient de ce qui ne les regardait pas. « Tous les faits d'administration, dit-il, leur sont étrangers ; comme militaires ils n'ont dû connaître que la subordination...

« Le 22 juillet 1759, Mandeville cherche à empêcher les habitants de se rendre chez le gouverneur en le peignant à leurs yeux comme un traître qui entretenait des liaisons secrètes avec les ennemis de l'Etat : « Vous vous apercevrez, trop tard, disait-il, qu'il est capable de vendre la colonie que le roi lui a confiée...

« Rochemore, ajoute-t-il, me demanda à repasser en France et dès que je lui en parlais, il déclara qu'il restait. »

Kerlérec fait encore remarquer que sa correspondance, avec les dépêches de Berryer, sont restées perdues pendant plusieurs mois. Enfin il cite comme pièces justificatives les adresses flatteuses que lui adressèrent les 25 avril et 1er octobre 1760, presque tous les notables de la Nouvelle-Orléans. Parmi les cinquante-sept signataires de la première se trouvent les noms de Vergès, Volant, Chermont, Raguet, Braquier, Milhet, Marquis, Huchet de Kernion, Macarty, Mazan, La Perlière, etc.

Il transcrit encore les adresses touchantes que lui firent les habitants de la Pointe Coupée et la délibération portée sur les registres du Conseil le 25 octobre 1763, dont nous extrayons le passage suivant : « ... La fortune du riche, l'état pauvre du malheureux ont également

fixé votre attention, l'équité et le désintéressement ont été leurs juges. Votre conduite admirable avec les nations sauvages qui nous environnaient, vos sages précautions ont rendu les projets des Anglais inutiles et nos foyers tranquilles... »

Kerlérec aurait encore pu reproduire la lettre suivante d'Aubry :

« 13 juillet 1764.

« Mon Général,

« Tout ce que je peux vous assurer, c'est que tous les honnêtes gens vous regrettent beaucoup, et moi en mon particulier qui voudrais bien encore me retrouver sous vos ordres.

« Je ne vous cacherai pas que je sers depuis votre départ avec beaucoup de désagrément. Les commencements du règne de M. d'Abbadie ont été très bien et tout le monde paraissait s'en louer, mais les affaires ont bien changé de face. Depuis mon retour de la Mobile, il ne suit malheureusement que les impressions des mauvais génies qui ont occasionné tant de désordres lorsque vous étiez ici.

« ... Comme mes représentations ne sont pas très bien reçues, je vous supplie de me faire procurer ma retraite d'un pays où je n'aurai aucun agrément. »

Une certaine compensation fut pourtant accordée à Kerlérec; un de ses détracteurs, le capitaine Le Bossu, fut enfermé le 21 avril 1768, à la Bastille où il resta jusqu'au 24 mai.

La cause de son internement fut la publication de son ouvrage intitulé : *Nouveaux voyages aux Indes Occidentales*, dans lequel il prenait vivement à partie le gouvernement de Kerlérec.

Ce qui aggrava son cas, c'est que le texte imprimé ne se trouvait pas conforme au manuscrit qui avait obtenu le visa du censeur (1). Le Bossu, dans ce livre que Mercier avait corrigé, disait notamment : « ... M. de Kerlérec n'est pas venu de si loin à la Nouvelle-Orléans seulement pour changer d'air... »

« Le sieur Le Bossu (Interrogatoire de Le Bossu à la Bastille), a convenu avoir eu tort et qu'il aurait dû se borner à l'histoire des peuples que le frontispice de son livre annonce, mais que les mauvais traitements, qu'il a reçus de M. de Kerlérec, lui ont été si sensibles qu'il n'a pu se refuser à la démangeaison d'en parler, ce qu'il a fait avec tant de modération que le censeur, qui lui a été donné, ne s'est point aperçu que cet ouvrage renfermait rien qui approchât de la satire. » Il convint pourtant que son libraire lui avait déjà fait atténuer quelques passages contre Kerlérec.

Le 28 avril, Fréron demande la permission de publier une note

1. Le censeur, M. Poncet de la Grave, fut suspendu pour n'avoir fait aucune observation. Ce dernier déclarait, du reste, que Kerlérec était un méchant homme. Le libraire demanda à faire des cartons pour vendre le reste de l'édition.

apologétique en faveur de Kerlérec, pour répondre à Le Bossu, mais, sur sa lettre, se trouve la mention *refusée*.

Au printemps de 1769, les commissaires déposèrent enfin leur rapport. Ce volumineux travail, admirablement calligraphié le 18 décembre 1769, le Roi accorda une gratification de 4,000 livres aux secrétaires du conseiller Dupont), ne contient pas moins de 749 pages grand in-4° ; il a pour titre : *Opinion des cinq Commissaires* (1), *chargés par M. le duc de Choiseul au nom du Roy, en 1764, d'examiner la conduite que les sieurs de Kerlérec et de Rochemore ont tenue dans leurs fonctions pendant leur séjour à la Louisiane et de constater les suites de leurs divisions relativement aux intérêts du Roy.*

Nous ne chercherons point à suivre pas à pas, même rapidement, ce volumineux fatras, d'une partialité inimaginable : un volume n'y suffirait pas ; nous essaierons simplement de donner un aperçu de ses tendances. Voici comment débute le mémoire :

« L'examen de cette affaire a été fait. Il présente des abus dans l'administration, de la mésintelligence entre les chefs, des cabales parmi les colons ; de là trois questions.

« 1° Qui a commis les abus ; 2° qui a fait naître et entretenu la mésintelligence ; 3° quels ont été les chefs et les membres de la cabale.

« La première question se subdivise en cinq parties : l'exercice de l'autorité ; les travaux du Roi ; les approvisionnements ou achats ; les consommations ou dépenses ; les finances, etc., etc. »

Les commissaires commencent par déclarer qu'ils n'accepteront que les certificats « marqués au coin de la vérité, du désintéressement et de l'impartialité » et aussitôt ils déclarent qu'ils ont décidé de ne retenir *aucune* des décisions des divers Conseils de guerre, parce que « Kerlérec ne les assemblait qu'après avoir pris son parti !... »

La suite répond au début : Tous les certificats présentés par Kerlérec sont déclarés faux, même ceux que les commissaires mettent dix pages à réfuter. Tous ceux produits par Rochemore sont admis sans *aucune exception*.

Le mémoire pose aussi *a priori* quelques principes bizarres de justice : « Les approbations de Rochemore à la conduite de Kerlérec ne tendent qu'à prouver que l'ordonnateur n'avait point de parti pris. » « L'innocence de l'ordonnateur est prouvée par le désir qu'il montre de se justifier de suite. » (Et Kerlérec ?) « *Les officiers seraient criminels que le gouverneur n'en serait pas moins coupable.* »

Dupont n'ose point s'en prendre ouvertement à Berryer, aussi il accuse Kerlérec d'avoir *suggéré* le Ministre » et laisse entendre que les instructions de ce dernier, étant contraires aux ordonnances, ne

1. MM. Dupont, de Villiers de la Noue, Pelletier, Nouette de Montanglos et Marotte Ducoudray.

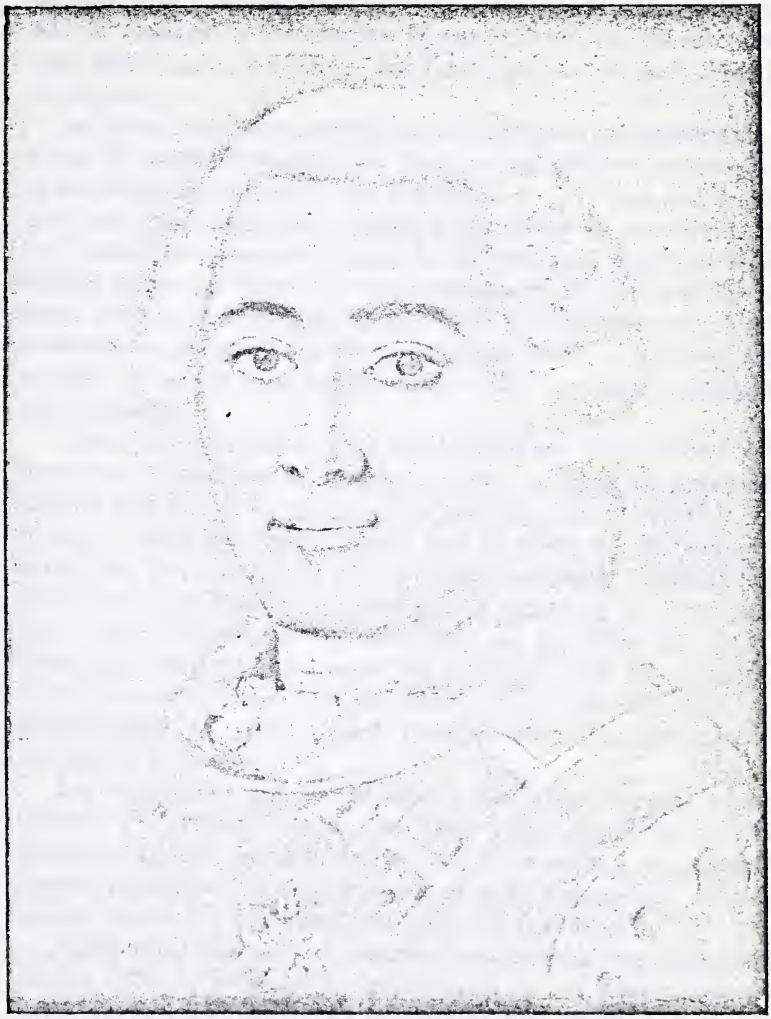

LE CHEVALIER BILLOUART DE KERLÉREC

(Collection du Vte de Villiers du Terrage).

pouvaient couvrir le gouverneur et le mettre à l'abri du reproche de les avoir exécutées !

« Enfin, dit-il, en supposant que M. Berryer eut prononcé définitivement, ce serait le cas d'en appeler du Ministre mal informé au Ministre mieux instruit et c'est sans doute pour cette raison que M. le duc de Choiseul a ordonné de la part du Roi un nouvel examen de cette affaire dont l'admission des Interlopes est un des objets les plus importants, »

Au sujet de la fabrication de nouveaux billets de caisse et de certain tirage de lettres de change par Rochemore, qui lui valurent son rappel, et une dépêche de Berryer, où il était dit : « ... Vous auriez dû savoir que cette fabrication était contraire aux droits du souverain qui peut seul établir une monnaie et que M. de Vaudreuil ayant introduit semblables billets fut blâmé... » Les commissaires, après avoir bien vainement cherché à expliquer la conduite de l'ordonnateur, s'en tirent aisément en déclarant que les imputations de M. de Kerlérec « sont un mystère d'iniquité et le comble des horreurs... ou que Destréhan est le seul coupable. »

Quand les dépositions sont indubitablement défavorables à Rochemore, les conseillers se bornent à dire : « Nous ne voyons dans ce tableau que des traits tracés par la passion... Ils choquent la vraisemblance... Nous n'y reconnaissons pas le sieur de Rochemore... Ces certificats *trop multiples* sont à rejeter... Quelle confiance peut-on donner au sieur Raison qui prodigue sa signature au sieur de Kerlérec... Cette preuve *pourrait* être faite par les décharges de la Trésorerie, mais, comme elle n'a pas été produite, nous la rejetons... Nous écarterons *toutes* les lettres de Kerlérec soit aux Ministres, soit aux commandants de postes, soit à l'ordonnateur, ainsi que les certificats des gardes-magasins. »

Les accusations que n'a pu réfuter Rochemore ne sont même point retenues ; le commissaire se livre alors à des suppositions, se fait son défenseur d'office, imagine des excuses et conclut « de pareils motifs *seraient* plausibles, ils nous frappent et nous croyons que ce sont ceux qui ont déterminé la conduite du sieur de Rochemore ».

A propos du prétendu vol commis dans les magasins du Roi, le 16 septembre 1759, le mémoire s'exprime ainsi : « *Si nous n'avions que la lettre de Kerlérec, nous n'en parlerions pas,* mais il y a aussi des procès-verbaux. » On se rappelle qu'entre autres choses, on avait volé, soi-disant en une seule nuit, sans qu'on puisse en découvrir les auteurs, 207 cordes de bois, 64 milles de farine, etc. « Mme de Rochemore reconnait qu'après quelques petits vols, on a tout liquidé ; *nous croyons ce qu'elle nous dit,* que c'est un *usage reçu et constant* pour couvrir le garde-magasin de ses déchets. »

On pourrait continuer ainsi pendant des pages. La mansuétude des conseillers s'étend sur tous les autres « cabalistes ». Ainsi, on trouve cette

perle, à propos de Grondel : « On ne peut lui reprocher ce fait, tout en n'excusant pas sa conduite. »

Les commissaires insistent peu sur la question des fortifications de la Nouvelle-Orléans, où ils ne peuvent que donner raison à Kerlérec.

« ... Nous ne devons pas conclure ainsi que le mémoire présenté par Mme de Rochemore qu'il était inutile de mettre la ville en état de défense. La mer couverte de vaisseaux, le Canada attaqué, Québec pris, la Louisiane menacée, le salut des habitants, la gloire des armes du Roi, c'en est assez pour *excuser* le sieur de Kerlérec de s'être écarté de la règle étroite... »

Dupont trouve cependant assez de fiel pour ajouter :

« ... Ces travaux ont été faits sans l'approbation du Ministre et pourtant *le temps ne manquait pas* pour la demander » ; par contre, il trouve tout naturel que Rochemore ait donné pour quatre millions de travaux à Grondel et à d'Hauterive sans adjudication.

La question du dénuement de la colonie et des hauts prix payés par Rochemore aux intermédiaires, pour les commissaires, se résume ainsi :

« Pourquoi le gouverneur a-t-il laissé s'accumuler les présents?... Ce n'est point un crime de ne pas s'être approvisionné à l'avance pour Rochemore. » Aussi Kerlérec est coupable : 1° de n'avoir pas distribué ce qu'il n'avait pas ; 2° d'avoir contraint par des Conseils de guerre l'ordonnateur à acheter les marchandises dont il ne pouvait se passer.

La logique n'est point le trait dominant du mémoire ; un peu plus loin, on trouve : « l'ordonnateur, obligé de tout payer au poids de l'or, aurait cru manquer aux principes économiques s'il avait fait des provisions anticipées et prématurées. »

Mais précisément c'était cette question des prix payés par Rochemore qui se trouvait en jeu, aussi Dupont glisse sur elle très rapidement et visiblement, escamote une déposition où La Houssaye, Aubert, etc., déclarent que : « M. de Rochemore a refusé devant nous de la farine à 14 livres, en disant qu'on se moquerait de lui s'il en recevait à ce prix dans le moment qu'il venait de la payer 20 livres... »

Toutefois, il est forcé de constater « que les achats pour le Roi ont été susceptibles d'abus..., que Rochemore reconnait avoir refusé souvent d'acheter de première main. » Dupont ajoute que « *sans doute* Rochemore avait de bonnes raisons pour agir ainsi et il n'y a aucun reproche à lui faire. »

Les commissaires sont également forcés de reconnaître que les gratifications peu nombreuses accordées par Kerlérec sont équitables et que beaucoup de celles comprises dans le chiffre énorme de 360.000 livres distribuées par l'ordonnateur ne sont pas suffisamment justifiées. Bellot ne peut fournir aucune raison d'un cadeau de 2,000 livres. Rocheblave et Belle-Isle « *semblent* » avoir perçu 31,000 livres de

trop. Mme Ferne, modiste de Mme de Rochemore, a reçu 300 livres, « on ne sait trop pourquoi, » etc. Aucun reproche pourtant n'est adressé à Rochemore.

Le mémoire, après avoir *abîmé* Kerlérec, même sur la question des économies, ajoute : « ... Des quatre moyens capables d'économiser les finances, il n'en est aucun auquel le sieur de Rochemore n'ait eu recours, *du moins le contraire n'est pas prouvé* (1).

« Cet ordonnateur s'est seulement *oublié* lorsqu'il a payé à Bellot une somme de 2,000 livres pour des appointements qui ne lui étaient pas dus. Il a *peut-être* trop pris sur lui en accordant aux sieurs de Rocheblave, de Trent et de Belle-Isle des gratifications... »

L'affaire du Texel embarrasse aussi beaucoup les commissaires. Ils doivent reconnaître qu'il y a des instructions de M. de Maurepas datant de 1744, au moment de la déclaration de la guerre à l'Angleterre, où il est dit : « Si, par hasard, il se présente dans les ports de la Louisiane quelques bâtiments étrangers qui veuillent vendre des denrées et marchandises dont les habitants pourraient avoir besoin, Sa Majesté trouvera bon que la vente en soit permise. »

La reconnaissance officielle que les approvisionnements du *Texel* firent tomber le cours de la farine de 256 livres à 154 le quart, n'était pas non plus pour leur plaire. Dupont s'en tire en déclarant que cela était inutile, « puisqu'un autre navire arriva... bientôt après » (comme si on avait pu le prévoir).

Naturellement, il s'étend longuement sur les prétendus dangers que Kerlérec fit courir à la colonie en ne prenant pas assez de précautions avec les parlementaires. Dupont cite même contre lui la lettre suivante, pourtant pleine de bon sens, que Kerlérec adressait au commandant de la *Biche* (janvier 1760), à propos de l'arrivée à la Balise d'un navire de Rhode-Island, commandé par le capitaine Uldick : « ... Que le capitaine soit de bonne foi ou non, peu m'importe ; dans le premier cas, il serait cruel d'abandonner quatre prisonniers français et d'exposer le capitaine à perdre la vie, s'il était pris par les siens avec un chargement de marchandises prohibées ; dans le second cas, une fois monté à la ville, il sera gardé jusqu'à ce que les choses soient éclaircies... »

Le mémoire se termine ainsi : « ... Que de circonstances pour faire présumer qu'un intérêt particulier guidait toutes les démarches de ce gouverneur.

« Que l'on compare maintenant la conduite du gouverneur avec celle du sieur de Rochemore et que l'on juge qui des deux a préféré ses intérêts et les intérêts de ses créatures à ceux du Roi et de la colonie. »

Pour nous résumer de tout ce fatras, on ne peut guère retenir que trois griefs :

1. Kerlérec accusait Rochemore d'avoir dépensé inutilement 707,000 livres.

Les abus commis par les commandants de poste (abus que Rochemore reconnait qu'on ne pouvait réformer qu'en supprimant ces postes, quand la guerre serait terminée); la confiance mal placée de Kerlérec dans Caw; enfin les termes excessifs et souvent peu dignes qu'il emploie envers Rochemore et dont voici quelques échantillons :

« Misérable commissaire, cet automate, ce commandant de la plume, commissaire marron, bizarre, capricieux, obstiné, entêté, indépendant, insubordonné, chef de cabale, cabaliste lui-même, indécent dans ses propos et ses réponses, incapable d'occuper la place qu'il occupe, indigne de la place d'ordonnateur, le seul capable de se complaire au mal pour mettre le trouble dans une colonie naissante... »

Le mémoire examine, dans une seconde partie, les demandes des intéressés; il ne les discute pas et se borne à les énoncer.

Kerlérec réclamait réparation au sujet des mémoires publiés contre lui et le remboursement des dépenses que lui avait causé son séjour à Paris depuis le mois d'avril 1764.

Mme de Rochemore sollicite 71,500 livres d'indemnités, savoir :

Excès de dépenses à la Louisiane.	40.000
Frais de retour et de maladie.	14.000
Solde du traitement de son mari.	6.000
Somme dont elle a été dépouillée par le Trésorier général.	10.000
Perte sur 30,000 livres de lettres de change	1.500

Elle demande en plus à être indemnisée des frais que lui ont coûté les poursuites dans l'affaire, une satisfaction éclatante contre Kerlérec, des places d'enseigne et de garde-marine pour ses deux fils et une pension pour chacune de ses filles.

La veuve du capitaine de Belle-Isle (1) demande à Kerlérec 300,000 livres pour la part revenant à son mari dans la saisie du *Texel* et 150,000 livres d'indemnité pour les marchandises de ce navire que Kerlérec a empêché d'inventorier.

Elle sollicite encore une pension pour elle, la croix de Saint-Louis pour son fils et de l'avancement pour son gendre.

Grondel (qui avait déjà obtenu une pension de 1,000 livres, sur la demande d'Halwill) réclame une réparation d'honneur, un brevet de lieutenant-colonel réformé avec appointements et la survivance de la lieutenance du Roi à Dieppe.

Mandeville (2) requiert aussi une réparation d'honneur et le paie-

1. Belle-Isle était mort à Paris le 4 mars 1763.

2. Antoine-Philippe de Marigny de Mandeville, né à la Mobile en 1722, mourut à la Nouvelle-Orléans en 1779. Habile géographe et entreprenant explorateur, il dressa une très jolie carte de la Louisiane en 1763 qui se trouve conservée au Dépôt des cartes de la marine. On lui doit l'exploration de la côte S.-O. de la Louisiane; c'était un homme aimable et capable qui bien vite se dégoûta du parti de Rochemore; Kerlérec semble, à son égard, avoir eu un peu trop de rancune.

ment par Kerlérec de dommages-intérêts, qu'il ne détermine pas, « pour les torts immenses et la cruauté à son égard de ce gouverneur ».

D'Erneville sollicite 80,000 livres de dommages-intérêts et un brevet de lieutenant-colonel.

Reggio, 300,000 livres pour la valeur des *Trois-Frères* qu'il avait saisi.

Vaugela de Grandchamp et Le Bossu chacun 80,000 livres et la croix de Saint-Louis.

Bellot demande à ce que Kerlérec lui rembourse les pertes que lui ont causé son expulsion et la ruine de sa santé, soit 72,500 livres ; les dettes qui en sont résultées, 13,500 livres, et une indemnité à fixer pour tous les dommages moraux qu'il a subis.

Rocheblave réclame la condamnation solidaire de Kerlérec et de du Billau à lui payer 150,000 livres de dommages-intérêts.

Enfin Livandais prie simplement le Roi de lui faire parvenir sa nomination de chevalier de Saint-Louis qui avait été suspendue.

Boisblanc, retourné en Louisiane, ne se présenta pas pour soutenir sa plainte et n'envoya même pas de conclusions.

Les indemnités réclamées à Kerlérec s'élevaient à la bagatelle de 1,300,000 livres!

Le conseiller Dupont, à la fin de son rapport, dit également quelques mots d'une nouvelle affaire qui venait d'être suscitée à Kerlérec.

Chose étrange et qui montre son parti pris, après avoir pendant sept cents pages répété à satiété, quand Rochemore était en cause, que c'était à l'accusateur (Kerlérec) à faire la preuve et que tout témoignage, tant soit peu suspect, devait absolument être écarté : dès que c'est Kerlérec qui est sur la sellette, il change complètement la thèse.

Dupont trouve que, puisque l'honneur de Kerlérec est en jeu, « c'est à lui de se hâter de prouver la fausseté des accusations portées contre lui et de vouloir faire éclater la vérité », et, bien qu'il déclare que cette affaire *ne le regarde en rien*, il la retient avec amour, s'y cramponne et discute longuement des témoignages qu'il avait commencé par déclarer et reconnaître contradictoires et sans valeur juridique!

Cette affaire était un procès intenté depuis trois ans à Kerlérec, par le syndic des créanciers des Jésuites, à fin de restitution d'une somme que soi-disant il aurait, à la Nouvelle-Orléans, reçue de la main à la main du Père Le Roy, comme fidéi-commis.

Les demandeurs s'appuyaient sur un certificat signé du Père Beaudouin, ancien supérieur de la Compagnie de Jésus en Louisiane, qui assurait « qu'il a été déposé ès main du sieur de Kerlérec, sous sa parole d'honneur, par le Père Le Roy, procureur, une somme considérable en piastres gourdes, peu de temps avant la saisie des biens des Jésuites, lequel argent doit encore être entre ses mains, n'en ayant

compté ni à lui ni à aucun des autres Pères avant son départ pour la France... »

Kerlérec nia énergiquement ce dépôt et demanda le temps d'écrire à la Nouvelle-Orléans. Le Père Baudouin lui répondit en envoyant un acte par-devant notaire (reçu le 7 juillet 1766), dressé devant six témoins, parmi lesquels sont Aubry, Foucault, La Frénière et le Père Dagobert, où il déclarait que :

« Il lui est parvenu qu'il avait paru en France un certificat, qu'on dit émané de lui et signé de sa main, qui atteste que lui, sieur Beaudouin, avait déposé entre les mains du sieur Kerlérec une forte somme d'argent dont le sieur Kerlérec se serait rendu propriétaire, assuré de n'avoir donné aucune reconnaissance de ce dépôt : comme cette entreprise affecte ma concience..., eu égard au préjudice que pareil recel causerait aux créanciers des Jésuites et au serment que lui et tous les Pères de la Société ont prêté de n'avoir rien détourné ni connaissance qu'il eut été détourné la moindre chose, il atteste que pareil certificat n'est jamais sorti de sa plume, que, s'il existe, on a surpris sa signature. Il le déclare faux et surpris. Il fait le serment par tout ce qu'il y a de plus sacré qu'aucune somme d'argent ou d'espèces n'a jamais été mise chez M. de Kerlérec ni à titre de dépôt ou à titre de prêt.

« Il prie enfin que l'on rende la présente déclaration notoire et publique. »

Cette pièce contrarie visiblement Dupont, il trouve un mot étonnant : « Elle *paraît* être un désaveu en forme », la qualité des témoins le gêne également, un peu plus il dirait : Faut-il que le mensonge soit flagrant pour nécessiter de tels garants !

Une autre chose l'attriste, c'est que le second acte est authentique, tandis que le premier n'est que sous-seing privé. Ah si le premier avait été fait devant notaire, il n'hésiterait pas entre les deux, mais sa haine ne lui fait pas perdre le respect de la *foûrme*.

Il se rabat sur les termes du désaveu qu'il épluche soigneusement ; il trouve que les deux actes « ne sont pas aussi contradictoires qu'on pourrait le croire » et il indique au syndic la marche à suivre pour continuer utilement les poursuites.

Et toujours en répétant que cette affaire ne touche en rien celle dont il est chargé, pour tâcher d'établir une présomption contre Kerlérec, Dupont conclut ainsi en transcrivant une lettre du gouverneur qui ne prouve absolument rien et est complètement étrangère à la question :

« Mais la confiance du Ministre, *l'éclairement de la vérité*, le grand intérêt du corps des créanciers dont le syndic représente les droits, la considération que ce sont les créanciers de la Société, ne nous permettent pas de *dissimuler* une lettre que la correspondance du sieur Kerlérec nous a administré et qui peut prouver également son attache-

ment à cette Société et sa liaison avec le Père Beaudouin. Voici ce que le sieur Kerlérec écrivait au sieur de Neyon, son beau-frère, commandant aux Illinois, le 28 mai 1764 :

« Je vous apprends que l'ordre des Pères Jésuites est totalement et décidément dissous en France et qu'il n'existe plus. Le Roi s'est emparé de leurs biens et de leurs maisons en faisant 600 livres de pension à chaque religieux qui se sont retirés dans leurs familles respectives comme simples prêtres séculiers. Voilà ce dont il s'agit et qui a été bâclé par tous les Parlements et approuvé par le Roi. Je souhaite que Dieu les console. Voilà de ces persécutions qui doivent être bien méritoires devant Dieu. Je plains ceux de cette colonie faits à tous égards pour être exceptés de ceux dont on pourrait avoir à se plaindre. Le pauvre Père Baudouin en mourra de chagrin et de voir toute sa famille à la disposition des Anglais. »

Comme nous l'avons dit, le mémoire des conseillers ne concluait pas; il fut présenté au Ministre qui sans doute fut épouvanté de son volume et de ses centaines de subdivisions et de renvois. De là probablement la rédaction d'un résumé soigneusement établi qui contient encore 64 pages.

Chargé comme il l'était par les commissaires, Kerlérec avait tout à craindre. L'exécution du malheureux Lally était encore toute récente (6 mai 1766).

Dans les accusations portées contre Lally Tolendal et contre Kerlérec, dans la rivalité entre gens de robe et d'épée, il y a plus d'une analogie, ainsi que dans la façon dont fut conduit leur procès.

« On accusait Lally d'avoir amassé dans l'Inde une fortune immense, fruit de ses malversations et de ses trahisons, et on précisait le chiffre fantastique de cette fortune imaginaire à dix-sept millions, alors que Lally était revenu des Indes fort appauvri. Il ne devait laisser à sa mort qu'une fortune bien modeste » (1).

Le conseiller Le Noir, principal témoin de son procès, semble être de la famille des Grondel. Le Père Beaudouin, avec ses réticences et ses déclarations contradictoires, est une copie très pâle heureusement du trop célèbre Père Lavaur qui croyait toujours probable sans certifier, avançait des faits sans prétendre les prouver et rédigeait chaque jour, dans l'Inde, deux mémoires, l'un en faveur de Lally, l'autre contre lui « pensant faire usage de l'un ou l'autre de ces mémoires selon que les affaires tourneraient. »

On peut remarquer aussi que Dupont se sert contre Kerlérec de cette même expression de *mystère d'iniquité* que Lally lança contre la procédure qu'on lui infligea. Les parlementaires réservaient toutes leurs indulgences pour les intendants. « Dans le temps même où on instruisait le procès de Lally, dit Voltaire, le Châtelet, chargé par ordre

1. E. Meyer, Lally Tollendal.

du Roi de punir les concussions évidentes faites au Canada par des gens de plume, ne les avait condamnés qu'à des restitutions, à des amendes et à des bannissements. »

A propos du procès de Bigot, auquel fait allusion Voltaire, Mouffle d'Angerville, dans sa *Vie privée de Louis XV*, dit, en parlant de Dupont : « Il eut été difficile de trouver un magistrat plus éclairé dans de semblables matières, plus intègre, plus formaliste, mieux pourvu de l'esprit d'ordre, de minutie et de chicane nécessaire à son rôle et surtout doué d'une patience infatigable. »

Ces réflexions semblent exactes, à la réserve de constater qu'on peut être intègre tout en ayant d'extraordinaires préjugés et qu'on peut voir faux tout en semblant au courant de certaines questions.

Ce fut l'âme du procès de Kerlérec, les autres juges ne furent que des comparses. « Il n'est pas possible (1) que chaque juge examine par lui-même toutes les pièces, quand on aurait la patience de les lire, combien peu sont en état de démêler la vérité dans cette multitude de contradictions, on s'en rapporte presque toujours sur le rapporteur ; dans les affaires compliquées, il dirige les opinions et on le croit sur parole. » Aussi doit-on laisser au conseiller Dupont toute l'énormité et tout le ridicule du mémoire sur l'affaire de la Louisiane.

Le Ministre semble avoir été assez incertain sur la suite à donner à toute cette procédure. Nous ne connaissons pas d'une façon certaine tout ce qui fut accordé ou refusé aux divers réclamants. Il semble que l'on ait fait une cote mal taillée, voire même très mal taillée. Toutes les demandes d'indemnités pour les prises furent d'abord écartées.

Kerlérec fut exilé à trente lieues de Paris, on verra plus loin que cette peine était beaucoup plutôt une condamnation de principe qu'une véritable disgrâce. Le Ministre écrivit du reste :

« Le Roy a rendu justice à ses services militaires distingués et dignes d'éloges et à sa probité intacte et sans reproche, mais on doit lui reprocher une autorité tyrannique (2). »

Dès que la décision de l'affaire fut connue, Mme de Rochemore (3)

1. M. Meyer, Lally Tollendal.

2. C'est le cas de répéter une dernière fois que Berryer lui avait envoyé une autorité absolue.

Ce ministre du reste, ainsi que Rouillé, soutint toujours Kerlérec et le recommanda plusieurs fois à son successeur. « Je lui rends avec beaucoup de plaisir tous les témoignages qui lui sont dus », écrit Rouillé en avril 1759.

Si Kerlérec avait dépassé ses instructions, pourquoi les ministres n'avaient-ils pas levé les punitions dont Kerlérec avait rendu compte dix fois et dont il n'avait jamais pu obtenir ni la confirmation ni l'improbation?

3. « ... Si M. de Kerlérec succomba avec ignominie, c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa, pour venger sa mémoire, une femme active, courageuse, qui balança, à force de *patience*, de *sollicitations*, de *faveurs* et de *crédit*, les menaces de son puissant adversaire. » (Mouffle d'Angerville, *Vie privée de Louis XV*.)

D'Angerville est contre Kerlérec, mais les raisons qu'il donne de sa condamnation ne sont pas très flatteuses pour Rochemore.

pensa triompher, rappela ses demandes antérieures et, augmentant de suite ses prétentions, ajouta que son mari avait perdu 147,000 livres envoyées à Cadix par la Havane.

La lettre suivante du Ministre montre qu'un peu plus juste que les parlementaires, le Roi s'il donna tort à Kerlérec, condamna aussi dans la personne de sa veuve la mémoire de l'ancien ordonnateur en ne lui accordant presque rien de ce qu'elle demandait.

« Je n'ai pas laissé ignorer à Sa Majesté toutes les demandes de Mme de Rochemore et vous savez que Sa Majesté a décidé elle-même son sort, ainsi il n'est pas possible d'y rien changer... » Elle obtint pourtant la continuation de sa pension de 1.200 livres et une pension de 500 livres pour chacun de ses enfants. Le secrétaire de Rochemore, Bellot, entraîné dans la même disgrâce, fut débouté de toutes ses réclamations.

Les officiers renvoyés en France par Kerlérec furent réintégrés comme capitaines. Grondel (1) fut nommé lieutenant-colonel, Grandchamp, Le Bossu (2) et d'Erneville reçurent chacun une retraite de 1,080 livres et une gratification de 1,200 livres.

Kerlérec était exilé. Voici la lettre que Praslin écrivit à son sujet à M. de Sartines :

« A Compiègne, le 12 août 1769.

« Je joins ici, Monsieur, une lettre du Roy que Sa Majesté m'a chargé d'expédier pour enjoindre à M. de Kerlérec, ci-devant gouverneur de la Louisiane, de se tenir éloigné de trente lieues de Paris et des châteaux et maisons que Sa Majesté habite et pourra habiter, son intention est que ces ordres lui soient notifiés sans retardement et que vous retiriez de lui une soumission de s'y conformer.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre humble et obéissant serviteur. »

Le Duc de Praslin.

En même temps le Ministre écrivait de faire conseiller verbalement à Kerlérec ne pas se rendre tout d'abord à Brest « parce qu'il serait très mortifiant pour lui de se trouver parmi ses camarades dans les premiers moments de sa disgrâce. »

1. Praslin écrivit à Grondel, le 15 septembre 1769 :

« Je vous annonce avec plaisir, monsieur, qu'ensuite du compte que j'ai rendu au Roi de ce qui concernait l'affaire de la Louisiane, Sa Majesté a bien voulu, pour marquer la satisfaction qu'elle a de vos services, vous accorder, en sus de la pension de réforme de mille francs dont vous jouissez sur le fond des Invalides de la Marine, une autre pension de huit cents francs dont vous jouirez sur les fonds des colonies, à compter du 1er de ce mois, et une gratification extraordinaire de 2,400 livres qui vous sera incessamment payée sur les mêmes fonds. Je suis, etc.

2. Bossu retourna en Louisiane terminer quelques affaires restées en suspens ainsi que Marigny de Mandeville et Reggio.

Kerlérec reçut la notification de son exil le 13, ainsi qu'en fait foi la pièce suivante :

« Je reconnais que M. Démery m'a remis ès mains la lettre de cachet qui m'éloigne à trente lieues de Paris et à laquelle je promets d'obéir exactement.

« A Paris, le 13 août 1765. « KERLÉREC. »

Le même jour il écrivit à M. de Sartines :

MONSIEUR.

« Le coup dont je viens d'être frappé ne me laisse que les sentiments de reconnaissance que je vous dois à tant de titres. Mon affaire a été terminée vendredi dernier 11 du courant. Le Ministre m'a mandé pour m'en apprendre la décision, il m'a dit en substance qu'on n'avait que des éloges à faire de mes services militaires, que ma probité et mon zèle étaient également sans reproches mais que le Roi et le Conseil entier avaient trouvé mon gouvernement tyrannique, que j'avais appesanti une main de fer sur les officiers, qu'au surplus les faits articulés dans ma correspondance contre l'ordonnateur n'étaient pas suffisamment justifiés, que Sa Majesté avait pensé par ces motifs qu'il ne devait être rendu aucun jugement authentique et qu'enfin je ne devais m'attendre à recevoir aucune grâce ni récompense de la part du Roy ; voilà Monsieur le résultat étonnant de la délibération du Conseil, on convient que ma probité est intacte et cependant on me laisse sous le coup de la calomnie qui a osé attaquer cette même probité.

On laisse subsister des libelles reconnus diffamatoires qui ont été imprimés contre moi. Que de réflexions sur cet objet et sur les autres : mais je dois les suspendre et ne m'occuper dans cet instant que du soin de conserver l'estime dont vous m'avez honoré jusqu'à présent. Je la mérite aujourd'hui plus que jamais, Monsieur, rien ne peut m'ôter le témoignage de ma conscience. Je réclame votre estime comme la plus précieuse consolation qui me reste. Je me sens encore tout le courage de l'innocence ; l'erreur a pu l'obscurcir, elle peut aussi triompher à son tour et vaincre les obstacles qui l'ont empêché de se montrer aux yeux d'un prince juste. Je réclame donc, Monsieur, la continuation de votre estime et de votre amitié. Encore une fois je suis plus digne que jamais et mon sincère et respectueux attachement pour vos vertus ne m'auraient jamais permis et ne me permettraient plus d'y prétendre si ma conscience était moins pure. »

Le 14, Kerlérec, la bourse presque vide, se trouva fort embarrassé pour quitter Paris. Il se décide à aller habiter Rouen et demande des lettres d'introduction « pour le premier président, le lieutenant général de la police et l'intendant » et se met en route peu de jours après.

Il s'arrêta à Trichateau pour voir si sa disgrâce n'était que de pure forme. De cet endroit il écrivit à sa femme :

A Trichateau, près Gizors, le 22 août 1769.

« ... Je suis icy à 18 lieues de Paris et censé être tombé grièvement malade sans pouvoir continuer route pour remplir les 30 lieues mentionnées dans l'ordre du Roi : j'espère que sur les représentations que je compte faire sous peu de jours à mon digne ami M. de Sartine, il obtiendra aisément par M. de Praslin que j'y

reste. Le Ministre est touché de mon sort et il m'en a donné des marques, je puis dire surtout qu'il n'eut jamais la force de me notifier l'ordre de mon éloignement et il en chargea M. de Sartines qui s'en est acquitté en m'embrassant le plus tendrement et les larmes aux yeux ; tout cela veut bien dire qu'on reconnait toute l'injustice du sort que j'éprouve et que dans le temps les cœurs seront plus ardents ; tout le militaire de mon état est furieux et font la sensation la plus étrange. J'ay reçu des lettres de quelques amis du premier rang les plus touchantes et qui ne me manqueront pas.

La bonne amie de Saint-Foix a gémi et pleuré avec son seigneur qui luy a également répété que mes services militaires méritaient les éloges les plus distingués, que j'avais par devers moy de belles actions et enfin que ma probité était exempte du moindre des reproches.

Voilà trop t'entretenir, ma pauvre amie, de nos chagrins, c'est les renouveler à chaque instant et ils sont en vérité assez présents.

Il faut donc descendre à l'hôtel de Bourgogne ; tu y trouveras Neyon, Thyton ira t'y voir ; Madame Dessalles aura bien soin de toi, regarde la des meilleurs yeux, elle est devenue on ne peut plus raisonnable et de la meilleure conduite, elle m'a donné des assiduités les plus touchantes pendant huit jours que j'ai resté à Paris...

Je mêle mon cœur et mes peines avec toy, ma chère amy, je t'embrasse bien tendrement et nos enfants aussy. Dieu te conserve et te console par les mêmes motifs qui font la tranquillité de mon âme et c'est une conscience sans aucun reproche ; tu la connais aussy bien que moy.

Faverot et Dessalles sont venus me conduire icy, ils me comblent à tous moments l'un et l'autre des marques les plus tendres et les plus touchantes de leur amitié, c'est le premier qui m'a mis en état de partir et le second m'a été et m'est icy de la plus grande utilité ; ainsy quand tu les verras marque leur ta reconnaissance. Neyon était à la suite de la cour poursuivant ses affaires et je le luy avais bien recommandé. On me dit qu'il était dégoûté de sa dame, Dieu le veuille (1)... »

Ses démarches n'aboutirent point, car il dut se rendre à Rouen où il s'installa à l'Hôtel de la place Royale au commencement d'octobre.

Une correspondance assez considérable de Kerlérec, de sa femme et de sa belle-fille adressée à Rennes à divers membres de la famille de Saint-Luc, se trouve conservée aux archives du département du Finistère. Voici une lettre qui montre combien Kerlérec était loin de posséder les 8.000,000 de livres que Mme de Rochemore lui reprochait d'avoir emporté (2).

Le 31 octobre 1768.

« J'ay reçu ma chaise à porteur mon cher neveu (3), très bien conditionnée et très bien faite et fort jolie. Je vous réitère mes remerciements de vos peines et de vos

1. Archives du département du Finistère.

2. Du reste, quand Kerlérec mourut, il laissa 138.306 livres de dettes.

Vingt-six créanciers se présentèrent : il devait 5.000 à son tailleur, 6.000 à son notaire, 500 à son médecin, 1.800 à un marchand de soieries, etc. Son fils aîné, trois ans plus tard, dut faire l'abandon de ses biens pour payer les dettes de son père.

3. Lettre adressée par Mme de Kerlérec à M. de Saint-Luc, conseiller au Parlement de Rennes.

soins. Je voudrais être en état de vous en envoyer l'argent tout de suite mais ma situation ne me permet plus rien et M. de Kerlérec, par la sienne à Paris, ne peut m'aider en aucune façon. Si mes richesses étaient réelles, je ne serais pas forcée d'entrer en compte avec vous d'un petit constitut de la succession de mon beau-père dont vous devez payer 63 l. 5 s. 1 d. et depuis 1761 on n'a rien touché. J'ai mes comptes de recette de mon frère, ma belle-sœur et M. Rannou, j'en suis sûre vous êtes en état de satisfaire pour moi par ce compte à votre ouvrier. Ne trouvez pas mauvais mon cher neveu que je me serve de ce moyen si naturel et si à propos. S'il y avait même du surplus, je vous prierais de l'avancer ou du reste de me l'envoyer et je ne vous cache point que si ma chaise n'étoit pas armoriée je m'en seroit défait à une nouvelle mariée. Vous voyez mon cher neveu, ma dure et pénible situation, si elle dure encore je serais obligé d'engager ce que je pourrais pour vivre. Voilà le retour d'une belle place, l'injustice cruelle que nous éprouvons, j'en suis accablée de peine, je vois les choses de sang froid rien ne finit, les trésors sont vides comment liquider tout. Heureux les riches et qui ne doivent point. Comptez qu'il m'en coûte de vous payer par vous-même mais cela ne m'est pas possible autrement, et ce pauvre oncle n'a que l'apparence qu'il faut conserver dans le pays où il est sa santé le soutient. Ce pays distrait malgré soy, et ailleurs on est absorbé de ses réflexions, on végète, et les temps affreux qu'il fait, ajouté au noir que l'on a dans l'âme, les vassaux ne peuvent payer faute de pouvoir battre ou serrer leur blé noir qui sont encore dans les champs...

Kerlérec ne resta que peu de temps à Rouen ; sa disgrâce encouragea les créanciers des Jésuites à continuer contre lui leurs poursuites en se basant sur les observations présentées par Dupont au sujet du soi-disant dépôt qu'il aurait reçu du Père Beaudouin. Le 2 février 1770, son avocat lui écrit :

« Le syndic des créanciers des Jésuites a constitué procureur sur la demande que vous avez formé contre eux en main-levée de leur opposition... votre présence est continuellement nécessaire pour la poursuite de cette affaire qui intéresse votre honneur et votre fortune... il y a dans cette cause des faits que vous seul pouvez éclairer... » Quelques jours après le Ministre l'autorise à résider à Paris.

Kerlérec écrit le 3 septembre qu'il vient de gagner son procès et qu'il va demander la revision du rapport des Conseillers. Toutefois, il ne put jouir longtemps du plaisir de ce commencement de réhabilitation ; cinq jours après, le 8 septembre, il mourut et fut enterré le lendemain dans l'église Saint-Eustache. Son acte de décès fut ainsi rédigé :

« M. Louis Billouart de Kerlérec, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roy et ancien gouverneur de la Louisiane, mourut le 8 septembre 1770, âgé de 66 ans, et fut inhumé le lendemain en présence de M. Léon-Claude Billouart de Kerlérec, ancien mousquetaire du Roi, major de milice, garde-côte de Bretagne, fils (du dit Louis) et de Gabriel Billouart des Salles, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant d'artillerie de la Louisiane, neveu du dit défunt. »

Le 14 septembre, Mme de Kerlérec écrit qu'elle va se fixer à

Saint-Germain et poursuivre « l'œuvre de justice qui est due à son mari » ; « ... Nous avons une tâche sacrée à remplir, celle de justifier, de venger la mémoire de M. de Kerlérec, ouvrage qu'il n'a pu que préparer, mais pour lequel il nous a laissé tous les moyens de l'innocence démontrée... » Aucune pièce ne nous apprend le résultat de ses efforts. Le parlement sans doute, comme pour beaucoup d'autres affaires de ce genre, empêcha l'instance d'aboutir. (Au moment de la révolution, la réhabilitation judiciaire de Lally n'avait pas encore été obtenue !)

Kerlérec laissait deux enfants.

L'aîné, Léon, capitaine de dragons, mourut en émigration et ses deux fils périrent à l'armée des Princes : l'un, fusillé à Auray, l'autre tué à Nieuport ; sa fille épousa M. de Parscau.

Le second, René, émigra également, se maria deux fois, et mourut en 1832 à Paris, capitaine de vaisseau de 1re classe, sans postérité.

La descendance masculine de Kerlérec se trouve éteinte, et personne ne porte plus actuellement le nom de Billouart.

CHAPITRE XV

LA DOMINATION ESPAGNOLE

(1769-1803)

Unzaga. — Libertés commerciales. — Querelles religieuses. — Galvez. — Guerre contre l'Angleterre. — Prise des Natchez et de Pensacola. — La Mobile devient espagnole. — Miro. Ses vues sur le Kentucky. — Administration de Carondelet. — Menées révolutionnaires. — Progrès des Américains. — Lémos. — Casa Calvo. — Salcedo. — Résultats de la domination espagnole.

Bien que l'histoire de la Louisiane, pendant l'époque de la domination espagnole, sorte du cadre de cet ouvrage, il convient pourtant de relier rapidement la période de la seconde occupation française avec celle que nous venons d'étudier longuement.

Aucun ouvrage français d'ailleurs, du moins à notre connaissance, n'a encore parlé de ce qui se passa dans notre ancienne colonie pendant ces vingt-deux années, c'est un motif de plus pour en retracer les principaux événements.

Don Luis de Unzaga, commandant intérimaire du régiment de la Havane, succéda à O'Reilly comme gouverneur de Louisiane au mois d'octobre 1770 (1). Chef assez habile, il y a pendant son gouvernement qui dura six ans peu de choses à noter à part d'incessantes querelles religieuses qu'il sut habilement pacifier.

A plusieurs reprises il a été déjà question des dissentiments continuels qui depuis 1755 s'élevaient puis s'apaisaient pour se rallumer encore à la Nouvelle-Orléans, entre les religieux de la colonie.

On a vu que le Père Hilaire de Genévaux, supérieur des Capucins (2),

1. La récolte fut si mauvaise cette année-là que la colonie souffrit presque de la famine.

2. Le 11 décembre 1770, la Cour d'Espagne demanda l'autorisation de faire venir en Louisiane onze nouveaux capucins de Champagne.

arrivant de France avec le titre de protonotaire apostolique s'était vu interdit puis embarqué de force par l'abbé de l'Ile-Dieu, vicaire général du diocèse de Québec.

Le Père Dagobert, nommé à sa place supérieur des Capucins à la Nouvelle-Orléans, était un fort excellent homme, très peu moine dit la chronique, mais bon prêtre et on ne peut plus dévoué à ses paroissiens.

Tout allait bien quand en 1772 revint le Père Hilaire, muni d'une reconnaissance de son titre par le gouvernement espagnol, lui donnant le pas sur le Père Dagobert. Par le même bateau arrivèrent, pour compliquer la situation, quelques Capucins espagnols sous la direction du Père Cirilo.

Ce bon espagnol comptait bien ne pas rester longtemps sous la direction d'un supérieur français, aussi s'empressa-t-il d'envoyer à l'évêque de la Havane, dont dépendait alors la Louisiane, des montagnes de lettres on ne peut moins édifiantes par les détails qu'il donne ou invente sur les Capucins de Champagne.

Unzaga prit résolument le parti des religieux français et écrivit en leur faveur à l'évêque de la Havane. Ce dernier voulut donner raison au Père Cirilo ; bref l'affaire fut portée des deux côtés à la cour d'Espagne, qui très diplomatiquement répondit que ses ordres étaient seulement que la paix de la colonie ne fût pas troublée par cette querelle et que le gouverneur et l'évêque eussent à s'entendre. En fait, c'était laisser les choses en l'état et le Père Dagobert resta à la tête des Capucins.

Unzaga s'occupa de moraliser un peu les habitudes du commerce à la Nouvelle-Orléans, et fit la guerre à la fois aux usuriers et aux payeurs de mauvaise foi.

Il laissa faire aux habitants un peu de contrebande avec les Anglais ; la situation commerciale de la Louisiane était loin d'être brillante à cette époque, depuis que les marchandises qui ne trouvaient point de débouchés suffisants en Espagne étaient frappées à leur arrivée en France de droits de douane considérables (1772). Pourtant l'exportation de l'indigo atteignit bientôt le poids de 13,833 livres. En 1773 un certain nombre de colons français partirent pour Saint-Domingue.

A la fin de 1776, Unzaga fut nommé capitaine général de Caracas. « Il laissa, dit l'auteur anonyme d'un *Mémoire sur la Louisiane* paru à Paris en l'an XIII, l'opinion d'avoir bien fait les affaires de la colonie, *sans négliger les siennes.* »

Bobé-Dezclosiaux, qui se trouvait toujours à la Nouvelle-Orléans pour achever le règlement des billets, ne s'entendit jamais avec les Espagnols dont il se plaint sans cesse dans sa correspondance, tantôt parce qu'ils lui prennent ses locaux, tantôt parce qu'ils lui renvoient, pour de simples manques de forme, jusqu'à deux fois de suite, les pièces qu'il leur adresse.

Bobé voulut partir au mois de juin 1771, mais il n'osa pas mettre son projet à exécution devant les protestations et même les menaces des habitants qui voulaient savoir avant son départ si c'était la France ou l'Espagne qui paierait une somme de 97,346 livres qu'aucun des deux gouvernements n'entendait prendre à sa charge.

Au mois d'août 1773, Bobé chargea Fazende, officier de l'administration, de régler les derniers comptes et s'embarqua pour la France (1).

A la fin de mai 1776, Fazende et Tessoneaux arrêtèrent définitivement leur comptabilité; ils trouvèrent qu'il était dû au Trésor 46,523 livres par une soixantaine de personnes, Aubry est porté pour 1,538, Kerlérec pour 491, Neyon pour 78, des Salles pour 576, Rocheblave pour 59, etc.

Le successeur de Unzaga, Bernardo de Galvez débuta dans la colonie (2) sous d'excellents auspices, grâce à la promulgation de nouvelles instructions de la cour d'Espagne pour le commerce de la Louisiane et d'une convention avec la France pour leur application. Voici le texte de cet arrangement, dont l'importance, au point de vue commercial, fut énorme pour le développement de la Louisiane.

INSTRUCTION que devra observer le Gouverneur de la Louisiane relativement à l'exportation du bois, des vivres et des fruits que Sa Majesté a bien voulu permettre pour le temps qu'elle le jugera à propos pour secourir les Isles françaises Sous le Vent :

1° D'autant que le Roi pour cette fois, en faisant une exception à la juste prohibition portée par les loix à ses colonies des Indes, qui ne permettent pas à ses sujets de cette partie des pays de sa domination de faire le commerce directement ou indirectement avec les étrangers, a bien voulu accorder, de l'avis de son Conseil, que pour la subsistance des colonies françaises, on puisse tirer de la Louisiane les bois, les grains, le tabac et les autres fruits dont cette province pourra se passer; le gouverneur de la Louisiane admettra au port de la Nouvelle-Orléans seulement 2 commissaires français et les bâtiments de la même nation qui y arriveront en représentant les passeports et les permissions nécessaires des commandans respectifs de leurs colonies.

2° Le gouverneur procurera aux dits commissaires le logement dont ils auront besoin à la Nouvelle-Orléans pour remplir leurs ordres et il leur accordera ses secours afin qu'ils puissent, par des achats volontaires et aux prix courants, se procurer les bois et les fruits qu'ils devront charger et envoyer aux isles françaises. Ces commissaires ou les maîtres des navires s'obligeront à envoyer la réponse ou le certificat du magistrat français des isles pour lesquelles leurs cargaisons seront destinées, et à ne porter à la Louisiane aucune espèce de marchandise, ni aucuns autres effets, mais ils devront payer aux vendeurs le montant de tout en argent comptant ou en bonnes lettres de change.

3° Comme les vendeurs payent le droit d'alcavala établi dans cette province,

1. Le navire sur lequel il se trouvait se perdit corps et bien et toute la comptabilité disparut. Heureusement, Tessoneaux, quatre ans plus tard, arriva à bon port avec les minutes.

2. 1er février 1777.

les commissaires français ne payeront au moment de l'exportation que le 5 p. °/₀ d'atmojarifargo (1). soit que cette exportation se fasse sur des bâtiments français, soit sur des bâtiments espagnols qu'ils pourront fréter quand ils le jugeront à propos. Le gouverneur leur donnera à cet effet les passeports nécessaires et les officiers royaux formeront dans les deux cas les acquits des douanes avec la clause expresse de certifier de l'arrivée de leurs cargaisons.

4° Afin d'éviter la contrebande par tous les moyens possibles, le gouverneur et les officiers royaux de la Louisiane auront soin de mettre les gardes qu'ils jugeront nécessaires sur les bâtiments français et espagnols qu'ils employeront à la dite exportation que Sa Majesté permet pour obliger le Roi Très Chrétien.

5° Comme le gouverneur doit veiller à ce que par l'extraction permise à la France les habitans de la Louisiane ne manquent point de vivres et des fruits dont ils ont besoin pour leur propre subsistance à des prix courans et avantageux, il réduira l'exportation à des quantités déterminées dès que les prix hausseront et il rendra compte du tout à Sa Majesté par le canal du Ministère des Indes.

A Madrid, le 8 juillet 1776.

La cour d'Espagne ne fit d'ailleurs que régulariser un état de chose sur lequel Unzaga par politique fermait les yeux. Un colon du nom de La Frénière constate, le 6 avril 1775, que le commerce à la Louisiane devient très florissant et que les exportations pour Cuba et Saint-Domingue vont toujours en augmentant.

« ... Jamais l'habitant n'a fait autant de revenu, rien ne reste pas même en vivres, tout se consomme par la grande quantité de vaisseaux qui abondent dans le fleuve; quand nous sommes arrivés, nous sommes entrés sept vaisseaux à la fois... on fait la contrebande pour les habitations sans aucun ménagement, on va dans une pirogue à bord des vaisseaux chercher tout ce dont on a besoin, les habitants d'en haut prévenus au passage du vaisseau montent près de l'habitation de M. de Livandais, ce parage s'appelle le Petit-Manchac... » (2)

Pour faciliter l'exécution de la convention du 8 juillet 1776, la France nomma à la Nouvelle-Orléans, à la fin de 1775, comme commissaires, aux appointements de 4,000 livres, Villars, major d'infanterie et Favre d'Aunoy, capitaine d'artillerie (3). Leur situation peut être définie comme étant celle de consuls privilégiés. En même temps que leur nomination, ils reçurent des instructions détaillées et très sensées. « ... Les sieurs commissaires ne peuvent manquer de sentir combien il importe à un commerce naissant, dont les accroissements successifs sont le principal but, de se fortifier par la bonne foi, l'impartialité et la fidélité dans l'observation des engagements. Ils ne protègeront donc aucune mauvaise cause, ils décideront les différents qui naîtraient entre français, ils veilleront à ce que l'ordre et la discipline règnent dans les équipages des navires français... »

1. Droit de sortie.
2. Archives du département de Seine-et-Oise.
3. D'Aunoy mourut à la Nouvelle-Orléans au mois d'octobre 1780.

Les commissaires Français s'entendirent toujours très bien avec Galvez, leur correspondance en fait foi « ... La liberté du commerce ranime ici l'activité de l'industriel et du commerçant... Galvez est l'ami naturel de tous les Français, il a fait retirer du port les gardes et les patrouilles accoutumées... »

Galvez par bonhomie et aussi par politique, comme on le verra plus loin, prit sur lui d'augmenter encore la liberté du commerce et d'outrepasser les ordres formels de la cour d'Espagne dont un des articles essentiels était que tous les navires venant de la Nouvelle-Orléans arriveraient sur lest. Galvez fit savoir qu'il laisserait débarquer toutes les marchandises venant de France ou de Saint-Domingue, à condition que l'on n'importât ni sucre, ni piastres, ni tafias, seules exportations de la Havane, et que les marchandises débarquées payassent, pour éviter des dénonciations à Madrid, le même droit que celles arrivant sous pavillon espagnol. Il demanda seulement en échange aux commissaires français de veiller à ce que les capitaines ne vendissent pas leurs papiers à des commerçants anglais.

En 1777, la liberté du commerce de la Louisiane, fut étendue au Yucatan et à Cuba, à des conditions toutefois que les commerçants trouvèrent trop dures, et la colonie profita peu de cet avantage.

L'arrivée de cinq cents habitants des Canaries permit aussi à Galvez de développer l'agriculture. Dans ce but il prit plusieurs mesures heureuses, notamment celle de s'engager à acheter tous les ans pour 800,000 livres de tabac.

Mais bientôt les préoccupations du gouverneur durent se porter vers les frontières. Le soulèvement des colonies anglaises, commencé en 1775, était devenu général, et les défaites de Trenton et de Princeton, en compromettant gravement la cause britannique, venaient de porter l'enthousiasme dans les rangs des Américains.

Les Espagnols ne pouvaient que voir avec plaisir l'affaiblissement de l'Angleterre et se trouver fort aisés de la savoir sérieusement occupée par une guerre intestine. Aussi Galvez fournit-il un appui non déguisé à Olivier Pollock, l'agent officieux des Américains à la Nouvelle-Orléans.

En 1778, les sympathies des Louisianais pour ces derniers se modérèrent un peu à la suite d'un coup de main, que fit Willing sur la rive gauche du Mississipi, et on trouva qu'il avait ravagé plus que de raison et sans nécessité les belles plantations qui s'élevaient sur la rive gauche du fleuve.

L'année suivante, l'Espagne alliée de la France, déclarait à son tour la guerre à la Grande-Bretagne et Galvez recevait des instructions pour prendre immédiatement l'offensive contre les établissements britanniques. Les Anglais ayant eu la maladresse de saisir deux barques espagnoles sur le lac Pontchartrain, tandis que onze navires sous leur pavillon se trouvaient à la Nouvelle-Orléans, cette précipitation leur coûta cher.

Les Espagnols alors hâtèrent leurs préparatifs militaires. Malheu-

reusement, au moment où ils venaient de rassembler devant la Nouvelle-Orléans une flottille imposante, un ouragan terrible fit sombrer la plupart des bateaux et vint ravager la colonie (18 août 1779).

Malgré ce contre-temps, Galvez recommença ses préparatifs et partit à la tête de six cents hommes pour remonter le Mississipi. Le 6 septembre 1779, bien que son armée se trouvât réduite d'un tiers, il occupa un peu par surprise le fort Manchac et s'empara quelques jours après, sans grandes difficultés non plus, de Bâton Rouge, puis des Natchez.

Au printemps suivant, grâce à l'arrivée de renforts de la Havane, Galvez parvint à s'emparer du fort et de la ville de la Mobile, avant que la garnison anglaise ait eu le temps de recevoir des secours. A la fin de la même année, Galvez passa à Cuba pour rassembler une forte expédition contre Pensacola (1).

Le 9 mars, les Espagnols débarquèrent dans l'île de Sainte-Rose. Par suite de la mauvaise volonté de l'amiral Irazabal, qui se refusait absolument à tenter de forcer la passe, Galvez n'avait encore obtenu, après deux mois de siège, aucun succès bien marqué, quand il parvint enfin à faire entrer dans la baie quelques petits navires. Le 9 mai, un projectile fit sauter la poudrière anglaise et le fort se vit alors contraint d'ouvrir ses portes.

Dans la vallée du Mississipi, les Anglais avaient pensé à s'emparer de Saint-Louis (2); quelques Canadiens et Indiens attaquèrent même la ville, mais la menace de l'intervention du colonel américain Clark, qui se trouvait aux Illinois, les força bien vite à se retirer. Un capitaine de milice espagnole, Don Eugenio Pierre, réussit au contraire, quelque temps après, à surprendre et à détruire le fort anglais Saint-Joseph situé un peu à l'Ouest de la source de la rivière des Illinois.

Pendant que Galvez se trouvait devant Pensacola, le bruit de son écrasement parvint à la Nouvelle-Orléans, aussitôt quelques meneurs tentèrent de soulever la colonie, mais ils ne réussirent qu'à prendre le fort espagnol de Panmure. A la première nouvelle de la réussite et du retour de Galvez, le mouvement cessa et les chefs prirent la fuite.

Galvez ne tint pas rigueur aux habitants de ce petit mouvement : comme il avait trouvé parmi les colons français le plus grand dévouement pendant la guerre (probablement il est vrai par simple haine de l'Angleterre), afin de les récompenser, il obtint de la cour d'Espagne pour leur commerce, la confirmation des libertés qu'il leur avait déjà accor-

1. Villars partit pour l'accompagner, mais son navire eut toute sorte d'aventures et finalement, au lieu d'aborder à la Havane, il se trouva fort heureux de débarquer sans argent et sans bagages à Beaufond (Caroline du Nord) après une traversée de six semaines.

De retour à la Havane, au mois de janvier, par suite d'événements assez peu clairs, il ne retrouva plus le crédit qu'il avait près de Galvez, se piqua, refusa une place « de vingt-cinquième aide de camp » et revint à la Nouvelle-Orléans au mois de mars.

2. Pour mettre la ville en état de défense contre une nouvelle attaque, les Espagnols y construisirent un fort.

dées provisoirement, de son propre mouvement, en excipant de la misère et de la rudesse des temps.

Aux Archives du Ministère de la Guerre se trouvent plusieurs pièces datées de cette époque émanant de Maxent, ce commerçant que Villeré avait fait arrêter au moment où il se rendait au poste des Allemands pour payer les grains achetés par les Espagnols. Elles renferment quelques passages intéressants :

« ... Les sauvages auraient bien voulu venir vendre leurs pelleteries à la Nouvelle-Orléans, mais ils ne pouvaient le faire, les marchandises étant dans les postes espagnols beaucoup plus chères que dans les comptoirs anglais, les marchandises de traite n'étant pas fabriquées en Espagne et ayant à payer de lourds droits d'entrepôt.

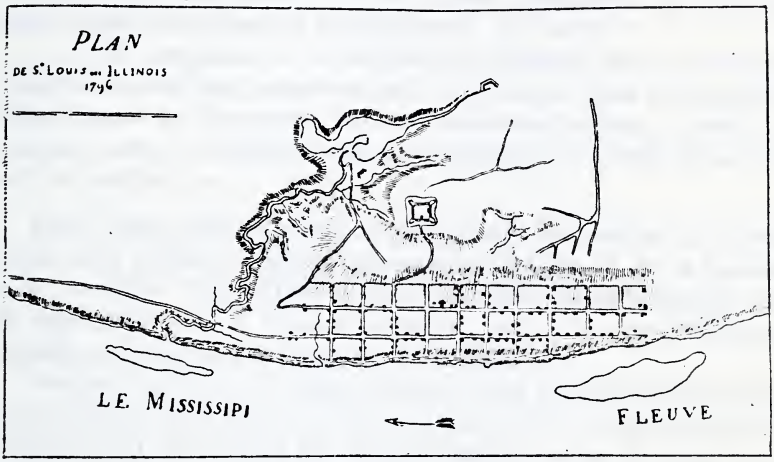

PLAN DE SAINT-LOUIS
(Dessiné par le général Collot).

« Aussi, par la dernière cédule, le roi d'Espagne a exempté le commerce de la Louisiane (1) des droits auxquels celui des autres colonies est assujetti, ce qui fait un objet d'environ 30/00 et commué ces mêmes droits en un simple impôt de six pour cent exigible à l'entrée des marchandises à la Louisiane.

« De plus, pour éviter des frais, puisqu'il n'existe plus de droits à percevoir, l'Espagne a consenti que les envois puissent se faire en droiture des lieux de manufacture. Pour qu'il n'y ait point d'abus dans cette permission, l'Espagne l'a limitée à la France et imposé pour condition que le commerce se ferait sur vaisseau et sous nom espagnol...»

Maxent demande que les vaisseaux français allant en Louisiane

1. Les productions de la Louisiane étaient l'indigo, le tabac, le riz, le sucre, les brays et goudrons et les bois de mâture et de construction.

soient traités comme les navires espagnols, que les bâtiments espagnols venant de la Louisiane soient admis dans tous les ports des colonies françaises et enfin que les marchandises espagnoles à destination de la Louisiane soient admises en France en libre entrepôt. (Une note déclare que les deux dernières demandes ne peuvent être accordées, mais que l'on examinera avec bienveillance les cas particuliers.)

Maxent vint en France non seulement pour traiter d'affaires personnelles, mais aussi pour tâcher d'améliorer les relations commerciales de son ancienne patrie et de la Louisiane. Il semble du reste avoir été fort bien vu à la cour et avoir réussi dans plus d'une de ses négociations. Ailleurs, il insiste sur l'utilité qu'il y aurait pour les Espagnols à s'emparer de Michilimakinak « ce qui donnerait à l'Espagne tout le commerce des fourrures ». Enfin, Maxent commente de cette façon assez inattendue le succès des Espagnols en Floride :

« ... La conquête de la Floride occidentale par Don Galvez et l'expulsion totale des Anglais du golfe du Mexique dans cette partie, en débarrassant les Espagnols de ces dangereux voisins, a anéanti en quelque sorte le commerce de la Louisiane qui n'était alimenté que par les Anglais... »

Entre temps Galvez rendit un édit contre les maîtres qui brutalisaient leurs esclaves. Nommé gouverneur de Cuba et de la Louisiane, pour surveiller l'expédition franco-espagnole qui se préparait contre les nègres révoltés, il passa à la Havane, puis à la mort de son père succéda aux fonctions de vice-roi du Mexique (1).

Pendant l'absence de Galvez, Estevan Miro remplissait les fonctions de gouverneur. Il le devint en titre le 2 juin 1785 et occupa ces fonctions jusqu'en 1791. Miro était un homme affable « avec du jugement, du cœur et de l'honneur », il aimait les Français et épousa une des filles de Macarty (2).

Simple intérimaire tout d'abord, il ne crut pas pouvoir prendre sur lui de fermer les yeux, comme Galvez, sur la contrebande et appliqua strictement un nouveau règlement de commerce très sévère où, entre autres choses, il était dit qu' « aucun bateau étranger ne pouvait plus entrer dans le Mississipi, même en cas de détresse. »

« Le commerce, même avec la Havane, écrit Villars en 1783, devient impossible... on aime mieux commercer avec les Américains du Nord ». De là quelques difficultés avec Villars et Fazende, le successeur de Bobé, qui amenèrent même l'expulsion de ce dernier de la Nouvelle-Orléans en mai 1784, pour des raisons assez mal connues. Le Gouvernement français semble à cette époque avoir totalement oublié qu'il

1. Il mourut lui-même en 1794.

2. « Il aimait la musique, la danse et le jeu; il fit élever un théâtre au gouvernement, son épouse y jouait les principaux rôles, il traita la Louisiane à la française; il en avait parfaitement saisi l'esprit. » (*Mémoire sur la Louisiane*, 1804, Berquin-Duvallon.)

entretenait un commissaire à la Nouvelle-Orléans, Villars se plaint de n'avoir reçu aucune lettre du Ministre durant les années 1780, 1781 et 1782.

La confiscation du *Saint-Vincent-de-Paul*, navire envoyé par le gouvernement de Saint-Domingue pour chercher des bois destinés à la reconstruction de sept ilets détruits à Port-au-Prince par l'incendie du 24 juin 1784, vint encore monter les esprits, mais une détente se produisit quand quinze mois plus tard le roi d'Espagne, sur les représentations de la cour de France, annula la saisie.

Miro, rassuré par ce précédent et devenu gouverneur en pied, se montra dès lors moins intransigeant sur la police du commerce.

Le 23 janvier 1783, la paix avait été conclue à Paris entre la France, l'Espagne et l'Angleterre. Ce traité, pour ce qui regardait les possessions américaines de l'Angleterre et de l'Espagne, stipulait que cette dernière puissance rendrait les îles Bahamas dont elle s'était emparée et garderait en échange les Florides. De plus, un accord définitif intervenait au sujet de la baie de Campêche, question qui avait servi de prétexte à la rupture de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre lors de la conclusion du Pacte de famille.

En 1784, un hiver terrible vint ravager les plantations de la Louisiane « le thermomètre marqua à la Nouvelle-Orléans — 3° Réaumur *dans les chambres à feu* et le Mississipi charria jusqu'à l'Océan des glaçons de trente pieds de diamètre sur cinq d'épaisseur (Villars). »

Miro s'occupa beaucoup de l'administration de la Louisiane, il fonda une léproserie pour combattre ce mal, qui augmentait considérablement ses ravages, et chercha à attirer dans la colonie le plus grand nombre possible de familles acadiennes.

Pendant son gouvernement, les Américains commencèrent à se révéler comme des voisins entreprenants et envahisseurs.

Le général Wilkinson lui força la main en 1787 (1), afin d'obtenir la permission d'établir à la Nouvelle-Orléans un entrepôt pour les produits du Kentucky, région qui commençait à se développer rapidement et dont les produits (tabac, farine, beurre et lard), par suite du passage des montagnes des Alleghanis ou des Blue Ridge, ne pouvaient parvenir jusqu'à la Nouvelle-Angleterre à des conditions économiques satisfaisantes.

Miro se flatta longtemps de détacher de la nouvelle république les habitants du Kentucky, qui se plaignaient alors aussi d'être envahis par les Américains, et de les amener à se réunir à la Louisiane. Il entama de nombreux pourparlers à ce sujet, mais il semble qu'il ait toujours été joué et que les vagues promesses qu'on lui faisait n'aient eu

1. « Le brigadier américain Wilkinson est arrivé. Il a pu jusqu'ici retenir les habitants de l'Ohio, mais il sera bientôt impuissant, si d'ici peu la liberté de commerce n'est pas proclamée. » (Villars, septembre 1781.)

d'autre but que d'obtenir de meilleures conditions pour les exportations locales.

Le colonel américaiu George Morgan était aussi parvenu par son habileté et sa patience à arracher au gouverneur l'autorisation de venir s'établir avec des colons sur la rive droite du Mississipi, un peu au-dessous de l'Ohio, avec la reconnaissance de certains privilèges.

Miro se contenta de bâtir, à proximité des Américains, le fort de la Nouvelle-Madrid (1).

Le 21 mars 1788 eut lieu le premier grand sinistre qui frappa la ville de la Nouvelle-Orléans. Un immense incendie embrasa la ville : huit cent cinquante-six maisons furent brûlées ; la cathédrale en briques, construite en 1725, l'arsenal et la prison devinrent la proie des flammes : le désastre fut immense. Un riche et philanthrope espagnol, Don Almonaster, dont le nom est encore vénéré en Louisiane, fit reconstruire l'église à ses frais.

Quelques années auparavant, en 1785, le recensement de la population pour la colonie donna 31,433 habitants, dont 4,980 résidaient à la Nouvelle-Orléans (2).

Miro était un homme décidé qui ne reculait devant rien pour assurer la tranquillité de la colonie : en 1789 débarqua un jour à la Nouvelle-Orléans le Père Antonio de Sedella, envoyé par la cour d'Espagne comme commissaire du Saint-Office ; deux jours après, Miro le faisait saisir pendant la nuit et sur l'heure l'embarquait pour Cadix. Le plus curieux est que le gouvernement espagnol fit toujours semblant d'avoir ignoré la chose.

Il convient également de dire que le Père Antonio revint quelques années plus tard à la Nouvelle-Orléans, cette fois à titre de simple prêtre. Alors sa sainteté, sa tolérance, sa charité firent de lui l'idole de la population. Curé de la cathédrale, deux fois, par suite de démêlés avec ses évêques, il fut suspendu et deux fois la foule ameutée le ramena en triomphe à Saint-Louis.

En 1829, le Père Antonio mourut en odeur de sainteté, très âgé, et l'histoire locale nous apprend que les protestants et les « francs-maçons » suivirent en foule son enterrement.

Miro quitta la Louisiane au mois de décembre 1792.

Don François Louis Hector, baron de Carondelet, colonel et gouverneur de San Salvator (Guatemala), vint prendre possession du commandement de la Louisiane le 1er janvier 1792.

Son premier soin fut de compléter la défense de la Nouvelle-Orléans ; dans ce but, il fit construire les forts Saint-Charles et Bour-

1. Morgan dressa le plan de la ville de la Nouvelle-Madrid et dépensa toute une fortune à coloniser sa concession ; mais il abandonna son entreprise, en 1788, quand les Espagnols exigèrent une profession de foi catholique de tous les habitants de la nouvelle cité.

2. 2,826 blancs, 1,621 esclaves, 563 nègres libres.

gogne (1). Comme ses prédécesseurs, mais sans plus de succès, il tenta de séparer le Kentucky de l'influence des Etats-Unis pour le mettre sous la domination espagnole.

Bientôt il eut d'autres préoccupations, Genest, ministre de France à Philadelphie, cherchait à organiser un corps de volontaires préci-

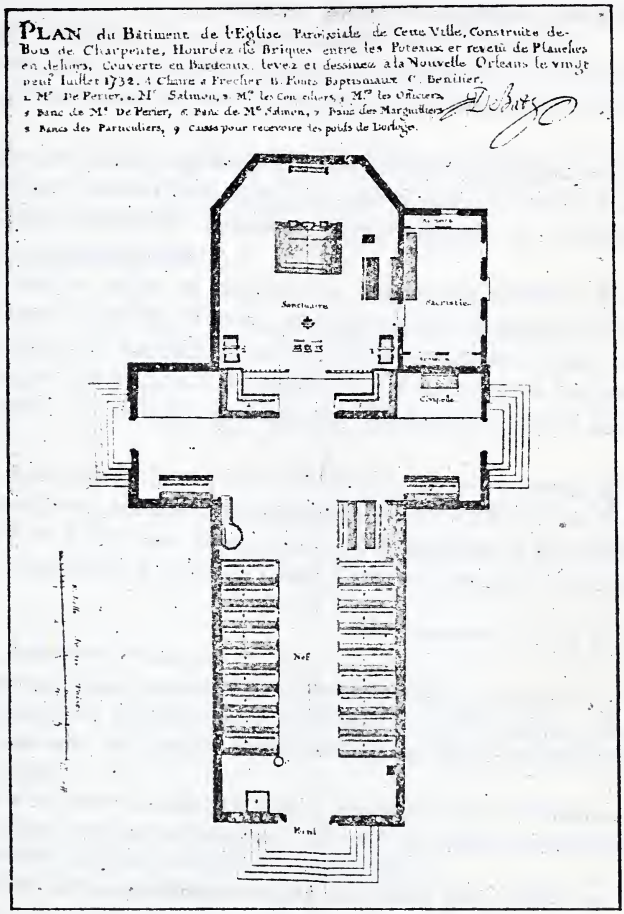

PLAN DE L'ÉGLISE SAINT-LOUIS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
(Archives du Ministère des Colonies).

sément dans le Kentucky pour envahir la Louisiane et la Floride. Auguste de la Chaise (2), soutenu par de nombreux Américains qui

1. La Nouvelle-Orléans se trouvait défendue par cinq forts. Deux se trouvaient le long du fleuve, les forts Saint-Louis et Saint-Charles, les trois autres, situés derrière la ville, s'appelaient Bourgogne, Saint-Joseph et Saint-Ferdinand.

Le général Collot trouva en 1797 ces ouvrages sans valeur stratégique.

2. Nommé plus tard général à Saint-Domingue, il y mourut en 1803.

désiraient obtenir la liberté complète de la navigation sur le Mississipi, vint lui apporter son concours, et une invasion des possessions espagnoles aurait sans doute eu lieu, si Washington ne fût énergiquement intervenu pour empêcher cette violation de la neutralité de son pays et n'eût obtenu le rappel de Genest.

Le président avait, en outre, pour s'opposer à cette tentative l'excellente raison (1) qu'il était en train de négocier avec l'Espagne pour obtenir quelques nouveaux avantages sur le Mississipi.

La Chaise dut se borner à lancer un manifeste où il déclarait se rendre en France pour plaider la cause de la Louisiane près de la Convention.

L'accueil bienveillant qu'avaient rencontré les émissaires de Genest dans le Kentucky força Carondelet à se rendre compte que les habitants de cette contrée désiraient beaucoup plus conquérir la Louisiane que s'y rattacher pacifiquement.

Peu de temps après la domination espagnole courut encore un nouveau danger. En 1797, Blount, gouverneur du Tennessee, complota de faire envahir la Louisiane par les troupes anglaises du Canada, mais le Congrés américain l'en empêcha. On se borna à l'expulser du Sénat, ce genre de trahison n'étant pas alors prévu par les lois américaines.

Relativement aux préparatifs de Genest et aux événements qui suivirent, deux pièces curieuses sont conservées aux Archives du Ministère de la Guerre et n'ont sans doute jamais été publiées. Voici d'abord la traduction d'une lettre du général Clark, l'ancien bras droit de Genest :

Louisville, 2 mars 1797.

Au colonel Fulton.

« J'ai bien reçu, joint à votre lettre de décembre dernier, la copie des patentes du grade de général de brigade que le Directoire de la République française a bien voulu m'accorder et j'espère que les instructions qui me manquent encore viendront à temps.

Je vous prie d'assurer le Directoire que je sens tout le prix de l'honneur de sa confiance... Je ferai tous mes efforts pour maintenir les intérêts de la République dans cette province où ils ont toujours été considérables.

Nous avons ici des agents anglais venant du Canada pour enrôler des volontaires destinés à marcher contre la Louisiane. Il y a quelques jours, j'ai reçu des propositions du gouverneur du Canada pour marcher à la tête de deux mille hommes contre les établissements espagnols du Nouveau-Mexique. Vous pouvez être certain que j'ai refusé, car vous savez que je n'aime pas les despotes en général et les Anglais en particulier. Je ferai tout mon possible pour arrêter leurs progrès dans notre province. Il y a trois jours j'ai réuni un certain nombre de mes anciens officiers et leur ai donné des instructions spéciales d'user de tous les moyens, même des menaces, pour empêcher nos anciens soldats de s'engager au service de l'Angleterre et leur ai recommandé de les avertir que j'avais tout lieu

1. On peut ajouter encore que très impolitiquement Genest s'était déclaré l'adversaire résolu de Washington.

de croire que nous serions bientôt appelés de nouveau au service et précisément contre ceux-là même qui s'apprêtaient maintenant à un envahissement.

Je ne prévois pas que les Anglais puissent être en état d'ouvrir la campagne avant le mois de juillet. Les troupes qu'ils pourront enrôler dans ce pays ne leur suffiront pas pour cette entreprise sans en envoyer du Canada.

Leur plan est de s'emparer de Saint-Louis, puis de diviser leur armée. Une partie descendrait le Mississipi et l'autre marcherait sur Saint-Affe (Santa-Fé). On peut facilement empêcher la réalisation de ce projet et battre leur armée pourvu que nous recevions à temps des instructions.

Vous pouvez assurer au Directoire que notre amitié pour la France n'est pas moindre qu'en 93 et que nous sommes fiers de pouvoir dire que nous avons été officiers au service de la République française.

Nous sommes impatients de vous voir au milieu de nous, mais nous sommes assurés que vous faites tout ce qui est en votre pouvoir en faveur des intérêts communs de la France et de notre pays.

Salut et respect,

19 ventôse an V (9 mars 1797)

G. R. Clarck.

Clark (1) s'était emparé en 1778 de Kaskakias, puis de Vincennes. Nommé brigadier général en 1781, après quelques campagnes heureuses contre les Indiens, il vit pâlir son étoile et échoua dès lors dans toutes ses tentatives. Dès le 2 février 1793 il avait proposé de s'emparer de la haute Lousiane.

Le second document est également curieux par ses appréciations.

15 frimaire an VIII (6 décembre 1799).

» Le citoyen français Tastaneguy (2), né Français et devenu par ses exploits militaires grand chef de guerre de la vaste nation Crik (dite Sauvage) et située entre les États-Unis et la Louisiane, est venu en France pour offrir l'alliance de sa nation à la République française. Le citoyen Tastaneguy a été élevé au grade de général de brigade par le Comité de Salut public de l'an III.

Il rappelle qu'à l'époque où la paix fut conclue entre l'Espagne et la République française il avait été proposé d'admettre la rétrocession de la Louisiane à la France au nombre des articles du traité conclu à cette époque...

Milford examine ensuite les avantages que retirerait la France de la reprise de cette colonie et croit que l'Espagne ne ferait aucune difficulté,

« Parce qu'elle a tout intérêt à favoriser l'établissement d'un Etat fédératif ou autre dans l'Amérique septentrionale qui fut capable de résister aux entreprises des États-Unis et à l'accroissement progressif de la puissance de ces derniers dont les Anglais retirent presque tous les avantages... Les colonies françaises ne seraient plus tributaires des Etats-Unis... Dix mille hommes seulement seraient nécessaires à l'occupation française de la Louisiane.

1. Né en Virginie en 1752, mort en 1818.

2. Tastaneguy correspond au titre de grand chef de guerre de la nation Crëek.

Celui qui se qualifie ainsi est Milford auteur d'un Mémoire de voyages dans la nation Crëek. Paris, 1802.

Enfin, si l'on donnait des concessions aux émigrés, aux déportés et aux mécontents de tous les partis, les haines et la rivalité d'opinion disparaîtraient sous cet autre hémisphère...

Les Américains se souviendront longtemps de la défaite du général Clarck, le même qui aujourd'hui est en réclamation auprès de vous pour des indemnités qui lui sont dues comme chef de l'expédition que voulait tenter Genest. Le même Clarck qui passait pour entendre le mieux la tactique à suivre contre les sauvages fut battu avec les dix mille hommes de troupes réglées qu'il commandait par moi Tastaneguy avec six mille sauvages des pays du Nord que je fis assembler à la hâte près du détroit et dont je fus obligé d'avoir vingt différents interprètes pour leur faire entendre le plan du combat, vu que je n'avais pour le moment des miens que deux mille hommes... »

Carondelet dut perdre son dernier espoir d'annexer le Kentucky quand, en 1792, la première de ces contrées fut admise au nombre des États de la République américaine. Quatre ans plus tard, le Tennessee devint également État.

D'après le général Collot, dont on va voir l'histoire un peu plus loin, les citoyens américains n'acceptèrent point les propositions espagnoles :

1° Parce qu'ils sont si indépendants qu'ils méprisent toute protection monarchique ;

2° Parce que pour pouvoir se croire protégé, il faut l'être par la puissance la plus forte et qu'un peuple qui avait de la peine à conserver ses propres possessions, ne pouvait pas protéger celles des autres ;

3° Parce qu'ils craignaient de voir bientôt des bornes à leur prospérité, leur industrie ne devant trouver que peu de débouchés dans le commerce espagnol.

Carondelet, quand il n'avait point à se préoccuper de la politique extérieure, porta tous ses efforts à maintenir le calme dans la colonie qui se trouvait en pleine effervescence.

L'évêque était en lutte ouverte avec l'ordonnateur et les Capucins, et les nègres, poussés par quelques blancs, se révoltèrent le 15 avril 1795, sur les plantations de Poydras, près la Pointe-Coupée. Ce mouvement, toutefois, fut vite réprimé ; vingt-cinq noirs périrent en combattant, treize furent de suite branchés çà et là comme exemple dans tous les villages, neuf autres furent encore condamnés et un grand nombre sévèrement châtié.

Enfin l'ouragan de la Révolution française avait fait ressentir son contre-coup jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Une société de Jacobins français se forma à l'imitation de celle de Philadelphie, des placards incendiaires furent affichés et les douces chansons créoles remplacées par la *Marseillaise* et le *Ça ira*.

L'énergie de Carondelet et le souvenir de la répression de 1769, encore présent dans toutes les mémoires, fit avorter le mouvement.

Quelques avertissements, transformés en bannissement en cas de récidive, furent les seules mesures de rigueur employées.

Le 8 décembre 1794, un grand incendie éclata encore dans le quartier commerçant de la Nouvelle-Orléans. Bien qu'un peu moins désastreux que celui de 1788, deux cent douze maisons furent brûlées.

L'Espagne et les États-Unis signèrent à Madrid, le 20 octobre 1795, un important traité pour la délimitation de leurs possessions respectives. L'article 2 déterminait la frontière par le 31e degré parallèle nord depuis son point de contact sur la rive orientale du Mississipi jusqu'à la rivière Chattahochée ou des Apalaches. La ligne de démarcation suivait alors, en allant vers le sud, ce cours d'eau jusqu'à son confluent avec la Flint et, de ce point, allait gagner en ligne droite la source de la petite rivière Sainte-Marie, qu'elle descendait ensuite jusqu'à son embouchure dans l'Océan Atlantique.

Carondelet conserva toujours l'espoir de n'avoir pas à exécuter ce traité; aussi fit-il, tant qu'il resta à la tête de la colonie, tout ce qui dépendait de lui pour en ajourner l'exécution. Ce plan réussit, jusqu'au jour où, las d'attendre, le gouvernement des États-Unis envoya le capitaine Guion avec des troupes prendre possession des Natchez. Les Américains arrivèrent devant ce poste le 24 février 1799 et les Espagnols furent bien forcés de l'évacuer sans plus tarder.

En 1796, le général Collot (1) et son aide de camp Warin vinrent faire une reconnaissance détaillée de la Louisiane; ils la poussèrent si loin que Carondelet se vit forcé d'expulser Collot qui pourtant semble avoir été le premier à avertir les Espagnols du danger qu'ils couraient d'une invasion canadienne. Warin, auteur de deux des dessins contenus dans ce volume, mourut à la Nouvelle-Orléans.

Il ne faut pas non plus oublier à cette époque de mentionner un hardi coup de main qu'opéra avec succès le corsaire français *La Parisienne*, commandé par Alexandre Bolchoz. Le 13 octobre 1793, ce navire, monté par quarante-quatre hommes, s'empara par surprise du fort de la Balise, dont la garnison se trouvait, d'ailleurs, réduite à vingt hommes. Les envahisseurs ne tardèrent, du reste, pas à se rembarquer.

Carondelet fut pour la Louisiane un administrateur de premier ordre et un excellent gouverneur. Sa force résida surtout en ce qu'il sut rester toujours, sans jamais s'y mêler, au-dessus des querelles

1. Le général Collot, qui avait servi sous Rochambeau dans la guerre de l'Indépendance, fut ensuite nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Comme il revenait en France, il fut déclaré prisonnier à Philadelphie en représailles de navires américains qu'il avait fait saisir. Sa détention injustifiée provoqua de nombreuses réclamations du gouvernement français qui, du reste, profita du séjour forcé de Collot aux États-Unis pour lui faire exécuter une enquête détaillée sur la situation de la vallée du Mississipi.

Il a publié en 1820 une relation complète de son voyage; mais ce qu'il rapporta de plus intéressant de sa mission fut une série de cartes et de plans inestimables au point de vue de l'histoire locale de ces régions.

intestines. A la fin de 1797 le gouvernement espagnol le nomma président de l'audience de la province de Quito.

Son successeur à la Nouvelle-Orléans fut le brigadier général Manuel Gayoso de Lemos (1er août). Gayarré qualifie ce dernier de prodigue. Rozier, notre consul à New-York, écrit le 16 novembre 1796 :

« ... Le baron de Carondelet a montré dans toutes les occasions la haine la plus marquée pour notre révolution. Gayoso, gouverneur du pays des Natchez, désigné comme son successeur, est encore plus dangereux à cause de son attachement notoire pour les Anglais. »

Gayoso mourut le 18 juillet 1799, après un gouvernement qui se passa en discussions sans fin avec l'intendant Moralès ainsi qu'avec le général américain Wilkinson au sujet de l'entrepôt libre de la Nouvelle-Orléans. Pendant ces deux années, Lopez Darmesta, secrétaire du gouverneur, fut le véritable chef de la colonie.

En 1798, le duc d'Orléans (1), le duc de Montpensier et le comte de Provence vinrent visiter la Nouvelle-Orléans. Trois ans auparavant, le chevalier de Maison-Rouge et le comte de Bastrop avaient tenté, sans grand succès, une vaste entreprise de colonisation sur les bords de la rivière Rouge.

L'année 1799 fut marquée par un nouveau pas en avant des Américains. Ils obtinrent la reconnaissance officielle de Daniel Clark comme consul des États-Unis à la Nouvelle-Orléans et vinrent occuper fortement les Natchez. En même temps Wilkinson construisait le fort Adam dont la position semblait une menace perpétuelle contre les possessions espagnoles.

Casa Calvo, commis de la Guerre à La Havane, vint remplacer Lémos ; en attendant son arrivée, Bouligny et Vidal firent l'intérim du gouvernement.

« Casa Calvo, dit un *Mémoire sur la Louisiane* déjà cité, ne fut pas aimé parce que sa dignité ,qu'on appelle hauteur, contraste trop avec les principes d'égalité qui dominent partout. » Tant de jugements différents ont été portés sur lui qu'il est difficile de se faire une idée précise de son caractère.

Pendant son gouvernement intérimaire il ne se passa aucun fait digne d'être noté.

Le brigadier général Manuel de Salcedo, homme fort âgé et quelque peu infirme, débarqua le 15 juin 1801 et Casa Calvo retourna à La Havane.

L'histoire de la colonie, pendant les deux années qui suivirent, se passa beaucoup plus à Madrid, à Paris et à Washington qu'à la Nou-

1. Louis-Philippe fit sa déclaration de séjour au consulat français de Philadelphie. Comme il était porteur d'un passeport de Reinhard, Ministre plenipotentiaire près des villes hanséatiques, notre représentant Adet fut fort embarrassé, mais n'osa pas la refuser.

velle-Orléans : l'acquisition puis la vente de la Louisiane par la France absorba toute l'attention des habitants.

Un seul fait doit être signalé, surtout par les conséquences qui en découlèrent. Le 16 octobre 1802, l'ordonnateur Moralès (ou peut-être Salcedo) dénonça la partie du traité du 27 octobre 1795 relative au droit, pour les Américains, de posséder un entrepôt de commerce à la Nouvelle-Orléans.

Les Espagnols se basaient sur ce que la convention n'avait été conclue, puis renouvelée, que pour des périodes de trois ans. En droit strict ils pouvaient avoir raison, dans la circonstance ils eurent tort de mécontenter d'abord les Américains mal à propos (1) et de ne point vouloir écouter ni Casa Irujo, ambassadeur d'Espagne aux États-Unis, ni Pichon, notre chargé d'affaires à Washington. Ce dernier écrivit même le 10 février 1803 à Moralès pour lui montrer l'irrégularité de son ordonnance et lui faire part des protestations américaines.

On a toujours attribué à Moralès (2) cette mesure impolitique, pourtant le préfet français de la Louisiane Laussat, généralement fort exact, apporte, dans ses rarissimes mémoires, un témoignage formel absolument contraire :

« *Mai 1803.* — Les États-Unis avaient, dit-il, par le traité de 1793, obtenu de Sa Majesté Catholique un entrepôt. Le gouverneur Salcedo le supprima contre l'avis de l'intendant, peut-être par suite de cet esprit de rivalité et de contradiction qui régnait entre ces deux autorités. Le gouverneur me faisait grand mystère de cette lutte. L'intendant me confia qu'il avait à ce sujet une correspondance aigre et désagréable avec M. de Salcedo. Les Américains étaient fort courroucés de cette violation d'un droit acquis. Je témoignai à M. de Salcedo mon étonnement que, dans les circonstances où nous nous trouvions, il eut de son chef élevé une semblable question et qu'il en eut gardé le silence avec moi. Il m'a répondu qu'il n'avait voulu que se mettre en règle auprès de son Gouvernement, duquel il avait cru prévenir les intentions, mais, qu'ayant rendu compte au capitaine général à La Havane, il s'en tiendrait là, tant qu'il n'y aurait pas une décision supérieure.

Notre chargé d'affaires à Washington-City, M. Pichon, m'a adressé l'ordre de la cour de Madrid, qui m'est parvenu le 17 mai, pour que ses agents sur le lieu y laissassent les choses en *statu quo* jusqu'à ce que l'Espagne et les États-Unis se fussent entendus, s'ils le jugeaient à propos, pour la fixation d'un autre entrepôt équivalent. Ainsi s'est terminé provisoirement une affaire dont les Américains ont prodigieusement fait et cherché à faire du bruit. »

Ce texte est si formel, Laussat était si bien à même de connaître la vérité et il avait si peu d'intérêt à la travestir, que ce qu'il avance doit être tenu pour exact.

La nouvelle des entraves apportées à leurs transactions dans la

1. Le 5 février 1803, par suite de la grande disette qui régnait dans la colonie, Moralès accorda pourtant quelques facilités au commerce américain, mais entourées de tant de restrictions que dans la pratique elles devenaient illusoires.

2. Ventura Moralès, après la cession de la Louisiane, passa à Pensacola, ensuite à la Havane, enfin à Porto-Rico où il mourut intendant en 1819.

vallée du Mississipi exaspéra les habitants du Kentucky et du Tennessee dont le commerce se trouvait ruiné; sans l'intervention énergique du président Jefferson, ils auraient sur l'heure envahi la Louisiane.

En mai 1803, des ordres formels de la cour de Madrid rendirent aux Américains les droits dont ils jouissaient depuis 1795, mais cette mesure tardive, et qui pouvait être rapportée d'un moment à l'autre, ne calma point les esprits et les Américains continuèrent à s'agiter d'autant plus qu'il subsistait toujours une ordonnance du 18 juillet 1802 leur interdisant de posséder aucune terre en Louisiane.

Berquin Duvallon nous raconte qu'à cette époque le fils de Salcedo faillit provoquer un soir une bagarre sanglante en voulant faire remplacer, au bal public, la contredanse française par la contredanse anglaise. L'arrivée en hâte du vieux gouverneur empêcha seule l'effusion du sang.

« La Nouvelle-Orléans, dit également Perrin du Lac (1) est le séjour des autorités supérieures de la Louisiane qui sont exclusivement renfermées dans le gouverneur et l'intendant. Le premier, vieillard inepte, superstitieux (il défend l'inoculation comme opposée aux principes religieux) et presque imbécile, régit la colonie sous le bon plaisir de son fils, jeune homme brouillon et sans éducation qui avilit par sa conduite journalière le rang qu'il tient dans l'armée. Le second, homme de moindre naissance, est méchant par caractère; il porte à l'excès sa haine contre les Français... »

Pendant les vingt-quatre ans que dura le régime espagnol, il faut cependant reconnaître que la Louisiane s'était heureusement et considérablement développée. La population avait passé de 12,000 à 50,000 âmes et les postes du haut Mississipi, à peine fondés en 1768, comptaient au départ de Salcedo 6,000 habitants dont près de 5,000 blancs (2).

Le pays s'était enrichi et le commerce, grâce aux Américains (3), continuait toujours à s'étendre.

Barbé Marbois, dans le passage suivant, résume parfaitement la situation de la colonie et de ses habitants.

« Tout ce qu'on pouvait attendre des habitants c'est qu'ils consen-

1. *Voyage dans les deux Louisianes*, Lyon, an XIII.

2. En 1802, les villes de Sainte-Geneviève et de Saint-Louis comptaient chacune environ neuf cents habitants. Cette dernière ville compte maintenant 600,000 âmes et Sainte-Genevieve est restée une bourgade! Saint-Louis avait 2,000 habitants en 1819, 4,000 en 1820.

Les autres postes de la rive droite du Mississipi étaient Saint-Charles, sur le Missouri, fondé en 1780, Portage des Scioux, Florissant ou Saint-Ferdinand, Carondelet, la Nouvelle-Bourbon, Cap Girardeau, fondé en 1794 et la Nouvelle-Madrid.

3. Pendant l'année 1801, 585 bateaux américains descendirent le Mississipi avec des cargaisons d'une valeur de 1,095,000 livres. Le commerce direct avec l'Europe était devenu sans importance, représenté par 15 navires sur 163 en huit mois. Les Anglo-Américains comptaient sur ce dernier chiffre, pour leur part, 122 navires, les Espagnols 40, les Français 1 !

tissent à être gouvernés et la docilité devint d'autant plus facile que l'Espagne faisait les frais du gouvernement colonial avec des fonds envoyés du Mexique, que les impôts étaient fort légers et que le commerce interlope avec les Américains des États-Unis n'était ni surveillé attentivement, ni puni sévèrement.

DON VENTURA DE MORALÈS (1)

« Mais sous ce nouveau régime la colonie était peu utile à la Métropole... »

En additionnant les budgets de la colonie depuis 1768 on constate en effet que l'Espagne dépensa près de soixante millions de livres en Louisiane. La seule compensation qu'elle trouvait à ces sacrifices, ou du moins espérait y trouver, était l'espoir d'arriver à constituer une solide

(1) Portrait de famille appartenant à M. G. Kinen, gendre de Mme Eustis, née de Sentmanat, petite-fille de Moralès.

barrière entre les commerçants anglo-américains et les possessions du Mexique.

Le Gouvernement de la Métropole voulait élever un mur, mais les habitants de la colonie aidés par les gouverneurs y percèrent tant de portes que les postes espagnols, établis pour refouler les marchandises américaines, se transformèrent au contraire pour elles en entrepôts tout organisés.

La cour d'Espagne ne lésinait certes pas ; voici le détail des dépenses de la Louisiane pour l'année 1801 :

Frais d'administration.	Liv.	290.000
Payement des troupes.		1.095.000
Justice.		160.000
Culte		126.000
Entretien des forts		96.000
Artillerie.		116.000
Présents aux sauvages.		440.000
Dépenses imprévues.		100 000
Douane		140.000
Marine.		178.000
TOTAL.	Liv.	2.841.000

Les recettes ne s'élevèrent qu'à 950,000 livres ; la colonie coûtait donc à l'Espagne 1,888,000 livres.

Les colons n'avaient vraiment point à se plaindre de ce régime, aussi Berquin Duvallon confirme dans les termes suivants les appréciations de Barbé Marbois :

« ... Malgré ce qu'en disent quelques anciens colons peu satisfaits de la nouvelle domination, et, à consulter tous ceux d'entre eux exempts d'humeur et de partialité, le Gouvernement espagnol quoique revêtu de grand pouvoir n'exerça point dans cette colonie une autorité abusive, et même a toujours été assez modéré, si l'on excepte la première année de la domination espagnole. »

Les témoignages des Américains sont naturellement tout autres : Smith (*Voyage dans les États-Unis*) dit en 1784 :

« Les habitants de la Louisiane sont presque tous Français, à peine entendent-ils la langue espagnole. Ils conservent pour le Gouvernement d'Espagne et pour la nation un mépris singulier et une haine implacable. D'un autre côté ils se distinguent par leur attachement sans bornes pour les lois et coutumes américaines. »

CHAPITRE XVI

ACQUISITION ET VENTE DE LA LOUISIANE

(1800-1803)

Négociations avec l'Espagne. — Traité de Saint-Ildefonse. — La Louisiane redevient française. — Préparatifs de l'expédition du général Victor. — L'opinion publique en Amérique. — Bonaparte cède la Louisiane aux États-Unis.

Le gouvernement de Louis XVI ne se préoccupa jamais beaucoup de ce que pouvait devenir la Louisiane et se contenta d'obtenir quelques avantages pour faciliter les opérations commerciales avec son ancienne colonie. Pourtant, en 1790, des Odouarts-Fantin remit à l'Assemblée nationale une pétition des habitants demandant à être réunis à la « mère-patrie ». Perrin du Lac fait ironiquement remarquer qu'à cette date on se trouvait à la veille de l'expiration des dix années de liberté commerciale accordée en 1781 par Galvez.

Pendant la Révolution, l'attention du gouvernement fut au contraire bien vite attirée sur la situation des Français de la vallée du Mississipi. Le 23 janvier 1793 le Comité de Salut public décide d'envoyer Volney en qualité de naturaliste, avec des appointements de 15,000 livres par an, pour le renseigner sur l'état des choses en Amérique.

Mahlberger, capitaine d'artillerie de la compagnie de la Charente, demande, le 7 janvier 1794, au nom de quelques *actionnaires*, « 200 hommes, 80 canonniers, 1 pièce de 12, 1 pièce de 8, 2 obusiers pour aller intercepter le Mississipi en passant par le Maryland, le fort Pitt, l'Ohio jusqu'à l'anse à la Graisse occupée par les Espagnols... Le soussigné, à son passage à la Nouvelle-Orléans, avait été chargé d'une pétition de plus de 1,500 personnes, riches habitants, pour réclamer les secours de la Convention nationale pour être réunis à la mère-patrie dont ils ont été séparés par la trahison du ministre Choiseul qui

les a lâchement vendus pour 8 millions... A défaut de la Louisiane, ajoute-t-il, l'expédition pourrait s'emparer de la Trinité. »

Le Comité de Salut public ne donna pas suite à cette pétition, mais certainement il la prit en considération et se fit communiquer toute la correspondance de Villars pour étudier la situation de la Louisiane. On peut supposer que ce fut Mahlberger qui le premier souleva la question de la reprise de la Nouvelle-Orléans et donna l'idée de la tentative d'invasion proposée plus tard par Genest ; en tout cas ce projet mérite d'être noté.

Dès lors les hommes qui se succédèrent à la direction de la politique française poursuivirent sans cesse le but de rentrer en possession de la Louisiane. Carnot surtout semble avoir eté partisan de l'annexion de la Nouvelle-Orléans.

En 1795, Barthélemy, notre plénipotentiaire aux négociations de Bâle, reçut l'ordre de demander à l'Espagne la rétrocession de la Louisiane et de Saint-Domingue en échange de Fontarabie et de Saint-Sébastien. Mais la paix fut signée avec la simple cession de la partie espagnole de Saint-Domingue.

Nous ne reviendrons pas sur les préparatifs de Genest, notre ambassadeur près des États-Unis, pas plus que sur le voyage du général Collot dont les cartes et les notes montrent qu'il était chargé d'une véritable tournée d'inspection, mais nous tirerons de ces événements la conclusion que toujours la République surveillait et désirait la Nouvelle-Orléans.

En 1797, le Directoire prit des dispositions pour empêcher les Anglais d'envahir la Louisiane. Le fils du général Collot présenta alors un mémoire pour être autorisé à lever au nom de la France un corps de Canadiens (1). A la même époque il y eut également plusieurs projets d'invasion du Canada (2).

Bonaparte reprit pour son compte une partie de ces projets ébauchés, quand il commença à désespérer de pouvoir conserver l'Égypte,

1. Aux archives du Ministère des Colonies se trouvent plusieurs rapports d'un nommé Magdett, qui propose à la fois de s'emparer de la Louisiane et de soulever l'Irlande, au VII et au VIII.

2. Dans un long mémoire (Archives du Ministère des Colonies), sur lequel Carnot a écrit : « A renvoyer pour examen au Ministre de la Marine ». De Millière, « ex-chef du 2e bataillon de sapeurs », raconte une de ces tentatives de soulèvement du Canada :

« Instruit, dit-il, par les intelligences que j'avais au Canada, du vif désir que les Canadiens avaient de se réunir à leur mère patrie, je proposai au gouvernement un plan à ce sujet. Robespierre ne me fit point de réponse; après sa mort, ne doutant pas que ce tyran n'eût soustrait mon mémoire, j'écrivis à la 9e commission qui me fit une réponse des plus satisfaisantes, ayant eu pour ce sujet une audience du Comité de Salut public... 25 avril 1797. »

Millière, avec vingt-huit hommes, s'était rendu sur les frontières du Canada pour soulever les habitants de la Tortue et de la Prairie ; mais son guide l'égara, la moitié de ses compagnons l'abandonnèrent et ceux qui devaient le rejoindre ne vinrent point et il se vit forcé de rester à la frontière; Millière tâcha bien encore de là de créer quelque agitation, mais les Anglais le surveillaient de si près que, de peur d'être enlevé il se vit à la fin forcé d'abandonner son entreprise.

il pensa que la Louisiane pourrait devenir une compensation à ses rêves coloniaux.

Pour se renseigner sur cette contrée il demanda à M. de Pontalba, riche créole de la Louisiane, un mémoire sur cette colonie. Un rapport fort intéressant et très complet lui fut remis par cet auteur le 15 septembre 1800. De nouvelles négociations pour la rétrocession de la Louisiane se trouvaient déjà engagées entre la France et l'Espagne et cette fois aboutirent heureusement.

A propos des pourparlers qui précédèrent le traité de Saint-Ildefonse, on trouve aux archives du Ministère des Affaires étrangères, dans la correspondance d'Alquier, notre ambassadeur à Madrid, quelques renseignements intéressants. On voit ainsi, par une note, que dès le

ALQUIER
(D'après Moreau).

3 avril il était question de demander à l'Espagne l'abandon de la Louisiane en échange d'un agrandissement territorial *à procurer* à l'Infant duc de Parme.

Pourtant les négociations ne semblent avoir commencé à être véritablement actives qu'à partir de la fin de juillet. Le 7 août, Alquier (1) écrit à Paris :

« M. d'Urquizo me parut ému de mon discours : — « Eh! qui vous « dit, a-t-il répondu, que je ne veux pas vous donner la Louisiane, mais « il faut convaincre le Roi. » — J'ai répliqué que la Reine s'en char-

1. Alquier (1752-1826), maire de la Rochelle, député du Tiers-État, puis membre de la Convention, vota la mort de Louis XVI avec sursis.

Successivement ministre plénipotentiaire à Munich, à Madrid, à Naples, à Rome, à Stockholm et à Copenhague, il fut exilé comme régicide en 1816, mais obtint de rentrer en France deux ans plus tard.

gerait et que ce qui la déterminerait était la perspective de l'équivalent certain qui était offert dans l'agrandissement du duché de Parme... » Deux jours après, notre ambassadeur annonce qu'il est certain que le Roi ne s'opposera point à la cession de la Louisiane.

Charles IV s'était épris d'une vive admiration pour Bonaparte, et Alquier sut habilement entretenir ce sentiment (1).

Un entrefilet de journal faillit, le 20 août, tout compromettre, c'était l'annonce que « le général Berthier venait à Madrid pour obtenir que l'Espagne abandonne la Louisiane à la France. » « Cet article, dit Alquier, a produit un effet *déplorable*, le ministre d'Amérique s'en est mêlé... »

Le mouvement de l'opinion publique ne dut cependant pas être bien prononcé puisque quatre jours après notre ambassadeur écrit qu'il espère obtenir également les deux Florides. « Les Espagnols, ajoute-t-il, très exigeants à propos de Parme, le sont bien moins sur les autres points, aussi la République ne doit pas trop s'engager pour pouvoir négocier plus facilement avec l'Autriche... »

Le 10 fructidor (28 août), le gouvernement français fait présenter à la cour d'Espagne un projet de traité secret dont l'article 2 se trouvait ainsi rédigé :

« Sa Majesté Catholique donnera les ordres nécessaires pour faire occuper par la France la Louisiane et les Florides au moment où les États, qui devront former l'agrandissement du duché de Parme, seront remis entre les mains de Son Altesse Royale. La République pourra selon les convenances, différer la prise de possession quand celle-ci devra s'effectuer... »

Berthier (2) arriva sur ces entrefaites. Pas plus que son prédécesseur, il ne put obtenir la cession des Florides et le 13 septembre notre ambassadeur informe Bonaparte qu'il faut renoncer à les obtenir. Par contre le gouvernement espagnol ne s'opposait pas, du moins en principe, à la cession de la Mobile.

« Le Ministre, écrit Berthier le 17 septembre 1800, m'a répondu que, sur la demande particulière que ferait le Premier Consul, lors de la paix générale, il était persuadé que Sa Majesté accorderait à la France la Mobile et ce qui faisait partie de la Louisiane avant le traité de paix de 1763. »

1. Quelques magnifiques présents offerts à propos à la Reine et surtout au prince de la Paix influencèrent favorablement la cour d'Espagne au profit de la France.

2. Berthier (1753-1815 était, en 1789, major général de la garde nationale de Versailles. Le 18 brumaire le fit Ministre de la Guerre. Chef d'État-Major de Napoléon, comblé d'honneurs par lui, il fut le premier à se rendre au devant de Louis XVIII en 1814.

En 1814, ne sachant quel parti prendre, il se retira à Bemberg où il fut assassiné peu de temps après. « Berthier dut sa conduite, a dit Napoléon, à son manque d'esprit et à sa nullité : ses talents et son mérite étaient spéciaux et techniques. »

Il avait épousé la nièce du Roi de Bavière et devint prince de Wagram et de Neuchâtel.

Le traité fut signé le 1er octobre 1800 à Saint-Ildefonse. La France obtenait la Louisiane, six vaisseaux de ligne armés et la promesse d'une pression énergique sur la cour de Lisbonne pour obtenir que cette dernière abandonnât l'alliance anglaise, en échange d'une augmentation territoriale de 12,000 âmes et la reconnaissance du titre de Roi en Italie au duc de Parme, époux de Marie-Louise, fille du roi Charles IV.

Voici l'article de cette convention qui intéresse la Louisiane.

« Article 3. — Sa Majesté Catholique promet et s'engage à rétrocéder à la République française, six mois après l'exécution pleine et entière des conditions et stipulations ci-dessus, relativement à Son Altesse Royale le duc de Parme, la colonie ou province de la Louisiane avec la même étendue qu'elle a actuellement entre les mains de l'Espagne et qu'elle avait lorsque la France la possédait et telle qu'elle doit être depuis les traités passés entre l'Espagne et les autres États. »

On dirait que les termes employés pour définir les limites de la Louisiane sont embrouillés à plaisir. Bonaparte, comme on le verra un peu plus loin, trouvait parfois de bonne politique, de ne pas bien définir les frontières : si tel avait été son but, il réussit fort bien puisque les Espagnols, en 1803, refusèrent d'abandonner La Mobile aux Américains.

Lucien Bonaparte (1) écrit le 1er avril 1801 : « Il paraît que l'usage de cette cour est que les ratifications de chaque traité soient accompagnées ou du moins suivies d'un présent pour les plénipotentiaires des parties contractantes... Le prince de la Paix attacherait le plus grand prix au portrait du premier Consul sur un bijou quelconque enrichi de pierreries... » Bonaparte lui fit cette réponse quelque peu inattendue : « ... Je n'enverrai point mon portrait à un homme *qui tient son prédicateur au cachot* et qui emploie les moyens de l'Inquisition. Je puis m'en servir mais je ne lui dois que du mépris. »

Au fond, il n'en coûtait pas beaucoup à l'Espagne de nous rendre notre ancienne possession. La grande liberté accordée au commerce, si elle faisait la prospérité de la colonie, occasionnait, comme on l'a vu, à la caisse du gouvernement un déficit considérable, puis l'Espagne préférait les Français pour voisins de ses possessions du Mexique aux envahissants citoyens des États-Unis.

Le traité de Madrid du 21 mars renouvela ces dispositions, mais, comme la prise de possession par le roi d'Espagne de la Toscane, sous le nom de royaume d'Étrurie, ne put être effectuée de suite, la Louisiane ne fut pas remise à la France.

L'Espagne stipula, le 22 juillet 1802, qu'en cas d'abandon de la Louisiane par la France elle aurait un privilège d'option. Cette clause additionnelle devait avoir dans la suite quelque importance.

A cette même époque, Bonaparte envoya Beurnonville en Espagne

1. Ambassadeur à Madrid.

pour tâcher d'obtenir encore les Florides en échange des États de Parme, que la mort de l'Infant venait de faire passer sous la dépendance de la France par suite des stipulations du traité d'Aranjuez (22 octobre 1800).

Le 29 octobre 1802, le Premier Consul écrit à Lucien Bonaparte que la République italienne lui offrant 100 millions pour les États de Parme, il trouve maintenant que les Florides sont peu de chose et demande qu'en échange l'Espagne lui donne en plus « des effets maritimes afin de proportionner les ressources de la France à l'extension que reçoivent ses nouvelles colonies ». Ces négociations n'aboutirent pas.

Tant que dura la guerre avec la Grande-Bretagne, ce traité ne fut pas

BONAPARTE

(Dessiné par Dutertre, au Caire, en 1799).

publié. Le Ministre d'Angleterre à Madrid le soupçonna le 29 mars 1802 et le connaissait le 1er juin; le 20 novembre, le cabinet de Londres en envoya une copie à Washington.

Ainsi, quand les ministres de Georges III signèrent la paix avec la France, ils n'ignoraient point la cession de la Louisiane, mais cependant n'y firent point d'objection. Toutefois, lorsque la nouvelle s'en répandit à Londres elle souleva au Parlement et parmi la population une violente émotion. Pour défendre le cabinet contre le reproche d'imprévoyance et d'inaction, lord Hawkesbury donna l'argument suivant, malheureusement trop vrai : « Pour juger de la valeur de la Louisiane entre les mains des Français, il suffit de rappeler qu'ils l'ont déjà possédée longtemps sans pouvoir la faire prospérer. »

La Louisiane disparut du reste bien vite des préoccupations politiques de l'Angleterre, la conservation de Malte ayant pour elle un tout

autre intérêt. Il n'en fut pas de même aux États-Unis comme on le verra bientôt.

La question diplomatique réglée, au moins en Europe, restait à s'occuper de la prise de possession de la Louisiane. L'envoi d'une expé-

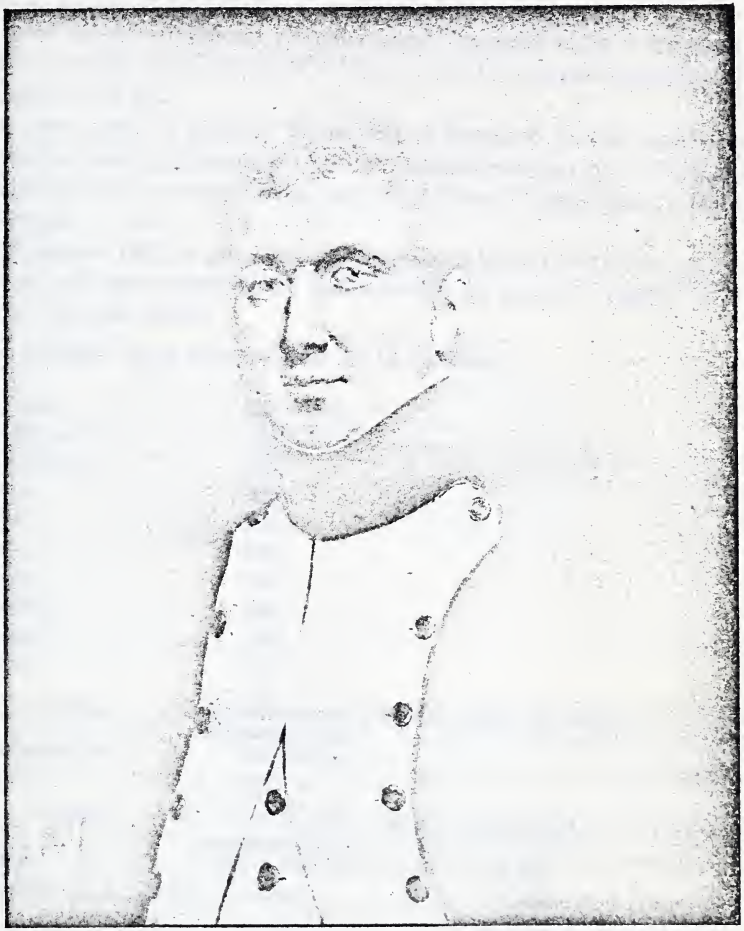

VICTOR DUC DE BELLUNE

(Collection de M. le Duc de Bellune).

dition fut annoncée au printemps de 1802. Dès le 28 mai, Livingston, ambassadeur des États-Unis à Paris, écrit à son gouvernement que le Premier Consul a désigné Bernadotte, Collot et Adet pour aller occuper la Louisiane.

Bonaparte se décida à réunir les troupes à Helvoett Sluys, petit port situé à une trentaine de kilomètres de Rotterdam dans la direc-

tion Sud-Ouest (1). Après avoir pensé un moment à choisir Bernadotte (2) comme « capitaine général » de la Louisiane, le Premier Consul désigna le général Victor (3).

La 27e demi-brigade, d'abord destinée pour la Louisiane, comptait tant de malades qu'elle fut remplacée par la 7e ; la 54e et le 7e régiment d'artillerie à pied complétaient le corps expéditionnaire (4).

Le montant des dépenses prévues pour l'expédition le 4 fructidor an X (22 août 1802) est de 2,686,000 francs, plus les approvisionnements courant pour l'an XI.

Dans une note, le général Victor fait remarquer qu'une partie de cette somme pourra être répétée sur le remboursement par l'Espagne des saisies de navires français qu'elle avait faites illégalement à Cuba et au Mexique.

Le 22 janvier 1803, le montant des dépenses s'élevait à 571,043 francs. De plus, le prix de l'affrètement des navires du convoi s'élevait à la somme de 486,235 francs.

Voici le détail de la composition de la flottille :

La *Wilhelmina*	458 tonnes.		
La *Marta Marguerita*	436 —		
L'*Hanseatischband*	416 —		
La *Colombia*	320 —		
La *Minerve*	298 —		
La *Pallas*	250 —		
Le *Hampden*	254 —		
La *Providence*	708 —		
Le *Lexington*	290 —		
L'*Américain*	376 —		
TOTAL	3.806 tonnes	à 44 fl.	= 167.464 florins.
Les *Deux Catherines*	560 tonnes		
Le *Cicero*	318 —		
TOTAL	878 tonnes	à 40 fl.	= 35.120 fl.
Gratification	3,397 hommes	à 5 fl.	= 16.985
Au commissaire de la Marine, Couderc			6.587
TOTAL			226.150 fl. = 486.235 fr.

1. Ces préparatifs furent souvent alors désignés sous le nom d'expédition de Flessingue.

2. Bonaparte tenait beaucoup à éloigner ce général, mais ce dernier ne voulut accepter ce poste qu'à des conditions que le premier Consul jugea inacceptables.

Un peu plus tard pourtant, Bernadotte consentit à remplir une mission aux Etats-Unis, mais la rupture du traité d'Amiens empêcha son départ.

3. Victor Perrin, duc de Bellune (1764-1841), nommé chef de brigade au siège de Toulon (1793), s'illustra d'une façon continue pendant les guerres d'Italie depuis Mondovi (1796) jusqu'à Marengo (1800).

Le 6 juin 1803, il devint commandant en chef de l'armée de Batavie. Victor fut un

Sur les conseils de l'interprète Fournerel, qui, pendant *quarante ans*, avait été agent chez les sauvages (de 1761 à 1782 pour le compte des Anglais et ensuite pour celui des Espagnols), on dressa la liste suivante des marchandises nécessaires pour faire les présents habituels aux Peaux-Rouges.

4,000 fusils de traite. — Peints en jaune avec quelques fleurs noires et une bête féroce sur la crosse. S'ils étaient peints tout en rouge ils n'en feraient aucun cas.
1,000 fusils pour chefs. (Mieux traités.)
150 carabines.
20,000 livres de poudre.
25,000 pierres à fusil.
10,000 tire-bourres.
10,000 briquets.
10,000 alênes droites.
5,000 pioches.
1,000 sabres.
5,000 casse-têtes.
3,000 rasoirs de traite.
10,000 aulnes de Tavel (1) ou ruban de laine.
1,000 chemises garnies de grosse mousseline ou batiste pour les chefs.
500 redingotes de drap bleu de Carcassonne, parement et collet rouge.
500 mouchoirs de soie noire.
500 grandes médailles.
1,500 petites.
2,000 hausse-cols.
1,500 bracelets.
1,000 pendants d'oreilles, etc., etc.

Fournerel nous apprend qu'en 1794 Carondelet, craignant quelque mouvement des sauvages, porta la valeur des présents qu'on avait coutume de leur distribuer, de 45,000 à 90,000 piastres fortes. Il conclut que, pour la première fois, il faut distribuer au moins 500,000 fr. (2) de cadeaux, les Anglais au Canada dépensant pour le même objet 100,000 livres sterling.

A la fin de janvier, la Monnaie de Paris livra également deux cents

des rares généraux français dont les armes furent heureuses en Espagne. Pendant la retraite de Russie, ce fut lui qui couvrit le passage de la Bérésina.

Il fut un des plus ardents à se rallier à Louis XVIII, mais il avait au moins l'excuse d'être tombé en disgrâce près de Napoléon, assez injustement à ce qu'il semble, pour sa conduite à la bataille de Montereau. Comme Ministre de la Guerre en 1821, il prépara l'expédition d'Espagne.

(*Note 4 de la page 378*). 12 pièces de 4, 6 de 8, 6 de 12, 6 obusiers de 6 pouces, 6,000 fusils neufs, 2,000 carabines, 400 paires de pistolets, 400 sabres de dragons, 1,000,000 de cartouches et 20,000 kilogrammes de poudre devaient être embarqués.

1. Sorte de passementerie très étroite (Dict. de Vorpierre.)

2. Ce chiffre n'effraya pas Bonaparte qui recommanda expressément au général Victor de se concilier l'amitié des sauvages

médailles munies de bellières, destinées aux grands chefs des sauvages. Elles portaient l'effigie du Premier Consul et au revers « A la Fidélité ». On avait recommandé au graveur Andrieu (1) de s'inspirer de la médaille que distribuaient les Espagnols et sur laquelle était gravé : « Al Merito. » Cette pièce, très rare, dont les coins ont été abîmés, existe au musée de la Monnaie de Paris, mais, chose curieuse, sa destination avait été complètement oubliée et elle ne figure dans aucun des recueils de Médailles américaines.

Quand ces médailles furent devenues inutiles en Louisiane, Laussat les expédia à Saint-Domingue. « Ces médailles, dit le général Collot, servent de présents pour les chefs. Il faut observer qu'il n'y ait jamais qu'une figure dessus. Quand les Indiens en voient deux, ils ne l'acceptent point : je n'ai qu'un cœur, disent-ils, je ne puis aimer qu'une seule personne. »

Le 29 décembre, le Ministre de la Guerre informa le général Victor

MÉDAILLE POUR LES SAUVAGES DE LA LOUISIANE
(Gravée par Andrieu).

qu'il recevrait le lendemain ses dernières instructions. Une autre dépêche lui annonce que le préfet Laussat vient de recevoir l'ordre de partir en avant.

Le duplicata des ordres de la Cour d'Espagne aux gouverneurs espagnols pour la cession de la Louisiane (2), demandé le 28 septembre, était arrivé à Paris le 27 octobre. Victor les avait en main, rien n'empêchait plus le départ de l'expédition.

Cependant, malgré la hâte que l'on semblait avoir à Paris de faire partir l'expédition, les derniers préparatifs n'avançaient guère. Le 30 janvier 1803, Victor se plaint des retards que subissent les armements : le froid est trop vif, il n'y a que six bâtiments de prêts, la mauvaise nourriture des troupes à bord des navires engendre de nombreuses maladies, les officiers se trouvent dans le plus grand

1. Les quatre coins avec les virobles furent payés 4,948 francs, la valeur des médailles et de leurs bélières est portée pour 1807 à 400 francs.

2. Le gouvernement français avait obtenu la cession gratuite de tout ce qu'il avait vendu autrefois à l'Espagne.

dénuement, et le propriétaire du *British-Hotel* ne veut plus les recevoir, etc... Pourtant, un mois auparavant, il écrivait qu'il serait prêt dans trois semaines et qu'il ne « lui manquait plus que les vivres qui sont à Dunkerque et cent cordes de bois toujours à Anvers. »

Le 24 janvier, le navire qui se trouvait encore à Dunkerque, reçut l'ordre de rallier la flottille au plus tôt.

Si les vivres et les dernières munitions n'arrivaient pas, les décrets et les instructions pleuvaient. Leur nombre fait honneur à la paperasserie française, mais leur longueur nécessiterait, pour les publier, un volume.

Le premier arrêté important, daté du 24 fructidor an X (11 septembre), détermine minutieusement les fonctions respectives du capitaine général, du préfet et des commissaires de justice. Un grand nombre de décrets et d'instructions vinrent par la suite compléter et souvent aussi modifier l'organisation administrative de la nouvelle colonie.

Le 24 septembre 1802, un décret organise le pouvoir militaire et civil à la Louisiane. Il y aura :

Un capitaine général (Victor), au traitement de 70,000 francs plus celui de son grade en non activité.

Un général de brigade, lieutenant du capitaine général (Cassagne), avec 5,000 francs de supplément de traitement (1).

Deux généraux de brigade. Deux adjudants commandants. Un commandant d'armes de 2e classe. Deux commandants de 4e classe. Un chef de bataillon d'artillerie. Un chef de bataillon du génie.

Deux ingénieurs géographes. Un capitaine de port. Sept officiers de santé. Quatre pharmaciens.

Un préfet colonial (Laussat), au traitement de 50,000 francs.

Un grand juge (Aimé), au traitement de 36,000 francs.

Un sous-préfet de la Haute-Louisiane (Charles Maillard), au traitement de 6,075 francs.

Un commissaire, chef d'administration (Mollet).

Un commissaire inspecteur (Grandpré).

Deux sous-commissaires. Deux commissaires principaux. Deux gardes-magasins. Un directeur des Domaines. Deux arpenteurs. Un directeur des Douanes. Un receveur payeur général (Peyrusse). Deux économes. Un jardinier-botaniste.

Un arrêté de brumaire (novembre) prescrit que les lois françaises seront appliquées en Louisiane. Un autre du 10 nivôse ordonne « l'incorporation immédiate dans les troupes de la République de tous les individus sans aveu et moyen d'existence qui débarqueront dans la colonie. »

Quelques femmes avaient reçu l'autorisation de s'embarquer sur la flottille, le Ministre de la Marine (30 décembre 1802) écrit à leur sujet :

1. Pour ce poste, Victor proposa successivement les généraux Freyssinet, Clément et d'Hinnisdal; le nom de Berthier fut aussi prononcé.

« ... Cependant, attendu la nature de l'expédition, j'autorise l'embarquement du nombre de femmes que pourront recevoir les bâtiments frêtés sans nuire à celui des troupes de l'expédition. Si d'autres femmes que celles dont l'embarquement peut être toléré, cherchaient à passer sur le convoi, on doit s'y opposer, à moins que leur admission ne nuise pas aux passagers embarqués et qu'elles pourvoyent à leur nourriture ainsi qu'à la dépense de leur passage... »

La question religieuse n'est pas non plus oubliée. « L'article 3 de l'arrêté du 12 frimaire (1) atteste plus sensiblement encore les égards des Consuls pour les usages religieux de la Louisiane. Il maintient les monastères et communautés de tout sexe qui y sont établis. Il les conserve dans leurs propriétés et dans l'administration de leurs biens. ... La population coloniale se compose, ajoute-t-il, plus qu'aucune autre, d'éléments disparates. De là le besoin plus particulier d'un culte qui, par sa morale, adoucisse ces oppositions.

« Le retour aux principes religieux est parfaitement propre à remplir ce but désirable et leur influence, sagement dirigée, peut devenir un des plus puissants mobiles de l'administration civile (1er janvier 1803). »

Citons encore quelques extraits des instructions pour le capitaine général envoyées le 18 frimaire an XI (9 décembre 1802) :

« ... Le traité de Saint-Ildefonse a donné à la Louisiane pour délimitation, la rivière Brazos depuis son embouchure jusqu'à 30° Nord d'où la ligne de démarcation est indéterminée vers le Nord-Ouest ainsi que toutes celles du nord qui se perd dans les vastes solitudes dénuées d'établissements européens où l'on ne paraît pas encore avoir éprouvé la nécessité des limites entre le Canada et la Louisiane.

La navigation du Mississipi, cependant, est libre aux Américains depuis sa source jusqu'à l'embouchure et les Américains ont accordé aux Anglais la même liberté de navigation en 1783, par un traité dont cet article a été renouvelé en 1795... »

Une autre instruction fait remarquer que la concession faite par les Américains aux Anglais, pour être valable, aurait dû être acceptée également par l'Espagne, « ce qui n'a pas été fait ».

« Il est de principe qu'il serait inutile d'avoir des colonies, qu'il serait même plus avantageux de n'en avoir pas, puisqu'on y gagnerait les frais de protection, si elles étaient ouvertes à la concurrence du commerce étranger, soit à l'importation, soit à l'exportation. Elles n'ont été fondées que dans l'intention du régime exclusif. Tout ce qui peut porter atteinte à ce principe n'est qu'une exception de circonstance et de nécessité... »

Ce passage est une réponse à une lettre du 6 vendémiaire an XI

1. Cet arrêté appliquait à toute la colonie l'arrêté du 13 messidor an X portant : « ... Les évêchés et archevêchés existants dans ces colonies (Sainte-Lucie et la Martinique) avant la révolution sont maintenus. »

(28 septembre) dans laquelle Victor demandait que l'on fasse de la Nouvelle-Orléans un entrepôt libre à l'usage des colonies espagnoles.

« ... Le nombre des hommes de couleur libres n'a que trop été porté au delà des bornes dans nos colonies... Les hommes, qui par leurs dispositions seraient nuisibles à cet état de choses (liberté), seront envoyés dans le nord de la Louisiane et ne pourront, sous aucun prétexte, dépasser la limite que leur assignera le capitaine général dès son arrivée... »

Les mois de janvier et de février s'écoulèrent sans qu'on pût arriver à terminer les préparatifs de départ de la flottille qui se trouvait il est vrai encore bloquée par les glaces dans le Haringvliet. Les contre-ordres continuels que recevait le général Victor n'auraient du reste pas hâté son départ, même si la débâcle avait eu lieu. Une note signée du Ministre (Archives de la Guerre) et datée du 22 pluviôse (12 février), porte :

« ... Les glaces retenant l'expédition du général Victor, lui donner ordre de ne mener à la Louisiane que trois bataillons savoir : un de la 17e de ligne et deux de la 54e, et de les porter au complet de guerre. »

Le 10 mars enfin, le Ministre écrit à Victor : « Je compte incessamment recevoir la nouvelle de votre départ. »

Cependant, pour des raisons que nous ignorons, la flottille se trouvait encore à Helvoet Sluys en avril, quand un violent ouragan vint endommager plusieurs navires. « Quinze jours au moins, écrit Victor, seront nécessaires pour faire réparer les avaries et laisser reposer les équipages ».

Enfin tous les préparatifs se trouvaient terminés, l'ordre de départ allait être donné, quand un courrier arriva bride abattue avec une dépêche du Ministre ainsi conçue :

« 13 floréal an XI (3 mai).

« L'expédition qui avait été préparée à Helvoet Sluys, citoyen, n'aura pas lieu, et, à la réception de cette lettre, vous ferez cesser immédiatement toutes les dépenses qu'elle continuait d'occasionner et les troupes seront débarquées... »

Ces quelques lignes, écrites à la hâte, contenaient l'annonce de l'abandon définitif de la Louisiane par la France. Trois années de négociations, dix mois de préparatifs aboutissaient à un échec lamentable.

La cause de ce contre-ordre était que depuis trois jours la Louisiane n'appartenait plus à la France et, si l'on se demande pourquoi elle venait d'être si subitement abandonnée, il suffira de remarquer que la dépêche citée plus haut est du 13 floréal, deux jours seulement avant la date du départ de Lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre en France.

La politique toujours entreprenante de Bonaparte et la bonne foi

plus que relative des Anglais à propos de Malte avaient détruit le résultat du traité d'Amiens. La paix avec l'Angleterre n'avait guère duré plus d'un an; pas même le temps nécessaire pour préparer et faire partir en sécurité une expédition pour occuper la Louisiane!

C'eût été folie de vouloir faire traverser l'Océan à pareil convoi pendant que nous étions en guerre avec la Grande-Bretagne; c'eut été courir au-devant d'un échec certain et se priver volontairement de quelques milliers d'hommes dont la France allait avoir grand besoin.

Mais, si la Louisiane ne pouvait plus être occupée avec des forces suffisantes, que pouvait faire là-bas le préfet Laussat déjà à la Nouvelle-Orléans, sans ordres, sans pouvoirs suffisants pour prendre possession et surtout sans troupes pour faire respecter nos droits contre les Espagnols, les Anglais et les Américains.

Bonaparte se rendit compte instantanément de la gravité de la situation et vit que notre ancienne colonie était perdue pour nous, avant seulement de nous avoir de nouveau appartenu.

Dès lors, se résignant à renoncer à ses rêves coloniaux (1), il pensa fort justement qu'il valait mieux abandonner la Louisiane librement et la céder aux Etats-Unis par un traité et contre un certain nombre de millions dont il avait grand besoin, plutôt que de la laisser prendre pour rien. Ensuite, pour le Premier Consul, augmenter la puissance de la République américaine, c'était avec juste raison diminuer celle de l'Angleterre.

La cession de la Louisiane allait à la fois irriter les Anglais et lui concilier l'amitié des Etats-Unis, à laquelle il avait tout lieu de tenir dans la guerre maritime qui allait s'engager; quelques concessions étaient d'autant plus nécessaires qu'un état d'hostilités non déclarées pendant près de trois ans, un traité de paix (2) qui avait mécontenté les négociants américains et enfin l'acquisition de la Nouvelle-Orléans avaient fortement compromis les bonnes relations entre les deux républiques.

La nouvelle de l'acquisition de la Louisiane par la France avait été en effet fort mal accueillie aux Etats-Unis. Les Américains craignaient que les Français plus forts ne se montrassent point aussi pacifiques que les Espagnols.

Cette impression sans grande consistance au début se généralisa singulièrement par la suppression impolitique de l'entrepôt des Américains à la Nouvelle-Orléans. Dans une de ses dépêches, Livingston insiste aussi sur les inconvénients qu'il y aurait pour les Etats-Unis à ce que les Français puissent se relier par le Mississipi au Canada, toujours très français de sentiments.

1. La mauvaise tournure que prenaient nos affaires à Saint-Domingue fut certainement aussi une des causes qui facilitèrent l'abandon de la Louisiane.

2. Traité du 30 septembre 1800. Aucune indemnité n'y avait été stipulée pour les captures de navires américains faites par les corsaires français.

Ce qu'ils ne pouvaient obtenir des traités, les habitants des Etats-Unis demandèrent bientôt à le prendre par la force.

Jefferson (1), Président de la République américaine depuis le 4 mars 1801, chercha sagement à calmer les esprits et à éviter une rupture avec la France, mais en même temps il déclara qu'il soutiendrait énergiquement les droits des États lésés, « droits qu'il se proposait de garantir par les moyens honorables et justes qui convenaient au caractère des États-Unis » et adressa sur cette question un message au Congrès (22 décembre 1802).

Jefferson résolut de suite de négocier avec la France la cession de la ville de la Nouvelle-Orléans et fit partir Monroë pour Paris le 8 mars.

JEFFERSON

(Gravé par Quenedey).

Il faut remarquer qu'alors les Américains ne pensaient nullement à un accroissement territorial et qu'ils ne désiraient que la possession d'un entrepôt nécessaire à leur commerce.

L'esprit de conciliation que montrèrent notre ambassadeur (2) et

1. Thomas Jefferson (1743-1826) était un homme remarquable, extrêmement bien doué.

Gouverneur de la Virginie (1779), il fut envoyé en Europe (1784-1789) avec Franklin et Adam pour essayer de négocier des traités de commerce. A Paris, il se lia avec d'Alembert, Condorcet, Morellet, etc.

De retour en Amérique, il devint secrétaire d'État, puis, en 1796, Président des États-Unis. Il dit, à propos de la ratification de la cession de la Louisiane : « Le pouvoir exécutif doit plutôt sauter que de ne pas obtenir la liberté d'acheter la Louisiane. » Il se retira de la vie publique en 1809.

2. Pichon, notre ambassadeur à Washington, s'était vite aperçu de la faute commise en Louisiane et demanda de suite au gouverneur de la Nouvelle-Orléans le retrait de la fâcheuse ordonnance.

Jefferson ne fut pas trouvé suffisant par le parti qui voulait de suite avoir recours aux mesures violentes.

Au mois de février, Ross demanda en plein Sénat au gouvernement de s'emparer sans plus tarder de la Nouvelle-Orléans, et nombre de citoyens l'appuyèrent ; il fallut toute l'énergie de Jefferson pour empêcher l'envahissement de la Louisiane par les milices des Etats de l'Ouest.

Quel mobile avait poussé les Espagnols à dénoncer le traité de 1795 dans une colonie que l'Espagne ne possédait plus en droit et qu'elle allait sous peu abandonner de fait? La question est assez difficile à résoudre. Etait-ce pour créer des difficultés aux Français, ou au contraire fut-elle prise seulement sur la demande secrète du cabinet de Paris?

Les instructions envoyées au général Victor le 9 décembre, où l'on fait observer que les colonies devraient toujours être sous un régime commercial exclusif, la remarque que l'Espagne n'a jamais ratifié la liberté de navigation sur le Mississipi accordée aux Anglais par les Américains pourraient faire pencher en faveur de la seconde hypothèse.

Si le gouvernement français voulait restreindre le commerce et l'envahissement des Américains, il pouvait être politique de faire changer l'ordre des choses par l'Espagne, irresponsable par suite de son prochain départ; alors le général Victor (1) serait arrivé après le fait accompli et aurait eu beau jeu, lui aussi, pour décliner toute responsabilité et maintenir l'ordre des choses tel qu'il l'avait trouvé.

Il est possible encore que l'Espagne, avant son départ, cherchât uniquement à éloigner de ses frontières du Mexique le commerce interlope qu'elle ne pouvait plus surveiller.

En tout cas, l'ordonnance signée par Moralès ne pouvait qu'augmenter beaucoup la difficulté qu'aurait trouvée le général Victor à se maintenir à la Nouvelle-Orléans ; s'il avait pu partir, il est probable que nous aurions eu à soutenir une guerre avec les États-Unis.

A l'appui de cette opinion, on peut citer un mémoire du général Dayton (2) en mission à la Nouvelle-Orléans, en juin 1803, date à laquelle on ignorait encore la rétrocession de la Louisiane, où il exprime en des termes fort comminatoires : 1° la crainte que la proximité des Français ne fasse naître entre les deux nations des querelles d'intérêt et des sujets de guerre ; 2° l'appréhension de l'esprit ambitieux et entreprenant de notre gouverneur et de notre nation ; 3° la peur de l'introduction en Amérique de gens dangereux, inquiets,

1. Une dépêche de Livingston dit que D. Clarck, s'étant présenté au général Victor comme simple marchand, aurait reçu de lui des réponses fort peu encourageantes pour les partisans de la liberte de commerce.

2. « Le général américain Dayton, de New-Jersey, qui, en 1787, âgé de vingt-six ans, signa la constitution des États-Unis, membre actuel et plus d'une fois président du Sénat, est un homme grand, sec, d'une contenance froide et reservée. »

(Mémoires de Laussat.)

turbulents, n'ayant rien à perdre ; 4° la frayeur que nous ne cherchions à séparer les Etats de l'Est et de l'Ouest.

En France, la guerre avec la Grande-Bretagne s'annonçait imminente (le 12 mai la rupture devint définitive), le 11 avril, Bonaparte se décidait à vendre la Louisiane. le 12, Monroë arrivait à Paris, le 30, le traité de cession était signé, et le 3 mai, l'expédition était contremandée.

On voit par là que Bonaparte n'avait pas même attendu l'arrivée du plénipotentiaire américain pour prendre son parti. Il avait chargé Barbé Marbois de commencer de suite les négociations avec Livingston, représentant de la République américaine à Paris.

« Le 10 avril, le premier Consul (Thiers), convoqua à Saint-Cloud, M. de Marbois, Ministre du Trésor, employé autrefois en Amérique, M. Decrès, Ministre de la Marine, et voulut, quoique décidé, entendre leurs raisons. M. de Marbois parla pour l'aliénation de la Louisiane, M. Decrès contre. Le Premier Consul les écouta fort attentivement, sans paraître le moins du monde touché des raisons de l'un ou de l'autre; il les écouta, comme il faisait souvent, même quand son parti était pris, pour s'assurer qu'il n'avait pas méconnu quelque grand côté de la question soumise à son jugement... »

D'après Barbé Marbois, Bonaparte s'exprima ainsi :

« Je connais tout le prix de la Louisiane et j'ai voulu réparer la faute du négociateur français qui l'abandonna en 1763. Quelques lignes d'un traité me l'ont rendue et, à peine je l'ai recouvrée, que je dois m'attendre à la perdre...

« Mais si elle m'échappe, elle coûtera plus cher un jour à ceux qui me forcent à m'en dépouiller qu'à ceux à qui je veux la remettre...

« Les Américains ne me demandent qu'une ville de la Louisiane, mais je considère déjà la colonie comme perdue tout entière et il me semble que dans les mains de cette puissance naissante, elle sera plus utile à la politique et même au commerce de la France que si je tentais de la garder. »

Barbé Marbois prit ensuite le premier la parole ; voici quelques extraits de son discours :

« Il ne faut pas hésiter à faire le sacrifice de ce qui va nous échapper, la guerre contre l'Angleterre est inévitable... Les États-Unis justement mécontents de nos procédés ne nous offrent pas un seul havre en cas de revers... Le pays est à peine habité, vous n'y avez pas cinquante soldats. La Louisiane est ouverte aux Anglais par le nord et par le sud. Cette conquête serait encore plus facile aux Américains, ils arrivent au Mississipi par plusieurs rivières navigables et pour être maîtres du pays il leur suffira d'y entrer... Si, devenue colonie française, elle prend des accroissements et de l'importance, il y aura dans sa prospérité même un germe d'indépendance qui ne tardera pas à se développer. Plus elle fleurira, moins nous aurons de chances de la conserver. Rien n'est plus incertain que le sort à venir des colonies des Européens en Amérique... Les peuples sont comme humiliés d'être dans la dépendance d'un petit pays d'Europe et s'en affranchissent aussitôt qu'ils ont le sentiment de leur force. Les Français ont tenté d'établir des colonies dans diverses parties du continent de l'Amérique. Partout leurs essais ont avorté... Le Français se livre volontiers à des essais, mais au premier contre-

temps il quitte la bêche ou la hache pour devenir chasseur... L'esclavage a peuplé la Louisiane de la moitié de ses habitants... L'occupation de la Louisiane, colonie à esclaves, nous causera plus de dépenses qu'elle ne nous donnera de profits... Espérez-vous rétablir le régime exclusif dans un pays qui confine à celui où le commerce jouit de la plus grande liberté? Le règne des lois prohibitives est fini quand une population a résolu d'en secouer le joug... Voudrez-vous, à main armée, dompter la résistance... Ces colons ont perdu le souvenir d'être Français... Les Louisianois se sont dit, ce changement n'aura pas plus de durée que les autres... Il n'y aura personne qui ne convienne que vous ne faites que céder à la nécessité et bientôt nos commerçants eux-mêmes, reconnaîtront que la Louisiane libre leur offre plus de chances de profit que la Louisiane soumise au monopole. Des comptoirs sont aujourd'hui préférables à des colonies et même à défaut de comptoirs, laissez faire le commerce... »

Decrès, d'un avis absolument contraire, objecta que la guerre avec l'Angleterre n'était peut-être pas inévitable. « Point de Marine, dit-il, sans colonies », il fit remarquer aussi l'étendue de la colonie, « excellent refuge pour les émigrés », et la richesse de ses productions.

La délibération se prolongea très tard dans la soirée, le lendemain matin, après avoir vu les dépêches arrivées de Londres, Bonaparte fit appeler Barbé Marbois et lui dit :

« ... Les incertitudes ne sont plus de saison. Je renonce à la Louisiane. Ce n'est point seulement la Nouvelle-Orléans que je veux céder, c'est toute la colonie, sans en rien réserver... J'y renonce avec un vif déplaisir, mais s'obstiner à la conserver serait folie... Je vous charge de négocier cette affaire avec les envoyés du Congrès. N'attendez pas même l'arrivée de M. Monroë. Si je réglais mes conditions sur ce que ces vastes territoires vaudront aux États-Unis, les indemnités n'auraient point de bornes. Je serai modéré en raison même de l'obligation où je suis de vendre. Mais à moins de cinquante millions (1), je ne traiterai point : Je ferais plutôt quelque tentative désespérée pour garder ces belles contrées. Vous aurez demain vos pleins pouvoirs. »

Bonaparte se rendit peut-être aussi compte qu'il serait forcé pour éviter la guerre, de céder la Nouvelle-Orléans et qu'alors la nouvelle colonie, complètement amputée, perdrait beaucoup de sa valeur et nécessiterait de très grandes dépenses pour y établir une nouvelle capitale. Le 27 juillet 1802, Milford avait écrit au Ministre... « sur le bruit que les Américains voudraient acheter la rive gauche, je vous fais remarquer que cela donnerait les passes aux Anglais et empêcherait de communiquer et de trafiquer avec les nations intéressées... »

Barbé Marbois entama aussitôt les négociations avec Livingston (2).

1. Une des considérations importantes qui firent agir ainsi le premier Consul fut que, ne voulant pas contracter d'emprunt, il pensait que les millions qu'allait lui rapporter la vente de la Louisiane, joints au produit de quelques impôts nouveaux, allaient lui suffire pour les dépenses de la guerre contre l'Angleterre.

2. Né en 1747, mort en 1813, Robert R. Livingston fut, en 1776, envoyé au congrès par l'État de New-York. Il devint ensuite secrétaire, puis chancelier de cet État (1783).

A son retour en Amérique, il s'adonna aux beaux-arts et à l'étude de la littérature.

mais l'ambassadeur américain, craignant d'être dupé ou tout au moins leurré, se tint soigneusement sur ses gardes. Sur ces entrefaites, Monroë arriva, comprit vite ce qui se passait et renonça au système d'expectative que lui conseillait son collègue.

Livingston avait quelques raisons pour se méfier; jamais jusqu'alors on n'avait répondu catégoriquement à ses notes; à la veille même du départ de l'expédition, Talleyrand feignait de n'être pas encore certain de la prochaine occupation de la Louisiane.

La seule réponse claire qu'il ait pu obtenir était que la France n'entamerait de négociations qu'après la prise de possession. Le 10 avril,

ROBERT LIVINGSTON
(D'après Vanderlyn).

il écrivit au Havre à Monroë « ... Il y a longtemps que nous vous attendons, que Dieu fasse que le résultat de votre mission réponde à ce que la nation attend de vous. J'ai préparé la route pour vous et si vous pouvez appuyer tous mes mémoires de la nouvelle que nous sommes déjà en possession de la Nouvelle-Orléans, tout ira bien... »

La discussion et la rédaction du traité ne durèrent pas longtemps puisqu'on lui offrait plus qu'il n'était venu demander, et qu'à la place d'une ville (1) ou d'un entrepôt, on lui offrait toute une vaste contrée,

1. Livingston écrivait, quelques mois auparavant : « Tout ce que nous pouvons espérer est d'obtenir la cession de la Nouvelle-Orléans contre achat ou par sa conversion en un port libre pour la France, ce qui lui permettrait d'introduire ses marchandises en Amérique. »

avec l'esprit pratique de son pays, Monroë (1) résolut de saisir l'occasion au vol et de ne point s'embarrasser de son manque de pouvoir: il se déclara tout prêt à conclure, sauf ratification ultérieure de son gouvernement.

Deux questions pourtant un peu délicates se posèrent. Les Espagnols allaient-ils protester et qu'allaient dire les habitants de La Louisiane?

Au sujet de la première, Livingston chercha à établir que la cour de Madrid aurait bien tort de se préoccuper et donne la raison suivante:

« Avec ou sans la Nouvelle-Orléans, le principal du commerce des Antilles espagnoles nous appartiendra tôt ou tard, à cause de notre proximité; mais dans ces pays, les blancs ont trop besoin d'être administrés, protégés et défendus contre les nègres: Ne croyez pas que jamais nous faisions la conquête de ces îles, que nous ne voudrions même pas accepter en cadeau... »

Quant à la seconde, voici ce qu'en dit Barbé Marbois:

« On allait encore une fois disposer de la Louisiane, sans que ses habitants eussent été consultés, sans qu'ils puissent se douter qu'à deux mille lieues on prononçait sur leurs plus chers intérêts. Les trois Ministres en exprimèrent des regrets sincères. Mais un préliminaire de cette nature était rendu impossible par les circonstances et différer la cession, c'eût été faire de la Louisiane une colonie de l'Angleterre. »

Voici l'analyse de ce traité qui fut rédigé le 30 avril 1803:

Article premier. — « ... Le Premier Consul de la République, désirant de donner un témoignage remarquable de son amitié aux États-Unis, leur fait, au nom de la République Française, cession à toujours et en pleine souveraineté du dit territoire de la Louisiane (2) avec tous ses droits et appartenances, ainsi et de la manière qu'ils ont été acquis par la République Française, en vertu du traité de Saint-Ildefonse, conclu avec Sa Majesté Catholique. »

L'Article 2 stipule que les bâtiments publics, ainsi que les Archives, seront remis aux commissaires des États-Unis.

L'Article 3 déclare qu' « en attendant que les habitants de la Louisiane jouissent de tous les droits, avantages et immunités des citoyens des États-Unis, ils seront maintenus et protégés dans la jouissance de leurs libertés, propriétés et dans l'exercice des religions qu'ils professent. »

1. Monroë (1758-1831). Jefferson disait de lui: « Même si on mettait son âme à jour, on ne pourrait y découvrir aucune tache. »

Successivement gouverneur, député, puis sénateur de la Virginie, il avait déjà été ministre plénipotentiaire à Paris en 1794. Après la cession de la Louisiane, il se rendit à Londres puis à Madrid. Il fut Ministre de la Guerre en 1812 et Président des États-Unis en 1817. La « doctrine de Monroë », dont les Américains ont usé et abusé, a rendu célèbre son nom en Europe. Cette doctrine peut se résumer: « l'Amérique aux Américains. »

2. Ces limites n'étaient pas très bien déterminées. Barbé Marbois en fit l'observation, mais Bonaparte lui répondit: « Si l'obscurité n'y était pas, il serait peut-être de bonne politique de l'y mettre. »

Enfin les États-Unis accordent, pour douze années, aux navires français et espagnols le droit exclusif d'être reçus en Louisiane sur le même pied que les bâtiments américains. Après ce délai, la France jouira des mêmes avantages que la nation la plus favorisée (1).

Deux conventions annexes fixent la somme à payer à la France au montant de 80 millions, sur lesquels les États-Unis retinrent 20 millions pour désintéresser leurs nationaux des pertes qu'ils avaient éprouvées du fait des hostilités, avant le 30 septembre 1800. (La valeur de la piastre est fixée à cinq livres huit sols tournois) (2).

Le premier chiffre proposé avait été de 50 millions : grâce à l'habileté et à la fermeté de Barbé Marbois, il fut porté à 60, avec en plus renoncement de la part des Américains à toute demande d'indemnité.

MONROE
(D'après Vanderlyn).

Pour reconnaître les services rendus par Barbé Marbois, Bonaparte lui accorda une gratification de 192,000 francs « pour suppléer à l'insuffisance de votre traitement, ayant l'intention que vous voyez dans cette disposition le désir que j'ai de vous récompenser de vos importants

1. Barbé Marbois dit en 1829 : « La rupture du traité d'Amiens et la perte de Saint-Domingue fit que pas un navire français, je crois, ne profita jamais des dispositions de cet article IV. »

2. 5 francs $\frac{3999}{10000}$

travaux et du bon ordre que vous avez mis dans votre ministère, qui ont valu à la République un grand nombre de millions et la négociation que vous venez de terminer, par laquelle vous avez procuré à la République 20 millions en plus de ce que portaient vos instructions... »

Aucune banque française ne voulut servir d'intermédiaire pour l'exécution de la partie financière du traité. Ce furent les maisons Hope et La Bouchère d'Amsterdam et Baring de Londres qui en tirèrent tout le bénéfice.

Barbé Marbois (1) a raconté en détail dans son ouvrage : *Histoire de la Louisiane et de la cession de cette colonie* (*Paris 1829*), les pourparlers qui précédèrent et suivirent ce traité.

L'original du traité fut rédigé en Français, mais la traduction demanda trois jours et il ne fut signé que le 3. Le traité ne fût pas publié de suite, les Anglais l'ignorèrent plusieurs semaines, ce qui explique qu'ils firent alors une démarche près de l'ambassadeur des États-Unis à Londres, proposant de s'emparer de la Louisiane pour la céder plus tard, disaient-ils, à la paix à leurs voisins d'Amérique.

Sans défense, notre colonie eût été prise avant seulement d'être attaquée (2), on voit que Bonaparte avait jugé sainement la situation et, entre divers moyens tous fâcheux, s'était décidé, sans hésiter ni temporiser, à choisir le moins mauvais. La guerre avec la Grande-Bretagne n'était pas encore officiellement déclarée, que la Louisiane échappait aux Anglais.

Il est intéressant de remarquer que le sort de la Louisiane dépendit quelque peu de l'état de nos relations avec l'Angleterre. Son acquisition hâta probablement la conclusion du traité d'Amiens, sa perte leva les dernières difficultés pour sa rupture. Lord Hawkesbury ne resta pas longtemps sans apprendre la cession de la Louisiane, mais comme au

1. Barbé Marbois (1745-1837), fut d'abord diplomate en Allemagne, puis consul général aux États-Unis où il se maria (1784).

Intendant à Saint-Domingue (1783), adjoint à l'ambassadeur de France près de la Diète de l'Empire (1790), puis secrétaire du Conseil (1796), il fut déporté l'année suivante en Guyane parce que l'on avait trouvé son nom dans des papiers de complots royalistes.

Conseiller d'État, puis directeur du Trésor public (1801), Barbé Marbois devint sénateur en 1802 et fut créé comte en 1813. Une opération financière maladroite l'avait fait tomber dans une courte disgrâce (1806). « J'ose espérer, dit-il alors à Napoléon, qu'au moins Votre Majesté ne m'accusera pas d'être un voleur. » — « Je le préférerais cent fois, répondit l'Empereur : la friponerie a des bornes, la bêtise n'en a pas. » Président de la Cour des comptes, en 1814, il vota, comme sénateur, la déchéance de Napoléon et fut nommé pair de France par Louis XVIII. Pendant les Cent Jours, Barbé Marbois voulut se rallier à Napoléon, mais sa platitude ne lui rapporta que l'ordre de quitter Paris.

Après le retour du Roi, Ministre de la Justice, il se rangea parmi les accusateurs du maréchal Ney. Un des premiers, il se rallia à Louis-Philippe; courtisan de tous les régimes, Barbé Marbois a droit à une place d'honneur dans le *Dictionnaire des Girouettes*.

Il écrivit un grand nombre d'ouvrages sur les sujets les plus divers (Louisiane, Guyane, Mme de Pompadour, Agriculture, etc.)

2. « On ne verra dans cet acte de cession qu'un exemple rare dans l'histoire, celui d'un hommage que la sagesse a rendu au destin. » Général Collot.

début d'une nouvelle guerre il avait, ainsi que Bonaparte, besoin de ne pas s'aliéner les États-Unis, il n'y fit aucune objection.

Bonaparte tenait à ce que la Convention fût ratifiée le plus tôt possible et les traités arrivèrent à Washington dès le 14 juillet 1803.

Les obstacles ne vinrent pas de l'Angleterre, mais de l'Espagne. L'ambassadeur de cette puissance à Washington, le marquis de la Casa Irujo, protesta au nom de son gouvernement contre cette cession et informa le Congrès « qu'il avait ordre d'avertir le gouvernement fédéral de suspendre la ratification et l'exécution des traités de cession de la

BARBÉ MARBOIS
(D'après Maurin).

Louisiane, attendu que le gouvernement français, en recevant cette province, s'était engagé envers l'Espagne à ne la rétrocéder à aucune autre puissance, et qu'en outre, une des conditions en vue desquelles le Roi son Maître, avait remis la colonie à la France, était que cette dernière puissance obtiendrait de toutes les cours de l'Europe, la reconnaissance du Roi d'Étrurie. La France n'ayant pas exécuté cet engagement, le traité de cession était nul. »

Cette réclamation embarrassa peu les Américains. Presque décidés peu de temps auparavant à s'emparer gratuitement de la Nouvelle-Orléans, ils ne pouvaient guère hésiter à l'occuper après l'avoir payée.

Le plus ennuyé fut Pichon, à qui les journaux américains reprochaient, bien injustement, d'être de complicité avec l'ambassadeur espagnol pour chercher à retarder l'occupation de la Louisiane.

Jefferson toujours calme et résolu, ne s'émut point et convoqua le Congrès le 17 octobre; malgré un parti qui trouvait que le peuple seul pouvait ratifier un traité de pareille importance, malgré un autre qui trouvait la somme demandée excessive, le Sénat ratifia la convention, le 26 octobre, par vingt-six voix contre six et la Chambre des représentants suivit son exemple le 29, par quatre-vingt-sept oui et sept non.

Le Général de Division Victor, Capitaine Général de la Louisiane.

CHAPITRE XVII

LE PRÉFET LAUSSAT A LA NOUVELLE-ORLÉANS

(1803

Débarquement de Laussat. — Défiance des habitants à son égard. — Sa proclamation. — Difficultés que rencontre le Préfet. — Casa-Calvo. — Nouvelle de la cession de la Louisiane aux États-Unis. — Négociations pour la prise en possession par les Français.

On a vu au chapitre précédent qu'en décembre 1803, le gouvernement français avait résolu de faire partir en avant pour la Louisiane le préfet Laussat (1). Cette décision était d'autant plus naturelle que le nouveau préfet de la Nouvelle-Orléans, devant d'abord se rendre à Santander, ne pouvait pas faire route avec l'expédition du général Victor.

Laussat annonce de la Rochelle, le 24 décembre, que le *Surveillant*, navire sur lequel il devait s'embarquer, vient de mouiller en rade.

« ... Le bâtiment, dit-il, n'est pas beau comme la *République*, qui fait l'honneur de ce port. J'espère au moins qu'après nous avoir fait faire notre apprentissage de mer sur ce brick, si petit, si incommode, si sale, vous me proclamerez vrai marin et ma femme véritable Amphytrite. Ainsi nous partons heureux encore, si, comme on m'en flatte, le nouveau commandant (Girardeau, capitaine de frégate), nous offre sa chambre. Nous serons huit dans un espace de 15 à 18 pieds en carré... » Le surlendemain, Laussat écrit : « ... Le commandant traite ma femme et mes enfants avec bien de la galanterie. »

1. Pierre-Clément de Laussat, né à Pau le 23 novembre 1756, se trouvait receveur général à Pau (1789) quand il fut arrêté comme suspect en 1793; bientôt relâché, il devint payeur général à l'armée des Pyrénées-Orientales (1793) ; ensuite membre du Conseil des Cinq-Cents (1797), il se montra toujours un adversaire résolu des mesures violentes proposées par le Directoire. En l'an VIII il fut nommé membre du Tribunat.

« Nommé en 1802, à ma demande, préfet colonial de la Louisiane, dit Laussat dans ses Mémoires (1), je pris congé de l'Empereur, et partis de Paris le 1er décembre pour Rochefort, avec ma femme et mes trois filles.

« L'expédition française, dont j'étais le précurseur, devait faire voile d'Helvoet Sluys, en Hollande. Le brick le *Surveillant* était de son côté envoyé de Lorient me prendre à son bord. Il tarda, les quarante jours que je fus retenu au port de mon embarquement me parurent excessivement longs. Mais je profitai utilement de ce temps-là pour acquérir les connaissances que ce théâtre maritime m'offrait.

« Ce brick de 32 canons transportait 21 passagers outre son capitaine de frégate, commandant Girardeau, 3 officiers d'état-major, 3 élèves, 1 officier de santé, 1 capitaine de port et 80 hommes d'équipage... Il n'y avait pas un recoin où l'on ne fût encaqué l'un sur l'autre, comme des harengs. Pas le plus petit asile à pouvoir s'y retirer pour jouir un peu de soi-même ou pour méditer seul. »

Le *Surveillant*, après avoir complété ses vivres et embarqué une somme de six cent mille francs, quitta l'île d'Aix le 10 janvier 1803 et aborda à Santander cinq jours plus tard.

Dans ce port, Laussat devait prendre les dernières instructions de la cour de Madrid, adressées à M. de Sommoruelos, gouverneur de Cuba, au sujet de la cession de la Louisiane, ainsi que cent dix mille piastres espagnoles, destinées à la colonie de Saint-Domingue.

Le 21 janvier, dépêches et argent se trouvaient à bord, et le navire n'attendait plus qu'un vent favorable pour mettre à la voile. A Santander, Laussat faillit se noyer.

La traversée fut heureuse ; le 2 février, le bâtiment releva les Açores, et le 27, il mouillait en rade du Cap français de Saint-Domingue ; comme il y avait ordre formel du Ministre de ne pas débarquer dans cette colonie, le *Surveillant* repartit le même jour et se trouva en vue de la Balise le 11 mars.

1. Ce volume, paru en 1831, tiré à très peu d'exemplaires, n'existe pas à la Bibliothèque Nationale et est fort rare ; il a pour titre exact :

MÉMOIRES
sur ma vie
A mon fils
pendant les années 1803 et suivantes
que j'ai rempli des fonctions publiques, savoir :
à la Louisiane
en qualité de commissaire du gouvernement français pour
la reprise de possession de cette colonie et pour sa
remise aux États-Unis ;
à la Martinique
comme préfet colonial ;
à la Guyane française
en qualité de commandant et administrateur pour le Roi
Par M. de Laussat (Pierre-Clément).
(Pau, E. Vignancour, imprimeur-libraire, MDCCC.XXXI.)

« ... Sur son navire, écrit Laussat, le capitaine n'a pas eu un malade, il fit faire des fumigations suivant le procédé de Guyton de Morvan, et passer toute l'eau sur un filtre à charbon. » Dans ses mémoires, Laussat raconte que les bidons épuratoires Smith et Cruchet ne durèrent que trois semaines et que ce fut Vinache qui, après beaucoup d'essais, trouva le moyen de fabriquer un nouveau charbon filtrant. Certains procédés antiseptiques seraient-ils plus vieux qu'on ne le pense communément?

Le 11 mars, la tour de la Balise fut signalée, mais des vents contraires firent que le navire put seulement mouiller dans le Mississipi le 17. Laussat se rendit d'abord au fort de Plaquemines, que commandait Favrot, puis continua à remonter le fleuve dans le canot du gouverneur espagnol, armé de seize matelots.

Le préfet arriva à la Nouvelle-Orléans le samedi 26 mars. « Des voitures, dit-il, avaient été envoyées sur l'habitation Siben, à trois ou quatre lieues de la Nouvelle-Orléans : nous y sommes entrés à trois heures et sommes descendus, au bout d'une heure, à la porte du gouvernement, au bruit des salves de l'artillerie des forts. »

Laissons maintenant la parole à Laussat pour nous raconter son arrivée et ses *premières* impressions :

12 avril 1803.

CITOYEN MINISTRE,

« Je vous dois compte de la réception qui m'a été faite ici, puisqu en ma personne c'est au gouvernement français qu'elle s'adressoit : Je commence de mon arrivée dans le Mississipi.

Il y avoit, à la *Balise*, aux embouchures du fleuve, des couriers en pirogue, prêts à être expédiés à M. le gouverneur, aussitôt qu'il paroitroit en vue quelque bâtiment d'État de la République; à peine le 29 au matin eut-on aperçu la flamme du *Surveillant* qu'on se hâta d'en dépêcher l'avis à la Nouvelle-Orléans.

Cependant une barque du pilote côtier vint à bord, le vent ne permettoit point le passage de la barre, mais je profitai de la barque pour envoyer un courrier à terre, et de là par pirogue jusqu'à M. le gouverneur de la Louisiane, avec les dépêches de Votre Excellence et les miennes.

Celles de Votre Excellence étoient, comme elle s'en souviendra adressées à M. le marquis de Somoruelos, capitaine général, qui réside dans l'ile de Cuba. Je vous mandai de Santander mon embarras à ce sujet ; je vous ai développé depuis dans une lettre en date du 29 vendémiaire dernier, dont le *Duplicata* est ci-joint, les motifs qui m'avoient déterminé à les transmettre directement à M. de Salcedo dans cette ville, au lieu d'aller les porter à M. le marquis de Sommoruelos à la Havane.

M. de Salcedo ne les avoit pas encore reçus, lorsque déjà, à la première rumeur de notre mouillage à l'entrée du fleuve, il avoit envoyé au-devant de moi M. Manuel de Salcedo, son fils aîné, capitaine au régiment de la Louisiane et le docteur Bescigno Garcia Calderon, sous-lieutenant des grenadiers dans le même régiment; ils m'amenoient le canot du gouvernement.

D'un autre côté, M. l'Intendant, Don Juan Ventura Moralès s'étoit hâté de m'envoyer également avec son canot le commissaire des guerres, Ramos. Il avoit

poussé l'attention jusqu'à donner d'avance ordre au bureau des douanes de la Balise de tenir la chaloupe à ma disposition.

La *Balise* entretient un poste de quelques soldats commandés par un sous-lieutenant. Ils y occupent une petite batterie de canons de 4 ; une vingtaine de pilotes et les douaniers achèvent de compléter ce triste mais utile établissement.

Nous y trouvâmes de service pour le moment, M. Louis Bouligny, troisième fils du dernier colonel du régiment de la Louisiane. Il ne négligea rien, non plus que la famille du vieux chef de pilotage Ronquillo (1) pour nous rendre agréable notre premier abord dans la colonie. Le brick et la petite batterie se saluèrent réciproquement de huit coups de canon.

La navigation pour remonter le Mississipi est d'ordinaire fort lente ; nous étions encore par le travers de la Balise quand M. Favrot, lieutenant-colonel, avec grade de brigadier, commandant le fort de Plaquemines, nous fit parvenir des bœufs entiers et plusieurs sacs de pain pour le rafraîchissement de notre équipage.

Le 3 germinal (24 avril), vers midi, comme nous n'étions plus qu'à une lieue de ce fort, les deux canots du gouvernement et de l'intendant nous joignirent.

Vingt et un coups de canon tirés de part et d'autre annoncèrent les approches du fort, nous y descendîmes, le commandant Favrot nous y donna un repas splendide et cordial, durant lequel des salves nombreuses d'artillerie répétèrent les toasts des deux nations. Favrot est un ancien et digne militaire, français jusqu'au fond de l'âme, il rajeunit en nous revoyant aborder sur ces rivages.

Au sortir de table, à l'entrée de la nuit, nous entrâmes dans les canots du gouvernement et de l'intendance, moi et les officiers qui nous les avoient amenés avec le chef de bataillon du génie Vinache, que vous avez attaché à ma mission, l'adjudant commandant Burthe qui m'a suivi, comme vous savez, d'après le vœu du capitaine général Victor, un commis d'administration et deux secrétaires.

Nous avons marché nuit et jour à la rame, la force du courant et la grande quantité d'arbres traînés par le fleuve ou qui hérissent ses bords rendent cette navigation très pénible, nous nous sommes arrêtés, pour les heures du repas, sur la rive orientale, dans les habitations Duplessis, Gentilly, Saucier, Siben, nous avons partout été reçus par des compatriotes, ou de naissance, ou d'origine avec les témoignages de l'affection la plus expansive et la plus généreuse.

C'est chez le colon Siben, à trois lieues et demie de la Nouvelle-Orléans que m'attendoient une brillante compagnie et des voitures.

Nous en partîmes à trois heures de l'après-midi, et je fis mon entrée dans la ville à 4 heures. Les canons de la place tiroient. Je fus descendre au gouvernement, où M. de Salcedo, brigadier des armées espagnoles et gouverneur de la Louisiane pour Sa Majesté Catholique, me reçut au milieu de son état-major, des divers commandants militaires et des chefs des autorités administratives et judiciaires de la colonie.

Rendu à l'hôtel qui m'avait été préparé, M. le Gouverneur m'y suivit de près avec le cortège dont je l'avois trouvé environné.

Le lendemain et les jours suivants, j'ai reçu séparément la visite en corps des officiers des troupes de toutes armes, tant réglées que de milices, celles du clergé, du *Cabildo* (2) ou conseil municipal, du commerce, de tous les princi-

1. Il avait été amené par Ulloa.

2. A la tête duquel se trouvait le « béarnais orthésien Lanusse », compatriote de Laussat.

paux habitants, soit de la ville, soit des campagnes à plusieurs lieues à la ronde, et même des postes éloignés.

Je n'ai trouvé que des cœurs tout Français et, il faut le dire, tout Bonaparte. Impossible de parler un instant de la République, de ses guerres, de ses paix, de ses prodiges, de ses destinées, sans que son nom revienne s'y mettre continuellement et toujours avec les termes de l'admiration. Nous qu'il a envoyés, on nous voit en lui, et on nous reçoit à cause de lui, dans la joie et l'espérance.

Je vous peins, citoyen Ministre, ce qui frappe à chaque pas.

Cette colonie par les circonstances de sa rétrocession, se regarde comme particulièrement adoptée par le Premier Consul, et parce qu'il l'a restituée à la France, elle attend de lui sa force et sa prospérité. Sous son égide le sort des colonies françaises dont elle a plus d'une fois frémi, ne lui fait plus de peur.

Il n'est pas d'assemblée, de conversation, de repas, de toast où ces sentiments n'éclatent chaque jour et dont ils ne soient comme l'âme.

La politique solide qui a prévalu à la tête de la France après plusieurs années d'une malheureuse expérience, concernant le culte, ses établissements, ses ministres, ses monastères, ses propriétés ont produit ici le plus heureux effet, il a été aussi un des plus marquants. La conservation du couvent des religieuses de Sainte-Ursule, qui sont l'unique ressource dont ce pays jouisse pour l'éducation des filles, a été, dès le premier moment de mon arrivée, un grand événement, sur lequel l'allégresse publique s'est hautement manifestée. Je dois aussi un témoignage honorable aux mœurs, à l'esprit de tolérance, aux principes de soumission des chefs ecclésiastiques et notamment du Proviseur vicaire général Don Thomas Blassete (?), leur conduite d'ailleurs en cette occasion est telle que le gouvernement pouvoit la désirer.

L'union qui règne si heureusement entre la France et l'Espagne se retrace sous mes yeux à tous les instants, dans les relations tant amicales qu'officielles, qui ont lieu entre les agents de Sa Majesté Catholique et moi, elles se retracent de même dans les démonstrations publiques et privées des habitants, en parlant avec horreur des inutiles cruautés d'O'Reilly, dont la vive impression dure encore : on s'applaudit universellement de la douceur que le gouvernement espagnol n'a cessé depuis de respirer, on rencontre néanmoins des colons qui n'ont jamais voulu participer, ni à son autorité, ni à ses bienfaits.

Immédiatement avant que je fusse abordé sur ces côtes, mille bourdes absurdes se succédoient les unes aux autres, tantôt c'étaient les noirs esclaves que nous venions affranchir, ou tantôt les noirs et gens de couleur libres que nous venions replonger dans la servitude. Aujourd'hui nous surchargions le pays de toutes les contributions inventées et à inventer, et demain, nous prétendions chasser tant du fleuve que de ses états de l'Ouest la puissance Anglo-Américaine, nous avions secrètement dicté l'ordre existant depuis quatre mois de suspendre son entrepôt à la Nouvelle-Orléans, puis, au contraire, elle nous expulsait elle-même de ces climats, ou de vive force ou au prix de quelques millions, etc., etc. De tout cela, à l'aide d'un ou deux brouillons, s'étoient ensuivis des commencemens de fermentation et la nécessité de déployer un certain appareil et certaines mesures de police et de rigueur, mais l'apparition solennelle d'un envoyé du gouvernement français a suffi pour faire tomber ce tas de fables. Je me suis empressé de publier les lois dont j'étois porteur sur l'esclavage.

Je vous fais passer, citoyen Ministre, la proclamation que j'ai répandue, mes discours en public et en particulier en ont offert journellement la répétition et le

commentaire, ils étoient sûrs de produire une sensation d'autant plus favorable qu'ils étoient l'expression fidèle et reconoissable des intentions consulaires dont Votre Excellence m'avoit rendu dépositaire et dont je m'estime heureux d'être l'organe.

Vous recevrez, avec cette dépêche, citoyen Ministre, des adresses qui m'ont été remises, les difficultés des communications, l'éparpillement des demeures, la longueur des distances mettent seuls des obstacles à leur multiplicité, je n'en ai provoqué aucune. Je vous suis garant que tous les colons sont animés de l'esprit qui les a inspirées.

La population est ici extrêmement active, industrieuse et pleine d'émulation, tout est à faire, mais je me convainc qu'elle payera avec usure le gouvernement de ses avances et de ses peines. Daignez lui présenter le tableau exact de ces contrées, leur état présent est tel qu'il faut commencer par se résigner à y semer avant que d'aspirer à y récolter, mais les perspectives des dédommagements ne sont ni douteuses ni lointaines.

Les chefs du gouvernement espagnol, m'ont donné des fêtes où l'union des deux nations a été vivement célébrée. J'ai trouvé constamment loyauté et zèle dans M. le gouverneur, beaucoup de lumière et d'épanchement dans M. l'intendant, c'est un administrateur de mérite, sans chercher à s'envelopper dans le mystère dont font profession les bureaux espagnols, il ne se dérobe à aucun des procédés que lui dicte comme convenable la situation respective des Cabinets de Saint-Cloud et de Madrid, et on doit en savoir gré à la fermeté connue de son caractère.

Je renvoie à vous donner ailleurs connoissance du résultat de mes visites et de mes examens dans les magasins, etc., ainsi que des mesures que j'ai prises pour assurer les divers services lors du débarquement de nos troupes.

Nous les attendons impatiemment. Salut et respect. »

« Le 27 mars, complète Laussat dans ses Mémoires, le gouverneur, après le dîner auquel il m'avait invité, m'a mené dans sa voiture promener jusqu'au bayou Saint-Jean. C'est le cours à la mode : il n'en est pas moins fort triste.

Nous avons à notre service les meubles de M. de Marigny, le linge et les esclaves de M. de Livandais : M. Charpin a été mieux qu'un autre nous-même; il a tout prévu... la famille de M. de Pontalba nous accueille comme si nous lui appartenions...

28 mars. — Je commence mes inspections et mes opérations pour le service de notre expédition à son arrivée : casernement, magasins, hospices, vivres; je tâche que rien ne m'échappe.

Une proclamation où je faisais quelques allusions aux atrocités d'O'Reilly contre les Français, quand il prit possession de la colonie pour l'Espagne, a déplu au gouverneur Salcedo, mais elle encourage le dévouement national des colons. Les ennemis du nom français, soit crainte, soit jalousie, cherchaient à aigrir les esprits, à les inquiéter et même à les irriter. Tantôt ils prenaient pour texte le culte et tantôt l'esclavage. Ils alarmaient les Anglo-Saxons et les Louisianais sur leurs rapports respectifs. Des hommes sans principes, comme sans ressources, affluaient de tous côtés; des négociants criminellement avides introduisaient des nègres de Saint-Domingue : chaque jour empirait le mal. Il était temps que le gouvernement se montrât... Malgré l'étiquette, le journalisme, les pointilleries dont les chefs espagnols ne se départiront jamais, j'ai lieu de me louer d'eux. L'intendant Moralès vit, avec moi, dans la meilleure intelligence.

5 avril. — Je procède à des adjudications, je conclus quelques marchés... J'obtins que le pavillon français soit admis dès à présent sur le même pied que le pavillon espagnol. »

En réalité, l'accueil que trouva Laussat à la Nouvelle-Orléans chez les anciens français, redevenus ses nouveaux compatriotes, fut empreint de quelque froideur.

La crainte de voir disparaître de la colonie les belles piastres espa-

LAUSSAT
Peint par Colson, en 1786.
(Portrait de famille appartenant à M. A. du Pré de Saint-Maur).

gnoles, le spectre encore menaçant des assignats, qui rappelait aux habitants les plus mauvais jours de l'histoire de leurs finances, l'appréhension de voir maintenir les nouvelles lois prohibitives pour le commerce, que beaucoup attribuaient à l'influence du gouvernement français, enfin la révolte des nègres de Saint-Domingue (1), tout cela

1. Le paiement des dettes venait d'être suspendu dans cette colonie pour une période de cinq ans. Cet arrêté, pris en septembre 1802, avait fait très mauvaise impression à la Nouvelle-Orléans.

fit recevoir le nouveau préfet avec une réserve correcte où il y avait plus de prévention que de satisfaction.

Tous les contemporains sont à peu près unanimes sur ce point : les plus modérés disent qu'il n'y eut pas « de marques bien vives de contentement ».

Barbé-Marbois cite à ce propos la lettre suivante d'un habitant de la Louisiane :

« ... On s'étonnera que des Français d'origine aient reçu sans émotion et sans aucun témoignage d'intérêt, un magistrat français qui vient à nous entouré de sa jeune et belle famille et précédé de l'estime publique. Rien n'a pu diminuer les alarmes que cause sa mission... Les proclamations ont été entendues par quelques-uns avec tristesse et par le plus grand nombre avec autant d'indifférence que l'aurait été, au son du tambour, celle de la fuite d'un esclave ou d'une vente à l'encan... »

De son côté, Berquin-Duvallon (1) écrivait, en mai 1802, à un moment où, à la Louisiane, la cession n'était pas encore considérée comme certaine :

« Depuis trente et quelques années qu'ils sont soumis à l'Espagne, ils ont eu l'adresse d'esquiver, d'une manière ou de l'autre, le joug de ce régime prohibitif : et je parierai bien que si le gouvernement espagnol, dans les circonstances actuelles, en leur notifiant que la colonie resterait sous ses lois, leur assurait en même temps pour l'avenir une pleine liberté de commerce avec les Etats-Unis de l'Amérique, ainsi qu'elle existe depuis plusieurs années, ils n'en demanderaient pas davantage et demeureraient aussi dévoués à ce gouvernement qu'ils ont paru l'être peu dans diverses circonstances où leur intérêt personnel semblait être menacé... Sur son propre intérêt on n'est jamais bête et le Louisianais surtout moins qu'aucun autre... »

Au premier abord, la lettre de Laussat citée un peu plus haut, semble contredire cette constatation d'une grande défiance de la population à son égard. Il n'en est pourtant rien : le nouvel arrivant se laissa tromper simplement par les apparences.

Il ne s'aperçut pas de suite que, si ses volages concitoyens s'amusaient d'une nouvelle révolution pacifique (qui ennuyait les Espagnols), s'ils aimaient à s'arrêter pour lire ses belles proclamations et se réjouissaient à la pensée de quelques fêtes somptueuses, ils allaient aussi vite oublier leur joie et se rendre compte que, pour leurs intérêts, la nouvelle domination ne vaudrait pas l'ancienne.

1. Quand l'ouvrage de Berquin-Duvallon arriva à la Nouvelle-Orléans, il fit scandale. Laussat, dans ses Mémoires, le constate et ajoute : « ... Il a dépeint la colonie sous des couleurs bilieuses. Son esprit ne respire que sarcasmes. Il n'a vu que les marais et les reptiles. Il a cherché aux hommes des défauts, aux femmes du ridicule. Esprit étroit et mal tourné, son meilleur chapitre est celui de l'ordre judiciaire et de l'auditeur Vidal. »

Notre ennemi, c'est notre maître.
Voilà quelle aurait pu être la véritable devise des créoles.

PROCLAMATION.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LAUSSAT,
PRÉFET COLONIAL,
AUX LOUISIANAIS.

LOUISIANAIS,

Votre séparation de la France marque une des époques les plus honteuses de ses Fastes, sous un Gouvernement déjà faible et corrompu, après une guerre ignominieuse et à la suite d'une paix flétrissante.

A côté d'un abandon lâche et dénaturé, vous offrîtes le contrastre d'un amour, d'une fidélité et d'un courage héroïques.

Tous les cœurs Français en furent attendris, et n'en ont jamais perdu la mémoire : ils s'écrièrent alors, avec orgueil, et ils n'ont depuis cessé de répéter que *leur sang coulait dans vos veines.*

Aussitôt qu'ils ont en repris leur dignité et reconquis leur gloire, par la Révolution et par une suite prodigieuse de triomphes, ils ont reporté sur vous leurs regards : vous êtes entrés dans leurs premières négociations; ils voulaient que votre retrocession signalât leur première Paix.

Le tems n'en était pas encore venu. Il fallait qu'un Homme parut, à qui rien de ce qui est national, grand, magnanime et juste, ne fut ni étranger, ni impossible; qui, au talent le plus éminentiles victoires, unit le talent plus rare d'en tirer et d'en fixer tous les heureux résultats; qui commandât à la fois, par l'ascendant de son caractère, aux Ennemis la terreur, et aux Alliés la confiance; qui, d'un génie pénétrant, apperçut les véritables intérêts de son pays, et, d'une volonté inébranlable, les embrassât; qui fut né enfin pour rasseoir la France sur ses fondemens, la rétablir dans l'étendue entière de ses limites, et laver toutes les taches de ses Annales.

Cet Homme, il préside aujourd'hui à nos Destinées, et, dès ce moment, LOUISIANAIS ; il vous répond des vôtres.

Pour qu'elles soient belles et heureuses, il suffit de seconder, sur ce sol fortuné, les prodigalités de la nature : tels sont aussi les desseins du Gouvernement Français.

Vivre en paix et en amitié avec tous vos voisins, protéger votre commerce, encourager votre culture, peupler vos déserts, accueillir et favoriser le travail et l'industrie, respecter & les propriétés et les habitudes et les opinions, rendre hommage au Culte, inerter la probité en honneur, conserver aux Lois leur empire et ne les corriger même qu'avec mesure et au flambeau de l'expérience, maintenir une police vigilante et ferme, introduire un ordre et une économie permanens dans toutes les branches de l'administration publique, resserrer chaque jour les nœuds qu'une même origine, les mêmes mœurs, les mêmes inclinations établissent entre cette Colonie et la Mere-Patrie : voilà, LOUISIANAIS, l'honorable mission dont votre CAPITAINE-GÉNÉRAL, (LE GÉNÉRAL DE DIVISION VICTOR,) votre PRÉFET COLONIAL et votre COMMISSAIRE DE JUSTICE, (LE CITOYEN ARNAL,) se félicitent d'être chargés au milieu de vous.

La réputation du Capitaine-général l'y a devancé : Compagnon d'armes du PRINCE CONDÉ, il s'en fit distinguer dès le commencement des campagnes de la fameuse armée d'Italie ; dans des jours moins brillans, il étonna Souwarow, en précipitant sa fuite ; il fut enfin l'un des Lieutenans de BONAPARTE, A LA BATAILLE DE MARINGO. Mais avec ces titres qui ont illustré son nom, il vous apporte, LOUISIANAIS, le vif désir de vous le rendre cher par toutes les vertus, les soins et les travaux qui, de la part des chefs, peuvent concourir au bonheur des Peuples. Son ardeur pour vos intérêts, la pureté de ses intentions, la justesse de ses vues, l'aménité et l'affabilité de son accès et de ses manières, relevant encore tant de vaillance et de lauriers militaires, lui garantissent votre affection et votre confiance.

Il vous amène de ces Troupes qui ont fait retentir la Terre jusques même sur ces rivages reculés et lointains, du bruit de leur bravoure et de leurs exploits : la Batavie, depuis la paix, a admiré leur bonne conduite et leur excellente discipline ; vous les admirerez comme elle.

Vous trouverez enfin, LOUISIANAIS, dans le Commissaire de la justice, lumieres, équité, impartialité, désintéressement : il vient à vous, connu d'avance et puissamment recommandé par la renommée de ses talens, de sa proscription et de ses malheurs.

Vous vous applaudirez donc vous tous les rapports d'être redevenus Français : vous serrerez de jour en jour, davantage, le prix de ce beau titre, objet aujourd'hui d'envie sur tout le Globe.

Nous savons néanmoins, LOUISIANAIS, et nous ne voulons pas le dissimuler, que, durant trente ans, l'Espagne, par la douceur d'un gouvernement réparateur et généreux, s'est efforcée de vous faire oublier la faute sanglante d'un Agent indigne de cette noble Nation.

Elle est l'amie sûre et fidèle de la nôtre : ce n'est pas nous qui vous inspirerons de la payer d'ingratitude.

Nous tâcherons de rivaliser d'efforts bienfaisans, avec les Chefs d'élite qu'elle vous donnait.

Votre dévouement à la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, notre commune Patrie, votre reconnaissance pour ceux qui vous y rallient, et qui nous envoient, le spectacle journalier de votre prospérité croissante, seront, LOUISIANAIS, la récompense que nous ambitionnerons sans cesse, pour un zèle et des peines dont les seules bornes seront celles de l'accomplissement de nos devoirs et de nos vœux.

A la Nouvelle-Orléans, le 6 germinal, An XI de la République Française.

LAUSSAT.

PAR LE PRÉFET COLONIAL,

L'Officier d'administration, faisant fonctions de Secrétaire,

Dès le 14 avril, Laussat commence à trouver quelques difficultés à sa situation :

« ... Nous succédons, écrit-il, à un gouvernement qui jetait chaque année 3,000,000 francs comptant dans la colonie, et dont la plus scrupuleuse fidélité a toujours rempli ses engagements...

« Comme on se doutait depuis près de deux ans que l'Espagne allait rendre la Louisiane à la France et qu'on n'en doutait plus depuis près d'un an, comme l'Espagne, apparemment pour les mêmes motifs, négligeait de faire dans cette colonie les fonds accoutumés, on y vivait au jour le jour, on achetait à mesure du besoin (1), ainsi n'y a-t-il rien en vivres. Le magasin des présents aux Indiens est vide... »

Il craint que les habitants ne regrettent l'argent que les Espagnols ne dépensent plus et constate que les gouverneurs n'ont fait que bien peu de réparations aux bâtiments depuis le départ des Français, « si l'on excepte l'hôpital, construit par Don Almonaster. »

Aussitôt débarqué, le premier soin de Laussat avait été de lancer aux habitants de la Louisiane une proclamation dont nous reproduisons le *fac-simile*. Elle est datée du 6 germinal (27 mars).

Aux archives du Ministère des Colonies se trouvent conservées deux adresses de bienvenue adressées en réponse à Laussat, la première par les cultivateurs de la côte des Allemands, la seconde par les habitants de la Nouvelle-Orléans. Les voici :

Citoyen Préfet,

« Votre proclamation du 6 germinal, en nous donnant l'assurance certaine de notre réunion à la République Française a répandu dans nos âmes l'ivresse de la suprême félicité; c'était le but de nos plus ardents désirs. Les vieillards répètent de tous côtés : « Nous pouvons mourir maintenant, nous sommes français, » et les jeunes gens : « L'aurore du bonheur se lève pour nous. » Déjà leurs jeunes cœurs sont enflammés des sentiments qui distinguent les vrais Républicains. Notre mère commune, en nous envoyant une partie des soldats qui ont conquis la liberté, doit s'attendre que nous saurons les imiter quand il faudra la défendre. Sur les traces d'un guerrier de Marengo, nous ne pouvons connoître que la Victoire ou la Mort.

Grâces soient rendues au héros qui dirige les brillantes destinées de la France, il s'est occupé du bonheur des Louisianais, nous rentrons dans le sein de notre patrie, nous verrons flotter sur nos rives ce Drapeau qui a guidé nos braves frères au milieu des combats. Nos cœurs vraiment français n'ont pas cessé de les suivre au moins par nos vœux. Nous gémissions avec eux, lorsque le règne affreux de l'anarchie déchirait les flancs ensanglantés de notre chère et malheureuse mère, et nous nous sommes livrés à la joie la plus vive en apprenant que l'immortel Bonaparte avait enfin saisi, d'une main sûre, le gouvernail du vaisseau de la République, égaré depuis si longtemps par les orages des factions. Grâces lui soient rendues, nous sommes Français, ce mot exprime tout.

Nous serions indignes de ce nom qui fait notre gloire si nous n'imitions pas l'exemple de générosité que vous nous donnez, en reconnoissant que nous n'avons pas à nous plaindre du gouvernement espagnol; nous n'avons point gémis sous la verge de fer du despotisme. Nos infortunés parens et amis ont rougis, il est vrai, de leur sang innocent, le sol qu'ils voulaient conserver à la France, un gouvernement faible et insensible nous en voulait arracher malgré nous, mais ce n'est qu'à l'âme atroce d'un étranger et à l'extrême abus de confiance que nous avons dû nos malheurs. Ombres plaintives, si vous errez encore dans les

1. L'hiver de 1802 avait été très rude, beaucoup de bestiaux avaient peri.

lieux témoins de votre supplice, oubliez vos douleurs, vos enfans, vos amis sont rappelés dans le sein de cette mère chérie, leurs larmes de reconnaissance laveront le sang que vous avez versé. Depuis longtemps nous avons prouvé aux Espagnols, dans les plaines de Bâton-Rouge, La Mobile et de Pensacola, que nous ne les croyons pas complices de ces horreurs. Les liens de famille et d'amitié nous unissent à la plupart ; qu'ils jouissent encor sur le sol de la liberté de toutes leurs propriétés et qu'ils partagent avec nous les bienfaits de nos frères.

Obéissance à la loi, respect à nos chefs, sacrifice absolu de notre existence à la République Française, voilà le résultat des sentiments qui nous animent, et, pour répondre à ses vues bienfaisantes, nous y joindrons l'activité et le travail le plus assidu pour rendre notre colonie digne de sa métropole.

Vous nous avez fait connaître, citoyen Préfet, notre capitaine général et notre commissaire de justice, mais nous savons suppléer à ce que votre modestie vous a obligé de nous taire, votre réputation vous a devancé et nous savions d'avance apprécier vos vertus. Le choix de nos chefs nous est un sûr garant de l'estime de la République.

Ce 16 germinal an XI de la République Française (6 avril 1803).

En mon nom et celui des habitants de la paroisse
Saint-Jean-Baptiste, 2e côte des Allemands.

M. Andris.

A. Trouard, V. Pain, Jacques Delagroue, Noël Perret, L. Foucher.
Jean Saint-Martin fils, Charles Perret.

Les habitants de la Nouvelle-Orléans au citoyen Laussat, préfet colonial de la Louisiane.

Citoyen Préfet,

« La France a rendu justice à nos sentimens, en croyant à l'attachement inaltérable que nous avons conservé pour elle. Trente-quatre ans d'une domination étrangère n'ont point affaibli dans nos cœurs l'amour sacré de la patrie, et nous rentrons aujourd'hui sous ses drapeaux avec autant de joye que nous eumes de douleur quand il falut nous en séparer. Heureux les colons de la Louisianne qui ont assez vécu pour être témoins de cette réunion, qu'ils n'ont jamais cessé de désirer, et qui met le comble à leurs vœux les plus chers.

Dans un siècle aussi fertile en événemens étonnans, sans doute il s'est passé des choses plus grandes, plus importantes, plus mémorables; mais rien peut-être n'offre un tableau aussi intéressant, aussi touchant, que celui de la France victorieuse et triomphante, tendant une main protectrice à des enfans, jadis rejetés de son sein par la faiblesse et la prévarication, et leur offrant de partager avec elle les fruits d'une paix glorieuse qui a terminé d'une manière si brillante, la plus sanglante et la plus terrible des révolutions.

Vous avez signalé, citoyen Préfet, le retour du gouvernement français par un témoignage authentique de ses vues bienfaisantes. Votre proclamation du 6 germinal, en nous les annonçant, nous a pénétrés de reconnaissance pour ses soins paternels. Les premiers bienfaits de la République française se font déjà sentir. L'heureux choix des chefs qu'elle met à notre tête, et dont l'honorable réputation était déjà parvenue jusqu'à nous, les troupes d'élite qu'elle envoye pour protéger

nos foyers, nous sont de sûrs garants du bonheur et de la prospérité qu'elle nous prépare. Nous lui offrons en retour notre dévouement, notre obéissance et notre amour, et jurons de nous rendre à jamais dignes de lui appartenir.

Elle attacherait peut-être moins de prix à l'hommage de notre fidélité si elle nous voyait quitter, sans nul sentiment de peine, le souverain qui nous a comblé de ses faveurs pendant le temps qu'il a régné sur nous. Cette coupable indifférence n'est pas dans nos cœurs : le regret de le perdre y occupe une place à côté de la joye de retrouver notre ancienne patrie, et c'est en conservant un éternel souvenir de ses bontés que nous voulons nous montrer dignes des bienfaits et de l'attachement de la République française.

Nouvelle-Orléans, le 9 avril 1803.

J. Lanthoire, J. Faurie, M. Fortier, J.-G. Dussert, B. Gireaudeau, G. Debuys, C.-B. Dufau, A. Peytavire, Cavelier père, J. Dupuy, H. Fortier, P. et A. Carraby, J. Gournier, Paul Sanusser, Labatut, F. Duplessis, Jean Archinard, Stéphen Zacharie, M. Lefebvre, J. Cavelier, N. Boudousquié, Guerbois, J.-B. Dejean, J.-F. Mérieult, Lille Sarpy, J. Poulié, P. Poquet, Bougaud, Duret aîné, Charpin, F. Jacob, P. Hardy, Hareng frères, Isaac Bloch, Ch. Fortier, Galibert, Fortin, Le Fort, Boré, P. Paillet, Joseph Gravier, Antonin Jung, S. Ducournaux, D. des Essarts, L. Caillavet, A. Harang, J. Tricou, Vauders, Th. Porée, Lauve et Gaillaré, F. Girod, Boutté, Robelot, D. Barran, Harriss, J. Guesnou, J. Hinard, J.-B. Verret, R.-J. Ducros, J.-B. Passement, Etienne Trépagnier, L.-S. Fontaine, Jean Paillet, Bosonet, Arnaud Magnon, Jacque Goujon, P. Cazelar, Mondet, Caillette Duplessis, A. Baudin, P. Millet, Jean-Louis Maroteau, J. Livandais, Livandais père, ?, P. Derbigny, H. Bernard, N. Broutin, Saint-Avis, Ch. Planché, C. Chabot, Cortes, A. Boudousquié, F. Blachet, Dejan, Fortier fils, Baritot, H. Courcellot, Louis Cornu, T. Parent, B. Durel, H. Piserod, A. Gandet.

Le jeudi-saint, Mme Laussat, qui se rendait en voiture à l'église, fut arrêtée par une sentinelle. « Le factionnaire, écrit Laussat, a été envoyé au cachot et l'officier en prison. Le gouverneur cependant m'observa qu'à pareil jour, en Espagne, le Roi lui-même va à pied. Ma femme ignorait cet usage qui, au reste, n'excusait pas l'insulte. Je suis satisfait de la réparation et demande grâce pour les coupables. »

« Je rassemble, le lundi de Pâques, dans un grand dîner, continue le Préfet dans ses Mémoires, le gouverneur, l'intendant, l'auditeur de guerre, les chefs civils et militaires, le vice-consul des États-Unis. C'était une revanche offerte au gouverneur et à l'intendant. Aucun toast n'a été oublié et nos canons du brick les ont fait retentir au loin. Français, j'eusse été fâché de demeurer en reste vis-à-vis des Espagnols.

« Les sociétés de la Nouvelle-Orléans ont le cailletage des petites villes, mais il y a beaucoup de monde. Les hommes ont de l'abandon et y sont francs. Ils aiment singulièrement le plaisir. Leurs repas sont

entremêlés de santés et de chansons à vieux refrains. Les femmes ont un bon ton et une charmante tournure ; les hommes et les femmes joignent à de l'élégance naturelle une adresse extrêmement remarquable. Le luxe et la mise des toilettes ressemblent à ceux de Paris.

« L'intendant Moralès, à qui son caractère dur a suscité des ennemis, est du moins incorruptible et inaccessible aux soupçons... Dieu ! quelle détestable politique que celle du gouvernement actuel, quel tripotage, quelle vénalité ! »

Le 10 mai, l'*Argo*, brick commandé par le lieutenant de vaisseau Dusseuil, venant de Dunkerque avec de la poudre et des munitions de guerre, arriva à la Nouvelle-Orléans après quatre mois de traversée. Le *Volcan*, canonnière partie avec lui, s'était échoué sur les côtes d'Angleterre.

Le même jour débarqua de la Havane le marquis de Casa-Calvo, commissaire chargé de la cession de la colonie. Le 18 mai, Salcedo et lui lancèrent une proclamation où le prochain abandon de la Louisiane à la France était annoncé officiellement.

Ce manifeste comprend cinq paragraphes :

Le premier délimite les territoires cédés par l'Espagne. (Frontières du traité de Paris.)

Le second permet aux sujets espagnols de passer à la Havane ou dans telle autre colonie espagnole, à moins qu'ils ne préfèrent rester au service de la France.

Le troisième promet au nom du Roi d'Espagne la continuation du paiement des pensions et des retraites accordées.

Le quatrième manifeste l'espoir que les prêtres et les religieux ne seront point inquiétés, que les lois et les coutumes de la colonie seront respectées, et enfin que le nouveau gouvernement confirmera les habitants dans leurs biens et dans leurs concessions.

Le dernier paragraphe ne s'occupe que de l'exécution des dispositions précédentes.

Dans ses dépêches, Laussat revient sans cesse sur l'importante question de la liberté du commerce.

« ... Les Anglo-Américains usent et abusent de la navigation libre du Mississipi au travers de la Nouvelle-Orléans. Sous prétexte de pourvoir à leurs établissements sur la rive gauche du fleuve, ils inondent de marchandises de contrebande les établissements de la rive droite (1). Dans quel esprit faut-il se conduire avec eux ?... »

Une autre fois il constate tristement qu'il entre à la Nouvelle-Orléans cinquante-cinq bateaux anglo-américains contre dix français ou espagnols et se plaint du peu de bonne foi des Américains. Il insiste pour que l'on fasse au moins une distinction entre les navires prove-

1. Au mois de juin arriva à la Nouvelle-Orléans une « frégate » la première qui eût été construite sur l'Ohio à Pittsburgh.

nant des États-Unis et de l'Angleterre, et que, si l'on facilite le commerce international d'exportation, on restreigne en tout cas celui d'importation.

Les « Kaintock » (1) sont les bêtes noires du Préfet.

« Il n'y a nulle part, dit-il, comme on sait, autant d'aboyeurs politiques que dans les États-Unis d'Amérique ; chaque petit État y a sa gazette et peu de voix peuvent s'y donner facilement le ton de l'opinion publique... Les autorités législatives du poste des Natchez, qui n'a pas 8,000 âmes de population, ne s'en donnent pas moins une existence politique et s'érigent en État ; ses autorités législatives, dans leurs actes solennels et publics, s'intitulent fastueusement et ambitieusement : Assemblée générale des représentants du territoire de Mississipi. Comme si la millième partie du territoire du Mississipi était à eux ou comme s'ils avaient la certitude de régner un jour sur ce vaste territoire !... »

Dans ses Mémoires, il nous fait encore des Américains ce curieux tableau :

« *Mai 1803.* — Il est une classe parmi les Anglo-Américains qui fait métier de devancer sans cesse de cinquante lieues dans les déserts de l'Amérique la population : ils y immigrent des premiers, y défrichent, y peuplent, et d'encore en encore, poussent en avant sans aucun but ni profession que d'ouvrir la route aux nouveaux colons. Ceux qui débutent ainsi dans des lieux inconnus s'appellent Black-Settlers. Ils plantent leurs baraques, coupent et brûlent des arbres, tuent des sauvages ou en sont tués et disparaissent de cette terre soit par la mort, soit en y cédant bientôt à un cultivateur plus stable celle qui commençait à être éclaircie. Quand une vingtaine de nouveaux colons se sont ainsi agglomérés sur un point, deux imprimeurs surviennent, l'un fédéraliste, l'autre antifédéraliste ; puis les médecins, puis les avocats, puis les aventuriers ; on boit des toasts ; on nomme un speaker ; on s'érige en cité ; on engendre des enfants à l'envie ; on affiche en vain de vastes territoires à vendre ; on attire et on trompe tant qu'on peut des acheteurs ; on enfle les tableaux de population pour qu'il arrive promptement au chiffre de 60,000 âmes auquel est acquis le droit de former un état indépendant et de se faire représenter au Congrès... et voilà une étoile de plus dans le pavillon des États-Unis !

Un district sous les Espagnols ou les Français a commencé, a discontinué, a recommencé, s'est reperdu, et successivement de même jusqu'à ce que sa destinée se soit prononcée pour l'existence ou pour le néant ; sous les Anglo-Américains un état naissant peut marcher avec plus ou moins de prospérité, mais on est sûr qu'il ne rétrograde plus : il va toujours croissant et s'affermissant.

L'imagination a peine à concevoir que ces immenses plages qui, des rives du Mississipi aux Alleghanes, n'avaient pas, il y a 40 ans, un seul bras pour les cultiver, versent aujourd'hui à la Nouvelle-Orléans ces abondants tributs de leurs récoltes dont elles couvrent, par le Mississipi, ses marchés. »

Au mois de juin, un parti sauvage amena prisonnier à la Nouvelle-Orléans un nommé Bowls dont la capture était depuis longtemps mise

1. Mot de patois créole désignant primitivement les habitants du Kentucky et ensuite plus généralement les Américains.

à prix. L'histoire de cet aventurier est assez curieuse. Agissant en sous main pour le compte de lord Dunmore, gouverneur des Bahamas, il alla piller les entrepôts de la maison Ponton et Forbes, à Saint Marc des Apalaches (Floride). Carondelet le fit saisir et le déporta aux Philippines.

Bowls trouva le moyen de s'échapper, réunit de nouvelles bandes d'Indiens et s'empara du fort des Apalaches. L'appât d'une forte prime décida une tribu Séminole à le saisir dans un endroit réputé sacré : comme Salcedo s'en étonnait près de leur chef Tastiki, ce dernier lui répondit : « Mon père, vous m'avez donné pour cela 4,000 piastres ; si quelqu'un m'en donne 6,000 pour vous enlever de même de cette ville, à la barbe de votre garnison, je m'en charge... »

Tastiki alla trouver Laussat et lui dit : « J'ai souvent pensé qu'un gros nuage couvrait notre horizon, mais qu'un vent s'élèverait, soufflant de l'autre côté du grand lac, qui le dissiperait. » On voit que les nations sauvages, après plus de trente ans, n'avaient point oublié leur vieille amitié pour les Français.

Le 16 prairial (5 juin), Laussat constate avec amertume que le corps d'occupation n'arrive pas (1) et qu'il ne peut prendre possession de la colonie, « puisque le général Victor a seul les pouvoirs nécessaires à cette opération... Tout en souffre », ajoute-t-il.

La position du Préfet devenait en effet de plus en plus fausse à mesure que reculait la date de la prise en possession. Personnage important au premier jour, pour l'instant il se trouvait sans la moindre autorité. Laussat se plaint également de l'absence de tribunaux réguliers à la Nouvelle-Orléans et fait remarquer que les limites de la Louisiane et du Mexique « sont bien vagues ».

Entre temps il évalue à moins de cinquante mille le nombre des habitants de la Louisiane, demande pour coloniser douze cents familles « du Nord de préférence à celles du Midi », annonce la création d'un jardin d'essai et donne en ces termes son opinion sur le clergé de la colonie :

« ... Des missionnaires sont préférables à toute autre espèce de prêtres. Ils sont moins chers et, en général, instruits et respectés. Ils forment une excellente espèce d'agents à employer près des sauvages... »

Salcedo était un homme fort conciliant, Casa Calvo l'était moins. Sans prendre au pied de la lettre toutes les accusations que porte contre lui (2) Laussat dans une dépêche qu'on va lire, il est certain que c'était un homme pointilleux et très entier dans ses idées.

1. Le Cabildo s'était occupé le 23 mai des dispositions à prendre pour assurer le logement des troupes de l'expédition française.

2. « MM. de Salcedo et Casa-Calvo avaient exercé une autorité absolue : cependant, loin de leur reprocher aucun abus de pouvoir, on reconnaissait qu'ils avaient administré avec sagesse, modération et justice... » BARBÉ-MARBOIS.

Voici la lettre en question, fort intéressante sur plus d'un point :

Nouvelle-Orléans, le 30 Messidor an XI (19 Juillet 1803).

CITOYEN MINISTRE,

« Pardon à Votre Excellence si j'employe de ce papier et un très petit caractère, mais j'ai à cœur que cette dépêche vous parvienne et il faut que j'use de beaucoup de précaution.

Mon état bien faible de convalescence (1) n'empêchera pas que je ne fasse un effort sur moi-même pour vous donner des renseignements dont je crois important que vous soyez informé.

Une gazette de la Jamaïque m'a appris la guerre entre la France et la Grande-Bretagne. Je n'en puis douter, car j'ai lu le Message du Roi d'Angleterre à son Parlement, l'ordre d'expédier des lettres de marque et déjà même l'annonce de quelques prises. En une pareille situation je ne dois plus rien vous dissimuler de l'état des choses dans ce pays.

Mon arrivée et ma proclamation y excitèrent l'enthousiasme, c'était partout des adresses au Premier Consul, les vœux les plus ardents pour la prompte arrivée de l'expédition, l'expression la plus énergique d'un dévouement tout français. J'ai soutenu tant que j'ai pu ces sentiments d'heureux augure, malheureusement tout semble avoir conspiré successivement pour les détruire.

M. de Salcedo, gouverneur, est un vieillard impotent et dans l'enfance ; son fils, jeune officier, fort peu mûr, était le véritable Gouverneur sous le nom de son père.

Mais l'âme du Gouvernement reposait en un certain Don Andrés Lopez de Armesto, espèce de demi-lettré, qui a vieilli ici dans les fonctions de *Secrétaire du Gouvernement*, que le Roi d'Espagne nomma à cette place, il a vu une succession de plusieurs gouvernements passer devant lui, il connaît tous les tripotages de la colonie depuis 20 ans, il a un grand fond de souplesse vis-à-vis de ses supérieurs, beaucoup d'arrogance au dehors, il a dans chaque district ses créatures, de qui il épouse chaudement les intérêts et pour cause.

Le juge, qu'on appelle ici *l'Auditeur*, *Lieutenant du Gouverneur*, est un vieux routier de justice qui vend presque publiquement ses jugements et qui juge tout seul les procès les plus importans au civil et au criminel (2).

Au reste la vénalité est générale et à découvert. M. l'Intendant, seul, n'en est pas soupçonné.

M. le marquis de Sommoruelos, capitaine général de la Havane, de qui ce gouvernement dépend, sentit apparemment que le vieux monsieur de Salcedo n'était pas présentable aux Français lors de la remise de la colonie ; soit que celà vienne de lui ou immédiatement de Madrid, M. le marquis de Casa-Calvo est

1. Laussat avait été atteint de la fièvre jaune le 1er juillet. Il fut soigné par le docteur Blanquet-Duchayla, qui avait suivi l'expédition à titre de professeur de chimie.

« La nature, dit le Préfet, me sauva par une hémorragie abondante du nez, qui me tint plusieurs heures sur le carreau et toute la ville, jusque même aux médecins, accoururent en féliciter ma femme. Je fus alors réellement hors de danger. »

2. Don Maria Nicolas Vidal. « ... Ce vieux débauché à mine de singe, aussi impudique que méchant, a croupi dans le célibat... Zélé partisan du gouvernement monarchique, il lui porta un dévouement si respectueux, si soumis, que l'image du souverain imprimée sur une petite plaque metallique, est, à ses yeux, une idole sacrée et si digne de son hommage, qu'il n'est rien qu'on ne puisse obtenir de lui au moyen de ce talisman multiplié jusqu'à un certain point... »

BERQUIN-DUVALLON.

arrivé dans cette ville cinq semaines après moi, avec le titre de *Commissaire du Roi adjoint au Gouverneur pour la remise de la Colonie.*

Alors tout a changé de face.

M. de Casa-Calvo, allié par lui-même d'O'Reilly, et dont par dessus le marché la nièce même a épousé le fils et héritier d'O'Reilly, accompagna ce général comme cadet ou comme page, et vit tomber à l'âge de 18 ans les six têtes françaises que ce chef vint immoler sans nécessité et par pure cruauté à une fausse politique et à son ambition personnelle.

Depuis, le marquis de Casa-Calvo commandait en janvier et mois suivants 1793 au fort Dauphin à Saint-Domingue et y était à la tête de la troupe, sous les armes, quand les noirs, conduits par Jean François, égorgèrent 771 Français, sans défense et tranquilles sous la foi des traités.

Les colons de Saint-Domingue en parlent encore avec horreur et les papiers anglais qui défigurèrent le nom du marquis de Casa-Calvo sous le nom de Caracola rendirent compte avec indignation, daigne Votre Excellence se contenter même de faire rapporter le *Moniteur du 28 Brumaire an III, n° 58.*

Le Gouvernement de la Louisiane ayant vaqué par décès, il y a environ quatre ans, le capitaine général de la Havane y envoya le marquis de Casa-Calvo pour commandant militaire *par intérim*, la guerre fut cause qu'il y resta 18 mois, il y laissa la réputation d'un homme fort violent et qui haïssait les Français.

Par quelle fatalité ce même homme se trouve-t-il précisément aujourd'hui chargé de les accueillir ici, de leur remettre une colonie que les Espagnols de cette contrée et surtout de la Havane regrettent, d'avoir à traiter avec nous d'une foule d'intérêts accessoires, où nous aurons à nous méfier sans cesse de sa bonne volonté ; certainement la cour de Madrid a ignoré toutes ces particularités.

Le marquis de Casa-Calvo n'a pas eu plutôt mis le pied sur ce rivage qu'il a sommé tous les officiers militaires (et grâce aux milices il n'est pas d'habitant un peu marquant qui ne soit réputé officier militaire) de se transporter chez lui y signer, par *oui* ou *non*, s'ils entendoient rester au service du Roi d'Espagne, à observer, Citoyen Ministre, que de la réponse dépendoient les pensions et la fortune d'une infinité d'entre eux. On est allé jusqu'à exiger un *oui* des deux compagnies d'hommes de couleur de cette ville dans lesquelles se trouve tout ce qu'elle possède d'ouvriers. Deux de ces mulâtres sont venus se plaindre à moi qu'on les eût tenus 24 heures en prison pour les forcer de donner le fatal oui.

On a envoyé un prêtre à la *Terre aux bœufs*, où existe une classe précieuse de petits colons qui y ont été transplantés des Canaries et on a fait promettre à ces hommes simples qu'ils suivraient les Espagnols.

On a donné ordre aux commandans des divers postes de soumettre partout à la même épreuve les curés et les habitans, le clergé entier l'a subie.

Et l'expédition n'arrivoit jamais ! et je voyais ces choses-là sans pouvoir m'en formaliser de peur de les empirer.

Le gouvernement était devenu plus difficile, extrêmement réservé et presque hautain vis-à-vis de moi, la correspondance s'aigrissait entre nous pour des riens, par les mauvaises façons qu'il y mettait insensiblement. D'abord les hommes à placer, ensuite les Espagnols, puis leurs adhérens et enfin la tourbe des gens timides, ont craint de se rapprocher de moi et maintenant ce serait à peu près un crime. Le gouvernement a pour chacune de mes demandes une réponse évasive toute prête, il me fuit, il m'isole, il m'épie, mes moindres pas et mes phrases les plus insignifiantes leur font ombrage, il craint de m'accorder les choses les

plus simples. Je lui oppose souvent la fermeté et les sentiments de ma dignité, mais souvent aussi je réfléchis qu'il a le temps, les moyens et la science de s'en venger sur les amis des Français, sans que je puisse l'empêcher, et je garde mon juste dépit au fond de mon cœur. Les Atakapas sont peuplés de familles françaises, qui n'ont su cacher leur joie de notre retour. Un bordelais de naissance (Saint-Julien), cultivateur honnête et estimé, a eu l'étourderie de mettre le mot de *citoyen* dans quelques lettres : grande conspiration, ordre du gouvernement de le conduire ici prisonnier ; dans l'intervalle il reçoit, prenant le frais la nuit sur sa galerie, deux coups de fusils, dont l'un tue sa femme, il se défend, on lui brise six côtes et on le laisse pour mort sur la place ; il en revient : *c'est un drôle et un scélérat qui a lui-même tué sa femme* et qui vraisemblablement s'est mis aussi lui-même à l'agonie (1). Le commandant du poste, M. Le Blanc, militaire plein d'honneur, descendant de Saint Denis, qui a fondé les Natchinotchez, se trouvoit en ville pendant cet événement, mais il passe pour bon Français, il a été destitué et a reçu ordre de rester à la Nouvelle-Orléans, loin de ses foyers, jusqu'à nouvel avis. On lui substitue un M. Duvalde, créature du Secrétaire du gouvernement, grand démonstrateur de zèle exclusif et aveugle envers l'Espagne, et, pour en faire preuve, persécuteur déclaré de tout ce qui s'avoue Français ; dans son canton on s'y fusille, la guerre civile y est ; ces gens-ci le cachent soigneusement et voudroient bien surtout que je ne m'en doutasse pas.

L'habitant des campagnes, qui ne peut se détacher de nous, me fait demander à la dérobée, *si donc il lui faut y renoncer.*

Ce malheureux Burthe (2) a encore trop longtemps contribué, par ses propos violens et indiscrets, à faire redouter l'arrivée de nos troupes et, par ses débordemens contre moi, à discréditer l'influence de notre Gouvernement.

Enfin les Anglo-Américains, qui infestent cette ville, n'ont discontinué d'y affirmer et d'y faire venir des gazettes qui affirment « que la guerre alloit éclater, que les Français ne prendroient jamais possession de la Louisiane, que l'Angleterre ne le permettrait pas, qu'elle resteroit à l'Espagne et que la gauche du fleuve achèveroit de leur être donné ». Il n'y a rien de si insolent qu'eux dans cette ville : ils s'y croient déjà chez eux, ils ont porté ce toast le 4 juillet dernier : « *Puissions-nous, dans un an, renouveler cette même fête sur cette terre anglo-améri-*

1. Le cas de Saint-Julien ne fut pas aussi clair que veut bien le dire Laussat. Ce qui est vrai, c'est que les partis politiques s'en emparèrent.

Le premier acte du préfet (3 décembre), après la prise de possession française, fut de faire mettre Saint-Julien en liberté, mais moins d'un mois après, le gouvernement américain, qui n'avait aucune raison de ne pas être impartial, le fit à nouveau incarcérer. Plus tard, Claiborn, pour ne pas entretenir une agitation stérile, le fit relâcher faute de preuves. Robin, dans son *Voyage en Louisiane,* après avoir d'abord défendu Saint-Julien, finit par conclure à sa culpabilité.

2. Adjudant général, chef d'état-major des troupes commandées par le général Victor.

Dès avant leur départ, Laussat et Burthe avaient eu une vive altercation sur leurs pouvoirs respectifs. Burthe voulait remplacer Victor et avait dit au Préfet : « Je serai chargé du personnel des troupes et vous du matériel. » Ce à quoi Laussat avait répondu : « Vous ne serez chargé de rien que sous mon ordre. »

A la Nouvelle-Orléans, leurs relations s'envenimèrent au point qu'ils firent semblant de s'ignorer complètement. Le 14 juillet, Vinache fut invité à la fois par Burthe et par le Préfet. Comme il accepta l'invitation de Laussat, Burthe voulut le mettre aux arrêts et Laussat dut intervenir près de Casa-Calvo.

Burthe se maria à la Nouvelle-Orléans et quitta la colonie au mois de janvier 1804. En partant, il publia un épître intitulé : « B. contre Laussat. » Blanque lui répondit par un autre imprimé.

caine ! » Ils montrent en ce moment ce paragraphe de Londres du 19 mai dernier : « Les différens entre l'Angleterre et la France ont bien servi l'arrivée de l'ambassadeur Monroë, le Premier Consul cède la Louisiane aux États-Unis. » Ne vous y trompez pas, Citoyen Ministre, cette bêtise est d'une noirceur profonde, elle est colportée dans les États de l'Ouest. *Si elle n'est pas vraie, il faudra bien qu'elle le devienne*, finissent-ils par dire, et peu à peu cela fermente dans les têtes et on prépare une population d'au moins 3 à 400,000 âmes à l'idée, au désir et à la tentative d'une invasion. N'est-ce pas ainsi qu'on s'est prévalu l'hyver dernier du prétexte de l'entrepôt pour la travailler dans ce sens.

Si les Espagnols restent les maîtres, je ne serais pas du tout étonné que ce plan ne s'effectuât, tant les Anglo-Américains les méprisent et cependant le Gouvernement espagnol de ce pays les caresse et n'est pas fâché de répandre et d'accréditer leurs prétendues nouvelles, c'est qu'il me voit à côté de lui et qu'il a, pour le moment, plus de peur d'être dépossédé par les Français ; ma présence l'importune et il ne songe à autre chose qu'à tâcher de l'obscurcir et de la paralyser.

Je vous ai dépeint au naturel, citoyen Ministre, ma désagréable position et la déplorable position de la colonie.

Ou elle est destinée à rester en mains des Espagnols jusqu'à la fin de la guerre, ou le Premier Consul persistera dans ses projets d'en prendre possession.

Dans le premier cas, je suis loin de garantir que les Espagnols la conservent. 1,200 chasseurs anglo-américains les chasseroient en cet instant de cette place et de la rive gauche pour ainsi dire sans coup férir.

Cependant, l'honneur national exige que personne ne soit puni de s'être réjoui de redevenir Français, et que dans une colonie appartenant réellement à la France, puisque le traité existe et que la Toscane a été transportée en échange à l'Espagne, ce ne soit pas un motif de proscription que de se sentir le sang français et de voir dans des Français des frères, pour cela il est indispensable d'exiger du cabinet de Madrid d'envoyer ici un secrétaire, un auditeur et surtout un gouverneur ou même un commissaire pour la remise de la colonie, qui ne prennent pas à tâche d'y traiter les Français en ennemis et qui sachent bien que, ni le Premier Consul, ni le Roi d'Espagne ne le souffriront ; puissent les agents actuels encourir en même temps une disgrâce publique qu'ils méritent, et qui serve de satisfaction à cette colonie et d'exemple à leurs successeurs.

Dans toutes les hypothèses, la majesté du Gouvernement français et sa puissance politique sur le globe exigent que ces agens soient hautement réprimandés de leur conduite actuelle par leur souverain.

Supposant maintenant qu'il continue d'être dans l'intention du Premier Consul de prendre possession, je ne pense pas qu'il lui fût difficile de faire filer de Saint-Domingue à ici 1.800 ou 2.100 hommes de bonnes troupes, avec quelques bons ingénieurs et artilleurs, et, à leur tête, un bon général de brigade, d'un caractère à la fois modéré, conciliant et déterminé. Je sous-entends, comme vous voyez, citoyen Ministre, que le Premier Consul me fairoit l'honneur de me charger de cette prise de possession. Je ranimerais fort vite l'esprit public. J'échaufferois l'émulation des colons, dont les excellentes milices seroient mises en œuvre par le général ; je m'efforcerois de *franciser* jusqu'aux Espagnols mêmes, je m'assurerois de la considération des Creecks et des Chactaws, seuls sauvages qui en cette circonstance valussent la peine d'être gagnés. Je surveillerois les Anglo-Américains de l'Ouest au milieu d'eux, le général j'imagine, de son côté, seroit

d'avis de concentrer toutes ses forces dans la Basse-Louisiane le long du fleuve, depuis la rivière d'Iberville jusqu'à la Nouvelle-Orléans, ce seroit aux Espagnols de bien garder *Bâton-Rouge* puisqu'il leur reste, il seroit pourtant essentiel de ne pas nous laisser sans argent, et on pourroit s'arranger avec le cabinet de Madrid, pour que je fusse sûr de pouvoir en prendre à la Vera-Cruz.

Je ne sais pas s'il y a de fausse présomption, mais j'ai l'intime persuasion, citoyen Ministre, que je vous rendrois ainsi bon compte de cette colonie. Si le Premier Consul juge plus convenable d'y envoyer un général de division avec qualité de capitaine général, celui-ci devra en y entrant la déclarer en *état de guerre*. Je serois le premier à lui en donner le conseil, alors il ne me resteroit à moi qu'à être témoin passif de ses succès et je les appellerai de mes vœux.

Quel que soit le parti que le Premier Consul prenne, Votre Excellence n'a pas besoin que je lui assure que je l'attendrai avec impatience et que je l'accueillerai avec zèle et empressement. Je la prie de se souvenir que j'existe et que je suis bien loin de ma patrie, mon seul regret est de me voir perdant mes jours et mes mois sans nul profit pour elle. Je n'ai pas reçu une dépêche de vous, citoyen Ministre, depuis sept mois que j'ai quitté la France.

Pour pouvoir compter sur l'exactitude de tout ce que je vous mande, en dictant, j'ai sans cesse présent à l'esprit que le Gouvernement doit asseoir là-dessus des résultats de première importance.

Au demeurant, je répéterai en finissant à Votre Excellence que, plus j'étudie cette colonie, plus je me convaincs qu'il est impossible que la République fasse nulle autre part d'acquisition coloniale aussi précieuse.

Salut et respect,

LAUSSAT.

P.-S. — J'omettois d'observer à Votre Excellence que dans le cas de prise de possession telle que je la propose, devant prévoir, en bonne règle, les moyens d'une retraite forcée, elle s'opérerait facilement sur Pensacola par les lacs avec des barques, mais aussi il serait nécessaire que la France engageât l'Espagne à y tenir pendant la guerre un vaisseau de troisième rang avec deux frégates et quelques bâtiments légers, à moins, ce que je ne présume pas, que la France n'aimât mieux les y tenir elle-même.

Laussat, bien plus par la force des choses que par maladresse, mécontentait tout le monde, même le parti français. Les royalistes et les émigrés voyaient en lui un révolutionnaire, et les catholiques le représentant d'un gouvernement qui avait chassé les prêtres et causé le départ des Ursulines, qui de tout temps avaient été très aimées à la Nouvelle-Orléans. Ces religieuses, en effet, quittèrent au mois de juin la colonie et s'exilèrent à la Havane plutôt que de rester sous le régime de la République.

L'infortuné Préfet, dont les tendances étaient beaucoup plus opportunistes qu'intransigeantes, qui ne cherchait qu'à se faire bien voir des gouvernants du moment, et dans ses lettres au Ministre faisait un heureux mélange d'excellence et de citoyen, indignait pareillement les républicains avancés.

Un jour, le sieur Frette vint trouver Laussat et commença à le haranguer : « Citoyen, je viens te dire que les jacobins de la Nouvelle-

Orléans ont résolu... — Quel est cet imbécile ? » demanda le Préfet à son secrétaire Daugerot. Cette interruption arrêta l'orateur, qui se retira immédiatement et alla rendre compte à ses amis que Laussat était un faux frère et un infâme réactionnaire.

Un des principaux griefs de Laussat contre Casa Calvo était de s'être toujours refusé à lui permettre de faire emprisonner Burthe. « Tant que ne sera pas effectuée la remise de la colonie, avait répondu Casa Calvo (1), vous ne pouvez exercer aucun acte de juridiction ; il n'appartient qu'au gouverneur espagnol de veiller à la tranquillité publique et de châtier les délits qui se commettent contre le bon ordre. »

En cette circonstance, Casa Calvo avait raison : dans un pays, il ne

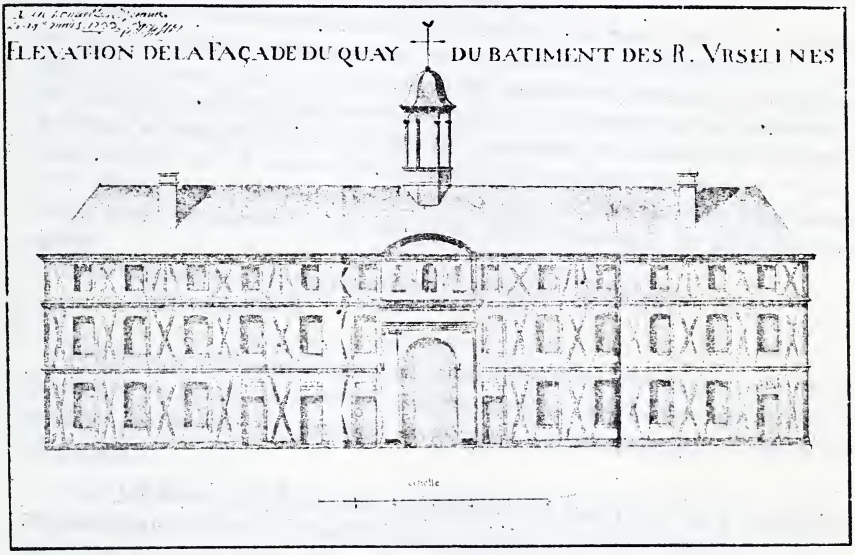

doit y avoir qu'une seule autorité ; laisser agir Laussat avant qu'il ait pris possession de la Louisiane eût été recommencer, en la renversant, l'histoire d'Aubry et d'Ulloa. Aussi le Préfet eut-il tort lorsque, le 14 octobre, trouvant dans une soirée Burthe chez Casa Calvo, il se retira précipitamment, froissant ainsi vivement les sentiments du commissaire espagnol.

La meilleure preuve que Casa Calvo n'agissait pas par animosité, c'est que Laussat lui-même reconnaît que, dès le lendemain du changement de domination, il se mit entièrement à sa disposition pour lui faciliter la création du nouveau gouvernement.

Soudain arriva, le 7 août, dans la colonie, la nouvelle de la cession de la Louisiane aux États-Unis.

1. Le 21 juillet.

Laussat traite encore cette annonce de *bourde* et écrit au ministre Decrès :

20 thermidor (8 août 1803).

CITOYEN MINISTRE.

Le courrier de terre de Washington-City (États-Unis) a porté avant-hier ici le bulletin ci-joint imprimé, c'est la *nouvelle officielle de la cession de la Louisiane aux États-Unis par traité signé à Paris le (30 avril) 10 floréal dernier.*

Ce bulletin répandu avec profusion et accompagné de lettres qui donnent les conditions et autres détails de cet arrangement a produit ici une sensation considérable; les Anglo-Américains extravaguèrent d'allégresse; les Espagnols, entre la joie de voir cette colonie échapper à la domination française et le regret de la perdre eux-mêmes, ont la plupart la stupidité de se montrer satisfaits; les Français, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population, sont stupéfaits et désolés. ils ne parlent que de vendre et de fuir loin de ce pays.

Pour moi, je les tranquillise et leur dis, comme je le pense, que cette nouvelle, de quelque caractère qu'on la revête, est un mensonge invraisemblable et impudent. Je n'y vois qu'une œuvre de cabale de la part d'un parti qui, en ce moment des élections dans les États-Unis et à la veille de l'expiration de la présidence de Jefferson, a imaginé de jeter subitement au milieu des assemblées électorales cette nouvelle pour y donner plus de faveur aux partisans du président actuel.

L'effet qui en résulte, c'est d'électriser de plus en plus les têtes anglo-américaines pour la possession de la Louisiane et d'y décourager les affections françaises.

Sous ce point de vue, ces bourdes (1) font beaucoup de mal.

Salut et respect.

Laussat ne resta pas longtemps dans le doute : peu de jours après le départ de sa lettre, il recevait du Ministre de la Marine une dépêche secrète (datée du 17 prairial — 6 juin) lui annonçant le traité du 10 floréal :

« ... Le désir, lui disait-on, d'épargner au continent de l'Amérique septentrionale la guerre dont il était menacé, de régler différents points en litige entre la République et les États-Unis et d'éloigner toutes les nouvelles causes de mésintelligence que la concurrence et le voisinage auraient fait naître entre eux, la position des colonies françaises, le besoin qu'elles ont d'hommes, de culture, de secours, enfin l'empire des circonstances, la prévoyance de l'avenir et l'intention de compenser par un arrangement avantageux la perte inévitable d'un pays que la guerre allait mettre à la merci d'un autre pays est la seule raison de cette cession... »

En même temps Laussat recevait les pouvoirs nécessaires pour effectuer la remise de la Louisiane au gouvernement américain.

1. Pourtant Laussat, dans son journal, écrivait dès le 19 juin :

« Les bruits de la cession aux États-Unis prennent de la consistance. Il m'est facile de le reconnaître : le haut et le bas du thermomètre politique, sous ce rapport, me sont signalés par le plus ou moins d'empressement qu'on met à se rapprocher de moi : ils sont à la baisse. »

« ... Comme il n'y a point de troupes de la République à la Louisiane, ajoutaient les instructions, et qu'il serait aussi difficile qu'inutile d'en expédier dans les circonstances actuelles pour cette circonstance instantanée ; vous concerterez le moment de la prise de possession dont vous êtes chargé, de manière à ce qu'elle s'opère le même jour où vous pourrez effectuer la remise de la province au commissaire des États-Unis. »

Cette nouvelle porta un coup terrible à Laussat ; tous ses efforts n'aboutissaient à rien, ses promesses se trouvaient démenties, ses projets s'écroulaient, sa position devenait tant soi peu risible et ses menaces ridicules.

A partir de ce moment la correspondance de la Louisiane présente de grandes lacunes aux Archives des Colonies. Laussat pensa sans doute qu'il était dorénavant inutile d'envoyer à Paris ses plaintes et ses rapports ; dès lors sa correspondance la plus active dut être échangée avec notre ministre à Washington, chargé de mener à bien les derniers pourparlers avec les États-Unis. On organisa même un service de relais pour pouvoir correspondre entre la Nouvelle-Orléans et New-York en quinze jours.

Le 11 octobre, le Préfet se plaint pourtant de n'avoir plus d'argent. Pendant ce même mois il entreprit d'aller visiter Bâton-Rouge avec Charpin ; dans son journal il nous décrit avec complaisance toutes les personnes qu'il rencontra : « Saque, le maître d'école des Allemands, a cent trois ans et s'enivre tous les jours depuis quarante ans..., etc. »

Pichon, notre représentant diplomatique en Amérique, termina le 10 octobre les négociations entamées et fit partir, le 14, Landais avec les instructions et les ordres nécessaires pour la prise en possession et la remise de la colonie.

Deux raisons empêchèrent les Américains de venir remplacer directement les Espagnols. La première, c'est que leurs préparatifs militaires n'étaient point complètement achevés ; la seconde, qu'ils craignaient quelque mauvais vouloir de la part des Espagnols, qui avaient cédé la Louisiane à la France et non à leur gouvernement.

Landais arriva à la Nouvelle-Orléans le 23 novembre ; le 26, Laussat eut une conférence avec Salcedo et Casa Calvo et la prise de possession par les Français fut fixée au 30 novembre, non sans quelques difficultés, ainsi que l'indique la lettre suivante du Préfet :

Nouvelle-Orléans, le 20 frimaire an XII (12 décembre 1803).

CITOYEN MINISTRE,

« Le 3 (25 novembre), se présenta chez moi à 6 heures du soir le général Wilkinson, l'un des commissaires des États-Unis, l'autre est le gouverneur des Natchez, Claiborn.

Wilkinson venait des frontières des Florides et allait se joindre à son collègue

de commission au fort *Adam* sur les confins du *territoire du Mississipi* et de *Bâton-Rouge*; nous venions d'avoir ensemble une conférence de deux heures relativement à la conduite à tenir vis-à-vis des commissaires espagnols dans toutes les hypothèses, quand, au sortir de mon cabinet, je trouvais l'officier français (le capitaine Landais), qui me portait les actes originaux de notre Gouvernement pour la prise et la remise de la Louisiane.

Je n'hésitai plus et je résolus d'accélérer l'événement, car vous avez vu, citoyen Ministre, que la bonne volonté des Espagnols nous était suspecte, et il ne fallait pas leur laisser le tems d'apprendre le système d'opposition qu'avait ouvertement et impétueusement suivi auprès du Congrès à Washington-City le Ministre de Sa Majesté Catholique Irujo, de peur que nos commissaires à leur tour ne se crussent ici autorisés ou même tenus de l'imiter.

J'engageai le lendemain matin, samedi, le général américain Wilkinson à hâter son départ et à aller attendre mes avis ultérieurs à la tête de ses troupes, sauf, d'après ces avis, à en augmenter ou à en diminuer le nombre.

Cependant, je m'occupai à préparer le terrain autour de moi. Je m'assurai d'abord d'un chef pour les milices; ce fut un bonheur pour moi de rencontrer un militaire qui avait 24 ans de service, qui était mécontent personnellement du marquis de Casa Calvo à raison d'une retraite peu avantageuse et qui jouissait dans le pays d'une excellente réputation et de beaucoup de popularité. C'est M. Deville de Boutin Bellechasse, propriétaire, d'ailleurs très considéré des environs de la ville; une fois que je fus sûr de lui, je m'en aidai pour toutes les combinaisons militaires subordonnées et d'exécution.

Je songeai en même temps à me ménager de suite au civil et en administration un point d'appui imposant, mes vues pour chef à mettre en avant sous le nom de maire se fixèrent sur M. Boré, créole, d'une famille distinguée, ancien mousquetaire en France, l'un des plus forts et plus habiles cultivateurs de la Louisiane et renommé pour son patriotisme et l'indépendance constante de son caractère. Je fis reluire à ses yeux le puissant intérêt du pays; j'eus la satisfaction de l'entraîner.

Cette saison étant celle de la roulaison pour le sucre, il ne pouvait y en avoir où il fut plus difficile d'arracher les habitans à leurs champs et à leurs ateliers.

Après M. Boré, et par son entremise, je m'assurai de quelques autres des colons les plus marquants. Je mis tous mes soins à leur adjoindre des gens de la ville capables, habitués aux affaires, connus pour tels et familiers avec les trois langues, française, anglaise et espagnole.

Je goûtai une véritable joie à y placer M. Villeré, fils d'une des plus intéressantes victimes d'O'Reilly, et lui-même personnellement aimé de la colonie et cité pour sa probité, sa conduite et son mérite; j'acquittai par là une dette sacrée au nom de la France.

Il était essentiel que j'eusse aussi sur-le-champ à ma disposition une municipalité animée d'un bon esprit, éclairée, active, respectable. Sous les Espagnols, le corps municipal (Cabildo) était une institution de simple parade, composée en général d'éléments disparates, de créatures dévouées, d'êtres la plupart décrédités et traînés dans la boue. Le gouverneur était lui seul l'armée, les tribunaux, la police, l'administration.

C'était donc la condition *sine quâ non* pour moi, dans les circonstances critiques où je pouvais me trouver et le dénûment de moyens réels où j'étais, de me créer

sur-le-champ une force morale imposante, qui, aussitôt que l'autorité passerait en mes mains, devint d'elle-même une force politique irrésistible.

Je travaillai sans relâche à atteindre ce but dans les journées de samedi, dimanche et lundi.

Il me sera toujours doux de me rappeler que le mardi soir, à neuf heures, j'étais parvenu à rassembler de dix lieues à la ronde auprès de moi ce que la Louisiane offre de plus distingué en réputation, en vertu, en talent, en influence et en fortune ; ils furent les premiers à qui je fis connaître officiellement, d'après vos dépêches, citoyen Ministre, et vos instructions, le traité de cession, les vues dans lesquelles le gouvernement français l'avait négocié, les changements successifs de domination qui allaient en être précipitamment le résultat, à commencer du lendemain, le plan suivant lequel je me proposai d'y procéder, les difficultés qui pouvaient s'y opposer, ce que j'attendais enfin de leur coopération et par combien de puissants motifs ils devaient s'y sentir déterminés.

Cependant, j'avais, la veille, remis votre lettre d'introduction aux commissaires espagnols, et je leur avais déclaré que mon intention était d'entrer en possession dès le surlendemain, mercredi, 8 frimaire, à midi ; je leur avais communiqué le projet de procès-verbal tel qu'il a été signé et tel que je l'envoye à Votre Excellence.

Le premier mot de réponse fut : « Avec quelles forces prendrez-vous possession ? — Avec les milices et les Français qui sont à la Nouvelle-Orléans. — Comme ceci n'est qu'une affaire de forme, nos troupes espagnoles vous aideraient et pourraient continuer le service jusqu'à l'arrivée des Américains. Nous y concourerions avec plaisir... — Ce serait contraire aux instructions que j'ai et je ferai facilement sans cela. — Mais les officiers des milices sont la plupart, et nommément le colonel commandant, brevetés et à la solde du roi d'Espagne. — Je les changerai sur l'heure, je ne vous demande que de faire assembler ces milices et de les tenir sous les armes à l'instant où vous me remettrez la colonie. — Nous n'avons reçu aucun ordre contraire aux premiers et nous vous la remettrons. — Le marquis de Sommoruelos m'a marqué ces jours derniers qu'il venait de vous en renouveler l'ordre. — Ce soir, l'un de nous ira chez vous et nous conviendrons définitivement de la rédaction du procès-verbal et des détails de la cérémonie. »

A 9 heures du soir, le marquis de Casa-Calvo vint à la maison avec le secrétaire du gouvernement, Armesto ; quelques expressions insignifiantes furent changées dans le procès-verbal ; nous eûmes aussi la traduction espagnole, nous tombâmes d'ailleurs sans peine d'accord sur tout ce qui était d'étiquette. Le marquis me renouvela en d'autres termes la proposition du matin ou l'équivalent ; je la déclinai tout aussi formellement ; il m'observa que le *Cabildo* était également composé d'officiers de Sa Majesté Catholique, mais qu'à la veille de passer encore sous la domination des États-Unis, ils se prêteraient volontiers, de concert avec le commissaire de leur souverain, aux circonstances : je répondis que j'établirai un nouveau corps municipal.

Le mardi il me vint de plusieurs endroits qu'on travaillait les milices et que les miliciens ne se rendraient pas à l'appel.

Je m'entendais au mieux depuis six jours, à la demande du gouvernement américain, avec M. Clark, commissaire des relations commerciales des États-Unis, négociant et habitant riche, qui connaît parfaitement le pays où il réside

depuis vingt ans, fort zélé pour la cession et dont l'intrigue et la pénétration sont rares.

Pendant que je contreminais par M. Bellechasse et quelques autres militaires les menées pratiquées sur les milices et qui n'étaient qu'une suite de celles dont j'avais été si longtemps l'impuissant témoin, M. Clark formait une compagnie nombreuse de volontaires américains, et je faisais rallier par mes amis une centaine de Français venus ici depuis deux ans et qui, presque tous, ont servi dans nos armées pendant la révolution.

Je savais sans doute qu'on n'empêcherait pas l'exécution du traité, mais il ne fallait pas qu'elle devînt l'occasion d'un désagrément pour la France dans une contrée peuplée de Français et où elle est au fond passionnément chérie : il ne fallait pas qu'on pût y rire de l'embarras ou de l'abandon dans lequel on serait parvenu à jeter le commissaire du gouvernement français ; il ne fallait pas que les Américains et l'Europe puissent tourner en plaisanterie notre reprise de possession ; il ne fallait pas courir le risque de quelques désordres et se voir forcés peut-être à un ajournement et à un appel aux troupes des États-Unis.

Voilà, citoyen Ministre, quelle a été la base constante de toutes mes démarches et de toutes mes actions.

Je ne vous rapporte pas les propos et les bourdes des carrefours le mardi tout le long de la journée.

Le mercredi matin, à 10 heures, M. Sosten, colonel commandant des milices, par brevet du Roi d'Espagne et à sa solde, et en outre ami intime du marquis de Casa-Calvo, vint, de la part du marquis, me faire part des difficultés qu'on éprouvait pour assembler seulement en nombre décent, les milices ; le marquis me proposait de me servir soit des troupes de ligne espagnoles, soit du peu de milice qu'on se procurerait à titre d'*auxiliaire* (ce fut le terme).

Après qu'elles avaient été convoquées tant bien que mal, il venait de leur dire : « Nous vous assemblons pour prendre possession du pays au nom de la République française : *voyez si vous voulez la servir pour quinze jours.* »

Ma réponse à son message fut courte : « *Assurez, M. le Marquis*, que si les milices ne sont pas à midi sous les armes aux ordres de la République française, en nombre respectable, je saurai et la République aussi à qui m'en prendre ; que je ne suis pas arrivé à l'âge de quarante-sept ans pour être dupe de pareils enfantillages ; que la France n'a pas besoin, même en cette occasion, des auxiliaires qu'il offre ; que, faute de moyens sur lesquels il croit que je compte, j'en ai d'autres tout prêts et que notre reprise de possession s'effectuera et s'effectuera sans délai, avec efficacité et avec dignité ; veuillez ajouter à M. le Marquis que depuis six mois que nous avons des relations ensemble, je me flattais qu'*il avait appris à me connaître.*

« Je redoublai cependant mes mesures, pour avoir au besoin une force armée spontanée, prête simultanément à se montrer.

« Je ne tardais pas à être informé que les officiers espagnols se démenaient enfin sérieusement pour rassembler de leur côté au moins deux ou trois compagnies des miliciens et surtout celle des grenadiers... »

« Depuis ce moment (1), M. Sosten se donna de vifs mouvements. Il y eut deux cent cinquante hommes sous les armes, parmi lesquels toute la compagnie de grenadiers en uniforme.

1. Mémoires de Laussat.

« Je ne négligeai pas de mon côté. J'avais provoqué la réunion d'une foule de citoyens français, parmi lesquels la plupart avaient porté les armes pendant la révolution : ils s'étaient procuré des fusils et des sabres. Clark avait également rassemblé toute la matinée des Américains : ils s'étaient organisés en compagnies et l'avaient nommé leur capitaine. Il vint m'offrir leurs services... »

Ci-devant Surlouisiane à la Balise dans le Mississipi
~~Nouvelle-Orléans~~. le 29 Ventôse An 11 de la Rep.e f.e
(20 mars 1803)
Le Préfet Colonial de la Louisiane

CHAPITRE XVIII

L'OCCUPATION FRANÇAISE

(Décembre 1803)

Prise en possession de la Louisiane par Laussat. — L'administration française. — Fêtes à la Nouvelle-Orléans. — Claiborn et Wilkinson. — Occupation de la Nouvelle-Orléans par les Américains.

Le 8 frimaire (30 novembre 1803), jour fixé pour l'occupation française, Laussat adressa aux habitants de la Louisiane l'ordre du jour suivant :

« Citoyens français, le drapeau français flotte aujourd'hui de toutes parts ; il vous rappelle sur cette terre lointaine vos combats et vos victoires, votre dévouement et votre valeur.

« Il cherche en vain autour de lui le rempart accoutumé de ses formidables baïonnettes qui l'ont couronné de tant de puissance et de gloire.

« Mais accueilli par un allié loyal et fidèle, il sera gardé par des Louisianais, ces dignes enfants de nos pères, il le sera par votre présence, par votre respect, par votre amour.

« C'est le signe chéri de notre ralliement, citoyens français, et, je le jure devant lui en votre nom et en votre honneur, son court passage dans ces contrées y laissera, par votre concours et vos efforts, un long souvenir des jours de tranquillité, d'ordre et de concorde dont il aura constamment offert le spectacle et signalé la durée. »

Le même jour Laussat annonça officiellement la prochaine prise en possession de la colonie par les Américains. Dans une longue proclamation, le préfet, pour atténuer l'impression fâcheuse que pouvait causer

dans la colonie cet abandon par la France, s'efforce de tracer un riant tableau de l'avenir de la Louisiane et comble d'éloges les Américains.

« La mission, disait-il, qui m'avait transporté à travers 2,500 lieues de mer au milieu de vous, cette mission dans laquelle j'ai longtemps placé tant d'honorables espérances et tant de vœux pour votre bonheur, elle est aujourd'hui changée, celle dont je suis aujourd'hui le ministre et l'exécuteur, moins douce quoique également flatteuse pour moi, m'offre une consolation, c'est qu'en général elle vous est encore beaucoup plus avantageuse.

... Vous voilà donc, Louisianais, investis tout d'un coup d'un droit acquis aux métropoles, d'une constitution et d'un gouvernement libres...

Par la nature du gouvernement des États-Unis et des garanties, dans la jouissance desquelles vous entrez sur-le-champ, vous aurez sous un régime même provisoire des chefs populaires qui ne seront pas impunément sujets à vos réclamations et à votre censure et qui auront un besoin permanent de votre estime, de vos suffrages et de votre affection.

... L'époque arrivera promptement où vous vous donnerez une forme de gouvernement particulier qui, en même temps qu'elle respectera les maximes sacrées consignées dans le pacte social de l'union fédérale, sera adaptée à vos mœurs, à vos usages, à votre sol, à vos localités.

Parmi les mille vaisseaux qu'on verra incessamment à vos quais, vos regards, je l'espère, Louisianais, distingueront toujours avec complaisance le pavillon français et sa vue ne cessera de récréer vos cœurs; tel est notre ferme espoir; je le professe formellement ici au nom de mon pays et de mon gouvernement...

Cette mission, ajoutait-il, moins douce pour moi que celle que j'étais venu remplir, m'offre cependant une consolation, c'est qu'elle est encore plus avantageuse pour vous que la première n'aurait pu l'être.

... Le traité vous assure tous les avantages et immunités des citoyens des États-Unis. Le gouvernement particulier que vous vous donnerez sera adopté à vos mœurs, à vos usages, à votre climat, à vos croyances... Ce Mississipi qui baigne non des déserts d'un sable brûlant, mais les plaines les plus étendues, les plus fécondes, les plus heureusement situées du monde, se verra incessamment sous les quais de cette autre Alexandrie, couvert de mille vaisseaux de toutes les nations.

... Je me suis plu, Louisianais, à opposer ce tableau aux reproches touchants d'abandon et aux tendres regrets que l'attachement ineffaçable d'une infinité d'entre vous à la patrie de vos ancêtres leur a fait exhaler en cette circonstance...»

Le 30 novembre, Laussat, Salcedo et Casa Calvo arrivèrent à midi moins le quart sur la place de l'Hôtel-de-Ville où se trouvaient rangées en bataille d'un côté les troupes régulières du régiment de la Louisiane avec les chasseurs à cheval du Mexique, de l'autre la milice de la ville commandée par Charpin. Laussat était escorté par une soixantaine de Français, Salcedo de tous les fonctionnaires et commerçants espagnols.

Au bruit des salves du brick l'*Argo*, les trois commissaires entrèrent dans la Chambre du Conseil où, sur une estrade, se trouvaient trois fauteuils; Salcedo se plaça au milieu, le préfet à sa droite et Casa Calvo à sa gauche.

Ensuite Laussat se leva et présenta au gouverneur espagnol les

pouvoirs qu'il avait reçus du Premier Consul pour prendre possession et les ordres du Roi d'Espagne suivants adressés au marquis de Sommoruelos, capitaine général de Cuba, pour la remise de la colonie.

« Don Carlos par la grâce de Dieu, Roi de Castille, de Léon d'Aragon, etc., ayant jugé convenable de rétrocéder à la République Française la colonie et province de la Louisiane, je vous ordonne qu'aussitôt que les présentes vous auront été remises par le général Victor, ou par tout autre officier que cette République aura duement autorisé à se charger de la dite expédition, vous le mettiez en possession de la Louisiane et de ses dépendances, ainsi que de la ville et Isle de la Nouvelle-Orléans avec la même étendue qu'elle a actuellement et qu'elle avait sous la domination de la France quand elle la céda à ma couronne royale et telle qu'elle doit être d'après les traités qui ont eu lieu successivement entre mes États et ceux des autres puissances pour qu'à l'avenir ces territoires appartiennent à la dite République et qu'elle les fasse gouverner et administrer par ses officiers et gouverneurs comme étant sa propriété sans aucune exception. Je vous ordonne qu'aussitôt après que les troupes de la République Française auront pris possession de la dite colonie, vous en fassiez retirer tous les officiers, soldats, employés, qui y sont en garnison qui sont à mon service, pour les envoyer en Espagne ou sur d'autres points de mes possessions d'Amérique, à l'exception de ceux qui préfèrent passer au service de la France et au projet desquels vous ne mettrez aucun obstacle. J'ordonne en même temps, après l'évacuation des dits postes et de la ville de la Nouvelle-Orléans, que vous fassiez rassembler tous les papiers et documents relatifs aux finances royales et à l'administration de la colonie de la Louisiane pour les envoyer en Espagne afin de régler les comptes. Vous remettrez sans difficulté au gouverneur ou officier français chargé de la prise de possession tous les papiers qui sont relatifs aux limites et aux démarcations du dit territoire, ainsi que ceux qui concernent les sauvages et les autres postes en prenant un reçu du tout pour votre décharge et vous donnerez au gouverneur précité toutes les notions convenables pour le mettre en état de gouverner la dite colonie à la satisfaction de la République. Et afin que la cession dont il s'agit se fasse à la satisfaction réciproque des deux puissances, vous ferez par duplicata un inventaire signé par vous et par le commissaire de la République de toute l'artillerie, des armes, munitions, effets, magasins, hôpitaux, bâtiments maritimes, etc., qui m'appartiennent dans la dite colonie et vous procéderez de concert, avec le même commissaire, à une taxe ou estimation exacte de tous les effets qui doivent rester dans les différents parages de la colonie, afin que leur valeur soit remboursée sur le pied de la même taxe par le gouvernement français. Nous espérons en même temps, pour l'avantage et la tranquillité des habitans de la colonie, et nous nous promettons de la sincère amitié et de l'étroite alliance qui nous unit au gouvernement de la République qu'elle donnera ses ordres au gouverneur et autres officiers employés à son service dans la dite colonie et dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour que les ecclésiastiques et maisons religieuses, qui desservent les cures et les missions, continuent leurs fonctions et jouissent des privilèges, prérogatives et exemptions qui leur ont été accordées par les titres de leurs établissements, pour que les juges ordinaires continuent ainsi que les tribunaux établis à administrer la justice suivant les loix, usages et coutumes reçus dans la colonie, pour que les habitans soient maintenus et conservés dans la possession paisible de leurs biens, pour qu'on leur confirme toutes les concessions ou propriétés de quelque espèce qu'elle soit, qu'ils tiennent de mes gouverneurs.

même quand elles n'auraient pas été confirmées par moi. Espérant au surplus que le gouvernement de la République donnera à ses nouveaux sujets les mêmes preuves de protection et d'affection qu'ils ont reçues sous ma domination.

Donné à Barcelone le 15 Octobre 1802.

YO EL REY.
PEDRO CAVALLON.

Salcedo se leva après avoir fini la lecture de cet ordre, remit à Laussat sur un plat d'argent les clefs des forts Saint-Charles et Saint-Louis, puis lui céda la place d'honneur pendant que Casa Calvo annonçait que les Louisianais, qui ne déclareraient pas vouloir se retirer sous la domination espagnole, étaient déliés de leur serment de fidélité envers Sa Majesté Catholique.

Le commissaire de marine Daugerot et Andres Lopez de Armesto lurent alors en français et en espagnol le procès-verbal de remise de la colonie rédigé et traduit à l'avance. Les signatures furent échangées, puis Laussat, Salcedo et Casa Calvo se rendirent sur le balcon de l'hôtel de ville.

« A un signal donné par des volées de canons, dit Barbé Marbois, les pavillons espagnols descendirent des mâts et les pavillons français furent hissés. »

« Les commissaires espagnols (1) prirent alors leur route pour se retirer; je les suivis jusqu'au haut de l'escalier : nos secrétaires de commission et nos officiers d'état-major les raccompagnèrent jusqu'au bas de l'escalier où nous avaient pris les leurs. Le pauvre vieux Salcedo tombait de caducité, le marquis de Casa Calvo conserva constamment cet air calme et serein dont les politiques les plus secondaires de sa nation ne se départissent jamais. »

A ce moment la compagnie des grenadiers du régiment espagnol de la Louisiane alla prendre le drapeau espagnol et « les troupes défilèrent après lui au pas de charge. »

« Dès qu'ils eurent défilés, nous dit Laussat, je descendis dans la place. Je me mis au milieu du front de la ligne que formaient les milices rangées en bataille. M. Sosten y était. M'adressant la parole, il me dit que, selon mes désirs, il les avait rassemblées et qu'il me les remettait. Je le remerciai. Je proclamai M. Bellechasse pour leur commandant, je leur en fis un court éloge. Je fis lire l'arrêté. Je leur ordonnai ensuite de le reconnaître et de lui obéir en tout ce qu'il leur commanderait pour le service. J'ajoutai enfin : « Je vous confie au nom « de la République française ces drapeaux; vous les défendrez, vous « les honorerez; ils s'élèvent au milieu de vous pour le bien de votre « pays; ils sont ici comme sur leur terre natale; le sang français coule « dans les veines de la plupart d'entre vous. » Pendant cette cérémonie, le canon tonnait de toutes parts.

1. Mémoires de Laussat.

« Bellechasse avait fait ses dispositions. Il alla relever les postes. A l'instant où l'on baissait le pavillon espagnol au fort Saint-Charles, il fut salué de 21 coups de canon du fort et de 21 coups de canon de 8 que j'avais dressés exprès en batterie à la place de la Préfecture. »

Le pavillon français fut arboré et salué de même, puis Laussat remonta à la préfecture établir la municipalité. Des cérémonies du même genre eurent lieu dans les différents postes de la colonie sans grand enthousiasme généralement; aux Atakapas, Le Blanc termina sa harangue par : Vive la République française ! Vive la monarchie espagnole !

Le premier soin de Laussat fut d'établir une autorité municipale : il choisit Boré comme maire, Derbigny comme secrétaire général et nomma Destréhan et Ganne premier et second adjoints.

« Je m'occupai, dit Laussat dans ses Mémoires, de composer un bon conseil municipal : je désirais des négocians, des Américains, des gens accoutumés aux affaires ; je me proposai un souvenir et un hommage à la mémoire des Français sacrifiés sous O'Reilly. Je cherchais un secrétaire greffier qui fît marcher cette machine, qui en fût l'âme, qui eut de l'honnêteté, du talent, de la facilité et de la sagesse. En un mot je voulais une municipalité composée de manière à me faire honneur et à défendre dignement son terrain face à face avec les Américains à leur arrivée et après leur entrée en possession. Cet acte est le plus marquant de mon court règne et celui auquel j'attache le plus d'importance.

« Le conseil municipal fut ainsi constitué : Livandais père, Petit, Cavelier, Villeré, digne fils de celui qui fut assassiné juridiquement par O'Reilly; Johns père, américain riche, longtemps naturalisé espagnol, Fortier père, Donaldson, Faurie, Allard fils, Tareaud, Jean Watkins, Labatut, trésorier (1). »

« Je formai, dit Laussat, pour le lendemain, le projet d'une fête *au Drapeau français*. Dîner, concert, bal, souper ; je donnai mes ordres et envoyai mes invitations...

Le reste de cette journée fut une fête continuelle. Soixante-quinze personnes à dîner, tant espagnols, qu'américains et français commencèrent le jeu avant le dîner et ne le discontinuèrent pas sans grosses pertes, sans folies, jusqu'au lendemain huit heures du matin.

Deux tables magnifiquement servies furent interrompues par trois toasts : le premier au vin de Champagne blanc, à la République Française et à Bonaparte ; le second au vin de Champagne rose, à Charles IV et à l'Espagne ; le troisième au vin de Champagne blanc, aux États-Unis et à Jefferson. A chacun de ces toasts correspondaient trois salves de 21 coups de canon, tirés de la batterie *La Porte*

1. Laussat les avait réunis dès la veille de la prise de possession.

« Je leur lus, dit-il, mes divers arrêtés, il y eut des mais, des si, des car, que je dus éluder ou battre en ruines, et je leur donnai rendez-vous au lendemain à l'hôtel de la préfecture. »

de la Préfecture, de celle de Saint-Charles et de celle du brick français l'*Argo*. La nuit commençait : on porta un toast bruyant aux dames et nous nous levâmes.

Le café était à peine pris qu'il commença à entrer du monde. Le temps, qui était brouillé la veille, s'était remis et un coup de vent du nord, le plus piquant de l'hiver, avait desséché la terre et étoilé le ciel. Le vent soufflait avec force. Il dérangeait les illuminations, particulièrement autour de l'hôtel de la Préfecture. Néanmoins les gros pots à feu éclairaient d'une lumière éclatante et les abords et les façades de la maison.

Cent femmes, la plupart belles ou jolies, toutes bien faites, élégantes, brillantes de parure : cent cinquante à deux cents hommes circulant à travers divers appartements, dont j'avais enlevé les portes, s'entrelaçaient dans un torrent de lumières, en trois contredanses animées, tandis que des tables de jeu s'élevaient de toutes parts. Les contredanses anglaises interrompaient, d'une sur trois, les contredanses françaises. Le marquis de Casa Calvo ouvrit le bal avec madame Almonaster. Des danses de caractère par M. Folck, M. Duguay, de Bordeaux, se succédèrent. Enfin on entremêla les walses... On soupa à trois heures du matin. Il y avait deux tables : la grande avait 54 couverts, la petite en avait 20 : on y fit honneur. Les danses recommencèrent.

Peu à peu les hommes et les dames filèrent. A cinq heures, néanmoins, deux contredanses restaient encore ; à sept heures la danse des bateaux et la galopade survivaient. Il en était huit quand les derniers joueurs levèrent la séance. »

Laussat, après avoir nommé Vinache, commandant de place de la Nouvelle-Orléans, Costille, commandant de l'artillerie et Alliès, capitaine de port, prit ses dispositions pour faire occuper militairement les principaux points stratégiques de la Basse-Louisiane, en se servant des quelques officiers d'artillerie et du génie, qui l'avaient accompagné de France, et des milices locales renforcées de la compagnie des volontaires américains organisée par Clark. Olivier prit le commandement de la Balise, Léonard celui de Plaquemines et Rives s'installa au fort Saint-Jean. Durant les jours qui suivirent, le préfet nomma Navaille, trésorier de la colonie et Galland, directeur des douanes.

Laussat remplaça quelques officiers de milice qui, comme Clouet-Bronier, avaient opté pour la nationalité espagnole et donna une nouvelle investiture aux commandants de la première et de la seconde côte des Allemands ainsi qu'à ceux de Cabanahocé, de la Fourche des Chétimachas, de Valenzueda, des postes d'Iberville et de la Pointe-Coupée.

Les autres actes du préfet furent la mise en liberté de Saint-Julien, l'établissement d'un contrôle municipal sur l'hospice et l'organisation d'un corps de pompiers.

Quelques légères tentatives de désordres furent vite réprimées et somme toute, sous la domination française, la tranquillité ne fut point troublée. Le Code noir fut laissé en vigueur, sauf quelques articles « incompatibles avec les lois de la République française ».

Casa Calvo donna le 8 décembre une grande fête en l'honneur des Français, qui lui coûta 15,000 francs ; Mme Laussat y assista dans une

loge grillée, gardée par des grenadiers. « Le concert et les danses se partagèrent la soirée... A deux heures après minuit fut servi un ambigu de la plus grande magnificence et où tout était à profusion. Une quantité éblouissante de bougies éclairaient une décoration superbe. Le préfet ne se retira qu'à trois heures du matin. »

Laussat ne voulut pas rester en retard de politesse et envoya le billet suivant :

« Le citoyen Laussat, préfet colonial, commissaire du Gouvernement français pour la reprise de la Louisiane des mains de l'Espagne et sa remise aux États-Unis, vous prie de participer chez lui, jeudi prochain, 23 frimaire (15 décembre), à une soirée qu'il dédie à M. le marquis de Casa Calvo, brigadier des armées espagnoles, l'un des commissaires de Sa Majesté Catholique, en retour du noble et brillant accueil qu'il a fait en lui ces jours derniers au représentant de la nation française et en signe de l'amour et de l'amitié qui règne entre les deux augustes et puissants gouvernements.

« *A sept heures du soir.* »

Nouvelle-Orléans, le 19 frimaire an XII (11 décembre 1803).

On voit que la réconciliation entre Laussat et Casa Calvo était alors complète. La fête du préfet fut superbe, toutefois le commencement du bal fut troublé par un incendie en ville qui heureusement put être rapidement éteint.

« Les amusements ont duré douze heures, dit Laussat. Boléros, gavottes, anglaises, contredanses françaises ou anglaises, galopades, huit tables de jeu et de gros jeu, vingt quinquets et deux cent-vingt bougies, soixante couverts à la grande table, avec vingt-quatre à la petite et cent quarante-six sur trente-deux guéridons de restaurateurs, sans compter des centaines de personnes mangeant debout çà et là et, pour trait caractéristique, vingt-quatre gombos (1) dont six ou huit à la tortue de mer. Outre durant la nuit entière un buffet abondant de bavaroises, de thé, de café, de chocolat et de consommés. »

On trouvera peut-être que nous nous étendons longuement sur ces détails quasi culinaires, mais, outre qu'ils ne manquent pas de quelque pittoresque, il faut reconnaître que manger, jouer, danser et s'amuser

1. Le mot de *gombo* revient plusieurs fois sous la plume de Laussat. C'est, en effet, le mets ou plutôt la soupe nationale des créoles de la Nouvelle-Orléans. En voici la recette en patois nègre :

Premié chose, li pren' la vian', qui yé pellé fin, et metté li dans so chodière avec in 'ti brin la graisse et in 'ti brin la farine. Laissé li donné so yé couleur in pé brun; après ça mètté in pé 'zonion et in pé di laye; pas trop di laye paské ça va faire li senti mauvais. Après mètte assez de lo pour fai' 'tan qui voule. Quand li presqué fini, mètté filé là ; mais pas 'blié mètté trois, quatre feuilles de lerié la 'dans. Si te gaien crabs ou chevrettes té capab' mètté yé la 'dans.

Voyez bin li pas brulé et to va fais bon gombo. Mo'blié dit faut mangé li avec di riz.

L'ingrédient principal de ce potage est le fevi ou l'okra (ibiscus excellentus), légume dont la forme ressemble à un grand haricot vert.

fut la grande affaire de la Louisiane pendant la domination française.

Le dimanche 12, Laussat à la tête d'un nombreux cortège, se rendit à la paroisse et assista à la grand'messe. Il fut reçu solennellement par le proviseur ecclésiastique Hasset et le clergé chanta le *Domine salvam fac Republicam, Domine salvos fac Consules.*

Dans la dépêche suivante, Laussat donne encore quelques détails complémentaires sur ces menus événements.

20 Frimaire an XII (12 Décembre 1803).

CITOYEN MINISTRE,

« J'ai pris possession de la Louisiane le mercredi 8 de ce mois, à midi, avec beaucoup de solennité, dans une cérémonie qui a eu lieu en présence d'une foule d'assistans, partie à l'hôtel de ville et partie devant l'hôtel de ville sur la place d'armes.

Je laisse aux gazettes d'en publier la relation, mais je joins ici le procès-verbal de ce changement de domination en langues française et espagnole, signé de moi et des commissaires de S. M. C. et revêtu des sceaux respectifs.

Votre Excellence trouvera également ci-joints les proclamations et arrêtés que j'ai dû rendre en cette circonstance au nom de la République Française.

J'y joins copies des lettres par lesquelles le citoyen Léonard, capitaine de frégate de notre marine, m'apprend qu'il a pris, le 15, possession du fort de Plaquemines et de ses dépendances, et le citoyen Rives, lieutenant de vaisseau (réformé), qu'il a de son côté pris possession, le 14, du fort de Bayou Saint-Jean, sur le lac Pont-Chartrain ; ils commandent l'un et l'autre aujourd'hui dans ces forts, ce sont comme vous savez les clefs du pays.

Les commandants de tous les districts de la Basse-Louisiane sont en correspondance avec moi et reçoivent les ordres de la République, conformément à mon arrêté du 13 courant. Le citoyen Potier, capitaine-adjoint du génie militaire à Saint-Domingue, et réfugié ici depuis quelques mois, est allé recevoir le commandement des postes importants des Atakapas et des Opeloussas.

Par conséquent, citoyen Ministre, la domination de fait et de droit est établie dans la Basse-Louisiane qui forme essentiellement sa population et sa culture : la Louisiane n'est au vrai que là. Il n'y a pas vingt soldats dans les postes supérieurs, y compris les Illinois qui sont à 700 lieues d'ici.

Je suis d'accord avec les commissaires de S. M. C. d'en prendre ultérieurement et à ma volonté possession de fait avec les moyens économiques et amiables dont nous disposons.

Les commissaires des États-Unis, sur l'avis que je leur ai donné par un exprès dès le 8, et qu'ils ont reçu le 15 au fort Adams, me répondent qu'ils s'embarquent avec les troupes le 16 au matin. Ils seront probablement ici le 25 ou le 26. Je leur remettrais de suite le pays et je me flatte de pouvoir vous en rendre compte dans huit jours. Ainsi se sera accompli sans difficulté et solennellement la double et successive mission des traités du 9 Vendémiaire an IX avec l'Espagne et du 10 floréal an XI avec les États-Unis.

Je désire vivement que la manière dont j'aurai rempli ma mission mérite l'approbation du Premier Consul (1).

1. Le 6 mai 1805 Laussat, de la Martinique, remercie le Ministre de lui avoir transmis « les témoignages non équivoques et bien flatteurs de Sa Majesté Impériale sur la manière dont il a rempli la mission qui lui avait été confiée en Louisiane. »

Je n'ai cessé en cette occasion et à compter du moment où ils m'ont remis la colonie, d'avoir à me louer de MM. les Commissaires de Sa Majesté Catholique et notamment de M. de Casa Calvo, qui y a mis beaucoup de noblesse, de grâce et même de magnificence; le cours des affaires se ressent de cette bonne harmonie.

Les milices louisianaises me secondent parfaitement : deux compagnies franches de volontaires, l'une de Français anciennement établis ici non naturalisés espagnols (1) (capitaine Bougauld), l'autre de Français récemment arrivés (capitaine Charpin) et une compagnie de volontaires américains qui se sont organisés à cet effet avec beaucoup de zèle sous leur capitaine Clark, fournissent chaque jour un nombre convenu d'hommes au service de la place; parmi les Français, la plupart ont compté dans les rangs de nos dignes défenseurs de la Patrie pendant les guerres de la Révolution.

L'administration municipale que j'ai établie, s'acquiert à chaque instant de nouveaux droits à la reconnaissance de ses concitoyens; elle est tellement composée qu'elle inspire généralement, j'ose le dire, le respect et règne par son propre ascendant : c'est l'élite des propriétaires et des négociants.

J'ai fait une *proclamation*, où j'ai développé aux Louisianais l'esprit du traité de cession, d'après ce que votre Excellence et le Ministre du Trésor public m'en aviez écrit et conformément aux désirs du gouvernement des États-Unis.

Le nom français est béni, celui de Bonaparte excite l'enthousiasme, on nous regrette et on nous regrettera beaucoup, on me le répète à l'envi et à chaque minute; on ne voit qu'uniformes et cocardes de nos gardes nationales, mais on sentira généralement tout ce qu'on doit à notre gouvernement et les Louisianais resteront éternellement attachés de cœur aux Français.

Je me rendis à midi avec un cortège considérable de Français à l'hôtel de Ville. J'y trouvai les commissaires espagnols, ils me remirent la Louisiane dans les formes du procès-verbal ci-joint de cette séance insigne...

Aussitôt que le pavillon français eût été arboré et que les commissaires de Sa Majesté Catholique se furent retirés, je me transportai au centre des milices formées en bataille, et j'y fis reconnaître M. Bellechasse pour leur colonel commandant, j'y fis proclamer ensuite la composition de l'état-major de la place. Il y avait à peu près cent cinquante hommes présents parmi lesquels une soixantaine de grenadiers. Je remontai établir la municipalité :

Tout à coup, le marquis de Casa Calvo (je ne parlerai pas de M. de Salcedo, l'ex-gouverneur, que son âge et ses infirmités réduisent au néant) adopte à dater du jour et de l'heure de la cérémonie à l'hôtel de ville une conduite de politesse, de prévenance, de petites attentions, d'égards et d'honneurs vis-à-vis de moi, dans laquelle il n'a depuis cessé de persister, elle forme un contraste subit et frappant avec ses procédés antérieurs... Je n'ai garde de ne pas me tenir à l'unisson.

Les rapports officiels entre les commissaires de Sa Majesté Catholique et moi se ressentent de cet heureux rapprochement, il nous a déjà évité de mauvais effets en quelques circonstances délicates et très propres à faire naître des querelles nationales entre les Français, les Espagnols, les Américains, c'est pourquoi aussi je cultive soigneusement, quoiqu'avec dignité, cette bonne intelligence.

Les Américains se montrent extrêmement contents de moi et ils ont changé dans ces quartiers et en ce moment de langage sur la France...

1. Au grand scandale de Robin (*Voyage en Louisiane*) un certain nombre de volontaires arrivèrent avec des uniformes et des emblèmes de l'ancien régime.

J'espère avoir à marquer à Votre Excellence, la semaine prochaine que je leur ai transmis la possession de la Louisiane. Ensuite nous passerons aux inventaires, etc., etc.

Soyez sûr, citoyen Ministre, qu'en ce qui me concerne je ne perdrai pas de temps. »

Dès le 17 décembre, Wilkinson et ses troupes vinrent camper à la pointe Marigny, située sur la rive gauche du fleuve, à une demi-lieue de la Nouvelle-Orléans. Le 18, accompagné de Claiborn (1) et escorté de trente cavaliers volontaires du Mississipi, il se rendit à la Nouvelle-Orléans pour s'entendre avec Laussat. Ce dernier le reçut en grande pompe à l'hôtel de ville. Le lendemain, le préfet, avec son aide de camp Vinache et soixante miliciens, vint rendre officiellement, au camp américain, la visite qu'il avait reçue la veille; la municipalité en corps l'accompagna en voiture.

Wilkinson prit de sages précautions pour empêcher ses soldats de se livrer, à la Nouvelle-Orléans, à aucun excès : le 18, il adressa à ses troupes l'ordre du jour suivant dont voici la traduction envoyée par Laussat :

Parole — Columbia.

« L'opération, qui est sur le point d'avoir lieu, quelque simple et sûre qu'elle soit, demandera beaucoup de désintéressement et de retenue pour conserver le décorum et l'ordre que nous devons à notre réputation, aux droits et aux sentiments de ceux que nous devons chérir et au caractère de notre pays. En conséquence le général réclame avec la plus vive instance la coopération de ceux qui sont sous ses ordres, pour maintenir un système uniforme de subordination rigoureuse et de discipline, sans lesquelles la confiance du gouvernement peut être trompée, les vues bienfaisantes du pouvoir exécutif des État-Unis peuvent être frustrées et l'honneur de tout le corps souillé d'une tache ineffaçable.

Dans le cours des événements politiques, nous contemplons un peuple policé (étranger à nos mœurs, à nos lois et à notre langue) jeté dans nos bras. Mettons donc tout notre orgueil, toute notre gloire à le recevoir dans la grande famille de notre heureux pays avec les embrassements sincères et par la généreuse hospitalité, et la cordialité franche qui sont dues partout aux étrangers; écartons les craintes de la timidité, bannissons les soupçons de la crédulité et affermissons la confiance de tous dans la clémence, la sagesse et la justice de la République Américaine.

Le général applaudira le loyal soldat, qui recevra le Louisianais comme son frère; il se flatte que ce sentiment sera universel, mais, s'il est frustré dans son attente, il chassera du Corps et marquera d'infamie le malheureux qui pourrait résister à l'impulsion des plus puissantes émotions et des plus nobles affections du cœur humain.

Les personnes et les propriétés des habitants de tout rang et de toute espèce doivent être respectées et sacrées et quiconque osera faire le plus léger tort aux personnes ou violer les propriétés subira sur-le-champ un châtiment proportionné à son crime.

1. « Il est âgé de 30 à 35 ans, est de haute taille, a le teint et le port américains, la physionomie douce et la conversation posée. » (LAUSSAT.)

Les ordonnances de la guerre seront lues aux troupes demain matin à la parade. »

Deux jours plus tard, Wilkinson insiste encore sur le même point :

« Les troupes doivent prendre possession de la Métropole de la Louisiane à onze heures, et le général se flatte que leur conduite répondra pleinement à la grande importance de cette opération et à l'accomplissement d'un événement qui (sous quelque point de vue qu'on envisage ses conséquences immédiates et ses effets éloignés) formera une ère distinguée dans notre histoire nationale et ne peut manquer de transporter de joie tous les vrais patriotes. Que ce jour soit consacré à l'union des cœurs comme à l'union extérieure et que les acclamations de milliers d'hommes attestent le bonheur de tous ; puissent ces acclamations monter jusqu'aux cieux et sceller pour jamais l'accord, l'harmonie et les affections fraternelles des Américains de la Louisiane et des Etats-Unis ! »

Les exhortations du général américain n'étaient point inutiles ; quelques jours plus tard, le 27, l'insolence d'une patrouille américaine faillit causer à la Nouvelle-Orléans quelques désordres ; mais l'intervention énergique et juste de Claiborn calma vite les esprits surexcités.

Le 20 décembre eut lieu la remise de la colonie aux Américains. A dix heures et demie, Laussat, à la tête d'un nombreux cortège, se rendit à l'hôtel de ville.

« Les jolies femmes et les élégans de la ville, dit le préfet, ornaient tous les balcons de la place. Les officiers espagnols se distinguaient dans la foule par leurs plumaches. A aucune des cérémonies précédentes, il n'y avait eu pareille quantité de curieux. Les onze galeries de l'hôtel de ville étaient pleines de beautés.

« Les troupes anglo-américaines ont enfin paru. Le capitaine Costille, chargé de les reconnaître aux portes, a envoyé son aide de camp Traisnel avertir le commandant de la place, chef de bataillon Vinache. Celui-ci a pris mes ordres, on a fait entrer la troupe. Elle a débouché par peloton, battant aux champs le long du fleuve, sur la place et faisant front aux milices adossées à l'hôtel de ville, s'y est formée en ordre de bataille. »

On suivit le même cérémonial qu'avec les Espagnols : Laussat s'assit entre Claiborn et Wilkinson ; Daugerot et Wadswork lurent en français et en anglais le traité de cession, les pouvoirs respectifs des commissaires et l'acte d'échange des ratifications. Laussat remit à Claiborn les clefs des forts de la ville entrelacées de rubans tricolores et releva de leur serment de fidélité envers la France les habitants qui désiraient rester sous la domination des Etats-Unis.

Après la signature du procès-verbal, les commissaires se montrè-

rent d'abord au balcon, puis descendirent sur la place. Arrivé devant les troupes de la milice et accompagné de Claiborn, maintenant gouverneur général et intendant de la Louisiane, et de Wilkinson, gouverneur du territoire du Mississipi, tous les deux revêtus d'écharpes américaines, Laussat prit ainsi la parole :

« Miliciens de la Nouvelle-Orléans (1) et de la Louisiane, vous avez donné des preuves d'un grand zèle et d'un dévouement filial au pavillon français ces jours derniers, pendant le peu de temps qu'il a paru sur vos rivages. Je le redirai à la France et à son gouvernement; je vous adresse en leur nom des remerciements.

Voici les commissaires des États-Unis, je leur transmets à cette heure votre

CLAIBORN
(D'après Duval).

commandement; obéissez leur désormais comme aux représentants de votre légitime souverain. En conformité du traité, je mets les États-Unis en possession de ces contrées et dépendances de la Louisiane, les habitants, qui voudront y rester et obéir à leurs lois, sont de ce moment relevés du serment de fidélité envers la République française. »

Cette courte harangue finie, le citoyen Laussat est allé se placer à côté du drapeau de la République et aussitôt le tambour a battu aux champs et la compagnie des citoyens français s'est mise en mouvement.

« La cession, répondit Claiborn, vous assure ainsi qu'à vos descendants, l'hé-
« ritage certain de la liberté, des lois perpétuelles et des magistrats que vous
« élirez vous même. »

1. *Moniteur de la Louisiane* du 2 janvier 1804.

Le temps favorisait singulièrement cette cérémonie. La foule était grande. Il n'y avait guère de point dans les quatre côtés de la place où il n'y eût entassement de monde; les fenêtres et les balcons offraient à l'œil les plus jolies femmes de la Louisiane, les panaches des militaires français, espagnols et américains s'élevaient ça et là comme en touffes du sein des groupes; on eût dit de plusieurs peuples qui se seraient donné rendez-vous en ce lieu...

Un assez gros peloton d'américains, rassemblés à quelques pas de l'hôtel de ville a crié *Huzza* en agitant leurs chapeaux, mais. en général, on voyait régner l'immobilité et le silence, la douleur et l'émotion se peignaient sur la plupart des visages...

Sur ces entrefaites je vois le drapeau français descendre lentement et celui des États-Unis s'élever en même temps peu à peu; bientôt un militaire français (1) prend le premier, s'en enveloppe, l'emporte silencieusement dans ses rangs et le drapeau américain resta longtemps embarrassé, malgré les efforts pour l'élever comme s'il eût été confus de remplacer celui à qui il devait sa glorieuse indépendance.

Le spectacle de ces cinquante à soixante de nos jeunes citoyens jetés par leur destinée sur cette terre si lointaine comme pour y recueillir et y emporter religieusement en cette conjecture extraordinaire l'étendard français, causa une émotion vive et universelle.

La compagnie passa devant les lignes américaines, qui présentèrent les armes, battirent aux champs et saluèrent du drapeau, puis se rendit dans la maison du commissaire de la République pour déposer son drapeau. »

En remettant aux mains de Laussat le drapeau de la colonie, un des officiers s'exprima ainsi : « Nous avons voulu vous rendre, à la République Française et à vous, ce nouvel hommage pendant que nous portions encore ces cocardes, signe du lien passager qui nous a attachés à elle et de l'attachement que nous lui conserverons toujours. »

Laussat très ému répondit : « Citoyens français, je rendrai compte à notre gouvernement du sentiment patriotique avec lequel vous avez rempli aujourd'hui, à deux mille cinq cents lieues de lui, un devoir religieux envers ce drapeau. Je prie votre commandant de me remettre vos noms, pour qu'ils soient mis sous les yeux du Premier Consul. »

« Je m'étais cuirassé, ajoute le Préfet, pour les actes de cette journée : je ne m'attendais. ni par conséquent je ne m'étais préparé à celui-ci. J'ai rassemblé le peu qui me restait de forces pour leur répondre deux mots et je me suis enfui dans mon cabinet. »

A trois heures de l'après-midi, Laussat réunit à dîner quatre cent cinquante personnes. Avec le madère, on but à la santé des Etats-Unis et de Jefferson; avec du malaga et du vin des Canaries, à Charles IV et à l'Espagne ; avec du champagne rose et blanc, à la République française et à Bonaparte. Enfin, le dernier toast porté fut au bonheur éternel de la Louisiane pendant que se terminait une salve de soixante-trois coups de canon. Ensuite, un « thé paré » fut servi à sept heures et un bal termina la journée. On soupa à deux heures de la nuit, mais

1. L'enseigne de vaisseau Dusseuil qui le remit au sergent-major Legrand.

les contredanses ne prirent fin qu'après neuf heures du matin. « Huit tables de jeu (1) ont duré encore plus longtemps. »

« Dans une salle (2), où sur une table de soixante à quatre-vingts couverts s'élevait, du milieu des rochers, le temple de la Bonne Foi entouré de colonnes et surmonté d'un dôme ; sous lui était placée la statue de la déesse allégorique ; mais plus loin, hors de cette salle, l'éclat des lumières appelait sous une immense galerie fermée au dehors par des toiles : quarante à cinquante tables, servies différemment, s'offrirent au choix de quatre à cinq cents convives qui s'y groupèrent en petites sociétés particulières. »

On voit que les Louisianais prenaient assez gaiement leur parti de devenir Américains. Cette galante fête valut à Laussat une épître dont voici quelques vers :

Tout charme près de toi, tout séduit, tout enchante,
On adore à la fois ton esprit, ta raison,
Ta folâtre gaieté, cette âme douce, aimante.
Oh ! dis-nous ton secret, par quel art la nature
T'arma, pour nous charmer, de si puissants moyens
Ou, laissant de la Foi la lumière si pure,
Entraînés par nos sens et devenus payens,
Nous croyons que Vénus t'a prêté sa ceinture.

Le 3 janvier, Boré, Fortier, Faurie et Derbigny offrirent, au nom de la municipalité, un bal à Mme Laussat. A la fin du souper une colombe lui apporta ces vers :

On voit réunis en elle
Les vertus et les attraits,
On voit le portrait fidèle
De son âme dans ses traits.
Affable, sensible et bonne,
Vertueuse sans fierté
Et belle sans vanité,
Tout charme en sa personne.

Le texte du procès-verbal de la remise de la colonie fut ainsi rédigé :

28 frimaire an XII (20 décembre 1803).

« Les soussignés : Le citoyen Pierre-Clément Laussat, préfet colonial, commissaire du gouvernement français.

Et William C. C. Claiborn et James Wilkinson, commissaire et agent des États-Unis.

Certifient par le présent que ce jour mardi vingt-huit frimaire an douze de la République Française et le vingt décembre mil huit cent trois de l'ère chrétienne s'étant réunis dans la salle de l'hôtel de ville de la Nouvelle-Orléans accompagnés

1. « Les jeux d'écarté, de braque, d'échecs, de bête, de médiateur, de bouillotte, d'écarté encore et, après souper, de creps, se disputaient le salon. » (LAUSSAT.)

2. Robin. *Voyage dans l'intérieur de la Louisiane.*

de part et d'autre des chefs et officiers des armées de terre et de mer, du corps municipal et de divers citoyens notables de leurs Républiques respectives, les dits William C.C. Claiborne et James Wilkinson ont remis au dit citoyen Laussat leurs susdits pleins pouvoirs desquels il conste qu'il leur est donné pouvoir et autorité ensemble et séparément de prendre possession et d'occuper le territoire cédé par la France aux États-Unis par le traité conclu à Paris le (trentième jour d'avril) dix floréal dernier et à cet effet de se transporter sur le dit territoire et d'y exécuter et accomplir leurs actes et généralement toutes choses à ce relatives qui seront nécessaires pour l'entier acquittement de leur mission en conformité du traité sus-mentionné et des lois des États-Unis.

Et aussitôt le dit citoyen Laussat a déclaré qu'en vertu et aux termes des pouvoirs, commission et mandement spécial, datés de Saint-Cloud, le dix-sept prairial an onze de la République française (six juin mil huit cent trois), il mettait dès ce moment les dits commissaires des États-Unis en possession des pays, contrées et dépendances de la Louisiane, conformément aux articles premier, deux, quatre et cinq du traité et des deux conventions conclues et signées le dix floréal an onze, entre la République française et les États-Unis d'Amérique par le citoyen François Barbé-Marbois, ministre du trésor public et Messieurs Robert R. Livington et James Monroë, ministres plénipotentiaires des États-Unis, tous trois munis de leurs pleins pouvoirs; desquels traités et deux conventions, les ratifications données par le premier consul de la République française, d'une part, et par le président des États-Unis, par et avec l'avis et le consentement de leur Sénat de l'autre part, ont été échangées et mutuellement reçues à Washington city le vingt-huit vendémiaire, l'an douze de la République française (vingt et un octobre mil huit cent trois de l'ère chrétienne), par le citoyen Louis-André Pichon, chargé d'affaires de la République française près les dits États-Unis pour la France et par James Madison, secrétaire d'État des États-Unis pour les États-Unis, suivant procès-verbal qui en a été dressé le même jour.

Et la présente remise du pays leur a été faite, afin que dans l'objet du dit traité la souveraineté et la propriété de la colonie ou province de la Louisiane passe aux dits États-Unis, sous les mêmes clauses et conditions qu'elles avaient été cédées par l'Espagne à la France en vertu du traité conclu à Saint-Ildefonse, le neuf vendémiaire an neuf (premier octobre dix-huit cent) entre ces deux dernières puissances, qui a reçu depuis son exécution par la rentrée effective de la République française en possession de la dite colonie ou province.

Et le dit citoyen Laussat a en conséquence remis tout présentement aux dits commissaires des États-Unis, dans cette séance publique, les clefs de la place de la Nouvelle-Orléans, déclarant qu'il relève de tout serment de fidélité envers la République française, les citoyens et habitants de la Louisiane qui voudront rester sous la dénomination des États-Unis.

Et pour qu'il conste à jamais de cet acte important et solennel, les soussignés ont signé ce procès-verbal en langues française et anglaise et l'ont scellé de leurs sceaux et fait contresigner par leurs secrétaires de commission, les jour, mois et an que dessus.

LAUSSAT.

Par le préfet colonial, commissaire du gouvernement français,

Le Secrétaire de la commission,

DAUGEROT.

WILLIAM C.C. CLAIBORNE, JAMES WILKINSON.

Aussitôt après la prise de possession américaine, Claiborn adressa aux habitants une proclamation dont voici quelques extraits :

« ... La nation américaine vous reçoit comme des frères et se hâtera

PROCLAMATION.

By his Excellency
WILLIAM C. C. CLAIBORNE,
Governor of the Mississippi Territory, exercising the powers of Governor General and Intendant of the Province of Louisiana:

WHEREAS, by stipulations between the governments of France and Spain, the latter ceded to the former the Colony and Province of Louisiana, with the same extent which it had at the date of the above mentioned treaty in the hands of Spain, and that it had when France possessed it, and such as it ought to be after the treaties subsequently entered into between Spain and other states; and whereas the government of France has ceded the same to the United states by a treaty duly ratified, and bearing date the 30 of April in the present year, and the possession of said Colony and Province is now in the United States according to the tenor of the last mentioned treaty; and whereas the Congress of the United States, on the 31st day of Oct. in the present year, did enact that until the expiration of the session of Congress then sitting, (unless provisions for the temporary government of the said territories be sooner made by Congress,) all the military, civil and judicial powers exercised by the then existing government of the same, shall be vested in such person or persons, and shall be exercised in such manner as the President of the United states shall direct, for the maintaining and protecting the inhabitants of Louisiana, in the free enjoyment of their liberty, property and religion; and the President of the United states, has by his commission, bearing date the same 31st day of October, invested me with all the powers, and charged me with the several duties heretofore held and exercised by the Governor General and Intendant of the Province:

I HAVE therefore thought fit to issue this my

PROCLAMATION

making known the premises, and to declare that the government heretofore exercised over the said Province of Louisiana, as well under the authority of Spain as of the French republic, has ceased, and that of the United states of America is established over the same; that the inhabitants thereof will be incorporated in the union of the United states, and admitted as soon as possible, according to the principles of the Federal Constitution, to the enjoyment of all the rights, advantages and immunities of citizens of the United states; that in the mean time they shall be maintained and protected in the free enjoyment of their liberty, property, and the religion which they profess; that all laws and municipal regulations which were in existence at the cessation of the late government, remain in full force, and all civil officers charged with their execution, except those whose powers have been specially vested in me, and except also such officers as have been entrusted with the collection of the revenue are continued in their functions during the pleasure of the governor for the time being, or until provision shall otherwise be made.

And I do hereby exhort and enjoin all the inhabitants and other persons within the said Province, to be faithful and true in their allegiance to the United states, and obedient to the laws and authorities of the same, under full assurance that their just rights will be under the guardianship of the United states, and will be maintained from all force or violence from without or within.

In testimony whereof I have hereunto set my hand.

Given at the City of New-Orleans the 20th day of December 1803, and of the Independence of the United states of America the 28th.

William C. C. Claiborne.

Par son Excellence
Guillaume C. C. Claiborne,
Gouverneur du Territoire du Mississipi, exerçant les Pouvoirs de Gouverneur Général, et Intendant de la Province de la Louisiane,

Vu que par Convention faite entre les Gouvernemens de France & d'Espagne, celle-ci a cédé au premier la Colonie & Province de la Louisiane, avec la même étendue qu'elle avait à l'époque dudit traité, dans les mains de l'Espagne, & qu'elle avait lorsque la France la possédait, telle qu'elle doit être d'après les traités faits subséquemment entre l'Espagne & d'autres Puissances; que le Gouvernement Français a cédé ce même territoire aux États-Unis par un traité duement ratifié, daté du 30 Avril de la présente année; & que ladite Colonie & Province est aujourd'hui en la possession des États-Unis, conformément à la teneur de ce dernier traité.

Vu que le Congrès des États-Unis, par arrêt du 31 Octobre de cette année, a ordonné que, jusqu'à l'expiration de la présente séance, (à moins qu'il ne prît plutôt des dispositions relatives au Gouvernement provisoire de ces territoires,) tous les pouvoirs tant militaires que civils & judiciaires, exercés par les officiers du Gouvernement lors existant, soient confiés à telles personnes & exercés de telle manière que le Président des États-Unis le jugera à propos, pour maintenir & protéger les habitans de la Louisiane dans la jouissance de leur liberté, de leurs propriétés & de leur religion, & que le Président des États-Unis, par sa commission datée du dit jour 31 Octobre, m'a revêtu de tous les pouvoirs & chargé de toutes les fonctions qui appartenaient ci-devant aux Gouverneur général & Intendant de la province;

J'ai cru convenable de publier cette *Proclamation*, pour donner connaissance de ce qui précède, & pour déclarer que le Gouvernement ci-devant exercé dans la dite province de la Louisiane, tant sous l'autorité de l'Espagne que sous celle de la République Française, a cessé, & que celui des États-Unis y est établi; que les habitans de ce territoire seront incorporés dans l'union des États-Unis, & admis le plutôt possible, conformément aux principes de la constitution fédérale, à la jouissance des droits avantages & immunités des Citoyens des États-Unis; qu'en attendant, ils seront maintenus & protégés dans leur liberté, leurs propriétés, & la religion qu'ils professent; que toutes les lois & réglemens municipaux, qui existaient lors de la cessation du Gouvernement précédent, demeurent dans toute leur force, & que tous les officiers civils chargés de leur exécution, (à l'exception de ceux dont les pouvoirs m'ont été spécialement conférés, comme aussi de ceux à qui était confiée la perception des revenus publics,) sont continués dans leurs fonctions pour le présent, aussi long-tems qu'il me paraîtra convenable, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

J'exhorte tous les habitans & autres personnes résidens sur ce territoire à être fidèles aux États-Unis, & leur enjoins de respecter leurs lois & leur autorité, leur assurant que leurs justes droits seront sous la protection des États-Unis, & qu'ils seront maintenus & protégés contre toute force ou violence, au dehors comme au dedans.

Donné en la ville de la Nouvelle-Orléans le 20 Décembre 1803, et la vingt-huitième année de l'indépendance des États-Unis de l'Amérique.

Signé, Guillaume C. C. Claiborne.

Por el Señor,
Don Guillermo C. C. Claiborne,
Gobernador del Territorio del Missisipi, exerciendo los Poderes de Gobernador General é Intendente de la Provincia de la Luisiana.

POR quanto, segun convencion hecha entre los gobiernos de Francia y de España, ha cedido esta al primero la colonia y provincia de la Luisiana, con la misma extension que tenia, à la epoca del dicho tratado, en manos de la España, y que tenia quando pertenecia à la Francia, tal como debe ser, segun los tratados hechos subsequentemente entre la España y otras potencias: Que el Gobierno Frances ha cedido este mismo territorio à los Estados Unidos por un tratado debidamente ratificado, su fecha 30 de Abril del presente año: Y que la dicha Colonia y Provincia está hoy en posesion de los Estados Unidos, conforme al tenor del dicho ultimo tratado:

Y por quanto el Congreso de los Estados Unidos, por decreto del 31. de Octubre de este año, ha mandado que hasta la expiracion de su presente junta, (si no tome antes las disposiciones relativas al gobierno temporario de los dichos territorios,) todos los poderes, asi militar como politico y judicial, exercidos por los oficiales del gobierno entonces existente, sean confiados à las personas que el Presidente de los Estados Unidos tenga por convenientes, y desempeñados del modo que le parezca, para mantener y proteger à los habitantes de la Luisiana en la posesion de su libertad, y sus propriedades y en el exercicio de su religion: Y habiendo me conferido el Presidente de los Estados Unidos, por commission del mismo dia 31. de Octubre, todos los poderes, y encargado de todas las funciones que pertenecian anteriormente al Gobernador General é Intendente de la provincia;

HE tenido à bien publicar esta PROCLAMACION para hacer saber lo que antecede, y declarar que el gobierno, que exercieron en esta provincia de la Luisiana asi la España como la Republica Francese, ha cesado; y que el de los Estados Unidos queda establecido en ella: Que los habitantes de este territorio serán incorporados en la Union de los Estados Unidos, y admitidos, lo más pronto que se pueda, a gozar de los derechos, ventajas é immunidades de los ciudadanos de los Estados Unidos; Que entre tanto serán mantenidos y protegidos en la posesion de su libertad y propiedades, y en el exercicio de la religion que profesan: Que todas las leyes y reglamentos municipales que existian al instante de la cesacion del gobierno precedente, permanecen en toda su fuerza; y que todos los empleados civiles encargados de la execucion de las mismas (à excepcion de los officiales, cuyos poderes me han sido especialmente conferidos, y de aquellos à quienes estaba confiada la recaudacion de las rentas publicas) están continuados en sus funciones por ahora y para el tiempo que me parezca, ò mientras se disponga otra cosa.

Exhorto à todos los habitantes y otros individuos residentes en este territorio à guardar fidelidad à los Estados Unidos, y les mando respetar sus leyes y su autoridad, asegurandoles de que sus justos derechos serán baxo la proteccion de los Estados Unidos, y que serán mantenidos y protegidos contra toda fuerza ò violencia de afuera ò de adentro.

Dado en la ciudad de la Nueva Orleans el dia 20 de Diciembre de 1803, y año 28. de la Independencia de los Estados Unidos de America.

= Guillermo C. C. Claiborne.

de vous faire participer à ses droits inestimables, qui ont été pour elle la base d'une prospérité sans exemple. Sous les auspices du gouvernement

américain, vous pouvez avec confiance compter sur la jouissance inviolable de votre liberté, de vos propriétés et de la religion de votre choix...

« En retour de ces bienfaits, les États-Unis seront amplement récompensés de votre attachement pour la constitution de notre pays si votre respect pour les principes sur lesquels elle est fondée, s'augmente en proportion des biens que vous en recueillerez... Quant à moi, je consacrerai tous mes efforts à votre bonheur et à votre prospérité. »

En même temps fut affichée la curieuse notification en trois langues que nous reproduisons en *fac simile*.

L'abandon définitif des rêves de la France sur la Louisiane se trouva ainsi définitivement consommé.

« Quels regrets durent éprouver (1) les colons quand ils virent la renonciation de la France devenir irrévocable!

« Cependant la perspective ouverte à cette colonie vint ensuite rendre leurs réflexions moins amères. La Louisiane se trouvait émancipée, n'étant plus réduite à la protection d'une métropole située à deux mille lieues de distance, elle ne serait plus entraînée dans des querelles étrangères à ses intérêts ; et, en devenant membre de la confédération des Etats-Unis, elle aurait part au développement de leur prospérité. L'heureux avenir qui lui était promis satisfaisait du moins un des premiers vœux de la France. »

Les premiers temps de la domination américaine semblèrent pourtant aux colons plus durs qu'ils ne se l'étaient imaginé. Les pouvoirs absolus de Claiborn leur firent penser qu'ils n'avaient guère gagné au change et qu'un gouverneur omnipotent, qu'il soit espagnol, français ou américain, était toujours un maître, et obéir passivement n'avait jamais été beaucoup le fait des habitants de la Louisiane. La maladresse de quelques citoyens américains, leur ignorance de la langue et des coutumes françaises fit le reste.

Il faut ajouter que cet état d'hostilité ne dura que quelques années à l'état aigu. Quand la Louisiane fut devenue Etat, quand elle eut combattu, sous Jakson, pour sa liberté menacée par les Anglais, elle devint alors franchement américaine.

1. Roux de la Rochelle. *Histoire des États-Unis.*

CHAPITRE XIX

LA LOUISIANE AMÉRICAINE

Difficultés passagères entre les Américains et les colons. — Les vues de Laussat. — Tentative d'invasion par les Anglais. — Guerre de sécession. — Prospérité actuelle de la Louisiane.

Le premier soin de Claiborn (1), fut d'occuper, avec les quatre compagnies qu'il avait amenées avec lui, la Nouvelle-Orléans, le fort du bayou Saint-Jean, les Atakapas et les Natchinotchez, et d'envoyer des commandants américains dans les différentes agglomérations de la Basse-Louisiane.

La nouvelle municipalité fut maintenue, et, comme il n'y avait point de cours de justice à la Nouvelle-Orléans, le nouveau gouverneur s'empressa de constituer un tribunal de sept juges (2).

Le 12 janvier, le commandant espagnol Minor remit Concorde aux Américains. Le capitaine Amos Stoddart fut délégué à la fois par Laussat et par Claiborn pour aller prendre possession de Saint-Louis et de Sainte-Geneviève, mais cette occupation n'eut lieu qu'au printemps, le 9 mars 1804. Ce jour-là Dehault de Lassus remit Saint-Louis *à la France*. Stoddart reçut la province et la transmit le lendemain aux Etats-Unis.

Dès la fin du mois de décembre précédent, Salcedo et la plus grande partie des troupes espagnoles s'étaient embarqués pour la Havane, tandis que Casa Calvo se rendait à Bâton-Rouge.

1. William C. C. Claiborn, ou Clairborne, était né en Virginie. Juge suprême du Tennessee, cet État l'envoya au Congrès. Son vote décida de l'élection de Jefferson après trente-trois scrutins de ballottage ; ce président le nomma gouverneur des Natchez en 1801.

Quand la Louisiane eut été érigée en Etat, en 1812, il fut *élu* gouverneur, ce qui prouva que ses concitoyens l'avaient jugé digne de se trouver à leur tête. Nommé sénateur en 1817, il mourut la même année.

2. La coutume de Paris fut suivie en Louisiane jusqu'en 1812.

Le 28, cent officiers et soldats du corps des volontaires de la Louisiane adressèrent à Salcedo un dernier hommage; le lendemain, Clark, à la tête des volontaires américains, vint rendre les mêmes devoirs à Laussat. On voit qu'une grande confusion de races régnait alors à la Nouvelle-Orléans et que la domination espagnole n'était pas aussi détestée que plus d'un écrivain l'ont prétendu.

Après la remise de la colonie aux Américains, Laussat resta encore quatre mois à la Nouvelle-Orléans pour terminer les inventaires (1), régler différents comptes et servir au gouvernement français d'agent officieux. Tout ce qui appartenait à la France fut vendu du 23 février au 9 mai (2). Quelques jours avant son départ, l'ancien préfet envoya au Ministre une fort curieuse lettre sur les sentiments des habitants : on va voir que son enthousiasme pour les Américains avait considérablement diminué.

Nouvelle-Orléans, 18 germinal an 12 (8 avril 1804).

CITOYEN MINISTRE,

« Après avoir fait de mon mieux pour justifier pendant le tems que j'ai passé ici la confiance du Premier Consul et y représenter dignement la République, je suis enfin à la veille d'en partir.

Le gouvernement me reprocherait, ce me semble, à juste titre, de ne pas lui avoir auparavant fait connoître dans quelle position j'y laisse les choses et les esprits.

Le Louisianais, comme j'en ai déjà informé Votre Excellence, se vit à regret rejeté une seconde fois du sein de son ancienne Mère-Patrie, il interpréta et commenta en général, au premier moment, la cession avec beaucoup d'amertume, les Espagnols l'y invitaient sourdement par dépit de la prédilection que ce Pays avoit toujours conservé pour la France, non moins que par une haine nationale dans laquelle les menées et les exemples très signalés d'un de leurs chefs étoient tout à fait propres à les nourrir et à les enflammer.

Le penchant et les vues des Espagnols étaient d'ailleurs merveilleusement servies par l'antipathie naturelle des Louisianais pour les Américains.

Néanmoins, aux approches du changement de dénomination, partie amour de la nouveauté, partie espoir des avantages dont on leur dépeignoit la brillante perspective, peut-être aussi résignation forcée au sort qu'il ne dépendoit pas d'eux d'éviter, ils étoient assez disposés à se laisser aller sous le gouvernement des Etats-Unis.

Mais à peine ses agens eurent-ils pris les rênes, qu'ils firent école sur école et faute sur faute. J'en épargnerai à Votre Excellence les détails inutiles.

En deux mots, introduction brusque de la langue anglaise, que presque personne n'entend, dans l'exercice journalier de l'autorité et dans les actes les plus importants de la vie, rixes et tumultes pour savoir lesquelles l'emporteraient aux bals publics des contredanses anglaises ou des contredanses françaises,

1. Le montant s'en éleva à la somme de 1,080,000 piastres (5,500,000 francs).

2. Les Américains refusèrent d'acheter l'artillerie et les munitions que nous avaient laissés les Espagnols. La poudre apportée par l'*Argo*, fut vendue le 10 janvier.

invasion des bayonnettes dans la salle de danse, désertion et clôture des bals; participation active du général et du gouverneur américain à ces querelles, démarches inconséquentes qui s'en suivent.

Laussat, dans ses Mémoires, raconte longuement les incidents auxquels il fait ici allusion.

Le 9 janvier, un chirurgien de l'armée américaine voulut arrêter les musiciens pendant qu'ils jouaient une contredanse française, un tumulte s'en suivit; Claiborn ne savait trop que faire quand Clark intervint, et la soirée se termina assez paisiblement.

Il n'en fut pas de même le 24; les esprits étaient échauffés à la suite d'un article du *Télégraphe*, dont personne du reste ne voulut se reconnaître l'auteur, qui disait que le jour de la prise de possession par les Américains, la joie avait été générale quand le drapeau français avait été abaissé. (Laussat l'attribue à Clark parce qu'il avait été apporté par son associé Relph.)

Malgré un arrêté de Claiborn qui avait réglé ainsi l'ordre des danses : deux tours de contredanse française, un tour de contredanse anglaise par compagnies de douze figures et un tour de valse, des protestations puis une émeute s'élevèrent dans la salle de bal : « Quand le bal s'ouvrit, dit le préfet, les esprits étaient généralement dans de mauvaises dispositions, coups, arrivée de la garde, arrestations, rien ne manqua à la fête. Le marquis de Casa Calvo, jouait et riait sous cape. Il a fait servir du gombo à deux ou trois femmes qui se sont réfugiées de son côté et a continué malignement sa partie.

« ... Les femmes se sont absentées dès le commencement de la querelle... Douze à quinze françaises seulement étaient restées, il n'y avait, d'ailleurs, que des hommes. Le général Wilkinson entonna *Hail Columbia*, avec accompagnement de la musique de son état-major, puis *God save the King*, puis des huzza; les Français, de leur côté, chantèrent *Enfans de la Patrie*, puis *Peuple Français, peuple de frères*, puis des *Vive la République;* c'était un tapage infernal. Après cette scène de cabaret, Claiborn et Wilkinson, escortés des Américains et de la musique, sont rentrés chez eux.

« Gauthier et Lebalch, officiers de santé, ont, le lendemain, pour la forme, été cités devant la Cour des Juges et renvoyés absous. Clark qui leur servait d'interprète, est généralement regardé comme l'auteur de ces désordres. (Clark disait que « tant qu'on n'aurait point pendu deux ou trois Français, on ne règnerait pas sur ce pays. »)

« La principale faute est aux chefs américains. Claiborn répétait : « Pour mettre ces gens-là à la raison, il faudra braquer les canons et « renverser les murs de cette ville de fond en comble. »

« Saint-Abit a provoqué (1) en vain et hautement ceux qui l'ont

1. Le 14 janvier, Micajah Lewis, beau-frère et secrétaire de Claiborn fut tué dans un duel provoqué par une discussion politique.

Plus tard, Claiborn fut lui-même sérieusement blessé par Daniel Clark qui l'avait calomnié.

fait assaillir ; nul ne s'est montré. Treilh a malmené Davis, qui s'en est tiré par d'humbles excuses.

« Enfin, les Américains notables et bien pensants ont cru que le mieux était d'engager les Français à un banquet de réconciliation ; les Français se sont fait beaucoup prier, et ont heureusement fini par accepter. Ainsi doit se terminer cette guerre d'amour-propre. »

Revenons maintenant à la suite de la lettre de Laussat :

« ... Partialité révoltante dans l'accès et dans les jugements en faveur des natifs Américains ou Anglais ; substitution affectée de majorités américaines aux majorités créoles, dans les corps administratifs et judiciaire, mélange arbitraire d'anciens usages, sous prétexte qu'il n'y a encore rien d'innové dans les formes de gouverner et de nouveaux, sous le prétexte qu'on a changé de domination, propos indiscrets, précautions injurieuses, mauvais entourage, orgies scandaleuses, manières sauvages, choix réprouvés, que vous dirai-je, citoyen Ministre? Il n'était guère possible que le gouvernement des Etats-Unis débutât plus mal et qu'il envoyât deux hommes (MM. Claiborn (1), gouverneur et Wilkinson, général) (2), moins propres à leur concilier les cœurs, le premier avec des qualités privées estimables a peu de moyens, beaucoup de gaucherie et est extrêmement au-dessous de sa place, le second déjà connu ici de longue main sous de vilains rapports est un brise raison, à boutades, souvent ivre, qui a commis cent impertinentes inconséquences ; ni l'un ni l'autre ne comprend un mot de français ou d'espagnol, ils ont choqué à tout propos sans nul ménagement les habitudes, les préjugés, le caractère des gens du pays. Les gazettes de Philadelphie ont publié ces jours-ci par je ne sais quelle méprise, une dépêche confidentielle du gouverneur Claiborn au président Jefferson, où il traite les Louisianais d'ignorans et, à cela près, bons enfans, avec qui on peut tout oser, mais incapables de sentir les avantages des lois américaines, d'en jouir par eux-mêmes et de se conduire.

« Le Louisianais, dit encore Laussat dans ses Mémoires, a conservé du penchant aventurier de ses pères. Il est entreprenant dans ses efforts vers la fortune.

« Il vend et achète à crédit et à de longs termes, cela tient à des habitudes innées de voir arriver et débuter sans moyens, prospérer et

1. Robin est moins sévère en parlant de Claiborn : « Son séjour à la Louisiane lui avait fait perdre de cette raideur américaine sans altérer cette noble simplicité, caractère distinctif de celle que l'on doit trouver dans les gouvernements populaires. Il était grand, bien fait, âgé d'environ trente-sept ans, époque où les traits commencent à prendre ce caractère de dignité si favorable aux personnes en place. »

2. « Général de 3 à 4,000 hommes de troupes dispersés sur des centaines de mille lieues de superficie, il se trémousse du matin au soir pour jouer du Turenne ou du Washington et se donnant l'importance d'un commandement militaire envers un millier de soldats d'assez bonne tournure qui apparaissent çà et là dans une grande place *rari nantes ;* on fait grand fracas de cinq à six sentinelles à placer ; on tire un coup de canon le matin et un le soir, on passe des soldats par les verges une fois par jour ; enfin, la musique joue l'avant-dîner aux casernes et le reste de la journée au gouvernement... »

(Laussat, *Mémoires.*)

Gouverneur du *Territoire de la Louisiane* en 1805, il se montra tout à fait incapable à remplir ces fonctions. On l'accusa de concussion et d'avoir conspiré comme *séparatif ;* il fut traduit en jugement, mais acquitté.

finir par faire face à des embarras contractés sur parole. De cet usage est aussi résulté, d'une part, un relâchement général à tenir ses engagements, et, de l'autre, une tolérance admirable à accorder délais sur délais.

« Les Américains, au contraire, introduisent la sévérité de leurs lois et l'exactitude de leurs mœurs, actionnent depuis deux mois, saisissent, emprisonnent : on trouve ces manières insupportables, c'est un vrai bouleversement. Les chefs actuels sont assez aveugles pour ne pas sentir l'impolitique d'un aussi rapide changement. C'est au reste sans ressource, il faudra bien que ces pauvres Louisianais s'y fassent. »

« Comme pour achever de les pousser à bout, continue le préfet, sont arrivés en même tems les projets passés au Congrès des *bills d'organisation* du gouvernement provisoire de la Louisiane ; on y abolit de plain-saut l'introduction des nègres ; il étoit impossible d'attaquer l'habitant actuel de la Basse-Louisiane par un endroit plus sensible, on y déclare apte à exercer toute sorte de fonctions publiques, même celles de la législature territoriale, quiconque aura résidé un an sur le territoire, à ce compte, le nouveau régime ne devant commencer qu'au mois d'octobre prochain, le conseil législatif dont la composition est livrée au président, peut aisément être une pluralité d'Américains, la plupart nouveaux venus et rebut des autres Etats de la Fédération. Le Congrès ne laisse rien jusqu'à nouvel ordre aux élections locales... Votre Excellence entendroit de tous côtés ! « Sont-ce là les bienfaits vantés de la cession par la France, sont-ce là *les libertés* dont elle a paru vouloir garantir à la Louisiane la conservation, par une clause expresse du traité ? est-ce ainsi qu'elle nous appelle *à tous les droits, avantages et immunités des Citoyens des Etats-Unis ?* »

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, des placards où l'on avoit parodié l'*Idylle des moutons*, de Mme Deshoulières se sont trouvés affichés à tous les coins des rues, ils prêchoient ouvertement l'insurrection ; on les copiait en foule, empêchoit de les arracher ; on a repoussé même des shériffs qui ont voulu l'entreprendre.

Les *Oaster* (?), surtout ceux des *Atakapas* et des *Opeloussas* qui sont les mieux peuplés et qui se sont toujours distingués par un ardent amour de la France, ne manifestent pas de plus favorables dispositions.

Je me suis contenté d'observer en silence, ou, si j'ai été à le rompre, je l'ai fait en abondant dans le sens du traité de cession et en représentant qu'il était désormais impossible de jamais revenir sur un pareil acte.

C'est ce que ne veulent absolument pas se persuader les Louisianais, ils se repaissent de l'idée que *le Premier Consul a cédé aux circonstances, mais qu'à la paix et lorsqu'il aura rabaissé l'insolence de la Grande-Bretagne, il se dédira de la cession de la Louisiane*. Ils arrangent cette politique à leur façon et ils y croyent fermement ; ils ne s'en cachent pas, ils me l'ont répété, ils le répètent de même au gouverneur et au général américain ; l'*Union* qui est le journal officiel de ces Messieurs, s'est inutilement échauffé la bile contre cette rumeur populaire.

Pour moi, citoyen ministre, je suis loin de la partager. Je ne compte même pas ce rêve dans l'ordre des possibles. Je pense au contraire que la Louisiane une fois émancipée de ses liens coloniaux avec l'Europe, il seroit contre nature que dans sa position, elle les reprît jamais.

Il n'en est pas moins vrai, d'abord que, comme acquisition à prix d'argent les

Etats-Unis ont trouvé le secret de la payer fort au-dessous de ce qu'elle valait pour eux et de ce qu'ils auroient consenti à la payer (1), ensuite que la France perd en elle une colonie extrêmement précieuse et profondément affectionnée.

Néanmoins, le germe d'animosité contre le gouvernement des Etats-Unis, qui fermente en cet instant, avortera de lui-même, à moins qu'on n'ait la malhabilité de l'irriter, ce peuple est naturellement doux, quoique chatouilleux, fier et brave. Il est d'ailleurs peu nombreux, dispersé, sans expérience et sans point de ralliement. Le gouvernement Espagnol mettoit son étude à le tenir dans l'éloignement des affaires publiques, il l'a accoutumé à les considérer avec indifférence et une sorte d'abnégation. Le Louisianais n'en reviendra pas tout d'un coup, et en attendant il aura pris d'autant mieux son parti que, bien que les chefs s'égarent ou tombent dans des bévues, il est des avantages attachés à la constitution et à la situation des Etats-Unis dont on ne sauroit empêcher que ce pays ne ressente et ne reconnoisse bientôt l'heureuse influence.

Mais d'autre part, si on l'abandonne à l'impulsion qui va lui être donnée, je le regarde dès à présent comme n'existant plus pour la France; les Américains en général, nous détestent, le moins Anglais même d'entre eux est, malgré leurs magnifiques et hypocrites protestations, beaucoup plus Anglais que Français. Il ne s'est point passé de jour où ils ne m'en ayent fourni ici même la preuve, ajouter à cela les ressources du commerce anglais, c'est n'en doutez pas, l'Angleterre qui exploitera tout à fait à son bénéfice la Louisiane; les privilèges ménagés à la France, à l'Espagne pendant douze ans par le traité de cession, deviendront illusoires.

Cette direction probable des choses pourrait être contrebalancée par l'attachement inné et la sympathie originelle des Louisianais envers les Français, mais l'un des effets les plus prompts du changement de domination va être une révolution complette dans le fonds de la population de ces contrées, la plus forte partie des principales propriétés y auront changé de mains avant dix ans, on dégoûtera les anciens colons, on les repoussera, on les expropriera, on les chassera; le gouvernement des Etats-Unis ne se dissimule pas que la Basse-Louisiane entière est la clef qui lui répond de ses plus belles et plus vastes régions, il n'aura de repos qu'autant qu'il sera parvenu de vive force ou par adresse à faire tenir cette clef par des Américains de cœur et de sang.

Si jamais notre gouvernement reportoit ses vues sur ce pays, ce ne sauroit être à mon avis que dans l'objet de détacher totalement de la Fédération des Etats-Unis, leurs Etats de l'Ouest : loin que l'entreprise fût folle, elle auroit au contraire d'innombrables chances en sa faveur, le tems tout seul amènera un jour cette scission, mais l'essentiel là-dedans pour la République Française seroit si la scission s'opéroit sous la protection et pendant que des générations françaises et l'esprit français domineront encore sur ces rivages. Les conséquences tourneroient alors infailliblement au profit de notre nation et la Louisiane, dans un semblable état d'indépendance politique et d'alliance filiale, seroit d'une valeur plus inestimable pour la France que la plus brillante colonie.

Tel est aujourd'hui le seul point de vue sous lequel il me paroitrait dans son

1. Laussat dit ailleurs :

« Les États-Unis ne paient pas cher à coup sûr cet intéressant et magnifique pays. Ils ne paient même pas la moitié de ce que leur rendra la Nouvelle-Orléans toute seule et, par leurs tarifs, ils retireront de ses douanes un million de piastres (5.000.000 francs) avant quatre ans. »

intérêt d'envisager encore ces contrées sauf à y attendre plutôt, ou plus tard selon les circonstances, le but que j'indique (1).

Cette politique seroit au surplus parfaitement d'accord avec celle qui convient à l'Espagne dans cette partie du monde.

La garantie du traité de cession, dont notre République semble s'être imposée l'obligation vis-à-vis des Louisianais, lui fournira longtems des occasions d'intervenir pour eux et d'entretenir des liaisons dans leur sein.

Quoiqu'il en soit, le gouvernement ne doit pas ignorer que ce qu'il perd de plus profitable ici, c'est la facilité d'un commerce interlope tout monté avec les possessions espagnoles voisines; nos manufactures y eûssent trouvé un débouché inépuisable et en eûssent emporté une portion considérable des piastres du Mexique. La France ne retrouvera pas à cet égard de poste plus avantageux.

Mais je profiterai de l'occasion pour rappeler à Votre Eminence un moyen d'y suppléer provisoirement jusqu'à un certain point, avec assez de succès, ce seroit que la République obtint de l'Espagne que notre commerce fut admis a l'*Ile del Carmen* pour aller y acheter du *bois de campêche*, cette île est entre le 18° et 19° de latitude septentrionale et le 93° et le 94° de longitude au sud du golfe du Mexique, à l'angle occidental de la Péninsule de Yucatan. Nous y avons joui il y a trente ou quarante ans de ce privilège, des familles Françaises s'y établirent alors et leurs descendans y sont encore. J'en ai vu par occasion dans cette ville, de là et sous prétexte d'achats de *bois de campêche* il en résulteroit des relations lucratives avec les parties environnantes du continent de l'Amérique; nous ferions à la baie *del Carmen* ce que les Anglais font à la baie de Honduras, l'interlope, déjà si favorisé par une semblable position, s'accroitroit encore par la nature de nos liaisons d'Europe avec l'Espagne.

En payant ainsi ce tribut de mes réflexions à Votre Excellence et en lui faisant part du fait de mes observations pour ma Patrie pendant une année de séjour sur ces rivages, j'ai cru m'acquitter, en un sujet qui va dorénavant me devenir étranger, d'un des derniers devoirs de la mission dont le Premier Consul avoit daigné m'honorer. Salut et Respect.

Le 11 avril, les dernières troupes espagnoles s'embarquèrent pour Pensacola.

Laussat partit sur le *Natchez* le 21 avril, presque furtivement, afin de ne pas donner l'éveil aux Anglais, pour la Martinique, où il avait été nommé préfet « sans avoir été consulté ».

Laussat resta dans cette île jusqu'en 1809, époque où il fut fait prisonnier par les Anglais. Il ne put jamais s'entendre avec le gouverneur Villaret-Joyeuse et l'histoire de cette colonie, pendant ces cinq années, rappelle la période où Kerlérec et Rochemore se trouvaient à la tête de la Louisiane.

Le préfet, dans ses Mémoires, s'étend longuement sur ses différends avec le gouverneur. Qui eut tort ou raison? pour le savoir, il faudrait connaître aussi l'opinion de Villaret-Joyeuse. Tout ce que l'on peut dire, c'est que Napoléon semble toujours les avoir renvoyés dos à dos.

1. Laussat rapporta une carte très remarquable exécutée par Faniel pour le compte du gouvernement espagnol, ainsi que d'autres documents utiles à l'établissement d'une nouvelle occupation française.

Laussat put revenir en France au commencement de 1810 et fut alors nommé préfet maritime d'Anvers. En 1812, choisi comme préfet du département de Jemmapes, il sut s'y faire aimer au point que la garde nationale voulut lui servir d'escorte pour le protéger, quand il dut quitter son poste en 1814.

Pendant les Cent jours, Napoléon le nomma préfet d'Arras, mais, prévenu trop tard, Laussat ne put rejoindre son poste ; ses compatriotes ensuite le nommèrent membre de la Chambre des Représentants.

De 1819 à 1823, il occupa les fonctions de gouverneur de la Guyane, et mourut en 1835 près de Pau au château des Bernardets. Charles X lui avait conféré le titre de baron en 1825.

En quittant la Nouvelle-Orléans, Laussat laissa à la maison Blanque le soin d'effectuer les paiements en retard. De Saint-Pierre de la Martinique, l'ancien préfet de la Louisiane, apura le 3 février 1806, les derniers comptes de cette banque à laquelle il revenait encore la somme de 359 gourdes (1). Ce fut le dernier acte de l'occupation française de la Louisiane.

En partant de la Nouvelle-Orléans, Laussat écrit dans son journal : « Quittant cette contrée, il m'en coûte trop de l'avoir connue et de m'en séparer ».

Le 12 mai 1804, l'ancienne colonie de la France fut partagée en deux parties : le Territoire d'Orléans, divisé en douze comtés, qui resta sous l'administration de Claiborn et le district de la Louisiane, comprenant la rive gauche du haut Mississipi, à la tête duquel fut placé Wilkinson.

La Louisiane (Nouvelle-Orléans), fut érigée en État, le 22 janvier 1812. Le Mississipi (Les Natchez), en 1817. Les Illinois (Kaskakias) pendant l'année 1818. L'Alabama (la Mobile), en 1819, le Missouri (Saint-Louis), en 1821. Enfin l'Arkansas (Arkansas), en 1836.

L'Espagne s'était décidée, le 10 février 1804, à ratifier la cession de la Louisiane aux États-Unis, mais elle conserva la Mobile et les deux Florides, malgré les instances de Monroë, qui dès 1803, avait cherché à obtenir ces contrées.

Bientôt les Américains commencèrent à réclamer énergiquement la Mobile, comme ayant fait partie du domaine de la France avant 1763 (2). La raison était médiocre, c'était l'Angleterre qui avait cédé cette ville à l'Espagne et cette puissance ne l'avait pas donnée expressément à la France par le traité de Saint-Ildefonse.

Les négociations traînaient, quand Wilkinson prit le parti d'occuper au mois de février 1813 la Mobile, sous le prétexte que cette place n'était pas en état, avec ses propres forces, de pouvoir se défendre

1. La gourde valait environ cinq francs.

2. Dès le 27 mai 1803, Claiborn, dans une convention avec les Espagnols, spécifie que cet acte ne pourra pas être opposé aux réclamations des États-Unis, relatives à la possession de la Floride occidentale.

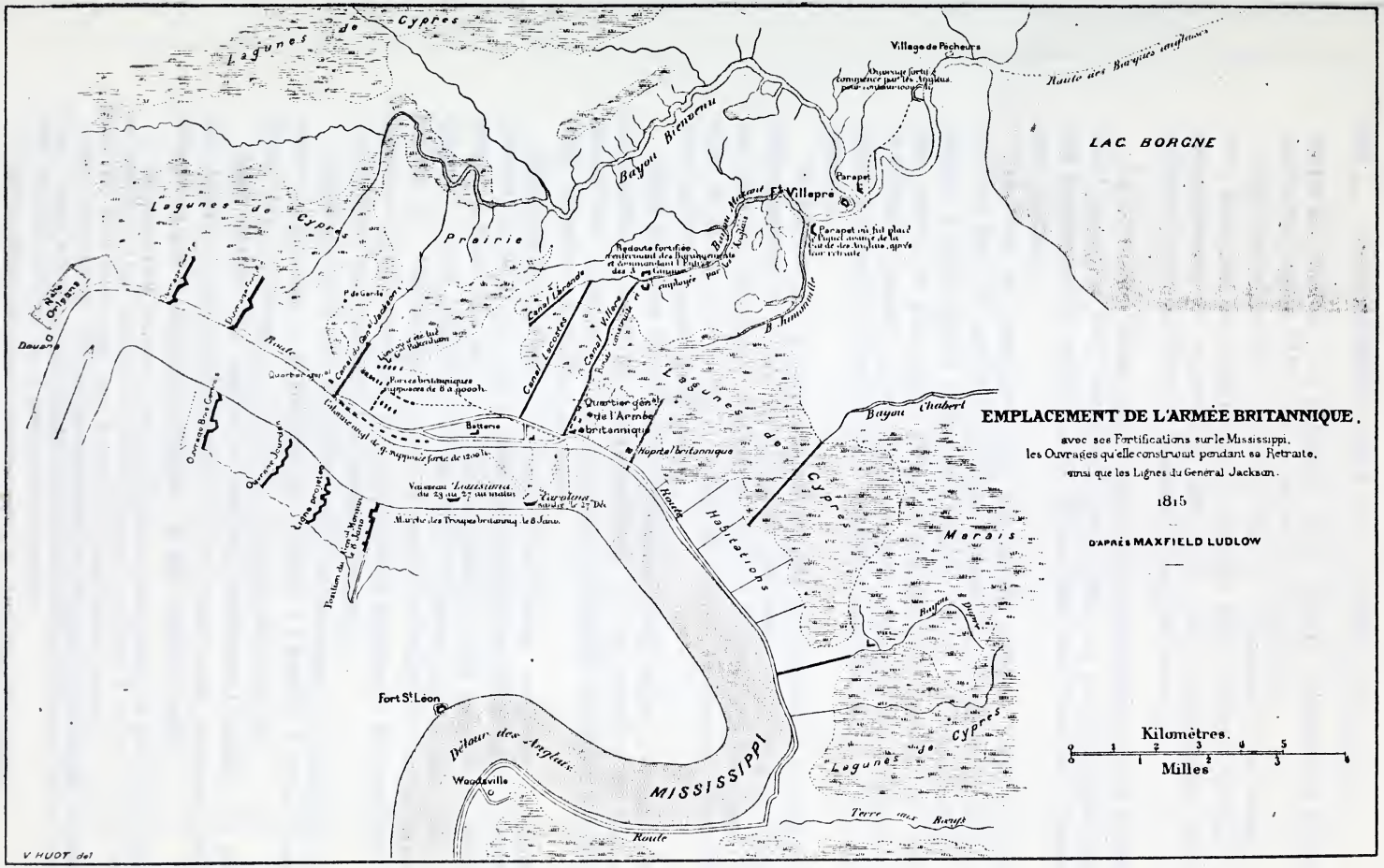

PLAN DE LA BATAILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

contre les Anglais. Les habitants de la Mobile demandaient du reste sans cesse depuis 1810, leur réunion aux États-Unis.

Deux ans plus tard, ce fut au tour de Pensacola d'être envahi de vive force par les Américains (7 octobre 1815). Jackson profita avec empressement de la présence dans cette ville, de quelques troupes anglaises, pour justifier cet audacieux coup de main (1).

La Nouvelle-Orléans qui, presque miraculeusement, avait pendant tout le cours du XVIIIe siècle, échappé, sinon aux privations, du moins aux horreurs de la guerre, a vu, depuis cent ans, deux fois l'ennemi sous ses murs.

Au mois de décembre 1814, une armée anglaise, forte de 11,000 hommes sous les ordres du général Packenham, débarqua près du lac Borgne, à deux petites journées de marche de la Nouvelle-Orléans. La ville courait le plus grand danger d'être occupée, sans pouvoir même se défendre, quand le général Jackson, avec trois milliers de volontaires réunis à la hâte, parvint, le 23, à arrêter la marche en avant des envahisseurs.

Ce demi-succès permit aux Américains de construire une sorte de retranchement en terre et en bois, au plus étroit de la langue de terre qui sépare le Mississipi des marais du lac Borgne. Cet ouvrage, d'un mille de long, défendu par un canal de scierie, se trouvait admirablement situé et impossible à tourner.

Après plusieurs tentatives infructueuses, irrité de ne pouvoir attirer les Américains hors des retranchements, où la prudence de Jackson abritait leur ignorance de la tactique, Packenham résolut le 8 janvier 1815, de tenter une action décisive.

Malgré leur bravoure, les Anglais ne purent emporter le retranchement et se firent tuer à bout portant par les Américains, complètement à l'abri. Ce fut un véritable désastre pour l'armée de débarquement : cent officiers et deux mille hommes furent tués, pris ou blessés (2). Packenham se trouva parmi les morts et les survivants durent se réfugier en hâte à bord de leurs vaisseaux. Les Américains n'accusèrent que treize tués et soixante blessés.

Parmi les chefs qui sauvèrent ainsi brillamment la Louisiane, se trouvent beaucoup de noms français : Villeré, La Ronde, d'Aquin, Saint-Gème, Savary, Dubuclay, Duplessis, Chotard, Lacoste, etc.

Cette attaque des Anglais se trouvait doublement inutile : la paix était signée depuis le 24 décembre et l'Angleterre avait renoncé à toute prétention sur la Nouvelle-Orléans... si elle avait été prise.

1. En janvier 1818, Jackson envahit la Floride orientale pendant la guerre qu'il faisait aux Séminoles. Alors, contrainte et forcée, l'Espagne se résigna à vendre la Floride aux États-Unis, le 22 février 1819, pour la somme de 25,000,000 de francs.

Cette somme fut absorbée par les indemnités que l'Espagne s'était engagée en même temps à payer aux citoyens américains et, moins heureuse que la France, elle ne trouva même pas dans cette cession de compensation financière.

2. Chiffres officiels de l'Amirauté britannique; les Américains les doublent.

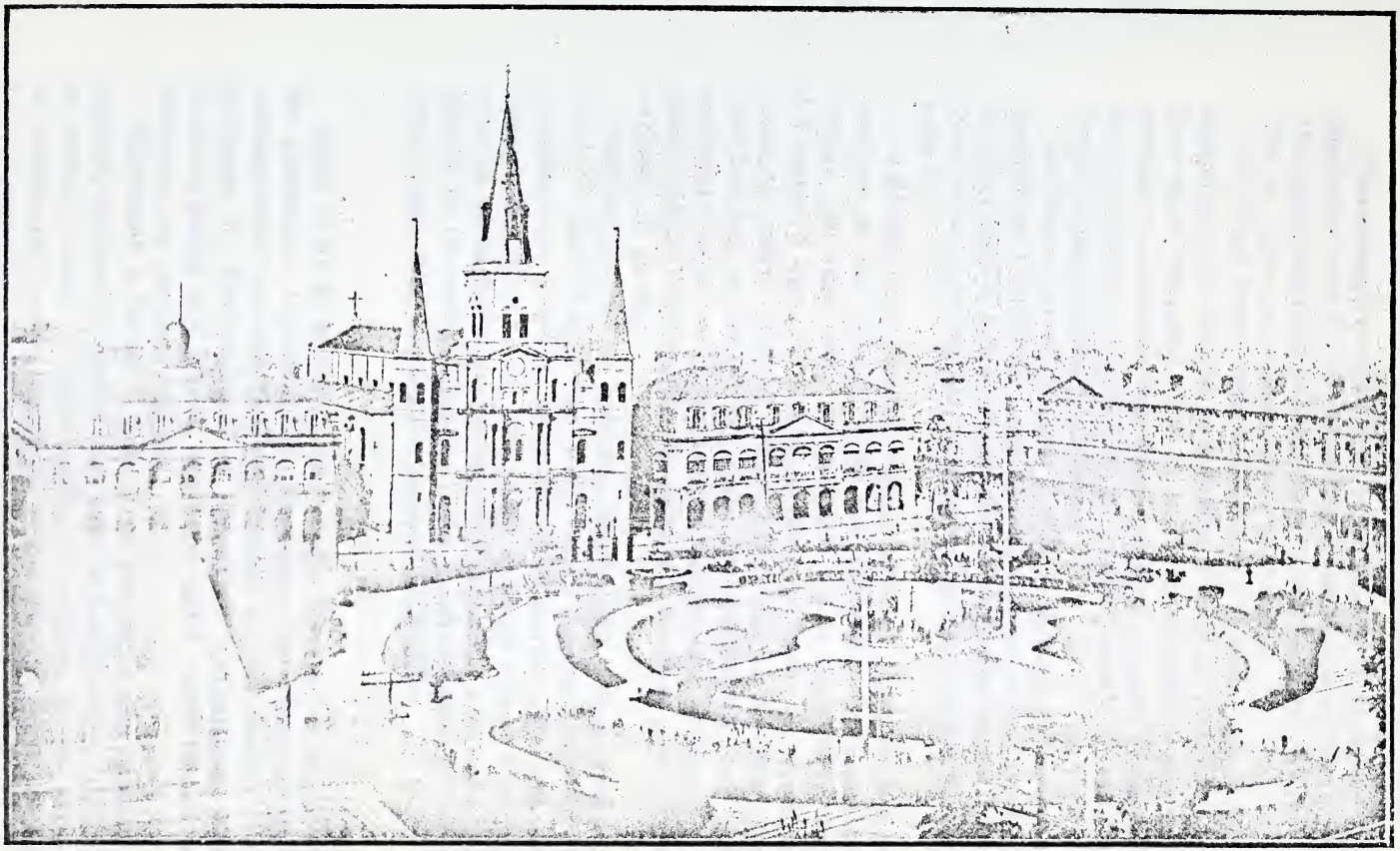

Cliché F. Hansell.

Ancien Hôtel-de-Ville (Cabildo.) Cathédrale Saint-Louis. Cours de Justice. Bâtiments Pontalba.

VUE DE LA PLACE D'ARMES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS EN 1904.

Quarante-sept ans plus tard, la capitale de la Louisiane fut encore attaquée et cette fois ne put résister : malheureuse et triste conséquence d'une lutte fratricide, la chûte de la Nouvelle-Orléans n'apporta guère plus de gloire aux vainqueurs qu'aux vaincus.

Au milieu d'avril 1862, le commodore Farragut entra dans le Mississipi avec une flottille de quarante navires de l'Union et quelques jours après s'emparait, le 25, de la Nouvelle-Orléans, après avoir brûlé quelques mauvaises canonnières. Les forts Jackson et Saint-Philippe firent une belle résistance et ne se rendirent que le 1er mai, après un terrible bombardement de six jours.

La ville ne se trouvait point en état de défense, Buisson, qui commandait les Confédérés, avait peu de troupes et pas d'artillerie; du glorieux champ de bataille de Jackson où il avait été se placer, impuissant, il ne pouvait que regarder monter les navires ennemis, invulnérables pour lui.

La défense de la Nouvelle-Orléans consista surtout dans le sacrifice héroïque de ses richesses et de ses entrepôts ; le magnifique dock d'Alger, qui avait couté des millions, quinze mille balles de coton, les navires à quai, les caisses de tabac, le sucre, les approvisionnements de guerre, tout fut brûlé ou jeté dans le Mississipi, pour que rien de valeur ne tombât aux mains des envahisseurs. Les Confédérés espéraient aussi, en provoquant en Europe une sérieuse disette de coton, obtenir l'intervention des grandes puissances pour arrêter l'envahissement du Sud.

Malheureusement, ce fanatisme autorisa tous les gens sans aveu à se croire les maitres de la cité et des bandes de vauriens et de traitres commençèrent le pillage et le sac de la pauvre ville menacée. Les troupes régulières durent faire usage de leurs armes, le sang coula, et ce fut à grand'peine que les autorités parvinrent à sauver la Nouvelle-Orléans de ce nouveau danger, le plus grand certainement qu'elle ait jamais couru dans son histoire presque bi-séculaire.

Après la fin de la guerre, les ravages des armées, la destruction des plantations, l'émancipation des nègres, les crises monétaires et commerciales, ruinèrent bien des familles et pour nombre d'années arrêtèrent le développement et l'essort de la Louisiane. Bien des blessures durent être guéries, avant que notre vieille colonie ait pu retrouver son ancienne vigueur.

Maintenant, le calme, la paix et la prospérité sont revenus pour toujours, espérons-le, dans le beau pays de Louisiane (1). Le Mississipi est devenu, comme le disait Laussat, le véritable Nil des États-Unis, les contrées qu'il arrose prospèrent et leur développement commercial

1. La Nouvelle-Orléans compte actuellement 290,000 habitants, la Mobile 35,000, Arkansas 9.000 et Saint-Louis 600,000.

tient du prodige. Le Nord et le Sud se fondent, les anciennes rivalités s'évanouissent et les descendants des vieux colons français, noyés par l'immigration, sont devenus Américains de cœur; seulement ils aiment toujours à se rappeler leur origine et se font un point d'honneur de se souvenir, que si l'anglais est la langue de leur patrie, le français (1) doit rester pour eux, la langue maternelle.

1. Jusqu'à la prise de la Nouvelle-Orléans par les Unionistes, le français en Louisiane se trouvait reconnu comme langue officielle au même titre que l'anglais.

La Nouvelle-Orléans est le berceau de nombreux et excellents écrivains de langue française; citons les historiens Gayarré, Boismare, Debouchet, Alcée Fortier et Henry Vignaud, les poètes Dominique et Adrien Rouquette, Oscar Dugué, Latil, Urbain David et Dessommes, les écrivains Placide Canonge, Roman, Huard, Délery et Delpit.

Le féminisme louisianais doit également se glorifier des œuvres de Mmes Laure Andry et F. Warrington Dawson. Bien qu'écrivant en anglais, on ne peut passer sous silence le nom de Mlle King, l'auteur d'une magistrale histoire de Soto.

INDEX DES NOMS CITÉS

A

Abbadie (D'), 95, 137, 138, 150 157 à 162, chap. VIII, 208, 215 à 219, 220, 236, 241, 251, 292, 308, 323, 335.
Abbadie (Mme d'), 161, 187, 193, 195.
Abécouchy, 82.
Abékas, 66, 74, 75, 82, 83, 110
Abénakas, 22.
Abénottes, 178.
Acadiens, 217, 235, 253, 257, 259, 257, 278 à 281, 286.
Accaron, 122, 218, 292.
Açores (Iles), 228, 396.
Acquin (D'), 448.
Adam, 385.
Adam (Fort), 366, 418, 429.
Adayes (Fort des), 11, 58, 79, 209, 239.
Adet, 366, 377.
Aiguillon (Duc d'), 315.
Aimé, 381.
Alabama (État de l'), 446.
Alabama (Riv.), 1.
Algonquins, 115.
Alibamous, 7, 11, 57, 66, 70, 74, 75, 78, 79, 82, 83, 92, 108, 110, 111, 117, 149, 168, 169, 174, 176, 191, 216, 222, 224.
Alibamous (Fort des), 65, 108, 110, 149, 176, 182.
Allard, 426.
Alléghanis (Monts), 359, 408.
Alléghanis (Riv.), 86.
Allemands (Les), 16, 25, 47, 65, 235, 253, 257, 259, 279, 291, 296, 304, 306, 325, 357, 404, 417, 427.
Alliès, 427.
Almonaster (Don), 350, 404.
Almonaster (Mme), 427.
Altarriba, 270.
Alquier, 155, 373, 374.
Amelot, 235, 242.
Amherst (Général), 174, 178, 180.
Anastase (Le P.), 6.
Andrieu, 380.
Andris, 405.
Andry (Mme Laure), 451.
Anneville (D'), 117.
Antigoa, 33.
Antin (Marquis d'), 31, 32.
Anville (D'), 77, 154.
Apalaches, 161.
Apelouchas, 217, 429, 443.
Archinard, 406.
Arensbourg (Habitation d'), 253.
Argenson (D'), 51, 205.
Argentré (D'), 36.
Ariaga (D'), 224.
Arias, 92, 93, 99, 330.
Arkansas (Indiens), 2, 3, 50, 82, 191.
Arkansas (Fort), 11, 53, 57, 65, 67, 101, 102, 163, 181 à 183, 193, 218, 325, 446, 450.
Arkansas (Riv.), 2, 4, 5, 6, 13.
Armesto (De), 410, 419, 425.
Armestrane, 321.
Arrivé, 189.
Artaguette (D'). *V. Diron.*
Ascension (Fort de l'). *V. Massac.*
Assomption (Fort de l'), 22.
Atakapas, 58, 217, 412, 426, 429, 439, 443.
Attiqué, 86.
Aubenton (D'), 317.
Aubert, 312, 339.
Aubert-Dubayet, 312.
Auberville (D'), 42, 43, 45, 51, 52, 54, 70, 71, 76, 91, 108.
Auberterre (D'), 120.
Aubry, 95, 103, 106, 158, 168, 169, 174, 177, 182, 183, 187, 189, 190, 193, 195, 201, 202, chap. IX à XIII, 330, 335, 343, 353, 415.
Autray (D'), 4.
Avoyelles, 183.
Ayavais, 197.

B

Baie verte (Fort de la), 212.
Balise (La), 7, 41, 46 à 48, 65, 69, 98, 100, 114, 124, 159, 184, 185, 194, 198, 226, 227, 240, 243 à 245, 248, 262, 265, 267, 276, 295, 324, 340, 365, 396 à 398, 427.
Bahamas (Iles), 124, 359, 409.
Bancroft, 62, 296.
Barbade (La), 167.
Barbé Marbois, 201, 368, 370, 387 à 393, 402, 409, 425, 436.
Baring, 392.
Baritot, 406.
Barral, 278.
Barran, 406.
Barry (De), 147.
Bart (De), 101, 102, 120.
Barthélemy (De), 372.
Bastrop (Comte de), 366.
Baton-Rouge, 356, 405, 414, 418, 439.
Baudin, 406.
Baudry des Lozières, 130, 203, 254, 311, 319, 329 à 332.
Baurang ou Baurand, 180, 182.
Beaudouin (Le P.), 71, 98, 164 328, 342 à 344, 349.
Beaufond, 356.
Beaujeu (De), 4.
Beaujeu (Capitaine de), 146, 178, 191.
Béliardi (Abbé de), 15
Bellamy, 94.
Belle-Isle (Simarre de), 71, 91 à 95, 100, 141, 339, 341.
Bellenos, 118, 125.
Belle-Rivière. *V. Ohio.*
Bellestre (De). *V. Picolte.*
Bellin, 58, 121.
Bellot, 92 à 96, 141, 339, 342, 346.
Bentley (De), 38.

1. L'orthographe des noms de famille présente souvent, au XVIIIe siècle, de très grandes difficultés : ainsi les noms des ordonnateurs d'Auberville et Bobé Desclosiaux se trouvent maintes fois écrits Dambreville et Bobbé des Clozieau, etc.

Bernadotte, 377, 378.
Bernard, 406.
Berquin-Duvallon, 358, 368, 370, 402, 410.
Berryer, 70, 125, 130, 141, 142, 338, 345.
Berthier, 374, 381.
Bérulle (Mme de), 333.
Bess, 6.
Beurnonville, 375.
Bienvenu, 198, 319, 323.
Bienville (Le Moyne de), 6 à 17, 20 à 23, 25, 46, 87, 106, 163, 204, 210, 286, 306, 308, 332.
Bigot, 27, 55, 56, 116, 345.
Billeau (Du), 131, 330.
Billouart (Guillaume), 29.
Billouart (Jean-Baptiste), 29.
Billouart des Salles (Guillaume), 36.
Billouart. *V. Kerlérec. V. Des Salles.*
Biloxi, 6, 7, 9, 12, 13, 16.
Biloxi (Nouveau), 10, 12.
Biloxis, 178, 187.
Blache, 189.
Blachet, 406.
Blancpain, 58.
Blandin-Dutertre, 93.
Blanque, 412, 446.
Blanquet Duchayla, 410.
Blas de Borréda, 120.
Blasette, 399.
Bloch, 406.
Blois (De), 38.
Blount, 362.
Boré-Desclosiaux, 76, 91, 126, 132, 137, 141, 200, 218, 255, 312, 324, 325, 352, 353, 358.
Bœufs (Riv. et fort aux), 55, 60, 212.
Boisbriant (De), 11, 12, 18.
Boisdoré, 238.
Boisdors, 67.
Boismare, 451.
Boisrondelet (De), 4.
Bolchoz, 365.
Bonaparte. Chap. xvi, 399, 426, 430, 434, 445.
Bonaparte (Lucien), 375, 376.
Boré ou Bauré, 132, 406, 418, 426, 435.
Borgne (Lac), 448.
Bossonet, 406.
Bossu. *V. Le Bossu.*
Boston, 272.
Bot (Joseph du), 31.
Bot (Du), *V. Mme de Kerlérec.*
Bot (Du). *V. Mme de Neyon.*
Bot de Brenolo (Du), 41, 46.
Boudoisquié, 406.
Boudreau, 79.
Bougaud ou Bougauld, 406, 430.
Bouguer, 228.
Boulanger, 55.
Bouligny (De), 297, 366.
Bouligny (L. de), 398.
Bourgmont (De), 17.
Bourgogne (Fort), 361.
Boutin, 45.
Boutté, 406.
Bouquet (Colonel), 211, 213, 216.
Bove (De), 30.
Bowls, 408, 409.
Bradstreet, 211.
Braddock, 116.
Brahm, 62.
Braquier, 132, 189, 255, 258, 270, 313, 334.
Braquier, 132, 189.
Brasilliers, 192.
Braud, 132, 184, 203, 238, 273, 274, 310, 319.
Bravoz, 119.
Brazos (Rio), 5.
Breteuil (Baron de), 311.
Breuil (Du), 235.
Brirassac de Beaumont, 16.
Broglie (Maréchal de), 150, 302.
Broutin, 142, 406.
Bruneel (Comtesse), 49.
Bucarelly (De), 288.
Buisson, 450.
Bull, 99, 100, 101.
Burthe, 398, 412, 415.
Bute (Fort), 221.
Buvat, 19.

C

Cabanahocé, 427.
Cabaret, 181, 191, 258.
Cabarn de Trépis, 321, 323.
Cadillac. *V. La Mothe.*
Cadis, 132, 267, 268, 278.
Cahokias, 54, 197, 214, 220.
Cahokias (Fort), 54.
Caillavet, 406.
Caillette, 406.
Caldéron, 397.
Caminade, 100, 132.
Campbell, 192, 198, 199.
Campêche (Baie de), 120, 191, 275, 359, 445.
Canada, 3, 4, 22, 27, 55 à 57, 64, 74, 103, 106, 147, 150, 156, 175, 179, 184, 191, 205, 224, 243, 276, 329, 339, 362, 372, 379, 382, 384.
Canéeis, 50.
Canonge, 451.
Cantrelle, 238.
Canutte, 193.
Cap (Le), 194, 396.
Caracas, 352.
Carayon (Le P.), 163.
Caresse, 132, 189, 203, 238, 252, 253, 255, 258, 270, 273, 274, 305, 309, 311, 313, 322.
Carette (Le P.), 163.
Carlier, 94, 128, 131, 144, 315, 316.
Carmen (Baie del), 445.
Carmes jaunes (Village des), 182.
Carnot, 372.
Carolines, 8, 57, 58, 75, 118, 356.
Carondelet (De), 360 à 366, 379, 409.
Carondelet, 320, 368.
Carraby, 406.
Casa Calvo, 324, 366, 407 à 420, chap. xviii, 441.
Casa Irujo, 367, 393, 418.
Cassagne, 381.
Causes, 106.
Cavallon, 425.
Cavelier, 406, 423.
Cavelier. *V. de la Salle.*
Caw, 128, 144, 200, 341.
Cayenne, 30, 154.
Cazelar, 406.
Céleron, 22, 23.
Cénis, 10.
Céron, 177.
Chabert, 171.
Chabot, 406.
Chabrillard (De), 124.
Chaktas, 19, 21 à 27, 43, 48 à 50, 65, 66, 74, 78, 82, 92, 107, 108, 112, 140, 149, 168, 171, 176, 182, 183, 185, 199, 200, 224, 413.
Chalmazel (De), 38.
Champigny (De), 79, 189, 204, 228, 229, 274, 298, 305, 306, 311, 319, 322, 323.
Champmeslin (De), 15.
Chandeleur (Iles de la), 6.
Chaouanons, 22, 50, 55, 57, 66, 67, 79, 82, 200, 211.
Chapitoulas, 257.
Charles III, 150 à 155, 302, 303.
Charles IV, 303, 374, 375, 424, 426, 434.
Charlestown, 16, 75, 83.
Charleville, 6.
Charlevoix (Le P.), 17, 210.
Charlot Casquié, 200.
Charpin, 400, 405, 417, 423, 430.
Chartres (Fort de), 54, 172, 178, 211, 212, 219, 222, 223, 330.
Chatillon (De), 143.

Chats (Ile aux), 6, 69, 78.
Chattahochée (Riv.), 365.
Chérakis, 22, 50, 66, 67, 70, 75, 79, 82, 103, 108, 110, 111, 113, 116 à 118, 120, 149, 205, 211, 212, 224.
Chérakis (Riv. des), 205.
Chermont (De), 132, 334.
Chétimachas, 22, 186.
Chétimachas (Fourche des), 185, 199, 427.
Chikachas, 19 à 27, 50, 56, 57, 64, 67, 108, 118, 210, 329.
Choiseul, 119, 120, 141, 150 à 156, 204, 219, 239, 246, 270, 288, 292 à 294, 310, 316, 317, 336, 338, 371.
Chopart ou Chépart, 19.
Chotard, 448.
Chouagain (Fort), 112.
Chouteau (Pierre), 190, 223.
Cincinnati, 102.
Cirilo (Le P.), 352.
Clark (Général), 356, 362 à 364.
Clark (Daniel), 366, 386, 419 à 421, 427, 430, 440, 441.
Claiborn, 412, chap. xviii et xix, 417.
Clément, 381.
Clouet-Bronier, 427.
Clugny (De), 120.
Coder (Du), 19.
Colapissas, 184.
Collot (Général), 139, 183, 221, 222, 357, 364, 365, 372, 377, 380, 392.
Colombe (De), 31.
Colson, 491.
Concorde, 439.
Condé (Prince de), 270.
Condé (Fort), 97, 162, 172.
Condorcet, 385.
Conflans (De), 32.
Conflans (De), 36.
Conti (Prince de), 270, 304.
Contrecœur (De), 60.
Cornu, 406.
Cortès, 406.
Costille, 427, 432.
Coulon de Jumonville, 57, 59 à 64.
Coulon de Villiers, 58 à 63, 85 à 87, 101, 106.
Coursellot, 406.
Coursolas (De), 38.
Coisin, 189.
Crécy (Mlle), 125.
Créeks, 363, 413.
Crèvecœur (Fort), 3.
Croghan, 211 à 213, 220, 222.
Crozat, 10, 11.
Cruchet, 397.
Crux (Cap.), 226.
Cuba, 119, 152, 354, 355, 356, 358, 396.
Clenca, 228.
Cumberland, 85.
Curaçao, 96, 124.

D

Da Costa (Melchior), 272, 291.
Dagobert (Le P.), 208, 209, 311, 343, 352.
Damas (L'archevêque de), 333.
Darmesta, 366.
Daugerot, 415, 425, 432, 436.
Dauly (Dr), 201.
Dauphin (Fort), 411.
Dauphine (Ile), 6, 8, 10, 12, 15, 16, 18, 20.
David, 451.
Davion (Le P.), 7.
Davion (La Roche à), 182, 183.
Davis, 442.
Dawson (Mme F. W.), 451.
Dayton (Général), 386.
Debouchet, 45.
Debuys, 406.
Decrès (Ministre), 387, 388, 416.
Dehault de Lassus, 439.
Dejean, 406.
Delagroue, 405.
Delaforest, 320.
Delawares, 211.
Délery, 451.
Delon, 189.
Delpit, 451.
Démery, 347.
Denis, 189.
Derbigny, 406, 426, 435.
Dervis, 193.
Desclosiaux. V. *Bobé*.
Desclouet, 177.
Descoudreaux, 98.
Deshouillières (Mme), 443.
Desroches, 55, 106.
Des Salles (Billouart), 39, 40, 43, 70, 96, 98, 123, 124, 140, 142, 203, 264, 265, 287, 289, 307, 328, 330, 348, 349, 353.
Des Salles (Mme), 348.
Dessommes, 451.
Destolac (Bayou), 193.
Destréhan, 90, 93, 126, 132, 141, 145, 208, 338, 426.
Détour aux Anglais, 13, 42, 43, 65, 69, 71, 76, 91, 325.
Détours, 321.
Détroit, 10, 60, 103, 116, 147, 178, 179, 186, 191, 197, 206, 211 à 213, 222.
Develle, 84, 162, 169.
Deville-Boutin-Bellechasse, 418, 420, 425, 426, 430.
Devin, 106.
Devron (M.), 322.
Dinwidie, 60, 61.
Diron d'Artaguette (Ordonnateur), 6, 8, 23.
Diron d'Artaguette, 21.
Donaldson, 426.
Doreil, 103.
Doucet, 203, 273, 274, 305, 306, 310, 313.
Drouot de Valdeterre, 18.
Dubois, 143.
Dubuclet, 242, 448.
Dubreuil, 198.
Dubuq, 218, 292, 333.
Duchaffaut, 167.
Ducourneaux, 406.
Ducrest, 238.
Ducros, 255, 318, 319, 406.
Dufau, 406.
Duforest, 238.
Dufossat, 177.
Duguay, 427.
Dugué, 451.
Du Lhut, 3.
Dumas (Capitaine), 74, 85, 86.
Dumas, 189.
Dunmore (Lord), 409.
Duparc, 198, 215.
Duplantis, 192, 193.
Duplessis, 76.
Duplessis, 189, 398, 406, 448.
Dupont, 328, 334, 336, 339 à 345, 349.
Duprat, 310.
Dupuy, 406.
Duquesne, 54 à 57.
Duquesne (Fort), 59, 61 à 63, 85, 86, 103, 112, 117, 179, 191, 205, 206, 209, 211 à 213, 222, 223.
Durand, 189.
Durel, 406.
Duret, 406.
Duroux, 79.
Dissert, 406.
Dusseuil, 407, 434.
Dutertre, 376.
Duval, 433.
Duvalde, 412.

E

Edge Hill, 213.
Ennery (D'), 190.
Epinaye (D'), 32.
Erie (Lac), 54, 55, 57, 186, 211.
Erié, 211.
Erneville (D'), 24, 67, 90, 94, 95, 98, 99, 141, 342, 346.

Essarts (Des), 406.
Estaing (D'), 285.
Esteve, 233.
Estournel (D'), 31.
Estrées (D'), 333.
Etcheverry (D'), 131.
Etenduère (De l'), 34, 37.

F

Faget, 16.
Faniel, 445.
Farmar (Major), 162, 169, 172 à 175, 183, 216, 220, 223, 224, 247.
Farragut, 450.
Faurie, 406, 426, 435.
Faverot, 348.
Favre d'Aunoy, 354.
Favrot, 99, 397, 398.
Fazende, 146, 353, 358.
Ferdinand IV, 151.
Fernandez (Iles), 228.
Ferne (Mme), 340.
Ferrand, 16.
Ferrant, 106.
Ferry, 279.
Fleuriau, 42, 255, 318, 319.
Flint (Riv.), 365.
Florides, 1, 151, 152, 192, 216, 358, 359, 374, 376, 417, 446, 448.
Florissant, 368.
Folck, 427.
Fontaine, 406.
Fontaine Meine, 22.
Fontenette, 94, 96, 141.
Forbes (Général), 206.
Forbes, 409.
Ford, 171.
Fortier (H.), 238, 406, 426, 435.
Fortier, 406.
Fortier (M. Alcée), 451.
Fortin, 406.
Foucault (François), 313.
Foucault, 137, 144 à 146, 189, 201, 202, ch. IX à XIII, 343.
Foucher, 405.
Fouquemont. *V. Georges.*
Fourmi, 189.
Fournerel, 379.
Franklin, 385.
Fraser (Lieut.), 220, 221.
Frémeur (De), 138, 139, 143, 144, 150, 159, 160.
Fréron, 335.
Frette, 414.
Freyssinet, 381.
Frollo, 132.
Fromentière (De), 33 à 38.
Frontenac, 3, 4.
Frontenac (Fort), 3, 4.
Fuentès (Comte de), 293, 294, 310, 313, 316, 317.
Fulton (Colonel), 362.
Fuselier de la Claire, 132, 189.

G

Gage (Général), 183, 192 à 194, 216, 223.
Gaillardie, 132, 189.
Gaillaré, 406.
Galibert, 406.
Galland, 427.
Galvez, 286, 353 à 358, 371.
Gandet, 406.
Ganne, 426.
Garderat, 255, 311.
Garic, 203, 255, 260, 262, 264, 265.
Gariele, 194.
Gaudin, 80.
Gauthier, 441.
Gayarré (Estevan), 227, 248, 262, 297, 325.
Gayarré, 79, 203, 227, 229, 274, 320, 327, 366, 451.
Gélone, 171.
Genest, 361 à 364, 372.
Génoveaux. *V. Hilaire.*
Gentilly, 398.
Georges II, 151.
Georges III, 151, 376.
Georges de Fouquemont (Le P.), 45, 71.
Georges de Craon (?), 86.
Georges Croghan, 86.
Géorgie, 151, 152.
Girardeau, 395, 396.
Girardeau (Cap), 368.
Giraudeau, 132, 406.
Girod, 406.
Gireaudeau, 53.
Givry (De), 127.
Gladwyn, 179, 180.
Goarce (Petit), 32.
Godeau, 242.
Gomez, 236.
Goujon, 406.
Gournier, 406.
Goyan, 132.
Grandchamp (De), 99, 142, 342, 346.
Grandmaison (De), 94, 99, 157, 159, 162, 202, 298, 312, 330.
Grandpré, 381.
Graisse (Anse à la), 371.
Grant, 206, 211.
Granville (Fort), 85 à 87, 101.
Gravier, 406.
Grimaldi (Marquis de), 154, 155, 219, 224, 239, 246, 247, 249, 250, 257, 263, 270, 292 à 296, 308, 313, 315 à 318, 321.
Grondel, 90, 94, 95, 99, 130, 131, 142, 145, chap. XIV.
Grondel (Mme), 131, 329.
Guadeloupe (La), 190, 365.
Guancavelica, 228.
Guatémala, 275, 360.
Guayaquil, 228.
Gué (Du), 167.
Guerbois, 406.
Guesnou, 406.
Guion (Capitaine), 365.
Guiton de Morvan, 397.
Guyane, 446.

H

Halifax, 240.
Halwill (D'), 131, 158, 287, 341.
Harang, 406.
Harcourt (D'), 51.
Hardi, 406.
Hardi de Boisblanc, 256, 305, 310, 342.
Hardiman, 247.
Harisse, 406.
Hasset, 429.
Hauterive (D'), 99, 142, 339.
Havane (La), 7, 8, 15, 46, 96, 114, 119, 120, 133, 146, 152, 154, 191, 226, 232, 243, 258, 264, 265 à 267, 270, 275, 278, 280, 287, 289, 292, 316 à 318, 331, 332, 355, 356, 358, 366, 407, 411, 414.
Hawke (Amiral), 34, 37, 38.
Hawkesbury (Lord), 376, 392.
Helvoet Sluys, 377, 383, 396.
Hennepin (Le P.), 3.
Hilaire de Génoveaux (Le P.), 191, 193, 208 à 210, 251, 351.
Hinnisdal (D'), 381.
Hinard, 406.
Hobbes, 174.
Hocquart, 39.
Hogle, 32.
Honduras, 446.
Hope, 392.
Houmas, 184.
Huard, 451.
Hubert, 11, 12, 15, 16, 17.
Huchet de Kernion, 112, 132, 203, 251, 255, 263, 334.
Humsey, 223.
Huron (Lac), 115.

I

Iberville (Le Moyne d'), 6 à 8, 306.
Iberville Riv. et Poste d'), 156, 192, 198, 214, 215, 219, 221, 243, 248, 272, 286, 289, 414, 427.
Ile-Dieu (Abbé de l'), 163, 208, 251, 352.
Illinois (Pays des), 6, 7, 16, 22, 27, 54, 56, 57, 65, 85, 86, 102, 103, 109, 113, 116 à 118, 120, 121, 130, 146, 175, 177, 178, 180, 181, 185 à 187, 191 à 195, 197, 200, 205, 206, 210 à 214, 218 à 225, 235, 243, 247, 248, 275, 289, 303, 356, 429, 446.
Illinois (Riv. des), 2, 3, 4, 54, 178.
Imatahatchito. *V. Soulier Rouge.*
Irazabal, 356.
Iroquois, 3, 22, 23, 185, 210.
Isle (De l'), géographe, 6.
Isle (De l'), 87.
Islets (Des), 106.
Isnard, 119.
Itéatchakko, 66.

J

Jacob, 406.
Jackson, 438, 448, 450.
Jackson (Fort), 450.
Jacquelin, 320, 323,
Jal, 30.
Jamaïque (La), 71, 83, 93, 102, 124, 278, 410.
Janvry (De), 36, 38.
Jean-François, 411.
Jean-François (Le P.), 53.
Jefferson, 368, 385, 386, 390, 394, 426, 434, 439, 442.
Johns, 426.
Johnson, 103, 211, 212.
Johnstone, 174, 192, 207, 214, 215, 216.
Joliet, 2.
Jones (Colonel), 58.
Joutel, 2.
Joyeuse (De), 30.
Juchereau de Saint-Denis, 6, 10, 19, 412.
Juchereau de Saint-Denis, 319.
Judice ou Judis, 253, 257.
Jumilhac (De), 96, 138, 139, 143.
Jumonville. *V. Coulon.*
Jung, 94, 406.

K

Kachétas, 82.
Kansas (Riv.), 17.
Kaouitas, 66, 74, 75, 82, 83, 84, 108, 110, 220.
Kaskakias (Fort), 11, 54, 214, 217, 363, 446.
Kaskakias, 54, 214, 220.
Kentucky, 359, 361, 362, 364, 368, 409.
Kérallain (De), 206, 320,
Kergariou (De), 124.
Kerbiquet (De), 39.
Kerlérec (De), 20, 24, 27, chap. II à VII, 168, 174 à 176, 185, 187, 188, 195, 212, 218, 224, 229, 250, 254, 308, chap. XIV, 353, 445.
Kerlérec (Mme de), 31, 33, 44, 46, 161, 348 à 350.
Kerlérec (Léon-Claude de), 349, 350.
Kerlérec (René-Marie de), 350.
Kernion. *V. Huchet.*
Kickapous, 211, 222.
Kinen (M. G.), 369.
King (Mlle), 451.
Kiskomitas (Riv.), 86.
Kittanning, 86.
Knoxville, 118.

L

La Barre, 4.
Labarre, 106.
La Barre (Pascalis de), 94, 255, 260, 263.
La Batut, 406, 426.
La Bouchère, 392.
La Boulaye (Fort), 6.
La Chaise (De), ordonnateur, 23.
La Chaise (De), 94, 112, 198, 202, 203, 255, 319.
La Chaise (Aug. de), 361, 362.
La Chapelle (De), 146, 147, 191.
Laclède, 223.
Laclédeliguen, 132.
La Condamine, 228.
Lacorne, 106.
La Coste, 448.
La Cousinière, 98.
La Croix, 58.
Lafitte, 189, 323.
Laforcade d'Argenton, 132, 189.
La Frénière, 98, 161, 188, 203, 229, 251, chap. XI, XII et XIII, 828, 343.
La Frénière, 254.
La Frénière, 354.
La Garantais, 217.
Laguillermie (M.), 8, 25.
La Harpe, 11, 17.
La Houssaye (De), 99, 319, 339.
La Jaille (De), 30.
La Jonquière (De), 167.
La Lande d'Apremont (De), 99, 112, 255, 260.
Lally-Tallendal, 344, 345.
La Mauvinière (De), 36, 38.
La Morlière (De), 40, 66, 67.
Le Meterie, 4.
La Mothe-Cadillac (Ant. de), 10, 11, 15, 254.
La Mothe-Cadillac (De), 15.
Landais, 417, 418.
La Noue (De), 17.
La Noue (De), 171, 176.
Lansullyen (De), 29.
Lantagnac (De), 70, 117.
Lanthoire, 406.
Lanusse, 398.
La Perlière (De), 55, 87, 101, 132, 270, 273, 334.
La Place (De), 94, 255, 260.
Larchevêque, 5,
La Rivière (Mlle de), 31.
La Rochefoucauld (De), 51.
La Rochette (Degamon de), 101.
La Ronde (De), 99.
La Ronde (De), 448.
Larredo d'Arrado (Mise), 244.
La Salle (Cavelier de), 2 à 6, 54.
La Salle (Abbé Cavelier de), 5.
La Salle, ordonnateur, 7, 8.
Lasouvray, 194.
Lassize, 242.
Latil, 451.
La Touche, 142.
La Touche-Tréville, 333.
Launay (Piot de), 255, 267.
Laussat, 102, 319, 324, 367, 380, 384, chap. XVII à XIX.
Laussat (Mme), 406, 427, 435.
Lauthé, 132.
Lauve, 406.
Lavau, 102.
Lavaud, 140, 144.
Lavaur (Le P.), 344.
La Vente (Abbé de), 7.
La Villebœuve (De), 221.
Law, 11 à 16, 273.
Lebalch, 441.
Le Baud, 267.
Le Blanc, 22.
Le Blanc, 412, 426.
Le Blond de la Tour, 9.
Le Bossu, 79, 87, 92, 142, 200, 201, 204, 229, 311, 335, 342, 346.
Le Breton, 96, 319.

Le Clerc, 242.
Le Comte, 132.
Lefebvre, 223.
Lefebvre (M.), 406.
Le Fort, 406.
Le Gac, 15.
Legardeur de Saint-Pierre, 60, 62.
Legrand, 434.
Le Maire (Le P.), 122, 254.
Le Mascrier, 18.
Lémos (Gayoso de), 366.
Le Moyne de Bienville. *V. Bienville.*
Le Moyne d'Iberville. *V. Iberville.*
Le Moyne de Sauvolle. *V. Sauvolle.*
Le Moyne de Chateaugué, 7.
Le Moyne de Longueuil, 7, 22.
Le Moyne de Sérigny, 7.
Le Noir, 344.
Le Normand de Mery, 24, 127, 133.
Léonard, 427, 429.
Le Page du Pratz, 168.
L'Epinaye (De), 11, 17.
Le Roy (Le P.), 164, 342.
Le Sassier, 255, 269, 270.
Le Sourd, 199.
Le Sueur, 6, 19.
Lewis, 441.
L'Homer (De), 242.
Liboa (Colonel), 311.
Ligneris (De), 103, 206.
Ligonier (Fort), 213.
Lima, 228.
Linde, 162, 197 à 199.
Lindsay, 199.
Livandais, 99, 114, 342, 354, 400, 406, 426.
Livandais, 406.
Livingston (Robert), 377, 384, 386 à 390.
Livingston, 288.
Loftus (Major), 180, 182 à 184, 186, 192, 194.
London (Fort), 212.
Longueval (De), 35.
Longueval (Chevalier de), 51.
Lorgeril (De), 35, 36.
Loubois (De), 19.
Loudon (Fort), 118.
Louide, 131.
Louis XIV, 4.
Louis XV, 151, 152, 204, 214, 255, 259, 260, 316, 322.
Louis XVI, 371.
Louisbourg, 32.
Loups Chouanons, 86.
Loups Ouaniers, 55.
Loyola (G. de), 227, 248, 262, 297, 325.
Lozy, 106.

M

Macarty (De), 27, 54 à 56, 74, 79, 82, 85, 94, 102, 103, 109, 124, 132, 161, 185, 205, 206, 210, 218, 220, 315, 330, 334, 358.
Machault (Fort), 60, 102, 103, 106, 206.
Machinet, 16.
Mackaye, 62.
Maclellan, 199.
Macnénara (De), 76.
Madison, 346.
Maea, 232.
Magallon (De), 246.
Magdett, 372.
Magnon, 406.
Mahan, 37.
Mahlberger, 371, 372.
Maillard, 381.
Maison-Rouge (Chev. de), 366.
Maisonville, 222.
Malartic (De), 102, 116.
Manchac, 199, 221, 224, 243, 356.
Manchac (Petit), 354.
Manchac (Bayou), 193.
Mandeville. *V. Marigny.*
Marais, 313.
Marcellin, 98.
Marchesseau, 76.
Margot (Riv. à), 22.
Marie-Galante, 190.
Mariel, 119.
Marie-Louise (Infante), 375.
Marignier, 325.
Marigny de Mandeville (De), 95, 130, 141, 142, 333, 334, 341, 346, 400.
Marigny (Pointe), 431.
Marin, 55, 56.
Maroteau, 406.
Marotte-Ducoudray, 336.
Marmajou, 132.
Marquette (Le P.), 2.
Marquis, 132, 203, 252, 253, 255, 258, 264 à 266, 270, 284, 297, 298, 304, 305, 309, 311, 313, 322, 334.
Martin, 203.
Martinique (La), 30, 31, 69, 83, 120, 134, 165, 222, 237, 267, 275, 278, 382, 429, 447.
Maryland, 279, 371.
Massac (Fort), 79, 108, 172, 179, 190, 205.
Massacre (Ile du), 7, 215.
Massé, 66.
Mastabé, 182.
Maurepas (De), 94, 126, 340.
Maurepas (Lac), 156, 192, 211, 215.
Maxent, 132, 198, 199, 203, 253, 357, 358.
Manfield Lullow, 447.
Mazan (De), 95, 132, 198, 203, 219, 270, 286, 287, 304, 305, 310, 318, 334.
Mazillière (De) ou Mazelière, 56, 57, 132.
Membrède (De), 51, 53, 125.
Memphis, 2.
Mendès, 96.
Menneval (De), 10.
Mercier, 61.
Mercier, 238.
Mercier, 335.
Merieult, 406.
Mès (Riv. des), 21.
Metchigomias, 2, 54, 220.
Mexico, 10.
Mexique, 2, 5, 16, 58, 79, 120, 219, 220, 244, 269, 275, 276, 358, 369, 375, 386, 409, 445.
Mexique (Nouveau), 2, 219, 362.
Mexique (Golfe du), 1, 4, 152, 331, 358, 445.
Meyer (M.), 344, 345.
Miamis, 207, 211.
Miamis (Fort des), 3, 116, 212.
Miamis (Riv. des), 102, 211, 214.
Michel, 4.
Michel de la Rouvillière, 24, 40, 43, 44, 90, 126, 137.
Michel (Amiral), 32.
Michigan (Lac), 2, 3, 116.
Michilimakinac, 3, 4, 10, 116, 191, 212, 358.
Milford, 363, 388.
Milhet (Jean), 94, 132, 203, 204, 238, 239, 245, 252, 253, 258, 297, 298, 305, 307, 310, 334.
Milhet (Joseph), 132, 189, 203, 305, 309, 311, 322.
Millet, 406.
Millière (De), 372.
Minawonanous, 220.
Minor, 439.
Miro, 358 à 360.
Misère. *V. Sainte-Geneviève.*
Mississipi (Territoire du), 408, 418, 433, 446.
Mississipi (Fleuve), 2 et *passim.*
Missouri (Riv.), 6, 17.
Missouri, 248, 267, 268, 289, 291, 446.
Missouris, 22, 197, 220.

Mitamingue, 197.
Mithridate, 215.
Mobile (La), 11, 15, 16, 26, 43, 48, 53, 58, 65, 66, 70, 74, 76, 78, 82, 83, 91, 92, 97, 98, 102, 107 à 111, 117, 143, 156, 157, 161, 162, 168, 171 à 176, 182 à 184, 186, 191 à 194, 197 à 199, 207, 212, 214, 215, 221, 223, 272, 279, 286, 371, 375, 405, 446, 448, 450.
Mobiliens, 182.
Mollet, 381.
Momberault. *V. Monteau.*
Moncharvaux (De), 99.
Moncharvaux (Hemery de), 98, 106.
Mondet, 406.
Monette, 118, 212.
Monroë, 385, 387 à 391, 436, 446.
Montcalm (De), 27, 103, 115, 211.
Monteau de Momberault (De), 75, 216, 264.
Montesquieu, 215.
Montigny (Le P. de), 7.
Montpensier (Duc de), 366.
Montréal, 3, 4, 102, 116, 150, 191.
Moore, 71.
Moralès, 366, 367, 369, 386, 397, 400, 407.
Morellet, 385.
Morgan (Colonel), 360.
Moreau, 373.
Moro (Fort), 317, 318.
Mouffle d'Angerville, 345.
Mousanto, 132, 197, 199.
Moutard, 57.
Muscoso de Alveredo, 2.
Muys (De), 8.

N

Narvaez, 1.
Natchez, 6, 10, 19 à 21, 31, 66.
Natchez (Les), 12, 15, 21, 25, 53, 57, 65, 160, 183, 211, 215, 220, 247, 248, 272, 286, 289, 356, 365, 366, 408, 417, 439.
Natchinotchez, 11.
Natchinotchez (Fort des), 11, 19, 50, 58, 65, 79, 81, 194, 202, 218, 235, 279, 325, 330, 412, 439.
Navaille, 427.
Navarro, 262, 297.
Necessity (Fort), 61, 63.
Nesmond (De), 31.
Neyon de Villiers (De), 27, 54, 61, 109, 112, 116 à 118, 130, 146, 147, 172, 176 à 179, 185 à 188, 190, 210, 212, 213, 218, 330, 344, 348, 353.
Neyon de Villiers (Mme de), 41, 54.
Niagara, 3, 103, 106, 113, 186, 206, 222.
Nicollet, 2.
Nipissins, 115.
Noailles (De), 22.
Nogent (De), 30.
Normand, 130, 144, 145.
Nouette de Montanglos, 336.
Nouvelle Angleterre, 75, 79, 82, 102, 217, 223, 237, 272.
Nouvelle Bourbon, 368.
Nouvelle Orléans, 12 *et passim.*
Nouvelle York (New-York), 83, 184, 206, 224, 248, 288, 366, 417.
Nouvelle Madrid, 360, 368.
Noyan (De), 7.
Noyan (P. de), 203, 262, 265, 304, 306, 307, 309, 311, 319, 322.
Noyan-Bienville (De), 253, 286, 304, 306, 307, 310.

O

Odouarts-Fantin (Des), 371.
Ohio (Riv.), 3, 8, 55, 57, 59, 60, 62, 79, 102, 103, 108, 112, 117, 205, 213, 222, 224, 371.
Okchanias, 83.
Okkouy (Riv.), 74, 83.
Ojibas, 222.
Olivier, 132, 427.
Ontario (Lac), 115.
Opeloussas. *V. Apelouchas.*
O'Reilly, 283, 290, 293 à 301, chap. xiii, 399, 400, 411, 418, 426.
Orgon (D'), 52, 66, 67.
Orléans (Duc d'), 304, 366.
Orléans (Fort d'), 17.
Orléans (Territoire d'), 446.
Orteria, 1.
Orville (D'), 95, 99, 141.
Osages, 106, 181, 190, 197, 220.
Ossogoulas, 66, 67, 183.
Ossun (Marquis d'), 114, 119, 151, 152, 154, 224, 239, 245 à 247, 250, 291, 293, 294, 308, 315 à 317.
Oswego, 211.
Ottawas, 211, 222.
Ouabache (Fort), 210.
Ouabache (Riv.), 55, 56, 82, 118, 222, 223.
Outayanons, 54, 185.
Outanayons (Fort), 116, 212, 222.

P

Packenham, 448.
Pacanas, 184, 185, 221, 222.
Padoukas, 17.
Paillet, 406.
Pain, 405.
Pain court. *V. Saint-Louis.*
Paix (Prince de la), 374, 375.
Panemure (Fort), 356.
Panuco, 2.
Parent, 406.
Parkman, 87, 180, 188, 210, 212, 214, 220.
Parme (Duc de), 375.
Parscau (De), 350.
Pascagoulas, 178, 181.
Passement, 406.
Péant, 55.
Pelletier, 336.
Pensacola, 1, 8, 15 à 17, 58, 70, 78, 79, 98, 107, 161, 174, 182, 197, 200, 272, 356, 367, 405, 414, 445, 448.
Pennsylvanie, 58, 279.
Péorias, 54, 214, 220.
Péorias (Fort des), 179, 190, 197.
Pépin (Lac), 18.
Périchon, 325.
Périer, 18, 20, 308.
Périer de Salverte, 20, 31, 32.
Perrin du Lac, 222, 320, 368, 371.
Pérou, 165, 228, 275, 276.
Perret (Noël), 405.
Perret (Charles), 405.
Petit, 189, 238, 254, 305, 309, 310, 426.
Peyrusse, 381.
Peytavire, 406.
Philadelphie, 361, 364, 365, 442.
Philippe V, 239.
Philippines (Iles), 409.
Piankichas, 185, 211.
Piankichas (Fort des), 210.
Pichon, 175.
Pichon, 367, 385, 394, 417, 436.

Pickawillany, 60.
Picotte de Bellestre, 106, 116, 117, 147.
Picquet (Abbé), 115, 116.
Piernas, 268.
Pierre (Eugenio), 356.
Pinet (Le P.), 6.
Pins (Ile des), 275.
Piriou, 29.
Piserod, 406.
Pitt, 150, 151.
Pitt (Fort). *V. Duquesne.*
Pittman, 93, 190 à 192, 220, 222, 286.
Pittsburg, 371, 407.
Pizarre, 1.
Planché, 406.
Plaquemines (Fort), 397, 398, 427, 429.
Plas (De), 120.
Pointe au Pain, 186.
Pointe coupée (Fort de la), 57, 65, 80, 180, 182, 184, 193, 218, 235, 320, 325, 334, 364, 427.
Pollock, 355.
Pompadour (Mme de), 70.
Ponce de Léon, 1.
Poncet de La Grave, 335.
Pontalba (De), 52, 99, 122, 132.
Pontalba (De), 373, 400.
Pontchartrain (Comtesse de), 10.
Pontchartrain (Lac), 6, 69, 156, 178, 184, 215, 355, 429.
Pontchartrain (Fort), 325.
Pontiac, 179, 180, 186 à 188, 200, 207, 211 à 214, 217, 220.
Ponton, 409.
Poquet, 406.
Porée, 406.
Portage des Sioux, 368.
Port au Prince, 259.
Portneuf (De), 55.
Porto-Rico, 152, 367.
Poterat, 285.
Potier, 429.
Pouchot, 103, 106.
Poulangrand, 132.
Poulié, 406.
Poupet, 203, 306, 310.
Poutéoutamis, 178, 179, 197.
Poydras, 364.
Prado (De), 119.
Prairie (La), 372.
Praslin (Duc de), 150, 155, 245, 246, 250, 269, 346, 347.
Prat, 287.
Présentation (La), 115.
Presqu'Ile (Fort de la), 102, 103, 106, 212.
Prigent, 29.
Princeton, 355.
Provence (Comte de), 366.
Prud'homme, 210.
Puants (Baie des), 2, 3.
Puybary (De), 316.

Q

Québec, 2, 3, 5, 56, 106, 112, 115, 208, 339, 352.
Quenedey, 13, 385.
Quito, 228, 366.

R

Raguet, 42, 94, 98, 112, 132, 328, 334.
Raison, 338.
Ramos, 397.
Raphael (Le P.), 18.
Redon de Rassac, 165, 166.
Reed, 224.
Reggio (De), 67, 95, 99, 100, 141, 319, 342, 346.
Relph, 441.
Reinhard, 366.
Renards, 54, 191.
Renards (Riv. des), 2.
Revon, 326.
Rey (Felix del), 311.
Rhode-Island, 93, 98.
Ricardo, 197.
Richarville, 116.
Richer, 35, 36, 38.
Riu, 242.
Rives, 427, 429.
Rivière, 132.
Rivoire, 189.
Robelot, 406.
Robertson (Colonel), 172, 174, 175, 193.
Robertson (Ing.), 221.
Robespierre, 372.
Robin, 412, 430, 435, 442.
Rochambeau (De), 32, 365.
Roche (Riv. de la), 54, 191.
Rocheblave (De), 130, 142, 147, 330, 333, 339, 342, 353.
Rochebrune (De), 313, 314.
Rochemore (De), 24, 80, chap. v et vi, 175, 188, 191, 254, chap. xiv, 445.
Rochemore (Mme de), 122 à 124, 130, chap. xiv.
Rochemore (Gaston de), 141.
Rodriguez, 311.
Roman, 451.
Ronquillo, 398.
Roquefeuil (De), 32.
Rosalie (Fort), 10, 19, 20.
Rosmorduc (M. de), 29.
Ross, 220.
Ross (Sénateur), 386.
Rouge (Riv.), 2, 20, 161, 184, 243.
Rouillé, 39, 80, 345.
Roulin, 199.
Rouquette, 451.
Rousselet, 56, 57.
Roussillon, 245.
Roux de la Rochelle, 10, 438.
Royale (Ile), 288, 289.
Roze, 238.
Rozier, 366.
Rubi (Marquis de), 270.
Ruis (De), 128.

S

Sabran (De), 51.
Sakkis, 191.
Saint-Abit ou Saint-Avis, 406, 441.
Saint-Ange (De), 190, 194, 197, 200, 210 à 214, 220, 222, 223, 289, 291, 320.
Saint-Antoine (Saut), 3.
Saint-Antoine de Cuba (Cap.), 114.
Saint-Augustin, 272.
Saint-Bernard (Baie), 4, 11, 12, 58.
Saint-Charles (Fort), 289, 360, 361, 425 à 427.
Saint-Charles (Missouri), 368.
Saint-Claude (Fort), 19.
Saint-Cricq (De), 124.
Saint-Denis. *Voir Juchereau.*
Saint-Domingue, 7, 20, 32, 41, 51, 52, 57, 69, 78, 80, 89, 96, 125, 134, 154, 157 à 159, 161, 165, 180, 191, 194, 197, 217, 222, 237, 239, 267, 275, 280, 319, 352, 354, 355, 359, 361, 372, 380, 384, 391, 396, 400, 401, 411, 413, 429.
Saint-Ferdinand (Fort), 361.
Saint-Ferdinand, 8.
Saint-Foix (De), 332, 348.
Sainte-Gème, 448.
Sainte-Geneviève, 172, 175, 179, 219, 223, 320, 368, 439.
Saintelette, 203, 270.
Sainte-Lucie, 382.
Sainte-Marie (Fort), 91.
Sainte-Marie (Riv.), 365.
Sainte-Rose (Ile), 6, 356.
Saint-Jacques de Cuba, 1.

Saint-Jean (Bayou), 65, 168, 183, 184, 192, 216, 325, 400, 427, 429, 439.
Saint-Jean-Baptiste, 405.
Saint-Joseph (Fort), 116, 197, 212, 356.
Saint-Joseph (Fort), N. O., 361.
Saint-Julien, 412, 427.
Saint-Laurent (Fleuve), 3, 115.
Saint-Léon (Fort), 69, 76, 91.
Saint-Louis-des-Illinois (Fort), 4, 5.
Saint-Louis (Missouri), 214, 223, 279, 319, 356, 357, 363, 368, 439, 446, 450.
Saint-Louis (Fort). *V. Natchinotches.*
Saint-Louis de la Mobile (Fort), 254.
Saint-Louis de la N.-O. (Fort), 361, 425.
Saint-Louis (Baie de). *V. Saint-Bernard.*
Saint-Louis (Caye), 32.
Saint-Luc (De), 348.
Saint-Maur (M. du Pré de), 401.
Saint-Marc-des-Apalaches, 409.
Saint-Martin, 405.
Saint-Philippe (Fort), 450.
Saint-Pierre (Riv.). (Minnesota), 6.
Saintpré, 189.
Saint-Xavier (Poste de), 58.
Salcedo, 366 à 368, chap. xvii et xviii.
Salcedo (Capit.), 368, 397.
Salmon, 24.
Sandusky (Fort), 212.
Santa-Fé, 16, 363.
Sanucier, 406.
Saque, 417.
Sardaigne (Le P.), 242.
Sarpy, 406.
Sartines (De), 315, 332, 346 à 348.
Saucier, 398.
Saussoy (Du), 23.
Sauteurs, 106.
Sauvolle (Le Moyne de), 6, 7.
Savary, 448.
Séaut, 55
Sedella (Le P. de), 360.
Sémergues, 228.
Séminoles, 409, 448.
Siben, 397, 398.
Silhouette (De), 102.
Sioux, 3, 6.
Smith (Voyageur), 319, 370.
Smith (Thomas), 135.
Smith, 212.
Smith, 397.
Soleil (Le Grand), 19.
Sommoruelos (Marquis de), 396, 397, 410, 411, 419, 424.
Sosten, 420, 425.
Soto (Fernand de), 1, 2, 451.
Soulier Rouge (Le), 25, 26, 329.
Spiritu Santo (Baie de), 1.
Spithead, 34, 38.
Squiloa (Mis de), 224.
Sterling, 222, 223.
Stobb, 61, 62.
Stoddard, 439.
Stuart, 199, 224.
Stultheus, 13.
Supérieur (Lac), 2.

T

Talapouches, 65, 79, 82, 110.
Talleyrand, 389.
Tamoronas, 54.
Tamarou, 220.
Tamatlé, 176.
Tanesse, 76.
Tapalouches. *V. Talapouches.*
Tareaud, 426.
Tastiki, 409.
Tchiaas, 82.
Tennessee, 118, 362, 364, 368.
Terquivault, 106.
Terre-aux Bœufs (La), 411.
Tessonneaux, 353.
Tessoneau (Mme), 197.
Texas, 50.
Thierry, 153.
Thiers, 387.
Thiton de Silègue, 91, 96, 98, 128, 142, 330, 348.
Thomas, 64.
Thomassin, 132, 256.
Tiburon (Cap), 32.
Tillet (Du), 124.
Tisné (Du), 17.
Tomable Mingo, 216.
Tombecbé (Fort), 26, 53, 65, 95, 108, 149, 162, 171, 174 à 176, 329.
Tombecbé (Riv.), (Tombigby), 21.
Tonicas, 20, 65, 66, 183 à 185, 191.
Tonti (H. de), 3 à 7.
Tortue (La), 372.
Toulon (St), 179.
Toulouse (Fort), 11.
Toupalga, 176.
Traisnel, 432.
Trent, 60.
Trent (De), 95, 99.
Trenton, 255.
Treilh, 442.
Trépagnier, 406.
Tricou, 406.
Trinité (La) 372.
Trois-Rivières, 27.
Trouard, 405.
Troude, 38.
Trudeau, 99, 100.

U

Uldick (Capitaine), 340.
Ulloa, 226, chap. x à xiii, 398, 415.
Unzaga, 302, 351 à 353.
Urissa, 265.
Urquizo (De), 373.

V

Vacherie de Dupart, 219.
Valentin (Le P.), 194.
Valenzuéda, 427.
Vanderlyn, 389, 391.
Vanubrune, 62.
Vasquez Coronado, 1.
Vasquez de Aillon, 1.
Vauders, 406.
Vaudreuil (Marquis de), 23, 24, 27, 28, 40, 42 à 46, 48, 50, 74, 82, 103, 116, 126, 163, 308, 329, 338.
Vaudreuil (Marquise de), 27, 46, 49.
Vaudreuil (De), 37.
Venango (Fort). *V. Machault.*
Vera-Cruz (La), 93, 114, 120, 133, 197, 219.
Verderinne, 55.
Vergès (De), 43, 53, 79, 98, 107, 122, 132, 240, 328, 334.
Vergès (De), 98.
Verret, 253, 406.
Vézin (De), 319.
Victor (Duc de Bellune), 377 à 383, 386, 398, 409, 412, 424.
Vidal, 366, 402, 410.
Vide-Poche. *V. Carondelet.*
Vienne, 189, 323.
Vignancour, 396.
Vignaud (M. Henry), 451.
Villardeau, 15.
Villaret-Joyeuse (Amiral), 445
Villars (De), 354, 358, 359, 372.
Villebrun, 177.
Villeneuve-Frémont (De), 32.
Villermont (De), 224, 226, 319.
Villeré (Joseph de), 203, 253, 257, 291, 304 à 306, 309 à 311, 319, 322, 357.

Villeré (De), 418, 426, 448.
Villeroy (Duc de), 205.
Villers (De), 38.
Villiers (Lieutenant de), 98.
Villiers. *V. Coulon.*
Villiers de la Noue (De), 336.
Vilmont (De), 43.
Vinache, 397, 398, 412, 427, 431, 432.
Vincennes ou Vinsenne (Fort), 56, 172, 190, 363.
Virginie, 59, 60, 75.
Viviat, 132, 189.
Voix, 132.
Volant (Colonel), 94, 95, 124, 131, 132, 334.
Volney, 371.
Volsey, 186.
Voltaire, 344.

W

Wadswork, 432.
Wall, 120, 155.
Warin, 139, 213, 365.
Washington (Georges), 57, 58, 60 à 64, 362.
Washington (D.-C.), 367, 376, 393, 416 à 418, 436.
Washington (Texas), 5.
Watkins, 426.
Whitwork (Lord), 383.
Wilkinson, 359, 366, 417, 418, chap. xviii et xix.
Williamson, 214.
Willing, 355.
Winsor (M. Justin), 18, 223.
Wisconsin (Riv.), 2.

Y

Yazous, 19, 48.
Yucatan, 152, 355, 445.

Z

Zacharie, 406.
Zénobe (Le P.), 4, 6

TABLE DES GRAVURES

Pages

CHAPITRE I

Découverte du cours du Mississipi et de la Louisiane 5
Le Moyne d'Iberville 8
Plan du Vieux Biloxi (1721) 9
Plan du Nouveau Biloxi (1721) 12
Law 13
Plan de la rade de Pensacola (1719) 17
Vue de l'île Dauphine 20
Plan du fort des Natchez (1731) 21
Plan du village des Chikachas (1736) 24
Le Moyne de Bienville 25

CHAPITRE II

Mme de Kerlérec 33
Combat de l'escadre de M. de l'Etenduère 37

CHAPITRE III

Embouchures du Mississipi 41
Marquis de Vaudreuil 44
Casernes de la Nouvelle-Orléans 45
Panorama de la Balise (1736) 48
Marquise de Vaudreuil 49
Carte de la région du fort Duquesne 59

CHAPITRE IV

Carte de la vallée du Mississipi au XVIIIe siècle 72
Carte de la Louisiane, par d'Anville (1746) 77
Plan du fort des Natchinotchez 81

CHAPITRE V

Vues du fort Condé de la Mobile 97
Carte de la Basse-Louisiane 104
Vue de la poudrière de la Nouvelle-Orléans 109
Plan du fort de Niagara 113

Pages

Chapitre VI

Carte du pays des Illinois, par Bellin (1755) 121
Plan des environs de la Nouvelle-Orléans 129
Bon de Caisse 135
Lettre de change 136

Chapitre VII

Une « voiture » 139
Une maison à la Nouvelle-Orléans 145
Plan de la Nouvelle-Orléans (1756) 153

Chapitre VIII

Plan du fort de Tombekbé 171
Plan du fort Condé de La Mobile 172
Proclamation du Major Farmar 173
Carte de la région des Illinois 181

Chapitre IX

Plan du fort Duquesne (1754) 209
Une habitation aux Illinois 213
Plan du fort de Kaskakias 217
Carte du Pays des Illinois 225

Chapitre X

Antonio de Ulloa 233
Vue de la Balise 243
Projet de phare à la Balise 245

Chapitre XI

Affiche de la protestation d'Aubry 264
Affiche de la réponse du Conseil supérieur de la Louisiane 265
Vue de la concession des Acadiens 281

Chapitre XII

Proclamation de O'Reilly 300

Chapitre XIV

Le chevalier de Kerlérec 337

Chapitre XV

Plan de la ville de Saint-Louis (1796) 357
Plan de l'église Saint-Louis de la Nouvelle-Orléans 361
Don Ventura Moralès 369

Chapitre XVI

Alquier 373
Bonaparte 376
Général Victor 377
Médaille pour les sauvages de la Louisiane 380

Pages
Thomas Jefferson 385
Robert Livington. 389
Monroë 391
Barbé-Marbois. 393
En-tête de papier du général Victor 394

CHAPITRE XVII

Laussat. 401
Affiche de la proclamation de Laussat 403
Vue du couvent des Ursulines. 415
En-tête de papier de Laussat. 421

CHAPITRE XVIII

Claiborn. 433
Proclamation de Claiborn 437
Cachet de la Préfecture de la Nouvelle-Orléans. 438

CHAPITRE XIX

Plan de la bataille de la Nouvelle-Orléans (1815). 447
La Place d'armes de la Nouvelle-Orléans en 1904 449

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVANT-PROPOS I

SOURCES VI

CHAPITRE I. — Découverte du Mississipi (1539). — Explorations de Joliet et de La Salle. — D'Iberville fonde la colonie de Biloxi (1699). — Le privilège de Crozat. — La Mothe-Cadillac. — Law. — La Compagnie des Indes Occidentales. — Bienville. — Fondation de la Nouvelle-Orléans (1718). — Guerres des Natchez, des Chikachas et des Chaktas. — Le marquis de Vaudreuil. 1

CHAP. II. — Le chevalier de Kerlérec. — Les premières campagnes de Kerlérec. — Le combat de la « Parfaite ». — Bataille de l'Escadre de M. de l'Étenduère 29

CHAP. III. — Les débuts de Kerlérec (1753-1754). — Arrivée de Kerlérec à la Nouvelle-Orléans. — Conférence avec les Chaktas à la Mobile. — Dissensions dans la colonie. — Le pays des Illinois et la vallée de l'Ohio. — Mort de Jumonville. — Capitulation de G. Washington. — Deuxième voyage du gouverneur à la Mobile 39

CHAP. IV. — Le gouvernement de Kerlérec (1755-1757). — Déclaration de la guerre avec l'Angleterre. — Détresse de la Colonie. — Intrigues anglaises chez les Kaouitas. — Découragement de Kerlérec. — La question des présents aux sauvages. — Prise du fort Granville. 69

CHAP. V. — Kerlérec et Rochemore (1758-1760). — Arrivée de M. de Rochemore. Difficultés des rapports entre le gouverneur et l'ordonnateur. — Dénonciations réciproques. — L'affaire du Texel. — Le capitaine Bull. — Abandon du fort Duquesne. — Déroute de Niagara. — Les Alibamous massacrent les traiteurs anglais établis chez eux. — Fortification de la Nouvelle-Orléans. — Kerlérec parvient à rompre l'alliance des Chérakis et des Anglais. 88

CHAP. VI. — Kerlérec et Rochemore (1761-1762). — Destruction du fort Loudon par les Chérakis. — Négociations avec l'Espagne pour le ravitaillement de la Louisiane. — Rivalité de Kerlérec et de Rochemore. — L'Ordonnateur est sévèrement blâmé et mis sous l'autorité du Gouverneur. — La question de la monnaie de papier et des lettres de change 115

CHAP. VII. — Le rappel de Kerlérec (1762-1763). — Débarquement du régiment d'Angoumois. — Révocation de Rochemore. — Rappel des officiers compromis. — Traité de Fontainebleau. — Abandon de la Nouvelle-Orléans. — Traité de Paris. — Cession de la Mobile et des Illinois. — Arrivée de d'Abbadie ; ses instructions. — Départ de Kerlérec 138

CHAP. VIII. — D'Abbadie (1763-1765). — Conférences de la Mobile avec les sauvages. — Difficultés avec les Anglais. — Le Journal de d'Abbadie. — Échec du major Loftus sur le Mississipi. — Situation des Illinois. — Retour de Neyon de Villiers. — Dénonciations contre d'Abbadie ; sa réponse. — Les Anglais renoncent à remonter le fleuve. — Nouvelles diverses de la Nouvelle-Orléans. — Mort de d'Abbadie. 167

Pages

CHAP. IX. — **Aubry** (1765). — Les colons envoient une délégation en France. — Les états de service d'Aubry. — Foucault. — Rivalité entre les deux chefs de la colonie. — Le Père Hilaire. — Pontiak. — Suppression de la traite exclusive. — Difficultés de la position de Saint-Ange aux Illinois. — Pillage du fort Bute. — Les Anglais parviennent à occuper le fort de Chartres. — Annonce de l'arrivée d'Ulloa 203

CHAP. X. — **Aubry et Ulloa** (1766-1768). — Arrivée des Espagnols. — Portrait d'Ulloa. — Détresse financière de la Colonie. — Ordonnance sur le commerce. — Protestations des habitants. — Ulloa retire ses fonctions à Foucault. — Correspondance entre Versailles et Madrid au sujet de la Louisiane. 227

CHAP. XI. — **La Révolution** (1768). — Préparatifs de la révolution. — La Frénière. — Pétition des habitants. — Le Conseil décide l'expulsion d'Ulloa. — Protestation d'Aubry. — Départ des Espagnols. — Envoi d'une délégation en France. — Le Mémoire des habitants. — Information contre Ulloa; sa défense. 252

CHAP. XII. — **La « République »** (1768-1769). — Situation précaire de la Colonie. — Projet de République. — Les Espagnols évacuent le Missouri. — Départ de la Frégate espagnole. — Les cours de France et d'Espagne discutent les mesures à prendre. — Foucault se sépare du Conseil. — Arrivée d'O'Reilly à la Balise. La Frénière lui rend visite. — L'agitation cesse à la Nouvelle-Orléans. 283

CHAP. XIII. — **La dictature d'O'Reilly** (1769-1770). — O'Reilly. — Procès et condamnation des meneurs. — Foucault à la Bastille. — Réorganisation de la Colonie. — Départ et mort d'Aubry. Attaques injustes dont il a été l'objet. — Règlement des derniers billets de caisse 302

CHAP. XIV. — **L'affaire de la Louisiane** (1764-1767). — Mort de M. de Rochemore. — Grondel à la Bastille. — Mémoires et pamphlets. — Information extra-judiciaire. — Le rapport du Conseiller Dupont. — Exil et mort de Kerlérec. 327

CHAP. XV. — **La domination espagnole** (1769-1803). — Unzaga. — Libertés commerciales. — Querelles religieuses. — Galvez. — Guerre contre l'Angleterre. — Prise des Natchez et de Pensacola. — La Mobile devient espagnole. — Miro. Ses vues sur le Kentucky. — Administration de Carondelet. — Menées révolutionnaires. — Progrès des Américains. — Lémos. — Casa Calvo. — Salcedo. Résultats de la domination espagnole 351

CHAP. XVI. — **Acquisition et vente de la Louisiane** (1800-1803). — Négociations avec l'Espagne. — Traité de Saint-Ildefonse. — La Louisiane redevient française. — Préparatifs de l'expédition du général Victor. — L'opinion publique en Amérique. — Bonaparte cède la Louisiane aux États-Unis 371

CHAP. XVII. — **Le préfet Laussat à la Nouvelle-Orléans** (1803). — Débarquement de Laussat. — Défiance des habitants à son égard. — Sa proclamation. — Difficultés que rencontre le Préfet. — Casa Calvo. — Nouvelle de la cession de la Louisiane aux États-Unis. — Négociations pour la prise en possession par les Français 395

CHAP. XVIII. — **L'occupation française** (Décembre 1803). — Prise en possession de la Louisiane par Laussat. — L'administration française. — Fêtes à la Nouvelle-Orléans. — Claiborn et Wilkinson. — Occupation de la Nouvelle-Orléans par les Américains. 422

CHAP. XIX. — **La Louisiane américaine.** — Difficultés passagères entre les Américains et les colons. — Tentative d'invasion par les Anglais. — Guerre de sécession. — Prospérité actuelle de la Louisiane 439

INDEX DES NOMS CITÉS 453

TABLE DES GRAVURES. 463

391. — Paris. — Imp. Hemmerlé et Cie.

LIBRAIRIE ORIENTALE ET AMÉRICAINE

ABBÉ E. PETITOT
Ancien missionnaire des régions arctiques.

Traditions indiennes du Canada nord-ouest. Un volume petit in-8° écu, cartonné . . . . . 5 »

Tome XXIII de la *Collection des Littératures populaires.*

PIERRE MARGRY

Mémoires et Documents pour servir à l'Histoire des Origines françaises des pays d'outre-mer.

Tome I. Voyage des Français sur les grands lacs. Découverte de l'Ohio et du Mississipi (1614-1684). — Tome II. Lettres de Cavelier de la Salle et correspondance relative à ses entreprises. — Tome III. Recherches des Bouches du Mississipi et voyage de l'abbé Jean Cavelier à travers le continent, depuis les côtes du Texas jusqu'à Québec (1669-1678). — Tome IV. Découverte par mer des Bouches du Mississipi et Etablissements de Lemoyne d'Iberville sur le golfe du Mexique (1694-1703). — Tome V. Première formation d'une chaîne de postes entre le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Mexique (1683-1724). — Tome VI. Exploration des affluents du Mississipi et découverte des Montagnes rocheuses (1679-1754).

Six volumes grand in-8°, brochés, avec cartes et portraits à l'eau-forte . . . . . 105 »

Les Tomes IV, V, VI se vendent séparément, chacun. . . 15 »

PAUL CHESNEL

Histoire de Cavelier de la Salle. *Exploration et Conquête du Bassin du Mississipi.* Un volume in-8°, broché. 7 50

GABRIEL GRAVIER

Vie de Samuel Champlain, fondateur de la Nouvelle-France (1567-1635). Un volume petit in-4°, broché, avec portrait et fac-similé de la carte de Champlain de 1615 . . . 20 »

RAOUL DE LA GRASSERIE

Le Nahuatl. Langue des Aztèques. *Grammaire, vocabulaire, textes traduits et analysés.* Un volume in-8°, broché. . . 25 »

Tome XXV de la *Bibliothèque Linguistique Américaine.*

HENRY HARRISSE

Bibliotheca Americana vetustissima. (Additions.) *A description of works relating to America, published between the years 1492-1551.* Un beau volume in-4°, broché, orné de gravures sur bois et de reproductions de titres et marques typographiques en fac-similé. . . . . 40 »

HENRY HARRISSE

Notes pour servir à l'Histoire, à la Bibliographie et à la Cartographie de la Nouvelle-France et des Pays adjacents (1546-1700). Un volume in-8°, papier vergé, broché . . . . . 10 »

301. — Paris. — Imp. Remquerlé et Cie.